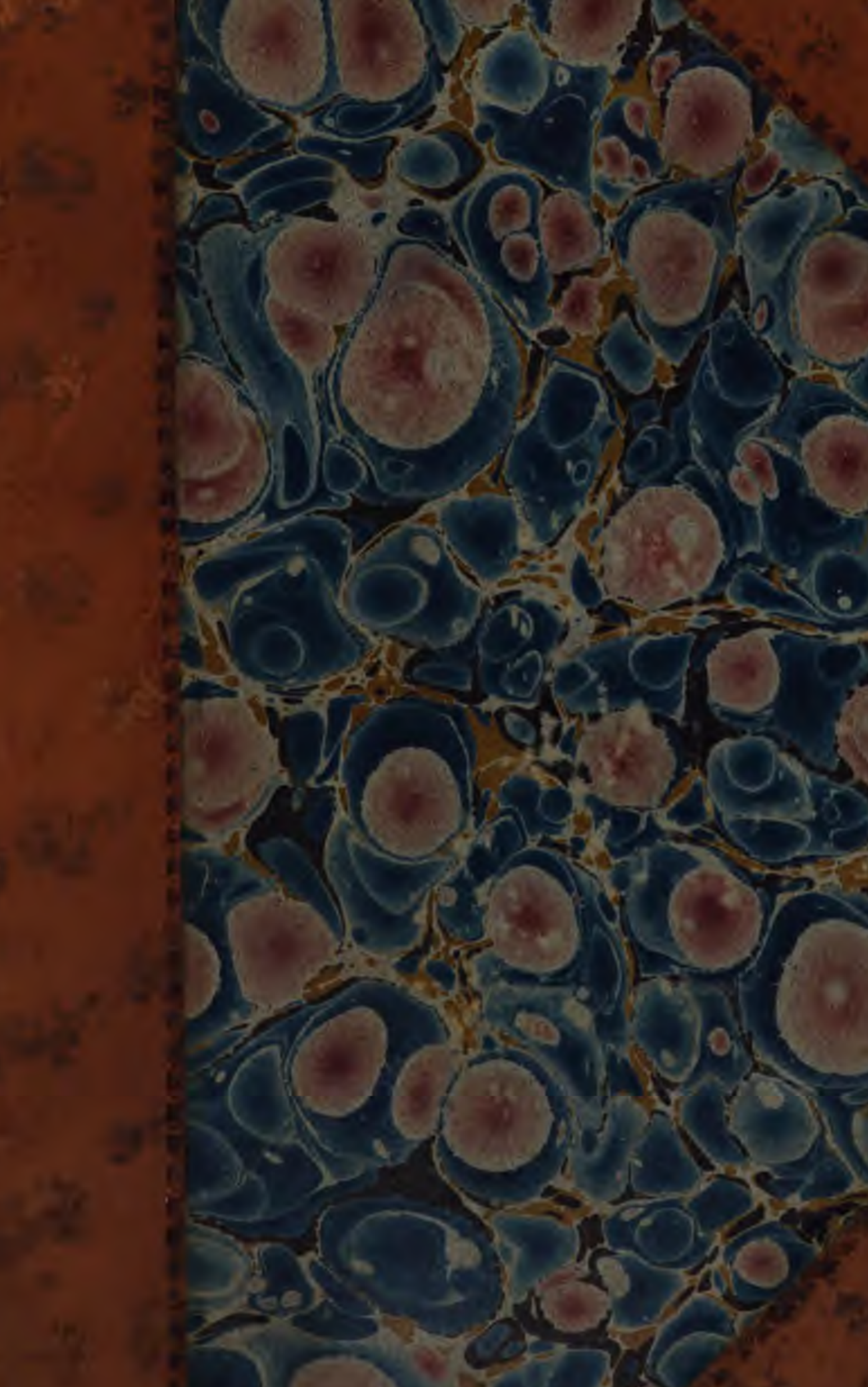


MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

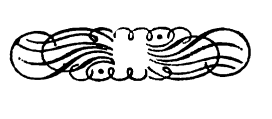
MÉMOIRES

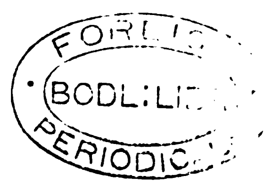
DE

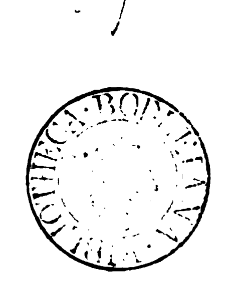
L'ACADÉMIE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME XII







CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE F. PUTHOD, RUE DU VERNEY

1872

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 31 OCTOBRE 1871.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT.

D'ONCIEU DE LA BATHIE César (le marquis).

VICE-PRÉSIDENT.

GUILLAND Louis, docteur-médecin.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CHAMOUSSET François, chanoine.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

TREPIER François (l'abbé).

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

PILLET Louis, avocat.

TRÉSORIER.

BAILLY Jean-Baptiste, percepteur de Saint-Jean d'Arvey.

Autres Membres résidants.

Son Éminence le cardinal Alexis BILLIET, archevêque de Chambéry, président honoraire perpétuel de l'Académie.
BONJEAN Joseph, chimiste.
VALLET Pierre (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire.
BEBERT Pierre-Antoine, chimiste, professeur émérite.
CARRET Joseph, docteur-médecin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE Amédée (le comte).
DE JUSSIEU Alexis, archiviste du département de la Savoie.
BOILEUX J.-M., conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
COSTA DE BEAUREGARD Albert (le marquis).
CALLOUD Charles, chimiste.
ARMINJON (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Chambéry.
PERRIN André, conservateur du Musée.
TOCHON Pierre, agronome.

Membres effectifs non résidants.

Mgr VIBERT, évêque de Maurienne.
TRÉSAL, docteur-médecin, au Bourg-Saint-Maurice.
SALUCE François, chimiste, au Pont-Beauvoisin.
RABUT François, professeur d'histoire, à Dijon.
Mgr MAGNIN, évêque d'Annecy.
Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.
FABRE Adolphe, président du tribunal civil de St-Etienne.
DUCIS (l'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie.
Mgr G. MERMILLOD, évêque d'Hébron, à Genève.

Membres effectifs non résidants,

Nommés et non encore reçus.

FORAS Amédée (le comte DE), à Thonon.
BONNEFOY, notaire, à Sallanches (Haute-Savoie).

Membres de droit.

Le Recteur de l'Académie.
L'Inspecteur de l'Académie.

Membres agrégés.

Agassiz, géologue, à New-York (États-Unis).
Baux Jules, archiviste départemental, à Bourg (Ain).
Beaumont (Élie de), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
Bonjean Louis, docteur-médecin, à Rio-Janeiro (Brésil).
Borson Francisque, colonel d'état-major, à Paris.
Caffe Paul, docteur-médecin, à Paris.
Caumont (de), directeur général de l'Institut des provinces, à Caen.
Challes, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).
Costa de Beauregard Jocelyn (le comte), à Chambéry.
Depoisier, secrétaire de l'Académie, à Chambéry.
Descostes, vicaire général, doyen du chapitre de Chambéry.
Descostes François, avocat, à Chambéry.
Du Verger de Saint-Thomas Charles (le comte), receveur des finances, à Saint-Jean de Maurienne.
Favre Alphonse, géologue, à Genève.
Fivel Théodore, architecte, à Chambéry.
Fusier, docteur-médecin, directeur de l'asile départemental des aliénés, à Bassens.
Genin Félix, entomologiste, à Lyon.
La Rive (de), professeur de physique, à Genève.
Lory Charles, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
Marin Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
Molin, professeur de peinture, à Chambéry.
Ponsero, docteur-médecin, à Suse (Italie).
Rabut Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.
Sclopis Frédéric (le comte), sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
Sismonda Ange, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
Trompeo, docteur-médecin, à Turin.
Turinaz Charles (l'abbé), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Chambéry.

Membres correspondants.

Adriani, professeur d'histoire et de géographie, à Racconis.
Alliaudi, chanoine, à Moûtiers.

ALLUT, ancien officier, à Lyon.
ANGREVILLE (J.-E. D'), à Saint-Maurice en Valais.
ARCOLLIÈRES (D'), avocat, à Chambéry.
ARMINJON Ernest, substitut du Procureur général, à Chambéry.
ARMINJON Victor-François, de Chambéry, capitaine de vaisseau, en Italie.
BABAZ (R. P. J.), professeur, à Montgré.
BARTHÉLEMY Édouard, à Paris.
BARUFFI (l'abbé), professeur émérite, à Turin.
BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.
BÉRARD Louis, député au Corps législatif.
BERTHIER, médecin de l'asile des aliénés de Bicêtre.
BLANCHARD Claudius, avocat, à Chambéry.
BLAVIGNAC, archiviste, à Genève.
BOECKER (DE), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).
BOISSAT Jean-Claude, chanoine, à Chambéry.
BORREL (E.-L.), architecte, à Moûtiers.
BOTTO, professeur de physique, à Turin.
BOUCHET, avocat, bibliothécaire, à Chambéry.
BOULLÉE, membre de l'Académie, à Lyon.
BURDIN, ingénieur, à Clermont-Ferrand.
CALLIGÉ, docteur-médecin, à Faverges.
CACCIA (le comte Maximilien), à Verceil.
CANTU, professeur de médecine, à Turin.
CHALLAMEL, prévôt du chapitre, à Annecy.
CHANTRE Ernest, géologue, à Lyon.
CHAUMONT (le marquis Gaston DE), à Lyon.
CHAVANNE, professeur, à Lausanne.
CHRESTIEN, docteur-médecin, à Montpellier.
CHRISTOL (Jules DE), géologue, à Montpellier.
CLARETTA (le baron), à Turin.
CLERT-BIRON, géomètre, à Saint-Pierre d'Albigny.
COURTOIS Aimé, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
CROISOLLET, notaire, à Rumilly.
CROSET-MOUCHET, chanoine, à Pignerol.
DATTA, professeur de philosophie, à Turin.
DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
DÉNARIÉ Gaspard, docteur-médecin, à Chambéry.
DESCHAMPS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.

Des Francs L.-B., professeur, à Bourg.
Despine Alphonse, avocat, à Annecy.
Despine Constant (le baron), docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
Despine Félix, sous-préfet, à Moûtiers.
De Saint-Genis Victor, à Chambéry.
Drevet Paul-Gaspard, homme de lettres.
Dubeux, procureur général, à Bordeaux.
Du Boys Albert, ancien magistrat, à Grenoble.
Duchet, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
Ducret Joseph-Antoine, curé des Mollettes.
Dumont François, chimiste, à Bonneville.
Eschavannes (le comte d'), à Paris.
Falsan Albert, à Lyon.
Fernex de Montgex Régis, avocat, docteur en droit, à Chambéry.
Foray Camille, géomètre, ancien greffier, à Aiguebelle.
Fleury (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Genève.
Galiffe J.-G.-B., à Genève.
Garbiglietti Antoine, docteur collégié, à Turin.
Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
Glower Melvil, professeur, à Lyon.
Gondran, chanoine honoraire, à Chambéry.
Gonod, professeur de rhétorique, à Clermont-Ferrand.
Gros François, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Guget, professeur de géographie, à Neuchâtel.
Guillermond, pharmacien, à Lyon.
Hamman Herman, à Genève.
Hamon, curé de Saint-Sulpice, à Paris.
Henry Ossian, chimiste, à Paris.
Herpin (de Metz), docteur-médecin, à Paris.
Hervier, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.
Huard Adolphe, homme de lettres, à Paris.
Hugard Jacques, peintre, à Paris.
Itier Jules, inspecteur des douanes, à Marseille.
Jacquemoud, docteur-médecin, à Moûtiers.
Jaybert Léon, avocat, à Paris.
Kosciakiewicz, docteur-médecin, à Rive-de-Giers.
Lachat Hippolyte, ingénieur des mines.
Lachenal, docteur-médecin, à Annecy.
Lacoste Jean-Fleury, propriétaire, à Cruet.
Lacroix (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.
Lancia di Broglio (le duc Frédéric), à Palerme.

LAURENT (le Père), capucin, à Chambéry.
LECOQ, professeur à la Faculté, à Clermont-Ferrand.
LECOY DE LA MARCHE, à Paris.
LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
LEJOLIS Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.
LHUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.
LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des domaines, à Saint-Omer.
MACÉ Antonin, professeur à la Faculté, à Grenoble.
MAILLAND Pierre, notaire, au Bourget.
MALLET, président de la Société archéologique, à Genève.
MANNO, sénateur du royaume d'Italie.
MARCIEU (le marquis DE).
MARIANINI, à Modène.
MARTIN (l'abbé), curé de Ferney (Ain).
MARTINI Pierre (le chevalier), à Cagliari.
MARTIGNY (le chanoine), à Belley.
MATILE, professeur, à Neuchâtel.
MATHERON, géologue, à Marseille.
MATHERON Laurent, percepteur, à Saint-Julien (Haute-Savoie).
MAY (DE), docteur-médecin, à Saint-Gervais (Haute-Savoie).
MIGNARD, archéologue, à Dijon.
MIÉDAN-GROS, vicaire-général, à Moûtiers.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
MILLION, chanoine, secrét[re] de l'Académie de la Val-d'Isère, à Moûtiers.
MOLLARD Francisque, avocat, à Chambéry.
MORELLET Charles, à Grenoble.
MOREL, docteur-médecin, à Rouen.
MORTILLET Arthur (DE), propriétaire, à Méry (Savoie).
MOTTARD, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.
MUNARET, docteur-médecin, à Brignais (Rhône).
MUTEAU Charles, à Dijon.
NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.
NOGUÈS A.-E., profes[r] de physique et d'histoire naturelle, à Oullins.
ONOFFRIO J.-B., président de chambre, à Lyon.
PADIGLIONE, à Naples.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRICAUD aîné, bibliothécaire de la ville de Lyon.
PERRIER DE LA BATHIE, botaniste, à Albertville.

PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PÉTREQUIN, docteur-médecin, à Lyon.
PEYSSARD Alexis, colonel dans l'armée italienne.
PHILIPPE Jules, secrétaire de l'Académie florimontane, à Annecy.
PILOT, archiviste du département de l'Isère, à Grenoble.
PLANE Henri (DE LA), à Saint-Omer.
PONCET, chanoine, à Annecy.
PONT, curé, à Saint-Jean de Belleville.
PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.
QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Emile, homme de lettres, à Paris.
QUINSONNAS Emmanuel (le comte DE), à Meyrieux (Isère).
RAGAZZONI, docteur-médecin, à Turin.
REINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REVON Louis, conservateur du Musée, à Annecy.
REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
RINGUET, vétérinaire, à Rumilly.
RIPA DI MEANA, bibliothécaire du duc de Gênes, à Turin.
RIVERIEUX DE VARAX (DE), au château de Montcoy (Châlons-sur-Saône).
ROCHAS d'AIGLUN (A. DE), capitaine du génie, à Grenoble.
ROLLIER, ancien officier des postes, à Thonon.
ROSSET Léon, chanoine, vicaire général, à Chambéry.
ROSSET Michel (l'abbé), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Chambéry.
ROSSIGNOL, archiviste du département, à Dijon.
SABATTIER (l'abbé), doyen et professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Bordeaux.
SAINT-ANDÉOL Ferdinand (le vicomte), à Moirans (Isère).
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANIS (l'abbé), à Turin.
SPANO, chanoine, à Cagliari.
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
TAULIER Jules, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble.
TERREBASSE (le comte DE), au péage de Roussillon (Isère).
TOURNIER, curé de la Métropole, à Chambéry.

TRUCHET (l'abbé), curé-archiprêtre d'Aiguebelle.
VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
VALLIER Gustave, à Grenoble.
VIDAL Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.
VILLE DE TRAVERNAY Joseph (marquis DE), à Chambéry.
VIGNET Xavier (le comte DE), commandant du génie, à Annecy.
VINGTRINIER, docteur-médecin, à Rouen.
VUY Jules, avocat, à Genève.



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

(JANVIER 1869 — JUILLET 1871)

Par M. François CHAMOUSSET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.



Pendant cette période de deux ans et demi, l'ACADÉMIE DE SAVOIE a publié trois volumes de *Mémoires*, les tomes X et XI, qui ont paru en 1869, et le tome XII, qui vient clore la 2e série. Elle poursuit en même temps l'impression de son troisième volume de *Documents historiques*, qui sera le premier volume des documents extraits des précieuses archives de M. le marquis Costa de Beauregard.

Des travaux d'une grande importance n'ont pu, à raison de leur étendue, trouver place dans les derniers volumes et sont réservés pour la 3e série qui va commencer. Il en est d'autres très nombreux, d'une valeur réelle, qui, ne pouvant être textuellement reproduits dans les *Mémoires*, ont droit à être connus au moins par analyse.

Il a paru à l'Académie que, pour donner à ce Compte-rendu plus de précision et éviter des répétitions fastidieuses, il convenait d'abandonner l'usage suivi depuis longtemps, qui consistait à publier les procès-verbaux de chaque séance les uns à la suite des autres ; il en résultait qu'un même travail, communiqué par parties détachées, à des intervalles de temps quelquefois éloignés, revenait en lambeaux incohérents. Elle a jugé qu'il y avait à gagner en clarté et en concision, à reprendre la méthode adoptée par les premiers secrétaires perpétuels, M. C.-M. Raymond, M. le chanoine Rendu et M. Léon Ménabréa. J'essayerai de marcher sur leurs traces ; puis-je espérer de ne pas rester à trop grande distance de ces maîtres illustres ?

---

§ Ier

Agriculture.

La séance du 7 janvier 1869 a été tout entière consacrée à la réception, comme *membre effectif résidant*, de M. Pierre Tochon, de Chambéry, nommé le 2 juillet 1868.

Le récipiendaire s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président, Messieurs,

« Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à siéger parmi vous, mon premier mouvement a été un sentiment de gratitude pour vous tous, Messieurs, qui m'avez jugé digne de cette distinction enviée ; permettez-moi de vous en exprimer aujourd'hui mes vifs sentiments de reconnaissance.

« En ouvrant les portes de l'Académie à un agriculteur, vous me rappelez que l'agriculture est une science, et qu'à ce titre je dois me présenter à vous avec un travail qui réponde au prix que j'attache à la faveur qui m'est accordée.

« C'est en parcourant vos Annales qui contiennent les écrits agricoles de quelques-uns de vos membres, qu'il m'est venu à la pensée de retracer à grands traits l'histoire du sol de la Savoie, de rappeler les services rendus à l'agriculture par tant d'hommes modestes, qui ont travaillé à son amélioration, à son perfectionnement, et dont personne jusqu'à ce jour n'a signalé les états de service.

« Cette histoire de notre passé agricole, comparée à celle de nos voisins, aura quelque intérêt pour vous, Messieurs, qui avez pris à tâche de glorifier et de grandir notre chère Savoie ; car j'espère établir qu'en agriculture, comme dans les sciences et les lettres, notre petit pays n'a marché à la remorque de personne.

« Je dois exprimer un regret, avant d'entrer dans le fond de mon sujet : le peu de considération qu'on a attaché pendant longtemps à la profession agricole a occasionné la dispersion de ses Annales. La bibliothèque de Chambéry, si riche en documents de toute nature, a donné une bien petite place aux publications agricoles ; aussi est-ce avec beaucoup de difficultés qu'il m'a été possible de réunir les ouvrages qui devaient servir de base à mes études ; sans doute, un grand nombre aura échappé à mes recherches ; j'en éprouve un vif regret, il m'aurait été agréable et j'aurais cru faire un acte de justice en donnant un mot d'éloge, en appelant la reconnaissance publique sur le plus modeste promoteur d'une amélioration agricole..... »

C'est une heureuse pensée qui a inspiré à M. Pierre Tochon le choix du premier sujet qu'il traite à son entrée

à l'Académie. C'est une bonne action qu'il accomplit en retraçant l'histoire de l'agriculture nationale et en mettant en honneur la plus utile et la plus modeste des sciences. Son discours, qui est un travail de longue haleine, ne peut être apprécié dans une courte analyse, nécessairement comprimée dans les étroites limites d'un compte-rendu.

Il trace successivement l'état agricole de nos contrées, qui a brillé d'un éclat variable, suivant les divers degrés de civilisation et de liberté par lesquels nos populations ont dû passer.

L'histoire ne nous a transmis que quelques traits isolés et incomplets de l'agriculture chez les Allobroges. L'auteur a pu constater néanmoins que déjà, à cette époque reculée, les vins des bords du Rhône et de l'Isère avaient acquis une juste renommée, et que le *vinum picatum* de nos vignobles figurait avec honneur sur les tables romaines; que, dès lors aussi, la *coeva*, ou vache tarine, était appréciée en Italie pour les précieuses qualités que nous lui reconnaissons encore aujourd'hui. Les diverses céréales étaient seules cultivées à cette époque.

Sous l'occupation romaine, l'Allobrogie perdit son indépendance, mais sans perdre la propriété du sol. Elle profita des progrès de l'agriculture en Italie; c'est alors que Rome introduisit son araire en Savoie, ainsi que les plantes qu'elle avait elle-même reçues de l'Asie, telles que plusieurs arbres fruitiers, des légumes, l'oignon, le chou, l'échalotte, le navet, le panet, le millet, les pois, les pois chiches, les haricots, la vesce, les carottes et le lin. Les voies romaines, qui sillonnèrent alors le sol allobroge, servirent merveilleusement les progrès de l'agriculture.

Celle-ci éprouva un temps d'arrêt à l'époque de l'inva-

sion des peuples du Nord, et sous les Burgondes, les Francs et la féodalité. Les luttes des deux empires d'Orient et d'Occident, la gloire attachée seulement à l'exercice des armes, le travail des champs méprisé et devenu l'apanage exclusif d'hommes non propriétaires, telles furent alors les causes qui tendaient à détruire l'agriculture. Les moines seuls en conservèrent les bonnes traditions et opposèrent une digue efficace au torrent qui la menaçait d'une décadence complète. En travaillant de leurs mains, non-seulement ils donnaient l'exemple des bonnes cultures et rendaient fertiles les terres incultes, mais ils conservaient, aux yeux du peuple, le respect dû à la plus noble et à la plus utile des professions.

Plus heureuse que la France, la Savoie vit disparaître peu à peu et sans secousse les dernières traces de la féodalité, longtemps avant la révolution de 1789. Les édits d'affranchissement du duc Emmanuel-Philibert commencèrent en 1562 et en 1565 ce travail régénérateur, qui fut accompli en 1771 par les sages décrets du roi Charles-Emmanuel.

L'auteur rappelle avec satisfaction l'origine des *biens communaux*, et surtout la formation du premier cadastre, commencé en 1725 et terminé en 1738 par les ordres de Charles-Emmanuel III, tandis que le cadastre français ne date que de 1802. Le cadastre savoisien fut exécuté avec des soins et une fidélité si remarquables, qu'il a été considéré jusqu'à nos jours comme la plus exacte représentation de la propriété, et qu'il fait autorité devant la justice pour la constater ; honneur que n'a mérité aucun des cadastres français, tous établis avec rapidité, pour la seule assiette des impôts.

L'espace manque pour suivre M. Pierre Tochon dans l'histoire de l'agriculture moderne. Il fait connaître l'épo-

que de l'introduction en Savoie de la luzerne et des autres plantes améliorantes, de la pomme de terre, recommandée par le célèbre Alexis-Barthélemi de Costa et cultivée chez nous bien avant que Parmentier soit parvenu à en faire apprécier en France les précieuses qualités, etc. Il rend ensuite un juste hommage aux diverses sociétés savantes et aux agronomes distingués qui ont fait progresser l'agriculture en Savoie, et il montre les résultats de l'encouragement donné à l'agriculture sous les princes de la Maison de Savoie, et par le gouvernement français depuis l'annexion.

L'agriculture savoisienne n'avait pas encore son histoire; M. Pierre Tochon vient de remplir cette lacune regrettable; aussi son discours a-t-il été écouté avec bonheur et a-t-il provoqué les applaudissements de tous ses nouveaux confrères.

M. Guilland, président de l'Académie, répond en ces termes au récipiendaire :

« Monsieur et cher collègue,

« En vous invitant à vous asseoir parmi nous, en écoutant votre intéressante lecture, je me disais qu'il y avait aujourd'hui non-seulement un bon et laborieux collègue de plus dans les rangs de l'Académie, mais aussi l'avénement d'un principe nouveau, — méconnu jusqu'ici, veux-je dire; car il n'y a pas de principes nouveaux.

« Dans cette province presque exclusivement agricole, notre Académie a dû, par intervalles, suppléer à l'absence momentanée de sociétés spéciales : vous l'avez fait ressortir judicieusement. Le comte Pillet-Will a choisi notre Académie pour décerner un prix d'agriculture, et ses Mémoires attestent les excursions de plusieurs de ses membres sur ce terrain. Mais jusqu'ici aucun d'eux ne s'était assis parmi nous au titre exclusif d'agronome.

« Il vous était réservé, Monsieur, de montrer dans cette enceinte, comme vous l'avez fait en Savoie, que l'agriculture est une profession. Cette vérité, presque d'hier en France, est loin d'être encore universellement reconnue; un des principaux organes de l'agriculture, la *Gazette des Campagnes*, devait encore l'autre jour la défendre. Et l'on entend parfois dire que l'agriculture n'est pas *une science* et ne saurait être qu'un métier manuel routinier, transmis de père en fils, non l'application intelligente, progressive, attrayante pour l'esprit, *libérale* enfin (pour employer un mot déclassé), d'un ensemble de principes empruntés à la géologie, à la chimie, à la physique, à la météorologie, à la zoologie, à la botanique, à la physiologie, à toutes les connaissances dont la fin du siècle dernier et la première moitié de celui-ci ont si prodigieusement élargi le domaine et multiplié les déductions pratiques.

« A vous, Monsieur, l'honneur d'avoir ouvert cette voie dans notre pays. Préparé par les études ordinaires aux carrières qui nous ont longtemps semblé les seules possibles en Savoie, vous pouviez choisir entre elles, lorsqu'un goût instructif vous conduisit à *Grignon*. Vous en sortiez diplômé au bout de trois fructueuses années, et vous aviez l'heureuse idée de compléter votre instruction par un voyage dans les centres agricoles de la France et de l'étranger. Nommé, à votre retour, directeur d'une importante fabrique d'instruments d'agriculture, à Turin, vous y formiez le *Musée agricole du palais Madame* et vous coopériez avec M. de Cavour aux publications de la *Société agraire*.

« Rappelé en Savoie par de pieuses exigences de famille, mais fidèle à votre vocation, l'on vous vit successivement obtenir le prix par votre *Statistique agricole des États-Sardes*, réaliser des succès remarquables dans la ferme du

grand domaine du Wuache, et succéder à M. le comte Marin dans son *secrétariat* de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry.

« Dès lors, délégué à ce titre aux expositions de Turin, de Gênes, de Londres et de Paris, expert provincial, membre de la junte statistique des États-Sardes, vous fûtes, en outre, professeur d'économie et d'agriculture à l'établissement-modèle de la Motte-Servolex, lorsque M. de Cavour, devançant les hommes d'État voisins, voulut introduire l'enseignement agricole dans les écoles normales et dans l'enseignement secondaire.

« Pour vous, comme pour bien d'autres, l'annexion brisa forcément une position acquise. Mais le nouveau gouvernement, rendant hommage à vos connaissances, a continué de les mettre en évidence dans les divers jurys agricoles, dans nos concours régionaux, comme secrétaire de la chambre consultative d'agriculture, comme membre de la commission de statistique, comme président du congrès agricole de Moûtiers pour la détermination de la race tarine, au conseil de perfectionnement du Lycée, aux primes d'honneur des sept départements, à la commission d'enquête agricole, au comité départemental de la dernière Exposition universelle, et enfin dans un cours d'agriculture à l'école normale d'Albertville et aux réunions cantonales des instituteurs primaires.

« De leur côté, vos pairs vous appelaient au secrétariat du Comice agricole de Chambéry, à celui du grand Congrès scientifique de 1863, à la correspondance de la Société centrale d'agriculture de France.

« Et vos concitoyens, après vous avoir délégué, en 1861, au conseil d'arrondissement, honneur plus significatif, vous renouvelaient leur mandat en 1867.

« Longue serait l'énumération des écrits que vous avez trouvé le temps de rédiger en dehors de ces commissions diverses, sur la culture du tabac, sur les souffrances de notre agriculture, sur le soufrage de la *vigne*, et dernièrement sur les *cépages* de la Savoie, après l'*exposition ampélographique* si habilement organisée par vos soins; toute une série de publications claires et pratiques, que couronne dignement cette histoire de l'agriculture en Savoie, dont l'Académie voudra entendre la lecture entière.

« Puisse votre exemple servir d'encouragement à ceux qu'un goût particulier attirerait vers l'agriculture et qui craignent de ne savoir que faire du diplôme de Grignon, à ceux aussi que des domaines importants sollicitent à s'en occuper, et qui seraient utiles à leurs compatriotes, à leurs fermiers et à leur propre fortune, en y donnant le temps qu'ils perdent si tristement ailleurs; à ceux enfin que l'encombrement des autres carrières dissuade d'y chercher une place; à ceux surtout dont l'indépendance ne s'accommode pas du fonctionnarisme, devenu, par une multiplication inquiétante, l'occupation stérile de la moitié des Français majeurs.

« La France est agricole et propriétaire: c'est par la prospérité de son agriculture qu'elle sera riche; c'est en s'appuyant sur ce qu'on a appelé récemment le *grand parti agricole* que son gouvernement sera fort. Vous, Monsieur et cher collègue, vous venez de voir ce parti à l'œuvre dans les assises de la société libre des agriculteurs de France, où vous étiez délégué le mois dernier. Vous y avez vu des hommes de tous les partis, désireux de s'unir sous ce drapeau commun et de coopérer, sans distinction d'opinions, au bien de la France. Vous les avez trouvés unanimes à reconnaître les dangers d'une centralisation exces-

sive, les périls de l'absorption universelle par le gouvernement, la valeur de l'initiative individuelle collective, et impatients d'émancipèr l'agriculture de protecteurs presque aussi compromettants que la féodalité dont vous nous entreteniez tout à l'heure.

« La profession agricole, la plus indépendante, la plus libérale de toutes, est en même temps celle qui fournit les plus constantes garanties d'ordre religieux et social et de stabilité, parce que l'agriculture en a besoin pour prospérer, parce qu'elle tient l'homme en face du maître de la nature. La terre moralise et améliore celui qui la possède; s'il est cultivateur, elle l'émancipe; s'il a une autre profession, elle en accroît l'indépendance.

« L'agriculture pourra parfois être le point de départ et le pivot d'un irrésistible mouvement d'affranchissement national, comme on l'a vu, en Italie, de la *Société agraire;* elle ne sera jamais révolutionnaire ni irréligieuse. C'est là ce qui la recommande à de plus grands égards et à d'amples concessions du gouvernement, et ce qui constitue son éternel attrait pour les hommes indépendants et sages à la fois, pour ceux qui aiment avant tout leur pays et leur dignité.

« L'Académie de Savoie puise sa vie dans ces nobles aspirations des grands principes sociaux, du patriotisme provincial et de la spontanéité locale. Aussi, elle souhaite en votre personne la plus cordiale bienvenue à l'agronome instruit, infatigable, dévoué. »

Les sentiments que M. le président vient d'exprimer au nom de l'Académie étaient la traduction fidèle de ceux de tous les membres; aussi cette séance a-t-elle été une agréable réunion de famille; le nouveau confrère, désiré depuis

longtemps, a été accueilli avec de vives démonstrations de bonheur.

M. Pierre Tochon, resserré entre les limites étroites d'un discours de réception, avait dû abréger ce premier travail. L'auteur, se dégageant de ces entraves, a remis à l'œuvre ce sujet si intéressant pour notre pays et lui a donné un développement proportionné à son importance. Le 3 janvier 1870, l'Académie, à l'unanimité, en votait l'impression dans ses *Mémoires*. Il occupe la plus grande partie du tome XII, sous le titre : *Histoire de l'Agriculture en Savoie*.

Depuis que la chimie moderne a étudié les conditions de la nutrition des plantes, que les expériences conduites avec un succès inespéré par M. Georges Ville dans les terres ingrates de Vincennes sont venues confirmer les déductions théoriques, et que la pratique des agriculteurs les plus distingués en a fait ressortir toute la fécondité, la recherche du *phosphate de chaux* préoccupe vivement et les savants et les cultivateurs. Aussi, dans la séance du 15 juin 1871, l'Académie a-t-elle écouté avec intérêt la communication suivante de M. l'avocat L. Pillet :

« Le 21 juin 1870, je me suis rendu à Entrèves, sur la commune de Bellecombe, en Bauges, pour examiner un petit lambeau de gault, signalé depuis bien des années par M. le chanoine Chamousset[1]. Mon but était de rechercher, dans l'intérêt de l'agriculture, quelle est la richesse en *phosphate de chaux* de ces couches situées au bord d'une

[1] *Réunion extraordinaire, à Chambéry, de la Société géologique de France, 27 août 1844.* (*Compte-rendu*, p. 217.)

route de grande communication, dans des conditions excellentes pour une exploitation industrielle.

« La route, en venant d'Allève, coupe d'abord un calcaire urgonien, qui marque la limite inférieure de l'albien :

« 1° Au-dessus, vient un grès vert, schisteux, friable, sans fossiles, semé de géodes pyriteuses : 1^m 50.

« 2° Puis un grès compacte, très dur, sans fossiles : 1^m.

« 3° Lumachelle verte, nombreux fossiles : 0^m 60.

« 4° Enfin, retour de grès vert, schisteux, sans fossiles, comme le n° 1 : puissance indéterminée.

« J'ai recueilli plusieurs kilogrammes de chacune de ces roches, en les étiquetant soigneusement, et je les ai expédiés à M. Lory, notre excellent ami et collègue, aujourd'hui directeur du laboratoire de chimie à Grenoble.

« Voici la réponse que j'ai reçue le 14 juillet suivant :

« J'ai reçu, il y a quelques jours, un échantillon d'Entrèves, et j'en ai fait l'essai hier ; malheureusement, « les résultats ne sont pas d'un grand avenir pour l'agri- « culture. Les n°s 1, 2 et 4 ne contiennent que des traces « de phosphate, qui ne couvriraient ni les frais d'exploi- « tation ni ceux de transport. Le n° 3, seul (lumachelle), « est d'une richesse un peu notable ; j'y ai trouvé 16,6 « p. % de phosphate de chaux, ce qui lui donnerait une « valeur de 1 fr. 60 c. environ les 100 kil., extraits, pul- « vérisés et rendus en gare.

« Je me figure que vous auriez encore plus d'avantage « à le demander à Lyon à 60 % de phosphate. Cela me « confirme dans ce que j'ai dit autrefois pour les gise- « ments de gault de l'Isère : qu'il ne peut s'en trouver « d'exploitables qu'exceptionnellement et en très petit « nombre. »

« Si je rends compte ici de cette tentative infructueuse,

c'est d'abord afin de prévenir de nouveaux essais en ce sens, qui probablement ne seraient pas plus heureux, mais c'est surtout pour faire connaître les éminents services que peut rendre à notre pays le laboratoire de chimie de Grenoble, dirigé par M. Lory, avec autant de savoir que d'obligeance et de dévouement aux intérêts de nos départements, devenus pour lui une seconde patrie.

« Avant d'entreprendre une exploitation de minerais, de terres, de roches quelconques, il sera toujours prudent de les soumettre à une analyse préparatoire qui se fait sans frais et avec tout le soin désirable. »

A la suite de cette communication, M. l'abbé Vallet demande la parole pour exposer, sur le même objet, des vues nouvelles qui lui paraissent de nature à diriger utilement l'industrie agricole dans la recherche du phosphate de chaux fossile.

Les exploitations ouvertes, depuis quelques années, sur la rive droite du Fier, près de Seyssel, et à la Perte du Rhône, ont donné des résultats très satisfaisants. Dans ces deux localités, les coprolites ou nodules phosphatés du *grès vert* renferment de 50 à 55 p. °/₀ de phosphate calcaire. Ils sont disséminés dans une roche tendre et friable, imprégnée elle-même de cette matière fertilisante. Les carrières sont, d'ailleurs, situées avantageusement pour le transport à grandes distances.

Les dépôts de *grès vert* phosphaté que nous possédons dans le département de la Savoie, à Saint-Pierre d'Entremont et à Puisgros, sont loin de se présenter dans des conditions aussi favorables. Les couches à nodules y sont assez riches en phosphate, mais elles n'ont qu'une faible épaisseur, sont moins friables que dans la vallée du Rhône,

et leur altitude de 800 à 900^{m} entraînerait des frais de transport trop considérables.

M. Vallet ajoute qu'il a observé tout récemment, dans les Abymes d'Apremont, dès blocs nombreux d'un calcaire verdâtre, qui offre, à s'y méprendre, l'aspect du *grès vert*, bien qu'il appartienne à un niveau de beaucoup inférieur. Ces blocs proviennent d'une couche néocomienne, située vers le milieu de l'escarpement de Granier et désignée par M. Lory, dans sa *Description géologique du Dauphiné*, sous le nom de *couche chloritée*.

Par l'analyse d'un grand nombre d'échantillons, le savant professeur de Grenoble s'est assuré que certaines parties de cette couche, celles surtout qui renferment des fossiles, sont plus riches en phosphate que les nodules du *grès vert*.

M. Vallet en conclut que les recherches ayant pour objet la découverte de cette espèce de guano minéral, dans notre département, devront, à l'avenir, se détourner du *grès vert*, dont les gisements sont peu accessibles, pour se reporter vers la *couche chloritée* des marnes néocomiennes, comprises entre le calcaire roux à *Ostrea rectangularis* et les *marnes grises* à *Ostrea Couloni*.

Cette couche étant à proximité de nos grandes voies de communication sur plusieurs points, tels que les environs de la cascade de Couz, les bords du lac du Bourget, la rive gauche du Rhône près de Chanaz et d'Yenne, le défilé de Chailles, etc., les gisements de phosphate de chaux, si l'on parvenait à en découvrir d'assez importants par leur richesse et leur étendue, s'y présenteraient dans des conditions d'exploitation on ne peut plus favorables.

Ces communications amènent une discussion dans laquelle plusieurs membres produisent le résultat de leurs

observations. M. Chamousset, qui a suivi les expériences de M. G. Ville, est convaincu que l'avenir de l'agriculture est tout entier dans les engrais naturels ou chimiques *introduits dans la ferme et venus du dehors*. La culture intensive, obtenue par les engrais produits dans la ferme même, en multipliant les prairies et les animaux, tend directement à l'appauvrissement du sol et doit, après quelques années d'une fertilité passagère, l'amener à une stérilité permanente. Les substances minérales, *qui sont nécessaires à la végétation*, n'existent dans le sol que dans des proportions limitées ; en lui rendant les seuls engrais de la ferme, on ne lui restitue qu'une partie de ce que les plantes lui ont enlevé, et il perd, chaque année, les substances chimiques contenues dans les produits exportés, les grains, les foins, les pailles et les animaux. L'enseignement agricole, qui pousse à la multiplication des fourrages et des animaux, sans insister sur l'introduction d'engrais étrangers, est donc erroné et dangereux.

---

§ II

Géologie.

Dans la séance du 4 mars 1869, le président de l'Académie donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique. Son Excellence annonce que, le 3 avril suivant, dans la distribution des récompenses qui aura lieu à la Sorbonne, à la clôture de la réunion des délégués des Sociétés savantes des départe-

ments, *une médaille d'argent sera attribuée à M. Louis Pillet, membre de l'Académie de Savoie, pour ses travaux de géologie, et que l'Académie recevra, en même temps, une médaille de bronze pour être déposée dans ses archives.* Tous les membres de l'Académie ont applaudi à cette distinction scientifique accordée à M. L. Pillet, dont les recherches et les nombreuses publications ont largement contribué au progrès de la géologie en Savoie.

C'est principalement à ses découvertes et à celles de M. l'abbé Vallet et de M. Lory, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble et membre agrégé de l'Académie de Savoie, que la science doit la solution du grand et obscur problème de la géologie des Alpes, qui a divisé et passionné pendant plus de quarante ans les géologues du monde entier. Par une étude plus approfondie des diverses formations et surtout par les fossiles caractéristiques que ces trois savants et amis ont trouvés les premiers, soit séparément, soit collectivement, ils sont parvenus à établir avec certitude que les ardoises et certains calcaires de St-Julien sont tertiaires et nummulitiques, que les calcaires du *Pas de la Fosse* sont du *lias*, et les grès anthracifères, du *terrain houiller*. Ces faits bien démontrés ont levé tous les doutes et permis d'expliquer, par des renversements de terrains, les étranges anomalies par lesquelles la géologie alpine paraissait jusqu'ici être en opposition avec la géologie de tous les autres pays. Ces bases posées, les trois géologues ont pu, par leur collaboration commune, composer leur CARTE GÉOLOGIQUE DE LA SAVOIE, qui est sans contredit le travail géologique le plus remarquable exécuté pendant ces dernières années. Cette carte a été présentée par M. Lory pour le concours de 1848; la Commission des récompenses en a reconnu l'importance scientifique, et dans la distri-

bution des prix à la Sorbonne, le 3 avril 1869, outre la médaille d'argent décernée à M. L. Pillet, une médaille d'or a été accordée à M. Lory, et M. Vallet a reçu le titre d'*officier de l'instruction publique.*

Depuis quelques années, les géologues se livrent à un grand travail de discussions et de recherches pour fixer définitivement l'âge de certaines formations situées à l'ouest des Alpes ; provisoirement classées jusqu'ici dans l'Oxford-Clay, elles ont actuellement une tendance marquée à s'élever dans l'échelle géologique ; elles représenteraient, suivant les uns, les étages jurassiques supérieurs ; suivant les autres, elles feraient même partie de la grande formation néocomienne, dont le niveau inférieur serait ainsi considérablement abaissé. M. L. Pillet a rédigé sur ce sujet intéressant un travail auquel il a donné pour titre : *Note additionnelle à la description géologique des environs de Chambéry*. L'Académie en avait entendu la lecture dans ses séances des 2 et 30 juillet 1868, et elle avait nommé une commission pour en faire l'examen. M. Vallet, au nom de cette commission, a présenté, dans la séance du 22 avril 1869, le rapport suivant :

« Le relief de la Savoie occidentale est formé, en grande partie, de sédiments marins dont la puissance collective dépasse 1,600 mètres et que leurs fossiles ont fait classer depuis longtemps dans le terrain secondaire. Tous les géologues qui ont étudié le massif de la Grande-Chartreuse, le massif des Bauges, la chaîne du Mont-du-Chat, sont d'accord pour attribuer au groupe *jurassique* les couches qui se montrent à la base de ces massifs, et au groupe *crétacé* celles des escarpements supérieurs. Mais nous voyons de graves divergences se produire, lorsqu'il s'agit

de fixer un plan de démarcation entre les deux groupes et de définir où se termine le *jurassique* et où commence le *crétacé*.

« Au point de vue stratigraphique, cet ensemble de couches calcaires, régulièrement superposées, paraît constituer un seul et même système, et comme, d'ailleurs, on ne saurait tirer de la composition minéralogique que des caractères d'une valeur secondaire pour la détermination des synchronismes, le problème ne peut être résolu que par des rapprochements entre la faune de nos gisements fossilifères et celle des contrées classiques où la série des étages est plus complète, et qui se font remarquer par l'abondance et la bonne conservation des débris organiques.

« Dans la chaîne du Jura, un dépôt lacustre de 25 à 30 mètres d'épaisseur, que nous avons découvert, il y a quelques années, sur le versant oriental du Mont-du-Chat, présente tous les caractères d'une limite naturelle entre les sédiments *jurassiques* et les sédiments *crétacés*. Cette bande de calcaire d'eau douce correspond en effet nécessairement à une oscillation lente de l'écorce terrestre, qui a eu pour résultat une longue interruption des phénomènes marins sur l'emplacement actuel du Jura.

« Malheureusement, dans le massif des Bauges et dans le massif de la Grande-Chartreuse, l'existence de cette *couche-limite* n'a pas encore été signalée. C'est donc la faune marine seule qui peut nous fournir des indications sur les modifications qu'elle a subies et nous apprendre à quel niveau elle cesse d'être jurassique pour devenir crétacée.

« Cette question ardue de paléontologie a été abordée avec bonheur par notre savant confrère, M. L. Pillet. Ses recherches persévérantes sur les gisements fossilifères de

Lémenc, de Monterminod, de Montagnole et d'Apremont, l'ont conduit à constater, par l'étude comparative des faunes, que les calcaires argileux des environs de Chambéry étaient l'équivalent de l'étage *argovien*, établi par les géologues suisses dans le Jura septentrional.

« Le travail de M. Pillet, publié en mai 1865, sous le titre de : *Description géologique des environs de Chambéry*, a soulevé de vives et intéressantes discussions au sein de la Société géologique de France, et a été le point de départ de nombreuses publications, qui ont singulièrement élargi le champ sur lequel le débat s'était primitivement engagé. Les faunes de Berrias dans l'Ardèche, de la Porte-de-France et d'Aisy, de Baden en Suisse, de Stramberg dans les monts Carpathes, ont été l'objet de nouvelles études de la part de nos plus célèbres paléontologistes. Et, s'il subsiste encore de profondes divergences d'opinions sur la valeur des indications que l'on peut tirer de tel ou tel débris organique, un fait d'une grande importance pour la géologie de la Savoie se dégage cependant de l'ensemble de leurs travaux, c'est que nos marnes à ciment de Montagnole, d'Apremont, de la Clusaz, doivent être rajeunies. En les abaissant au niveau des marnes de Chanaz et d'Oxford, nous en avions exagéré l'ancienneté ; nous devrons les placer, désormais, sur l'horizon des marnes de Berrias et à l'aurore de la période crétacée.

« Dans la *Note additionnelle* qu'il a présentée à l'Académie, au mois de juillet 1868, M. Pillet résume en quelques pages les divers incidents de ce débat scientifique et insiste en particulier sur la nouvelle phase dans laquelle il vient d'entrer par la publication récente d'un mémoire de M. Pictet de La Rive, qui a pour titre : *Étude provisoire des fossiles de la Porte-de-France, d'Aisy et de Lémenc,*

où sont décrits et figurés bon nombre de fossiles du Musée de Chambéry et de la collection du Grand-Séminaire. L'opinion formulée par l'éminent paléontologiste de Genève, dans les conclusions de ce beau travail, c'est que la partie inférieure des calcaires de la Porte-de-France et des carrières de Lémenc renferme une faune incontestablement jurassique, que la brèche corallifère d'Aisy et de Lémenc présente les plus grandes affinités avec les calcaires de Stramberg, et qu'ainsi les limites de la période jurassique et de la période crétacée ne pourront être fixées avec sécurité dans cette région, que quand on connaîtra mieux la faune de Stramberg.

« A la suite de cette publication, M. Hébert s'est transporté dans les Carpathes ; il a étudié sur place et dans les musées allemands, les fossiles des calcaires de Stramberg. Nous avons tout lieu d'espérer que le travail dont le savant professeur s'occupe en ce moment sur les riches matériaux qu'il en a rapportés, jettera un nouveau jour sur cette difficile controverse et mettra en évidence les relations de la faune de Stramberg avec celle de certaines localités classiques de la région méditerranéenne, où les limites entre le jurassique supérieur et le crétacé inférieur sont nettement définies.

« Quel que puisse être d'ailleurs le résultat des discussions qui ne manqueront pas de se produire encore autour de cette importante question de paléontologie stratigraphique, votre commission est d'avis que la *Notice*, dans laquelle M. Pillet en a consigné les premières phases, mérite, sous tous rapports, de figurer dans nos *Mémoires*, et elle vient vous proposer d'en voter l'impression. »

Les conclusions de la commission sont mises aux voix, et l'impression de la *Note additionnelle* de M. Pillet est votée à la grande majorité des suffrages.

M. Pillet a continué dès lors ses recherches sur ce point encore bien obscur de la géologie de la Savoie et des Alpes, qui n'a cessé de préoccuper vivement les savants. Dans la séance du 15 juin 1871, il fait connaître, par une communication verbale, une partie des résultats qu'il a obtenus.

M. L. Pillet rappelle que les carrières exploitées à Lémenc, le long de la route d'Aix, appartiennent à un étage jurassique bien connu, caractérisé par l'*ammonites tenuilobatus*.

Au sommet de la butte, se trouve une assise, riche en fossiles, qui semble appartenir à l'étage corallien. Cette assise, avec sa faune, se poursuit à travers l'Allemagne jusqu'à *Stramberg,* dans les monts Carpathes. C'est là qu'elle a été étudiée avec le plus grand succès, dans ces dernières années, sous le nom d'*étage tithonique;* elle est l'objet de publications importantes et a donné lieu à des discussions très animées dans les paisibles domaines de la science.

On remarquait surtout, au-dessous de Stramberg, une assise dite *Rogoznick*, caractérisée par des fossiles spéciaux, qui la rattachent à la précédente ; mais la disposition des montagnes, en Transylvanie, ne permet pas de fixer la distance qui les sépare, ni de reconnaître les intermédiaires qui peuvent se placer entre elles.

En attaquant les calcaires voisins du calcaire de Lémenc, M. Pillet vient d'y trouver une assise correspondant exactement à celle de *Rogoznick*. Il lit à l'Académie une lettre de M. le professeur F.-J. Pictet, de Genève, qui a bien voulu se charger de la détermination des fossiles, et qui ne laisse aucun doute sur ce résultat.

Il a, depuis lors, exploré les couches qui supportent ainsi que celles qui recouvrent la précieuse assise de *Rogoznick*. Au Musée de la Société d'histoire naturelle, il

a pu réunir des collections complètes des animaux qui ont peuplé ces deux stations.

Il espère arriver par là, grâce au précieux concours de M. le professeur Pictet, à fixer un point resté insoluble depuis plusieurs années dans la science, mettre fin à un regrettable dissentiment dans la classification géologique, et trouver aux portes de Chambéry ce qu'on allait chercher inutilement aux frontières de la Pologne.

Plusieurs membres de l'Académie se transportent, après la séance, au Musée d'histoire naturelle, pour y voir les divers échantillons réunis par M. Pillet, lesquels seront bientôt décrits dans un travail qu'il prépare sur cette intéressante découverte.

Les *blocs erratiques* avaient, depuis longtemps, excité la curiosité des savants. M. de Saussure les avait signalés sans aborder l'explication de ce phénomène; M. Élie de Beaumont, à qui la Savoie doit une description si exacte de ses formations géologiques, avait étudié avec plus de précision le dépôt erratique et lui avait assigné pour cause une débâcle diluvienne. Plus tard, les géologues suisses et Mgr Rendu, membre de l'Académie de Savoie, inspirés par l'observation des effets produits par les glaciers actuels, ont soutenu que le transport de ces blocs était dû à d'anciens glaciers, qui ont rempli toutes nos vallées, et partant du sommet des Alpes, s'étendaient au-delà de Lyon. M. Charpentier, l'un des plus savants géologues de l'Ecole glaciaire, plaçait l'ouvrage de Mgr Rendu au premier rang parmi ceux qui avaient traité ce sujet. Plusieurs personnes se rappellent avec quelle animation et avec quelle profondeur de science la cause du transport des blocs erratiques fut discutée par les partisans de M. Élie de Beaumont et

par ceux de la nouvelle école, dans quelques séances mémorables du Congrès géologique tenu à Chambéry en 1844[1]. Depuis lors, la même question a conservé le privilége de passionner les esprits; mais l'opinion glaciaire a gagné du terrain et a conquis l'assentiment du plus grand nombre des géologues.

Malheureusement, les pièces de ce procès scientifique tendent à disparaître par suite des progrès de l'agriculture. Les blocs erratiques, autrefois gisant à la surface du sol, sont enfouis sous la terre; d'autres sont réduits en fragments et employés dans les constructions. Cet imposant phénomène géologique perd tous les jours de sa majesté et de son évidence. Plusieurs géologues voisins s'en sont émus, et travaillent activement à l'établissement d'une carte *erratique*, qui transmettra à la postérité tout ce qui peut encore être observé à la surface du sol.

Ces détails préliminaires font comprendre l'importance d'une communication que M. L. Pillet a faite, le 8 avril 1869, à l'Académie, et qui est reproduite ici en son entier :

« Ceux qui ont suivi les progrès de la géologie depuis trente ans, connaissent tous les *blocs erratiques* et le *terrain glaciaire*.

« Dans les plaines qui s'étendent des deux côtés des Alpes, en Lombardie, dans la Suisse, dans la France, jusque sur les coteaux les plus élevés du Jura, on rencontre des blocs souvent énormes, détachés des cîmes des Alpes, et charriés à de très grandes distances par un agent mystérieux.

« Sur des régions plus étendues encore, on observe des

[1] *Bulletin de la Société géologique de France.* (Réunion extraordinaire, à Chambéry, en 1844.)

boues accumulées en nappes immenses, souvent mêlées de cailloux entassés sans ordre apparent, cailloux roulés, polis et burinés. Les mêmes stries se retrouvent sur presque toutes les roches dures qu'a recouvertes le torrent boueux.

« Ce phénomène n'est point particulier aux Alpes; on l'a signalé sur les flancs des Pyrénées, de l'Atlas, du Caucase, dans presque toutes les chaînes étudiées à ce point de vue.

« Depuis longtemps, les géologues ont cherché à en découvrir les causes. Les uns l'ont attribué à des courants diluviens, d'autres à des glaces flottantes; la plupart, enfin, s'accordent aujourd'hui à y voir les dépôts d'anciens glaciers, qui, à une époque relativement récente, auraient envahi cette partie du globe terrestre.

« Pendant qu'on discute ces théories pleines d'intérêt, les cultivateurs, en défrichant leurs champs, les maçons, pour élever leurs murailles, attaquent de toutes parts les *blocs erratiques* qui gênent les uns et fournissent aux autres des matériaux utiles. Encore quelques années, et ces monuments qui sont, pour ainsi dire, les pièces du procès à juger, auront disparu. Les géologues regretteront alors de n'avoir pas des indications exactes sur l'étendue et sur tous les détails du phénomène. Ils nous accuseront d'avoir laissé échapper l'heure propice et d'avoir failli à la cause de la science.

« Ces considérations ont été présentées pour la première fois à la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Neuchâtel en 1866, par A. Favre, notre ami et collègue.

« Son appel a été entendu, et une commission, compo-

sée de MM. Favre et Soret, a été nommée incontinent pour aviser.

« En 1867, elle a présenté, à la réunion de Rheinfelden (Argovie), un *appel* aux Suisses [1] pour la publication d'une carte détaillée, où seraient figurés tous les blocs les plus remarquables, avec des carnets indiquant leurs dimensions et leur composition.

« Aussitôt on vit des cantons, des communes, des sociétés particulières (entre lesquelles nous citons en première ligne le *club jurassien* de Neuchâtel), se mettre à l'œuvre, dresser des cartes et des monographies, entourer les grands blocs d'une protection plus spéciale. Ils en interdisaient la destruction, les achetaient pour les rendre propriété publique, et gravaient à leur surface, en grosses lettres, le mot : *inviolable*.

« Ce mouvement ne s'arrêtait pas aux frontières de la Suisse. Sur un rapport présenté à la Société géologique de France et approuvé par S. Exc. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de la Haute-Savoie a déjà pris des mesures pour arrêter la destruction des blocs erratiques dans le domaine de l'Etat et dans les biens communaux de la Haute-Savoie.

« En 1868, MM. Albert Falsan et Ernest Chantre, de Lyon, géologues déjà connus par des travaux remarquables, répondant à l'appel de M. Favre, ont entrepris un travail analogue pour les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Leur cadre embrasse tout l'espace compris entre Bourg, Belley, Grenoble, Vienne et la Savoie.

« La Société d'agriculture, sciences et arts utiles, ainsi que la Société des sciences industrielles de Lyon, leur ont

[1] *Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques.*

prêté leur appui. Une salle leur a été ouverte au Parc de la Tête-d'Or, pour y installer une collection d'échantillons des principaux blocs erratiques. Ils ont commencé à dresser des cartes du terrain erratique, calquées sur les cartes de l'état-major, à l'échelle de 1/80,000 ; ils ont répandu à profusion un appel à tous les amis de la science, pour les engager à s'associer à ce travail.

« Par une heureuse innovation, ils ont même allié l'art à la science ; ils ont relevé de charmants croquis à la plume des blocs qui méritent de fixer plus particulièrement l'attention.

« Pris au nord par les géologues suisses, à l'ouest par nos confrères de Lyon, ne nous voyons-nous pas comme forcés d'entreprendre nous aussi une œuvre pareille pour notre département de la Savoie ?

« Tous les blocs du Bugey, du Lyonnais, du Bas-Dauphiné, descendent de la chaîne des Alpes, en traversant la Savoie, où ils ont laissé de nombreux témoins de leur passage. Il est essentiel de rechercher leur point de départ, de suivre leur itinéraire à travers nos vallées, d'observer la pente de ce fleuve colossal qui déposait des cailloux grands comme des maisons, sur la cîme du Mont-du-Chat et du Nivolet.

« Peut-on dessiner les altitudes qu'il n'a pas dépassées, celles où il a accumulé le plus grand nombre de blocs ? Est-ce la pente d'un torrent débordé, est-ce le niveau d'une mer aux glaces flottantes, ou bien le cours d'un glacier avec ses moraines? Reconnaît-on les circonstances qui ont déterminé sa croissance , puis sa retraite ? Avons-nous eu plusieurs invasions successives, ou bien une seule période glaciaire ?

« Ces questions et bon nombre d'autres ne seront éclai-

rées que par des études précises faites sur le terrain, dans les hautes sommités qui nous entourent.

« Devons-nous attendre que des géologues étrangers à notre département viennent s'y installer pour combler cette lacune, ou pouvons-nous seulement attendre qu'ils nous reprochent notre négligence ?

« Nous ne l'avons pas pensé. Notre patriotisme (auquel se mêle peut-être un peu de vanité) ne nous permettait pas de rester inactifs. On ne doit pas dire que la Savoie se laisse devancer, qu'elle s'endort pendant que les contrées voisines travaillent et progressent.

« Voilà pourquoi nous avons résolu de nous mettre à l'œuvre pour étendre à ce département les recherches commencées sur toutes nos frontières.

« Nous avons reçu de M. A. Favre une lettre fort encourageante, en date du 29 janvier, avec les instructions les plus détaillées sur les procédés à employer. M. A. Falsan nous a obligeamment communiqué ses brochures, qui sont un traité complet sur cette matière [1].

« Tel est notre projet. Pour le réaliser, nous demandons le patronage de l'Académie de Savoie, le concours de toutes les Sociétés, de tous les hommes qui s'intéressent au progrès des sciences de notre pays.

« Pour mettre de l'uniformité dans les observations et procéder avec ordre, voici la méthode que nous suivrons

[1] *Appel aux amis des sciences naturelles pour le tracé d'une carte géologique du terrain et des blocs erratiques des environs de Lyon, du nord du Dauphiné, des Dombes et du midi du Bugey, et pour la conservation des blocs erratiques dans les mêmes régions*, par MM. Falsan et Chantre. — Paris, Savy, 1869.

Instruction pour l'étude du terrain erratique dans la partie moyenne du bassin du Rhône, par M. A. Falsan. — Paris, Savy, 1869.

et qui est adoptée déjà par tous les travailleurs de la Suisse :

« Il faut que chaque observateur se procure la carte de l'état-major sarde, au 1/50,000, de la région qu'il veut étudier. Après l'avoir collée sur toile pour la tenir dans un étui, il collera au revers un papier blanc.

« Toutes les fois que, dans ses courses, il rencontrera un bloc erratique remarquable, il déterminera exactement sa position sur la carte et la piquera avec une épingle, de manière à obtenir sur le revers une marque fine et précise, près de laquelle il écrira un simple numéro d'ordre. Il détachera, s'il est possible, un échantillon, sur lequel il collera une étiquette gommée portant le numéro.

« En même temps, sur un carnet de poche, il rapportera le numéro et à côté :

« 1° Le nom de la localité, avec les signes, pour reconnaître l'emplacement;

« 2° L'altitude approximative des blocs au-dessus du niveau de la mer, en la comparant aux cotes les plus voisines indiquées sur les cartes de l'état-major;

« 3° Les dimensions moyennes des blocs : hauteur, longueur, largeur;

« 4° Leur nombre et leur mode de groupement, avec la disposition sur le sol, par rapport à la pente du sol, et la direction de la vallée;

« 5° La composition des blocs, soit l'espèce de roche;

« 6° La nature du sol sur lequel ils reposent;

« 7° L'origine présumée, le nom de la chaîne d'où ils semblent provenir;

« 8° Les légendes qui s'y rattachent avec les entailles ou traces de travail humain;

« 9° Le nom du propriétaire du fonds sur lequel se trouvent les blocs principaux.

« Enfin, quand il s'agira de ceux qui ont une importance particulière, il serait fort intéressant de les dessiner sur un *album*, avec un homme à proximité, ce qui permettra de juger à première vue la grandeur relative de chacun d'eux.

« Outre ces indications relatives aux blocs, il serait essentiel d'annoter sur le carnet et de piquer sur la carte:

« 10° Les amas de boues glaciaires avec leur étendue et les épaisseurs qui se mesurent à l'œil nu;

« 11° La nature plus ou moins calcaire de ces boues, et le facies des cailloux, gravier ou sable, qui y sont associés;

« 12° Les roches polies, qui se montrent au flanc des montagnes;

« 13° Enfin les amas de cailloux, ou alluvions sous-glaciaires.

« Rentré à la maison, on imprimera sur la carte même, au point correspondant à chaque piqûre, une lettre garnie d'encre d'imprimerie indélébile. Ainsi, un G pour le granit, un S pour le schiste cristallin, un C pour le calcaire, un Q pour les quartzites, un P pour les poudingues, un M pour les marnes ou argiles glaciaires connues sous le nom de *Marc*. En variant les couleurs de l'encre, on pourrait considérablement multiplier les indications de ces quelques initiales.

« Elles ont le grand avantage de peindre à l'œil, sur la carte même où le pays est figuré, avec tous ses accidents, le phénomène glaciaire de plus en plus complet, et de permettre à chaque observateur de profiter des travaux de ses devanciers.

« Maintenant que nous avons indiqué les procédés à suivre, il est presque superflu d'ajouter que nous faisons appel à tous pour réaliser une œuvre au-dessus des forces du travailleur le plus infatigable.

« Il nous faudrait, en Savoie, des clubs alpins, des clubs jurassiens, comme on en voit plusieurs en Suisse.

« A défaut de clubs et de sociétés de promeneurs, les élèves et les professeurs de nos maisons d'éducation auraient bien mérité de notre patrie à tous, s'ils voulaient seulement essayer de se procurer une carte, un carnet, des timbres, et essayer, dans les alentours de chaque collége, de figurer les blocs et les terrains erratiques.

« MM. les curés isolés sur les montagnes, MM. les instituteurs dans leurs communes, les agents-voyers et forestiers, et plus que tous autres, les ingénieurs et garde-mines, appelés par leurs fonctions à parcourir nos montagnes, tous pourraient rendre de vrais services à la science, en recueillant des notes et des échantillons.

« Nous leur saurions gré à tous, s'ils voulaient bien s'associer à nous pour cette œuvre, beaucoup trop vaste pour un seul.

« Il ne s'agit pas seulement des environs de Chambéry, mais de la Savoie entière jusqu'aux limites des Alpes, d'une part, jusqu'au Rhône de l'autre, là où s'arrêtent nos confrères de Lyon; et au nord, jusqu'aux confins de la belle carte fédérale du général Dufour, que ne dépassent pas nos confrères de la Suisse.

« Si nos observations nous font reconnaître quelque bloc monumental présentant un intérêt plus spécial, à raison de sa position, de sa forme ou des traditions qui s'y rattachent, nous verrons alors, mais alors seulement, s'il y aurait quelque démarche à faire auprès des administra-

tions ou des propriétaires, pour en assurer la conservation.

« Aujourd'hui, ces démarches seraient prématurées ; ce que nous avons à faire, c'est une carte à dessiner, ce sont des notes précises à consigner, des échantillons à recueillir ; en un mot, c'est une œuvre de science que nous entreprenons. »

L'Académie accueille avec empressement la communication qui vient de lui être faite par M. Pillet, s'associe à ses vœux et à ses travaux, et promet, au besoin, de les encourager par quelques allocations de fonds.

Il est peut-être utile de rappeler ici les observations faites, il y a longtemps, par M. Chamousset sur la *hauteur que le dépôt erratique a atteint aux environs de Chambéry,* et consignées dans le procès-verbal de la séance du 16 août 1844 du Congrès de la Société géologique de France, réuni dans cette ville. Ce dépôt, partant de la partie des Alpes visible depuis Chambéry, est venu directement par la vallée qui sépare cette ville de Montmélian, et s'est répandu au moins jusqu'à Lyon. En portant le baromètre sur les points les plus élevés où l'on rencontre les blocs erratiques, M. Chamousset avait constaté que ce dépôt est parvenu, aux environs de Chambéry, à une hauteur de plus de 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce dépôt a passé par-dessus la montagne de Montmélian, élevée de 926 mètres au-dessus de Chambéry, soit 1,190 mètres au-dessus de la mer. Il s'étendait, d'un côté, par-dessus la Thuile, Puisgros, Curienne et les Déserts ; de l'autre, il pénétrait dans la vallée d'Entremont, par le col du Frêne, qui sépare les montagnes de Granier et de Joigny. Le point le plus bas de ce col est à 1,136 mètres au-dessus de la mer ;

mais on trouve des débris alpins sur les deux côtés de cette échancrure en forme de demi-lune, jusqu'à une certaine élévation. Il résulte de ces faits et de plusieurs autres, qu'aux environs de Chambéry, le dépôt erratique atteignait au moins 1,200 mètres. Cette hauteur a permis au dépôt erratique de passer directement par-dessus la montagne d'Aiguebellette, dans tous les points où cette montagne ne s'élève pas beaucoup au-dessus de 1,200 mètres. Il a couvert toute la partie moyenne de cette montagne, qui comprend les deux routes d'Aiguebellette et de Novalaise, mais il n'a atteint ni le *signal* qui domine Oncins, ni la Dent du Chat, deux points dont la hauteur dépasse 1,400 mètres. De là, le dépôt erratique a poursuivi sa route vers Lyon, en abandonnant des débris nombreux et d'énormes blocs dans les vallées et sur les petites montagnes qu'il a eues à traverser.

Dans la séance du 29 juillet 1869, M. l'abbé Vallet a donné lecture d'une note sur les dépôts erratiques des environs de Chambéry. Après avoir exposé les divers états sous lesquels se présentent en général les matériaux alpins qui recouvrent, par lambeaux plus ou moins étendus, le sol des vallées et des plateaux, il cherche à préciser le niveau supérieur et par là même l'épaisseur des anciens glaciers, et signale quelques-unes des stations où ils ont accumulé les plus grandes masses de cailloux et de blocs erratiques, comme aussi les points où ils ont laissé des traces évidentes de leur passage en polissant et burinant, à la façon des glaciers actuels, la surface des roches susceptibles de prendre le poli.

Les observations de M. Vallet portent à 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer la limite supérieure de

la vaste moraine de Montgelafrey, au-dessous du col de la Madeleine. Sur le coteau de Montgilbert, les blocs erratiques ne dépassent pas 1,400 mètres. A l'ouest de Chambéry, le niveau supérieur des blocs et des cailloux alpins coïncide sensiblement avec l'arête de la montagne qui sépare la branche de Saint-Jean de Couz, dont l'altitude est de 1,250 mètres. En comparant ces trois limites avec les cotes de la Chambre, d'Aiguebelle et de Chambéry, qui sont respectivement de 450 mètres, 320 mètres, 270 mètres, on trouve pour l'ancien glacier de la vallée de l'Arc, à partir des hauteurs de Montgelafrey, des épaisseurs graduellement décroissantes de 1,150 mètres, 1,080 mètres, 980 mètres. Au-delà de la montagne de l'Épine, on pourra les déterminer avec précision en recherchant la limite supérieure des blocs erratiques sur les montagnes du Bugey, qui bordent le Rhône, entre Saint-Genix et Villebois.

Les moraines et traînées de blocs les plus considérables signalées par M. Vallet, et sur lesquelles il y aurait à faire d'intéressantes observations de détail, se trouvent :

Aux environs d'Albertville, sur les coteaux de Mercury, de Plancherine, de Verrens, de Cléry et de Montailleur ;

Aux environs d'Aiguebelle, sur les coteaux d'Aiton, de Montgilbert et de Bonvillard ;

Dans la vallée de la Rochette, entre le Bourget et Arvillard, et sur les deux versants de la colline de Montmayeur ;

Sur les plateaux de la Thuile, de Puisgros, de Thoiry, de Curienne et de Saint-Jean d'Arvey ;

Sur les coteaux de Chignin, de Monterminod, de Saint-Saturnin, d'Apremont, de Saint-Baldoph, de Montagnole et de Saint-Cassin ;

Dans la vallée de Couz, le vallon de Corbel, et sur les deux versants de la montagne de l'Épine, depuis les Echelles jusqu'à Chanaz.

Les torrents dont le lit est encaissé dans ces moraines sont littéralement encombrés de très gros blocs. A la surface du sol des localités précitées, on pourrait compter par milliers ceux dont le volume dépasse un ou deux mètres cubes. De distance en distance, on en rencontre qui atteignent des dimensions colossales. M. Vallet cite parmi les plus remarquables :

1° A Plancherine, sous le col de Tamié (altit. 700^{m}), plusieurs blocs de brêche triasique de 40 à 60 mètres cubes, provenant de la zone comprise entre Aigueblanche et Moûtiers ;

2° Sur le plateau de la Thuile, rive gauche de la Leysse, à environ 500 mètres du hameau d'Entrenants (altit. 700^{m}), un énorme bloc de calcaire noir, argileux, à *toxaster complanatus,* originaire, à n'en pas douter, de la chaîne néocomienne qui domine, à l'est, le col de Tamié (260 mètres cubes) ;

3° Dans la vallée de Couz, à 150 mètres de la Grotte des Echelles (altit. 540^{m}), bloc de quartzite vert schisteux qui rappelle ceux de la Haute-Tarentaise (70 mètres cubes);

4° Au-dessus du village de la petite Clusaz, près de Saint-Saturnin (altit. 500^{m}), bloc de brêche, à gros éléments, analogue à celle du vallon de *Roselein* (80 mètres cubes);

5° A Ontex, dans un bois de chênes, situé à l'ouest du village de Billion (altit. 600^{m}), bloc de granit porphyroïde, provenant de la zone granitique qui passe par Arêche, la Roche-Cevins et la Chapelle (40 mètres cubes);

6° A Billième, sur le coteau boisé qui domine le hameau

de Gerbaz (altit. 650m), un énorme bloc noir, divisé en plusieurs fragments, qui n'a été ni mesuré ni étudié de près, mais qui paraît, à distance, avoir un volume de plus de 300 mètres cubes.

Quant aux roches moutonnées, polies et burinées par les moraines des anciens glaciers et que l'on peut regarder comme la preuve la plus rigoureuse et la plus convaincante de leur extension sur toute la lisière des Alpes, M. Vallet en cite de très beaux spécimens qu'il a observés au fort de Lesseillon et à Saint-Martin de la Porte, en Maurienne ; à Pralognan, à Champagny, au détroit du Ciex, en Tarentaise ; au fort de Montmélian ; sur les hauteurs de Jacob-Bellecombette, entre la cascade et le vallon des Charmettes ; à Lémenc, sur les corniches supérieures de la carrière de Côte-Rousse ; au Mont-du-Chat, le long du chemin vicinal tendant du col à Ontex ; sur le plateau de Saint-Pierre de Curtille ; au niveau du Rhône, près de Chanaz ; enfin, au col de la Crusille, point culminant de la nouvelle route de Novalaise à Saint-Genix.

M. Vallet exprime, en terminant, le désir que ces indications sommaires puissent servir à faciliter les observations de détail aux naturalistes qui travaillent activement à doter la science d'une statistique complète des phénomènes erratiques dans nos contrées.

L'Académie a eu la bonne fortune de posséder M. Lory dans sa séance du 5 août 1869. Ce savant géologue, qui venait d'être nommé récemment membre *agrégé* de la Compagnie, lui exprime d'abord ses remercîments. Ensuite, comme tribut d'entrée, il expose, sur l'invitation de M. le Président, *une histoire des variations* du cours de l'Isère et de ses affluents, pendant les temps géologiques

antérieurs à la période actuelle. Les limites de ce Compte-rendu ne nous permettent de donner qu'un très sommaire résumé de cet exposé lumineux, qui a captivé, pendant plus d'une heure, l'attention de l'Académie :

« Les profondes entailles, soit longitudinales soit transversales par rapport aux chaînes des Alpes, dans lesquelles circulent aujourd'hui l'Isère et ses affluents, ne sont pas de simples canaux d'érosion creusés par ces rivières ; ce sont des déchirures du sol, résultant des grandes dislocations qui, dans le cours de la période tertiaire, ont façonné le relief des Alpes. Depuis ces dislocations, il y a eu, sans doute, des dénudations immenses : les Alpes ne sont plus, pour ainsi dire, que des *ruines*, et c'est par plusieurs centaines, souvent même par des milliers de mètres que l'on doit évaluer l'épaisseur des matières déblayées de leurs sommités. Mais ces érosions, si considérables dans les hauteurs, ont été beaucoup moindres dans les gorges d'écoulement et n'ont guère fait qu'en élargir les passes les plus étroites, sans les approfondir notablement.

« Le cours primitif des eaux provenant de la Tarentaise et de la Maurienne est nettement indiqué par les restes d'un grand dépôt d'alluvion que l'on voit sur la rive gauche de l'Isère, depuis Chamousset jusqu'à Sainte-Hélène-du-Lac, formant une terrasse composée de nappes de sables, de limons et de cailloux roulés, parmi lesquels on reconnaît les roches caractéristiques de ces deux vallées alpines. Les mêmes nappes d'alluvions, déposées évidemment par le même cours d'eau, se retrouvent à Chapareillan, Barreaux et jusqu'à Sainte-Marie d'Alloix, où elles finissent brusquement ; et il n'y a plus, au-delà, vers Grenoble, aucune trace d'anciennes alluvions formées de

matériaux d'origine savoisienne. Au contraire, la continuation de ces dépôts est attestée manifestement, entre Montmélian et Chambéry, par divers lambeaux adossés aux flancs de la vallée, à Arbin, à Francin, au Petit-Barberaz, à Chambéry même, puis à la Boisse, à Sonnaz, à la Motte, où l'on trouve, de même qu'à Chapareillan, une couche d'argile et des amas de bois fossiles, intercalés dans ces anciennes alluvions. Les eaux de l'Isère savoisienne s'écoulaient donc alors par Chambéry et la vallée occupée aujourd'hui par le lac du Bourget; et elles ont formé, durant cette première partie de la période quaternaire, des dépôts dont l'épaisseur visible est de plus de 200 mètres au-dessus des vallées actuelles.

« A la même époque, les eaux de la région dauphinoise du bassin du Drac formaient des alluvions non moins considérables, qui se montrent au sud-est de Grenoble, dans la terrasse d'Echirolles, sur une épaisseur de 250 mètres au-dessus de la plaine actuelle; mais ces eaux ne rejoignaient pas celles de l'Isère. La continuation des anciennes alluvions du bassin du Drac a disparu entre Grenoble et Moirans, mais se retrouve visible, sur 250 mètres d'épaisseur, entre Moirans et la gare de Rives, et se poursuit par la grande vallée, aujourd'hui à sec, de la Côte-Saint-André, joignant le Rhône à Saint-Rambert. Cette vallée représente donc l'ancien lit d'écoulement du Drac, district de l'Isère, pendant la première partie de la période quaternaire.

« Dans la vallée de Graisivaudan, entre le Touvet et Grenoble, on rencontre à Saint-Nazaire un lambeau d'anciennes alluvions, subsistant à plus de 100 mètres au-dessus de l'Isère actuelle et barrant partiellement la vallée. La composition de ces alluvions montre qu'elles ne proviennent ni de la Savoie, ni du bassin du Drac, et qu'elles

ne sont que le reste d'un grand cône de déjection, formé autrefois par des torrents qui descendaient directement du pic de Belledonne. Ces alluvions torrentielles barraient alors complètement la vallée et la partageaient en deux impasses, formant probablement deux lacs voisins, l'un attenant à l'Isère savoisienne, l'autre au Drac dauphinois.

« Cet état de choses de la première partie de la période quaternaire a été complètement changé par l'extension progressive des glaciers, qui ont envahi toutes les vallées de nos Alpes et se sont même, à une certaine époque, étendus jusqu'à Lyon. Lors du retrait de ces grands glaciers, la vallée de Chambéry, qui avait donné passage aux immenses nappes de glaces venant de la Tarentaise et de la Maurienne, est restée encombrée par des *moraines* qui forment les monticules de Myans et des Marches, etc. Le glacier dauphinois, moins considérable et moins chargé de débris erratiques, a abandonné plus rapidement la gorge de Voreppe à Grenoble, sans y laisser de pareils barrages. La vallée de Graisivaudan, de Pontcharra à Grenoble, ne formait entre ces deux grands glaciers qu'une sorte de détroit rempli par les glaces de la chaîne de Belledonne, d'un cours très peu étendu, et qui n'ont laissé que de faibles moraines sur les plateaux de la rive droite. Cette vallée, une fois déblayée des glaces, a offert aux eaux de l'Isère un passage plus libre que la vallée de Chambéry, barrée par les moraines; et c'est alors seulement que le cours de l'Isère s'est établi de ce côté, pour rejoindre le Drac à Grenoble.

« Mais, pendant sa période d'avancement, le glacier dauphinois et les eaux qui s'écoulaient de son extrémité, resserrés dans la gorge de Grenoble à Moirans, avaient déblayé cette gorge des alluvions incohérentes de la période précédente. A Moirans, le glacier dauphinois, rencontrant

la grande nappe glaciaire de Savoie, plus vaste et plus élevée, était poussé vers la gauche, et l'érosion a continué de se produire de ce côté, dans la mollasse qui bordait immédiatement le pied des premières chaînes calcaires, entre Tullins et Saint-Quentin. Ce fut l'origine d'un nouveau sillon d'écoulement du Drac et de la formation d'un deuxième système d'*alluvions anciennes*, contemporaines de l'extension extrême du glacier, jusqu'à Saint-Gervais et l'Osier près Vinay. Ces alluvions, sur lesquelles sont situés Vinay, Saint-Marcellin, Romans, sont moins anciennes que celles du premier lit du Drac, c'est-à-dire de Moirans, Rives et de la Côte-Saint-André, et elles en diffèrent par leur caractère éminemment *glaciaire*, c'est-à-dire en ce qu'elles renferment beaucoup de blocs erratiques anguleux ou à peine émoussés, attestant le voisinage du glacier qui les avait transportés jusqu'à Saint-Gervais. Elles sont étagées par terrasses, à des niveaux décroissants, à partir de plus de 200 mètres au-dessus du cours actuel de l'Isère. Ces abaissements successifs du cours d'eau correspondent au retrait graduel de la grande nappe de glace qui l'alimentait et dont la disparition a fini par laisser la rivière réduite à un faible volume, encaissée aujourd'hui dans un étroit sillon d'érosion au sein de la mollasse, à partir de Saint-Gervais, où s'était arrêtée la branche du glacier, au moment de sa plus grande extension.

« Ces changements, qui ont eu lieu dans le cours et le régime de l'Isère et du Drac, du commencement à la fin de la période glaciaire, sont assurément au nombre des exemples les plus frappants de l'influence que les phénomènes de cette période ont exercée sur la configuration actuelle du sol dans la région des Alpes. »

Le 13 juillet 1871, M. L. Pillet a exposé quelques observations intéressantes sur les fossiles de la Table près de la Rochette et ceux du col de la Madeleine, qu'il a résumées ainsi :

« C'est en 1854 que M. Pillet a signalé, pour la première fois, dans un mémoire à l'Académie, les fossiles qu'il a trouvés à la Table.

« Il les considérait alors comme appartenant tous au lias supérieur *(thoarcien)*, et essayait de dénommer quelques-unes des ammonites.

« Depuis lors, il lui vint quelques scrupules au sujet de ces déterminations, et il envoya ses fossiles à M. Eugène Dumortier, savant paléontologiste de Lyon, qui eut l'obligeance de se charger de les étudier.

« Il résulte de la note rédigée par M. Dumortier que, parmi les fossiles de la Table, quatre espèces sont du lias *(thoarcien)* ; ce sont :

« *Posidonomya Bronni* (WOLTZ).

« *Inoceramus dubius* (SOW.).

« *Ammon. Murchisonœ* (SOW.).

« *Ammon. Mensœ* (DAM.).

« Trois espèces sont de l'oolite inférieur (Bajocien de d'Orbigny) ; ce sont :

« *Ammon. Sowerby* (MILL.).

« *Ammon. Brocchi* (SOW.).

« *Ammon. tripartitus* (BASP.).

« Deux sont douteuses, mais semblent appartenir au même étage :

« *Inoceramus lœvigatus* (GOLF.).

« *Gresslya concentrica* (GRESSLY).

« Ainsi, d'après M. Dumortier, nous aurions à la Table un passage du lias à l'oolite inférieur, une de ces stations

toujours fort curieuses, qui marquent la transition d'un monde à un autre.

« Il faudrait seulement vérifier si les fossiles des deux âges sont dispersés pêle-mêle dans la couche de la Table, ou si ceux du lias n'en occuperaient pas la base et ceux de l'oolite exclusivement la sommité.

« Mais M. Pillet constate que cette vérification est à peu près impossible dans cette localité, où les fossiles ne se rencontrent que roulés au bas d'un talus de quelques mètres, et où ils sont même devenus aujourd'hui presque introuvables.

« M. Favre (*Recherches géologiques dans les parties de la Savoie,* etc., vol. III, § 657), signale une localité assez rapprochée où il a recueilli pareillement des fossiles bajociens. C'est le col de la Madeleine, entre la Tarentaise et la Maurienne.

« Les ammonites de ce col avaient été décrites précédemment par M. Sismonda, puis par M. de Mortillet, qui les avait considérées comme liasiques (thoarciennes).

« Ainsi, à la Madeleine, comme à la Table, on a reconnu du bajocien, là où on n'avait vu jusqu'à présent que du lias. On doit donc admettre que la période bajocienne était au moins commencée, lorsque cette partie du continent a émergé du sein des mers. »

---

§ III

Ornithologie.

Le savant ornithologiste de la Savoie, M. Jean-Baptiste Bailly, dans la séance du 29 juin 1871, a fait une lecture sur l'apparition dans nos contrées du MARTIN ROSELIN *(pastor roseus)*, vulgairement *Merle rose*. Cette curieuse communication est ici reproduite textuellement :

« L'apparition dans nos contrées du Martin roselin, *Merle rose*, n'était point établie en 1853, au moment de la publication de l'*Ornithologie de la Savoie*. Dans la prévision que ce joli oiseau vînt à s'y montrer, j'en fis, à la page 175e du IIe volume, une description assez détaillée pour que l'on pût le reconnaître facilement. Cette prévision est aujourd'hui réalisée.

« Le Martin roselin a obtenu sa place parmi les oiseaux de passage accidentel en Savoie. Sa présence a été constatée à trois ou quatre kilomètres de Chambéry, dans les jardins de Bissy, le 4 et le 5 juin 1871. M. le colonel Peytavin a tiré avec succès, dans sa propriété de Bissy, trois sujets de cette belle espèce. Un quatrième, blessé, est tombé à quelque distance des premiers, dans la récolte, où il n'a pu être retrouvé. Je dois à l'obligeance de M. Peytavin ses trois charmantes victimes, deux mâles et une femelle adultes, revêtus de leur livrée de printemps ; le haut de la tête, paré d'une touffe de plumes longues et effilées, sous forme de huppe ; le cou et la poitrine d'un beau noir à reflets violacés, avec les ailes d'un brun reflétant le vert ; le dos, le croupion et l'abdomen, d'un rose tendre. Chez la femelle,

les teintes sont moins vives et la huppe bien moins apparente.

« Cet oiseau habite les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie. Il vit répandu dans la Russie méridionale, surtout dans la région du Caucase, sur les bords de la mer Caspienne et jusqu'en Syrie. Ses apparitions dans le midi de la France sont accidentelles, si l'on considère l'oiseau adulte, voyageant par troupes ; mais assez régulières de la part de quelques jeunes individus, les inexpérimentés de la famille, qui se montrent presque chaque année, pendant l'automne, en oiseaux perdus ou mêlés aux bandes d'étourneaux.

« Un passage considérable de roselins eut lieu dans le midi de la France en juin 1837 et dura pendant plus d'un mois. L'année suivante, le même phénomène se reproduisit ; mais les volées étaient moins serrées et moins nombreuses. M. le docteur Jaubert nous dit, dans les *Richesses ornithologiques du midi de la France* (ouvrage publié à Marseille en 1862), qu'alors il a pu constater que c'était de l'Inde, à travers la mer Rouge et le large continent africain, qu'arriva cet immense courant de roselins, qui inonda, pendant cinq ou six semaines, tout le midi de la France.

« Le Martin roselin est essentiellement acridophage et devient, dans chaque région où l'espèce est abondante, un véritable bienfait de la Providence. Très avide des œufs de sauterelles, il en fait une immense consommation, et rend, sous ce rapport, de grands services à l'agriculture. Il se nourrit également de sauterelles ; il les poursuit même avec acharnement dans leurs migrations désolantes.

« Comme l'étourneau, avec lequel il a plus d'un trait de ressemblance, il vit et voyage par bandes innombrables.

Comme lui, il consomme beaucoup et avec avidité. Très friand du fruit du cerisier, il oublie par moment, au printemps, sa mission providentielle, en faisant trève avec les sauterelles pour se gorger de cerises, qu'il avale même avec le noyau. La coque de la cerise, une fois logée dans le gésier très musculeux du consommateur, y subit une transformation assez rapide: elle se ramollit, s'use peu à peu par le frottement et finit, aprés d'assez longs moments, par se réduire en tout petits grains durs comme du sable, qui disparaissent avec les excréments de l'oiseau. Les trois sujets qui font l'objet de cette notice avaient jusqu'à cinq ou six petites cerises entières dans l'estomac, et c'est en les disséquant que j'ai pu vérifier la fin que faisait dans le gésier la partie ligneuse du noyau.

« Une particularité que je tiens à signaler, c'est que ces mêmes oiseaux présentaient tous les trois le plus grand développement dans leurs organes de la génération. Ne regrettons pas cependant leur capture trop précoce, car elle nous permet de constater l'apparition de l'espèce en Savoie. Mais il nous reste un regret, celui de n'avoir pu ajouter aux faits qui précèdent une description du nid, des œufs, enfin de toute la couvée de cet élégant voyageur. »

M. le président remercie M. Bailly de sa curieuse et intéressante communication.

---

§ IV

Mécanique. — Mathématiques.

MM. Maigrot et Jacquet, employés à la préfecture de Chambéry, ont été admis, dans la séance du 12 août 1869,

à mettre sous les yeux de l'Académie un nouvel appareil moteur, de leur invention, qui a pour objet *la transformation d'un mouvement alternatif, même irrégulier, en un mouvement de rotation continu et régulier.*

M. Brison, tailleur à Chambéry, qui s'occupe de la vulgarisation des machines à coudre et qui en enseigne l'usage aux personnes désireuses de s'en servir, assiste aussi à la séance et prend part aux expériences.

MM. Maigrot et Jacquet, avant de produire leur invention, en ont fait l'essai chez eux à la Revériaz, où ils l'ont appliquée à une machine à coudre, au rouet de la fileuse, à une meule d'aiguiseur, à une scie circulaire, etc. M. Chamousset, qui a été témoin des expériences de la Revériaz, a déjà pu reconnaître les avantages que présente ce nouveau moyen mécanique, ainsi que la facilité de l'adapter aux diverses machines dans lesquelles le mouvement continu de rotation est produit par le mouvement alternatif d'une pédale ou d'un piston. MM. Maigrot et Jacquet le présentent aujourd'hui à l'Académie; ils ont installé dans la salle des séances une meule à aiguiser et une machine à coudre, mises en mouvement d'après leur système, ainsi que deux machines à coudre de différents modules (dont une de la compagnie américaine Howe), et une meule à aiguiser, mises en mouvement par les moyens ordinaires, afin de pouvoir faire la comparaison du nouveau système avec les systèmes usités jusqu'à présent.

Le secrétaire regrette de ne pouvoir donner dans ce compte-rendu la description complète de l'appareil nouveau. Il se bornera à dire qu'il repose sur le même principe que le jouet que chaque automne met dans les mains des enfants de la campagne, et qui consiste à faire tourner un cylindre de bois, traversant une noix creuse qui lui sert

de chape, par la traction plus ou moins rapide d'une ficelle enroulée sur le cylindre. Le mouvement dans ce jouet est *circulaire alternatif*, mais MM. Maigrot et Jacquet sont parvenus à le rendre *circulaire continu* et à faire de ce jouet un instrument très sérieux, destiné à rendre des services importants dans la mécanique.

Une corde, une courroie ou toute autre transmission flexible est enroulée par une de ses extrémités autour d'un arbre ou cylindre, et est attachée par l'autre extrémité à une pédale ou à un piston. Un seul coup de pédale ou un mouvement du piston détermine immédiatement un mouvement de rotation plus ou moins rapide, qui dure plus ou moins longtemps, suivant l'intensité de l'impulsion donnée. Par une disposition ingénieuse, la pédale, après chaque abaissement, revient d'elle-même à sa position primitive, en même temps la corde ou courroie s'enroule de nouveau autour de l'arbre, *dans le même sens* qu'elle l'était avant l'impulsion, et le *mouvement continu se produit toujours dans le même sens,* sans qu'il puisse avoir lieu dans le sens opposé.

Ce qui frappe, au premier coup d'œil, c'est la simplicité des organes, leur solidité, le très petit volume qu'ils occupent, et leur prix de revient qui n'est presque rien. Il n'y a plus ni bielles, ni engrenages, ni poulies, etc., ce qui permet d'appliquer ce système à la plupart des machines rotatives, sans encombrement ni embarras extérieur quelconque.

La vitesse obtenue par chaque impulsion détermine toujours un nombre de tours plus ou moins grand, ce qui permet de ne jamais s'inquiéter du *point mort*. Ainsi, l'application du pied sur la pédale produit inévitablement le mouvement circulaire, et toujours dans le même sens, ce

qui fait disparaître la double préoccupation de la fileuse, de la couturière, du tourneur, etc., qui, avec les systèmes usuels, doivent avoir une attention constante, soit pour franchir le point mort, soit pour ne pas marcher à l'arrière.

Le mouvement obtenu par un seul coup de pédale persévère assez longtemps, pour que l'ouvrier n'ait pas besoin de précipiter les mouvements du pied, ni de s'astreindre à une action isochrone et pénible.

On peut faire varier à volonté la vitesse de rotation, par le simple déplacement du point d'attache de la courroie sur la pédale ; on peut ainsi obtenir à volonté le degré de vitesse dont on a besoin. La vitesse peut être aussi grande qu'on le veut, quand le point d'attache est bien réglé et que l'impulsion est suffisante.

Enfin, la force paraît plus utilement employée dans ce système. Elle agit *tangentiellement* et tout entière sur le cylindre, sans aucune perte ; les frottements qui se produisent dans l'emploi des bielles, des poulies, etc., n'existent pas ici ; d'où l'on peut conclure qu'une même dépense de force produit le plus grand effet utile ; ou qu'avec moins de fatigue, on obtient un travail plus considérable qu'avec tous les autres systèmes.

Tous les membres de l'Académie, présents à la séance, ont pu constater ces avantages en voyant fonctionner, ou en faisant fonctionner eux-mêmes les appareils installés dans la salle. La comparaison de la marche des machines à coudre de la compagnie Howe, mises en mouvement par les moyens ordinaires avec la marche des mêmes machines munies de l'appareil Maigrot et Jacquet, a été de tout point favorable à ce dernier appareil. M. Brison a fait observer que le plus grand obstacle qu'il ait rencontré pour faire adopter les machines à coudre, et pour former ses élèves

dans l'emploi de ces machines, consiste : 1° dans la préoccupation constante qu'il est nécessaire d'avoir pour *éviter les points morts et pour ne pas tourner à l'arrière;* avec le système Maigrot et Jacquet, la mise en train a lieu par la seule application du pied sur la pédale, sans qu'il soit nécessaire de donner au volant une première impulsion avec la main; 2° dans le temps plus ou moins long qu'il faut à l'ouvrière pour apprendre à agir sur la pédale, d'une manière soutenue et à intervalles égaux; il y a dans cet exercice fatigue et inquiétude. Avec le nouveau système, un seul coup de pédale peut produire jusqu'à 40 points; il suffit à l'ouvrière de donner des coups de pédale à intervalles plus ou moins éloignés, sans s'inquiéter de l'uniformité ni de l'isochronisme de ces impulsions.

Ces deux avantages, signalés par M. Brison, permettront à toute personne de se servir immédiatement des machines à coudre, sans qu'il y ait nécessité d'un exercice préparatoire ou d'un apprentissage.

Depuis l'introduction des machines à coudre, la Faculté s'est préoccupée de leur emploi, sous le point de vue de la santé des ouvrières; les mouvements constants et saccadés, toujours produits par les mêmes organes et de la même manière, tendent à amener des altérations dans ces organes. La presse médicale a souvent trouvé l'occasion de les signaler, sans indiquer d'autres remèdes que la cessation de l'emploi de ces machines. Avec l'appareil Maigrot et Jacquet, la fatigue étant considérablement diminuée, et l'action sur la pédale pouvant se faire à des intervalles de temps plus longs et irréguliers, le grave inconvénient qui vient d'être indiqué disparaît à peu près entièrement; tel a été l'avis de deux membres de l'Académie, qui sont docteurs-médecins, et qui assistaient à la séance, MM. Carret et Guilland.

L'appareil Maigrot et Jacquet permet ainsi d'éviter les principaux inconvénients que l'on a reprochés jusqu'ici aux machines à coudre, et qui ont retardé leur vulgarisation.

Rien, du reste, ne peut s'opposer à l'introduction de l'appareil Maigrot et Jacquet dans les machines à coudre actuelles ; son volume n'est que de quelques centimètres.

Ce système permet de construire des machines à pédale, tout aussi portatives et au même prix que les machines à la main. Comme ces dernières, elles se fixeraient à toutes les tables, n'occuperaient presque pas de place, et elles pourraient être mises en fonctionnement par les mains les moins exercées.

Les appareils présentés à l'Académie par MM. Maigrot et Jacquet ont été construits par eux avec les faibles moyens dont ils disposaient; ils n'ont pu leur donner ce degré de perfection, qui ne s'obtient qu'après de longs essais et dans les ateliers bien outillés. Tels qu'ils sont, ils suffisent pour prouver à l'homme instruit les avantages de ce système ingénieux. Les inventeurs seront-ils assez heureux pour convaincre l'industrie et se faire accepter ? Pourront-ils vaincre les défiances et les résistances que rencontrent d'habitude les découvertes utiles, à l'heure où elles se produisent pour la première fois ?

M. le président de l'Académie remercie MM. Maigrot et Jacquet de leur intéressante communication.

M. Haillecourt, inspecteur d'académie, avait remarqué une erreur dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1869,* où on lit, page 310, que la longitude d'Albertville est de 4°, 33', 42" E., et celle de Moûtiers de 4°, 11', 34". Une si grande différence ne pouvait exister entre les longitudes de deux villes très rapprochées ; M. Haillecourt l'a

signalée à M. le président du Bureau des Longitudes, par l'intermédiaire de Son Excellence M. le maréchal Vaillant. Dans la séance du 2 décembre 1869, il communique à l'Académie la réponse qu'il en a reçue, et d'après laquelle la longitude de Moûtiers serait bien celle indiquée plus haut, mais la longitude d'Albertville ne serait que de 4°, 3', 42" E.

Dans la séance du 29 juin 1871, M. Haillecourt, en rappelant que le méridien de Chambéry est en avance de *14 minutes* seulement sur le méridien de Paris, au lieu de *19 ou 20*, exprime le vœu qu'il en soit tenu compte *dans la différence de marche des deux aiguilles du cadran de notre Hôtel-de-Ville.*

Ces petites choses ne sont point indifférentes. Quelques membres de l'Académie avaient aussi fait observer, en juillet 1870, que la flèche destinée à marquer la direction de la méridienne sur la *grande tour ronde du Château*, avait été placée un peu au hasard par l'ouvrier, et qu'elle s'écartait de la méridienne vraie de 30° à 35° vers l'Est.

M. Claude Bauquis, professeur à Chambéry, présente à l'Académie, dans la séance du 6 janvier, une *méthode pour faire la preuve d'une addition*, quel que soit le nombre des chiffres à additionner.

Dans la même séance, M. A. Haillecourt, inspecteur d'académie à Chambéry, soumet à l'Académie la démonstration d'un théorème nouveau de *stéréométrie* dont voici l'énoncé : « Le volume de la tranche qu'on obtient en coupant par deux plans parallèles une surface *réglée* de nature quelconque, a pour mesure le 1/6 de sa hauteur par la somme de ses bases et du quadruple de la section équidistante. » Ce théorème, dit l'auteur, était encore inconnu en France, il y a peu de temps; tout ce que j'ai pu

savoir par mes amis et camarades, MM. Puiseux et Briot, c'est qu'un géomètre italien en avait *parlé*, il y a quelque temps, à M. Hermite, membre de l'Institut et maître des conférences à l'École normale. Quoi qu'il en soit, la démonstration qu'en donne M. Haillecourt est très remarquable par son élégance et sa simplicité. Nous regrettons de ne pouvoir la publier ici.

M. Chamousset a aussi fait connaître quelques résultats obtenus dans les recherches analytiques qu'il poursuit depuis quelque temps sur la théorie des *courbes*. Ils seront relatés dans une notice qu'il déposera prochainement sur le bureau de l'Académie.

---

§ V

Médecine.

M. le docteur A.-L.-Edmond Casaubon a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : *Étude de physiologie expérimentale : de la Conicine.*

Nommé membre correspondant, il adressa de Port-Louis (île Maurice), le 13 octobre 1869, une lettre de remercîments, dans laquelle il a communiqué des détails intéressants sur la fièvre épidémique qui désolait ces malheureuses contrées :

« Je ferai en sorte, dit-il, d'être digne de l'Académie, en lui communiquant les recherches que je pourrai faire à Maurice.

« Actuellement ma santé, un peu détériorée, m'empêche de m'occuper d'un travail déjà commencé sur la fièvre épidémique de Maurice ; mais j'espère, avant peu, pouvoir le mener à bonne fin.

« A mon arrivée dans le pays, devant les premiers cas qu'il me fut donné d'observer, je crus avoir affaire à une fièvre à rechutes, de nature typhoïde bilieuse, selon la classification de Greisinger ; mais aujourd'hui, après un examen plus attentif et des renseignements pris chez mes confrères, je crois devoir modifier mon opinion et considérer l'épidémie qui règne à Maurice, depuis 1864, comme une fièvre intermittente, affectant toutes les formes, depuis les types quotidien et tierce avec les trois stades de frisson, de chaleur et de sueur, jusqu'aux formes les plus malignes, telles que les bilieuse, dyssentérique, cholérique, syncopale et comateuse, sans stades réguliers.

« Seulement, plusieurs questions que je me pose, m'empêchent de me prononcer définitivement : Cette fièvre intermittente est-elle d'origine palustre, dépend-elle du sol ? ou bien est-elle contagieuse, a-t-elle été introduite ? Jamais on n'avait observé de fièvre intermittente à Maurice, et soudain une épidémie de fièvre intermitente éclate ! A quoi attribuer ce changement subit...? Dans les conditions du sol ou dans les influences atmosphériques ? Plusieurs explications ont été données par les médecins de la localité, partisans de la fièvre intermittente paludéenne ; mais ces explications laissent beaucoup à désirer.

« Ce qui m'a paru le plus probant jusqu'ici, c'est que la maladie a été introduite par les navires transportant les coolis de l'Inde à Port-Louis. Mais si elle a été introduite, pourquoi ne serait-elle pas alors une fièvre intermittente bilieuse dans le genre de celles de Bombay et de Madagas-

car, modifiée à Maurice sous des influences particulières ?

« Cette troisième opinion étant également vraisemblable, et un grand nombre de faits paraissant lui donner raison, vous voyez, Monsieur et cher confrère, combien il est difficile de se faire une juste idée de la nature de l'épidémie de Maurice. Je regrette, quant à moi, de n'avoir pas assisté à ses débuts, car toute la question pour moi est dans le point de départ, dans la spontanéité de la maladie ou dans son introduction. Malheureusement, cette origine ne peut être démontrée.

« Quoi qu'il en soit, l'épidémie, avec ses symptômes actuels, ses conséquences et ses complications, offre encore des particularités importantes que j'espère pouvoir bientôt vous communiquer. »

Hélas ! il n'a pas eu le temps d'accomplir sa promesse. Bientôt après, une mort prématurée enlevait à ses amis et à la science ce jeune homme qui donnait de grandes espérances.

M. Chervin aîné, directeur-fondateur de l'*Institution des bègues*, à Paris, avenue d'Eylau, 90, faisait hommage à l'Académie, en novembre 1869, de plusieurs ouvrages qu'il a publiés sur le bégaiement. Sa lettre d'envoi contenait les détails suivants, qui concernent notre département :

« Voici, sur la fréquence du bégaiement, des renseignements statistiques inédits, qui intéressent spécialement votre département et qui font partie d'un travail que je me propose de lire à la Sorbonne aux prochaines réunions des Sociétés savantes.

« Moyennes *annuelles*, — pour votre département, — des conscrits exonérés du service militaire, *pour cause de bégaiement*, de 1852 à 1867 ; sur 100 conscrits :

« 0, — 0, — 0, — 0, — 0, — 0, — 0, — 0, — 0,61, — 0,68, — 0,44, — 0,50, — 0,23, — 0,32, — 0,50.

« Moyennes *quinquennales,* — pour votre département, — dans cette même période de 15 ans : 0, — 0,64, — 0,39.

« Moyennes *générales*, 15 ans, pour votre département, pour ses départements limitrophes et pour la France entière :

« Savoie	0,52
« Haute-Savoie	0,65
« Isère	0,50
« Hautes-Alpes	0,24
« France entière	0,31 °/₀ ou 3 °°/₀₀.

« Faisant quatre catégories des moyennes générales, selon leur importance numérique, j'ai eu ce résultat :

« 16 départements ne dépassant pas			0,20 °/₀
« 45	—	compris entre	0,20 et 0,40
« 18	—	—	0,40 et 0,60
« 10	—	—	0,60 et 0,80

« En 15 ans, 10,145 conscrits ont été exonérés du service militaire pour cause de bégaiement.

« D'un coup d'œil jeté sur ma carte de la distribution géographique des bègues en France, je vois que le Nord compte beaucoup moins de bègues que le Midi ; que le Nord-Est est le plus épargné ; que le Sud-Est est le plus maltraité.

« La grande précipitation dans le langage, l'influence de l'école et de la famille semblent expliquer, en partie du moins, la fréquence de cette infirmité dans chaque département.

« CHERVIN aîné. »

§ VI

Archéologie. — Histoire.

Un des membres correspondants les plus laborieux de l'Académie de Savoie, M. François Croisollet, notaire à Rumilly, après avoir consacré un grand nombre d'années à compulser les archives municipales et à rechercher dans la poussière des bibliothèques tous les titres plus ou moins anciens qui concernent sa ville natale, a publié, en 1869, sous le titre de HISTOIRE DE RUMILLY, le *Régeste* de tous les faits qui ont rapport à cette cité, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les sources où il a puisé ses récits, sont citées avec une exactitude scrupuleuse, et les faits sont rapportés avec simplicité et par ordre chronologique, sans être obscurcis par des interprétations personnelles, comme cela arrive trop souvent dans les compositions historiques de l'époque actuelle, qui sont inspirées et altérées par les passions politiques.

La ville de Rumilly reconnaissante vient de lui décerner une *plume d'or* [1]. Ce noble exemple honore peut-être plus la population patriotique qui l'a donné, que l'auteur modeste qui avait si justement mérité cette récompense de ses concitoyens.

Un autre fait récent a prouvé une fois de plus l'importance extrême que les populations de la Savoie mettent à tout ce qui touche à l'histoire du pays. M. Victor de Saint-Genix, autre membre correspondant de l'Académie, avait annoncé la publication prochaine de son HISTOIRE DE SAVOIE,

[1] Délibération du Conseil municipal, du 18 septembre 1871.

d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion, en trois forts volumes. Ce fut presque un événement. La liste de souscription, ouverte par les éditeurs, reçut immédiatement un nombre très considérable de signatures, parmi lesquelles on vit figurer celles de toutes nos illustrations ecclésiastiques et civiles et celles de beaucoup de Savoisiens résidant à l'étranger. Malheureusement, à l'apparition de l'ouvrage, les espérances ne furent pas entièrement satisfaites. Les savants relevèrent des erreurs assez nombreuses dans les deux premiers volumes qui contiennent l'histoire des siècles passés, et le vulgaire, en lisant dans le troisième volume l'histoire du XIXe siècle, ne put reconnaître les faits contemporains qu'il avait vu se dérouler sous ses yeux. La joie prématurément conçue fit place à la tristesse.

Un prix d'histoire, fondé par le ministre de l'instruction publique, devait être décerné, en 1869, dans le ressort académique de Chambéry, au meilleur ouvrage historique sur la Savoie. Le jury, présidé par le recteur de l'Académie, était composé de plusieurs membres nommés par le ministre, et des délégués de chacune des Sociétés savantes des deux départements de la Savoie. De tous les ouvrages qui se disputaient la palme, le plus considérable par son étendue et le plus important par la nature du sujet traité, était, sans contredit, l'*Histoire de la Savoie*, de M. V. de Saint-Genix. Le prix cependant ne lui fut point accordé. Les membres du jury avaient constaté, entre autres, que « des inexactitudes dans les faits et les noms existent, soit pour les âges anciens, soit même pour les temps rapprochés du nôtre. » (Rapport de la Commission, lu dans la séance solennelle tenue à l'Hôtel-de-Ville de Chambéry, le 23

novembre 1869 [1].) Le lauréat couronné fut M. Eugène Burnier, le savant auteur de l'*Histoire du Sénat de Savoie* et membre effectif de notre Académie. Il avait présenté, au concours : LA CHARTREUSE DE SAINT-HUGON EN SAVOIE, ouvrage publié en 1869 dans le tome XI de nos Mémoires. Cette histoire est remarquable par la fidélité historique, par l'interprétation judicieuse des documents et des titres anciens, et par la clarté du récit.

L'histoire locale a toujours eu le pouvoir de passionner nos populations patriotiques de la Savoie. Ce bon pays a été assez sage pour repousser jusqu'ici les utopies du cosmopolitisme international, lequel, sous prétexte d'établir une fraternité universelle, commence par détruire les liens sacrés qui unissent les enfants à leur père et le citoyen à sa patrie. En Savoie, les habitants d'un hameau ou d'une ville forment une famille; ceux d'un arrondissement, une famille plus grande ; la Savoie tout entière, avec et malgré ses deux départements, constitue encore une seule famille plus étendue. Il n'est pas un Savoisien, qui n'appelle la Savoie, *sa mère*. L'émigré, qui réside dans les contrées lointaines, verse des larmes, lorsqu'il entend prononcer ce nom bien-aimé. Il n'a pas d'autre bonheur que l'espérance de revoir un jour ses montagnes majestueuses, ses riantes vallées, son clocher, son hameau et la chaumière où il est né. Pour le Savoisien, l'histoire de son pays est l'histoire de sa famille.

C'est aussi ce qui explique le zèle constant que l'Aca-

[1] Le jury était composé des délégués des sept Sociétés savantes de la Savoie et de cinq autres membres nommés par M. le ministre de l'instruction publique. Le recteur d'académie de Chambéry présidait la Commission, et avait nommé, pour vice-président, M. le marquis d'Oncieu, président de l'Académie de Savoie.

démie de Savoie a mis, dès son origine, à encourager et à développer les études historiques; noble mission qu'elle a continué de remplir pendant la période que contemple ce Compte-rendu.

ARCHIVES NATIONALES. — L'art 10 des conventions internationales, intervenues entre les gouvernements de France et de Piémont, en date du 21 novembre 1860, est ainsi concu :

« Les archives contenant les titres de propriétés, les documents administratifs, religieux et de justice civile, relatifs à la Savoie et à l'arrondissement de Nice, qui peuvent se trouver entre les mains du gouvernement sarde, seront remis au gouvernement francais.

« Réciproquement, le gouvernement français s'engage à remettre au gouvernement sarde les titres et documents relatifs à la famille royale de Sardaigne, qui pourront se trouver dans les provinces cédées à la France.

« Les deux Etats s'engagent mutuellement à échanger des renseignements, des copies ou des calques, sur la demande des autorités supérieures de l'un ou de l'autre pays, pour tous les documents relatifs à des affaires concernant à la fois le royaume de Sardaigne et les territoires annexés à l'Empire.

« La remise par la France au gouvernement sarde des titres qui peuvent lui être rendus, conformément aux réserves du second paragraphe, devra suivre, dans le plus bref délai, la réintégration aux archives de la Savoie et de Nice des titres et documents relatifs aux pays cédés. »

Rien de plus précis, et cependant rien n'a été exécuté !...

Il est vrai qu'en automne 1863, le gouvernement italien, paraissant céder aux demandes qui lui étaient faites,

adressa à Chambéry un envoi assez considérable, qui n'était accompagné d'aucun inventaire et ne contenait aucune pièce importante. *Il était entièrement composé de certificats de publications de lois, dont le plus ancien ne remontait pas au-delà de 1840.* C'est une dérision, qu'il faut sans doute attribuer plutôt aux archivistes turinois qu'au gouvernement sarde lui-même.

Dans la cession de Venise par l'Autriche, l'Italie a stipulé et obtenu la restitution des archives de la vieille république. Dans la cession faite jadis à la France de la Bresse et du Bugey, les titres de ces provinces ont été donnés à la France. Il serait facile de démontrer qu'on a toujours agi ainsi dans les nations civilisées ; d'ailleurs, nos droits ont été réservés dans le traité du 21 novembre 1860.

Nos titres de propriété, et les sources où peuvent aller puiser nos historiographes et sans lesquelles les travaux historiques seraient nécessairement stériles en Savoie, restent encore enfouis dans les archives de Turin, et, si nous n'y prenons garde, ils suivront peut-être les pérégrinations de la capitale du royaume d'Italie. Il y a là, en très grand nombre, des pièces d'une valeur infinie pour nous et qui nous appartiennent. En décembre 1864, l'Académie adressait à Paris aux ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et des affaires étrangères, un savant mémoire, rédigé par un homme très compétent, M. Timoléon Chapperon, dans lequel, pour faciliter les négociations, M. Chapperon indiquait les principaux titres que nous avons à réclamer. A nos instantes prières plusieurs fois renouvelées au commencement de 1865, le ministère répondit par une ou deux lettres bienveillantes avec promesse d'agir ; puis le silence se fit.

En 1868, l'Académie s'adressa directement à un des membres du ministère italien ; elle en reçut d'abord quelques paroles amies, qui donnaient de l'espérance, puis l'avis que cette affaire internationale devait être traitée entre les ministres des affaires étrangères.

L'affaire en était là, lorsque, le 20 janvier 1870, l'Académie tint une séance pour s'occuper de nouveau de la revendication de nos archives. M. le comte Amédée de Foras, qui, pour poursuivre son magnifique *Armorial de Savoie,* avait dû faire un long séjour au milieu des archives de Turin et à qui ces archives sont parfaitement connues, lut un mémoire dans lequel il complétait le travail de M. Chapperon, indiquait avec précision les titres que nous devions réclamer comme regardant essentiellement la Savoie, et ceux qui intéressant la dynastie sarde ne pouvaient être demandés, traitait la question pratique et concluait à ce que de nouvelles instances, plus pressantes encore que les premières, fussent adressées au gouvernement français pour l'engager à exiger l'exécution d'un traité, qui consacre nos droits les plus précieux. M. A. de Foras était persuadé que nos réclamations, présentées au gouvernement italien dans la mesure indiquée dans son mémoire, seraient accueillies favorablement ; le principal obstacle, qui arrêtait ce dernier, étant la crainte de se dépouiller des titres et documents relatifs à la famille royale.

Ces conclusions furent approuvées par l'Académie. Celle-ci invita à se joindre à elle l'Académie florimontane d'Annecy, qui, ayant les mêmes intérêts que nous, unit ses instances aux nôtres. Le Mémoire de M. A. de Foras et nos lettres furent présentés au gouvernement français par les députés de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui y

apportèrent le plus grand zèle. Le 28 juillet 1870, M. le comte de Boigne, député, nous transmettait une réponse favorable qu'il avait reçue du ministère. Celui-ci paraissait alors sincèrement disposé à rappeler au gouvernement italien l'exécution de ses engagements.

Mais hélas! la guerre et ses suites funestes, survenues tout à coup, firent renvoyer à une autre époque la solution de cette affaire importante.

Il était utile de consigner ici les détails qui précèdent. Les réclamations unanimes de la Savoie, reproduites avec persévérance, détermineront, au moment opportun, le gouvernement français, défenseur de nos droits, à reprendre les négociations et à les conduire à bonne fin.

DOCUMENTS HISTORIQUES. — L'Académie n'a pas déployé une moindre sollicitude pour la conservation et la publication des titres anciens, qui sont répandus dans les bibliothèques des particuliers.

Une commission permanente, composée de MM. Albert Costa, d'Oncieu, Trepier, d'Arcollières et Claudius Blanchard, dirige l'édition des chartes précieuses que M. le marquis Léon Costa de Beauregard avait réunies, et que son fils, M. le marquis Albert Costa, a bien voulu mettre à la disposition de l'Académie. Cette œuvre est conduite avec un tel soin, que l'on pourra ajouter la même foi aux chartes ainsi reproduites qu'aux manuscrits originaux. Cette publication comprendra plusieurs volumes dans la série de nos *Documents historiques*.

L'Académie a eu une autre bonne fortune. Dans sa séance du 25 mai 1871, M. J.-A. Bonnefoy, notaire à Sallanches et membre agrégé, lui a fait don de son *Cartulaire factice du prieuré de Chamonix*, ouvrage encore

inédit, que cet infatigable historiographe est parvenu à composer après plus de quarante ans de recherches et de travail. Sur le rapport de la Commission, l'Académie a voté l'impression de ce manuscrit important dans ses volumes de *Documents historiques*. Pour exprimer à l'auteur sa reconnaissance, elle l'a nommé *membre effectif non résidant*, à l'unanimité des suffrages.

Le 3 février 1870, l'Académie faisait l'acquisition de deux manuscrits ayant pour titres, le premier : *Dissertation sur une pièce de monnaye de Gérard, duc de Bourgogne;* le deuxième : *Livre des RR. PP. Augustins de Chambéry, 1619.*

Le 3 mars suivant, M. J.-B. Blanc, avoué à Chambéry, adressait à l'Académie, pour être déposée dans ses archives, une note tendant à faire remonter l'histoire des Allobroges à l'année 752 avant J.-C., soit à une époque plus reculée de 165 ans, que ne l'ont fait MM. Chuit et Victor de Saint-Genix.

Le 22 décembre de la même année, M. le chevalier Avet déposait aussi dans nos archives un travail manuscrit considérable, intitulé : *Observations sur la période contemporaine de l'Histoire de Savoie, en trois volumes, publiée, en 1869, par M. V. de Saint-Genix.*

Le 27 avril 1871, l'Académie était heureuse d'obtenir, pour sa bibliothèque, une collection d'environ 700 opuscules, ayant presque tous un intérêt historique savoisien, que notre savant et vivement regretté confrère, M. Eugène Burnier, avait recueillis avec soin et réunis en 70 volumes.

Enfin, nous verrons plus loin que l'Académie a reçu plusieurs inscriptions inédites et plusieurs chartes aussi inédites.

TRAVAUX HISTORIQUES. — Le tome XI de nos *Mémoires*, qui a paru en 1869, était principalement rempli par la *Chartreuse de Saint-Hugon*, de M. Eugène Burnier. Cet ouvrage, couronné dans le concours académique de 1869, est suffisamment connu pour que je n'aie pas à en faire ressortir le mérite.

Le présent volume contient trois mémoires historiques, sur lesquels je n'ai pas non plus à m'étendre dans ce rapport. Ils sont sous les yeux des lecteurs, qui ne manqueront pas d'en apprécier l'importance.

Le premier a pour titre: *Étude préhistorique sur la Savoie*, par M. André Perrin. L'auteur avait choisi ce sujet pour son discours de réception comme membre effectif, discours prononcé dans la séance du 30 avril 1868. Le 13 août suivant, l'Académie en ordonnait l'impression dans ses *Mémoires*. M. Perrin reprit son travail et lui donna un plus grand développement, et surtout il l'enrichit d'un atlas comprenant 20 planches grand in-4°, dont l'impression fut également votée le 20 janvier 1870. M. Perrin voulut bien prendre à sa charge les dessins des planches lithographiques et ne laisser à l'Académie que la dépense du papier et du tirage. Malgré les belles publications de ce genre, déjà produites par quelques-uns de nos savants géologues, l'atlas de M. Perrin a paru à l'Académie un complément nécessaire dans l'état actuel de nos connaissances dans cette science naissante. L'auteur a mis à profit non-seulement les richesses archéologiques rassemblées dans notre Musée départemental, dont il est le conservateur, mais encore les collections particulières de nos plus infatigables chercheurs. Un très grand nombre d'objets représentés dans cet atlas sont inédits et d'autres offrent des particularités remarquables. Juste et recon-

naissant envers tous, l'auteur a eu soin d'indiquer et la provenance des objets décrits et les noms de ceux qui les ont recueillis et les lui ont communiqués.

Il n'est pas rare en Savoie, lorsqu'on fouille au-dessous de la surface du sol, de rencontrer des traces de la domination romaine. Mais, jusqu'ici, la pioche n'a rien révélé qui fût comparable, par son étendue et par sa beauté, à cette immense *villa,* que M. le marquis César d'Oncieu de la Bâthie a mise à jour dans sa terre de Mérande, et qu'il a décrite dans sa *Notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin.* Les planches qui accompagnent le texte, placent sous les yeux du lecteur les proportions et la somptuosité de cette maison de campagne, vaste palais rural, qui, probablement, a appartenu à quelque riche habitant de la puissante et orgueilleuse Rome, dans les IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne. L'auteur (pages 298-299) rappelle lui-même la première découverte qu'il fit, en 1865, avec M. l'architecte Fivel et M. le chanoine Vallet, de ces substructions importantes et la résolution arrêtée dès lors d'entreprendre des fouilles, que certaines circonstances firent ajourner; les fragments de mosaïque recueillis par M. le docteur Dubouloz et transmis à l'Académie par l'intermédiaire de M. Laurent Rabut, dans la séance du 19 novembre 1868; enfin, la nomination, par l'Académie, d'une commission composée de MM. d'Oncieu, Pillet et Rabut, avec la mission de diriger des fouilles, pour lesquelles elle bilançait les fonds nécessaires. La commission, à laquelle l'Académie adjoignit ensuite MM. Fivel, Perrin, Trepier et Vallet, mettait la main à l'œuvre le 21 juillet 1869, et les premiers coups de pioche faisaient sortir de terre un splendide pavé de mosaïque; ce qui permit à M. Perrin de faire, au nom

de la commission, un premier rapport fort intéressant, dans la séance du 29 juillet.

Les travaux, suspendus pendant les moissons, furent repris et conduits avec une grande activité dans les mois de novembre, décembre, janvier et février. Prévoyant qu'ils devaient prendre une extension considérable, M. d'Oncieu déclara généreusement à l'Académie, dans sa séance du 2 décembre 1869, qu'il mettait à sa charge personnelle tous les frais faits et à faire, soit pour les fouilles, soit pour l'extraction des mosaïques qu'il importait de soustraire sans retard aux mains plus ou moins discrètes des curieux. Il réservait une des trois mosaïques pour le chœur de l'église d'Arbin, qui était alors en reconstruction. Il en avait offert une autre à la commission du Musée départemental; mais celle-ci n'avait pu l'accepter, parce qu'elle ne possédait aucune salle propre à la recevoir, que le Musée n'avait pas encore de résidence fixe et n'était installé qu'à titre provisoire à l'étage supérieur du Palais-de-Justice, au haut d'un escalier de cent et six marches. M. d'Oncieu avait dû, avec le plus grand regret, se borner à lui faire don d'un panneau de chacune des trois mosaïques, contenant un sujet, et se déterminer à donner un asile à deux des trois mosaïques dans son château de la Bâthie.

A ce moment, un sentiment qui est partagé dans le pays par tous les amis de la science, fit explosion, et tous les membres présents à la séance, s'écrièrent : « Faudra-t-il attendre longtemps encore, avant que le département et la ville de Chambéry puissent élever un monument digne des richesses archéologiques et artistiques, que chaque jour voit s'accumuler dans des salles provisoires et presque inaccessibles, où peu de personnes ont le courage d'aller les visiter? Un musée convenablement établi ne serait-il pas

un des plus beaux ornements de notre cité, n'appellerait-il pas des dons plus nombreux et n'exciterait-il pas puissamment l'ardeur de la jeunesse studieuse? » Aujourd'hui, en 1871, les mêmes vœux se renouvellent avec la même anxiété. Mais hélas! les tristes circonstances que nous traversons ne laissent pas entrevoir l'époque où ces légitimes espérances pourront être satisfaites.

Dans la séance du 16 décembre, M. d'Oncieu continuait son rapport sur les fouilles d'Arbin; on avait pu recueillir des monnaies, des vases antiques et d'autres objets précieux pour l'archéologue. Il terminait en exprimant sa reconnaissance envers M. Fivel, qui avait indiqué un procédé simple et assuré pour extraire les mosaïques par fragments et les rétablir dans les nouveaux emplacements qui leur étaient destinés, sans être exposé à les briser et à les détériorer.

C'est l'ensemble de toutes ces découvertes, que M. d'Oncieu a réuni dans la notice qui nous occupe. Lue en séance publique, le 27 mai 1870, elle a excité un vif intérêt, qui sera partagé par tous ceux qui la parcourront dans ce volume.

M. le comte Amédée de Foras avait communiqué, depuis plusieurs années, à l'Académie, une charte inédite, du 23 août 1288, intitulée : *Franchises et libertés pour la ville de Cusy en Genevois*. Cette charte était remarquable, soit par sa date ancienne, soit par l'importance de son objet. Dans sa séance du 7 avril 1871, l'Académie en a voté l'impression dans le tome XII de ses *Mémoires*. Le 29 juin suivant, M. de Foras envoyait une *Annexe contenant la chronique du fief de Cusy depuis le XII*[e] *siècle, et des détails sur les familles qui l'ont possédé, notamment les Mont-*

mayeur. Ces deux pièces sont réunies à la fin du volume.

L'auteur tire de cette charte et d'autres analogues, relatives à d'autres villes ou communes de la Savoie, une conclusion fort importante, savoir : qu'à cette époque reculée, au milieu d'une société enserrée dans les liens de la féodalité, la Savoie, contrairement aux assertions de M. V. de Saint-Genix, marchait avant la France dans la voie de l'émancipation, et était dotée par nos princes de libertés et de lois très avancées pour le temps.

Il est au-dessus de la puissance d'un homme, quelque laborieux et savant qu'il puisse être, de refaire en entier l'histoire d'un pays, au moyen des chartes et des titres originaux. Plusieurs vies ne suffiraient pas pour rechercher et compulser tous ces documents. L'histoire d'un peuple ne peut être que la résultante des études partielles et restreintes à une commune, à une institution ou à une époque, que des hommes dévoués aux sciences historiques et à leur pays auront poursuivies pendant de longues années. Tel est le mérite de la Monographie *de Cusy*, par M. de Foras ; de l'*Histoire de Chambéry au XVe siècle*, par M. Chapperon ; de l'*Histoire de Rumilly*, par M. Croisollet ; du *Cartulaire factice de Chamonix*, par M. Bonnefoy, et de tant d'autres travaux du même ordre, accomplis avec patience et persévérance par nos historiographes de la Savoie. Lorsque ces monographies seront multipliées pour les différentes localités de la Savoie, et qu'elles auront été soumises au contrôle et à l'approbation d'autres savants, alors, mais seulement alors il surgira un homme capable de réunir tous ces matériaux isolés et d'élever ce monument que tous désirent avec ardeur : *Une histoire complète et véridique de la Savoie.*

Un autre membre de l'Académie, M. l'abbé Trepier, a consacré plusieurs années de sa vie à composer une monographie d'un intérêt considérable. Mais ce travail est trop étendu pour avoir pu trouver place dans ce volume. Il formerait à lui seul un fort volume de nos *Mémoires*. Son manuscrit est mis dès ce moment entre les mains de l'imprimeur. Il est utile d'en donner un aperçu très sommaire.

Cet ouvrage a pour titre : *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André.* Sous ce titre modeste, il comprend presque toute l'histoire ecclésiastique d'une grande partie de la Savoie, depuis les origines les plus reculées jusqu'à nos jours. L'auteur a puisé ses renseignements à des sources sûres, mais trop peu connues, et il justifie ses assertions par la production, à la fin de son œuvre, d'un très grand nombre de documents inédits.

L'auteur avait d'abord divisé son travail en deux parties distinctes; la première relatait les faits les plus anciens jusqu'à la chute du Mont-Grenier et à la destruction de la ville de Saint-André et des villes voisines ; la seconde partait de ce grand et terrible événement et arrivait jusqu'à nos jours.

La première partie était terminée depuis longtemps, et l'Académie en votait l'impression immédiate dès 1868. Les amis de M. Trepier l'engagèrent alors à en retarder la publication jusqu'à l'achèvement de la seconde partie, qui était encore sur le métier, afin de réunir le tout en un seul volume. Cédant à leurs instances et avec le consentement de l'Académie, M. l'abbé Trepier, renonçant à son tour d'impression, livra à la *Chartreuse de Saint-Hugon*, de M. Burnier, et à l'*Histoire de l'agriculture en Savoie*, de M. Tochon, les places qui lui avaient été concédées successivement dans les tomes XI et XII. Cette œuvre si conscien-

cieusement élaborée, remplira le tome Ier de la 3e série de nos *Mémoires*.

Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, M. Trepier n'a épargné aucune fatigue pour perfectionner son travail. L'Académie a entendu très souvent et avec satisfaction, dans ses diverses séances, la lecture des chapitres les plus importants de la seconde partie.

Pendant qu'il achevait la seconde partie de son grand ouvrage sur le *Décanat de Savoie*, M. l'abbé Trepier s'occupait encore de divers autres sujets qui intéressent l'histoire de notre pays.

Dans les séances des 1er juillet et 5 août 1869, il a tracé la biographie d'un curieux personnage du XIVe siècle, JEAN DE MURS, que les historiographes ont fait successivement Français, Anglais, Italien, et à qui M. Trepier, après cinq siècles, croit pouvoir assigner une origine savoyarde, avec un certain degré de probabilité. Il a discuté cette opinion particulière dans une savante dissertation, lue à l'Académie le 12 mai 1870. Voici le texte de M. Trepier :

JEAN DE MURS *(Joannes de Muris)*
OU UN SAVOYARD MÉCONNU AU XIVe SIÈCLE.

« Jean de Murs, docteur de Sorbonne et professeur dans cette illustre école, au XIVe siècle, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la musique, les mathématiques et même l'astrologie.

« Quelques-uns de ces ouvrages ont été publiés ; mais la plupart sont restés à l'état de manuscrits et se trouvent aujourd'hui disséminés, en exemplaires (originaux ou copies) plus ou moins complets et nombreux, dans les principales bibliothèques d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de France et d'Italie.

« M. Fétis, dans sa *Biographie universelle des Musiciens,* consacre six colonnes à Jean de Murs; et il l'appelle avec raison « le plus célèbre des écrivains du XIVe siècle sur la « musique. »

« Le plus considérable des ouvrages de Jean de Murs est, en effet, un Traité sur la musique, intitulé : *Speculum Musicæ*. Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque nationale des manuscrits de Paris : l'un sous le n° 7207, l'autre sous le n° 7207 A. Le premier seul est complet. C'est un magnifique volume in-folio, de 300 feuillets vélin superfin, en belle écriture du XVe siècle, aux initiales des chapitres richement enluminées.

« Il est parsemé de nombreuses figures géométriques, parlant à l'œil pour aider à l'intelligence du texte.

« Le *Speculum Musicæ* est divisé en sept parties ou sept livres, dont voici les sommaires d'après M. Fétis : Le premier traite de la musique en général, de l'invention de ses diverses parties et de sa division (en 76 chapitres); — le deuxième, des intervalles (en 123 chapitres); — le troisième, des proportions et des rapports numériques des intervalles (en 56 chapitres); — le quatrième, des consonnances et des dissonnances (en 51 chapitres); — le cinquième, des tétracordes de la musique des anciens, de la division du monocorde et de la doctrine de Boëce (en 52 chapitres); — le sixième, des modes, de la tonalité antique, du système des hexacordes et des nuances (en 113 chapitres); — le septième, de la musique figurée, du déchant et du système de la musique mesurée (en 45 chapitres). L'ouvrage se termine par une comparaison de la musique antique avec la musique moderne (du XIVe siècle).

« On connaît encore, sous le nom de Jean de Murs, divers autres Traités sur la musique, imprimés ou manus-

crits, qui ne sont peut-être, les uns que des premiers jets, les autres que des extraits, et d'autres que des compilations abrégées de certaines parties du *Speculum Musicæ*.

« Le Traité en deux livres de *Musica pratica,* dont il y a des manuscrits dans les bibliothèques de Vienne, du Vatican, de Paris et du Musée britannique, a été composé en 1321, et publié en partie par le savant Gerbert dans son recueil (3 vol. in-4°, 1784) des *Scriptores ecclesiastici de musica medii ævi*.

« Le Traité intitulé : *Johannis de Muris tractatus de Musica in epitomen contractus*, est compris sous le n° 7369 des manuscrits de la Bibliothèque nationale, aussi bien que le Traité de *Musica speculativa* du même auteur et divers autres ouvrages.

« Ce n° 7369 est une copie de 1471 (sur vélin, in-4° de 92 feuillets). On lit en tête du *Tractatus de Musica in epitomen contractus* le titre ou avis suivant, écrit en lettres rouges, de la main du copiste : *Quicumque in arte pratica mensurabilis cantus erudiri mediocriter affectans ea scribat diligenter quæ secuntur* SUMMARIE COMPILATA *secundum Johannem de Muris*. Le Traité de *Musica speculativa*, dont il existe aussi des exemplaires manuscrits à Berne et à Vienne, a été composé en 1323. On lit, en effet, à la fin de ce Traité : *Explicit Musica speculativa secundum Boetium, per magistrum Johannem de Muris ebreviata; Parisiis in Sorbona, anno Domini 1323*. Refondu plus tard par Conrad le *Norique,* il a été également publié par Gerbert.

Le *Traité des proportions musicales* est ainsi décrit dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale : *Liber proportionum musicalium, authore magistro Johanne de Muris, olim canonico Parisiensi*. Il est compris, avec plusieurs autres ouvrages, sous le n° 7295 des manuscrits

(fascicule du XIVe siècle, in-folio de 142 feuillets de papier). Il est inscrit aux folios 90 et suivants, avec ce titre qui prouve en quelle estime on tenait dès lors Jean de Murs et sa science musicale : *Liber proportionum musicalium per venerandæ memoriæ magistrum Johannem de Muris, scientiæ musicalis expertissimi.*

Le Traité du contrepoint ou déchant, *Ars discantûs*, le Traité *de numeris qui musicæ retinent consonantias, secundum Ptolemæum de Parisiis*, le Traité *de proportionibus* et l'ouvrage intitulé *Questiones super partes musicæ*, tous publiés par Gerbert sous le nom de Jean de Murs, se rattachent à ce grand *Speculum Musicæ* que M. Fétis appelle « une immense encyclopédie de la science musicale au « moyen-âge. »

« Le *Speculum* a été largement mis à profit par les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la musique depuis le moyen-âge. Il a été analysé par le P. Mersenne, dans son *Harmonie universelle;* par Dom Jumilhac, dans sa *Pratique du plain-chant;* par J.-J. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique ;* par La Borde, dans son *Essai sur la musique*, et publié en grande partie par Gerbert, abbé de Saint-Blaise, en Forêt-Noire, au XVIIIe siècle.

« De nos jours encore, il est cité avec des éloges mérités par les plus grands musicologues, tels que Choron, Félix-Clément, Fétis et surtout M. Coussemaker dans son *Histoire de l'harmonie au moyen-âge* (in-4°; Paris, Didron, 1852). Enfin, il doit être reproduit avec plus d'exactitude par M. Coussemaker dans son *Supplément* à la collection de Gerbert, *Supplément* qui a pour titre : *Scriptorum de musica medii ævi, nova series, a Gerbertina altera* (Lille, Lefebvre-Ducroq, 3 vol. in-4°, 1866-1868).

« Les principaux ouvrages de Jean de Murs, sur les mathématiques, sont :

« 1° Deux livres d'arithmétique spéculative, *Arithmeticæ speculativæ libri duo* (in-8°; Mayence, 1538).

« 2° L'arithmétique commune, tirée de Boëce, *Arithmetica communis ex Boetii arithmetica excerpta* (Vienne, Autriche, 1515).

« 3° Le *Quadripartitum numerorum, sive de arithmetica libri quatuor, authore magistro Johanne de Muris canonico Parisiensi.*

« 4° L'épître en vers, du même auteur, à Philippe de Vitry, évêque de Meaux, de 1340 à 1361, sur les fractions : *Ejusdem epistola versibus scripta ad Philippum de Vitriaco, episcopum Meldensem, de numerorum fractionibus.*

« Ces deux derniers ouvrages sont insérés l'un et l'autre dans le manuscrit (copie sur papier, du XVIe siècle) n° 7190 de la Bibliothèque nationale. Le premier est composé de quatre livres, plus un *similiber* intercalé après le troisième livre et avant le quatrième. Il s'étend du folio 1 au folio 100, où il se termine ainsi : *Actum anno Domini Jesu Christi, 1343, 13 novembris. Explicit quadripartitum numerorum Johannis de Muris.* Le deuxième comprend les quatre feuillets suivants (de 101 à 104). Peut-être est-ce le même ouvrage qui existe à Oxford (n° 190, folio 72 du fond Digby de la Bibliothèque Bodléienne), sous ce titre : *Tractatus canonum minutiarum philosophicarum et vulgarium quem composuit Mag. Johannes de Muris Normannus. A. MCCCXXI.*

« 5° Le *Residuum primi quadripartiti numerorum Johannis de Muris,* qui n'est sans doute qu'une autre copie de la deuxième partie du premier livre *Quadripartiti nu-*

merorum, est compris sous le n° 7191 des manuscrits de la Bibliothèque nationale. (Manuscrits du xv° siècle, de 30 feuillets papier in-4°.)

« 6° Le Traité de *Regulis calendarii*, qu'il ne faut probablement pas distinguer du *Sermo de regulis computistarum,* compris sous le n° 7123 de la Bibliothèque nationale de Paris (manuscrit vélin, de 1527, renfermant 52 feuillets, petit format carré), ni d'un opuscule du même auteur, sur la *Réformation* du calendrier, conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne.

« 7° Le Traité de *Mensurandi ratione*, inscrit sous le n° 7380 de la Bibliothèque nationale de Paris (petit in-folio, de 83 feuillets, partie vélin, partie papier). C'est une espèce de Traité de géométrie, accompagné, dans le texte, de nombreuses figures explicatives. Il porte, en tête, la note suivante : *Credo authorem hujus fuisse Johannem de Muris, cum faciat mentionem infra de suo quadripartito numerorum.*

« Le même Traité est répété sous le n° 7381. (Manuscrit papier, du xv° siècle.)

« 8° Le *Canon tabulæ tabularum,* inscrit sous partie du n° 7401 (petit in-4° papier, de 47 feuillets), de la Bibliothèque nationale. Il se termine ainsi : *Explicit canon tabulæ tabularum editæ a magistro Johanne de Muris, anno 1321.*

« 9° Les canons des Eclipses, *canones de Eclipsibus,* ou canons des tables astronomiques, dites tables alphonsines, du nom de leur premier auteur (Alphonse X, roi de Léon et de Castille, de 1252 à 1312). Cet ouvrage, conservé sous le n° 97 de la bibliothèque d'Oxford, porte en tête la note suivante : *Hos canones disposüit Johannes de Muris; Parisiis, in anno 1339, in domo scholarium de Sorbona.*

« Comme plusieurs autres célèbres mathématiciens de l'antiquité, du moyen-âge et de temps beaucoup plus rapprochés du nôtre, Jean de Murs eut la faiblesse de croire à l'art trompeur de deviner et de prédire l'avenir par l'inspection des astres. Il composa même deux opuscules d'astrologie. L'un, intitulé *Prognosticatio super conjunctione Saturni, Jovis et Martis,* fut écrit en 1345. Il est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 7378 A. (Manuscrit vélin, partie in-f°, partie in-4°.) L'autre, conservé sous le n° 7443 (fascicule, papier in-4°, de 253 feuillets), dont il occupe les quatre pages des folios 33 et 34, est une lettre au pape Clément VI (1342-1352) pour lui conseiller une campagne d'outre-mer contre les infidèles : *Epistola Johannis de Muris ad Clementem VI, de generali passagio ultrà mare.*

« Jean de Murs avait été lié d'amitié, dans sa jeunesse, avec Clément VI, alors Pierre de Roger, ou Rosier, en Limousin. Il le rappelle dans cette lettre ; et, fortifié sans doute par le souvenir de cette ancienne amitié, il parle au Souverain-Pontife avec un respectueux abandon. Il lui conseille de travailler à pacifier l'Occident, déchiré par des guerres fratricides entre princes et peuples chrétiens, et à tourner ses forces réunies contre les sectateurs fanatiques de Mahomet, dont la puissance toujours croissante menaçait d'envahir et d'écraser un jour l'Europe.

« Peut-être Jean de Murs ne faisait-il que reprendre là, avec le Saint-Père, une thèse qui avait fait plus d'une fois le sujet de ses conversations avec Pierre de Roger ; la même thèse que le Vénitien *Marin Sanuto* avait développée naguère avec tant d'ardeur en présence de Jean XXII.

« Quoi qu'il en soit, c'était là une pensée profondément politique, dont le génie clairvoyant des Souverains-Pontifes

n'avait cessé, depuis les croisades, et ne devait cesser pendant longtemps encore de poursuivre la réalisation, toujours rendue impossible par les jalousies mesquines des républiques et les passions étroites des princes chrétiens. Aussi le jour s'approchait à grand pas où les fils de Mahomet devaient frapper l'Occident de stupeur, en s'emparant de Constantinople, la clé de l'Europe et du monde.

« Si le projet soumis par Jean de Murs à Clément VI était excellent et entrait parfaitement dans les vues du Souverain-Pontife, il n'en pouvait être ainsi des motifs allégués pour fixer le moment de son exécution; car ces motifs étaient tirés de l'observation des astres. Or, on sait que si l'Église a toujours favorisé les progrès des mathématiques sérieuses et de l'astronomie en particulier, elle a toujours fait la guerre à l'astrologie et à ses trompeuses déductions.

« Jean de Murs, s'appuyant sur des considérations astrologiques, affirme que l'année 1364 sera une année extraordinaire; que le moment est venu d'attaquer les Mahométans, après avoir rétabli la paix entre les princes chrétiens; et que si les infidèles sont battus, ce dont on ne saurait douter, ils devront se convertir à la vraie foi, même d'après leurs propres auteurs.

« La confiance de Jean de Murs en l'astrologie restait néanmoins toujours soumise et subordonnée aux décisions du Chef de l'Église, comme le prouve la conclusion de sa lettre que voici :

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, Votre Sainteté venait à « considérer ce que j'écris comme des sottises et des ex- « travagances, je La supplie de me reprendre avec misé- « ricorde, ayant égard au but que je me propose et au « zèle qui m'anime, et de m'imposer désormais là-dessus « un perpétuel silence. Mais si, suivant mon vif désir, il

« en est autrement, et surtout si ce que j'écris est agréé « et approuvé de Votre Sainteté, et qu'il Lui plaise d'ob- « tenir de moi de plus amples détails sur les faits dont je « parle et leurs circonstances, Elle n'a qu'à ordonner, et « je suis entièrement à sa disposition pour tout ce qu'il « Lui plaira de me demander sur cette matière comme « sur toute autre. »

« *Si forte quod absit, præsentia quæ Sanctitati Vestræ scribo videantur stolida et deliramento similia, me super hoc, supplico, misericorditer corrigatis, finem et zelum ad quos hæc facio, si placet, sedulò attendens, mihique super hoc silentium perpetuum imponens. Sin autem, quod magis affecto, ymo Sanctitati Vestræ grata fuerint et accepta, et circà ea et eorum circumstancias aliqua per me vobis placuerint specialiùs rescribenda, mandet et præcipiat prædicta Sanctitas, in iis et aliis quibuscumque quidquid voluerint suæ beneplacita voluntatis...*

« Jean de Murs ne fut pas seulement docteur de Sorbonne; il fut aussi professeur dans cette illustre école, au moins de 1323 à 1339, comme semblent le prouver, soit la souscription suivante de son Traité de la musique spéculative : *Explicit musica speculativa secundum Boccium, per magistrum Johannem de Muris ebreviata, Parisiis in Sorbona, anno Domini 1323;* soit la note suivante, apposée en tête des canons des Éclipses : *Hos canones disposuit Johannes de Muris, Parisiis in A. 1339, in domo scholarium de Sorbona.*

« Le Père Mersenne, dans son *Harmonie universelle*, donne à Jean de Murs le double titre de chanoine et de doyen de l'église de Paris : *Canonicus et decanus eccle-*

siæ parisiensis. L'auteur du catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque nationale lui reconnaît, sans doute pour de bonnes raisons, le titre de chanoine de Paris, *olim canonicus parisiensis*. Mais il refuse, pour des raisons non moins bonnes, de lui accorder le titre de doyen; car la liste des doyens de Paris, de 994 à 1790, a été publiée au tome IV, p. 215, du *Cartulaire* de Notre-Dame de Paris, et on n'y voit point figurer le nom de Jean de Murs.

« On ne sait ni l'année de la naissance de Jean de Murs, ni celle de sa mort. Mais, parmi ceux de ses ouvrages qui portent la date de leur composition, deux sont datés de 1321, un autre est daté de 1323, un de 1339, un de 1343, et enfin un autre de 1345.

« Parmi ses ouvrages non datés, la lettre à Clément VI ne peut avoir été composée qu'entre 1342 et 1352, durée du pontificat de ce pape; et la lettre à Philippe de Vitry, évêque de Meaux, entre 1340 et 1351, durée de l'épiscopat du prélat destinataire.

« Choron et Fayolle doivent donc se rapprocher beaucoup de la vérité quand ils disent, dans leur *Dictionnaire historique des musiciens*, que Jean de Murs vécut depuis 1300 jusqu'en 1370.

« En tout cas, « on sait que Jean de Murs vivait encore « en 1358, » dit à son tour M. Weiss dans la *Biographie universelle;* et quoique M. Weiss ne cite point les preuves de son assertion, on ne peut douter qu'il ne les ait eues sous les yeux. Cette date de 1358 est bonne à retenir; car elle va nous aider à déterminer la patrie de Jean de Murs.

« Nous avons indiqué les titres et qualités de Jean de Murs, chanoine de Paris, docteur et professeur de Sor-

bonne au XIVe siècle, et énuméré ses principaux ouvrages sur la musique et les mathématiques.

« Pour compléter ce que nous avons à dire sur ce remarquable personnage, il reste à rechercher quelle était sa patrie. On l'a dit Anglais, Normand, Parisien, Italien; nous espérons démontrer qu'il était Savoyard.

« Suivant Gesner *(Bibliothèque universelle)*, et Tanner « *(Bibliothèque britannico-hibern.*, p. 537), Jean de Murs « serait Anglais de naissance. Leur opinion est suivie par « Hawkins, qui cite à l'appui ces deux vers tirés d'un « ancien manuscrit existant en Angleterre :

« *...John de Muris, variis floruitque figuris*,
« *Anglia cantorum omen gignit plurimorum.*

« Bontempi *(Istoria musica*, p. 199*)* l'appelle *Perugino* « (de Pérouse), peut-être par suite d'une faute d'impres- « sion, au lieu de *Parigino* (Parisien).

« Jean de Beldemandis, commentateur de Jean de Murs, « dit qu'il était de Paris *(Parisiensis)*.

« D'autres enfin, au nombre desquels est M. Weiss, « auteur de la notice insérée dans la *Biographie universelle* « de Michaud, lui donnent seulement la qualité de Fran- « çais et ajoutent qu'on le croit communément originaire « de Normandie.

« Un manuscrit du XVe siècle, qui se trouvait autrefois à « la bibliothèque de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, et « qui contient des fragments sur diverses parties de la « musique, extraits d'un ouvrage de Jean de Murs, a pour « souscription : *Explicit tractatus de musica secundum* « *magistrum Johannem de Muris de Francia. Amen.*

« Il paraît qu'il y avait déjà de l'incertitude sur ce point « dès les premières années du XVe siècle; car un manus- « crit de la bibliothèque de Padoue, daté de 1404, dont le

« Père Martini possédait une copie, est intitulé : *Mag.*
« *Joh. de Muris de* NORMANDIA *aliàs* PARISIENSIS, *pratica*
« *mensurabilis cantus, cum expositione Prodoscimi de Bel-*
« *demandis.* »

« Après avoir ainsi exposé les opinions qui font tour-à-tour Jean de Murs Anglais, Italien, Français, Normand et Parisien, M. Fétis, car c'est de lui que nous empruntons ces détails[1], affirme carrément que Jean de Murs était originaire de Normandie, et il donne pour preuve de son assertion :

« 1° Le titre ainsi conçu : *Tractatus canonum minutiarum philosophicarum et vulgarium, quem composuit mag. Johannes de Muris, Normannus, A. MCCCXXI*, d'un manuscrit conservé à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford (fonds Digby, n° 190, f° 72).

« 2° Une lettre de Jean de Murs à Clément VI, pape de 1342 à 1352, lettre (manuscrit n° 7443 de la Bibliothèque nationale) dans laquelle « on voit que, dans sa jeunesse, Jean
« de Murs avait été lié d'amitié avec ce Pape (alors Pierre
« de Roger), qui avait été d'abord moine à la Chaise-Dieu,
« en Normandie, puis archevêque de Rouen. »

« Mais examinons la valeur de ces preuves :

« 1° Si le titre du manuscrit d'Oxford, qui donne à l'auteur de l'ouvrage la qualification de Normand, *Normannus*, était écrit de la main même de Jean de Murs, sans doute il pourrait faire autorité, et prouver qu'en réalité Jean de Murs était bien originaire de Normandie. Mais il en sera du titre de ce manuscrit comme de ceux de divers autres ouvrages de Jean de Murs, conservés dans diverses

[1] FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens,* 2e édition ; Paris, Firmin Didot, 1864, tome VI, p. 265, article : *Jean de Muris.*

bibliothèques, titres dans lesquels Jean de Murs est tour-à-tour appelé Français *(de Franciâ)*, Parisien *(Parisiensis)*, Normand *(Normannus)*, et même Normand ou Parisien, on ne sait pas bien lequel, *de Normandiâ aliàs Parisiensis.* Evidemment ces titres et sous-titres variés et discordants sont posthumes. Ils ont été mis après coup par la main des copistes, ou peut-être des archivistes chargés de dresser des inventaires ou catalogues. Chaque titre donne l'opinion de celui qui l'a écrit sur l'origine de Jean de Murs, et rien de plus.

« Cette discordance d'opinions prouve du moins une chose; c'est que, dès le XVe siècle et même dès le XIVe, on ne savait rien de certain sur l'origine de Jean de Murs. Si bien que des auteurs anglais et italiens ont pu venir, à leur tour, et le dire Italien ou Anglais.

« La première preuve alléguée par M. Fétis pour démontrer l'origine normande de Jean de Murs est donc bien faible. La deuxième est beaucoup plus faible encore, puisqu'elle repose uniquement sur une erreur de fait, qui place en Normandie, où elle fut toujours inconnue, cette fameuse abbaye de la Chaise-Dieu, dans laquelle Jean de Murs et Clément VI se seraient rencontrés et liés d'amitié dans leur jeunesse.

« La seule abbaye du nom de Chaise-Dieu, qui ait jamais existé en France, fut fondée en 1046, à cinq lieues de Brioude, diocèse de Clermont, dans la basse Auvergne. Et c'est bien dans cette abbaye que Pierre de Roger, issu d'une noble famille du Limousin, fut placé par ses parents, dès l'âge de dix ans. Il s'y exerça de bonne heure à la piété, s'y livra à son goût pour l'étude, et enfin s'y fit moine.

« Il fut ensuite envoyé achever ses études à Paris, où il

reçut le grade de docteur à l'âge de 30 ans. Nommé successivement évêque d'Arras en 1328, archevêque de Sens en 1329, archevêque de Rouen en 1330 et cardinal en 1337; il fut élu pape en 1342, sous le nom de Clément VI, et mourut en 1352, en exprimant le désir d'être inhumé dans cette abbaye de la Chaise-Dieu, où il avait passé ses jeunes années, et où ses restes reposèrent en effet, jusqu'au moment où le monastère fut dévasté par les hérétiques du XVIe siècle.

« S'il est donc vrai que Jean de Murs ait connu Clément VI à la Chaise-Dieu, et qu'on veuille inférer de là qu'il était originaire des environs de cette abbaye, il faudrait conclure qu'il était originaire d'Auvergne et non de la Normandie, où l'on ne vit jamais d'abbaye du nom de *Chaise-Dieu.*

« Il n'y a pas eu davantage, en Normandie, de localité ni famille du nom de Murs, et c'est là une forte présomption de plus contre l'opinion de ceux qui font naître Jean de Murs dans ce pays.

« On trouve une localité du nom de Murs *(de Muris)* dans l'Ain, arrondissement de Belley ; on en trouve une autre dans l'arrondissement de Châteauroux (Indre); une dans l'arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire); une dans l'arrondissement d'Apt (Vaucluse); une dans l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise); une dans l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), et d'autres encore. Mais il ne paraît pas que les historiens et les géographes, ni les archéologues qui enrichissent les magnifiques Mémoires de la *Société des Antiquaires de Normandie,* en aient jamais signalé une seule en Normandie.

« La *Gallia Christiana* rapporte un acte du 3 mai 1312, par lequel Raymond d'Agoult, seigneur de Trets, de

Forcalquier et de Murs, au diocèse de Carpentras, reconnaît tenir de l'évêché du lieu ledit château de Murs, *castrum de Muris*. L'acte fut passé à l'évêché, en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels figure Raymond de Murs, damoiseau de Murs, *Raymundus de Muris, domicellus de Muris*[1].

« Le Père Anselme, dans sa belle *Histoire généalogique de la Maison de France,* où sont citées à peu près toutes les grandes familles de France, mentionne plusieurs personnages qui ajoutent à leurs autres titres celui de l'une ou de l'autre de ces localités du nom de Murs dont ils étaient seigneurs. Ainsi, au tome II, p. 243, un autre Raymond d'Agoult, qui vivait vers l'an 1380, est appelé seigneur de Forcalquier et de Murs.

« Au tome V, page 106, le chevalier Jean de Prélat, qui vivait en 1677, est dit seigneur de Raissieux, de Murs (le même sans doute que le Murs précédent) de Lorme et de Puyboudry.

« Au tome VI, p. 326, il est fait mention d'Etienne, seigneur de Vissac, d'Arlex et de Murs en Auvergne, qui vivait en 1370 et mourut en 1386.

« Enfin, au tome VII, p. 14, il est fait mention de Jean de Villiers, seigneur de Murs et de Bontigny, « ès-chas-« tellenies de Corbeil et de Milly en Gâtinais ; » et de Anceau de Villiers, seigneur de Livry, qui « servait en l'establi de « Murs-lez-Corbeil en 1358-1359. »

« Suivant Guichenon, la seigneurie de la terre et du château de Murs, sur la rive droite du Rhône (Ain), fut acquise de la maison de Cordon, le 16 septembre 1619, par

[1] Voy. la *Gallia Christiana*, diocèse de Carpentras; — *Preuves*, n° VI, col. 149.

Guillaume de Terreaux, seigneur de Murs, dont la famille posséda ensuite longtemps cette seigneurie[1].

« Mais aucune de ces localités du nom de Murs n'était située en Normandie, et nous attendrons pour admettre que Jean de Murs était Normand d'origine, qu'on nous désigne au moins, dans cette province, une localité ou une famille qui ait porté le nom de Murs.

« Il faut donc chercher ailleurs qu'en Normandie la patrie de Jean de Murs.

« On ne peut admettre qu'il soit issu de l'une des maisons seigneuriales portant le titre de Murs, que nous avons énoncées jusqu'à présent.

« Divers membres de ces maisons ajoutaient, il est vrai, à leur titre patronymique ou nom de famille, d'Agoult, de Fretat, de Vissac, de Villiers, de Cordon, de Terreaux, etc., le titre de Murs ou celui de toute autre terre dont ils étaient seigneurs; mais ce n'était là pour eux qu'un nom ou un titre accessoire en quelque sorte et secondaire; tandis que notre savant musicologue Jean de Murs n'a jamais eu, lui, d'autre titre patronymique ou d'autre nom de famille que celui *de Murs,* qui devait être en même temps un nom de terre patrimoniale.

« C'est donc parmi les membres d'une famille du nom *de Murs* tout court qu'il faut ranger notre célèbre Jean de Murs. Or, de tous les personnages que nous avons cités, comme portant le titre de Murs, un seul n'avait aucun autre nom : c'est ce Raymond de Murs, damoiseau de Murs, qui servait de témoin à l'acte de 1312, passé entre Raymond d'Agoult et un évêque de Carpentras, au sujet du château

[1] GUICHENON. *Bresse et Bugey*, tome II, 2e partie. p. 74 et 75.

de Murs, situé dans les environs d'Apt (Vaucluse), et il ne nous a pas été possible de retrouver, dans les anciens documents, le nom d'un seul autre membre de cette famille.

« Mais il est une autre famille de Murs, dont nous n'avons point encore parlé. Elle devait son nom à ce hameau de Murs, à moitié enseveli sous les débris du mont Grenier, en 1248, et dont le reste fait aujourd'hui partie de la paroisse des Marches, qui, avant de prendre son nom moderne de paroisse des Marches, *ecclesia de Marchiis*, s'appelait aussi anciennement paroisse de Murs, *ecclesia de Muris*, du nom même de ce hameau dans lequel était située l'église paroissiale avant la chute du mont Grenier[1].

« Cette famille s'est perpétuée longtemps dans notre pays, où elle a produit de nombreux rejetons qui ont occupé des positions assez importantes, du XIIe au XVIe siècle et même au XVIIIe.

« Vers le commencement du XIIe siècle (entre 1100 et 1111), Amguin de Murs, *Amguinus de Muris*, vendit à Saint-Hugues de Grenoble une pièce de terre pour servir à la dotation de l'église de Saint-André[2]. Pierre de Murs, *Petrus de Muris*, était curé de Saint-Jean de la Porte, en 1205, et assistait, en cette qualité, à un acte passé entre quelques-uns de ses paroisiens et les chartreux d'Aillon[3]. Un autre Pierre de Murs, si toutefois ce n'est le même, était chartreux de Saint-Hugon au commencement du XIIIe siècle. En 1307, Amédée de Murs et Pierre d'Apremont, tous deux chanoines du chapitre de Saint-Martin-de-

[1] Voy. la note 35, chap. III, des *Recherches sur le Décanat de St-André de Savoie.*

[2] Voir la *Charte de dotation de l'église de Saint-André*, n° 114 du 2e Cartulaire de Saint-Hugues.

[3] *Cartulaire d'Aillon*, Charte n° VII.

Miséré, près Grenoble, assistèrent à l'acte de permutation du prieuré de Champagnier avec celui de Saint-Hilaire, passé entre l'évêque et le chapitre de Grenoble[1]. En 1342, Pierre de Murs, docteur en droit *(Petrus de Muris, legum doctor, filius quondam Domini Petri, de Chamberiaco, comitatus Sabaudiæ)*, fut témoin à Milan du traité conclu entre Amé VI de Savoie et le seigneur de Milan[2]. Un autre, ou le même Pierre de Murs, *Petrus de Muris,* procureur de Savoie et membre du conseil d'Amé VI, fit, en 1348, une avance de mille florins à la ville de Chambéry[3]. En 1354, un de Murs, *de Muris,* le même sans doute que le précédent, fut du nombre des riches habitants de Chambéry qui refusèrent de payer la taille[4]. Le 11 août 1368, Antelme d'Hurtières, Jean de Grolée, Gaspard de Montmayeur et Pierre de Murs, tous chevaliers, docteurs en droit et conseillers du comte Amé VI de Savoie, sont chargés de régler les conditions de son duel avec Philippe de Savoie, prince d'Achaye[5]. Le 8 mai 1393, messire Pierre de Murs, docteur, est désigné pour faire partie du conseil de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie[6], et le 27 novembre de la même année, il assiste aux lettres données à Chambéry par Amédée VIII, pour confirmer les priviléges précédemment accordés à cette ville par Bonne de Bourbon[7]. Le 10

[1] *Cartulaire de Chissé* (copie), p. 207.

[2] Guichenon, *Savoie : Preuves,* p. 207.

[3] De Costa, *Compey,* p. 17-18, et Comptes des syndics de Chambéry, en 1348.

[4] Ménabréa, *Histoire de Chambéry,* p. 209.

[5] Guichenon, *Histoire de Savoie: Preuves,* p. 209.

[6] Ibid., p. 241.

[7] *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie,* t. III, p. 109 à 112.

septembre 1397, il sert encore de témoin aux lettres de sauvegarde accordées à Talloires par Amédée VIII[1]. En 1400, le même Pierre de Murs est présent aux lettres patentes qui constituent Rodolphe de Gruyère lieutenant-général de Piémont. Vers 1430, Guillaume de Murs est au nombre des gentilhommes de Savoie qui prêtent hommage au duc Amédée VIII[2]. Ruffin de Murs était trésorier général de Savoie en 1483[3]; il l'était encore en 1490. En 1494, le 24 octobre, noble Hugues de Murs était patron de la chapelle dédiée à saint Joseph (*aliàs* saint Michel) et sainte Catherine dans l'église du prieuré de Clarafont.

« D'après le *Répertoire* (manuscrit) des titres de la Grande-Chartreuse[4], Berlion de Murs possédait, en 1314, un tènement à Quaix. En 1327, noble Anserme de Murs avait un fief à la Ruchère. En 1358, noble Amédée de Murs possédait un homme-lige dans la même paroisse. En 1358, JEAN DE MURS et Guillaume de Murs, deux frères probablement, jouissaient ensemble de deux journaux de terre situés aux Marches (paroisse qui comprend leur hameau patronymique de Murs). En 1479, un autre Guillerme ou Guillaume de Murs possédait à la Ruchère un homme-lige qu'il vendit à la Grande-Chartreuse en 1483. Le même noble Guillerme de Murs avait déjà vendu à ladite Grande-Chartreuse, en 1481, un homme-lige qu'il possédait à Villette, hameau de Saint-Laurent du Pont.

« Enfin, un Pierre de Murs fut, de 1750 à 1758, prieur

[1] JULES PHILIPPE, *Talloires: Pièces justificatives*, n° v, p. 86 à 88.
[2] CAPRÉ, *Chambre des Comptes*, p. 159.
[3] Ibid., p. 196 et 311.
[4] Voy. ce *Répertoire* aux archives de la Grande-Chartreuse.

de la chartreuse d'Aillon, dont il mourut coadjuteur en 1766[1].

« Nous ne savons si, parmi tous les personnages du nom de Murs, que nous venons d'énumérer, il n'en est point qui soient originaires et aient reçu leur nom de l'une des localités du nom de Murs, situées en dehors de la Savoie. Mais ceux que nous avons vus occuper des fonctions ou des bénéfices ecclésiastiques dans le diocèse de Grenoble, ou y posséder des terres ou des rentes féodales, soit à Murs (hameau des Marches), soit aux environs, appartenaient bien certainement tous à la famille de Murs du décanat. Cela est surtout évident pour les deux frères *Jean de Murs* et Guillaume de Murs, qui possédaient ensemble une terre à Murs des Marches en 1358, c'est-à-dire l'année même où, suivant M. Weis, de la *Biographie universelle*, vivait encore le fameux Jean de Murs, que d'autres biographes disent avoir vécu jusqu'en 1370.

« Le musicologue-mathématicien Jean de Murs, homonyme et contemporain de notre Jean de Murs des Marches, ne ferait donc qu'un seul et même personnage avec celui-ci, à moins qu'il ne fût un autre membre de sa famille, son oncle ou son frère aîné. Ainsi, au lieu d'être Anglais, Italien, Parisien ou Normand d'origine, comme on l'a dit tour-à-tour, le célèbre Jean de Murs serait tout simplement Savoyard ou Français du lendemain, *de Francia*, et non Français de la veille.

« On l'aura dit Normand, parce qu'il avait fait un séjour plus ou moins prolongé en Normandie, comme on l'a dit Parisien, parce qu'il avait habité Paris, quoique, en

[1] Voy., aux mêmes archives, le *Syllabus* des prieurs de la chartreuse d'Aillon.

réalité, il ne fût pas plus originaire de Paris que de Normandie.

« La durée du séjour ne fait rien au surnom. De nos jours encore, nous appelons Africain, Américain, Lyonnais, Marseillais ou Parisien, un homme du pays, qui a habité plus ou moins longtemps Lyon, Paris, Marseille, l'Afrique ou l'Amérique.

« Les diverses transmigrations et désignations de Jean de Murs pourraient s'expliquer de différentes manières.

« Peut-être a-t-il été, comme Pierre de Roger, placé jeune par sa famille dans la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu, où ces deux personnages se seraient connus et liés d'amitié avant d'être envoyés successivement à Paris pour y compléter leurs études.

« Peut-être encore Jean de Murs quitta-t-il la Savoie, dépourvue alors, aussi bien qu'aujourd'hui, d'écoles supérieures, pour aller directement achever ses études à Paris. C'est ce que faisaient volontiers, au moyen-âge, les jeunes gens de famille et surtout les jeunes clercs aisés de notre pays. Ainsi, au moment de la chute du mont Grenier, en 1248, le prieur du monastère de Grenier se trouvait aux écoles de Paris... *Dictus prior cum ivisset Parisiùs ad scholas custodiendum*[1]... Dans sa visite pastorale faite au prieuré du Bourget, le 21 mai 1399, l'évêque de Grenoble, Aymon de Chissé, fut reçu par le sacristain, parce que, dit le procès-verbal, le prieur du lieu était absent pour faire ses études à Paris... *Quia prior erat absens, et erat Parisiùs in studio.*

« Les talents et le savoir de Jean de Murs l'eurent bientôt élevé au grade de docteur, puis au rang de professeur

[1] Voy. le chap. VIII de mes *Recherches historiques sur le Décanat.*

de Sorbonne, déjà occupé au siècle précédent par un autre Savoyard, Pierre de Compagnon ou Pierre de Tarentaise, qui devait être un jour le pape Innocent V.

« C'est dans cette illustre école qu'il dut faire la connaissance de Pierre de Roger, s'il ne l'avait déjà point faite auparavant à la Chaise-Dieu.

« Jean de Murs était déjà professeur de Sorbonne en 1323; il l'était encore en 1339 et continua sans doute à l'être pendant plusieurs années. Sa double qualité de professeur et de chanoine le forçait à résider habituellement à Paris; et quoiqu'il fût étranger à la capitale par sa naissance, on conçoit qu'un séjour si prolongé dans cette ville lui ait mérité le surnom de Parisien.

« Mais puisque Jean de Murs n'était pas originaire de la Normandie, où l'on ne connut jamais de localité ni de famille du nom de *Murs*, à quelle époque a-t-il pu faire, dans cette province, un séjour suffisant pour lui valoir le surnom de *Normand?* Ce n'est point pendant les premières années de sa jeunesse, l'abbaye de la Chaise-Dieu, où l'on suppose qu'il fit ses premières études, étant située en Auvergne et non en Normandie. Ce ne peut être que durant le cours de son professorat à Paris.

« Il y enseigna, avons-nous dit, de 1323 à 1339, et probablement plus tard encore. Or, Pierre de Roger, son condisciple à la Sorbonne, si ce n'est son élève, fut nommé à l'évêché d'Arras en 1328, à l'archevêché de Sens en 1329 et à l'archevêché de Rouen, capitale de la Normandie, en 1330. Il occupa ce dernier siége jusqu'à sa promotion au cardinalat, en 1337 ou 1339.

« Jean de Murs, beaucoup plus éloigné de la Savoie, son pays natal, que de Rouen, aura plus d'une fois mis à profit les jours libres des féries pour rendre visite à son ancien

ami et condisciple ou peut-être élève. De là des séjours plus ou moins prolongés en Normandie, et des relations plus ou moins nombreuses qui auront pu le faire considérer par quelques-uns comme originaire de Normandie, ou tout au moins lui valoir le surnom de Normand.

« Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, et je suis prêt à la retirer si on en offre une meilleure.

« En résumé, il n'y a jamais eu de localité ni de famille du nom de Murs en Normandie, et l'abbaye de la Chaise-Dieu était en Auvergne; rien donc ne vient justifier l'opinion qui attribue à Jean de Murs une origine normande.

« Les diverses familles de France, qui ont pris le nom de Murs, l'ont porté comme un titre accessoire et avec plusieurs autres titres.

« Quant à la famille de Murs des environs d'Apt (Vaucluse), qui ne portait pas d'autre titre que celui de Murs, nous n'avons pu retrouver que le nom d'un seul de ses membres, *Raymond de Murs*, vivant en 1312. Mais nous avons eu en Savoie une illustre famille qui, elle aussi, a toujours uniquement porté le nom ou le titre de Murs. Or, parmi ses nombreux rejetons, nous en trouvons un qui, en 1358, c'est-à-dire à une époque où, de l'avis de tous, vivait le fameux *Jean de Murs*, portait le même nom et le même prénom que lui, et possédait en commun avec son frère, Guillaume de Murs, une terre à Murs des Marches, son pays natal.

« Nous en concluons que ces deux *Jean de Murs* n'en font qu'un, et que le célèbre musicologue-mathématicien, dont les ouvrages ornent les bibliothèques des grandes capitales de l'Europe, doit être inscrit, jusqu'à preuve contraire, sur la liste déjà si longue des hommes qui ont illustré notre Savoie. »

Il règne encore, de nos jours, quelque obscurité sur les localités désignées par les noms d'Albigny, Arbin, etc. M. l'abbé Trepier a apporté quelque lumière sur ce sujet dans une note lue à l'Académie, le 5 août 1869, que nous reproduisons ici :

Un mot sur ARBIN, son nom, son étymologie, une de ses inscriptions, sa villa, *et, peut-être, son grand établissement romain.*

« Il existe aujourd'hui, au nord de Lyon, un petit village appelé *Albigny*. Les historiens disent qu'il « doit son nom « au séjour qu'y fit Albin, quand il commandait les légions « de la Gaule. » Or, on sait que *D. Clodius Albinus* fut envoyé dans les Gaules par Commode, dont le règne dura de l'an 180 à l'an 192 de Jésus-Christ ; qu'il y fut proclamé empereur, par ses troupes, en 193, et qu'il y séjourna jusqu'à sa mort, en 198, année où il fut attaqué et défait aux environs de Lyon par l'empereur Sévère.

« Nous aussi nous avons nos ALBIGNY, et en grand nombre ; car, sans parler de celui d'Annecy, nous en avons trois, groupés en un, dans la seule vallée de Miolans, savoir :

« 1° Le bourg de *Saint-Pierre d'Albigny*, assez connu sous ce nom ;

« 2° Le petit hameau d'*Albigny*, entre Saint-Pierre et Saint-Jean de la Porte ;

« 3° Enfin, Saint-Jean de la Porte lui-même, désigné sous le nom de *Saint-Jean d'Albigny* dans les chartes du XIe siècle.

« En effet, dans une charte de 1025 à 1030, la reine Hermengarde fait donation à l'abbaye de Saint-André-le-

Bas (de Vienne en Dauphiné) de l'église de Saint-Jean d'Albigny : *Ecclesiam sancti Johanni in* ALBINIACO[1].

« Dans une charte de 1081 ou 1082, un chevalier nommé Arbert, fils de Wilbod, sa femme Ay et son fils Pierre font également donation à l'abbaye de Saint-André-le-Bas d'une vigne située à Saint-Jean d'Albigny :... *unam vineam nostræ hæreditatis, sitam in pago gratianopolitano, in villa Albiniaco, et in parrochia sancti Johannis*[2].

« Nos *Albignys*, qu'en langage vulgaire on appelle volontiers *Arbegny* ou *Arbeny* (comme on dit *Arby* pour *Alby*, en substituant la liquide *r* à sa congénère la lettre *l*), nos *Albignys* doivent sans doute leur nom ou leur étymologie, comme l'*Albigny* du Lyonnais, au séjour plus ou moins prolongé sur leur territoire, ou de l'*Albinus* déjà mentionné, ou de tout autre, si ce n'est de plusieurs de même nom, échelonnés sur cette splendide rive droite de l'Isère ; car la *gens Albinia* fut très nombreuse à Rome, où elle subsista pendant plus de neuf siècles (de l'an 489 avant Jésus-Christ à l'an 493 après), et se divisa en plusieurs branches, dont divers membres parvinrent aux premières dignités de la République et de l'Empire.

« Nous avons déjà entrevu les Albignys; mais il semble que nous n'avons pas encore approché d'Arbin. Nous y touchons cependant.

« D'*Albigny*, ou *Arbegny*, ou *Arbeny* à *Arbin* ou *Albin*, comme l'écrit en marge un Pouillé de 1598 environ, la transition est facile, presque insensible. Elle est plus imperceptible encore entre Arbin et *Albin*, surtout en latin,

[1] DOM LUC D'ACHÉRY, *Spicilége*, tome XXII, p. 276 et 279 de la première édition.

[2] *Ibid.*, p. 294-295.

où le prieuré d'Arbin est désigné tantôt sous le nom de *Prioratus Arbini*, ou *de Arbino*, ou *de Arbinis*, tantôt sous celui de *Prioratus Albini*, ou *de Albino*.

« Or, si on reconnaît le nom d'*Albinus* dans *Albigny*, à plus forte raison devra-t-on le reconnaître dans *Arbin*, ou *Albin*, ou *Prioratus Albini*, ou *Prioratus de Albino*, dans lequel ce nom d'*Albinus* se retrouve tellement complet, qu'il n'y a pas une seule lettre de changée.

« Aussi, *à priori*, au seul aspect de son nom, et indépendamment de toute autre indication, on pourrait déjà présumer qu'Arbin (comme toute autre localité des environs, du nom d'*Albigny*) doit ce nom au séjour plus ou moins prolongé sur son territoire d'un *Albinus* de marque, si ce n'est de plusieurs.

« Mais ici nous n'en sommes pas réduits aux simples conjectures; le nom de l'*Albinus*, qui avait fait d'Arbin sa résidence, ne nous a pas seulement été conservé par la tradition dans celui de cette localité; il nous a encore été transmis gravé sur la pierre par les mains pieuses et reconnaissantes qui rendirent, à Arbin même, où il mourut, les derniers devoirs à ses dépouilles mortelles.

« Entre autres antiquités, l'inscription suivante fut, en effet, découverte, au XVIIe siècle, aux environs d'Arbin, où Guichenon la releva pour l'insérer au tome I, p. 32 de son *Histoire de Savoie* :

T. POMPEIO. T. FABIO ALBINO TRIBUNO MIL.
LEG. VICT. SUB. PROVINC. LUSITANIÆ I. D.
COL. JUL. AUG. FLOR. V. POMPEIA
T. FIL. SEXTINA.

« Plus tard, la pierre qui portait l'inscription fut transférée au château de Montmélian, où j'ignore si elle existe encore, mais où Albanis de Beaumont put la relever à son

tour pour l'insérer dans ses *Alpes grecques et cottiennes* (Paris, 1802, 1re partie, tome I, p. 135; et *Atlas*, planche 3, figure 12); avec ces variantes dans les deux dernières lignes seulement :

. . . .

. . . .

COL. JUL. AUG. C... POMPEIA
T. FILIA SEXTINA.

« Voilà donc un *Albinus* décédé à Arbin, où il fallait bien qu'il eût passé de longues années, et joué un rôle d'une grande importance pour léguer son nom au pays.

« Mais à quelle époque a vécu et quel était cet *Albinus* que l'inscription dit avoir été tribun militaire d'une légion victorieuse des Lusitaniens (ou peut-être tribun militaire de la légion Victorieuse, après la soumission de la province de Lusitanie)? Par qui le monument funèbre fut-il élevé à sa mémoire? Y a-t-il quelque rapport entre notre *Albinus* et le propriétaire de cette magnifique *villa* dont les restes sont exhumés après un ensevelissement de dix à douze siècles. Voilà bien des questions intéressantes à examiner et que je n'ose pas aborder aujourd'hui, de crainte de mettre le pied sur un terrain qui n'est pas le mien, mais celui de la commission qui préside avec tant de zèle et d'intelligence aux fouilles d'Arbin.

« Celles-ci nous apprendront sans doute bientôt s'il n'y avait là qu'une grande *villa* isolée, ou si la villa découverte n'était qu'une section d'un vaste établissement gallo-romain. »

L'Académie a reçu de plusieurs de ses membres d'autres communications qui méritent d'être mentionnées, soit parce qu'elles répandent quelque lumière sur des points

encore obscurs de notre histoire, soit parce qu'elles ont révélé quelques faits nouveaux.

Le 29 juillet 1869, M. d'Oncieu appelait l'attention de l'Académie sur un curieux document appartenant aux archives municipales, où il figure comme pièce de production, dans un procès entre les syndics et noble Thomas Grange.

En 1468, Amédée IX, duc de Savoie, voulant pourvoir à la sûreté de sa bonne ville de Chambéry, ordonna que des réparations considérables seraient faites aux murs d'enceinte et aux remparts. Les syndics furent invités à se procurer les fonds nécessaires, et le souverain leur accorda, à cet effet, l'autorisation de lever une taille à répartir entre tous les faisant feu. Les bourgeois, réunis en conseil, fixèrent, suivant l'usage, la part contributive d'un chacun, et le métral fut chargé de la perception; mais, lorsque ce fonctionnaire se présenta chez noble Thomas Grange, il se vit accueilli par un refus formel de payement, et il dut poursuivre le rénitent devant le *magnifique conseil ducal*.

La famille des *Grange* était des plus anciennes et des plus considérables de Chambéry. De temps immémorial, elle y possédait le verger dit des *Grange,* dont notre rue du *Verger* porte encore le nom, et tout auprès, les moulins et la maison avec la poterne, également appelés des *Grange*. Parmi les notables habitants de Chambéry, qui assistaient, en 1232, à l'acte de concession des franchises de la ville, Aymon Grange est nommé le premier. Or, ce personnage ayant rendu au comte Thomas de Savoie des services importants, en avait obtenu, dès l'an 1206, des lettres d'immunité et d'exemption de taille. Ce sont ces mêmes privilèges qu'invoquait, deux siècles et demi plus tard, un

de ses descendants, pour se soustraire à la contribution imposée à tous les habitants de la ville. C'est de cet acte important qu'il faisait emploi et production dans son procès contre les syndics. Les clauses qu'il contient sont, en effet, bien dignes de remarque. Le comte Thomas, après avoir fait une concession de divers biens à titre de fief, ajoute à sa libéralité les concessions toutes spéciales que voici : « *Verum quia magno viro fideliter obsequentes dignos se faciunt retributione, prefatam donacionen ab omni gravanti consuetudine breneric videlicet villicationis et his similibus jamdicto Aymoni suisque perpetuo quittavit...* » Et plus loin : « *Indè est quod assensu et voluntate Domine comitisse filiorumque nostrorum, specialiter pro pedagogale officio quod filio nostro Humberto diligenter exhibuit, cùm in remotis partibus fidelis custos ipsius et comes extitit, ipsum et ipsius heredes ab omni gravanti consuetudine et exactione collectarum sive taillarum atque hospitalitatis equorum nostrorum vel familie nostre per nos et per nostros successores perpetuo quittamus.....* »

Ces détails curieux, et bien d'autres encore qui ne sauraient trouver place ici, donnent à l'acte de 1206 un intérêt que sa date reculée suffirait presque à justifier. Mais ce qu'il offre surtout de remarquable, c'est qu'il semble attribuer au comte de Savoie certains droits de souveraineté sur la ville de Chambéry, un quart de siècle avant l'acquisition qu'il en fit des mains de Berlion en 1232.

Le 12 août 1869, M. Eugène d'Arcollières, membre correspondant, a présenté à l'Académie, en son nom et à celui de M. le marquis d'Oncieu, un manuscrit volumineux, ayant pour titre : *Comptes des syndics de Chambéry, de 1348 à 1400.*

M. d'Arcollières s'exprime à peu près en ces termes :

« Ce travail, extrait entièrement des manuscrits que renferment nos archives municipales, n'est ni une histoire, ni une œuvre littéraire, destinée à compter de nombreux lecteurs. Notre but, en l'entreprenant, a été de faire connaître le régime financier de notre ville de 1348 à 1400, moins dans la fastidieuse intégrité des comptes de cette époque qu'en mettant en lumière les détails curieux et intéressants qu'ils renferment.

« En effet, aux données qu'offrent ces documents, comme histoire financière de notre cité au XIVe siècle, viennent s'ajouter des renseignements de toutes sortes sur une époque déjà fort éloignée. Tantôt on trouve le salaire des syndics, tantôt le prix des journées d'ouvrier, ici la valeur des marchandises, ailleurs la durée des voyages de Chambéry aux résidences souveraines du Bourget et de Ripaille. Enfin, il n'est pas jusqu'au langage officiel du temps que l'on ne puisse étudier là dans sa barbare mais originale pureté ; on a encore la très rare fortune d'y rencontrer deux brouillons de comptes, tout entiers écrits en français de 1380.

« Un regret néanmoins est venu se mêler aux plaisirs bien innocents que ces études nous ont procurés : l'œuvre des syndics est insuffisante au point de vue historique ; c'est à peine si les événements importants de l'époque — guerre contre les Valaisans et le sire de Beaujeu, passage des Grandes-Compagnies à travers la Savoie, difficultés avec la duchesse de Bretagne, fille unique du comte Edouard, — sont indiqués par quelques mots vagues ou ambigus.

« Mêmes regrets à exprimer au point de vue chronologique : les vingts rouleaux et cahiers, publiés

aujourd'hui, sont loin d'être complets; plusieurs ont disparu en laissant sur leur époque une lacune d'environ quinze ans. Or, ne faut-il pas que ce soit justement avec cette lacune, que coïncident et la mort du comte Vert à Naples et le retour triomphal de ses dépouilles à Chambéry, puis à Hautecombe? »

M. André Perrin, après avoir lu, dans la séance du 29 juillet 1869, un rapport fort intéressant sur les objets précieux par leur antiquité, que les fouilles d'Arbin avaient mis à jour, appelle l'attention sur une localité voisine :

« Francin, dit-il, est aussi riche en vestiges de l'époque romaine; il y a quelques mois, des monnaies renfermées dans un vase ont été trouvées sur la propriété de M. de Couz; j'ai pu en acquérir cinq en argent, provenant de la même localité; ce sont des monnaies ou médailles romaines qui appartiennent aux familles suivantes :

ACLIA *ou* ALLIA.

BALA. Tête diadémée de Junon Lucine, à droite, dans le champ C.

R/. C. ALLI. Diane dans un bige de cerfs courant à droite, au-dessous un dauphin.

FURIA.

ÆD. CVR. Tête tourellée de Cybèle, à droite, derrière un pied.

R/. P. FOVRIVS (effacé) sur une chaise curule, à l'exergue CRASSIPES.

FURIA.

BROCCHI (effacé) à l'exergue III. VIR, dans le champ; tête de Cérès; à gauche, un épi; à droite, un grain d'orge.

R/. L. FVRI. CN. F., chaise curule entre deux faisceaux.

JULIA.

CÆSAR. Eléphant foulant aux pieds un serpent.

R/. Hache, bonnet de flamine, sympule et aspersoir.

TULLIA.

ROMA. Tête de Pallas à droite.

R/. Victoire, tenant une palme et une couronne, dans un quadrige au galop ; à droite, sous le quadrige, X. »

Quelques jours plus tard, le 5 août 1869, M. Perrin lisait un rapport succinct sur l'état du Musée départemental de Chambéry, dont il est le conservateur. Ce document mérite d'être reproduit ici. Il fait connaître les richesses archéologiques que le Musée avait recueillies déjà à cette époque, et qui ont été considérablement augmentées depuis lors :

« Le rapport présenté, il y a deux ans, sur le Musée à peine installé, donnait un aperçu sommaire des objets composant les diverses collections, objets dont la plus grande partie était réunie depuis longtemps dans l'une des salles de la Société d'histoire naturelle.

« Les antiquités du pays ont été accrues dès lors d'une manière spéciale ; l'on s'est attaché surtout à compléter la série d'objets lacustres, qui présentait un double intérêt par son âge reculé et par sa localisation dans nos départements de Savoie et attirait l'attention des archéologues de tous les pays. Cette collection, à peine commencée alors, a été complétée d'une manière spéciale et offre aujourd'hui un ensemble assez complet pour subir, sans trop de désavantage, la comparaison avec les collections commencées avant la nôtre.

« La numismatique de Savoie a eu aussi un dévelop-

pement plus considérable, grâce au don fait par M. le comte Paul Costa de Beauregard, du médailler formé par son père.

« Les vides nombreux, suites du vol commis en 1859, se sont trouvés comblés en partie, et un grand nombre de pièces inédites, frappées pour la plupart dans les ateliers monétaires de Savoie, sont venues augmenter l'intérêt de cette collection dont le classement est terminé.

AGE DE LA PIERRE.

« Cette époque du premier développement de l'industrie humaine ne se composait que d'échantillons étrangers à la Savoie; des échanges avec M. Thioly, de Genève, nous ont procuré des silex, des pierres-marteaux, des ossements de renne et de divers animaux, provenant de la caverne de Veyrier, au pied du Salève.

« C'est la première et la seule station de l'âge du renne, découverte jusqu'à ce jour en Savoie. Nous avons reçu également à titre d'échange, du Musée d'Annecy, les moulages des haches en pierre trouvées dans la Haute-Savoie et existant dans les Musées d'Annecy et de Genève et dans quelques collections particulières; de M. Ernest Chantre, de Lyon, les moulages des crânes, haches en pierres et silex travaillés, les plus importants de sa collection, recueillis par lui dans les départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.

AGE DU BRONZE.

Stations lacustres du lac du Bourget.

« Les pêches continues faites à Grésine, au Saut de la Pucelle, à Châtillon, à Conjux, aux Fiollets et à Meimart,

ont permis de réunir d'une façon presque complète les divers objets qui représentent le développement industriel de l'ancienne population des bords de notre lac.

« Les bronzes, en très grand nombre, en commençant par les pièces les plus considérables, sont : 6 haches, 2 lames d'épée, 3 pointes de lance et pointes de flèche, un fragment de scie, 14 faucilles, 30 couteaux à douille, à scie ou avec manche.

« Trois couteaux à manche et un à douille sont remarquables par leur dimension, leur forme et leurs ornements.

« Viennent ensuite des aiguilles, des hameçons, des rasoirs, des boutons, des anneaux, des bagues, des bracelets et des épingles.

ÉPOQUE ALLOBROGE ROMAINE.

« Le Musée a acquis une hache à douille, en forme de coin, trouvée à Saint-Jeoire ; c'est la forme commune dans l'Ain et le Rhône, tandis qu'en Savoie la hache à oreillette domine.

« Par échange, nous avons reçu les moulages des haches du musée d'Annecy ; une petite hache en bronze de la forme indiquée ci-dessus, don de M. Chantre, provenant du Rhône. M. Fivel a déposé deux de ces haches à douille et trois épingles de 70 à 80 centimètres de long, trouvées dans le département de l'Ain.

ÉPOQUE ROMAINE.

« La série d'objets de cette époque, dont on s'est occupé depuis longtemps, était déjà nombreuse et s'est peu accrue depuis lors. Les Dames de la Visitation ont donné

des amphores, des monnaies et quelques fragments de bronze, trouvés dans leur clos et dans la vigne, au pied du Calvaire. Quelques monnaies de bronze, trouvées à Aix et dans diverses localités, des monnaies d'argent, trouvées à Arbin, ont été acquises par le Musée.

« Le Musée d'Annecy a envoyé en échange de nombreuses poteries et des moulages d'objets trouvés dans la plaine des Fins.

« M. Fivel a déposé 2 fibules, des crotales, un petit cheval, un fer de flèche en bronze, venant du département de l'Ain. M. le docteur Fusier a fait don d'une meule en pierre, trouvée dans le clos de l'asile de Bassens; les employés de l'établissement ont donné une épingle en bronze et des monnaies ramassées par les ouvriers.

MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES.

« Le Musée a pu acquérir quelques armes portant l'écu de Savoie gravé ; ce sont 2 espontons antérieurs à Emmanuel-Philibert, une hallebarde aux armes et au chiffre de Charles-Emmanuel Ier, et une hallebarde du commencement du XVIIe siècle.

« Une cène sculptée sur bois et peinte, et un saint Bernard de Menthon, en bois peint, et divers objets de moindre importance.

ETNOGRAPHIE.— COLLECTION INDUSTRIELLE.— MUSÉE LAPIDAIRE.

« Les nombreux objets et échantillons destinés aux deux premières collections, que l'on a pu réunir, sont renfermés dans les armoires ; quant aux inscriptions, elles sont reléguées derrière le Musée de la Société d'histoire naturelle et exposées à toutes les intempéries. »

Le 16 décembre 1869, M. Perrin entretenait encore l'Académie de notre Musée départemental ; il mettait sous ses yeux une série d'instruments ou pièces, de l'époque de la pierre polie, qui proviennent du Danemark, et qu'il avait pu acquérir pour le Musée, par l'intermédiaire et les bons offices d'un de nos membres correspondants, M. Chantre, de Lyon, et il lisait la note suivante sur les collections archéologiques du Danemark :

« Le congrès d'archéologie tenu cette année à Copenhague (du 27 juillet au 30 août 1869), présentait un intérêt particulier pour les études anté-historiques, par le nombre, la variété et le fini d'exécution que présentent les objets des âges anté-historiques du nord, recueillis dans les différents dépôts anciens.

« Les débris d'écailles d'huîtres, les dolmen, les tombeaux, les tourbières, ont fourni de nombreux matériaux, et, dans un temps relativement fort court, des collections très complètes ont pu être réunies.

« Grâce à l'obligeance d'un de nos savants confrères, M. Chantre, de Lyon, j'ai pu obtenir pour le Musée, une série choisie d'instruments de l'âge de la pierre polie, que je mets sous les yeux de l'Académie. Ce sont : des haches de diverses dimensions, des coins à tête carrée, des gouges frustes et polies à base carrée, des haches et des marteaux en grès, percés d'un trou destiné à les emmancher ; pour une de ces haches, l'opération n'a pas été terminée et le trou est commencé des deux côtés, particularité qui se retrouve dans quelques pierres recueillies dans le lac du Bourget ; enfin, des grattoirs pour la préparation des peaux, et des pointes de lance parfois présentant un manche qui en fait un poignard.

« Pour faciliter l'étude de ces divers instruments et

la comparaison avec les découvertes faites dans nos pays, M. Chantre a bien voulu me confier plusieurs publications intéressantes qu'il a rapportées du Danemark. Les notices en francais qui les accompagnent ont été imprimées tout exprès pour les membres français du Congrès, afin de leur rendre agréable et utile la visite des musées dont les descriptions sont en danois.

« La variété et la beauté des objets reproduits dans de nombreuses planches, donnent une faible idée de la richesse des collections dans lesquelles l'industrie de l'homme est représentée depuis les temps les plus reculés jusqu'au moyen-âge.

« Les musées ethnographique et archéologique de Copenhague sont installés dans un palais dit le Palais du Prince. Le premier, destiné primitivement à une étude comparative des mœurs, des usages et de la manière de vivre des peuples modernes hors d'Europe, a été augmenté plus tard d'une collection d'antiquités préhistoriques, provenant de presque toutes les parties du monde ; son organisation vient d'être terminée.

« Le second est une collection nationale des antiquités du Nord, et spécialement du Danemark. Les transformations successives par lesquelles ont passé les peuples des pays du Nord pour arriver à la civilisation moderne, y sont représentées depuis l'âge de la *pierre éclatée* jusqu'à l'établissement de la souveraineté absolue en Danemark, en 1860.

« L'âge de la pierre présente un nombre et des variétés d'armes et d'instruments vraiment extraordinaires et qui n'ont d'analogue nulle part ; il est divisé en deux séries, celle de la *pierre éclatée* et celle de la *pierre polie*. La première, qui provient surtout des tombeaux et des

dépôts d'huitres, est moins abondante; la collection acquise par le Musée de Chambéry appartient à la seconde.

« L'âge du bronze se distingue par la perfection des formes, bien que, pas plus qu'en Europe, les objets recueillis ne se trouvent accompagnés ni d'inscriptions ni de caractères ou de monnaies. Il serait trop long de décrire les pièces remarquables de cette collection. Je mentionnerai seulement les grandes trompes de guerre ou de chasse, fondues, décorées en quelques parties par des incrustations de lamelles d'or et autres ornements dont l'usage est assez fréquent. Les poteries de cet âge ont des formes élégantes, une ornementation simple. Avec l'âge du fer, semble apparaître en Danemark une nouvelle race plus forte; peu après son établissement, apparaît l'écriture, l'alphabet rémique et la religion d'Odin.

« Dans le même palais, sont les musées des antiquités grecques et romaines. Le musée chronologique des rois du Danemark, qui fait suite aux précédents, est, à partir de l'établissement de la royauté en Danemark, établi au musée de Rosemborg. »

Dans la séance du 7 avril 1870, M. Perrin présentait à l'Académie, de la part de M. Chantre, de Lyon, membre correspondant, un manuscrit ayant pour titre : *Les Palafittes du lac de Paladru,* près de Voiron (Isère). La lecture de ce travail sur une localité voisine de la Savoie, intéressait vivement par les matériaux nouveaux et curieux qu'il apportait pour l'histoire de nos lacustres. Il résumait, d'ailleurs, toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, par M. Chantre, sur les palafittes du lac de Paladru. L'auteur, en poursuivant ses recherches, les a complétées plus tard, et il les a publiées, à Grenoble, dans les Mémoires de la

Société de statistique de l'Isère, où les amis de la science les consulteront avec avantage.

Après cette lecture, M. Perrin fait connaître une découverte analogue et assez curieuse, faite, en 1869, dans la plaine de Saint-Laurent du Pont, à environ deux kilomètres et demi de cette bourgade.

« En exploitant une tourbière, l'on a mis à nu un chemin formé par des billots de bois, à une profondeur de 1 mètre 20. Il se compose de deux lignes parallèles de longrines en chêne, placées bout à bout, dans le sens de la voie, et de pièces de bois transversales, reposant sur les longrines. Celles-ci sont généralement en bois tendre, et sont pressées les unes contre les autres pour former plancher.

« Cette voie, de 1 mètre à 1 mètre 30 de largeur, suivant la longueur des billots, finit dans le milieu du marais, après avoir formé deux angles avec la partie non entièrement découverte, qui paraît continuer dans la direction de Saint-Laurent du Pont. Les visiteurs ont entièrement détruit ce curieux vestige, dont on ne pourra fixer l'âge que lorsque l'exploitation de la couche inférieure de tourbe aura fourni quelques objets perdus par les constructeurs de la voie. Le sol présente la coupe suivante, de haut en bas, 20 à 25 centimètres d'argile ou terre végétale en blachère, une couche de tourbe de 1 mètre, une couche régulière de 20 centimètres d'argile, et au-dessous, une deuxième couche de tourbe dont la profondeur n'est pas connue. MM. Perrinet, à qui je dois la plus grande partie de ces détails, ont bien voulu faire lever le plan de la partie aujourd'hui détruite; et, à la reprise des travaux, ils feront réserver tout ce que l'on pourra découvrir d'intéressant. Le Musée possède quelques fragments de ces

billots, qui présentent des entailles bien marquées, faites par la hache. »

Après cette communication, M. André Perrin a signalé à l'attention de l'Académie un passage fort curieux des mémoires de Claude Anet, dans lequel ce dernier rapporte une découverte archéologique faite par lui dans une course à Margéria. Nous le reproduisons, afin de provoquer les recherches de nos archéologues, et d'obtenir sur ce sujet obscur et intéressant les révélations que les traditions locales pourraient peut-être fournir :

« C'est peu après cette époque que je fis sur la montagne de Margéria, à huit lieues de Chambéry, une course dont les suites sont assez curieuses.

« Arrivés sur ce mont, après avoir fait fouiller en différents endroits, dans un lieu élevé, planté de chênes et parsemé de rochers, nous découvrîmes une masure qui annonçait, par sa distribution et sa forme ronde, une tour antique. Nous y trouvâmes, en creusant, une pierre de marbre rouge, plate et carrée, de la longueur d'un pied, épaisse de trois pouces, écornée d'un côté et portant cette inscription : DIIS avec ces lettres A A II. Comme nous avions beaucoup creusé, j'aperçus, en faisant de nouveau frapper la terre, qu'elle rendait un bruit sourd; nous fîmes encore creuser et nous parvînmes à découvrir une autre grande pierre que l'on enleva; nous reconnûmes aux ossements que c'était un tombeau taillé dans le roc; il y avait une urne en terre blanche avec une médaille en cuivre.

« On lisait sur l'urne *Sol Stat;* les lettres qui formaient ces mots étaient en bosse; autour de la médaille on lisait: *Virtutibus Æternis*, et l'on y voyait, d'un seul côté, une

effigie de femme; sur la grande pierre qui couvrait le tombeau, on voyait une colonne traversée d'un poignard avec ces mots *Laert*..., on ne pouvait déchiffrer le reste; comme elle était pesante, nous la laissâmes dans l'endroit...... Le peuple et les antiquaires assiégeaient la maison.....; il ne s'en trouva aucun qui sut connaître le prix de ces choses.

« Il y avait plus de dix-huit mois d'écoulés depuis ma course à la montagne Margéria, lorsque le lord Bolimb.... écrivit de Londres à Mme de Warens pour la prier de lui envoyer les antiquités que j'y avais trouvées; elle le fit, et nous apprîmes, quelque temps après, qu'elles avaient été renfermées dans un musée et regardées comme dignes d'obtenir une place dans l'histoire. Milord Bolimb... fit compter cinq mille livres de Savoye à Mme de Warens. Tel est le prix que ce savant Anglais mit à ces antiquités. »

Ces détails montrent quel intérêt historique il y aurait à rechercher l'emplacement de la tour dans laquelle fut faite cette importante découverte et à connaître quel est le musée de Londres qui possède ces objets, afin d'en obtenir une description exacte ou même des moulages.

M. Perrin a donné quelques détails sur plusieurs *sceaux anciens* (3 février 1870), sur les *anciens monnayeurs de la Savoie* (12 mai 1870), sur d'*anciennes briques et poteries* trouvées dans une localité voisine de Chambéry (27 juillet 1871). L'auteur n'a pas encore terminé ses recherches sur ces divers sujets; il se propose de les exposer plus tard, lorsque son travail sera achevé.

Dans la séance du 16 décembre 1869, M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie et membre effectif non rési-

dent de l'Académie, envoie une note sur trois *inscriptions* ou *épigraphes* observées dans des communes de notre département. Elles avaient déjà été publiées ; mais il en rétablit le texte, qui avait été altéré, et en donne la traduction qui lui paraît la meilleure. Nous les reproduisons ici :

1° A Saint-Jean-Puy-Gauthier.

P.LUCRETI°	*Publio Lucretio Publii filio*
P·FIL * VOL·	*Voltiniâ tribu Parvolo Maxi-*
PARVOLO	*milla patri titulum poni jussit.*
MAXIMILLA·PAT	
T * P * I	

2° A la Chapelle-Blanche.

IVL * Q * FIL	*Juliæ Quinti filiæ Veræ fla-*
VERAE	*minicæ Augustoli Maximilla*
FLAM * AUG	*filiæ titulum poni jussit.*
MAXIMILLA·FI	
T· P· I	

De ce rapprochement, il résulte la généalogie suivante:
Publius.
|
Publius Lucretius Parvolus de la tribu Voltinia.
|
Maximilla qui a épousé Quintus.
|
Julia Vera flamine Augustale.

3° A Saint-Pierre de Saulcy.

D M	*Diis manibus Juliæ Decu-*
LIAE·DECV	*milli filiæ Decumillæ Marcus*
FILIAE·DECV	*Nigrius Crispinianus conjugi*
. I I A E * M-NI	*carissim.....*
- RIUS · CRISPI	
NIANUS · CC	

Sur le côté de la dalle, on voit le buste de cette femme, sculpté en relief, dans une niche de 0,25 cent de hauteur sur 0,15 de largeur, avec cette inscription :

VLIA ' T MUS TICUS · SCVI	On reconnaît ici le nom de *Julia*, suivi de celui du sculpteur: *Titus Musticus sculpsit.*

A cette occasion, l'Académie émet le vœu que quelques-uns de ses membres s'occupent à recueillir toutes les inscriptions qu'on pourra découvrir dans le département; elle fait en même temps un appel à toutes les personnes amies de la science et de leur pays, pour recevoir d'elles des indications relatives aux inscriptions qu'on rencontre encore dans beaucoup de localités.

M. l'architecte Fivel, membre agrégé, répondait à cet appel, le 3 mars 1870, en lui communiquant une inscription inédite, qu'il venait de découvrir dans l'église de l'ancien prieuré de la commune de Brison Saint-Innocent, près d'Aix-les-Bains.

La pierre, assez mutilée, sur laquelle elle est gravée, était engagée dans la baie de la porte intérieure du clocher; la face épigraphique était tournée verticalement dans le joint, de telle sorte qu'à première vue, le profil seul de la moulure d'encadrement était apparent. Il pensa que fort probablement il pourrait rencontrer sur cette pierre quelque inscription intéressant l'histoire de notre pays, et il s'empressa de la faire arracher. Sa prévision s'est vérifiée ; le pic a, en effet, mis au jour l'inscription suivante :

MATRIS AV
L. DAVERIVS.M
V. S. L.

dont il propose la leçon suivante :

« Aux mères augustes.
« Lucius Daverius Magnus, Maximus *ou* Marcellinus,
a accompli librement son vœu. »

Les caractères de cette inscription présentent certaines particularités de tracé qui ne lui semblent point communes; ainsi, la lettre L, abstraction faite de la ligne transversale, a la forme du lambda minuscule grec; l'U diffère du V, dont les deux branches sont également éloignées de la verticale passant par la base, en ce sens que la branche de droite est presque verticale, tandis que l'autre est relativement fort inclinée à gauche.

Cette inscription est la quatrième de celles dédiées aux déesses mères, qui aient été découvertes en Savoie : la première, signalée par M. l'abbé Ducis, existe dans la commune d'Allondaz, près d'Albertville. Dans un mémoire qu'il adressait à l'Académie de Savoie, en janvier 1851, il l'attribuait à Cybèle, la mère des dieux. M. François Rabut l'a rendue, à juste titre, aux *matres augustæ*.

Une deuxième inscription en l'honneur de ces divinités, a été découverte dans la même commune de St-Innocent, où, selon toute apparence, elles recevaient un culte particulier; elle se trouve engagée aujourd'hui dans le mur, au nord du cimetière.

M. Auguste Bernard l'a publiée, en 1863, dans la *Revue savoisienne,* avec une leçon fautive du *cognomen*, qui doit être lu MAGNUS au lieu de MVO.

M. Fivel la reproduit de nouveau avec la correction qu'il vient d'indiquer :

DOMINIS
EXS VOTO S. L. M.
M. CARMINIVS MCN
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM.

Aux déesses mères, Marius Carminius Magnus a librement accompli le vœu qu'il a fait pour sa prospérité et celle des siens.

Les *Dominæ*, en l'honneur desquelles M. Carminius Magnus accomplit un vœu, ne peuvent être autres que les déesses mères. Gruter mentionne une inscription où il s'agit d'un temple élevé en leur honneur : *fanum dominarum*.

Dans le courant de l'année dernière, M. Borrel, architecte à Moûtiers, en découvrait une troisième à la Côte-d'Aime, en Tarentaise; elle est gravée sur un cippe décoré d'une base et d'une corniche.

MATRO
NIS AXI
MO.
IVLIVS
MARCELLI
NVS. V. S. L. M.

« Aux déesses mères adorées à Aime.

« ... Julius Marcellinus a accompli librement son vœu. »

Une partie du *prænomen* du personnage mentionné dans cette inscription est mutilée; si, après une étude très attentive de la pierre elle-même, on arrivait à reconstituer le *prænomen* et à lire le nom de Caius, on serait autorisé à attribuer l'érection de ce petit monument à Caius Julius Marcellinus, qui fit élever à Aix-les-Bains un tombeau en l'honneur de Titia Chelidon (l'hirondelle), sa femme, aux frais des habitants de cette ville.

Cette inscription, publiée pour la première fois, en 1854, par M. le baron Despine, se trouve aujourd'hui chez M. le docteur Davat, maire d'Aix. Celle qui fait l'objet de cette communication a été transportée dans le petit musée épi-

graphique que M. le baron Despine a organisé dans sa propriété de Saint-Innocent.

M. Fivel termine sa communication en donnant quelques détails sur le culte des Mères augustes qui étaient en très grand honneur, non-seulement en Savoie, mais encore sur plusieurs points de l'Espagne, de la Sicile, de la Pannonie et de la Dalmatie. Il résulterait d'une inscription espagnole, publiée par Gruter, qu'elles étaient connues en Ibérie, sous le nom de *Matres Gallaicæ*, les déesses Mères gauloises. M. de Comarmont mentionne plusieurs inscriptions en leur honneur dans sa belle description du musée épigraphique de Lyon ; il est aussi question de ces déesses dans une inscription d'Aoste, près de Saint-Genix.

Les *Matres augustæ*, *dominæ* ou *matrones*, personnifiaient les divinités champêtres, Vertumne, Pomone, Palès, Mellona, Populonia, Tutilina, Hippona, etc.; elles présidaient aux campagnes et à la prospérité des fruits de la terre.

On les représentait assises, tenant une corne d'abondance, avec des fleurs et des fruits dans les mains et sur leurs genoux.

En raison de la richesse des Allobroges (*nulla gens indè aut opibus aut famâ superior,* Tit. Liv.) et de la puissance que les propriétaires intéressés leur attribuaient, on leur élevait de nombreux temples où on leur rendait des honneurs extraordinaires ; on leur offrait du lait, du miel et on leur sacrifiait le porc, comme destructeur des récoltes.

M. le comte Amédée de Foras intéressait l'Académie, dans la séance du 20 janvier 1870, par la lecture de deux articles relatifs aux Bonivard et sires de Blonay. Ce travail devant faire partie de son grand ouvrage l'*Armorial et*

Nobiliaire de la Savoie, nous n'en reproduisons ici qu'une analyse succincte :

Les Bonivard sont originaires de Chambéry, où ils figurent parmi les plus anciens bourgeois de la ville. Après quelques mots sur les principaux personnages de cette famille, M. de Foras passe à l'appréciation du plus connu, si ce n'est le plus considérable d'entre eux, de François Bonivard, l'ex-prieur de Saint-Victor, le fameux prisonnier de Chillon. Il prouve victorieusement que l'esprit de parti, seul, a pu s'efforcer de faire un grand homme, d'un homme de sens très médiocre, sans cœur, sans foi, et surtout sans patriotisme. Appuyé sur les faits incontestables que les biographes genevois ont mis au jour, M. de Foras demande si un homme qui a trahi sa patrie et tous ses serments, qui a laissé souffrir misérablement dans les tortures et condamner à la noyade sa quatrième femme, n'a pas mérité la réprobation de tous les gens de cœur, quelle que soit leur opinion politique ou religieuse.

Les sires de Blonay, la plus ancienne famille du Chablais, remontent, par titres authentiques, jusqu'à Amédée de Blonay, lequel, dans la Charte de liberté, concédée, en 1108, à l'abbaye d'Abondance, est le premier cité dans l'énumération « *eorum principum qui testes interfuerunt.* » Après s'être égayé sur les origines fabuleuses que des traditions erronées donnent à cette famille, M. de Foras, partageant l'avis de MM. de Gingins, de Charrière et autres savants vaudois, fait descendre les Blonay de la maison souveraine de Faucigny. Mais ce n'est pas sans examen; car, tout en adoptant cette descendance, il discute et n'admet pas que Otton de Faucigny (frère de Louis Ier) puisse être le père d'Amédée de Blonay, déjà cité, comme le voudraient ces écrivains. En examinant toutes les probabilités

et les inductions historiques, il trouve plus rationnel de faire de cet Amédée un même personnage avec celui de ce nom, que les généalogies de la maison de Faucigny inscrivent parmi les fils de Louis Ier, sire de Faucigny. Les bornes de ce compte-rendu ne permettent de citer qu'une seule des inductions énumérées par l'auteur. Elle est tirée d'un acte très important de l'an 1216 (que les Mémoires de la Société d'histoire de Genève auraient inscrit à tort sous l'année 1146), dans lequel Aymon de Faucigny appelle Aymon de Blonay son « *consanguineus.* »

Mais pour rester fidèle à une ligne de conduite, toute tracée à un ouvrage rédigé avec documents à l'appui, dans un but exclusivement historique, M. de Foras déclare donner comme une conjecture très plausible, il est vrai, et non contredite par aucun document connu jusqu'à ce jour, la communauté d'origine entre les deux maisons de Faucigny et de Blonay.

M. L. Borrel, architecte à Moûtiers, avait fait hommage à l'Académie, le 7 avril 1870, de sa récente publication : *Les Sépultures de la Tarentaise, depuis les temps antéhistoriques jusqu'en 1703;* Moûtiers, 1870.

Nommé membre correspondant, il remercie l'Académie en lui adressant, le 17 juin, un manuscrit sur une découverte de tombeaux romains entre Villette et Aime. Le 23 juin, l'Académie en votait l'impression. Voici ce document important :

Découverte de tombeaux romains sur le parcours de la route nationale n° 90, entre Villette et Aime (Tarentaise, Savoie).

« Le 1er juin courant, les ouvriers terrassiers, occupés à la rectification de la route nationale n° 90, dans son par-

cours de Villette à Aime, trouvèrent, à 342 mètres du 12e kilomètre, en se dirigeant du côté du Petit-Saint-Bernard, et à 3 mètres de profondeur, une pierre tumulaire qui a été élevée par une matrone romaine à son mari.

« A la nouvelle de cette découverte, M. le chanoine Million, mon fils cadet et moi, nous nous rendîmes le lendemain sur les lieux, afin de dessiner ce monument funéraire et de rechercher le tombeau qui contenait les cendres de celui auquel il avait été élevé. La pierre tumulaire, trouvée brisée en quatre morceaux, dont un a disparu, et dont les trois autres, recueillis et rassemblés par les soins de l'Administration des ponts et chaussées, est un parallélogramme de 0,665 de largeur sur 0,96 de longueur, surmonté d'un fronton de 0,33 de hauteur, et de deux oreilles sur les angles, et terminé par un tenon de 0,37 sur 0,45, engagé dans une mortaise creusée sur la face supérieure d'un socle de 0,98 de hauteur sur 0,77 de largeur et 0,45 d'épaisseur.

« Le fronton est orné de deux petites rosaces disposées dans les angles inférieurs, et de deux petits cercles concentriques supportés par une moulure saillante en forme de demi-cercle.

« On lit sur ce cippe funéraire l'inscription suivante, qui est entourée de moulures :

T. VIREIO
ONESIMO
VIREIA. COLCHIS
VXOR. H.
L. CASSIVS. ERASTVS.
H.
....................VS. ALCIMVS.
CONL.

« Les tranchées exécutées pour le nivellement de la route constatent qu'un éboulement de la base du versant de la montagne a déposé sur ce point une épaisseur de terre de 2 mètres. Nous avons vu, à cette profondeur, la chaussée de la voie romaine cachée sous les matières éboulées. C'est un jalon précieux pour la direction de cette route antique à-travers la Tarentaise.

« La pierre tumulaire et la chaussée romaine sur les bords de laquelle les Romains avaient l'habitude d'enterrer leurs morts, nous engagèrent à travailler à la recherche du tombeau dont nous soupçonnions l'existence.

« Nous ordonnâmes aux ouvriers de fouiller en arrière de la base du parement de la tranchée, sur le point où la pierre tumulaire a été trouvée. Nous vîmes apparaître, après quelques coups de pioche, une partie de la panse d'un vase en terre cuite. Nous le dégageâmes avec précaution, et nous eûmes bientôt entre les mains une urne cinéraire, remplie de terre, mais parfaitement intacte, et qui reposait sur le couvercle d'un cercueil en dalles. Cette urne, que nous vidâmes avec soin de la terre qu'elle contenait, renfermait une fiole lacrymatoire en verre, des os calcinés, du charbon et des cendres.

« Nous ouvrîmes ensuite le tombeau, et nous y trouvâmes trente fragments de poterie, appartenant à différents vases, une partie de petite lampe en terre grise cuite, un tronçon de lame et une partie d'une fourchette en fer, une gaîne en fer pouvant contenir un stylet, des os carbonisés, du charbon, des cendres, des débris de bois pourri, des clous et quelques graines.

« L'urne cinéraire, qui est l'*olla ossuaria* ou *cineraria* dans laquelle les Romains déposaient, après le bûcher, les os et les cendres du mort, est rouge, d'une pâte grossière

séchée au four, sans vernis, et n'ayant pour tout ornement que deux moulures, l'une convexe formant le rebord de l'ouverture, et l'autre concave pour dessiner le cou du vase. Son orifice était béant, contrairement à l'habitude pratiquée par les Romains de le fermer par un couvercle sur lequel était souvent écrit le nom du défunt, dont elle contenait les cendres. Elle a une hauteur totale de 0,155 et une largeur de 0,175 à ses flancs qui sont bombés. Le diamètre de l'ouverture est de 0,135, et celui du fond, qui est plat, de 0,087. L'épaisseur des parois est de 0,007.

« La fiole, que l'on nomme improprement lacrymatoire, est du genre de celles destinées par les Romains à contenir les huiles et les parfums pour la toilette. Ce petit vaisseau, en verre de couleur verdâtre, a le col très allongé, l'ouverture en forme d'entonnoir et le corps semblable à un cône tronqué et déprimé vers le milieu de sa hauteur. Le fond, relativement large et concave, facilite sa pose sur un plan horizontal. Cette fiole mesure une hauteur totale de 0,105, un diamètre de 0,023 à l'ouverture, de 0,105 au sommet et de 0,014 au fond du col, de 0,016 au sommet du corps et de 0,030 à la base.

« La partie de lampe, *lucerna,* en terre grise cuite, est celle du côté de la poignée. Cette lampe était plate, sans pied ni couvercle, comme celles de nos paysans. A en juger par le fragment qui nous reste, elle pouvait être elliptique, mais ronde du côté de l'âme et mesurant très approximativement une largeur de 7 centimètres. Sa hauteur intérieure n'est que de 9 millimètres; le fond n'a que 2 millimètres d'épaisseur. Son contour est formé d'une moulure de 12 millimètres de largeur, commençant par un petit filet suivi d'un arc de cercle et se terminant par un biseau dirigé du côté du fond de la lampe.

« Les poteries rouges sont couleur de cire à cacheter, recouvertes d'un solide et brillant vernis, et décorées de frises garnies d'oves, d'arabesques et de cordons perlés en relief. Ces vases, de formes différentes, mais toutes gracieuses, devaient appartenir à la vaisselle de luxe. Toutes ces poteries ont été formées dans des moules construits par de très habiles artistes.

« Les poteries noires sont d'une terre très compacte; leur couleur indique assez leur destination funéraire. Quelques chimistes croient que la matière colorante, mélangée dans le vernis, était faite avec du charbon pulvérisé plutôt qu'avec un oxyde métallique. On voit sur un fragment de fond de vase, du côté extérieur, la lettre S, qui était probablement la marque du fabricant. Ces poteries n'ont aucun ornement. On voit seulement quelques filets saillants ou gravés, contournant le vase.

« La forme du tronçon de lame dénote un couteau, *sica*, à tranchant recourbé et à lame pointue. Cette partie de lame, très endommagée par la rouille, a 5 centimètres de longueur sur 27 millimètres de largeur. Il reste une partie de la queue de la lame, d'une longueur d'un centimètre sur une largeur de 18 millimètres, où l'on voit encore le clou qui la fixait au manche. On aperçoit aussi, sur le dos de la lame, à l'endroit qui était en contact avec le manche, la naissance d'une garde. Une petite surface, près du clou, recouverte d'une patine verte, autorise à penser que la poignée était enrichie d'un ornement en cuivre ou en bronze.

« La partie qui reste de la fourchette en fer, *fuscinula*, diminutif de *fuscina*, ne contient plus que deux branches, mais le clou qui fixait la troisième est encore visible. Le manche et le fourchon central sont formés de la même tige

de fer. Les deux branches latérales étaient fixées à celle du milieu par un clou qui traversait les trois fourchons, de forme carrée, par leur diagonale, ce qui ne les mettait en contact que par leurs angles. Le manche, recourbé à la jonction des trois branches, selon un angle presque droit, donne à cet ustensile de ménage la forme d'un trident recourbé à la douille.

« La partie du petit fourreau en fer, à parois très minces, qui renfermait un stylet carré ou un *stylus*, instrument de fer servant à écrire sur des tablettes couvertes d'une mince couche de cire, est entourée d'une espèce de gangue formée de rouille, de terre et de débris de bois. L'intérieur est vide sur toute la longueur. La partie de cette gaîne, dont il manque le commencement et la fin, mesure 10 centimètres de longueur, 5 millimètres 1/2 de côté au sommet, à l'extérieur, et 3 millimètres 1/2 à la base. Les parois n'ont qu'un quart de millimètre d'épaisseur. Cet objet est travaillé avec toute la précision et le fini que les plus habiles ouvriers de nos jours puissent atteindre.

« Les clous, fortement rongés par la rouille, sont carrés et à tête plate; ils devaient avoir une longueur d'environ 9 centimètres. Les débris de bois qui les entouraient semblent indiquer qu'ils ont servi à l'assemblage des planches de la bière, renfermant le cadavre et placée sur le bûcher au moment de l'incinération.

« Après avoir vidé complètement ce tombeau, nous continuâmes nos recherches, et nous ne tardâmes pas à en trouver un deuxième à l'ouest et en contiguïté du premier. Aucune urne ne reposait sur le couvercle du cercueil; mais nous trouvâmes dans l'intérieur deux vases en terre, un grand, brisé par la pression des terres, un petit, presque intact, trois fioles lacrymatoires brisées,

des morceaux de verre fondu qui sont les restes d'autres fioles détruites par le feu, des débris de poteries rouges et noires, des morceaux de charbon, des débris de bois, des clous et des cendres.

« Le grand vase, que nous avons pu reconstituer en assemblant et en collant patiemment ses cinquante-un morceaux, est la *lagena* des Grecs et des Romains, bien qu'il n'ait qu'une anse. Il a le col étroit et court, le corps rond comme une boule, et un pied large mais peu élevé. Ce vaisseau, qui est en terre rouge séchée au four, sans vernis, mesure une hauteur totale de 0,22 et un diamètre de 0,19. Le col a 0,06 de hauteur et 0,04 de diamètre. L'orifice mesure 0,025. Le pied, d'un diamètre de 0,11, n'a que 0,005 de hauteur. L'anse, qui part du sommet du col et vient se souder presque au sommet de la panse, est droite et a 0,07 de hauteur; l'ouverture qu'elle laisse entre elle et le col permet l'introduction facile des deux premiers doigts de la main pour saisir le vase et verser le liquide qu'il contient.

« Le petit vaisseau, aussi en terre rouge séchée au four, est une *ampulla* au col étroit et allongé. Sa hauteur totale est de 0,0135 et son plus grand diamètre de 0,07. Il se tient debout sur un petit fond plat, sans saillie, de 0,03 de diamètre. Le col a 0,027 de diamètre à l'ouverture et 0,017 seulement à la base.

« Les fioles lacrymatoires brisées sont de la même matière et à peu près de la même forme que celle trouvée intacte dans l'urne cinéraire du premier tombeau découvert.

« Les débris de poteries rouges et noires, les clous et les débris de bois sont, en tout, semblables à ceux dont nous avons parlé plus haut.

« Avant notre arrivée, les ouvriers avaient rencontré,

en opérant les déblais, deux tombeaux semblables à ceux que nous avons découverts. Ils recueillirent une urne cinéraire brisée, de même forme que celle que nous avons décrite, trois petits vases cassés, en forme de coupe à pied et à rebord renversé, en terre rouge, et une grande quantité de morceaux de poteries rouges et noires de différentes formes. N'ayant ni l'habitude, ni les connaissances qu'exigent ces recherches minutieuses et attentives, ils ne distinguèrent pas les objets qui appartenaient à chaque tombeau, brisèrent malheureusement avec la pioche la plupart des vases, et ne surent pas trouver les divers petits objets en fer ou en autre matière qui devaient certainement y être renfermés. A en juger par la finesse de la terre, la beauté des ornements et du vernis des débris de poteries, ces tombeaux étaient assurément les plus riches, en objets funéraires, des quatre qui ont été découverts.

« Les tombeaux étaient formés de dalles provenant de la carrière dite de la Fortune, située à quelques mètres du lieu où ils ont été découverts. Ils mesuraient à l'intérieur, très approximativement, 1,80 de longueur, 0,50 de largeur et 0,40 de hauteur. Deux de ces quatre tombeaux, orientés du nord au sud, étaient, par conséquent, perpendiculaires à la voie romaine, et les deux autres, tournés de l'est à l'ouest, lui étaient parallèles.

« L'étude que nous avons faite de l'emplacement occupé par le cercueil, et des couches de terre et de cendres contenant du charbon, nous a fait connaître la disposition du bûcher et les détails des funérailles.

« On peut, devant ces couches superposées, assister par la pensée à ces antiques funérailles. En effet, si nous examinons attentivement la tranchée en commençant par sa base, nous voyons : 1° une couche de cendres de 0,10

d'épaisseur, sur laquelle on a construit le tombeau en dalles; 2° une couche de terre de 0,20 au-dessus du couvercle du cercueil, dans laquelle se trouve l'urne cinéraire; 3° une seconde couche de cendres de 0,05 d'épaisseur, contenant des débris de poteries; 4° enfin, une dernière couche de terre arasant le niveau du sol avant l'éboulement, qui cache la dernière cérémonie des funérailles.

« En nous servant de ces données, nous croyons pouvoir décrire ces cérémonies funèbres :

« On creusait, sur l'emplacement destiné à la sépulture, une espèce de tombe de 2 mètres de longueur sur 1 de largeur et 1 de profondeur environ; on remplissait ce trou de bois pour former le bûcher sur lequel on déposait le cadavre renfermé, croyons-nous, à cause des clous que nous avons trouvés, dans un cercueil, et on y mettait ensuite le feu pour le réduire en cendres. Lorsque tout était brûlé, on construisait, dans la tranchée et sur les cendres du bûcher, un tombeau en dalles, dans lequel on renfermait des vases contenant les uns des aliments et les autres du liquide, des débris de poteries, des instruments de cuisine, des cendres et quelques restes d'os calcinés. Quelquefois, comme dans la première tombe que nous avons décrite, on partageait les os calcinés, les cendres et les objets funéraires entre l'urne et le tombeau. Après avoir recouvert de terre le tombeau et l'urne, on offrait des sacrifices aux mânes du défunt, ainsi que l'indique la seconde couche de cendres et les poteries brisées qu'elle contenait. On recouvrait ensuite de terre ce dernier foyer, et les cérémonies des funérailles étaient alors terminées.

« L'action manifeste du feu sur beaucoup de débris

de vases, indique assez clairement que l'on en déposait sur le bûcher et dans le foyer des sacrifices.

« Moûtiers, 16 juin 1870.

« E.-L. BORREL, *architecte.* »

Je termine cet exposé rapide des travaux archéologiques et historiques de l'Académie par un fait très curieux, qui a été signalé par M. l'abbé Vallet dans la séance du 28 juillet 1870. La sécheresse qui régnait à cette époque avait notablement fait descendre le niveau du lac d'Aiguebelette; cela a permis à M. Vallet de découvrir près du bord du lac, à quelques mètres au-dessous du niveau de l'eau, les ruines d'une très ancienne construction. Ces ruines ne peuvent être aperçues, lorsque les eaux du lac sont à leur niveau ordinaire. Que représentent ces masures? Comment expliquer leur position à une telle profondeur? Ce sont là tout autant d'énigmes, bien propres à exciter le zèle et les recherches des archéologues.

---

§ VII

Littérature. — Mélanges.

M. A. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, alors de résidence à Chambéry, et membre correspondant de l'Académie, assistait à la séance du 4 mars 1869, à l'invitation du président, et donnait lecture d'un Mémoire, ayant pour titre : *La Balistique et la Fortification chez les Grecs, à la fin du règne d'Alexandre, d'après Philon de Byzance.* Ce travail renferme des détails curieux et

précis sur l'art militaire des anciens Grecs. Nous en reproduisons ici de longs fragments, qui seront sans doute accueillis avec plaisir :

« I. — La fortification et la balistique ne sont, Messieurs, que des applications des sciences exactes, et l'aridité inhérente à ce genre d'études suffit à expliquer comment l'on connaît encore si peu en France les quelques écrits que nous ont laissés les mathématiciens grecs à ce sujet.

« Un essai de vulgarisation fut bien tenté en 1682, par Thévenot; mais le savant bibliothécaire n'était rien moins qu'ingénieur, et les passages techniques devaient lui présenter des obstacles insurmontables. Il sut habilement tourner les difficultés en ne donnant au public qu'une traduction latine : de la sorte, il pouvait à son aise se contenter d'aligner des mots chaque fois que le sens lui échappait, car, si le lecteur n'est qu'érudit, c'est à la nature du sujet qu'il s'en prend de l'obscurité du texte latin; s'il est au contraire un homme spécial, généralement peu familier avec les langues mortes, il accuse modestement son ignorance et, dans les deux cas, la réputation du traducteur reste intacte.

« La version si fautive de Thévenot n'eut d'autres résultats que de rebuter les curieux et de reléguer plus profondément encore dans la poussière des bibliothèques les traités qu'il avait eu la louable intention de rendre accessibles au public.

« Aussi, quand, aujourd'hui, de nombreux et excellents .travaux nous ont initiés aux moindres détails de la tactique, de la stratégie et même de l'attaque ou de la défense des places dans l'antiquité, on en est réduit à des notions vagues et souvent erronées sur la manière dont les

Grecs construisaient leurs machines ou traçaient leurs forteresses.

« Ces notions ne peuvent être précisées et rectifiées que par l'étude des traités spéciaux : parmi le petit nombre de ceux qui nous restent, un seul a trait à la fortification, il est dû à *Philon de Byzance,* qui a également écrit sur la balistique.

« Telle est la raison pour laquelle nous avons choisi cet auteur, comme objet de la présente notice.

« II. — Philon, né à Byzance, vécut, selon Vitruve, du temps que Démétrius de Phalèros commandait à Athènes (310-308 avant J.-C.). Il exerça avec succès l'architecture dans plusieurs villes de la Grèce, de l'Égypte et de l'Asie mineure et notamment à Rhodes et à Alexandrie, où il fut en rapport avec les savants les plus illustres de son époque. Il écrivit sur la proportion des édifices sacrés, sur la construction des ports et des arsenaux, sur les messages secrets et sur les préparatifs de guerre, divers traités qui ne sont sans doute que les parties détachées d'un grand ouvrage intitulé par lui, *Mekaniké Syntaxis;* il ne nous en reste aujourd'hui que deux livres : le 4e, qui a trait à l'artillerie, et le 5e, qui concerne la fortification, l'attaque et la défense des places. Nous allons en donner une rapide analyse.

« III — Si l'on suppose une arbalète gigantesque dont l'arc, au lieu d'être fait d'un seul morceau, soit composé de deux bras rigides maintenus écartés chacun par un faisceau de fibres élastiques, disposées à peu près comme les cordelettes qui servent à bander la scie du menuisier, on aura une idée suffisamment précise de la *Catapulte* des anciens.

« Les Grecs en étaient arrivés à ce point de perfection

dans la construction de leurs machines, qu'étant donné le poids du projectile qu'elles devaient lancer, ils pouvaient en déduire immédiatement les dimensions de toutes les pièces, soit par le calcul, soit par des constructions géométriques. Ces dimensions étaient, en effet, établies en prenant pour module le diamètre du faisceau moteur ou *ton;* et celui-ci s'obtenait de la manière suivante : on réduisait le poids du projectile en *mines,* on le centuplait, on extrayait la racine cubique, on ajoutait une unité à la racine et l'on avait le diamètre exprimé en *doigts;* ainsi, à une pierre de 10 mines ou 43 kilogrammes, correspondait un ton de 11 doigts ou 21 millimètres.

« Philon décrit diverses variétés de cet engin et notamment une catapulte *polybole* (que nous appellerions aujourd'hui une mitrailleuse), organisée de façon à pouvoir lancer successivement et avec une grande rapidité un certain nombre de flèches que l'on déposait dans un cylindre mobile analogue à la culasse de nos revolvers.

« Toutes ces machines se bandaient à l'aide de treuils plus ou moins énergiques; mais on conçoit combien il devait être difficile, à cause de l'influence des variations atmosphériques sur les tendons et sur les bois, d'obtenir une tension déterminée; on y arrivait bien dans les expériences des champs de tir, en faisant vibrer la corde de l'arc et en prenant le ton avec un diapason; mais à la guerre, on ne peut toujours avoir des artilleurs musiciens et le procédé devient impraticable. Aussi, Ctésibius d'Alexandrie remplaça-t-il les tendons par des lames de bronze élastiques dans les machines dites *Chalcotones (Chalkos : bronze),* par opposition aux précédentes qui s'appelaient *Névrotones (nevron : tendon).*

« Le bronze employé à cet usage se préparait en alliant

une *mine* (436 gr. 30) de cuivre rouge à trois drachmes (139 gr. 09) d'étain ; on battait ensuite le métal pendant longtemps et à très petits coups sur des rouleaux de bois, de façon à ne durcir que la surface, en conservant à l'intérieur sa densité naturelle. C'était ainsi que les Celtes et les Espagnols donnaient à leurs épées cette élasticité qui les a rendues si fameuses chez les anciens ; il n'y a que fort peu de temps que l'on a retrouvé en Europe ce procédé, à la recherche duquel la fabrication des cymbales et des tamtams avait conduit nos chimistes.

« Notre auteur termine son traité sur l'artillerie par la description d'une machine dite *Aerotône*, également due à Ctésibius, où le projectile était mû par le ressort de l'air comprimé ; ce n'était autre chose que notre fusil à vent. Il entre, à ce sujet, dans des détails assez curieux sur la manière de fondre et d'aléser leur canon ; mais j'ai hâte d'arriver au Ve livre, dont le commencement, qui traite de la fortification permanente, forme la partie réellement neuve et intéressante de l'œuvre de l'architecture byzantine.

« IV. — Il faut être familiarisé par ses études quotidiennes avec les considérations qui, de tout temps, ont guidé les ingénieurs, pour pouvoir reconstituer les divers tracés que Philon ne décrit que çà et là et partie par partie, renvoyant pour l'intelligence de l'ensemble à des figures que les copistes ont négligé de reproduire.

« Rien, du reste, dans les travaux antérieurs, ne peut vous aider ; il faut souvent, au contraire, lutter contre les idées reçues pour admettre le sens fourni par le texte.

« On se figure généralement, en effet, les villes grecques et romaines comme tout à fait semblables à celles du moyen-âge, avec une ou plusieurs enceintes défendues,

de distance en distance, par des tours rondes ou carrées, mais presque sans ouvrages extérieurs, sans flanquement systématique, sans défilement, sans aucune de ces combinaisons, en un mot, qui constituent l'art moderne. Les quelques phrases que Végèce et Vitruve ont consacrées à la fortification dans leurs écrits; les ruines que nous retrouvons cà et là, couronnant les monts de la Grèce et de l'Asie Mineure; les murs encore subsistants de Rome ou de Pompéi sembleraient confirmer cette opinion; et cependant le traité que nous analysons témoigne d'une façon irrécusable que la science de l'ingénieur était arrivée, sur la fin du siècle d'Alexandre, à un degré de développement certainement comparable à celui dont nous nous enorgueillissons aujourd'hui. Si nous n'en retrouvons plus les traces sur le terrain, cela tient, sans doute, à ce que l'on ne prit la peine de l'appliquer que dans les villes importantes, exposées par leur importance même à des siéges fréquents, et dont les remparts primitifs, maintes fois bouleversés, ont fini par disparaître, remplacés peu à peu par les produits d'un art en décadence.

« Philon commence par poser en principe que l'on ne doit faire les tours rondes que quand la configuration du sol l'exige; partout ailleurs, il faudra les construire hexagonales, pentagonales ou carrées, « mais en ayant soin, « dit-il, de les disposer de façon à tourner toujours vers « l'extérieur un seul et même angle, afin qu'elles se « protégent les unes les autres au moyen de traits en- « voyés obliquement contre les machines qu'on en ap- « proche et afin qu'elles ne soient point endommagées « quand les béliers et les projectiles de pétroboles vien- « nent à les frapper; car les coups (de la défense) arrivant « le long des côtés sont tous efficaces, tandis que ceux (de

« l'attaque) qui viennent se briser contre l'angle saillant « restent sans effet. » Il est impossible de méconnaître, sous cette forme archaïque, l'exposé net et précis du principe du flanquement latéral, base de la fortification moderne. On a beaucoup discuté pour savoir à qui l'on devait attribuer les premiers bastions construits au XVe siècle ; vous voyez, Messieurs, quel que fût l'inventeur à cette époque, l'invention était au moins renouvelée des Grecs.

« Parmi les tracés que décrit notre auteur, trois m'ont paru d'autant plus intéressants à signaler, qu'ils sont théoriquement presque identiques à des tracés encore en usage.

« Le premier, que nous appellerions *une ligne en crémaillère avec retranchements intérieurs aux saillants,* pourrait se comparer à une scie dont les dents seraient fort espacées et terminées chacune par une tour à base de losange. C'est celui que les Grecs employaient pour fortifier leurs camps lorsqu'ils redoutaient quelque entreprise de l'ennemi, et nous nous en servons maintenant chaque fois qu'il faut obtenir à peu de frais des feux croisés sur les approches.

« Le deuxième est semblable à celui que proposait, dix-huit siècles plus tard, *Errard de Bar-le-Duc,* le premier maître de l'École française. Deux tours carrées, dont les diagonales sont dirigées suivant les capitales du front, flanquent une courtine légèrement concave, longue de cent coudées (46 m. 20), épaisse de 12 (5 m. 54) et haute de 7 orgyes (12 m. 95) ; en avant de la courtine, mais seulement sur certains fronts, une tour pentagonale, véritable demi-lune avec ses flancs, défend les approches du corps de place.

« Le troisième, enfin, que Philon donne comme le plus

résistant, avait été appliqué à Rhodes, ville célèbre alors entre toutes par l'habileté de ses ingénieurs et où, quelques années après, le jeune César allait achever son éducation militaire. Les deux tours sont carrées et disposées comme les précédentes ; la courtine, encore légèrement concave dans son ensemble, n'a plus que 70 coudées (32 m. 34) de longueur et 20 (9 m. 24) de hauteur ; elle se compose de sept parties rectilignes disposées de façon à se présenter les unes obliquement, les autres directement aux coups de l'ennemi ; ces dernières sont formées de trois gros massifs de maçonnerie, ayant 10 coudées (4 m. 62) de longueur, autant de largeur, et distants de la même quantité les uns des autres ; ils sont reliés entre eux et aux tours par des voûtes dont l'ouverture est bouchée à l'extérieur par un mur épais de 3 coudées (1 m. 39), de sorte qu'il reste en arrière quatre casemates où l'on peut placer des machines tirant à embrasure.

« Ce mode de construction, beaucoup plus économique que si le mur avait partout dix coudées d'épaisseur, présente presque autant de solidité ; car, là où le rempart est moins fort, il s'offre obliquement aux projectiles, et les voûtes rendent les réparations faciles et peu coûteuses, tout en formant d'excellents abris. Les brisures de la courtine ont, du reste, un autre but beaucoup plus important au point de vue de la défense ; car, dans ce dernier tracé, la demi-lune est remplacée par deux tours triangulaires massives, basses et à angle de 60°, qui, posées devant les deux tours du front, remplissent le rôle de nos contregardes modernes, et le flanquement de ces différents ouvrages se tire du corps de place au moyen desdites brisures.

« Tout militaire, à l'aspect des tracés que nous venons

de décrire, sera frappé de la persistance avec laquelle on a cherché à atteindre l'ennemi arrivant au pied de l'enceinte, non-seulement de côté, mais encore de dos, en inclinant les parties flanquantes sur les parties flanquées. L'expérience de la guerre démontre, en effet, que l'impression morale produite sur une troupe est d'autant plus vive, que cette troupe voit moins bien d'où partent les coups qui l'accablent; or, un ingénieur allemand, qui a étudié son art en philosophe, M. Louis Blesson, a fait cette remarque, que chaque peuple imprimait à sa fortification le cachet de sa nationalité; il a montré qu'au xı^e siècle, quand le système bastionné se répandit en Europe, Italiens, Espagnols, Français et Hollandais le modifièrent suivant leur génie propre, créant ainsi des écoles diverses; et il est au moins curieux de noter que c'est chez les Français seuls, ces Athéniens du monde moderne, que s'est reproduite la disposition mentionnée plus haut; disposition caractéristique, qui témoigne de l'importance du rôle que joue l'imagination chez ceux qui l'emploient.

« Quel que fût, du reste, le système adopté, les murs des tours devaient avoir au moins dix coudées d'épaisseur; on les élevait de façon à pouvoir battre le terrain dangereux et défiler les courtines, défilement que l'on complétait au moyen de traverses en maçonnerie ou en câbles tressés, et par une inclinaison convenable de ce que nous appelons les terres-pleins. Philon recommande de s'attacher à faire les tours larges et solides plutôt que hautes, et même de ne leur donner, dans la plupart des cas, que l'élévation nécessaire pour s'opposer à l'escalade; vous remarquerez, Messieurs, ce nouveau point de ressemblance avec les bastions modernes.

« On renforçait tous les murs avec des poutres de chêne de deux mètres de long, placées horizontalement, à la suite les unes des autres, de façon à maintenir la partie supérieure au cas où il y aurait eu une trouée dans le bas; quant à la partie qui était la plus exposée aux projectiles de l'ennemi, on la formait de grosses pierres aussi dures que possible, avec des bossages saillant d'une *palme* (0^m,077); ces pierres étaient disposées en échiquier, de façon à ce que le boulet du poids d'un *talent*, avec lequel les anciens entamaient la brèche, ne pût trouver place entre deux bossages voisins et dégrader ainsi le parement. On voit encore à Rome un mur réparé de cette manière dans le VIIIe siècle.

« Au pied de l'enceinte et de tous les ouvrages avancés, courait un chemin de ronde qui s'élargissait près des saillants pour former des places d'armes où se rassemblaient les sorties; il avait pour objet de donner, au moyen de brisures combinées avec art, des défenses rapprochées et rasantes sur la zone qui s'étendait entre le rempart et le premier fossé.

« Cet espace, consacré aux dieux, le *Pomœrium* des Romains, devait avoir, selon Philon, un *pleshre* de largeur (30^m,63); on ne pouvait ni le labourer ni y bâtir aucun édifice privé; mais on y laissait paître les troupeaux et on y élevait des tombes en forme de tour aux guerriers vaillants, augmentant ainsi la force de la cité, tout en honorant ceux qui étaient morts pour elle. A l'extérieur, il était bordé par un mur que les terres du fossé, rejetées du côté de l'escarpe, préservaient des coups de l'ennemi et qu'une rangée de *fraises* plantées au sommet de cette escarpe mettait à l'abri de l'escalade. C'était cette enceinte basse qui s'appelait proprement *to'proteichisma* chez les Grecs et

antemurale chez les Romains; l'usage s'en est lontemps propagé en Orient sous le nom de *barbacane*, et les croisés l'importèrent en Europe, où elle fut connue successivement sous le nom de *lices* et de *fausse braye*.

« Les tours et les courtines étaient percées d'embrasures, soit directes, soit obliques, de grandeurs diverses, à l'usage des archers et des machines; ces embrasures, tracées en forme d'X pour préserver les tireurs tout en facilitant le pointage, avaient leur tête et leurs joues recouvertes de plaques de fer. On voit que, dès cette époque, la question des blindages était à l'ordre du jour. Dion Cassius prétend même que les murs de Byzance étaient complétement cuirassés de fer ou de bronze; mais c'est là évidemment une exagération dont le passage précédent explique l'origine.

« Un certain nombre de machines tiraient, comme nos mortiers, par-dessus les murs qui les abritaient; les unes, celles qui se trouvaient en arrière de l'enceinte principale, avaient leurs batteries préparées simplement à la surface du sol; les autres, placées dans l'enceinte avancée, avaient leurs batteries enterrées dans des fosses dont les côtés étaient recouverts, afin que, au cas d'une irruption soudaine de l'ennemi, les servants pussent, sans abandonner leurs pièces, dont le poids était énorme, se mettre à l'abri pendant que les projectiles du corps de place balayaient la colonne d'attaque.

« Philon veut au moins trois fossés parallèles, larges de 70 coudées ($32^{m},34$) et séparés par des digues ou *braies* de 40 coudées ($18^{m},50$). Plusieurs villes de l'antiquité et du moyen-âge présentaient cette disposition, qui avait pour but d'éloigner au-delà de leur portée efficace les *pétroboles* d'un *talent*, dont on se servait pour faire brèche;

l'ennemi se trouvait alors forcé de recourir aux longs et périlleux travaux des terrassements à travers les fossés.

« Chacun de ceux-ci était défendu par un chemin couvert palissadé ; on déterminait leur profondeur par la condition de pouvoir munir ces différents chemins de glacis s'étageant de façon à se dominer les uns les autres et à être parfaitement battus du corps de place, tout en le couvrant le mieux possible. Notons encore cette mention de la science du défilement, science qui s'était tellement perdue au moyen-âge, que bien des gens croient caractériser la fortification moderne en la désignant sous le nom de *fortification rasante.*

« Au pied du glacis extérieur, on créait des mares artificielles, ou bien on plantait des épines, de façon à rendre aussi difficile que possible l'approche des machines. On avait soin néanmoins de ménager, dans ce terrain et à travers les fossés, des chaussées en ligne droite, qui aboutissaient aux portes ; mais, pour que ces chemins ne pussent servir à l'approche des engins de l'attaque, on y enfouissait d'énormes vases en terre cuite, assez forts pour supporter le poids des voitures ordinaires et des piétons, mais qui, se brisant sous une charge plus lourde, faisaient effondrer les massives constructions de charpente dont on se servait alors dans les siéges. Les portes percées dans les courtines étaient défendues par deux tours que l'on faisait sexagonales, afin d'avoir des angles plus obtus et par suite plus solides, ainsi que la faculté de tirer dans un plus grand nombre de directions, et enfin, pour que les traits de l'ennemi, qui ricochent sur les faces, convergeassent moins vers l'entrée, on masquait, du reste, celle-ci aux vues lointaines par un petit ouvrage placé en avant.

« Chaque front de l'enceinte avait, en outre, deux poternes placées dans les flancs opposés des tours, afin que, dans les retours offensifs sur le *Pomœrium*, les assiégés pussent sortir par l'une et rentrer par l'autre, sans jamais offrir à l'ennemi que le côté gauche protégé par le bouclier.

« Le système de communications se complétait par une série de caponnières et de galeries de mines ménagées à travers les fossés et les braies, qui permettaient à la fois de porter à couvert des secours aux différents ouvrages extérieurs, de flanquer les fossés et de retirer au fur et à mesure les terres et les décombres que l'ennemi pouvait y jeter pour en effectuer le passage.

« Notre auteur termine ses préceptes sur la construction des forteresses par des considérations très judicieuses sur la forme générale que l'on doit donner à l'enceinte; cette forme, dictée tantôt par la nature du terrain, tantôt par le contour de la ville à défendre, décide généralement elle-même l'espèce de tracé à adopter; c'est ainsi que, dans les lieux accidentés, on occupera les points culminants par des ouvrages avancés réunis entre eux par des courtines concaves et semi-circulaires; dans les pays de plaine, on se servira des fronts avec demi-lune; les crémaillères conviennent aux villes qui ont de longs côtés en ligne droite, et ce n'est que dans les places circulaires d'un certain diamètre, que pourra s'appliquer convenablement le système avec courtines brisées et contre-gardes.

« Tels sont encore, Messieurs, les principes que l'on nous enseigne aujourd'hui.

« V. — Les bornes imposées à cette notice ne me permettent pas de continuer à suivre Philon quand il traite des signaux par le feu, des approvisionnements et des différentes opérations de l'attaque et de la défense des places, soit par terre soit par mer.

« Ces diverses matières ont été, du reste, exposées plus ou moins complètement, d'abord par Énée le tacticien, dont notre auteur s'est quelquefois inspiré, puis par Appolodore et Héron de Constantinople, qui, à leur tour, ont mis largement à contribution l'œuvre de leurs devanciers.

« Je me contenterai de mentionner des recettes curieuses et qu'on chercherait vainement ailleurs pour la conservation du blé, des légumes et de la viande, ainsi que la préparation de la substance dite d'*Épiménide,* sorte de narcotique qui jouait dans l'antiquité le même rôle que le tabac dans nos armées modernes, en calmant momentanément, par ses propriétés stupéfiantes, la faim et la soif du soldat.

« VI. — J'espère en avoir assez dit pour montrer quel intérêt offrirait aux armes savantes la traduction complète et raisonnée des écrits de l'architecte byzantin ; mais un travail de cette nature exigerait, pour ne laisser aucune prise à la critique, des connaissances spéciales assez étendues, jointes à une vaste érudition et à une science philologique consommée ; il faudrait enfin, et avant tout, corriger un texte corrompu en collationnant les deux seuls manuscrits qui nous restent, celui de Paris et celui du Vatican, qui était inconnu à Thévenot. De ces quatre conditions essentielles, c'est à peine si je puis remplir une partie de la première ; aussi n'ai-je osé entreprendre cette tâche difficile que pour le Ve livre dont le sujet m'est familier. Il se trouvera bien quelque jour un officier d'artillerie qui, n'ayant pas plus que moi de réputation d'helléniste à compromettre, préférera s'exposer dans certains cas à montrer son ignorance, plutôt que d'attendre indéfiniment l'œuvre plus parfaite d'un savant à peu près introuvable. »

M. A. de Rochas d'Aiglun, dans la séance du 29 avril 1869, faisait une seconde communication et présentait une note gracieusement écrite, mais toute de fantaisie cette fois. Ce travail n'avait pas, dans la pensée de l'auteur lui-même, une réalité scientifique. Le thème développé par l'auteur mérite cependant d'être cité. M. de Rochas se demande : *Ce que pourrait bien avoir été le cheval de Troie.* Cette fable n'aurait jamais existé ni dans la pensée, ni dans le vers du vieil Homère. De la substitution du mot *ippo* au mot *ipo,* dans un passage de l'Odyssée, seraient venues les antiques légendes, que les troubadours helléniques auraient successivement inventées et introduites dans le texte primitif du poète, et que Virgile a largement développées.

Le 17 février 1870, M. L. Pillet donne lecture d'une notice intitulée : *Il y a cent ans.* Elle est relative à une famille de Chambéry. Il y a un siècle, un père et une mère barbares avaient exercé de cruels traitements sur deux de leurs filles pour les contraindre à entrer dans un couvent. A la mort de la mère, le fait fut porté à la connaissance de l'autorité ecclésiastique et un procès fut aussitôt instruit, pour constater si les vœux prononcés par les deux religieuses l'avaient été librement ou par suite des violences qu'elles auraient endurées. Ce dernier fait étant prouvé, les vœux devaient être déclarés nuls d'après le droit canonique. M. Pillet exprime le regret de n'avoir pu découvrir les pièces relatives à la fin du procès.

Depuis la publication de l'*Histoire de Savoie*, de M. V. de Saint-Genix, quelques personnes étrangères à nos deux départements ne savaient trop de quel nom il fallait appeler

les descendants des Allobroges, et elles discutaient sérieusement une question qui n'en est pas une. M. de Haillecourt, inspecteur d'Académie, a cru devoir, dans la séance du 17 février 1870, inviter l'Académie de Savoie à émettre son avis sur les mots *Savoisien, Savoyard* et *Savoyen*. Une commission, composée de MM. de Jussieu, Guilland et Pillet, a été chargée de traiter ce sujet. Dans la séance suivante (3 mars 1870), M. L. Pillet lit le rapport de la commission :

« M. l'inspecteur de l'académie de Chambéry, par sa lettre du 17 février 1870, demande à notre Société son avis sur le *nom dont il convient d'appeler les populations de la Savoie.*

« La commission, nommée pour étudier cette question, a relu d'abord avec attention l'excellente dissertation de M. G.-M. Raymond, en date du 15 mai 1829, sur les mots *Savoisien* et *Savoyard*. (*Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, tom. IV, p. 256 et suivantes.)

« Elle aurait pu se borner à renvoyer à ce document de notre ancien secrétaire perpétuel, qui établit, avec une érudition et une critique irréprochables, que *Savoisien* a été employé de préférence depuis Froissard, Marot, jusqu'à Joseph de Maistre. Nous pourrions ajouter à cette liste le président Favre, depuis que ses lettres françaises ont été imprimées à la suite de l'*Histoire du Sénat de Savoie,* de notre excellent et regretté confrère, M. E. Burnier.

« Nous avons voulu vérifier cependant s'il serait survenu depuis lors des faits de nature à changer nos convictions.

« Nous avons reconnu, au contraire, que le *Dictionnaire de l'Académie française,* publié en 1843, quatorze ans après la dissertation de M. Raymond, est venu lui prêter une autorité nouvelle, il s'exprime en ces termes :

« *Savoisien*, adjectif et substantif. — Habitant de la « Savoie, qui appartient à la Savoie ou à ses habitants. »

« *Savoyard*, adjectif et substantif. — Habitant de la « Savoie, qui appartient à ce pays ou à ses habitants. « *Savoyard* se dit, par extension, des petits ramoneurs. « *Savoyard* se dit, au figuré, d'un homme mal élevé. En « général, quand on parle des habitants de la Savoie, « on dit mieux *Savoisien*. »

« *Savoyen*, adjectif et substantif (vieux langage); il « s'est dit pour Savoyard ou Savoisien. Je parlerai d'un « gentilhomme Savoyen (Saint-Etienne). »

« L'usage nous semble avoir accepté sans contestation ces décisions du tribunal suprême.

« *Savoyard* s'emploie dans l'intimité, dans le langage familier, comme on dit *Tarin, Mauriennais*, pour désigner un habitant de la Tarentaise ou de la Maurienne. Il a été également préféré par des hommes d'un grand savoir, H. de Costa, L. Ménabréa et d'autres, qui ont vu peut-être, dans cette forme populaire, un cachet d'autonomie.

« Mais, dans la tribune, dans les actes officiels émanés du gouvernement français, et même du gouvernement sarde ou italien, on emploie de préférence *Savoisien*. Nous le trouvons aussi dans les historiens modernes dont le nom fait autorité : Thiers (*Histoire de la Révolution*), Henri Martin, etc.

« Seul, un homme d'esprit, M. Victor de Saint-Genix, a entrepris tout récemment de ressusciter le *vieux langage*, et nous a appelés *Savoyens*, en justifiant cette tentative par une note au bas de la page 69 du vol. I de son *Histoire de Savoie*, et dans le n° 134 des *Documents*, à la fin du IIIe volume.

« Il s'appuie sur deux éditions de Froissard, de ce

même Froissard où, d'après le savant et consciencieux G.-M. Raymond, on ne trouve que *Savoysien*. Il invoque encore Comines, où nous n'avons jamais lu que *Savoysien*, soit dans l'édition de 1747, soit dans l'édition plus ancienne de 1682.

« Il se fonde encore sur Paradin, *Chronique de Savoie*, édition de 1802; Jean de Tournes, Lyon. Nous nous sommes assurés qu'à la page citée il se trouve précisément *Savoysien*.

« Voulant remonter à une autre source plus haute et moins sujette à contestation, M. de Saint-Genix invoque, il est vrai, à l'appui de sa thèse, les *manuscrits les plus authentiques* de ces deux auteurs, sans les désigner autrement que par ce renvoi un peu vague (MM. SS. Paris).

« Nous n'avons pu vérifier de nos yeux les *manuscrits* de la Bibliothèque impériale, et ne saurions, en conséquence, contester cette assertion. Seulement, nous nous disons : Quand même cela serait exact, *Savoyen* ne devait pas moins être considéré comme *vieux langage*, ainsi que l'a très bien défini le *Dictionnaire de l'Académie française*. Et même dans les anciens auteurs, ce n'est qu'alors que l'orthographe n'était point encore fixée, qu'on a écrit dans la même *Chronique*, tantôt *Savoyen*, tantôt *Savoysien*.

« Enfin, si l'usage, souverain absolu de ces matières, s'est partagé entre les deux formes *Savoyard* et *Savoisien*, nous pouvons affirmer sans crainte qu'il s'est, depuis des siècles, irrévocablement prononcé contre le mot *Savoyen*. »

Cette lecture est suivie d'une longue discussion. L'Académie, à l'unanimité, repousse l'expression de *Savoyen*, qui n'est pas consacrée par l'usage. Tout en admettant,

dans leur ensemble, les conclusions de la commission, relativement aux expressions de *Savoisien* et *Savoyard*, plusieurs membres expriment quelques réserves.

Le 26 janvier 1871, l'Académie a entendu des lectures qui avaient un intérêt d'actualité dans les tristes circonstances que nous traversions, telles que celle d'une note de M. Charles Calloud, pharmacien-chimiste, sur la *Crise des subsistances*, qu'on pouvait craindre pour le printemps, et celle d'un travail considérable de M. le comte Greyfié de Bellecombe, membre du Conseil départemental, sur la *Neutralité de la Savoie du nord.* Cette dernière question, qui a agité les esprits en Savoie durant plusieurs mois et sur laquelle les feuilles publiques ont répandu de nombreuses erreurs, méritait d'être pleinement éclaircie; M. Greyfié l'a fait, en discutant tous les traités et toutes les notes diplomatiques qui y sont relatifs. Aussi l'Académie a-t-elle cru devoir presser l'auteur pour qu'il mît promptement la dernière main à cette œuvre importante.

Le 13 juillet 1871, M. L. Pillet dépose sur le bureau, pour être conservé dans les archives de l'Académie, un mémoire manuscrit de M. le chevalier Despine Félix, sous-préfet de Moûtiers et un de nos membres correspondants, sur *Quelques principes de décentralisation et de simplification administratives.*

Des travaux littéraires, dus aux plumes exercées de MM. Carret Joseph, Guilland Louis et comte Greyfié Amédée de Bellecombe, sont publiés dans le § VIII; ce sont des rapports sur les prix de poésie et d'histoire, décernés par l'Académie dans ces dernières années.

§ VIII

Encouragements donnés aux sciences, belles-lettres et aux arts.

Lorsqu'après les longues guerres de la République et de l'Empire, une paix bienfaisante était venue rapporter le calme aux esprits agités, quelques habitants de Chambéry, amis des arts et des sciences, se réunirent, vers la fin de l'année 1819, chez l'un d'entre eux, et jetèrent les bases d'une Société qui prit d'abord le titre de *Société académique de Savoie* et plus tard celui d'*Académie de Savoie.* Il n'existait pas alors d'autre association scientifique dans le duché. Leur but était de s'encourager mutuellement dans les études vers lesquelles chacun des membres se sentait attiré, et aussi de répandre autour d'eux, dans notre cher pays, l'amour des sciences et des arts, de l'exciter et de le diriger.

Les hommes éminents, qui s'étaient imposé cette mission utile et honorable, furent entourés de toutes les sympathies. La ville de Chambéry leur accorda dès lors une résidence gratuite pour la tenue régulière de ses séances. S. M. le roi Charles-Félix vint à leur aide par un subside, et, bientôt après, assura pour toujours par décret, à la nouvelle Compagnie, une rente annuelle qui fut inscrite dans le budget de l'État, sous le paragraphe *Debito perpetuo.* De son côté, le grand bienfaiteur de Chambéry, le général comte de Boigne, fit don d'un capital relativement considérable, qui fut suivi des legs et fondations de M. l'avocat Guy, de M. le comte Pillet-Will, de M. le général comte de Loche et de M. le comte de Fortis.

A l'aide de ces ressources sagement administrées, exclusivement employées dans l'intérêt de la science, l'Académie de Savoie a pu poursuivre sa glorieuse carrière et se montrer la digne héritière de l'antique Académie *Florimontane*, dont elle avait adopté la devise et les traditions.

Comment a-t-elle rempli ses obligations pendant la période triennale 1869-1871, qu'embrasse le présent compte-rendu ?

Publications. — Le tome XI de la 2me série de ses Mémoires, qui a paru en 1869, et le tome XII, dont l'impression est terminée, ne contiennent qu'une partie des travaux scientifiques des membres de la Compagnie, d'autres ouvrages non moins importants sont remis à l'imprimeur pour être incessamment publiés.

On a vu avec quel empressement l'Académie a accueilli les productions scientifiques ou littéraires qui lui ont été adressées par des personnes étrangères à cette Société et leur a donné asile dans ses Mémoires. Elle a fait souvent un appel chaleureux aux amis de la science et des lettres, souvent aussi sa voix a été entendue.

Pour faciliter les études historiques, elle s'est fait un devoir de recueillir et de publier, sous le nom de *Documents historiques*, tous les titres anciens d'une certaine valeur, qu'elle a pu arracher à la poussière des bibliothèques et à la destruction du temps. Un fort volume a paru en 1869, un autre volume est sous presse. Des matériaux considérables sont préparés, classés et prêts à être livrés à l'imprimeur à mesure que les ressources de son budget le lui permettront.

Deux membres agrégés, MM. Eugène d'Arcollières et Claudius Blanchard, ont bien voulu s'unir à plusieurs

membres effectifs pour se dévouer à ce long et pénible travail.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL. — L'Académie, qui avait puissamment contribué à la création à Chambéry d'un Musée départemental, a continué à l'aider par un subside annuel de 600 fr.; elle a alloué, en outre, une somme de 400 fr. à l'Administration du Musée, pour lui venir en aide dans la brillante exposition artistique que son président, M. le marquis Costa de Beauregard, a organisée dans les salles du Château, à l'occasion du grand Concours régional de 1870.

L'Académie a constamment contribué à accroître les richesses scientifiques du Musée, en lui faisant don successivement de tous les objets précieux par leur antiquité, qu'elle a reçus de ses correspondants.

C'est dans les musées que la jeunesse vient s'initier aux éléments des études historiques et s'enflammer d'une noble ardeur; c'est là aussi que le savant vient chercher et trouver les solutions des questions ardues qu'il poursuit.

Notre Musée, quoique récemment établi, présente, dans une exposition permanente, des antiquités très nombreuses et d'une grande valeur scientifique. Combien il est à regretter qu'elles soient reléguées sous des combles d'un difficile accès, et que ni le département, ni la ville de Chambéry n'aient pu encore disposer de ressources suffisantes pour élever à la science un palais digne d'elle!

AGRICULTURE. — Les 300 fr. de la fondation Pillet-Will ont été consacrés, chaque année, comme par le passé, à l'acquisition de charrues perfectionnées et d'autres instruments agricoles d'une valeur incontestable, mais trop peu

connus en Savoie. Ils sont ensuite vendus à *moitié prix;* c'est, sans doute, le moyen le plus efficace pour en obtenir la vulgarisation.

L'Académie s'est départie de cet usage en 1870. Voulant contribuer, dans les limites de ses attributions, à l'éclat du Concours régional, elle a, outre les 400 fr. consacrés à l'*Exposition artistique*, proposé deux prix aux concurrents dans l'*Exposition horticole,* qui avait été organisée par les soins de la Société centrale d'agriculture avec son concours. Ces prix étaient offerts à ceux des exposants qui auraient présenté les plus belles et les plus nombreuses collections de plantes fruitières et d'ornement. Le premier prix, de 200 fr., a été mérité par MM. Saint-Jean et Gotteland, pépiniéristes à Chambéry; le second prix, de 100 fr., a été divisé entre M. Bouchard, horticulteur à Lyon, et MM. Jacob et Dreyer, pépiniéristes à Chambéry.

PRIX DE POÉSIE ET D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE. — Les grandes assises littéraires et scientifiques, dues aux fondations de M. l'avocat Guy et du général comte de Loche, méritent d'être rappelées avec quelque étendue.

Concours de 1869. — L'Académie avait proposé, en 1868, un prix d'histoire, de 750 fr. (fondation de Loche), et deux prix de poésie (fondation Guy), l'un de 600 fr., l'autre de 400 fr. Les prix ont été décernés le 17 mars. Le nombre et la valeur des concurrents pour les prix de poésie ont mérité l'honneur d'une séance publique.

L'assemblée a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle des élections, que M. le maire avait mise à la disposition de l'Académie pour cette fête scientifique. La séance s'ouvre à deux heures et demie; le fauteuil de la présidence est occupé par M. le docteur Guilland; à sa droite

est assis le vénérable cardinal-archevêque de Chambéry, président honoraire perpétuel de l'Académie, dont il est un des fondateurs. Tout l'espace réservé aux membres de l'Académie est rempli par les membres effectifs, agrégés et correspondants, parmi lesquels on remarque plusieurs membres étrangers à la ville et venus des points plus ou moins éloignés: M. le notaire Croisollet, de Rumilly; M. Clerc-Biron, de Saint-Pierre d'Albigny, etc. La Société florimontane d'Annecy s'est fait représenter par M. Jules Philippe, témoignage de fraternité scientifique qui a été vivement apprécié par tous les membres de l'Académie de Savoie. M. l'abbé Ducis était aussi un des délégués de la Société florimontane; il exprime dans une lettre le regret qu'il éprouve de s'être trouvé dans l'impossibilité de remplir ce mandat.

Au-devant du bureau, on est heureux de voir M. Dupasquier, premier président de la Cour d'appel, et les représentants de la ville, M. le baron d'Alexandry d'Orengiani, maire de Chambéry, et MM. le marquis de Ville de Traver-nay et Guillermin, adjoints au maire.

Quoique l'Académie n'ait fait aucune invitation spéciale, la salle est comble et renferme tout ce que la ville et ses environs comptent de personnes amies de la bonne littérature; on y distingue avec bonheur des magistrats, de hauts fonctionnaires et un certain nombre de dames, dont la présence est venue ajouter à l'éclat de cette fête.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 mars, qui est approuvé. Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages que l'Académie a reçus en don pour sa bibliothèque, depuis la dernière séance; quelques-uns ont pour auteurs des Savoisiens; ce sont :

La Société devant le Concile, publication récente et

toute d'actualité, due à la plume d'un de nos plus savants compatriotes, M. l'abbé Martinet;

Études d'histoire naturelle (Entomologie), par M. Romuald Jacquemoud;

Ode à de Lamartine, par Alphonse Calligé.

Après ces préliminaires, M. le docteur Guilland, président, se lève et adresse à l'Assemblée le discours suivant:

« Éminence, Messieurs,

« Sur ses éphémérides tantôt demi-séculaires, l'Académie tracera, au-dessous de cette journée, la ligne blanche dont nos ancêtres marquaient les jours heureux.

« Certes, notre Compagnie n'a pas à se plaindre de l'année qui s'écoule, la seconde qu'elle passe sous ce toit tutélaire de la commune, et cette honorable hospitalité lui a porté bonheur. Dès notre séance de rentrée, nous constations avec une fierté légitime que quarante-neuf poètes avaient répondu à notre appel! *Quarante-neuf* poètes dans cette Savoie, plus propice, dit-on, aux sévères recherches de la science, de l'histoire et de la philosophie, qu'aux gracieux élans du vers et de l'imagination. — La semaine dernière, le ministre de l'instruction publique nous annonçait une couronne nouvelle obtenue par l'Académie aux concours annuels de la Sorbonne. Aux trois prix déjà remportés antérieurement par nos confrères, MM. Burnier et Rabut, qui ne se reposent point, et par M. Chapperon, dont la plume, hélas! s'est arrêtée pour jamais, 1869 va joindre une quatrième palme due aux travaux géologiques de MM. Pillet et Vallet.

« Mais il est une satisfaction plus douce encore à nos cœurs, sans doute parce qu'elle ressemble mieux aux joies de la famille : c'est celle que nous donnent nos concitoyens en venant partager avec nous les émotions de ce

verdict. Cette satisfaction, nous en ponvons avouer le charme sans hésitation; car elle est aujourd'hui vierge de ce sentiment trop personnel reproché malicieusement aux Sociétés savantes, puisque nous vous avons conviés à applaudir non pas nos œuvres — mais les vòtres.

« Merci donc, et merci cordial à cette généreuse population de Chambéry, dont les çœurs — sans distinction de sexe ni de profession — battent pour ce qui est beau, pour ce qui est bon, pour toutes nos traditions locales!

« Honneur et bienvenue à nos chers représentants des Sociétés savantes d'Annecy et des autres villes de nos provinces, que la distance n'a point arrêtés et dont la présence nous dit que la Savoie est et restera toujours une !

« Honneur, enfin, à ceux de nos nouveaux compatriotes, qui enrichissent parfois nos séances de leurs communications, ou qui, aujourd'hui, nous apportent le témoignage de leur sympathie !

« Si les exigences de la révision retiennent, à cette heure, loin de Chambéry, les deux premiers fonctionnaires, que nous eussions particulièrement aimé voir dans cette enceinte, disons-le du moins à ceux qui nous entendent : En s'associant au respect et à l'amour dont la Savoie entoure ses institutions provinciales, ils ont fait acte d'intelligent patriotisme. »

Le président invite ensuite M. le comte Greyfié de Bellecombe à donner lecture du rapport de la commission du concours du prix de Loche. M. le comte Greyfié s'exprime en ces termes :

« M. le comte de Loche, un de ceux qui, il y a un demi-siècle, s'unirent au vénérable cardinal Billiet, pour constituer cette Académie, M. le comte de Loche l'a chargée

de distribuer un prix sur le sujet historique qu'elle aurait mis au concours.

« L'Académie avait indiqué comme sujet de concours : *Les Œuvres de saint François de Sales, considérées sous le rapport littéraire, et leur influence sur la littérature de son époque.*

« Le programme faisait remarquer que le XVIIe siècle « avait vu se former la langue française telle qu'elle est « arrivée jusqu'à nous ; qu'un grand nombre d'écrivains « avaient pris part à cette transformation, et que quelques-« uns d'entre eux avaient considérablement contribué à « cette œuvre ; qu'il ne s'agissait point de faire un éloge « historique ni une revue bibliographique ; mais qu'on « devait se conformer exactement aux conditions du « programme. »

« Aucune condition de nationalité n'était exigée des concurrents.

« Vous avez compris, Messieurs, quelle était la pensée, peut-être un peu ambitieuse, de l'Académie.

« La Savoie a toujours été française. Alors même que des liens politiques l'attachaient à une famille royale qui s'était fixée au delà des Alpes, la Savoie vivait de la vie morale, intellectuelle, scientifique, littéraire de la France. Et lorsque les événements ont enfin accompli ce qui était dans la nature des choses, la Savoie s'est trouvée unie à la France comme si elle en avait toujours fait partie.

« Cette belle langue française, cette forte littérature, que l'univers admire, nous ont toujours paru, à nous aussi, notre patrimoine. Et nous trouvions tout naturel qu'un des fondateurs de l'Académie française, que l'auteur principal de son premier dictionnaire, fût Vaugelas, le fils de notre illustre président Favre, Vaugelas, dont la

jeunesse reçut sa dernière éducation à Annecy, sous les yeux de notre illustre évêque de Genève.

« Nous savions toute la popularité qu'avaient eue en France et qu'ont encore l'*Introduction à la Vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*, de notre saint prélat, ses sermons, ses lettres, sa personne.

« Eh bien ! Messieurs, quelle est, dans la littérature française, la place de saint François de Sales ? quelle a été son influence ?

« Est-ce que nous avions conquis la France, avant qu'elle ne nous eût conquis ? conquêtes également douces, où le dominateur et le dominé sont enchaînés par un attrait mutuel.

« Né en 1567, saint François de Sales a commencé à écrire à la fin du siècle ; mais c'est en 1608 et 1614 qu'ont paru les livres qui ont été, dès l'abord, entre les mains de tout le monde.

« Avant lui, Rabelais, Calvin, Amyot, Montaigne, Pasquier ; au moment de sa mort, Balzac ; bientôt après, Descartes ; un quart de siècle après lui, Pascal, avaient successivement créé cette magnifique langue française, la plus claire, la plus logique expression de la pensée humaine.

« Quelle était, au milieu de ces grands écrivains, la place de saint François de Sales ? Pouvait-on y reconnaître quelques traits de filiation ou de paternité ?

« Dans ces temps studieux, la littérature latine était la base principale de l'éducation et le langage scientifique universel. C'était du latin que le français venait de se former, et qu'il cherchait à dégager sa vie et son génie particuliers.

« Comme langues modernes à la mode, l'espagnol et

l'italien étaient très répandus. Et d'ailleurs, si c'est à Paris que saint François de Sales fit son cours de philosophie, c'est à Padoue qu'il fit son cours de droit, comme Antoine Favre à Turin.

« Quelle a été l'influence de ces langues diverses dans le style de notre compatriote ?

« Et avant tout, Messieurs, quel est le genre de style de saint François de Sales ? Y a-t-il dans ses différents écrits l'étude d'un style littéraire ? A-t-il un autre soin que celui de répandre dans l'âme des autres les trésors d'amour dont la sienne débordait. Il nous dit, dans la préface de son *Traité de l'amour de Dieu,* qu'il ne fait pas profession d'être écrivain ; que la pesanteur de son esprit et la condition de sa vie exposée au service et à l'abord de plusieurs, ne le lui sauraient permettre. Jusqu'à quel point ses ouvrages destinés à l'impression ont-ils un langage qui diffère des lettres qu'il écrivait, au courant de la plume, à la plus simple religieuse, à la plus humble sœur converse ?

« Et, s'il est vrai, comme l'a dit l'admirable historien de Mme Jeanne de Chantal, l'abbé Bougaud, s'il est vrai que saint François de Sales est encore à découvrir [1] sous l'intelligente modernisation de ses éditeurs, comme ces magnifiques peintures qu'a recouvertes souvent l'inepte badigeon ; si cela est vrai, c'est dans la simplicité des primitives éditions ou des manuscrits que devait être étudié un homme plein d'une grâce si naïve et si admirable par sa naïveté.

« En un mot, Messieurs, c'est à une étude littéraire, approfondie et comparative que l'Académie avait cru

[1] F. 1, p. 152, chap. VI ; 2e édit.

devoir convier tous les admirateurs de saint François de Sales.

« Elle pensait que cette étude présenterait assez d'intérêt pour susciter un grand nombre de concurrents.

« Il n'en a pas été ainsi ; un seul mémoire a été présenté, et il n'est point conçu dans l'esprit du programme.

« Hâtons-nous cependant de le dire, ce Mémoire est un travail sérieux et consciencieux.

« Après l'énumération des ouvrages de saint François de Sales, il traite en deux parties, d'abord de ses œuvres sous le rapport littéraire, et ensuite de l'influence qu'elles ont exercée sur la littérature de son temps. Ces titres sont la reproduction textuelle du programme. Mais voyons si les sujets qui y sont traités répondent bien au titre.

« L'examen des œuvres sous le rapport littéraire consiste à faire voir combien la doctrine de notre saint a été appréciée par les Souverains Pontifes et les écrivains ecclésiastiques les plus éminents. L'auteur nous montre ensuite le charme de persuasion qui l'accompagnait partout et séduisait les princes et les rois non moins que les religieux et les populations. L'auteur s'approche davantage du sujet en nous parlant du style noble et gracieux qui embellit toutes ses paroles. Permettez-moi de vous lire deux pages du mémoire ; voici la première :

« Sous le rapport de la forme dont François de Sales « a su revêtir sa pensée, on peut lui appliquer justement « ce principe émis par un homme de l'art : le style, c'est « l'homme. Notre grand écrivain fut l'un des hommes « les plus distingués qu'ait eu à enregistrer l'histoire de « la littérature. Quelle richesse de descriptions et de

« tableaux ! Quelle vivacité dans les images et les compa-
« raisons ! Quelle rapidité dans les mouvements ! Ses
« écrits sont le répertoire de la plus sublime poésie.
« Ce qui met le comble au charme que nous fait éprouver
« ce style enchanteur, c'est qu'on dirait qu'il a coulé
« de source et que tant de beautés n'ont rien coûté à
« celui qui les a produites. Il a été l'un des meilleurs
« peintres de la nature. Il perçait de ses yeux l'enveloppe
« des êtres et découvrait leur sens caché. Voilà pourquoi
« sa parole est si picturale, si figurée, si vivante. Où
« trouver, parmi les hommes de son temps, cette grâce
« toujours renaissante dans les expressions, ce luxe
« d'images ravissantes et de fines comparaisons, emprun-
« tées aux choses les plus fleuries, comme la rose, la
« colombe, l'alcyon, les abeilles, les plantes parfumées
« de l'Arabie ? Cette simplicité colombine, cette candeur
« d'enfant qui n'exclut pas l'énergie de la virilité, cette
« douceur insinuante qui tient la clef des cœurs, tout
« démontre qu'en lui l'écrivain n'est pas inférieur au
« théologien. Tel on le voit dans les actes de sa vie, tel
« on le retrouve dans ses pages ; au milieu du monde,
« à l'œuvre de son ministère, il retraçait toutes les habi-
« tudes de la gravité et tous les attraits de la grâce. On
« retrouve dans ses écrits sa vivante physionomie. C'est
« une célébration d'alliance entre la noblesse et la dou-
« ceur. Sa pensée ne se traduit ni en éclairs ni en foudres.
« Il est noble, calme d'idées, d'émotions et de couleurs.
« Les fleuves qui vont doucement, coulant en la plaine,
« dit-il, portent les riches marchandises, la fertilité et
« l'abondance. Les pluies qui tombent doucement en la
« campagne la fécondent d'herbes et de graines ; mais
« les torrents qui vont à grands flots sont inutiles au

« commerce et portent partout la dévastation. (Intr., « page 609). Ainsi en est-il de son éloquence. C'ést un « fleuve doux et paisible, qui nous apporte les richesses « de la piété. Son esprit délicat se fait jour à travers « l'expression ; la lumière qui le pénètre anime sa parole, « la colore, la transforme et lui donne je ne sais quels « charmes, tout en conservant la dignité qui convient au « caractère de l'écrivain. Ces observations, applicables « à tous ses écrits, conviennent d'une manière plus « spéciale encore à ses lettres qu'on a recueillies au « nombre d'environ neuf cents. »

« C'est là, dit M. Hamon, que le style simple, naturel, facile et gracieux se plie à toutes les pensées comme à tous les sentiments, insinuant et suave pour pénétrer dans les cœurs, délicat et précis pour exprimer les passions et les mouvements de l'âme, abondant et coloré pour peindre les récits ; là, tous les sujets, depuis les plus humbles jusqu'à la description des béatitudes célestes, sont traités avec le genre de charmes qui leur convient. L'écrivain y raconte et son histoire et son siècle ; il y épanche son cœur tout entier, et nulle part la langue française n'a parlé un plus délicieux langage.

« Après la citation de quelques-uns des plus beaux passages de saint François de Sales sur différentes matières, le Mémoire relève en particulier l'onction qui en fait le charme et qui lui donnait tant de force, et il termine ainsi sa première partie (c'est la deuxième page annoncée) :

« Saint François de Sales est donc le plus aimable, « j'oserais dire le plus aimant de tous les saints. Si les usa- « ges du moyen-âge s'étaient maintenus, il eût été nommé « à juste titre *doctor seraphicus,* car sa vie a été celle d'un « séraphin. En lui se sont rencontrées toute la clarté d'un

« génie supérieur et toute la chaleur féconde qui vient de « l'amour de Dieu et des hommes. Dieu lui avait donné « le radieux flambeau du génie. A ce don du génie, « Dieu avait joint un autre don plus précieux encore, il « avait allumé dans son cœur virginal la flamme d'un « amour saintement passionné pour son Créateur, si bien « qu'il est difficile de décider lequel des deux l'emportait « en lui, ou la splendeur de l'intelligence, ou la chaleur « du cœur ; ou la puissance de son génie étincelant, ou « la puissance de son amour embrasé des plus pures « flammes. Il a été aussi grand par l'éloquence du cœur « que Bossuet par celle de l'intelligence. Après s'être « fait une réputation immortelle par ses prédications, « par son dévouement, par sa haute sagesse, il a composé « des ouvrages impérissables, où il déploie toutes les « richesses de la langue française. Il a été le premier « à tirer notre vieille langue de l'enfance, et il l'a fait « parler avec une aisance et une grâce pleine de noblesse « et de pureté, et nous allons voir comment il a ainsi « exercé une immense influence sur la littérature de son « temps. »

« La seconde partie s'ouvre par le tableau de la renaissance littéraire en Italie et en France ; et appliquant à saint François de Sales ce que Boileau avait chanté de Malherbe, il dit :

> François de Sales vint, et le premier en France
> Il fit enfin sortir la prose de l'enfance.

« D'après lui, ce serait François de Sales qui aurait, le premier, adopté l'idiome populaire par amour pour le peuple, qui alla chercher le français dans les bas étages, qui commença à le faire figurer avec aisance autour de sa table d'évêque, qui l'assouplit, le dompta et l'éleva jusqu'à

la hauteur de son génie, le façonna, le fit parler avec grâce et dextérité, et, le portant sur l'aile de son intelligence, lui permit de faire le tour du monde.

« Certes, Messieurs, si l'auteur du Mémoire avait démontré l'exactitude de ses assertions, il eût rempli, disons même, il eût dépassé les espérances de l'Académie. Mais c'est cette démonstration désirée que nous avons en vain cherchée.

« L'auteur, après une énumération plus nombreuse que choisie des auteurs français du XVIe siècle, même de ceux qui écrivirent en latin, met François de Sales au-dessus d'eux tous, et cette supériorité il la tire, sans se souvenir peut-être du caractère populaire qu'il a précédemment attribué à son style, il la tire de ce qu'il est tout entier tiré du bel usage, de ce qu'il eut, tant avec le monde lettré qu'avec le monde poli, des relations suivies, qui lui firent contracter l'habitude du langage le plus pur et le plus correct et cette exquise aisance d'expressions qui le caractérise éminemment.

« Là encore, Messieurs, nous aurions voulu, par des exemples comparatifs, une démonstration que nous eussions accueillie avec joie.

« Le Mémoire contient ensuite un passage sur l'établissement à Annecy de l'Académie florimontane, passage où nous retrouvons les phrases peut-être un peu pompeuses employées dans les éloges du président Favre sur une institution fort peu connue en réalité.

« Enfin, l'auteur démontre l'influence des écrits de saint François de Sales par la popularité dont ils jouirent immédiatement, et par la popularité dont ils ont entouré la vérité et la vertu.

« Comparant l'efficacité et le caractère de son œuvre à

celles de l'œuvre de Calvin, il place la cause de l'oubli où serait tombée cette dernière, et de la popularité constante qu'a conservée la première, dans l'onction qui remplit toutes les pages de saint François et qui fait défaut à l'apôtre Calvin.

« Voilà, Messieurs, excessivement en raccourci, l'ensemble de ce Mémoire.

« Vous comprenez déjà pourquoi l'Académie ne l'a pas trouvé conforme à l'esprit de son programme.

« Ce programme avait eu soin d'avertir qu'il ne demandait pas un éloge historique, mais une appréciation littéraire. Quelle que soit la partialité qui nous anime naturellement envers une des gloires les plus pures de la Savoie, nous ne pouvons nous dissimuler que nulle part tout n'est parfait.

« D'ailleurs, dans les langues comme dans les autres choses humaines, tout change et se modifie, et ce qui est excellent un jour peut ne plus l'être un siècle après. C'est à quoi n'a pas assez réfléchi peut-être l'auteur du Mémoire, dans son admiration sans restriction pour le style de saint François de Sales.

« Nous avons, dans le second volume de nos Mémoires, publié il y a 40 ans, une appréciation plus complète de ce style, faite par un des fondateurs de l'Académie, M. Georges-Marie Raymond ; ces quelques pages renferment un jugement que nous nous attendions à voir développer, modifier peut-être ; cela eût été préférable à une absence complète de discussion littéraire.

« L'Académie a regretté aussi que, au milieu des citations nombreuses dont ce Mémoire est nourri, au milieu des faits dont il abonde, l'auteur n'ait pas toujours eu soin de fournir à l'appui de son dire l'indication posi-

tive qui peut le faire retrouver. Toutes les sciences ont pris aujourd'hui une teinte de précision, qui exige que chaque affirmation porte avec elle sa justification ; et les assertions historiques sont, plus que toutes les autres, soumises à cette loi.

« Nous avons déjà fait remarquer en passant que les appréciations de l'auteur du Mémoire auraient besoin d'une démonstration basée sur l'examen comparatif du style de François de Sales et de celui des écrivains qui l'ont précédé et suivi, sur l'analyse même du style de François de Sales, au point de vue grammatical et littéraire.

« C'est dans cette étude approfondie du sujet, qu'il aurait dû puiser la base de son jugement, beaucoup plus qu'en invoquant des autorités, respectables sans doute, mais qui ne sont jamais qu'une affirmation.

« Le temps est passé, Messieurs, des livres de seconde main ; et ce qui distingue notre siècle de celui qui l'a précédé, c'est son caractère éminemment scientifique. Le XVIIIe siècle est peut-être plus brillant sous le rapport littéraire, mais son imagination construisait souvent de magnifiques édifices, sans s'être assuré que les fondations en étaient solides et les matériaux durables.

« Notre siècle a tout repris en sous-œuvre ; et c'est par l'analyse patiente de tous les éléments de chaque science qu'il est arrivé ou que, du moins, il cherche à arriver à la vérité historique, à la vérité naturelle, à la vérité esthétique. Il sera sans doute dépassé par les générations futures ; mais elles lui reconnaîtront le mérite d'avoir entrevu et courageusement adopté la vraie méthode scientifique.

« Pour en revenir, Messieurs, au Mémoire qui nous occupe, le reproche que nous lui faisons, c'est d'être

une œuvre littéraire et non une œuvre scientifique, une œuvre du XVIIIe siècle et non du XIXe ; c'est, en un mot, d'être un éloge, tandis que l'Académie avait demandé une étude.

« Elle n'a donc pu lui décerner le prix.

« Mais, comme il renferme des recherches qui ne laissent pas que d'être intéressantes, l'Académie lui a décerné, à titre d'encouragement, le tiers du prix, 250 fr. »

Ce rapport remarquable provoque dans l'assemblée d'unanimes applaudissements.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de la commission du prix de poésie. M. le docteur Carret, rapporteur, prend la parole :

« L'Académie a reçu, pour le concours de poésie de l'année 1868, quarante-neuf manuscrits. Faut-il s'applaudir, ne faut-il pas plutôt s'affliger de cette exubérance de vie poétique dans notre pays ? Ces quarante-neuf concurrents, intelligences d'élite pour la plupart, ne devaient-ils pas occuper leur temps à des œuvres plus utiles et plus sérieuses ? Cette manière de voir n'est pas celle de l'Académie. Cependant, en proposant des prix de poésie, son but n'est pas de faire des poètes, mais d'entretenir dans le pays le goût de la poésie, de la versification, en un mot, des études littéraires, et de mettre ainsi en œuvre un puissant moyen d'éducation morale et intellectuelle. Car, si la poésie, comprise dans son acception la plus large, élève et ennoblit toutes les facultés de l'âme, la versification, à son tour, par ses formes changeantes, par les entraves qu'opposent incessamment le rhythme, la césure et la rime, plie merveilleusement l'intelligence, donne de la dextérité à la pensée, rend le langage plus varié et plus énergique.

« Mais pourquoi insister sur les avantages des concours littéraires ? A ce moment, ils éclatent de la manière la plus évidente à nos yeux. Ne leur devons-nous pas cette fête de l'esprit à laquelle vous avez bien voulu prendre part.

« Quarante-neuf concurrents, comme je l'ai dit, ont répondu à l'appel fait par l'Académie, qui s'est trouvée en présence de quarante-neuf manuscrits.

« Une commission de trois membres a tout d'abord procédé à une élimination première, écartant, parmi les œuvres proposées, celles qui, par la nature du sujet choisi et surtout par la façon dont ce sujet avait été traité, marquaient certainement qu'elle ne pouvaient entrer en ligne et disputer le prix.

« Ce travail, qui a été long, s'est fait tout entier en commission et aucun poème n'a été rejeté sans qu'il ait été lu en entier et sans que les trois membres de la commission aient été appelés à statuer sur son exclusion.

« Cette épuration sommaire a écarté vingt poèmes et en a laissé vingt-neuf aux mains de l'Académie qui, à son tour, s'est livrée à un second travail d'élimination et n'a gardé, après un minutieux examen que quinze ouvrages dont la supériorité lui a paru plus évidente ; ce sont les suivants :

1° *Une Légende savoisienne au* XIIe *siècle.*

2° *Dieu seul.*

3° *Feuilles d'automne.*

4° *Ce que j'aime.*

5° *Le brin d'herbe.*

6° *Ce que les fleurs m'ont dit un beau soir d'été.*

7° *Rime.*

8° *Les Charmettes.*

9° *La Guerre.*

10° *Le petit Revenant.*
11° *La Réponse d'Attila.*
12° *La Voix des cloches.*
13° *Trouvaille.*
14° *L'Histoire de mon premier ami.*
15° *Satire humoristique.*

« C'est donc autour de ces quinze manuscrits que c'est engagée la lutte définitive.

« Cependant, l'Académie ayant exprimé le désir que le rapport de la commission, en faisant connaître d'une manière plus spéciale les œuvres des quinze vainqueurs, ne laissât de côté aucun des manuscrits envoyés au concours, parce que tous se recommandent à l'attention par des titres divers, je me suis empressé, en qualité de rapporteur, de satisfaire à ce désir, malgré les difficultés de cette tâche. Je vais donc passer successivement en revue les œuvres de nos quarante-neuf concurrents. Je suivrai, pour les trente-quatre qui ont été éliminés, leur ordre d'inscription ; je garderai aux quinze autres le rang qui m'a paru leur avoir été assigné par l'Académie elle-même dans la discussion à laquelle elle s'est livrée sur leur valeur plus ou moins grande. Mais mon travail est considérable et sa lecture durerait au moins quatre heures. Je suis forcé de me restreindre et de me limiter à quelques poèmes. J'ai naturellement choisi ceux dont je viens d'indiquer les titres, et j'y ai joint, pour donner une idée complète de ce remarquable concours, huit pièces prises au hasard parmi les autres et c'est par ces dernières que je commence.

La Jeunesse du Poète (n° 1.)

« Ce manuscrit contient six pièces : 1° la Jeunesse du

poète ; 2° Chronique ; 3° le petit Mousse ; 4° Blanche ; 5° A Emilie ; 6° Sous le sol étranger.

« Si l'on trouve dans ces six pièces beaucoup de vers hasardés, un non moins grand nombre martelés, il y en a aussi d'où jaillissent les étincelles d'un vrai talent poétique. En voici un exemple que je prends dans *Le petit Mousse :*

En observant les hirondelles,
Qui s'assemblent pour le départ,
Il disait : Que n'ai-je comme elles,
Pour m'envoler, deux longues ailes,
Pour m'envoler à tout hasard.

En contemplant les blanches toiles
Qu'enflait sur l'onde un vent joyeux,
Il portait envie à ces voiles,
Qui cheminent sous les étoiles,
Filles coquettes des flots bleus.

Vox terræ (n° 3.)

« *Hommes, mes frères en douleur, écoutez,* c'est l'épigraphe que porte ce poème. Je dis poème, car la composition est d'assez longue haleine pour mériter ce nom. Pour le sujet, l'auteur nous l'explique lui-même dans les vers suivants :

Bien souvent je vais, solitaire,
Errer dans les vallons déserts,
Surprendre la voix de la terre,
Qui monte en chantant dans les airs.

« Partant de là, l'auteur fait parler la terre ; il lui fait passer tour à tour en revue les astres, les arbres, les fleurs, même les jeunes filles ; il la promène dans les Indes, en Chine et plus loin encore.

« Ce qui manque à cette œuvre, c'est la netteté, la précision. On veut aujourd'hui des contours plus circonscrits dans des sujets mieux déterminés. Cependant, on va voir, par les strophes suivantes, que tout n'est pas éphémère dans cette fiction poétique:

Je vous ai donné l'espérance,
La paix sublime, l'abondance,
L'amour et ses transports brûlants;
Vous avez inventé la guerre,
Et souvent j'ai dû, pauvre mère!
Boire le sang de mes enfants!

L'homme a pris, ardent aux batailles,
Le fer, le bronze en mes entrailles,
Hélas! et son courage faux
A fait, pour avoir des statues,
Plus de canons que de charrues,
Et plus de lances que de faux.

Je l'avais créé sans entrave,
Il sut bientôt se faire esclave;
Foulant aux pieds la liberté,
Mettant son bonheur dans les haines,
Il forge et reforge des chaînes
Pour sa propre captivité.

Le Réveil de la Lyre (N° 4)

« Tel est le titre du manuscrit n° 4. C'est un dialogue entre le poète et l'esprit. Un sujet à peu près semblable a été traité par Alfred de Musset, de manière à faire trembler les imitateurs.

« Quoique notre poète soit resté loin de l'auteur des *Nuits*, il a eu le talent de mettre dans ses vers de la vie et

l

presque de la flamme. Malheureusement, il y a de grandes faiblesses dans cette composition et l'auteur me fait l'effet d'un virtuose qui n'est pas sûr de son instrument ; il en tire parfois des variations confuses. »

ESSAIS POÉTIQUES (Nº 6)

« Ce manuscrit, qui a pour épigraphe : *Deus scientiarum dominus est,* renferme trois pièces distinctes : 1° Napoléon rêveur sur le rocher de Sainte-Hélène ; 2° Réponse à un ami ; 3° Le Myosotis.

« Pour la première pièce, l'auteur en est encore à la phase d'imitation, phase à laquelle les poètes même en pleine culture littéraire n'échappent pas toujours.

« La poésie des deux autres pièces traduit l'état d'une âme bonne et tendre, mais encore insuffisamment épanouie. Cependant, il y a, dans la *Réponse à un ami,* plus d'une jolie strophe. J'en prends une au hasard :

Soyons deux dans une nacelle,
Pour arriver plus vite au port.
L'oiseau blessé, qui n'a qu'une aile,
Ne saurait prendre son essor.

LA SŒUR DE SAINT-JOSEPH (Nº 48)

« Citons de suite deux strophes de ce poème :

Pour cette âme, la joie est dans les sacrifices,
Mais qu'ils lui sont légers près du divin Jésus,
Qu'ils sont doux quand un cœur nage dans les délices
Que savourent aux cieux les âmes des élus.

A chaque instant du jour, dans l'humble sanctuaire,
Elle vient s'incliner près du trône de Dieu,
Offrir à l'Éternel l'encens de sa prière
Et de son chaste amour parfumer le saint lieu.

« La poésie religieuse, celle qui détache de la terre et aspire à Dieu, vers qui elle envoie ses extases de résignation, d'espérance et d'amour, sera toujours la vraie poésie. Aussi l'auteur qui a écrit *La Sœur de Saint-Joseph* arrivera-t-il sans effort, sans une vocation de poète bien décidée peut-être, à une langue d'harmonie, d'images, de douces passions, et l'on est presque tenté de dire en le lisant : la poésie, c'est la musique des anges. »

Le Décalogue (N° 16)

« Le décalogue, ce sont les dix commandements que Moïse rapporta du Mont-Sinaï, gravés sur des tables.

« Il y a certainement une grande idée et une grande situation dans le sujet que l'auteur du manuscrit avait choisi. Mais, avant de l'aborder, a-t-il bien mesuré ses forces ? La critique, je le sais, doit être large. Il ne s'agit pas de contester la légitimité de certains procédés, de certaines licences en matière de rhythme et de césure. Mais on ne peut amnistier de la même manière des incorrections de style, des constructions vicieuses, de mauvaises rimes et des dissonances.

« Cependant, il serait injuste de refuser à l'auteur un talent réel. Ses vers ont de l'éclat, du jet, du nombre. Avec ces qualités et malgré les défauts que j'ai signalés, il peut espérer avec raison de prendre un rang élevé dans un nouveau concours. »

Jean-Pierre Veyrat (N° 17)

« Veyrat est l'auteur de la *Coupe de l'Exil*, ce livre où souffle un vent âcre qui brûle à la fois et donne le frisson. Si, théoriquement, il est difficile de comprendre les dou-

leurs de l'exil chez les hommes pourvus de toutes les aisances de la vie, la pratique donne mieux le sens de l'inquiétude vague et des accablements qui doivent s'emparer de l'homme rejeté hors de son foyer et exposé à toutes les privations. C'est la position dans laquelle s'est trouvé Veyrat. C'est là qu'il fallait le prendre et le peindre : car c'est l'exil qui a été son génie, c'est dans les souffrances qu'il y a endurées qu'il a trouvé ses inspirations. L'auteur du poème que nous analysons ne l'a pas compris de cette manière ; aussi a-t-il passé à côté de son sujet. Il a fait de Veyrat un René, un Verther, avec qui les personnes qui l'ont connu, savent qu'il n'avait aucune ressemblance. Cependant, cette œuvre est loin d'être sans mérite. Il y a de l'âme, de l'élan, et la forme, quoique parfois romanesque, révèle un vrai talent poétique. »

Savoie et Progrès (N° 30)

« Ce poème a été écrit dans le but très louable d'exalter la gloire passée de la Savoie et de prédire ses brillantes destinées futures. L'auteur fait d'abord passer à grande volée, sous nos yeux, Annibal, César, Charlemagne, Napoléon, qui tous ont foulé le sol de la Savoie et y ont laissé, suivant lui, l'empreinte de leurs pas. Le rôle que notre pays a joué et qu'il doit jouer encore dans l'œuvre collective de la civilisation, est ensuite marqué avec une certaine grandeur.

« Cette œuvre pourra paraître un peu surfaite aux étrangers. Est-ce faire œuvre de mauvais citoyen et de critique malveillant que de dire à son auteur qu'il aurait dû célébrer notre pays avec moins d'emphase et plus de véritable poésie.

« Qu'il se défie, à l'avenir, des feuilles luxuriantes qui cachent d'abord et finissent par étouffer les fleurs. »

UNE LÉGENDE SAVOISIENNE AU XIIe SIÈCLE (N° 1)

« Ce poème se recommande par une sorte de charme discret et par des qualités très sympathiques. Une histoire peu compliquée, des caractères étudiés avec soin et peints avec sobriété, des sentiments dénués de toute violence, tels sont les éléments avec lesquels l'auteur réussit à exciter et à soutenir l'intérêt. C'est un petit drame. Peut-être pourrait-on lui demander un peu plus de vigueur et de fermeté de touche. Le côté légendaire du récit est aussi quelque peu sacrifié et parfois dépasse toute vraisemblance; c'était pourtant la partie la plus intéressante. »

DIEU SEUL (N° 43)

« Ce manuscrit renferme deux pièces, l'une qui a pour titre : *Dialogue entre deux enfants, frère et sœur, au sujet de la fête de leur mère ;* l'autre : *Une mort prématurée.*

« Il y a dans ces deux pièces, qui sont courtes, une idée, un sentiment: ce qu'on ne trouve pas toujours dans les poèmes de plus longue haleine. Les vers ont un charme qu'ils doivent sans doute à la nature des sujets choisis par le poète, mais qu'ils doivent aussi à leur valeur intrinsèque. »

FEUILLES D'AUTOMNE (N° 44) — CE QUE J'AIME (N° 31)

« Bien qu'inscrits sous des numéros différents, et malgré les efforts d'une écriture qui se déguise, il y a tout lieu de croire que ces deux pièces ont le même père ou plutôt la même mère. C'est le même ton, la même plainte, seule-

ment avec plus de vague et plus de mollesse dans la seconde que dans l'autre. C'est un reflet un peu pâle des poésies de Mme Desbordes-Walmore et de Lamartine. Un assez joli morceau cependant, dans le recueil des *Feuilles d'automne*, est celui intitulé : *Les vingt ans de ma sœur*. En voici quelques vers, qui expriment des sentiments vrais, aussi éloignés de la banalité que de l'exagération :

Eh quoi ! déjà vingt ans ont couronné ta tête,
Et je crois encor voir, dans les prés jaunissants,
Ton jeune front paré, comme pour une fête,
Des fleurs que tu cueillais dans tes bras triomphants.
Je crois entendre encor ta voix fraîche et rieuse,
Et le bruit de nos pas sous les arbres fleuris,
Nos discours enfantins, notre ronde joyeuse,
Et les mots caressants à nos oiseaux chéris.
Et lorsque nous avions, une journée entière,
Couru sur le gazon, quand arrivait le soir,
Dans nos petits lits blancs nous couchait notre mère,
Elle baisait nos fronts et nous disions bonsoir.
Oh ! comme elle savait répondre à nos caresses
En nous enveloppant d'un long regard d'amour !

LE BRIN D'HERBE (N° 14)

« Ce petit poème ne manque pas de certaines qualités. L'auteur a voulu prouver que tout tient sa place dans la création, même un brin d'herbe :

Je tiens ma place sur ce globe,
Je jouis de l'aspect des cieux ;
L'astre rayonne sur ma robe,
Le soleil a pour moi des yeux.

« C'est vrai, car sans cela serait-il brin d'herbe ?

« La pensée, dans ce petit poème, est juste, elle parle

un langage convenable. La forme, sans être irréprochable, est pure. Le sentiment est plutôt dans la composition que dans les mots. L'auteur, cependant, me semble avoir trop allongé son récit. Ce petit brin d'herbe finit par être babillard et donneur d'avis :

Je dis au laboureur qui passe,
Pourquoi négliger ce terrain?
Dois-tu posséder une place,
Où ne puisse mûrir ton grain ?

Plantes-y la vigne féconde,
Et bientôt, avec volupté,
Tu boiras une liqueur blonde
Qui t'apportera la gaîté.

CE QUE LES FLEURS M'ONT DIT UN BEAU SOIR D'ÉTÉ (N° 5)

« C'est le titre du poëme inscrit n° 5, et dans lequel l'auteur fait passer sous nos yeux les phases diverses de la vie des fleurs. Ce sont de jolis tableaux dans lesquels viennent successivement s'épanouir la naissance, les amours, le mariage, la fécondation et même les caprices des fleurs. Tout cela est gracieux et comme couvert d'une fraîche rosée. Je ne puis résister au désir de citer en entier la pièce intitulée : *Le caprice d'une rose;* elle fera juger de quelle touche délicate est le pinceau de l'artiste :

La rose, un soir,
Dit à l'étoile : Oui, je suis belle ;
Mais que me sert de le savoir,
Si je ne peux dans ton miroir,
Rose immortelle,
Briller le soir !

Vive étincelle,
Qui scintille comme un œil noir
Sous le réseau de la dentelle,
Si mon feuillage était une aile,
J'irais te voir,
Vive étincelle !

Fleur qui m'appelles,
Abjure un orgueilleux espoir...
Les étoiles s'aiment entr'elles,
Cherche plutôt amours fidèles
Dans le devoir,
Fleur qui m'appelles !...

Toujours déchoir !
Que la destinée est cruelle !
La rose berça, tout le soir,
Un insecte, Vulcain tout noir,
Amoureux d'elle :
Faut-il déchoir !...

« Cependant, tout n'est pas parfait dans le manuscrit que nous analysons. L'auteur s'y montre trop amoureux de ses idées ; ils les caresse avec trop de complaisance. Plus de concision aurait produit un effet plus sûr et donné à cette composition un rang plus élevé dans le concours. »

Rimes (N° 20)

« Au nombre des œuvres qui sont parvenues à l'Académie, et dont quelques-unes sont relativement considérables, s'est, comme furtivement, glissé un tout petit manuscrit, portant sur sa couverture le mot *Rimes* et renfermant trois pièces : 1° *Les Quarante ; 2° le Bousingot; 3° les Regrets d'Alfred*.

« Je passerai sous silence les deux dernières, non qu'elles soient indignes d'une analyse, mais parce qu'elles n'ont aucune actualité, et je m'attacherai seulement à la première qui, pour être particulièrement à l'adresse des quarante de l'Académie française, ne vise pas moins à tous les académiciens :

... Qui croient penser et fabriquent des phrases,
Où le bon sens étroit s'allie à des emphases
Larges; vieillards caducs et jeunes impotents,
Insipides et laids débris d'un autre temps,
Que le temps oublia.

« Plus loin :

Ces bonshommes parfois s'inspirent, et lyriques,
Pour charmer leurs ennuis font leurs panégyriques.

« Une dernière citation :

On fut jeune; avec l'âge, il sied d'être ennuyeux,
Solennel et guindé. Quand vous devenez vieux,
Les popularités que vous vous êtes faites
Aux dépens d'autres vieux se changent en courbettes...

« Assurément, tous les hommes d'esprit ne sont pas membres d'une académie. L'auteur des *Rimes* en est la preuve, car je suppose qu'il n'est pas académicien. Il faut admettre aussi qu'on peut être poète d'esprit, et faire des vers frappés au coin de l'originalité, pour ne pas dire de la banalité. C'est encore l'auteur des *Rimes* qui m'en fournit la preuve.

« En résumé, *Rimes*, quoique l'œuvre d'un vrai poète et d'un homme d'esprit, est une pièce faible autant par les idées, qui ont vieilli, que par la versification sans césure, qui est encore trop jeune pour avoir droit de cité. L'au-

teur, évidemment, peut faire mieux. C'est un millionnaire qui s'affuble à plaisir d'une défroque usée, lorsqu'il a dans ses armoires de riches dentelles et des habits de velours. »

Les Charmettes (N° 8)

En montant et regardant parmi les buissons, je pousse un cri de joie : Ah ! voilà de la pervenche! et c'en était en effet.

« Le poète n'aurait pas mis en tête de son manuscrit : *Les Charmettes,* que l'épigraphe nous l'eût facilement indiqué. C'est un sujet qui peut paraître épuisé, et dans ce poème, il faut le dire, il a été rajeuni avec assez de bonheur et de grâce. Les descriptions sont d'un gracieux dessin et d'un charmant coloris. Le plus souvent, de la fantaisie exubérante, où l'imagination se perd dans mille détails ingénieux et souvent inattendus.

« Ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est d'avoir manqué de force et de passion dans l'exécution, d'être parfois obscur et de ne s'être pas suffisamment gardé des enjambements. »

La Guerre (N° 38)

« Il y a du souffle, de l'ampleur, dans cette composition; une chaleur généreuse en anime les strophes, dont quelques-unes, fières d'allure, vigoureusement pensées, vigoureusement écrites, trahissent une âme de poète. L'auteur maudit la guerre, dont il retrace vivant le sombre tableau :

C'était la fin de la grande bataille,
Gorgés d'obus, de boulets de mitraille
Jusques au soir,

Les vieux canons, chauds encore de poudre,
Taisaient enfin les éclats de leur foudre ;
Tout était noir.

C'étaient ces bruits qu'on entend dans un rêve,
Voix du blessé suppliant qu'on l'achève,
Râles de mort,
Cris étranglés qui demandaient un prêtre,
Hennissement du cheval près du maître,
Rongeant son mors.

Dans l'air planaient, avec un sourd bruit d'ailes,
Les noirs corbeaux, les conviés fidèles
Du champ des morts ;
Des feux erraient sur ces lieux de carnage,
Les survivants venaient, suprême ouvrage,
Couvrir les corps.

Et tu parus, trop fameux capitaine !
Des hauts et bas de la lutte incertaine,
Tout frémissant ;
Tu vins alors, savourant ta victoire,
Entre tes bras puissants serrer la gloire...
Tu vis ce sang !

Ah ! c'était bien un spectable indicible,
Et tu sentis, jusqu'alors insensible,
Battre ton cœur,
Quand ton cheval, retenant son haleine,
N'osa passer sur la muraille humaine ;
Et toi, vainqueur !

Les généraux contemplant ton ouvrage,
Tu vis l'horreur peinte sur le visage
De tous ces preux ;
Et te tournant pour leur cacher tes larmes,
Tu dis tout bas à tes compagnons d'armes :
Oh ! c'est affreux !

« Dans la seconde partie de son poème, l'auteur suit la guerre dans les progrès de ses engins, qu'il déplore :

La langue, en son tour ironique,
Vous a définis, tristes lieux,
Où l'ambition tyrannique
Fait tuer les hommes entre eux.

Vous n'êtes, aux yeux de la terre
Accoutumée à vos horreurs,
Que le théâtre de la guerre...
Ah ! quel théâtre ! et quels acteurs !

Pendant l'antiquité romaine,
C'était le tour du bouclier,
Brisant la lance souveraine,
Devant qui tout devait plier.

Puis vint la poudre !... Oh ! quelles fêtes,
C'était un spectacle nouveau
D'abattre à la fois mille têtes
Avec du salpêtre et de l'eau.

« L'auteur oppose à la paix armée la paix véritable, avec ses travaux, ses fêtes, dont l'exposition universelle est, à ses yeux, la glorieuse manifestation :

Vous-même l'avez dit au rendez-vous immense,

. . . .

Sur tout ce Champ-de-Mars, qui se couvrait naguère
Des troupes s'exerçant aux travaux de la guerre,
Et tremblait sous les pas des escadrons épais,
Du glorieux travail devenu la conquête,
S'était, aux yeux ravis de la patrie en fête,
Bâti le temple de la paix.

« L'auteur termine en invitant les nations aux luttes fécondes du travail et de l'industrie. Il s'adresse d'abord à la France :

France, noble pays! l'Europe te contemple!
Offre au salut de tous, spectacle sans exemple,
De tes ambitions l'abandon fraternel,
De la paix générale ardente promotrice,
Tu peux en recueillir l'éclatante prémice,
France! à ton honneur éternel!

« L'auteur s'inspire tour à tour de Victor Hugo et d'Auguste Barbier; il essaye d'imiter la grande manière, la couleur du premier; il emprunte parfois à l'autre sa mâle énergie. Malheureusement, ce poëme de 400 vers n'est pas toujours d'une pureté irréprochable, et il y a du limon dans ce torrent. Quelques strophes faibles, prosaïques, incorrectes, sont les indices trop visibles d'une grande précipitation. C'est ainsi que l'auteur fait rimer *mort* avec *mors*, *sol* avec *linceul*. Ailleurs, dans la même strophe, les trois rimes féminines sont formées d'un verbe et de ses dérivés les plus voisins, *combattre*, *battre*, *abattre*. Ailleurs encore, *Chine* rime avec *Cochinchine*. C'est encore un besoin de la rime qui a produit ce vers étrange, où l'auteur définit la *poudre* un composé de *salpêtre* et d'*eau*; la raison disait *soufre*, d'accord avec la chimie.

« Ces défauts, quels qu'ils soient, sont moins sensibles dans un poëme d'aussi longue haleine, et qui a le don de se faire lire jusqu'au bout, grâce à l'accent vraiment lyrique du poëte, grâce aux mâles idées et aux nobles sentiments qu'il remue. »

LE PETIT REVENANT (N° 28)

« Le *Petit Revenant* occupe une place à part dans ce concours; c'est une œuvre à savourer lentement et à revoir en détail, après qu'on en a étudié l'ensemble. Voici le sujet

de cette fiction poétique : une pauvre mendiante, arrêtée au détour d'un chemin, entend une voix qui lui parle : c'est celle de son unique enfant qu'elle a perdu, il y a quelques jours :

Tu restes là, pensive, au détour du chemin,
Comme un palmier, ton front, bonne mère, s'incline,
Tu regardes parfois si je suis là. Ta main
Cherche encore près d'elle une main enfantine,
Et soudain les sanglots déchirent ta poitrine :
Mère, pourquoi toujours pleurer ton Benjamin ?

« Il lui rappelle ce qu'ils ont souffert ensemble, la faim, le froid et bien d'autres misères :

Pauvres petits oiseaux, volant de branche en branche,
Nous allions mendier, tu demandais pour moi ;
Te souvient-il encore comme on tremblait d'effroi,
Quand, le soir, en ouvrant notre besace blanche,
Tu me disais : Ils n'ont rien mis pour toi,
Prends ceci, mon amour, j'attendrai bien dimanche.

« Pour consoler sa mère, l'enfant lui dit la promesse qui a été faite qu'elle le rejoindrait bientôt :

. . . . En entrant dans la tombe,
Un bel ange m'a pris ; il m'a baisé les yeux,
Et ma mère, lui dis-je, ... allons. Viens ma colombe,
Deux fruits se balançaient au rameau tout joyeux,
Je viens d'en cueillir un, il faut que l'autre tombe,
Et ta mère bientôt te suivra dans les cieux.

« Mais, pour qu'elle prenne patience, il lui fait le récit des amusements du paradis :

Le paradis, ô mère, a de grandes prairies,
Où l'on court tout le jour sans jamais se lasser,
Sur le gazon d'azur on n'a qu'à se baisser

Pour cueillir une étoile... Elles sont si jolies!
Parfois un chérubin s'amuse à les lancer;
Elles tombent alors sur vous toutes flétries.

Tous les jours sont pour nous de radieux dimanches,
Du bel arbre Noël les merveilleuses branches
Tombent jusques à nous pleines d'or et de fruits.
Nous jouons à son ombre avec de gros rubis.
Hier, nous avons tondu les mystiques brebis;
La neige qui tombait, c'étaient leurs toisons blanches.

Puis nous allons emplir nos calices de miel,
Oh! comme je voudrais, mère, que tu le goûtes!
Puis l'Éther devant nous ouvre ses grandes routes,
Nous passons en courant le pont de l'arc-en-ciel,
Nous chassons un nuage, ou bien, gouttes à gouttes,
Nous versons la rosée aux exilés du ciel.

Jamais, jamais d'ennui, point de passant qui gronde,
On rit le lendemain comme on riait le soir,
Autour d'une planète on peut faire une ronde,
Tantôt nous sommeillons dans une paix profonde,
Tantôt devant le trône où Dieu se laisse voir,
Nous venons lentement balancer l'encensoir.

Ce qui nous plaît aussi quand le jeu nous rassemble,
C'est d'aller au soleil, de nous mettre à genoux,
Et sur un rayon d'or de glisser tous ensemble,
Nous arrivons alors tout près, tout près de vous,
Et vous levez les yeux, — c'est sa voix, il me semble...
O mères! et dans l'air passe un son triste et doux.

Oui, vos enfants souvent viennent vers vous, ô mères!
Souvent, bien bas, bien bas, ils vous baisent au front,
Ils voudraient emporter votre âme dans leurs sphères,
Mais l'ange leur a dit : vos ailes sont légères;
Pesant est le fardeau; vos ailes faibliront,
Chérubins, attendez! ces âmes monteront.

Et j'attends, et j'attends, ô mère! je t'invite,
Te voir souffrir, pleurer, je ne le veux plus, moi.
Je veux te présenter à la cour du grand Roi;
Viens, oh! viens habiter où Benjamin habite.
Aux malheureux, vois-tu, les ailes poussent vite;
Frappe le sol, allons! ô mère, envole-toi !...

« La pauvre mendiante n'a pu résister à la pressante prière de son enfant, et le poème se termine par ce vers :

Une femme là-bas est morte cette nuit !

« En lisant ces vers, certains esprits pourront y souhaiter un peu plus de variété, mais, en cette œuvre si naturelle et si simple, une certaine uniformité de ton et l'allure toujours égale du récit deviennent, pour ainsi dire, une harmonie de plus. Cette demi-monotonie, assurément volontaire et recherchée par le poète, répond, en parfait accord, aux sentiments religieux et aux passions pures dont son âme est animée, ainsi qu'à la chaleur qui en réchauffe toutes les lignes.

« Cependant, cette œuvre n'est pas sans défauts; on y trouve quelques traits hasardés et quelques expressions malvenues. La pièce gagnerait à être resserrée; quelques strophes, si elles étaient émondées, dégageraient l'ensemble. L'enfant raconte trop longuement et avec trop de complaisance les joies ou, pour mieux dire, les amusements du ciel. »

La Réponse d'Attila (N° 34)

« Attila, roi des Huns, que l'histoire appelle le fléau de Dieu et que la légende représente passant comme un ouragan à travers les peuples effrayés, arrive aux portes de Rome, suivi des barbares :

Ils étaient six cent mille avec leurs grandes lances,
Bruyants, ils chevauchaient, et leurs foules immenses
Avançaient, turbulents et terribles essaims,
L'herbe dans les prés verts devenait de la boue
Sous les pas des coursiers sauvages, et Mantoue
Voyait fuir devant eux le dernier des Romains.

Car c'était Attila, le grand chef des barbares,
De ces géants cuivrés, aux mœurs dures, bizarres,
Ne vivant que de vols, avides de combats;
Le farouche Attila qui, maître de l'Asie,
Se ruait sur l'Europe, et plein de frénésie,
En jetait les trésors à ses rudes soldats.

Ils laissaient une longue et sanglante traînée,
Et derrière eux croulait la ville exterminée,
Que n'avaient pu sauver ses murs et ses fossés;
Hideux, les morts restaient couchés sur cette trace,
Comme les feuilles d'août que la tempête chasse,
De toutes parts fuyaient les vivants dispersés.

« A la vue d'Attila, les Romains sont tout d'abord consternés; puis, rappelant leur ancienne valeur, ils veulent marcher contre lui. Mais Valentinien préfère acheter la paix avec de l'or et des présents :

Ce grand peuple étonné circulait dans les rues,
Les lois qui l'enchaînaient semblaient être rompues;
Lion, il rugissait et voulait le combat;
Mais Valentinien, tyran pusillanime,
Et qui jadis obtint le pouvoir par un crime,
Voulut que Rome obtînt la paix par un achat.

Trois députés choisis dans son Sénat esclave,
Vieillards à barbe blanche, au maintien digne et grave,
Habiles cependant à prier et gémir,

Par lui sont envoyés au-devant des barbares,
Chargés d'or, de parfums, des coupes les plus rares.
De colliers ciselés et d'étoffes de Tyr.

« Les députés arrivent au camp, on les conduit à la tente d'Attila, un festin est dressé, ils y prennent place et, à un signal du chef, trois bardes s'avancent :

Les foules, au dehors, se pressent attentives,
Aldric va célébrer le vainqueur des puissants,
Attila seul est grand ! Chante, ma harpe, chante,
Ce chef à l'ouragan pareil.
Sa main vaste s'étend, terrible et foudroyante,
Des régions de l'ours au pays qu'ensanglante
Un large lever du soleil.
A sa voix croulent les murailles,
Le chef est glorieux et fort !
Et son glaive, dans cent batailles,
Couche les guerriers dans la mort.
Les soldats, comme des atômes,
S'envolent, et, pâles fantômes,
Les peuples tremblant aux lueurs
Que jette sa vaillante épée,
Rentrent dans la terre, trempée
De leur sang et de leurs sueurs.
Attila seul est grand ! Vers les pays latins
Il pousse ses hordes de braves !
Près de lui les guerriers se pressent, fiers et graves ;
Il boit et fait remplir aux rois, pâles esclaves,
La coupe des vastes festins !

Aldric chantait encore, qu'une clameur immense
Remplit l'air d'accents surhumains.
Théodulg, à son tour, prend sa harpe ; il s'avance,
Sombre, désignant les Romains :
Ils ont tremblé comme des herbes

Qu'agite le souffle du vent,
Ces guerriers, ces Romains superbes,
Qui triomphèrent si souvent,
Le fier Attila les domine.
C'est en vain que, sur sa poitrine,
Ils ont aiguisé le poignard ;
Le fer de lui-même s'émousse
Et devient doux comme la mousse,
Quand il rencontre son regard.

« Ce n'est plus la gloire d'Attila que célèbre Théodulg, le second barde, il appelle la vengeance :

Vengeance ! le sang de nos frères,
Qui bout sous un infâme affront,
Appelle les larmes amères,
Que les matrones verseront !

Vengeance ! Ces Romains débiles,
Sur les noirs débris de leurs villes,
Agenouillés parmi les corps
Des leurs, gémiront sur la trace,
Rude entaille que rien n'efface,
De nos haches aux flancs des morts.

« Théodulg cesse à peine de chanter, que :

D'un bout du camp à l'autre éclate la tempête,
La fureur est partout ; chaque guerrier s'apprête,
Le fer brille ; déjà les chars sont attelés ;
Les Huns veulent du sang, et semblable est leur foule
A l'Océan grondeur qui mugit et qui roule
Sous le souffle des vents ses flots échevelés.
Alors, tout frémissant, aux députés de Rome :
Vous savez qui je suis et comment on me nomme,
Crie Attila ; vous donc qui mendiez la paix,
Apprenez que le sang des Huns n'est pas à vendre

Et reprenez votre or ; nous ne voulons le prendre
Qu'à Rome, où nous irons camper dans vos palais !...

« On trouve dans ces vers des mots durs, scabreux même, et pourtant on se sent gagné, entraîné si bien, qu'après quelques instants, on se croit au camp d'Attila, en présence de ce grand barbare. On le voit couché à la manière des lions, soulevant sa lourde paupière, derrière laquelle jaillissent d'éblouissants éclairs. On assiste au festin, on entend le chant des bardes, on voit ces foules qui, en dehors de la tente, se pressent pour écouter.

« Ce poème est remarquable par le mouvement lyrique et par le cliquetis des images, si je puis m'exprimer ainsi. Le poète a su renfermer dans un petit cadre un tableau vraiment grandiose.

« Cependant, il y a des taches dans cette œuvre. Le chant des bardes se prolonge trop ; aussi est-il parfois enclin à la répétition du récit. L'auteur cherche des effets nouveaux, et il les rencontre assez souvent, moins dans la grandeur que dans l'audace des idées, moins dans la vigueur naturelle que dans les excentricités de la forme. Malgré ces défauts, cette pièce a le rare mérite d'absorber l'attention complètement et de ne pas lui laisser le temps de se refroidir. »

La Voix des cloches (N° 2)

« Je n'entrerai pas dans le détail de ce poème qui s'agite au milieu des folies du carnaval et dans lequel passe, semblable à un possédé, un prêtre qui regrette que des vœux le lient et l'empêchent de se jeter à corps perdu dans la foule bigarrée des masques. Cette obsession, il est vrai, n'est que passagère, et à la voix de la cloche du sémi-

naire, ce prêtre revient à Dieu, à ses devoirs et exhale ses regrets de la manière suivante :

Quand il eut évoqué ces souvenirs pieux,
Le pauvre prêtre avait des larmes dans les yeux.
Longtemps il fut muet. Le regard sur sa face,
D'un violent combat pouvait suivre la trace,
Tout à coup, sanglotant et tombant à genoux :
De ton prêtre, mon Dieu, détourne ton courroux,
Dit-il, mon crime est grand, ta bonté le surpasse.
Daigne, daigne à mon cœur rendre ta sainte grâce.
Qu'avec le repentir, le calme y rentre aussi !
Je me perdais, mon Dieu ! Tu me sauves. Merci !

« Il y a dans cette œuvre deux parties bien distinctes, celle de l'imagination et celle du cœur. Dans la première, la touche est vive, le pinceau brillant, la forme élégante. On peut en juger par les vers suivants :

C'était un soir d'hiver, un soir de carnaval,
On sentait dans les airs comme un parfum de bal;
On criait aux balcons, on hurlait dans les rues,
Du peuple bigarré la hideuse cohue,
Sur les ponts et les quais s'écoulait à grands flots,
La folie en sautant agitait ses grelots.
De rires, de chansons les places étaient pleines,
Les masques s'accostaient avec des mots obcènes ;
Pierrot, polichinelle, arlequin, débardeur,
Hommes sans retenue et femmes sans pudeur,
Le rire sur la bouche et le fard sur la joue,
Se pressaient, se poussaient, se ruaient dans la boue,
Et puis, de temps en temps, sur l'humide trottoir,
On voyait se glisser quelque domino noir,
Fantôme au pied léger, dont l'allure inquiète
Avait je ne sais quoi de tremblant et d'honnête,
Dont le sein agité battait sous le satin,
Et qui ne s'avançait que d'un pas incertain.

« Dans la seconde partie, au contraire, il y manque le souffle qui a le don d'animer, de remuer. C'est de l'inspiration à froid. J'en trouve la preuve dans un monologue de cinquante-deux vers que le poète met dans la bouche du prêtre, et qui est trop long pour être reproduit, monologue invraisemblable et dont la poésie est tout idéale ; je veux dire que les sentiments qu'il exprime me semblent venir de la tête plutôt que du cœur. Malgré ces défauts, cette pièce est une des mieux réussies du concours. »

TROUVAILLE (N° 33)

« Quelle est cette trouvaille ? Un gros in-folio, dans ses plis poudreux, un bouquet de marguerites fanées que le poète interroge sur leur secret et qui le lui laissent entrevoir vaguement à travers les brumes du Rhin et du passé ! C'est là tout le sujet. Je vais en détacher quelques strophes :

Un livre, un vieux livre jaune,
Long d'une aune,
Et puis large à l'avenant,
Au fond d'une grande armoire,
Toute noire,
Couché, Dieu sait depuis quand.

Oh ! je crois, Dieu me pardonne !
Que personne
Ne voudra jamais t'ouvrir,
N'as-tu pas cessé de vivre,
Mon vieux livre ?
Ne crains rien, tu peux dormir.

Tant pis ! j'ouvre le volume :
De bitume,

De soufre pas une odeur !
Nuls sanglots et nulle foudre
Pour dissoudre
Le sacrilége agresseur.

J'ouvre, je penche la tête,
Quelle fête !
Tout va passer sous mes yeux,
Comme l'escadron agile
Qui défile
Devant le chef orgueilleux.

Voici la Vierge Marie
Embellie
Tout en vert et tout en or,
Admirant sa belle robe
Et le globe
Du petit Jésus qui dort.

Voici sur une tourelle
La donzelle
Qui se penche et dit adieu
Au beau damoiseau qui passe
Et l'embrasse
En se baissant tant soit peu.

Voici... maïs quelle rencontre !
Collé contre
Un folio bien coquet,
Aux deux cœurs à flamme rouge,
Soudain bouge,
Et tombé un mince bouquet.

Hélas ! le bouquet étale,
Froid et pâle,
Doucement ses quatre fleurs,
Ses quatre pauvres petites

Marguerites,
Dans mes yeux je sens des pleurs.

Elles ont un air si triste
De trappiste
Qu'on arrache du couvent,
D'un malade qui sommeille,
Qu'on réveille,
Ou de plaintif revenant.

Leur longue tige vacille,
Jeune fille,
Ah! ton souffle est bien léger;
Elle plierait si ta bouche,
Qui la touche,
Hélas! voulait l'en charger.

Oh! vous souvient-il encore,
De l'aurore
Du printemps et des beaux jours,
Des perles que la rosée,
Irisée,
Vous offrait pour vos atours ?

C'est en vain que j'interroge
Si l'horloge
Allait nous sonner minuit.
Minuit sonne. Est-ce prodige
Ou vertige ?
Les fleurs font un petit bruit.

Prodige ou vertige ou doute,
Mais j'écoute
Et j'entends distinctement
Une voix de marguerite
Qui palpite
Et résonne doucement.

O cruel, ferme ce livre
Et va vivre
Avec les fleurs du soleil !
Laisse nous abandonnées
Et fanées
Poursuivre notre sommeil !

A quoi bon vouloir entendre
Et comprendre
Notre vieux secret caché ?
Aussi bien que les visages,
Dans ces pages,
Le souvenir a séché.

Vaguement je me rappelle
Une belle
Et blonde fille du Rhin,
Qui revenant de l'église,
S'est assise,
Rêveuse, au seuil du jardin.

Un rouet, une romance,
Confidence
Cavalier qu'on appela,
Plume rouge, et puis... que sais-je ?
Oh ! la neige
A passé sur tout cela.

L'heure vole, le temps passe,
Ah ! de grâce !
Ferme ce livre, bourreau !
Que sur nos têtes je sente,
Bien pesante,
La pierre du vieux tombeau.

« Il y a de l'esprit dans cette ballade, il y a de la grâce. Quelle fermeté de diction, malgré la difficulté du rhythme

que le poëte a adopté. La phrase leste et rapide ne s'alourdit point d'épithètes oiseuses. Le dessin est net, la couleur franche, rien d'obscur, d'indécis, de nuageux. Cependant, la description de l'in-folio me paraît un peu démesurée. L'auteur s'arrête trop longtemps à l'effroi religieux qui protége le livre contre la main sacrilége du profane. Il y aurait aussi à changer un ou deux mots qui frappent désagréablement les oreilles, par exemple : *La sorcière aux caves yeux*. Au reste, on pardonne volontiers ces légères taches en raison des jolis détails, des strophes artistement ciselées et d'une originalité de bon goût que l'on trouve dans cette composition. »

L'Histoire de mon premier ami (N° 27)

« La donnée de ce poëme est bien simple, mais il y avait dans cette simplicité de grandes difficutés pour le poëte. Nous allons voir s'il a réussi à les surmonter :

La maison s'emplissait de bruit du seuil au faîte,
Car c'était un beau jour, un bien beau jour, ma fête!
Les villageois, des hauts sentiers
Descendaient, apportant leurs récoltes nouvelles;
Des chœurs d'oiseaux chantaient; les fleurs blanches et [belles
Scintillaient dans les églantiers.

Je me trouvais joyeux, plus joyeux qu'un dimanche!
Papa me fit présent d'une pièce bien blanche,
Et qui valait au moins cinq francs!
Un gros trésor! — Ma sœur trouva, sous les ramures,
Un tout petit oiseau dans les groseilles mûres
Que becquetaient les moineaux francs.

Grande sœur me fit don de l'oiseau. Son ramage
Était tout effaré quand je le mis en cage;

Comme s'il avait peur de moi !
Un tout petit oiseau ? Je caressais ses plumes,
Qui, frileuses encor des frimats et des brumes,
Se redressaient pleines d'effroi !

Moi, je l'apprivoisais ; et ses petites ailes
Le portaient à l'entour des longs érables frêles,
Et des touffes de romarin,
Et je le poursuivais à travers les feuillages,
Les grands feuillages verts, et les plantes sauvages
Qui croissent dans notre jardin.

Mais un jour il vola loin, bien loin, vers l'église
Dont on voit de chez nous la silhouette grise.
Bientôt je le vis se percher
Où vont les noirs corbeaux qui, par les plaines blanches,
S'envolent au travers des ruines et des branches
Jusqu'au faîte du vieux clocher.

Alors d'une lucarne, avec son regard louche,
Sortit un gros chat noir, au poil rude, farouche,
Et je vis mon petit oiseau
S'enfuir vers un vieux toit couvert de mousse verte,
Et s'y blottir au bord d'une lucarne ouverte,
Comme un enfant en son berceau.

Une fille sortit la main par la fenêtre,
L'air radieux, et prit le pauvre petit être,
Qui tout hors d'haleine, épuisé,
Sans force pour voler, ne pouvant se défendre.
Se rendit. Je sentis alors mon cœur se fendre,
J'étais anéanti, brisé !

Jamais je n'éprouvai de douleur plus amère,
Je pleurai trois grands jours; je me tus à mon père,
De peur qu'il se moquât de moi.
Mon âme se perdit entre ces deux pensées :

Redemander l'oiseau, voir des mines froncées
Insensibles à mon émoi.

Ou bien, me désoler pendant toute ma vie !
Toujours le regretter, tourmenté par l'envie,
Les durs chagrins et les remords.
Qu'allait-il devenir en ces mains étrangères ?
On le fera souffrir de toutes les misères;
Il va mourir de mille morts !

Enfin, je dis : « J'y vais. » — Ma décision est prise,
Je sortis, me glissant tout le long de l'église,
Et j'arrivai vers la maison.
Je me sentais plus gai, mais j'avais l'air très grave,
Mon cœur battait : *tic, tac*. Il fallait être brave,
J'appelai toute ma raison.

Et dès que je sentis venu tout mon courage,
Je gravis l'escalier, lestement, avec rage,
Et me guidant dessous le toit,
Par un noir corridor, je rencontrai la porte.
La peur me revenait, je dis haut : « Que m'importe ! »
Sur le loquet je mis le doigt.

Et j'entrai. Non, jamais vous n'avez vu spectacle
Si propre à vous toucher. Comme par un miracle
Semblaient vivre deux pauvres gens :
Un vieux maçon, le pied rongé par un ulcère,
Couché sur un grabat, — et sa fille, ouvrière ;
Ils avaient l'air bien indigents.

L'endroit était petit, et la muraille nue,
Le plancher tout cassé; la faim était venue
Dans cet endroit plus d'une fois.
La fille travaillait, et là sur son épaule
Sautillait et chantait mon oiseau, mais le drôle
Ne reconnaissait plus ma voix.

Le vieux père me dit : « Bel enfant, Dieu vous garde,
Vous venez donc jouer jusque dans la mansarde ?
Vous êtes jeune et bien heureux !
— Heureux, oh ! non. » Les pleurs remplissaient ma poi-
A l'aspect du malade et de l'enfant chagrine ; [trine,
Hélas ! leur sort était affreux !

Elle dit à son tour : « Oh ! bien heureux vous êtes,
Vous courez, vous jouez, tous vos jours sont des fêtes,
Et vous n'avez aucun souci ;
Vous avez à manger autant qu'il peut vous plaire,
Vous dormez à loisir, aucun travail à faire,
L'hiver, vous n'êtes pas transi. »

Comme elle remettait ses deux mains à l'ouvrage :
« Vous ne jouez donc pas, demandai-je, à votre âge ?
Vous paraissez avoir bien faim.
Est-ce que vous pouvez coucher sur cette paille ?
J'ai toujours des gâteaux, moi, lorsque je travaille ;
Vous, vous n'avez donc pas de pain ? »

Elle tourna la tête et m'indiqua la table,
Une table en bois blanc, boîteuse et misérable,
Portant un morceau de pain noir,
Du pain noir et bien sec, près d'une vieille écuelle
De soupe maigre et froide : « Hélas ! c'est là, dit-elle,
Ce qui nous reste pour ce soir. »

J'oubliai mon oiseau devant cette détresse.
Au fond de mon gousset ma main tournait la pièce,
La retournait avec douleur,
Elle brûlait mes doigts ; je la sortis bien vite,
Je l'offris en tremblant à la pauvre petite,
Et je m'enfuis comme un voleur.

« Cette œuvre forme un petit ensemble dramatique bien facile à saisir. On sent que l'auteur se raconte lui-même

dans un souvenir d'enfance qu'il retrace avec un sourire ému. Le ton du récit est gracieux et naïf. Pas un mot de prétentieux, aucune affectation de phrase à effet ou de grands sentiments. Où trouver autant de distinction naturelle et d'élégance simple que dans cette familiarité?

« Quelques taches légères, quelques détails un peu crus déparent cette composition. Ainsi, je n'approuve guère le *plancher cassé*, l'*ulcère de l'ouvrier*, l'*écuelle de soupe froide et maigre*. C'est du réalisme : est-ce de la poésie? »

Satire humoristique (N° 29)

« L'œuvre qui nous reste à juger s'intitule : *Satire humoristique*, et ce titre, elle le justifie pleinement par son esprit malin et sa verve caustique. L'auteur, à en juger par l'épigraphe : *His nunc prœmium est qui recta prava faciunt*, se nourrit particulièrement de Juvénal; il a avec le satirique romain plus d'une ressemblance; comme lui, il prend à partie les travers de son siècle, et il en parle en toute liberté, suivant son humeur et ses goûts :

Aïeux trop décriés et parfois trop surfaits,
J'admire vos splendeurs, sans vous croire parfaits.
Le passé n'est pour moi ni la nuit ni l'ornière;
Chaque siècle progresse et marche à la lumière,
Chaque siècle a sa gloire et son tribut d'erreurs;
De vingt rois vous avez encensé les maîtresses,
Ainsi que vos grandeurs, vous eûtes vos faiblesses.
Ainsi que nos travers, nous avons nos grandeurs.
Je veux, de ces travers, vous tracer une page,
Pour vous, pour vos neveux, interroger cet âge
Qui prétend nous ouvrir l'ère de la raison
Et montrer des points noirs dans ce bel horizon.

« C'est là un cadre bien vaste pour une satire, et cependant l'auteur le remplit complètement. Il a trouvé moyen d'y faire entrer et d'y grouper sans confusion l'hypophagie, le sport, le luxe des femmes, la réclame, les féeries théâtrales, les conférences, certains systèmes philosophiques, même les petits-crevés et d'autres choses encore. Non qu'il considère comme des travers toutes ces actualités sociales, mais il cherche dans chacune d'elles le côté qui prête au ridicule, et c'est là qu'il lance son trait avec une dextérité remarquable. C'est l'hypophagie qui reçoit le premier coup :

Un jour du Béarnais l'auguste bienveillance
Promit la poule au pot au bon peuple de France ;
Ah ! que nous sommes loin du programme royal !
Hélas ! en plein Paris on mange du cheval !
Cette triste pâture à la ville assiégée,
Comme dernier recours jadis fut infligée ;
Qu'il a fallu de temps et d'efforts courageux
Pour trouver à ce mets un parfum savoureux !
Coursier aux ailes d'or, sur qui parfois je grimpe,
Fuyons, fuyons ces lieux et regagnons l'Olympe !
Cette Athènes qui met Rossinante en bifteck,
Pourrait, se méprenant, te manquer de respect.

« Par un contraste assez piquant, il fait suivre l'hypophagie du sport, espèce de fétichisme que l'on a aujourd'hui pour un animal que l'on sert le lendemain sur table et dont on se régale sans remords :

Mais le noble animal, dont Buffon en poète,
Par l'homme célébra la brillante conquête,
De son vivant reçoit un honneur sans égal,
Chez nous s'est implanté le culte du cheval.
Les courses avant tout, ainsi le veut la mode ;

Et du turf et du sport, il faut savoir le code,
Et mêler tour à tour, pour avoir du succès,
Aux chants de Thérésa la langue des jokeys.
Je cherche la beauté que tout Paris renomme,
Je la crois au boudoir, elle est à l'hippodrome,
Dit le nom des vainqueurs et nous laisse entrevoir
Des coursiers au galop, brodés sur son mouchoir.
Ce masque cavalier nuit à votre sourire,
Iris, restez donc femme et gardez votre empire.

« La réclame devait avoir sa place dans ce tableau :

Que dire du journal qui doit, chaque matin,
De nouvelles m'offrir le plus riche butin ?
Je l'ouvre : un vrai bazar ! dès la seconde page,
L'annonce et la réclame y font déjà tapage;
Au lieu du gazetier, je trouve l'afficheur,
Trompette du dentiste et clairon du coiffeur.
Qui nous délivrera de toutes ces réclames,
Où le charlatanisme étale ses programmes,
Où, sous un nom pompeux, la farine de pois
A guéri le grand Turc et le Pape à la fois.
Arrière l'orviétan ! ah ! je vous en supplie,
Un peu plus de chronique et moins de pharmacie !

« L'auteur semble enluminer les petits-crevés avec un plaisir tout particulier :

Mais voici nos dandys et nos petits-crevés,
Oisifs dans la mollesse et le luxe énervés.
Héros du tapis vert, types de l'élégance,
Ce n'est pas le déclin, c'est déjà l'impuissance,
Ennemis du labeur, ainsi que du devoir,
Dont le seul caractère est de n'en point avoir,
Ils n'ont plus de plaisirs, et pour eux tout est peine,
Pour eux la flânerie est encore une gêne.
Vous dormez mollement sur le mol édredon,

Turenne sommeillait sur l'affût d'un canon ;
Debout, jeunes vieillards ! Que votre âme s'éveille,
Par vous le chassepot peut faire encor merveille.

Dignes de vos aïeux, léguez à l'avenir
Un nom qui ne soit pas mort à tout souvenir !
Du théâtre autrefois la leçon salutaire,
Corrigeait nos travers à la voix de Molière ;
Rudement gourmandé par cette habile main,
Personne ne voulait être Alceste ou Jourdain.
Aujourd'hui nous peint-on la mode ruineuse ?
Demain triomphera la robe tapageuse,
Et l'on sort d'un spectacle où le vice est flatté,
Plus affolé du luxe et de la vanité.

Mais sur une autre scène est une autre industrie ;
Le boulevard du crime adopte la féerie.
Un luxe de décors et d'exhibitions
A nos yeux est offert au lieu d'émotions.
Aux engins, directeur ! peins-nous quelque naufrage ;
Fais bouillonner la mer et fulgurer l'orage ;
Les ballets et les trucs suffisent au succès.
Mais toi, de qui Thalie attend d'heureux essais,
Réprime, jeune auteur, ta verve dramatique :
A quoi bon le talent, lorsque la mécanique,
Agitant l'eau, la flamme et tous les éléments,
En émoussant l'esprit, vient éblouir les sens.
Dès que, grâce aux décors, la caisse est bien remplie,
Le machiniste seul est l'homme de génie.

« Il flétrit avec raison ce système philosophique, ou pour mieux dire, ce rêve d'un philosophe en délire qui fait descendre l'homme en ligne directe du singe :

Aujourd'hui tout vieillit : un congé solennel
A l'état de légende a réduit l'Éternel ;

Un Dieu de nos savants gênait un peu la thèse,
Moïse a fait son temps, ainsi que la Genèse ;
On sentait le besoin d'un créateur nouveau,
Un nid de sapajou, voilà notre berceau.
Avec ton seul instinct, ô bête malfaisante,
Des vertus tu dotas l'humanité naissante.
Vous descendez du singe, Homère et Cicéron !
L'aimable Sévigné descend d'une guenon !
Il a donc pu donner, ce faiseur de grimaces,
Au héros, le génie, à la femme, les grâces.
Mais comment, direz-vous, ce nouveau créateur
N'a-t-il eu qu'une fois ce don générateur !
Un brevet expiré, faute de garantie,
Ne lui permet donc plus de nous donner la vie ;
Et pourquoi voyons-nous le tout-puissant joko
Réduit à grignoter quelques noix de coco.
N'en demandez pas tant à la pauvre science,
Ouvrez-lui Charenton, et paix à la démence.

« Le temps me manque pour accompagner l'auteur jusqu'au bout. Cependant, je ne puis omettre les sages conseils qu'il donne aux dames :

Le beau sexe jadis nous laissait les sciences,
Sévigné n'assista jamais aux conférences ;
Avec son cœur de mère et son âme de feu,
Elle fut tout esprit et ne fut point bas-bleu !
La bride sur le cou[1], sa plume enchanteresse
Partout sème des fleurs et nous charme sans cesse.
Ah ! comme, en mille fois, elle eût fait deviner
Ce qu'à la jeune fille on prétend enseigner !

[1] « Il faut un peu, entre bons amis, laisser trotter les plumes comme elles veulent : la mienne a toujours la bride sur le cou. » (Mme de Sévigné.)

Elle doit tout savoir, et l'antique Sorbonne,
De la vierge docteur va tresser la couronne.
Elle ira gravement, non sans quelque pudeur,
Écouter, applaudir le jeune professeur,
Qui, de l'*attraction* lui peignant tous les charmes,
Au nom d'*affinité*, lui fait verser des larmes.
On se croit délivré des Grecs et des Romains,
Ils vont passer au sexe et fleurir dans ses mains.
Mais tandis qu'à longs traits l'on puise à la science,
Au foyer paternel tout tombe en décadence ;
N'importe ; l'on saura, bachelier en jupon,
Exhumer Archimède et commenter Newton,
Lire et traduire Homère, et redire avec grâce :
Ah ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse !
Il est vrai ; mais aussi, ce savoir effrayant
Met en fuite à jamais tout sage prétendant.
Où le docteur commence, hélas ! la grâce expire.
Toi que déjà l'hymen retient sous son empire,
Poète, mille fois déplore ton destin,
Si ton foyer recèle un docteur féminin.
Ton ciel n'est pas exempt de ces légers nuages
Qui, la science aidant, deviendront des orages.
Va rêver au bonheur sous les ombrages verts,
Fais redire aux échos en d'ironiques vers :
Armé du fouet vengeur, renais donc, ô Molière !
Aux Trissotins du jour viens donner l'étrivière.
Que ton Ève, sortant du foyer maternel,
Ignore du savoir le culte officiel ;
Et parcourez la vie, ayant une seule âme,
Toi savant, elle aimable et partant toujours femme.
Mesdames, laissez-nous le bonnet de docteur,
Laissez-nous Aristote et Caton le censeur ;
Soyez de votre sexe ; il a reçu les grâces,
Vous avez tout à perdre en marchant sur nos traces.
Tout hérissé de grec, un savant renommé

N'est souvent qu'un fâcheux et qu'un pédant gourmé.
La science est pour vous la mission divine
D'élever en chrétien de Maistre et Lamartine.
Ah ! quel plus noble espoir et quel rêve plus beau !
Votre gloire ici-bas est au fond d'un berceau.

« Le poète conclut ainsi :

Sans fiel, nos bons aïeux, ma plume humoristique
De nos légers travers vous a fait la chronique ;
J'en passe et des meilleurs, car sous votre vrai nom
Je ne peux vous flétrir vous, Tartufe, Harpagon !
Mur du foyer privé, doux asile, arche sainte,
Dont un œil indiscret ne peut franchir l'enceinte,
Grâce à toi, dans ce siècle où tout doit être bon,
Un chat n'est plus un chat, ni Rollet un fripon.
Ainsi, pour aujourd'hui, ma critique est légère,
N'allez pas vous moquer et maudire la terre,
Chaque siècle a sa gloire et son tribut d'erreurs ;
De vingt rois vous avez encensé les maîtresses,
Ainsi que vos grandeurs vous eûtes vos faiblesses,
Ainsi que nos travers nous avons nos grandeurs.

« Ces citations suffisent pour faire juger du talent facile et de la verve inépuisable de l'auteur. On ne saurait renfermer sa pensée dans un vers plus énergiquement frappé. Que sa critique soit vive, parfois même sévère, c'est incontestable ; mais elle ne dépasse pas les bornes de la convenance. L'auteur me paraît être de ces hommes qui, doués d'un sens droit et d'un grand fond d'honnêteté, ne se défendent pas, au milieu du dévergondage des mœurs et des idées du jour, d'une certaine horreur pour les innovations. Cependant, il ne faudrait pas donner à cette boutade une importance qui n'a probablement pas été dans les intentions de l'auteur. Son but est philosophique, il

ressort de l'œuvre même. Sans blesser les personnes, il a seulement voulu passer au fil de son esprit les travers et les ridicules du jour.

« Cette œuvre est tellement saisissante à la lecture, qu'elle fait facilement oublier ses défauts. Elle en a pourtant et de plus d'un genre. On rencontre çà et là des phrases dont le sens n'est pas clair et qu'il faut lire plusieurs fois pour les comprendre. Par exemple :

Que ton Ève sortant du foyer maternel,
Ignore du savoir le culte officiel.

« Ailleurs :

Au lieu du gazetier, j'y trouve l'afficheur,
Trompette du dentiste et clairon du coiffeur.

« Il y a des mots qui jurent d'être collés l'un à l'autre : *parfum savoureux*. J'en passe et des meilleurs, pour me servir d'un demi-vers de l'auteur. Pour le style, il se ressent quelquefois de la vulgarité du sujet; mais ce prosaïsme, qui parait être systématique, est racheté par la vivacité et le mouvement.

« Examen fait de tous ces poèmes, l'Académie a proclamé, d'une voix unanime, comme supérieurs aux autres, les sept poèmes suivants :

« 1° *La Guerre,* n° 38.
« 2° *Le petit Revenant,* n° 28.
« 3° *La Réponse d'Attila,* n° 34.
« 4° *Trouvaille,* n° 33.
« 5° *La Voix des cloches,* n° 2.
« 6° *L'Histoire de mon premier ami,* n° 27.
« 7° *Satire humoristique,* n° 20.

« Mais l'accord n'a plus été le même lorsqu'il s'est agi de classer ces sept poèmes suivant l'ordre de leur mérite,

pour arriver à couronner les deux plus dignes. Quelques membres mettaient au premier rang *La Guerre* et *La Réponse d'Attila*. D'autres avaient une préférence marquée pour *La Voix des cloches* et *Trouvaille*. *Le petit Revenant* avait aussi ses admirateurs. Mais la majorité, faible, à la vérité, s'est prononcée pour l'*Histoire de mon premier ami* et pour *Satire humoristique*, et conséquemment elle a décerné le prix de 600 fr. à *Satire humoristique* et le prix de 400 fr. à l'*Histoire de mon premier ami*. Une mention très honorable a été accordée à *La Voix des cloches* et à *Trouvaille*. »

Ce long rapport, dans lequel l'auteur a eu à discuter la valeur de quarante-neuf poèmes, a été écouté avec un religieux silence. L'attention s'est montrée plus vive encore lorsque le président a ordonné l'ouverture des plis cachetés, portant l'épigraphe des ouvrages couronnés, et a proclamé les noms des vainqueurs, qui ont été salués par les acclamations de l'assemblée. Les billets renfermant les noms des concurrents qui ont succombé dans cette lutte pacifique, ont été immédiatement brûlés sans être ouverts.

Les lauréats qui ont obtenu une récompense sont :

M. François Bouvier, curé de Sainte-Marie d'Alvey, prix d'encouragement (250 fr.), fondation de Loche.

M. Arthur de Mortillet, de Méry, auteur de la *Satire humoristique*, 1er prix de poésie, 600 fr.

M. Jules Carret, de Chambéry, auteur de l'*Histoire de mon premier ami*, 2e prix de poésie, 400 fr.

M. Émile Favier, de Chambéry, auteur de *La Voix des cloches*, et M. Jules Carret, déjà couronné, auteur de *Trouvaille*, mention honorable *ex æquo*.

PRIX DE POÉSIE PROPOSÉ LE 29 AVRIL 1869. — *Concours de 1870.* — Pour donner plus de solennité à cette fête scientifique, l'Académie avait décidé que la distribution des prix serait faite le 27 mai, en séance publique, pendant le concours régional, qui a eu lieu du 25 au 29 mai, à Chambéry.

L'assemblée s'est réunie, à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle des élections. Par suite de l'absence de M. le marquis César d'Oncieu de la Bâthie, président de l'Académie, le fauteuil a été occupé par son vice-président, M. le docteur Louis Guilland. Son Éminence Mgr le cardinal Billiet, président honoraire perpétuel, les membres effectifs et un grand nombre de membres agrégés et correspondants occupent l'enceinte réservée aux membres de l'Académie.

Une assistance nombreuse et distinguée remplit la salle. On remarque sur les premiers fauteuils M. Lassus de St-Geniès, préfet de la Savoie, et les deux adjoints au maire, M. le marquis de Ville de Traversay et M. Guillermin. Des dames en grand nombre étaient venues embellir par leur présence cette fête littéraire et nationale.

Le secrétaire termine la lecture du procès-verbal de la séance précédente, en exprimant à M. le Préfet, à MM. les administrateurs de la ville et à l'assemblée les sentiments de profonde gratitude que l'Académie est heureuse de pouvoir leur offrir.

M. L. Pillet, en l'absence de M. le marquis César d'Oncieu de la Bâthie, donne lecture du rapport préparé par ce dernier sur les précieuses découvertes archéologiques faites récemment à Arbin. Cette lecture intéresse vivement l'assemblée. Nous avons rendu compte ailleurs de cet important travail.

M. le docteur L. Guillaud lit ensuite son rapport sur le prix de poésie :

« Éminence, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

« Dans une de nos premières réunions de 1870, l'Académie décida que son prix annuel de poésie serait décerné dans cette séance publique. Elle était désireuse de joindre son tribut hospitalier à toutes les prévenances de nos zélés administrateurs et des autres corps et associations de Chambéry. Elle a pensé vous intéresser davantage en réservant pour être dénouée devant vous la gerbe parfumée de ces poésies qui sont vôtres, et en gardant pour cette journée la proclamation des vainqueurs. C'était dès lors son devoir de ne pas exposer sa décision à perdre, par une divulgation prématurée, l'attrait de l'inconnu. Aussi n'a-t-elle voulu les voter que dans une de ses séances de mai.

« Vingt poèmes nous avaient été adressés; malgré ce nombre, aucun ne présentait cette supériorité absolue qui ravit de haute lice la palme aux mains du jury.

« Toutefois, d'incontestables beautés émaillaient le plus grand nombre et devaient faire hésiter les juges. Chacun des membres de la Commission chargée de préparer les éléments du verdict a donc étudié d'abord le dossier séparément; puis, ils se sont réunis à trois reprises pour le soumettre à un examen commun. Si l'opinion se passionne — aujourd'hui pour certaine beauté inculte, qui surprend par son audace même, — demain pour ce tour de force du mécanisme sous lequel on oublie de chercher la pensée, les Académies ne sauraient se laisser aller à ces courants ; n'ont-elles pas pour mission de rappeler les règles même au génie, de maintenir l'équilibre dans le

goût public et de réagir au besoin contre ses entraînements ?

« Rôle ingrat et compliqué ! Et jamais Commission n'eut désiré davantage s'aider du concours de tous dans son travail préparatoire, si, en définitive, la difficulté de cette coopération n'était elle-même la raison d'être des commissions ; et si toute transmission officieuse de leurs pouvoirs n'allait à augmenter l'indécision au lieu de la fixer, à introduire, dans le débat, des passions personnelles ou étrangères, à peser ainsi sur les décisions du jury, ou à faire, après coup, suspecter son impartialité. Non moins ombrageuse dans le soin de sa renommée que la femme de César, une Académie doit éviter tout ce qui peut compromettre l'anonyme des concurrents ; elle doit garder à ses délibérations ce huis-clos qu'aucun tribunal ne laisse impunément violer.

« Toutefois, l'Académie a largement couvert la Commission et partagé sa responsabilité en consacrant trois séances à l'audition des poèmes et à l'examen des considérants du verdict. Tous les concurrents ont été entendus par elle, au moins par extraits, et ceux en qui la lutte a paru se personnifier, ont été relus en entier et jusqu'à deux fois.

« En procédant ainsi, les membres de l'Académie ont pris connaissance du procès tous ensemble, tous également, sans avis préconçu ou importé, sans ces inégalités d'initiation qui engendrent les tiraillements et les surprises. L'Académie a rempli son devoir envers les concurrents ; il lui reste à le remplir envers le public, dont l'opinion, impartialement saisie et loyalement éclairée, est la cour suprême pour tous les tribunaux politiques ou littéraires.

« C'est, Messieurs, l'objet de ce rapport et de sa lec-

ture devant ce que notre capitale contient de citoyens plus amis des lettres et d'hôtes plus sensibles aux charmes des beaux-arts et de la poésie.

« Trois auteurs se sont mis eux-mêmes hors de concours en se faisant connaître : ce sont les nos 5, 18, 20 de l'ordre de réception. Le no 20 a pour titre : DÉSILLUSION. — Le no 5, LE BOIS DE TOURNON-SUR-ISÈRE, est une gracieuse épître écrite à son père par une jeune fille, âgée de quinze ans seulement : facilité, harmonie, sensibilité, ont tissu ce babil aimable et plein de promesses, et c'est plaisir d'entendre cette voix douce et pieuse charmer les soucis et les douleurs du cœur paternel déchiré aux luttes de la vie. — Des initiales trop transparentes ont signé l'hommage A LAMARTINE (no 18). A ce grand nom pour qui la politique, la religion et la littérature ont été d'humeur facile, complaisante, presque adulatrice, comme le disait l'autre jour M. de Broglie, s'attachait une double actualité, au moment où la postérité vient de prendre pour lui sa date définitive, et dans ce pays qui lui donna des parents, des amis, des inspirations. L'Académie a donc dû regretter vivement de n'avoir pas à s'arrêter sur une pièce dont l'intention et l'auteur lui étaient sympathiques à plus d'un titre.

« Sous les nos 9, 10, 11, figurent trois productions dues, sans doute, au même auteur : LA SAVOISIENNE, LE CHANT DES ÉCOLES, LA PLAINTE DES POLONAIS. Toutes trois n'ayant été écrites que pour être chantées, doivent probablement emprunter à la musique leur caractère et leur valeur; elles auraient leur place dans un concours d'orphéons plutôt que dans celui qui nous occupe.

« LE TRIOMPHE DU POÈTE (N° 8) est une églogue mêlée de satire. *Micon* sollicite l'amour d'*Hélène* qu'il rencontra aux mystères sacrés de la Déesse, et dont la main est demandée par le riche *Lycas*. Micon célèbre l'indépendance et la royauté du poète, et demeure vainqueur. La donnée, vous le voyez, n'a rien de neuf; le genre lui-même a vieilli; et, malgré certaine facilité, la forme ne rachète pas la caducité du fond. Exemples, ces inversions inacceptables :

Sa plume des clefs aux archers recommande.....
Sa mère l'allaitait; le sein il lui mordit.....

« N° 6. — LES FLEURS DES BOIS, imprudemment désireuses de quitter leurs frais asiles pour aller briller dans les salons de la châtelaine, ont fourni, par leur folle ambition, cette moralité qu'une mère dit à ses filles :

Pour être heureux, restons où Dieu nous mit, fillettes,
Et pour type adoptons les humbles violettes.

« Quoique souvent mise à contribution, cette fiction a fourni d'intéressants épisodes. Mais il est permis de blâmer tout ce bagage mythologique de Pomone, de Cypris, d'Atropos; — l'ellipse fâcheuse du pronom, trop fréquemment renouvelée; — *allié* compté pour un disyllabe; — à la hâte *jonchées* les fleurs rêvaient; — la *folle* ellébore; — et certaines violences d'inversion, telles que celles-ci :

Qu'il rend gauche et craintif cet aimable tourment,
..... Du cœur elle veut se donner.

« LES TROIS SŒURS (N° 12), bluette dont le rhythme entremêlé et le tour facile s'harmonisent bien avec la simplicité d'un aimable souvenir de jeunesse : malgré sa brièveté et la banalité de la donnée, elle offre peut-être au

lecteur, en dépit de l'épigraphe, plus « qu'un heureux choix de mots harmonieux. »

« Faire une perle d'une larme, voilà la poésie, » a dit Alfred de Musset. L'auteur de l'élégie du TREIZE MAI (n° 19) a-t-il opéré cette métamorphose? La *larme* semble vraie; si elle n'est pas une fiction, elle a le mérite d'un sentiment sincère et pieux; mais ni la science des vers, ni le bonheur d'expression ne sont parvenus à en faire une *perle*.

« Trois poésies fugitives : LA BRUYÈRE, LES PETITS FRÈRES MORTS, LA PERVENCHE, se groupent sous le n° 7 :

« En retrouvant cette

Charmante petite bruyère
..... Dans des feuilles d'album pressée,

le poète évoque :

Le souvenir de sa jeunesse,
Perle au front de ses jours passés...
La neige a blanchi ta patrie,
Et l'orageux souffle du nord
A tes sœurs arracha la vie;
Et toi, tu brilles belle encor!...
Chez toi, les frimas ou la glace
Trop jeune t'auraient fait périr;
Dans mon âme où rien ne s'efface,
Tu me restes, doux souvenir!

« Sans rien de saillant, cette pièce est la mieux achevée des trois. *Les petits Frères morts*, imagination pleine de grâce, sont malheureusement déparés par de nombreuses incorrections. Ainsi :

L'aurore *bat* les vapeurs de la nuit...
Semblable *à une* mer...
Des pleurs et des regrets ils ont laissé sur terre...

« Est-il vrai de dire d'enfants morts après avoir souri à leur mère, « qu'ils ont fui l'humaine naissance ?... »

« Dans la *Pervenche,* la différence que le poète a voulu établir entre cette fleur et les autres, demeure à l'état d'intention mal définie. La rime est souvent insuffisante. Il faudrait à l'auteur du travail pour développer des qualités heureuses et pour parvenir à faire partager aux autres ce qu'il sent ou comprend avec délicatesse, mais d'une façon trop vague.

« Nous avons éliminé successivement onze poèmes; les neuf autres demandent un examen plus attentif, et nous réservent, en compensation, des jouissances plus complètes.

« N° 1. — Nous avons éprouvé quelque embarras à déterminer la valeur réelle de cette ÉPITRE. Un style bien soutenu, une prosodie exacte, des proportions discrètes, une conclusion généreuse, témoignent incontestablement d'une touche ferme, expérimentée, virile et littéraire à la fois. L'auteur débute par un tableau rapide et animé des progrès accomplis de nos jours : chemins de fer, télégraphe électrique, navigation aérienne....

Les humains étonnés de l'horizon immense
Qu'avait ouvert leur siècle au siècle qui s'avance,
Sans lui léguer de bras qui put le soutenir,
Comme un passant qui doute
S'il s'est trompé de route,
Jettaient un œil d'effroi sur le vaste avenir.

« A cette hésitation, quelle solution prévoyez-vous ? — Sans doute, pas celle de l'auteur, qui l'a cherchée dans la découverte des mines de la Californie....

« Une fois cette idée acceptée, on admirera l'art avec lequel le poète décrit les premiers efforts de cette colonisation si stupéfiante de rapidité et d'énergie.

« Mais vous vous demandez encore quels ont été l'intention de l'auteur et son mobile intime, lorsqu'il vous tire à propos d'embarras en se relevant par un bond imprévu : *Sursùm corda,* comme l'avait dit son titre, vers la liberté ! La liberté, seule capable de féconder le germe colonisateur et d'en assurer l'évolution et la permanence ; la liberté

Qui ne demande à l'or, extrait de la poussière,
Qu'un moyen d'imposer des lois à la matière.

« Sans doute, cette mâle conclusion justifie l'épigraphe ; sans doute, c'est faute de liberté qu'ont péri les colonies espagnoles et portugaises, et que végète stérile et impuissante — l'auteur a-t-il craint de le dire? — notre belle Afrique française. Sans doute aussi, notre siècle, bien inconséquent dans son matérialisme, est caractérisé par le plus gigantesque asservissement de la matière à l'esprit. Mais, à nos yeux, l'auteur n'a pas réussi à dégager assez nettement la vérité qu'il voulait mettre en saillie, soit qu'elle eût demandé quelque développement, au lieu d'être seulement indiquée, soit qu'elle ne dominât pas assez nettement sa conception. Et puis, nous n'avons pas rencontré sur notre chemin quelques-uns de ces traits qui doivent assaisonner l'épître et qu'on peut en détacher.

« Le n° 13 réunit six petits poèmes en deux séries :

« Sur le Lac du Bourget plane le souvenir de Lamartine ; mais le poète, sans échouer complètement en sa tentative de donner une variante de l'ode immortelle d'Elvire, n'a réussi qu'à projeter sur cette adorable har-

monie comme l'ombre de rimes moins riches et de tours moins faciles; et des vers qui auraient leur valeur sans cette comparaison, sont écrasés par elle. Écoutez plutôt :

Un soir... ton onde était sereine,
Et, dans son sein, berçait les cieux ;
Les vents retenaient leur haleine,
Quand, des accents harmonieux,
Inconnus aux voix de la terre,
Élevèrent cette prière :
« Temps du bonheur, suspends ton cours ;
« Qu'importe du trait la vitesse.
« O temps ! coule pour la tristesse,
« Suspends ton vol pour nos amours !

« Pour les malheureux, coulez, heures !
« Ravivez-les dans votre essor,
« Ouvrez-leur les noires demeures
« Où l'homme, dans la paix, s'endort ;
« Ah ! pour eux, glissez fugitives ;
« Mais n'arrachez pas les convives
« En hâte, aux coupes du festin ;
« Quand le bonheur enivre l'homme,
« Éloigne ton fatal fantôme,
« Arrière ! ô spectre du destin !

« Mais la vie, avec ses années,
« Passe ainsi que l'herbe des champs,
« Et, comme avec ses fleurs fanées,
« Sous les flots éteignant ses chants,
« Tombe au fleuve, et roule Ophélie ;
« Tel, ô temps ! qu'en vain je supplie,
« L'homme, emporté par ton cours, fuit ;
« Et, comme de l'esquif la trace,
« Sa mémoire bientôt s'efface,
« Sombrant dans l'éternelle nuit. »

Mais d'Elvire, ô lac! ton abîme
Garde, en son azur, la beauté,
Et, sur tes bords, son chant sublime
Gémit, par tes flots répété !
Ainsi, sur l'Océan des âges,
Jetant l'ancre sur leurs naufrages,
Et s'ouvrant, dans la gloire, un port,
Règne immuable le génie;
Et, par sa divine harmonie,
Lamartine a charmé la mort !

« L'ode AU MONT-BLANC décèle un lyrisme incontestable : l'étreinte féconde du poète évoque puissamment les choses inanimées :

Les torrents sont pâles d'épouvante...
Les neiges brillent éblouies...

« Et ce beau trait final :

Du génie, ô mont suprême,
N'es-tu pas le sublime emblème ?
Ton front serein porte le jour.

« AUX LACS DE SAVOIE ! — La strophe, consacrée au lac du Bourget, redit le nom d'Elvire, mais sans les inconvénients que nous signalions tout-à-l'heure :

Lac du Bourget ! ô lac d'Elvire !
N'est-ce pas sa voix qui gémit,
Lorsque ton onde au vent soupire ?
Lorsque de tes roseaux frémit
Le peuple éploré, sur la rive,
N'est-ce pas sa muse plaintive,
Regrettant nos brèves amours,
Qu'emportent, avec nos années,
Implacables les destinées,
Hélas ! dans leur rapide cours ?...

« Celle au LAC D'ANNECY est moins heureuse; mais admirons le trait final :

Génie, ainsi brille ta gloire,
Le temps sur elle est sans victoire,
Et ton âme berce le ciel !

« Les POÉSIES PHILOSOPHIQUES offrent le même mélange de bien et de mal. Des tours obscurs et tourmentés déparent l'ode à *La Mort ;*

« Lisons ensemble *Le Génie :*

Dans l'idéal hissant son aire,
Il fuit la foule et ses rumeurs.
Comme l'aigle il vit solitaire;
Et, mesurant les profondeurs
Où, dans la réalité vaine,
S'agite un jour la vie humaine,
Il a maudit son triste sort;
Mais, appuyé sur l'espérance,
Comme un captif, sa délivrance,
L'œil serein, il attend la mort.

Et, lorsque tout nous abandonne,
Illusions ! quand le destin,
Ainsi que des feuilles d'automne,
Sème, hélas ! sur notre chemin,
Vos dépouilles inanimées ;
Lorsque, sur des têtes aimées,
Se ferme soudain le cercueil ;
Quand, fleurs à peine épanouies,
Nos amours sont évanouies,
L'âme oublierait-elle le deuil ?

Heureuse est la foule insensée,
Qui, vivant comme l'animal,
Marche, vers la terre, baissée,

Et borne son triste idéal
Au monde étroit de la matière ;
Mais, pleurant sa céleste sphère,
Ici-bas, comme un exilé,
Le génie, en sa solitude,
S'agite, dans l'inquiétude,
Jusqu'à la mort, immolé.

Tout change et meurt dans la nature;
Le temps, sous ses fatales lois,
Flétrit les fleurs, et la parure
Dont s'enorgueillissaient les bois ;
Ainsi qu'un drame sur la scène,
Se déroule la vie humaine,
Et puissance, gloire et beauté
Ne sont qu'une éphémère ivresse,
Et le génie, en sa tristesse,
Crie à la terre : vanité !

Comme, sous la lèvre altérée
Du voyageur, dans le désert,
Se déploie une onde azurée,
Mirage tentateur de l'air ;
Telle, à ses convives avides
Offrant ses voluptés perfides,
Brille la vie, à son matin ;
L'amour tend sa coupe embaumée,
Lorsque, dissipant sa fumée,
Le rêve à la tombe s'éteint.

Inquiète mélancolie,
O solitude ! qu'avec lui
L'homme emporte, dans cette vie,
Comme l'exilé son ennui ;
Ame ! au ciel quel instinct sublime,
Comme la mer, de son abîme,
Élève, agite, ton désir.

N'est-il pas de ton origine
La révélation divine,
L'impérissable souvenir ?

« Lisons encore la première et la dernière strophes de : *Automne :*

Lorsque, glacée aux vents d'automne,
La feuille pâle tourbillonne,
Et gît dans le chemin ;
O nature ! ton agonie
Semble, par sa triste harmonie,
Pleurer notre destin !

Mais, sous la sève, les feuillées,
Comme des lyres éveillées,
Reprendront leur accord ;
Et, dans la tombe, ouvrant ses ailes,
L'âme s'éveillera comme elles,
A l'aube de la mort !

« Ainsi, l'auteur se relève sans cesse d'une chute à une beauté, du découragement à quelque immortel espoir. Cette seconde alternance est le combat éternel de l'âme humaine ; mais la première est une inégalité qui vous aura assez frappés pour justifier à la fois notre éloge et notre blâme.

« Le Matérialisme (N° 16). — Ce titre semble annoncer une épître philosophique, tandis que l'épigraphe, où la Bête de l'Apocalypse émerge du sein des mers, fait pressentir les emportements lyriques de l'ode. Ce poème n'est ni l'un ni l'autre ; le raisonnement terre à terre s'y mêle d'une façon quelque peu disparate aux secousses de l'enthousiasme :

Quand l'aigle de Patmos, de son regard sublime.
Perçant le voile obscur qui cache l'avenir,
Voit, comme un tourbillon, s'élever de l'abîme
Les maux qui frapperont ceux que Dieu veut punir ;

Lorsque de son rocher qui domine la terre,
Il a vu tour à tour fondre sur l'univers,
Le spectre de la mort, la famine, la guerre
Et mille autres fléaux vomis par les enfers ;

Quel est ce monstre affreux que de loin il signale,
Et qui doit, quand les temps marqués seront venus,
Graver sur bien des fronts le signe du scandale,
Et sous son étendard entraîner les élus ?

Quelle est donc cette bête aux nombreux diadèmes,
Ces gueules de lions prêtes à dévorer,
Ces cornes où l'on voit inscrits tant de blasphèmes,
Et que les nations vont pourtant adorer ?

Cet être si puissant à lancer le sophisme,
Qu'il n'est pas de vertu qu'il ne puisse ébranler,
N'est-ce pas, dites-moi, le matérialisme
Et l'image des maux qu'il doit accumuler ?

« Après cette entrée en matière où vous avez déjà senti l'accouplement des deux genres, l'auteur oppose aux négations de notre siècle sa caractéristique : le triomphe intéressant de l'esprit sur la matière ; et cette contradiction lui fournit ces belles strophes :

Eh quoi ! lorsque le ciel semble sourire au monde
Et le guider lui-même au chemin du progrès,
Lorsque de jour en jour la science féconde
Se plaît à révéler ses immortels secrets ;

Lorsque l'esprit de Dieu, planant sur la matière,
Comme aux temps fortunés de la création,

Vient jusque dans vos mains animer la poussière,
Se dévoiler à vous dans chaque invention ;

Lorsqu'il semble donner à toutes vos machines
Un peu du feu céleste auquel tout obéit,
Les signer de son nom et de ses mains divines,
Leur attacher au front comme un brevet d'esprit...

« Puis il passe à deux autres preuves tirées, l'une, de l'avilissement de l'être humain par la négation de sa liberté et de sa moralité, l'autre, de la nécessité d'une autre vie pour réparer l'injustice apparente de celle-ci.

« Mais cette discussion continue de descendre par intervalles des lumineuses régions de l'iambe vengeur, à un didactisme presque trivial en son prosaïsme. Et même à ne regarder qu'au raisonnement, l'auteur ne se trompe-t-il point de date en se croyant encore en face du *hasard* de l'ancienne philosophie, auquel le matérialisme scientifique a substitué la *loi nécessaire*, aidée d'un temps indéfini. Et ne semble-t-il point trop voir dans le spiritualisme et dans le dogme d'une autre vie, surtout une précaution sociale contre les révolutions et une consolante illusion ?

« En somme, l'auteur de « *Matérialisme* » n'est étranger ni aux élans de l'imagination, ni aux arguments pressés et familiers de l'épître ; mais son œuvre eût gagné à se classer nettement dans l'un ou l'autre genre.

« Cette transition philosophique nous amène à deux créations relevant toutes deux de la poésie *religieuse*. Le chantre du DERNIER JOUR (N° 14) et celui de SAINT FRANÇOIS DE SALES (N° 2) ont réussi à prouver une fois de plus, l'un, tout ce qu'une page d'hagiographie peut renfermer de suaves et gracieuses images, l'autre, après Gilbert, tout ce que le Jugement dernier contient d'hor-

reur sainte et dramatique. Mais tous deux ont-ils passé sains et saufs entre les deux écueils du genre : emphase et terre à terre ?

« Que sera notre monde après le dernier jour? Chaos ou néant? — Notre poète adopte l'hypothèse du chaos : elle lui fournit des scènes apocalyptiques, où l'esprit est déconcerté par l'impossibilité même de concevoir la matière sans les lois qui la coordonnent. C'est ainsi qu'il fait *voguer* les vaisseaux sur un océan *sans flots*. Par quelle distraction aussi « le Saint des saints et le Maître du monde » portés « sur un trône de feu et

Comme un puissant soleil éblouissant l'horizon,

forment-ils « un *sombre* tribunal? »

« Mais force nous est de reconnaître qu'en un tel sujet, et par la faute même du sujet plus que de l'écrivain, l'esprit attendant une rigueur dogmatique écrasante pour le poète, les images amoindrissent les objets, et certaine emphase incomprise naît de leur grandeur même.

« Toutefois, citons cette belle strophe :

Fort de sa force, heureux de sa béatitude,
Insensible aux bruits sourds de la destruction,
Il se promènera dans cette solitude,
Comme aux temps primitifs de la création ;
Alors que son esprit ballotté sur les ondes,
Sembla comme sortir d'un éternel sommeil,
Et qu'il n'eut qu'à vouloir pour enfanter les mondes,
Et qu'à dire un seul mot pour créer le soleil.

« Pourquoi faut-il trouver ensuite cette énorme chute :

Cependant, *un beau jour*,....

« Voici un élan du cœur qui, malgré ses défectuosités de forme, repose à travers ce tumulte gigantesque :

Nous reconnaîtrons-nous à cette heure suprême ?
Pourrons-nous nous étreindre en un dernier adieu ?
Et triplant notre force, aux bras de ceux qu'on aime,
Marcher plus résolus au tribunal de Dieu !

— « Que notre François de Sales tente chaque année quelque poète, cela ne saurait surprendre. Si suave et si nationale est sa vie ! Elle s'encadre si harmonieusement dans nos patriarcales montagnes, et les événements contemporains la dramatisent tellement ! Elle atteint si bien et sans effort aux deux extrémités de la vie sociale, humble et simple à la Cour, majestueuse et grande sous le chaume de nos vallées ! Aussi projette-t-elle d'âge en âge sa noble silhouette sur les esprits amants de la patrie et épris du beau. Mais, précisément parce que ce sujet a été cent fois abordé, il ne saurait l'être désormais sans une supériorité qu'on a droit d'exiger, ou bien à propos de quelque événement qui lui redonne de l'actualité.

« En 1844, l'Académie mit au concours ce sujet obligé. Cinq poèmes lui parvinrent, et le prix fut partagé entre MM. Bebert et Cayen, entre deux œuvres vraiment dignes. Lors de l'anniversaire deux fois séculaire, en 1865, l'Académie entendit sans surprise chanter une fête dont la solennité épique avait dépassé toute attente. Elle-même, elle prit en 1868 l'initiative d'un appel nouveau, non plus aux poètes, mais aux critiques : elle demanda une étude de l'influence du saint écrivain sur la langue française et sur la littérature de son époque. Notre poète a fait allusion à ce genre de mérite moins remarqué dans ces vers :

Le grand Favre a redit ton amitié constante :
Avec lui tu plantas l'arbre mystérieux,
Des présents de nos monts image ravissante,

Dont les fleurs et les fruits sont toujours glorieux.
Tu créas une langue à jamais admirable,
Qu'a parlée après toi le Cygne de Cambrai ;
Le miel n'est pas plus doux, la vertu plus aimable,
Le lis plus embaumé, le naturel plus vrai.

« Ce point de vue éminemment académique, ravivé par l'annexion, entrevu par Sainte-Beuve dans sa bonne époque, ne séduisit qu'un seul concurrent. On eut droit de s'en étonner, surtout quand on entendit le rapport judicieux fait à cette même place, le 18 mars 1869, par M. le comte Greyffié, et lorsque, quelques mois après, on lut dans le *Correspondant* une piquante étude pseudonyme sur l'*Introduction* considérée comme œuvre de littérature, et quand encore, vers le même temps, M. de Saint-Genis publia sa monographie de notre saint.

« Aujourd'hui quel motif a décidé l'auteur du n° 2? Nous le trouverions dans son épigraphe ; car elle s'applique à lui-même aussi bien qu'à son héros, si nous regardons la piété avec laquelle il l'a célébré : « *Amor meus, pondus meum.* » (C'est à mon amour que se mesure ma force); et si nous écoutons ses premiers vers :

Je ne l'ignore pas, le monde a ses caprices,
Et je serai l'oiseau qui chante au fond des bois,
Qui n'est pas entendu, mais qui fait ses délices
De dire ce qu'il aime et d'écouter sa voix.

« Le style est soutenu ; la phrase est facile et châtiée à la fois. Certains vers se détachent vigoureusement dans une heureuse concision :

Dieu t'avait tout donné pour qu'on aimât t'entendre,
Immortel ici bas, et là-haut éternel !...
La foi vit un chrétien, la raison vit un sage,

De sa virilité sachant garder l'honneur...
L'homme né dans le temps vit dans l'éternité...

« Dans l'apostrophe au Chablais :

Et pour comble de maux, tu t'endors dans l'outrage;
Tu perds le souvenir du piége où tu fus pris,
Et tout meurtri des fers d'un honteux esclavage,
Tu ne soupçonnes plus les biens qu'on t'a ravis...

« Et chez ses ennemis appelant à leur aide la corruption et le mensonge :

Qu'importe le moyen pourvu qu'au but il mène,
Et tout chemin est bon qui mène contre lui...

« Et dans sa comparaison aux autres conquérants :

Vos gloires sont pour nous comme un linceul sanglant;
Comme vous à la mort elles sont condamnées;
Tout périt en un jour, conquête et conquérant...

« Vous le voyez, Messieurs, de belles pensées se moulent en de beaux vers; mais, tenue en face d'un sujet trop connu, l'attention languit parfois, et ce n'est pas sans effort qu'on poursuit jusqu'à la fin.

L'Orpheline montagnarde (N° 17)

J'allais avoir six ans, lorsqu'un jour mon grand-père,
Me prenant dans ses bras, à travers la bruyère,
Au chalet m'emporta : loin était le chalet;
Avant la nuit pourtant son toit nous abritait.

Bientôt je m'endormis dans un bon lit de mousse,
Dont le parfum léger aux fleurs me fit rêver;
Je me vis bel oiseau, papillon, et si douce
Fut ma nuit, qu'au ciel bleu je croyais me trouver.

La crête de nos monts prenait des teintes roses,
Quand un baiser posé sur mes paupières closes
Les ouvrit doucement ; jamais plus beau réveil
N'a, depuis ce matin, emporté mon sommeil.

Tout auprès de mon lit, par la grande fenêtre
Ouvrant sur la vallée, on voyait apparaître,
Bien loin à l'horizon, un disque radieux
S'élevant lentement dessus les pics neigeux.

Grand-père souriait ; me tenant demi-nue,
Debout sur ses genoux, il dirigeait ma vue
Vers cette grande scène, et, quoiqu'enfant encor,
Mon âme tressaillait sous les beaux rayons d'or

Que je voyais partout, sur les montagnes blanches,
Sur la bruyère en fleur et glissant dans les branches
Des grands bois de sapin, pour venir caresser
Mon front candide et pur s'offrant à leur baiser.

« Allure dégagée et facile, trop facile peut-être ; action dramatique qui saisit le lecteur au début et ne le laisse plus reposer : il a manqué à ce poème un peu plus de correction, un peu plus d'effort et surtout une moralité moins obscure, pour toucher à la première place.

« Le grand-père et l'enfant ont prié ensemble, leurs mains enlacées du même chapelet : pourtant, on ne retrouvera plus à la fin qu'un sentiment tout humain, l'amour maternel, tenu pour la « suprême ivresse, » sans que sur ce berceau se penche l'ange des célestes consolations. On a droit de s'en étonner, parce que l'intention de l'auteur s'était accusée nettement en divers endroits et dès son épigraphe empruntée à ce douteur charmant, croyant à ses heures, Alfred de Musset :

O ma muse ! ne pleurez pas !
A qui perd tout, Dieu reste encor.
Dieu là haut ! l'espoir ici bas !

« Or, le berceau, c'est « l'espoir ici-bas; » mais au delà, « là-haut, » c'était « Dieu ; » et pour rester fidèle à son épigraphe et à elle-même, l'orpheline montagnarde devait remonter jusqu'à lui.

« Nous hésitons à relever dans une œuvre charmante des rimes insuffisantes, malgré l'orthographe violentée : « chalet, abritait ; — mousse, douce ; — fenêtre, appa- « raître ; — caresser, baiser ; — fougère, lière ; — sou- « viennes, veines ; — grand-père, terre ; — pierre, « prière ; — peut-être, naître, — etc. ; — un vers faux :

Quelques fraisiers perdus dans ces hautes régions...

« — une césure inadmissible et les pieds en défaut par l'ellipse orthographique :

J'y vois des ombres ; mais — espères — au delà...

« Est-ce chez l'auteur un parti pris que cette insouciance du mécanisme? Ou bien la nature de son talent est-elle incompatible avec ce travail de correction? Espérons que son avenir, car il en a, nous donnera tort.

« A MA SŒUR, MORTE A L'AGE DE DIX-HUIT ANS (N° 3). — La pensée est transparente, franchement religieuse ; la forme pure et le vol égal. Si ce n'est point une fiction, bienheureuse est celle qui inspira de si nobles regrets, heureuse aussi l'âme qui les ressent et les exprime si bien.

« Le rhythme, par ses variations, rachète un peu de monotonie dans la donnée ; la parole passe de celle qui reste à celle qui est partie. Ecoutez celle-ci quand elle s'envole :

Ici-bas flétrie,
La fleur, dans le ciel,
Renaît embellie
D'un charme immortel.

Voyez-vous éclore
La nouvelle aurore
Au bleu firmament ?
A travers l'espace,
Au souffle qui passe,
Je vais la suivant.

Me voilà choisie,
Me voilà cueillie
Par la main de Dieu ;
Dès l'aube première,
Je vais, primevère,
Fleurir au saint lieu.

Destinée heureuse,
J'y vole joyeuse,
Vous laissant l'espoir
De bientôt me suivre,
De bientôt revivre
Dans un jour sans soir.

Sur la terre éclose,
J'ai vu bien des roses
Dont j'ai plaint le sort ;
Elles semblaient belles,
Mais vivre comme elles...
J'aime mieux la mort.

« Et l'autre :

Garde ton aile blanche,
Oiseau du paradis;
Vite, quitte la branche
Où le ciel t'avait mis;
Garde ton aile blanche,
Vite, quitte la branche
Et vole au paradis !

Oui, tu savais combien triste est la vie,
Combien troublés en sont les jours;
Et quand dans ton sein, appauvrie,
Leur vague s'est tarie,
Non, tu ne devais pas en regretter le cours!

Onde limpide à ta source épuisée,
Sur ton miroir s'est réfléchi l'azur;
Lorsqu'au matin ta coupe s'est brisée,
Tu t'exhalas, parfum suave et pur!

Heureuse es-tu, ma sœur chérie,
Heureuse es-tu d'être partie
Avant le soir !
Le malheur est pour qui demeure,
Et la douleur pour qui te pleure
Jusqu'au revoir.

« Et ces mots de la fin :

De la vertu la plus touchante image,
En te voyant nous nous sentions meilleurs;
Penser à toi, c'est reprendre courage,
Et t'admirer, c'est essuyer nos pleurs.

Charmante fleur, cueillie à peine éclose
Et transplantée au jardin du Seigneur,
Dans tes parfums notre âme se repose,
Et ce repos est pour nous le bonheur.

« La Ronde des feuilles mortes (N° 15). — Toute voix rappelant à l'homme que ses joies passent et que ses ivresses s'enfuient, a dans le plus profond de son cœur un écho douloureux qui l'attriste et le charme ; car, en lui révélant son droit et son besoin de se survivre, cette plainte éternelle l'élève, le flatte et jette un reflet d'immortalité jusque sur ses deuils.

« C'est parce qu'il contient cette note émue et profonde, que le poème de Millevoye lui a survécu et a sauvé son nom de l'oubli. Combien de lèvres frémissantes ont répété son *bocage sans mystère* et son *rossignol sans voix!* Que de pleurs ont mouillé la *dépouille de nos bois!*

« Un des concurrents a voulu traiter de nouveau ce sujet, mais sous la forme de la ballade. Les « feuilles sèches » et les « rameaux brisés » interpellent tour à tour le promeneur; la « mort » même unit sa voix aux leurs pour lui répéter la grande leçon de la fin des choses.

« La feuille du *laurier* et celle du *chêne* nous peignent l'orgueil, le pouvoir et la gloire tombés au sort commun. Une feuille d'*ormeau* symbolise la volupté en proie au regret des plaisirs d'autrefois. Une feuille de *saule* et le rameau qui la portait sont l'image des affections que la mort brise et sépare. Trois feuilles se disputent, à l'écart sur leurs vestiges de beauté, dernière vanité tantôt déçue.

« Cependant, et pour contraste à tant de disgrâces et de récriminations, le *lierre* proclame, non sans une mâle fierté, qu'il n'a pas plus quitté, mort que vivant, son compagnon des anciens jours. Un *lichen* s'applaudit de la médiocrité qui l'abrite des coups du sort. Enfin, une *feuille inconnue* qu'un insecte avait piquée sur l'arbre, une pauvre

feuille, pour qui l'existence n'eut que meurtrissures et douleurs, s'estime heureuse de mourir et se jette avec joie dans la ronde funèbre.

« Et les feuilles en chœur, chaque fois que le vent les saisit, répètent le refrain désolé du départ :

C'était le *Jour des morts*, où la cloche qui tinte,
Sollicite un regret pour toute vie éteinte ;
Le vent fouettait la plaine, et sur les champs obscurs,
L'herbe était monotone et les ruisseaux impurs.

Dans le chemin des bois, que mon pied solitaire
Avait, parmi les fleurs, mesuré bien souvent,
Les feuilles en tombant venaient rejoindre à terre
Les rameaux brisés par le vent.
Et de tous ces débris montait à mon oreille
Comme une longue plainte... et la mort qui s'éveille
Gaîment pour faire la moisson,
(Froide moisson d'automne à nulle autre pareille),
Semblait, avec la leur, fredonner sa chanson,
Et les feuilles disaient ainsi :
Jeunes et belles,
De nos restes épars nous couvrons les sentiers.
Vous qui passez sur nous ne soyez pas altiers ;
Vous fuirez vainement, quand sur vos fronts rebelles,
La faulx qui nous touche aura lui :
Elle arrondit sa gerbe et de feuilles et d'hommes ;
Ce qu'hier nous étions vous l'êtes aujourd'hui ;
Et vous serez demain ce qu'aujourd'hui nous sommes.

Et, comme le vent s'apaisait,
Une feuille d'abord, puis un rameau disait :

La feuille :

Sur l'arbre même où je suis née,
Je trouvais un frère, un appui,

Et du soin de sa destinée,
A son existence enchaînée,
Je me reposais toute en lui.

Le rameau :

Qu'elle était belle à voir sur ma tige courbée,
De ses caresses m'effleurant,
Et comme les zéphirs, elle aussi murmurant !
Qu'elle était belle à voir sur ma tige courbée,
Quand nous buvions ensemble à l'eau du ciel tombée.

La feuille :

De la branche commune où fut notre berceau,
Ne pouvions-nous glisser ensemble au clair ruisseau ?

Le rameau :

Et sous un flot commun nos dépouilles jaunies,
S'en aller à la fois, mortes, non désunies.

La feuille :

Vain espoir ! Celui que j'aimais
N'est plus avec moi désormais.
Et je m'en vais, feuille perdue,
Aux étrangères confondue,
Sans plus le rencontrer jamais.
Doux compagnon qui me charmait,
Une autre fin nous était due.
Et d'un même berceau,
Nos dépouilles jaunies,
Pouvaient descendre unies
Au courant du ruisseau.

Le rameau :

Aux étrangères confondue,
Sans plus me rencontrer jamais,
Tu vas au loin, feuille perdue.
Toi que, dans les beaux jours, j'aimais,

Ma douce campagne assidue,
Tu m'abandonnes désormais.
C'est la tristesse inattendue
Que, du même berceau,
Nos dépouilles jaunies
S'en aillent désunies
Au courant du ruisseau.

Et les enfants du Saule en rimes incomplètes
Chantaient : Notre destin, passant, tu le reflètes.
Et l'aquilon roulait des feuilles les squelettes,
Et des rameaux les ossements.
Et les feuilles disaient : Jeunes, hélas ! et belles,
Nous mourrons, et la mort de ses rigueurs cruelles
Frappe aussi les humains rebelles,
Creusant aux plus hauts fronts de plus bas monuments[1].

Dans un air tiède, épanouie,
Et de leurs concerts réjouie,
J'ai deux fois, des petits oiseaux,
Abrité les moëlleux berceaux.
Les gouttelettes de rosée,
Dont leur plume était irisée,
Me rafraîchissaient au matin.
J'avais pour eux assez d'ombrage ;
Je les défendais de l'orage,
Et dissimulais leur butin.
J'étais sur leurs ailes une aile,
Comme eux apprise à voltiger,
Sous ma verdure, à leur prunelle
Descendait le sommeil léger.

Et les feuilles tombaient, l'une après l'autre, à terre,
Larmes des bois en deuil, elles tombaient toujours.

[1] On ensevelit les pauvres à deux pieds de terre, tandis que la dépouille des grands est descendue dans de profonds caveaux.

Du destin c'était le mystère,
C'étaient aussi leurs derniers jours.
Et toutes se heurtant disaient : Jeunes et belles,
De nos restes épars nous couvrons les sentiers;
Vous qui passez sur nous ne soyez pas altiers.
Vainement à la mort vos âmes sont rebelles;
La loi nous est égale, et, l'automne venu,
La feuille s'en va sèche et l'homme s'en va nu.

Un Lichen cependant murmurait : Plus modeste,
Sur mon étroit caillou je reste;
Et le printemps, après l'hiver,
M'y retrouvera frais et vert.
Puis une feuille encore : Enfin je te salue,
O douce mort que j'espérais.
Du bonheur des vivants j'étais vivante exclue;
Un ver, de sa piqure obscurcissant mes traits,
M'avait, sur l'arbre même, enlevé tous attraits.
Tu peux me prendre, ô mort, gaîment je te salue.

Et feuilles et rameaux descendaient des forêts,
Descendaient, troupes désolées,
Le penchant des coteaux et le creux des vallées.
Et leurs cris douloureux et leurs confus sanglots
Se perdaient dans les airs, se perdaient dans les flots,
Et leurs plaintes à moi n'arrivaient qu'incomplètes,
Et je n'entendais plus que longs gémissements;
Car des feuilles au loin frémissaient les squelettes,
Et des rameaux au loin craquaient les ossements.

« Certes, Messieurs, le tressaillement de l'émotion, la mélancolie des belles tristesses, ont saisi vos âmes durant cette lecture ; à cette secousse électrique, qui passe des oreilles au cœur, nous avons reconnu l'attouchement sacré du poète. Celui-là s'est inspiré d'une journée de novembre dans nos vallées, sur les bords en deuil de

l'Arve ou du Fier ; vous avez reconnu nos gémissantes brises d'automne dans les vibrations de sa lyre.

« Lui donnerons-nous le prix pour le plaisir que nous lui devons ? Ou bien, faisant effort pour être sévère, en face des imperfections d'une œuvre pleine de verve, de puissance et d'espoir, signalerons-nous un refrain qui revient moins harmonieux que les autres vers :

C'est mon destin : en toi, passant, tu le reflètes...

« Noterons-nous une mauvaise inversion :

Votre heure a sonné du départ !...

quelques rimes insuffisantes, quelques longueurs confuses et quelques négligences ?

« Ou bien, lui reprocherez-vous de ne s'être pas assez relevé du spectacle de ces décadences partielles à cette grande et saine idée de la permanence de la nature et de ses réveils incessants, emblème du triomphe de nos propres résurrections sur la mort ?... »

« LES ANGES DU PRINTEMPS (N° 4). — C'est le dernier : certaine mignardise enfantine s'y mêle aux fruits parfois trop hâtifs d'une décevante facilité ; à travers ces défauts, nous retrouverons la correction de mécanisme qui signale l'élégie à « *A ma sœur* » et fait par, instant, défaut dans « *Les feuilles mortes,* » une juvénile fraîcheur d'imagination et une frappante vérité dans les données de la science naturaliste. L'auteur a paré celle-ci sans l'altérer, et c'est un mérite assez rare pour en tenir compte à côté de ce qu'il y a de faible encore dans son élan et de puéril dans le tour :

L'hiver a fui ; la froide bise
Ne glace plus mes petits doigts ;
Et l'on entend souffler la brise
Le matin à travers les bois.

Bien doucement à notre oreille
La brise fredonne en passant,
Comme au berceau, lorsque sommeille
Et rêve le petit enfant.

La brise est l'haleine des Anges
Qui se promènent dans les airs,
Et dont les nombreuses phalanges
Chassent les frimas des hivers.

Messagers de la Providence,
Ils viennent à nous souriants ;
Ils nous apportent l'espérance :
Ce sont les Anges du printemps :

Du printemps, la saison si douce,
Du printemps, du joyeux printemps,
Où l'on voit reverdir la mousse,
Croître le gazon dans les champs.

Ils couvrent d'émail les prairies,
Font naître les beaux papillons,
Parfument les roses fleuries,
Peuplent d'insectes les buissons.

Bien sûr, ce sont eux qui murmurent
Dans le murmure des ruisseaux ;
Ce sont eux aussi qui mesurent
La note aux refrains des oiseaux..

Le paon reçoit d'eux son plumage,
Le petit grillon son *cricri*,
La fauvette son gai ramage,
Son *pripipi* le canari.

On dit que cette fleur si belle,
Que l'on nomme la fleur de lis,
N'est qu'une plume de leur aile,
Tombée un jour du paradis.

On dit qu'ils chassent les nuages
Qui cachent le bleu firmament ;
Qu'après la pluie et les orages,
On les voit partout se pressant.

Ils relèvent de la poussière,
Le brin d'herbe et le moucheron,
Et, dans un rayon de lumière,
Sèchent ses plumes au pinson.

Fleurs du ciel, ce sont eux sans doute,
Qui, voltigeant de fleurs en fleurs,
Les parfument, et, goutte à goutte,
Y versent d'exquises liqueurs.

Si sur l'arbre leur pied se pose,
L'arbre devient charmant bouquet ;
Leur bouche sourit dans la rose,
Leur regard éclôt dans l'œillet.

Ils ramènent les hirondelles,
Ils s'en vont les chercher bien loin ;
Ce sont eux qui, toujours fidèles,
De tous les oiseaux prennent soin.

Ils savent le jour où peut naître
Le petit du chardonneret,
Et sur quelle branche doit être
Le joli nid du sansonnet.

Ils connaissent sur quelle épine
L'agneau laisse un léger flocon
De cette laine molle et fine,
Où peut reposer l'oisillon.

Ils savent quelles tendres plumes
Composent les plus doux duvets ;
Ils savent toutes les coutumes
Des plus grands oiseaux des forêts.

Ils savent quand les violettes
Doivent soudain sortir du sol,
Et quand les petits des fauvettes,
Sur leurs ailes, prendront leur vol.

Ils se cachent dans le feuillage,
Ils se promènent dans les bois ;
A l'enfant qui demeure sage,
On dit qu'ils parlent quelquefois.

Ils viennent le voir dans un songe,
Lui montrent de jolis joujoux ;
Pour que son rêve se prolonge,
Ils le bercent sur leurs genoux.

Bien sûr, dit-on, ils nous entendent,
Lorsque nous causons avec eux ;
Ils aiment ceux qui leur demandent
Ce qu'ils ont apporté des cieux.

Tous les trésors que Dieu leur donne,
Ils veulent les donner aussi ;
Mais pour qu'ils nous fassent l'aumône,
Tendons la main, disons merci.

Merci, merci, chers petits frères,
Bon petits anges, grand merci !
Faites pousser des primevères,
Des lis et des muguets aussi.

Faites croître beaucoup de mousse
Dans les grands bois de châtaigniers ;
Des fontaines que l'eau soit douce ;
Donnez de l'ombre aux marronniers.

Pour qu'on ait beaucoup de cerises,
Gardez les fleurs des cerisiers;
Qu'on ait des framboises exquises,
Des fraises sur tous les fraisiers.

Beaucoup d'insectes dans les herbes,
Beaucoup de poissons dans l'étang,
Beaucoup de papillons superbes,
Dans les airs toujours s'envolant.

Que maman bien longtemps jouisse
De vos dons apportés du ciel;
Que toujours elle rajeunisse
Dans un printemps continuel.

Que nous ayons un vert feuillage,
Sur les grands arbres de la cour;
Que des gais oiseaux le ramage
S'y renouvelle chaque jour.

Que le long du mur la glycine
Refleurisse tous les matins,
Et que des buissons d'aubépine
Embaument partout les chemins!

Que cette hirondelle gentille,
Qui, sur notre porte, a niché,
Y revienne avec sa famille:
Personne à son nid n'a touché.

Comme un ami cher et fidèle,
Comme un céleste messager,
Dieu, dit-on, conduit l'hirondelle,
Sous le toit qu'il veut protéger.

Pieux gardiens de la nature,
O du printemps anges bénis,
Que notre âme demeure pure,
Comme une fleur du paradis!

« La cause entendue, l'Académie a déclaré hors de concours les Nos 5, 18, 20. Elle a éliminé successivement les Nos 9, 10, 11, 8, 6, 12, 19, 7, puis, mais non sans regret, les Nos 1, 13, 16, et retenant devant elle les Nos 4, 15, 3, 2, 14, moins exigeante que sa Commission, elle a décerné le prix de poésie pour 1869 au No 4 « ANGES DU PRINTEMPS. »

« Elle a accordé deux premières mentions honorables aux Nos 15 « LA RONDE DES FEUILLES MORTES » et 3 « A MA SŒUR. »

« Elle a attribué une deuxième mention honorable au No 2 : « SAINT FRANÇOIS DE SALES. »

La fin de ce rapport est saluée par d'unanimes applaudissements.

Le secrétaire présente alors au président les bulletins cachetés contenant les noms des lauréats et brûle publiquement les autres bulletins sans les ouvrir.

L'auteur du poème LES ANGES DU PRINTEMPS, qui a mérité le prix, est M. François LOUIS, de Thonon, frère des Écoles chrétiennes, attaché à la maison de Thonon.

La première mention honorable a été méritée, *ex æquo*, par un anonyme, auteur du poème LA RONDE DES FEUILLES MORTES, et par le frère François LOUIS, de Thonon, auteur du poème A MA SŒUR, MORTE A L'AGE DE DIX-HUIT ANS.

La deuxième mention honorable est encore obtenue par le même frère François LOUIS, auteur du POÈME A SAINT FRANÇOIS.

A ce triple succès, l'assistance éclate en vifs applaudissements.

Concours de 1871. — Deux prix devaient être décernés en 1871. Un prix d'*archéologie* et d'*histoire*, de 750 fr., et un prix de *poésie*, de 400 fr. Le premier avait été proposé aux concurrents, le 2 avril 1869; le second, le 10 mai 1870.

Mais les temps étaient changés! Une guerre horrible et une paix lamentable avaient jeté le trouble dans les âmes; les travaux de l'esprit, plus encore que ceux de l'agriculture et de l'industrie, ont besoin de calme pour être fécondés.

Ne soyons point surpris si le concours de l'année 1871 n'a pas eu le succès des années qui l'ont précédée. Était-il possible de penser à autre chose qu'aux malheurs de la patrie? Jamais, à aucune époque, la France n'avait reçu de pareilles blessures, ni subi de si épouvantables revers.

L'Académie elle-même, comme toutes ses sœurs des départements, avait ralenti ses travaux, pendant que grondait la tempête. Ses séances ont été plus rares. Elle s'est rassemblée pour voter un secours de 500 fr. en faveur de nos soldats blessés, et un autre subside de 500 fr., pour aider à acheter des vêtements chauds à nos Mobiles. Elle a tenu à concourir, dans les limites extrêmes de ses ressources, à l'emprunt patriotique ouvert pour la défense nationale par le Conseil départemental, auquel elle a livré un capital de 12,000 fr. Quelquefois, elle a entendu des lectures qui avaient un intérêt d'actualité. Enfin, elle a consacré plusieurs séances à l'examen des poèmes et des mémoires qui sont venus disputer la palme au concours de poésie et au concours d'archéologie et d'histoire pour 1871. Après avoir entendu le rapport des commissions, chacun des membres de l'assemblée a pu former son jugement par lui-même, les poèmes et les mémoires ayant été lus en

séance. Enfin, le 27 avril, l'Académie a porté son verdict. En voici le résumé sommaire :

Le prix de poésie, de 400 fr. (fondation Guy), avait été offert aux concurrents qui *présenteraient un ou plusieurs poèmes, comprenant ensemble au moins 200 vers, sur un ou plusieurs sujets laissés à leur choix.* Un programme aussi large semblait assurer le succès; il n'en n'en a pas été ainsi. Décidément, l'année 1870 n'était pas à la poésie.

Douze concurrents ont envoyé leurs œuvres; sur ce nombre, deux s'étaient mis eux-mêmes hors de concours, en faisant connaître leurs noms. Plusieurs n'ont apporté qu'un nombre de vers bien inférieur à celui de 200, fixé dans le programme comme un *minimum*. Aucun n'a été jugé digne du prix. Cependant, l'Académie en a distingué trois. Elle a accordé un encouragement de 100 fr. et une mention honorable au n° 7, portant pour épigraphe : *Hymne de l'enfant à son coucher*. On peut se faire une idée du genre de l'auteur, par les premières strophes du poème, que nous reproduisons ici :

AUX ENFANTS.

Charmantes fleurs fraiches écloses
Et dont le parfum est si pur,
Petits enfants aux lèvres roses,
Beaux chérubins aux yeux d'azur !

Votre sourire est l'espérance,
Votre regard est la candeur,
Votre charme, c'est l'innocence,
Vous chérir est tout mon bonheur.

Le souffle divin dans votre âme,
Rien de mortel ne l'a terni :
Il voltige, sublime flamme,
Autour de votre front béni.

Gentils enfants, que Dieu vous garde!
Lorsque je contemple vos yeux,
Je crois qu'un ange me regarde,
Et que je lis au fond des cieux.
. . . .

L'Académie a décerné une seconde mention honorable, *ex æquo*, au poème n° 6, MON JARDIN, et au poème n° 10, DIEU PROTÉGE LA FRANCE.

L'Académie avait aussi offert, pour 1871, un prix de 750 fr. (fondation de Loche), à l'auteur du meilleur travail d'*histoire ou d'archéologie* relatif à la Savoie. Les étrangers étaient admis à concourir.

Les sujets traités pouvaient se rapporter à la Savoie tout entière, soit aux deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, ou bien à un seul de ces départements, ou même à une localité restreinte faisant partie de l'un des deux départements.

L'histoire et l'archéologie étaient pris ici dans leur acception la plus étendue et sous les côtés politique, religieux, littéraire, agricole, industriel ou autres ; par exemple : UNE ÉTUDE SUR LES ŒUVRES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES *serait comprise dans le programme, leur publication étant considérée comme un fait de l'histoire littéraire de la Savoie vers le commencement du XVIIe siècle.*

Deux mémoires seulement ont été présentés; encore, l'un d'eux, ayant pour titre : *Quelques localités de la vallée de l'Isère, nouvellement explorées sous le rapport archéologique,* se trouve-t-il hors de concours.

Le ton familier, parfois bouffon, de ce travail, ne permet pas à l'Académie de le considérer comme une œuvre sérieuse.

Indépendamment de cette *fin de non-recevoir*, la com-

mission a reconnu que l'érudition, la science archéologique, y font trop souvent défaut, pour qu'il pût, en aucun cas, prétendre à une récompense.

Reste le mémoire intitulé : *Examen des franchises de Chambéry, octroyées par le comte Thomas Ier de Savoie, le 4 mars 1232.*

C'est un travail soigné, consciencieux, de 130 pages, où chaque article des Franchises est passé en revue et discuté avec beaucoup de méthode.

L'auteur avait adopté pour épigraphe ces paroles de Montesquieu : *Transporter dans les siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur la plus féconde.* Il a su faire son profit de cet avertissement, que l'historien ne doit jamais oublier.

Pour donner une idée de l'intérêt qu'il présente, nous ne saurions mieux faire que de reproduire la table des matières :

§ 2. Police du marché (art. 18 et 19).

Titre VII. — Dispositions pénales :

§ 1. Plaintes pour crimes et délits (art. 20, 21, 22 et 23).

§ 2. Amendes pour injures (art. 24 et 25).

§ 3. Amendes pour coups et blessures légères (art. 26, 27, 28 et 29).

§ 4. Amendes pour coups et blessures graves (art. 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36).

§ 5. Dispositions dépendantes des trois paragraphes précédents (art. 37, 38, 39, 40, 41 et 42).

§ 6. De l'adultère (art. 43 et 44).

§ 7. De l'incendie (art. 45).

§ 8. De l'homicide (art. 46).

Titre VIII. — Dispositions finales (art. 47).

Clôture des franchises.

Le tout est terminé par une excellente table alphabétique des matières.

On voit que le sujet est vaste, que l'auteur n'a rien négligé pour l'embrasser dans son ensemble et en approfondir chaque partie.

Seulement, il a semblé à l'Académie qu'il manquait à cette étude des développements nécessaires. Ainsi, on n'y trouve pas des comparaisons assez nombreuses avec les chartes de franchises octroyées dans les autres communes, en France et dans les pays voisins; on ne voit pas quel était le régime de la commune de Chambéry avant la concession de la charte de 1232. Ce n'est quelquefois qu'une paraphrase et un éloge exagéré de chacun des articles de ce code municipal. En un mot, l'auteur, travailleur sérieux, dévoué à son pays, a encore quelques retouches à faire pour mettre son travail au niveau du progrès des études historiques, réalisé dans notre siècle.

Néanmoins, l'Académie a pensé devoir, dès à présent, l'encourager à continuer ses travaux et à mettre la dernière main à son œuvre; à l'unanimité, elle lui a décerné une médaille de 150 fr.

Après le jugement de l'Académie, le président a ouvert les bulletins cachetés, qui contenaient le nom des lauréats.

Dans le concours d'*histoire* et d'*archéologie*, le prix d'encouragement et la médaille de 150 fr., ont été gagnés par M. Pierre-Antoine Naz, de Chambéry, docteur en droit, juge de paix du canton de Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie).

Dans le concours de poésie, l'auteur du poème : HYMNE DE L'ENFANT A SON COUCHER, qui a mérité la première mention honorable et la médaille de 100 fr., est M. François LOUIS, de Thonon, frère des Écoles chrétiennes, le même qui, dans le concours de 1870, avait obtenu le prix et deux mentions honorables.

La seconde mention honorable a été décernée, *ex æquo*, à M. l'abbé J.-M. CHARVOZ, de Grignon, près d'Albertville, auteur du poème : MON JARDIN, et à Mme Delphine DIDIER, de Saint-Jean de Maurienne, pour son poème : DIEU PROTÉGE LA FRANCE !

Oh ! oui ! *Que Dieu protége la France !!!*... Jamais, elle n'avait été si malheureuse !... Mais aussi jamais elle n'a manifesté plus de courage, de générosité et de vertus. Avec cette énergie et ce patriotisme inébranlable que Dieu lui a donnés plus qu'à tout autre nation, elle a pu être vaincue un instant, par surprise ; elle ne sera jamais ni domptée, ni anéantie. Si elle se recueille pour connaître les causes de ses désastres, si elle rétablit parmi ses enfants, dont plusieurs se sont égarés, la concorde et la fraternité chrétienne, elle sortira de ses ruines, puissante et glorieuse, et l'histoire dira qu'elle s'est montrée plus grande sous les décombres dans lesquelles elle a paru ensevelie, que dans les plus beaux jours de sa prospérité.

Le Secrétaire perpétuel,

F. CHAMOUSSET.

L'Académie de Savoie a vu avec bonheur ses relations avec les *Sociétés savantes* de la France et de l'étranger se développer de plus en plus. Elle échange ses Mémoires avec les Sociétés suivantes :

RÉSIDENCES	NOMS DES SOCIÉTÉS
Washington.......	Smithsonian Institution.
Boston...........	Society of natural history.
Manchester.......	Literary and philosophical Society.
Dublin...........	Natural history Society.
Christiania........	Kongelige Norske Frederiks universitets.
Amsterdam.......	Koninklijke Akademie.
Kœnigsberg.......	Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.
Vienne...........	K. K. Geologische Reichsanstalt.
Liége...........	Société libre d'émulation.
Madrid...........	Real Academia de ciencias.
Turin............	Académie royale des sciences.
Palerme..........	Academia di scienze e lettere.
Milan............	Societa italiana di scienze naturali.
Cagliari..........	Bolletino archeologico sardo.
Aoste............	Société académique, religieuse et scientifique.
Genève...........	Société de physique et d'histoire naturelle.
Genève...........	Société d'histoire et d'archéologie.
Genève...........	Institut national genevois.
Lausanne.........	Société vaudoise des sciences naturelles.
Lausanne.........	Société d'histoire de la Suisse romande.
Neuchâtel.........	Société des sciences naturelles.
Paris.............	Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris............	Société philotechnique.
Melun............	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Versailles.........	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Lyon............	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon............	Société littéraire.
Lyon.............	Société académique d'architecture.
St-Étienne........	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Dijon............	Académie.
Mâcon...........	Académie.
Besançon.........	Société libre d'émulation du Doubs.

RÉSIDENCES	NOMS DES SOCIÉTÉS
Colmar...........	Société d'histoire naturelle.
Auxerre..........	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Clermont-Ferrand..	Académie des sciences. belles-lettres et arts.
Cherbourg........	Société des sciences naturelles.
Caen.............	Institut des provinces.
Rouen.	Société des antiquaires de la Normandie.
St-Omer..........	Société des antiquaires de la Morinie.
Poitiers.	Société des antiquaires de l'Ouest.
St-Jean d'Angely. .	Société historique et scientifique.
Castres...........	Société littéraire et scientifique.
Bordeaux.........	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux.........	Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Toulouse.	Académie des sciences.
Toulouse.	Société d'histoire naturelle.
Montpellier	Académie des sciences et lettres.
Nîmes............	Académie du Gard.
Marseille.	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille.	Société de statistique.
Aix..............	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Toulon...........	Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Apt (Vaucluse).....	Société littéraire, scientifique et historique.
Grenoble.	Académie delphinale.
Grenoble.	Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du départem. de l'Isère.
Valence.	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
St-Quentin........	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
Annecy...........	Association florimontane.
Moûtiers..........	Académie de la Val d'Isère.
St-Jean de Maurien.	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry........	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry........	Société centrale d'agriculture.
Chambéry........	Société d'histoire naturelle de Savoie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. ANDRÉ PERRIN

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 1868

Messieurs,

En venant prendre place au milieu de vous, mon premier devoir est de vous témoigner combien j'apprécie l'honneur d'appartenir à une Société savante qui s'est signalée, dès son origine, par la variété et le mérite de ses publications.

C'est à l'un d'entre vous[1], mon ancien professeur, que je suis redevable d'avoir trouvé, dans l'étude de nos archives nationales, un délassement plein d'attrait et en même temps l'occasion de publier divers fragments historiques que vous avez accueillis avec bienveillance.

Un autre membre de votre Compagnie[2], en me confiant le soin d'organiser les collections du Musée départemental,

[1] M. Rabut François, professeur d'histoire à Dijon.

[2] M. le marquis Costa de Beauregard Albert, président de la commission du Musée départemental.

m'a ouvert le champ des études préhistoriques, qui promet aux travailleurs une ample moisson de matériaux d'un grand intérêt si l'on en juge par ceux que les premières explorations ont fait découvrir.

Qui de vous, Messieurs, n'a été frappé de ce qu'il y a eu de providentiel dans la conservation des vestiges de l'existence des premiers hommes sur notre sol; restes précieux arrivés jusqu'à nous, sans subir l'action du temps ou celle bien plus destructive de l'homme, renfermés sous les stalagmites de nos grottes, dans la vase de nos lacs ou au sein de la terre consacrée aux sépulcres.

Ces débris semblent avoir été tenus en réserve pour n'être produits au grand jour qu'à une époque où l'état avancé des sciences d'observation permettrait d'en apprécier toute l'importance et les ferait classer dans nos collections archéologiques comme des documents de la plus haute valeur.

Ainsi qu'il est arrivé pour les inscriptions hiéroglyphiques et cunéiformes, ces documents deviennent d'une interprétation d'autant plus facile et d'autant plus sûre qu'ils se multiplient davantage. Nul doute que dans un avenir prochain ils ne fournissent des données suffisantes pour retracer l'état des premières sociétés humaines qui se sont succédé sur le sol des vallées subalpines, leur industrie, leur agriculture, leurs relations commerciales, leurs habitudes domestiques et, jusqu'à un certain point, leur développement intellectuel et moral.

Et en effet, si l'on a pu dire avec raison : le style c'est l'homme, il me semble qu'en donnant à ce mot son acception la plus large, il doit être permis de voir un reflet de l'homme dans tout ce qui est le produit de l'action combinée de ses facultés physiques et intellectuelles. Ainsi

l'œuvre d'art, le monument, l'habitation, l'arme de guerre ou de chasse, l'instrument de travail, le vêtement, la nourriture, l'ustensile et jusqu'aux débris de cuisine (*Kjokkenmoddings*) sont comme les caractères avec lesquels l'homme primitif a écrit son histoire. C'est à l'interprétation de ces archives longtemps ignorées ou méconnues que l'Archéologie et la Géologie consacrent actuellement leurs efforts combinés.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, vous exposer les travaux qui ont été faits en Savoie dans cette direction et les résultats auxquels ils semblent devoir conduire. Si quelques-unes des conclusions qui me paraissent ressortir de l'ensemble des découvertes faites jusqu'à ce jour vous semblent prématurées, je réclame pour elles cette indulgence que mes premiers essais historiques ont trouvée auprès de vous et qui m'a valu vos bienveillants suffrages.

ÉTUDE PRÉHISTORIQUE
SUR LA SAVOIE



Premiers Habitants de la Savoie.

A quelle époque l'homme est-il venu habiter sur le sol de la Savoie? Les données de la géologie assignent à son apparition dans nos pays une date plus récente que pour la plus grande partie de l'Europe. Les glaciers couvraient encore de leurs masses blanches la Savoie et une partie de la Suisse, alors que les pays éloignés du grand centre Alpin étaient déjà habités par l'homme. Il y était contemporain d'animaux dont les espèces n'existaient plus quand notre sol se trouva entièrement déblayé. Les débris de la faune quaternaire recueillis jusqu'à ce jour viennent confirmer de tous points le dire de la science; nulle part en Savoie n'ont été rencontrés les restes des grands animaux contemporains du premier âge de la pierre; âge caractérisé par le mamouth et le grand ours des cavernes.

Le renne, qui appartient à la deuxième époque des cavernes, est le plus ancien animal dont les os aient été retrouvés, en Savoie, mêlés aux débris de l'industrie humaine. Suivant les glaciers dans leur lente retraite vers les Alpes, les rennes ont été pourchassés par l'homme, qui est arrivé à les détruire complètement. Quelques grottes de la Suisse, du département de l'Ain et de l'Isère, ont été habitées pendant l'époque du renne. Un seul gisement jusqu'à pré-

sent a fourni la preuve de la contemporanéité de l'existence de l'homme et du renne en Savoie.

C'est à M. Thioly, l'infatigable explorateur des grottes et des cavernes du Salève, qu'est due la découverte de nombreux objets de l'époque du renne, recueillis dans une carrière près de Veyrier; carrière où M. Favre et plus anciennement M. Taillefer avaient ramassé des silex et des fragments d'os de renne.

L'emplacement exploité par M. Thioly présentait une couche noire de 0,40 de haut, d'une surface d'environ 20 mètres carrés, recouverte de 5 mètres de sol. En creusant jusqu'au roc, l'on put pénétrer dans une caverne formée d'énormes éboulis présentant l'aspect d'une vaste tente dans laquelle la couche noire, aussi épaisse qu'au dehors, était plus riche en débris d'industrie. Cette caverne a fourni en grande quantité des silex taillés, des nucléi et des éclats, indices de la fabrication sur place; des os travaillés, des pierres-marteaux et des ossements brisés. Les objets d'industrie les plus remarquables recueillis par M. Thioly dans ce gisement sont : des silex taillés de toutes formes et grandeurs; couteaux, grattoirs, scies, poinçons, pointes de flèches et de lances, haches, nucléi et éclats; des instruments en os; spatules, ciseaux, aiguilles, cuillers, bâtons de commandement; des valves de pétoncle perforés, ayant fait partie d'un collier; des galets ayant servi de marteaux ou d'instruments à façonner le silex.

Ce gisement appartient tout entier à l'âge du renne, il n'y a eu là ni mélange, ni même superposition de restes d'époques postérieures. A l'intérêt que présente le fait acquis de la contemporanéité de l'homme et du renne dans nos pays (fait que de nouvelles découvertes confirmeront encore, je l'espère), vient s'ajouter celui bien plus grand

de l'extension donnée aux limites dans lesquelles ont été trouvés, jusqu'à présent, des ossements portant, reproduits au trait, des plantes et des animaux. M. Thioly[1] a en effet retiré du milieu de la couche du sol extérieur de la caverne de Veyrier un os long, percé à la base d'un large trou, et sur lequel sont gravés d'un côté une branche avec son feuillage, et de l'autre un animal (bouquetin) dont la tête porte deux cornes repliées en arrière. L'examen attentif des pièces recueillies antérieurement et déposées au Musée de Genève, a fait découvrir un autre os orné de gravures.

Des ossements de renne, associés à des instruments en silex, ont été recueillis par M. Ernest Chantre dans les grottes de la Balme sous Pierre-Châtel (Ain), de la Balme dans le nord du Dauphiné, de Bethenas près de Crémieux et dans la grotte sépulcrale de Brottet (vallée de l'Hyer).

De la station unique de l'âge du renne, signalée jusqu'à ce jour en Savoie, nous passons sans transition à l'époque de la pierre polie. A cette époque appartiennent deux emplacements à pilotis de la rive savoisienne du lac Léman, situés, l'un, en face de Thonon, à 80 pieds du rivage, et l'autre, à 200 pieds un peu au-dessus des Eaux-Vives.

Ces deux palafittes ont fourni des fragments de poteries grossières dont la terre avait été pétrie avec de nombreux grains de quartz, des silex travaillés, une hache en serpentine et des ossements d'animaux dont quelques-uns appartiennent à l'*Urus* qu'on ne retrouve pas dans les stations de l'âge du bronze.

[1] Je dois des remercîments à M. Thioly pour l'obligeance qu'il a mise à me transmettre le résultat de ses découvertes au Salève et dans les palafittes du Léman (rive savoyarde), et à m'autoriser à les publier.

Aux limites de la Savoie, M. Chantre a fouillé quelques stations appartenant à l'époque de la pierre polie, entre autres les grottes sépulcrales de Bethenas et de la Buisse (Isère) et les stations du plateau du Mont-d'Or. Les objets recueillis par M. le comte Costa de Beauregard dans les grottes des Creyst (des Crèsses) et de Lhuis (Isère), appartiennent à la même époque. Les grottes de Verel-de-Montbel et de Savigny (Savoie), explorées par M. Chantre et par moi, ne nous ont pas fourni encore d'éléments de détermination suffisants.

Des haches en pierre de diverses dimensions, recueillies isolément sur divers points de la Savoie, sont dans les Musées d'Annecy et de Genève et dans quelques collections particulières.

Les silex travaillés se trouvent en grand nombre sur les hauts plateaux de la Maurienne, et très probablement dans les grottes qui n'ont pas encore été explorées, de même que dans celle des Fourneaux. Les débris recueillis dans cette grotte ont été malheureusement perdus pour l'étude; quelques couteaux en silex ont seuls été sauvés de la destruction; j'ai pu avoir le dessin de l'un d'eux, que j'ai fait reproduire.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet âge d'une durée relativement plus courte en Savoie que dans le reste de la France, commençant chez nous à l'époque du renne, pour passer bientôt à l'âge du bronze, caractérisé par les nombreuses stations de nos lacs.

Jusqu'ici il n'a pas été signalé de palafittes dans d'autres parties de la France, sauf au lac de Paladru[1]; aussi cette

[1] L'abaissement des eaux de ce lac, par suite de la construction d'un canal de dérivation, a permis à M. Chantre (de Lyon) d'y faire exécuter des fouilles intéressantes auxquelles le propriétaire, M. Tercinet, a apporté le concours le plus bienveillant.

localisation a-t-elle attiré plus particulièrement l'attention des explorateurs.

La rive Savoie du Léman ne nous a offert que deux stations de l'âge de la pierre et aucune de l'époque de transition de la pierre au bronze. Ce n'est pas que les instruments en pierre cessent d'être en usage à l'apparition du bronze, mais l'on ne trouve que des marteaux en pierre et des couteaux en silex dont l'emploi continue encore au premier âge du fer. Les quatorze autres palafittes de la rive Savoie du lac Léman appartiennent à l'âge du bronze, ainsi que les sept explorées au lac du Bourget et les deux du lac d'Annecy.

Age du Bronze.

Les peuplades qui ont vécu dans nos pays au-dessus des eaux de nos lacs, pendant l'âge du bronze, ont laissé des traces nombreuses d'une civilisation plus avancée et d'un état social tout autre que celui de l'âge précédent. Ce ne sont plus quelques individus ou familles vivant isolés en dehors de toute règle et de toute association, mais bien une réunion de familles vivant sous la conduite d'un ou de plusieurs chefs, et employant pour le bien de l'association leur force physique et leur intelligence. Les nécessités de la vie animale sont devenues, par là même, moins puissantes sur l'individu qui n'est plus personnellement obligé de pourvoir à son existence. De là une distinction établie entre les habitants suivant leurs aptitudes, distinction que l'on ne saurait contester, lorsque, dans les explorations lacustres, l'on voit la drague amener des armes, des objets de parure et des poteries ornées; des poteries grossières, des ornements en terre ou bien les

instruments de travail et les débris de matières premières, suivant qu'elle a rencontré la cabane d'un chef, d'un chasseur ou d'un artisan.

L'intelligence domine la matière et se porte en premier lieu sur le soin de la personne, la parure et les ornements, qui offrent, aussi bien que les objets usuels, un reflet de simplicité et de bon goût dans les formes et dans les contours.

La position sur les eaux et à proximité de la terre rendait l'existence matérielle facile, offrant à la fois les ressources de la chasse, de la pêche et de l'agriculture, que ne pouvait avoir le pauvre habitant des grottes et des cavernes, obligé de suivre le gibier de canton en canton.

Les constructions sur pilotis s'élevaient dans les lieux abrités des grands vents ou dans les baies, là surtout où des collines submergées permettaient de planter à une moindre profondeur les piquets destinés à supporter les cabanes. Ces pieux sont groupés d'une manière très irrégulière et présentent le plus souvent une disposition circulaire. Sur ces pieux, dépassant le niveau des hautes eaux, étaient établies des traverses supportant un plancher irrégulier, recouvert d'un béton en terre battue, mêlée de cailloux et fortement tassée. Les cabanes, de forme circulaire, étaient formées de clayonnages et de branches revêtus à l'intérieur d'un torchis en terre glaise battue, ornée parfois de cercles concentriques et de chevrons diversement disposés; la petitesse des fragments de ces parois, que l'on a pu retirer, n'a pas permis d'évaluer la dimension de ces cabanes.

Les débris de toute nature sont répartis dans l'intervalle des piquets et non pas exclusivement autour de la bourgade; les groupes de cabanes étaient réunis par des

ponts et non par un plancher continu. Des interstices ou des trappes devaient aussi exister dans chaque cabane, ainsi que l'indique Hérodote en parlant des Péoniens et des habitants du lac Prasias. Les voyageurs ont signalé des constructions analogues chez les Mélanésiens du Havre-Dorez[1].

Habitations lacustres de la Savoie.

Je n'ai pas la prétention d'ajouter beaucoup à ce qui a déjà été dit sur nos palafittes, j'ai cherché seulement à grouper les notions intéressantes, fruit des explorations.

LAC DU BOURGET.

De tout temps les pêcheurs connaissaient les emplacements à pilotis d'où leurs filets sortaient déchirés et ramenant quelques débris; dès les premières recherches, ils indiquaient les principales stations. Ils expliquaient la présence de bois brûlés et de poteries par la tradition, commune à tous les lacs, de villages engloutis.

Les pilotis de Grésine, signalés en 1856 à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie par M. Buvelot, l'étaient de nouveau, l'année suivante, par M. le docteur baron Despine à la réunion scientifique organisée à Aix par la même Société. Ce ne fut qu'en juin 1862 que M. Despine explora cet emplacement avec M. Desor et signala des pilotis à Tresserve et ensuite au Saut de la Pucelle. Peu après, la Société savoisienne d'histoire et

[1] De Quatrefages, *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, p. 396 (1868).

d'archéologie nomma une commission spéciale et mit des fonds à sa disposition pour faire des fouilles; celle-ci se mettait à l'œuvre sous la direction de MM. Despine et Delaborde, recueillait de nombreux fragments de poteries et signalait la station de Conjux. Dès lors les recherches devinrent suivies, le Congrès scientifique (16 août 1863) assistait à une exploration faite à l'aide du scaphandre dans la baie de Grésine; de nombreux visiteurs venaient explorer nos riches stations, et des pêches suivies étaient organisées par M. Laurent Rabut, M. le comte Josselin Costa de Beauregard et plus tard par moi pour le Musée départemental.

Parmi les points reconnus comme emplacements à pilotis, Meimart, dans la baie à droite de Puer, n'a fourni que de rares poteries; les deux palafittes de Grésine, Châtillon, le Saut, Conjux et les Fiollets (sous Tresserve) ont donné des bronzes, des instruments en pierre et en bois, des fruits et des ossements d'animaux. Décrivons ces palafittes en suivant l'ordre dans lequel ils ont été explorés : La baie de Grésine a eu deux bourgades lacustres, l'une restreinte, située près du pont du chemin de fer; l'autre, plus avancée dans le lac, est la plus importante et la plus étendue de toutes. Bien qu'elle ait été la première connue et la plus exploitée à cause de sa proximité d'Aix, elle est encore la plus riche, et la baisse considérable des eaux pendant les hivers de 1868-1869, a permis de retirer, à l'aide de la pince, quantité de poteries laissées intactes par la drague.

L'emplacement de Châtillon est, comme site et comme abri, dans la plus belle position du lac; la différence de longueur entre les piquets semble indiquer deux établissements successifs. Les découvertes diffèrent peu de celles

faites à Grésine; on y a trouvé une moindre quantité de grains et une plus grande abondance d'ossements d'animaux.

Le Saut, à l'extrémité de la commune de Tresserve, n'occupe pas, comme les stations précédentes, une élévation isolée du bord ; les pilotis sont plantés sur la partie du promontoire la plus avancée dans le lac, aussi les piquets sont-ils plus longs à la partie extrême. Aux basses eaux, le fond de la station était encore à trois mètres. Cet emplacement présente une étendue considérable le long de la côte; c'est un de ceux qui ont été le plus complètement fouillés.

Conjux, de même que le Saut, avait été considéré par les premiers explorateurs comme peu étendu ou recouvert en partie par la vase; la vue du fond a permis de reconnaître cette double erreur. Les pilotis y sont plantés à environ trois cents mètres du rivage, par groupes, et dans l'intervalle qui les sépare, la vase est restée blanche et sans mélange de détritus. Autour des pilotis, le sol est moins riche en débris que dans les autres stations; la difficulté du séjour ouvert aux vents du nord a dû y retenir moins longtemps la peuplade, malgré les avantages que présentait le voisinage d'une colline fertile et du canal de Savières par lequel elle communiquait avec le Rhône.

Les Fiollets, petite station assez avancée dans le lac, occupe une petite colline immergée en avant de Tresserve, de peu d'étendue et plus basse que les précédentes. Les objets y sont recouverts d'une couche épaisse de vase durcie, et les bronzes n'ont pas l'aspect métallique et brillant de ceux des autres emplacements.

Meimart couvre un grand espace et n'offre que de rares poteries; le sol, vierge de débris, semble indiquer un

établissement violemment détruit à la suite d'un séjour très court.

Les dessins qui accompagnent ce mémoire rendent inutile la description des objets découverts dans les palafittes du Bourget. J'ai choisi les pièces les plus intéressantes réunies dans les vitrines du Musée départemental et dans la riche collection de M. le comte Josselin Costa de Beauregard. J'ai à le remercier doublement d'avoir bien voulu concourir à cette étude après avoir aidé et encouragé le premier établissement du Musée et dirigé les premières pêches que j'ai fait faire au lac du Bourget.

Degré du développement agricole et industriel des habitants des palafittes du Bourget.

Le grand nombre d'instruments et d'objets usuels, de graines, de fruits et d'ossements, que l'on retire chaque jour de la vase, rend facile l'étude du développement industriel et agricole des populations qui ont vécu au-dessus des eaux du lac du Bourget. Voyons d'abord quelles étaient les matières premières employées à la fabrication des instruments et des objets usuels, nous donnerons ensuite la liste des graines, des fruits et des animaux dont l'existence, à cette époque, a pu être constatée.

TERRE

Les poteries sont très variées de grandeurs, de formes et de types ; la terre en est tantôt grossière, mélangée de petits éclats de quartz; tantôt très fine, d'une belle teinte noire et parfois recouverte d'un enduit rouge et noir formant des dessins. Quelques vases sont ornés de

traits formant des grecques, des chevrons, des cercles, des croix simples ou doubles. L'étain, qu'on alliait au cuivre pour obtenir le bronze, réduit en plaques minces et comme laminées, était également employé en petites lamelles pour former des dessins sur les parties les plus apparentes des poteries.

Les petits vases se terminent en pointes, ou bien leur fond est si petit qu'ils ne peuvent se tenir en équilibre; on les plaçait sur des anneaux-supports. Les proportions de quelques-uns indiquent des jouets d'enfants, ou des pots à parfumerie et à graisse destinées à oindre la chevelure des hommes aussi bien que des femmes.

Quelles que soient leurs dimensions, les poteries de pâtes grossières, très cuites et non point séchées au soleil, comme on l'a dit quelquefois, n'ont que très accidentellement la teinte rouge indiquant la cuisson dans un four, ou les formes régulières qu'on obtient par l'emploi du tour à potier. La régularité des lignes et des formes que ces vases présentent d'un seul côté et le plus ordinairement à l'extérieur, a pu être obtenue par un tracé ou un polissage au moyen d'un instrument maintenu à l'extrémité d'une corde pour en régler le mouvement. Pour les poteries noires et fines, faites d'argile lavée, elles sont moins cuites et paraissent avoir été pétries avec un corps métallique, peut-être du manganèse, ou recouvertes d'un enduit de plombagine.

Des lampes, de forme ovoïde, sont munies de quatre pattes; le bec est petit et placé au milieu de la panse; elles sont munies d'un appendice à la partie opposée; l'ouverture supérieure est entourée d'un col droit.

Les morceaux de terre cuite, ronds et percés au milieu, désignés sous les noms de pesons ou de fusaioles, sont en

très grande quantité et offrent trop de variétés dans leur forme et leur ornementation pour avoir été employés comme pesons de fuseaux. Les plus petits ont été des grains de colliers; d'autres, des poids pour tendre les fils des métiers à tisser ou encore des boutons employés à orner les vêtements; aussi ont-ils un creux destiné à placer le nœud qui servait à les fixer. Leur présence dans les tombeaux de Villanova, fouillés par M. Gozzadini, vient confirmer cet emploi, malgré la fragilité de la matière employée à leur fabrication. La même matière servait aussi à faire des anneaux ou bracelets dont deux ont pu être retirés intacts.

Les seules représentations animales recueillies jusqu'à ce jour sont en terre, ce sont des statuettes informes, semblables aux bonhommes de pain d'épice; sur quelques-unes, les organes sexuels sont représentés d'une manière exagérée. Huit de ces statuettes en terre ont été trouvées à Grésine, ainsi que deux quadrupèdes au corps et au cou allongés, que leur état de détérioration ne permet pas de classer.

On a trouvé à Grésine et au Saut des fragments épais d'une terre noire à l'intérieur, grise à l'extérieur, percée de trous réguliers ayant servi sans doute à donner passage à la fumée du foyer dans la partie supérieure des cabanes. M. Figuier indique comme une grille de foyer une plaque elliptique en terre, percée de trous, trouvée à San Ambrogio; mais l'épaisseur (14 millimètres) rend cette explication peu vraisemblable à cause de la faible résistance qu'elle aurait offerte à la charge du bois et à l'action du feu.

BRONZE.

Les habitants des palafittes du Bourget ne recevaient point leurs instruments des peuples voisins, ils fondaient eux-mêmes le bronze; les moules découverts dans les emplacements de Châtillon, de Conjux, de Grésine et du Saut, ne laissent aucun doute à cet égard et viennent à l'appui de l'idée de l'exploitation locale du cuivre dès cette époque reculée.

Les objets en bronze retrouvés sont : des armes en petit nombre, épées, poignards, pointes de lances, de javelots et de flèches; des instruments : haches à oreillettes et à douille, couteaux à douille, à soie ou à manche en bronze, marteaux et ciseaux à douille, des faucilles droites ou recourbées, des burins, des poinçons, des rasoirs, des pinces à épiler, des lancettes, des aiguilles et des hameçons. Les pièces d'ornement, en grande quantité, consistent : en épingles, bracelets, agrafes, chaînes, appliques estampées, pendants de colliers et pendants d'oreilles, umbo, boutons, bagues et bandes ou filets de bronze roulés ayant appartenu à des colliers.

On retrouve en plus grand nombre les épingles qui servaient à rehausser la coiffure des hommes aussi bien que celle des femmes; elles étaient à la fois un ornement et un instrument, employés comme poinçons et comme matrices pour l'ornementation des poteries.

Les barbares attachaient un grand prix à leur chevelure et la gardaient dans toute sa longueur comme le signe distinctif de l'homme libre; avoir la tête rasée était une marque d'infamie, et la moindre atteinte portée à ce précieux attribut était sévèrement punie.

Quant aux bracelets, ils ont une forme qui caractérise l'âge du bronze, tous sont ouverts et ont leurs facettes terminales obliques, parfois munies d'un rebord[1]. Quelques-uns plus gros et creux à l'intérieur se portaient au-dessus de la cheville du pied. On retrouve ces anneaux en usage chez les Gaulois, qui avaient modifié la forme du bracelet.

On a considéré les anneaux en bronze ou en potin comme ayant été une monnaie; leur nombre vient à l'appui de cette opinion. Cet usage se retrouve d'ailleurs chez d'autres peuples. L'objet en étain (pl. XVII, f[e] 6) présente sans contredit les caractères les plus concluants d'une monnaie. Il y a sur une face un signe entouré de raies disposées avec une certaine symétrie; le trou qui a servi à le suspendre viendrait aussi à l'appui de cette idée, l'usage de porter en collier les monnaies passées dans un cordon ayant été général chez les peuples primitifs.

Je reproduis l'analyse, donnée par M. le professeur de Fellemberg, de la composition du bronze de deux bracelets de Grésine.

Pour l'un, 0,54 grammes de métal ont donné :

Cuivre	88,86
Étain	8,15
Plomb	1,85
Fer	0,41
Nickel	0,73
	100,00

[1] Il arrive fréquemment que les bracelets sont resserrés et ont leurs extrémités superposées, comme ceux recueillis dans les sépultures de l'Ain et de l'Isère par M. Chantre; ce qui semblerait indiquer une idée de sacrifice fait aux dieux ou aux mânes des morts.

Pour l'autre, 0,55 grammes de métal ont donné :

Cuivre............................	87,27
Étain.............................	10,62
Plomb............................	1,38
Fer...............................	0,73
	100,00

ÉTAIN.

L'étain, allié au cuivre pour former le bronze, était rarement employé seul à cause de son peu de consistance. Réduit en lamelles très minces, il était découpé pour orner les poteries les plus fines. Le Musée possède un bracelet d'enfant et une petite filière percée de quatre trous, faits de ce métal.

OR.

Ce précieux métal était connu et employé à l'époque du bronze ; mais il paraît avoir été peu abondant dans les palafittes du Bourget. Le Musée possède un filet tordu en or fin, qui paraît avoir été préparé pour faire une bague ; il provient de l'emplacement de Grésine.

FER.

Les instruments en fer, retrouvés dans les palafittes du Bourget, en très petit nombre, sont presque tous des armes d'une forme différente de celles en bronze. Il est difficile de dire si ces rares outils en fer sont arrivés par voie d'échange aux derniers habitants des palafittes, ou s'ils n'ont pas plutôt appartenu au peuple envahisseur qui a détruit les habitations lacustres. Le Musée ne possède qu'une lame de poignard en fer, trouvée à l'extrémité de

la grande station de Grésine, du côté de la rive, avec une épée et un poignard en bronze.

BOIS.

Le feu et l'eau ont concouru à détruire les objets en bois employés à l'usage domestique; les quelques restes recueillis, sont : un talon de chaussure, des manches et un étui de poinçon, un manche coudé de hache, d'autres manches d'un usage inconnu, des emmanchures d'instruments à douille, des fuseaux, l'un d'eux est marqué du signe X et un autre terminé seulement d'un côté, des fragments de baquets, d'assiettes et de paniers tressés.

TISSUS.

Les tissus ont éprouvé le même sort que le bois; un morceau d'étoffe, un peloton de fil, des fragments de corde de lin brûlé, sont les seuls vestiges retrouvés jusqu'à présent. La petitesse des aiguilles et la finesse de leurs chas seraient une preuve de la fabrication et de l'emploi des tissus à cette époque, si ces rares témoins nous manquaient.

OSSEMENTS.

Des humérus de cerf, de bœuf et de mouton appointés, ont servi de poinçons pour percer les peaux; c'était un outil commode à la main et n'exigeant point les frais de fabrication du poinçon en bronze emmanché; les bois de cerf présentent des traces de travail, quelques-uns ont servi d'emmanchures.

PIERRES.

Les instruments en pierre continuent à servir pour certains usages; on trouve des polissoirs en pierres très

dures; des pierres arrondies et présentant un creux sur deux faces opposées, ont servi de marteaux; celles en forme discoïde avec rainure circulaire étaient des poids, des poulies, quelques-unes de véritables massues. Les molasses ou graions étaient employés comme poids des métiers à tisser, comme meules à aiguiser les outils en bronze, et servaient à fabriquer les moules à couler le bronze. Les objets en silex travaillés sont de petits couteaux, des grattoirs, des pointes de flèche, des éclats et des nucléi d'une petite dimension. Quelques ornements, anneaux de colliers, pendants d'oreilles, sont en pierre ollaire ou en pierres de couleur, polies. Les haches en pierre dure sont peu nombreuses et de petites dimensions; celles que possède le Musée sont en schiste chloriteux.

VERRE.

On a considéré les grains de collier en verre de couleur trouvés au Saut, à Grésine, à Châtillon et à Conjux, comme une preuve de l'existence plus récente de ces palafittes, sans prendre garde que la découverte du verre découle naturellement de la fonte du bronze dont les scories sont des silicates blancs ou colorés en bleu ou en vert. Ces grains, en petit nombre, sont ordinairement bleus, quelquefois composés de bandes bleues et blanches alternées.

GRAINES ET FRUITS.

La nature des graines retrouvées au milieu des pilotis permet de se rendre compte du développement que l'agriculture avait atteint chez ces peuplades d'une civilisation relativement avancée.

M. de Mortillet a eu l'obligeance d'étudier et de déterminer les échantillons que je lui avais adressés et de les

classer en commençant par les graines les plus sauvages pour arriver à celles qui ont été le plus modifiées par la culture :

1° GLANDS. — La différence de forme et de taille dénote plusieurs variétés : au moins deux bien tranchées, qui pourtant semblent appartenir au *Quercus robur* de Linné. Quelques glands sont germés, ce qui prouve que c'était une des provisions habituelles que l'on conservait longtemps dans les palafittes où l'humidité faisait développer le germe.

2° NOISETTES, *Coryllus avellana*. (LIN.) — Deux variétés, l'une à fruit rond, l'autre à fruit très allongé.

3° FAINES, *Fagus sylvatica*.

4° NOYAUX DE PRUNELLES, *Prunus spinosa*. (LIN.) — Le prunelier des haies.

5° NOYAUX D'UNE ESPÈCE DE MERISE, *Prunus padus*.

6° PRUNES SAUVAGES, *Prunus avium*.

7° POMMES, *Malus communis*. (DECAN.) — La petite pomme sauvage et des échantillons qui semblent indiquer déjà la pomme cultivée; une première amélioration horticole. Toutes sont coupées en deux et étaient sans doute préparées pour être conservées.

8° MURES DE HAIES, *Rubus idœus*. (LIN).

9° FRAISES, *Fragaria vesca*. (LIN.)

10° PETITS POIS RONDS, *Pisum sativum*. — Variété bien plus petite que les pois cultivés actuellement.

11° FÈVES, *Faba vulgaris*. — Très petite variété dont M. Heer a fait la *Faba celtica;* ce que M. de Mortillet a trouvé de plus voisin est une petite fève cultivée en Espagne.

12° MILLIET A GRAINS RONDS, *Setaria italica*. — Très petit de grain, se rapprochant de certaine variété de la Norwège.

13° ORGE, *Hordeum hexasticum*. (LIN.)— Variété *Sanctum*, orge ordinaire.

14° FROMENT.

Animaux domestiques et sauvages.

La faune des palafittes du Bourget présente quelques espèces de moins que celle de l'âge de la pierre et presque les mêmes que celle de l'âge du fer, seulement un moins grand nombre d'entre elles sont réduites à l'état domestique. On a trouvé une corne d'*Urus (Bos primigenius)*, des ossements de castor *(Castor fiber)*; d'ours brun, *Ursus arctos;* de sanglier, *Sus scrofa ferus;* de cochon des tourbières, *Sus scrofa palustris;* de chien, *Canis;* de cheval, *Equus caballus;* de cerf commun, *Cervus elaphus;* de chevreuil, *Cervus capreolus;* de chèvre, *Capra hircus;* de mouton, *Ovis aries;* de bœuf, *Bos taurus;* de renard, *Canis vulpes*.

Considérations générales.

L'état de l'agriculture est suffisamment indiqué par les plantes dont on a retrouvé les fruits ou les graines brûlées ou conservées dans la vase. Pour les animaux domestiques, leur nombre était considérable ; l'hivernage du bétail avait lieu sur le lac, ce qui nécessitait le séchage et la conservation du fourrage. Les tissus, les fils, les instruments en bois, ont été détruits en grande partie ; seules les industries de la terre et du bronze nous sont connues tout entières.

Les découvertes de moules en grès, en molasse et en terre, faites à Grésine, à Conjux, à Châtillon et au Saut, viennent prouver, comme on le supposait déjà, que la

fabrication du bronze était une industrie indigène ; industrie transmise de proche en proche, devenue un bien commun, qui se développa et se maintint jusqu'à ce que l'emploi du fer vint mettre fin à l'usage exclusif du bronze. L'étain et le cuivre étaient les deux éléments de la composition de ce bronze ; l'étain fourni par le commerce, le cuivre tiré des exploitations les plus proches dans les vallées de l'Arc et de l'Isère.

De nombreux systèmes ont été mis en avant pour expliquer l'origine de l'emploi du bronze, sans que rien soit venu confirmer les opinions émises. On sait seulement que l'étain allié au cuivre pour obtenir le bronze était l'objet d'un grand commerce : bien que l'on ne trouve pas le cuivre employé seul, il est permis de supposer qu'une partie de ce métal provenait des gisements du pays, qui ont conservé des traces d'anciennes exploitations.

D'où et comment arrivait l'étain? Il est reconnu qu'on le tirait des Iles Casitérides (Cornouailles); mais les tracés des diverses voies qu'on a voulu lui faire suivre pour arriver dans nos pays, ne reposent sur aucune preuve et ne sont que des hypothèses, n'ayant que la valeur de suppositions que rien n'est venu confirmer.

Le Rhône, la Saône, la Seine et la Loire, étaient les grandes routes suivies par le commerce (bien avant l'établissement des Romains dans les Gaules). C'est par ces fleuves que les peuples de l'âge du bronze recevaient ou allaient chercher l'étain sur les côtes de l'Océan. Par ces voies, ces populations arrivèrent dans nos pays ; l'habitude de vivre sur l'eau, la sûreté d'établissements temporaires, destinés au commerce et devenus plus tard permanents, leur firent placer leurs demeures sur des pilotis, à l'abri

des incursions des bêtes féroces et des sauvages habitants des forêts. Ces bourgades subsistèrent paisiblement et sans luttes jusqu'à l'arrivée d'un peuple envahisseur et guerrier.

La question la plus importante à résoudre pour les palafittes du Bourget, est de fixer les époques extrêmes auxquelles peuvent être placés leur commencement et leur fin. Les nombreuses découvertes de ces dernières années placent l'existence de nos bourgades lacustres à l'âge du bronze. L'âge de la pierre ne paraît pas y avoir précédé l'âge du bronze, bien que l'on retrouve des couteaux, des grattoirs et des pointes de flèches en silex éclaté et des haches en pierre polie, mais en petit nombre et comme continuation d'anciens usages; les mêmes instruments se retrouvent d'ailleurs employés encore à l'âge du fer. Les rares objets en fer[1] indiquent quelques rapports avec les populations de cet âge, mais non pas une longue coexistence. On a voulu conclure à cette coexistence des habitants des palafittes du Bourget avec les peuples de l'âge du fer et de l'époque romaine, en s'appuyant sur les poteries polychromes, les formes des lignes tracées sur les poteries et sur les bronzes et des quelques débris de l'époque romaine rencontrés près des rives. Les deux premières preuves n'indiquent qu'une civilisation plus avancée que dans les palafittes de la Suisse, par rapport auxquels il y aurait d'ailleurs infériorité quant au travail et à l'ornementation du bronze. M. Desor, dans son étude

[1] TROYON, *Habitations lacustres*, p. 324, dit : « Les stations de l'âge du bronze portent des traces d'incendies et de destructions qui remontent à l'époque où les Helvétiens connaissaient le fer, alors qu'elles commençaient à recevoir les objets d'une nouvelle industrie dont quelques-uns ont été trouvés mêlés aux objets de l'âge du bronze. »

sur les palafittes du lac de Neuchâtel, fait remarquer, au sujet des poteries polychromes attribuées à l'âge du fer, que les plats ornés de peintures rouges et noires, trouvés à Nideau, station qui présente un mélange de divers âges et où l'époque gauloise est la moins représentée, ne peuvent être considérées comme caractéristiques de l'âge du fer, puisque ces poteries manquent à la Tène et dans les gisements authentiques de l'époque gauloise.

La découverte de quelques débris de l'époque romaine à Châtillon et à la petite station de Grésine, n'a pas une portée plus grande que celle des objets modernes que nous y avons trouvés. Grésine et Châtillon ont été des ports à l'époque romaine ou des villages de pêcheurs qui ont existé sur les bords comme il y en a encore aujourd'hui auprès de tous les emplacements à pilotis [1]. Les traces de l'époque romaine se retrouvent tout autour du lac, et dans les fouilles que j'ai fait faire à l'abri dit la Grande-Barme, entre Bordeau et Hautecombe, j'ai trouvé dans une terre noire mêlée de cendres, des débris d'amphores et de poteries en terre rouge, superposés à des ossements brisés, mêlés aux poteries plus grossières de l'époque lacustre; il y a eu là succession et non coexistence. Il est difficile d'admettre ce fait, malgré le beau rôle que joueraient dans cette hypothèse les palafittes du lac du Bourget, à l'exclusion de ceux des lacs de la Suisse et des autres lacs de la Savoie. Les fouilles que M. Chantre (de Lyon) fait exécuter au lac de Paladru, ont fourni divers objets en bois, des poteries, des fers de chevaux,

[1] Le fond de vase romain trouvé à Châtillon, qui est dans la collection de M. le comte Costa, porte le nom du potier *Severinus* que l'on retrouve à Vienne contemporain des autres noms de potier trouvés à Aix.

des couteaux en fer assez semblables, comme forme, à ceux du lac du Bourget, des scories de fer, etc. Ces découvertes fixent l'existence des palafittes de ce lac à une époque relativement beaucoup plus récente que ceux du Bourget et sans présenter aucune analogie entre leurs populations. C'est une nouvelle raison qui est venue s'ajouter à celles qui m'ont fait rapporter les palafittes du Bourget à la fin de l'âge du bronze. Une preuve de fait ressort de la longueur actuelle des tronçons de piquets, comparée aux données fournies par les emplacements des lacs suisses qui appartiennent à des époques bien déterminées.

M. Troyon attribue aux piquets de l'âge du bronze une longueur qui varie de 2 à 3 pieds (suisses), et à ceux de l'âge du fer une longueur de 5 à 6 pieds, ce qui fait 0m,60 à 0m,90 pour les premiers et 1m,50 à 1m,80 pour les seconds. Aux diverses stations du lac du Bourget, le mesurage a été facile et parfaitement exact, aucun dépôt n'étant venu recouvrir les débris d'industrie qui reposent sur le sol même dans lequel ont été plantés les piquets. Voici les résultats extrêmes et moyens obtenus par vingt-cinq à trente cottes prises dans chacun des sept emplacements :

EMPLACEMENTS	PLUS GRANDE LONGUEUR	LONGUEUR MOYENNE	PLUS PETITE LONGUEUR
Grésine (Petit)........	0,60	0,40	0,25
Meimart............	0,60	0,35	0,15
Tresserve...........	0,51	0,32	0,17
Conjux..............	0,48	0,31	0,22
Châtillon............	0,48	0,32	0,145
Grésine (Grand).......	0,36	0,20	0,08
Le Saut.............	0,25	0,18	0,12

De cette comparaison ressort la preuve concluante que les bourgades lacustres du Bourget ont cessé à la même époque que les emplacements de l'âge du bronze des lacs suisses et que leur destruction peut être attribuée à l'arrivée de peuples envahisseurs, les Helvètes et les Allobroges, qui occupaient la Suisse et la Savoie à l'arrivée des Romains.

Quant au niveau des eaux du lac, il s'est élevé considérablement par la diminution qu'a subie son bassin, en partie comblé par les matériaux que Leysse, les autres rivières et torrents y entraînent continuellement et par l'exhaussement des rives du Rhône. Dans Terrenue (près du village du Bourget), on a découvert, à une profondeur de 0m,80 dans le sable, des bois, des débris de barques et les restes d'un chemin; au canal de Savières, lors des travaux de redressements, on a trouvé dans certains points les restes d'une voie pavée à plus d'un mètre au-dessous du passage actuel. Ces considérations étaient nécessaires pour expliquer que l'établissement des pilotis n'offrait pas, à cette époque, les difficultés que l'aspect du lac semble indiquer aujourd'hui et que les pilotis n'avaient pas une longueur moyenne qui excédât quatre à cinq mètres.

LAC D'ANNECY.

Reconnus en 1856 lors de la réunion de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, les emplacements à pilotis y sont au nombre de deux : celui du Roseley entre Duingt et Talloire, et de Châtillon en face de Sévrier. La hauteur de vase mobile qui recouvre la couche noire renfermant les restes de l'époque lacustre, rend la pêche très difficile, pour ne pas dire impossible. M. Revon,

conservateur du Musée d'Annecy, après de longs et nombreux essais, a pu retirer des fragments de poteries et deux anneaux en bronze, reproduits par M. Rabut dans son premier album. Les poteries ont le même caractère que celles des stations de l'âge du bronze; les anneaux ont une forme particulière, sans aucun rapport avec ceux trouvés dans les autres palafittes.

LAC D'AIGUEBELETTE.

Des pilotis y ont été constatés, et dans une exploration faite en 1867, la drague a ramené des fragments de charbon, quelques noyaux de cerises et des dents de cochon enfermés dans de la vase blanche, dont une couche épaisse a probablement rendu la pêche infructueuse comme au lac d'Annecy. L'occupation romaine a laissé des traces plus nombreuses qu'au lac du Bourget, et à quelque distance des îles l'on retrouve en quantité des briques à rebords, ayant appartenu à des habitations construites peut-être au bord de l'eau et submergées par l'exhaussement du lac.

LAC LÉMAN (RIVE DE SAVOIE).

Les dernières découvertes faites sur les bords du lac Léman portent à vingt-huit le nombre des emplacements lacustres. Douze sont sur la rive suisse, neuf sur la rive de Savoie et sept dans la partie du lac qui appartient au canton de Genève; les seize dernières peuvent être considérées comme entrant dans le cadre de notre étude. Deux, comme je l'ai dit précédemment, appartiennent à l'âge de la pierre; les quatorze autres sont de l'âge du bronze. Les plus importantes de ces dernières sont celles

d'Hermance, de Tougue, vis-à-vis du château de Beauregard, de Thonon et des Eaux-Vives. Les palafittes de Tougue et des Eaux-Vives ont été l'objet des recherches continues de M. Thioly, de Genève ; la première avait été explorée précédemment par M. le comte Josselin Costa et M. Forel; la seconde, par M. Mermillod. L'emplacement de Thonon a été exploré par M. Forel et M. Revon, conservateur du Musée d'Annecy. M. le comte de Foras possède des bracelets et un pendant trouvés sur un cadavre : M. Rabut en a donné les dessins dans son second mémoire, ainsi que de quelques objets retirés par M. Forel. Les objets recueillis présentent une grande analogie avec ceux du Bourget; ceux de Tougue sont moins bien conservés; les poteries sont peut-être moins fines et moins ornées. M. Thioly possède une importante collection d'instruments provenant d'Hermance, de Tougue et des Eaux-Vives et spécialement une belle série de moules de cette dernière localité ; espérons que bientôt il les fera connaître dans un mémoire analogue à ceux qu'il a publiés pour ses découvertes de Veyrier et du Salève.

Les habitants du sol de la Savoie contemporains de l'époque lacustre.

Le fond des lacs a conservé en grand nombre les restes de l'industrie des peuples qui ont habité sur leurs bords. Il n'en a pas été de même pour le sol de la Savoie, sans doute habité à cette époque par une population peu nombreuse et dont les traces ont été effacées par le temps et par l'homme, destructeur plus terrible encore. Aussi les découvertes sont-elles rares et accidentelles et elles se bornent le plus souvent à des trouvailles de pièces isolées dont

on peut difficilement préciser l'époque. Des haches, des épingles, ayant une grande analogie avec celles retirées des palafittes, existent dans les musées et les collections particulières ; plusieurs découvertes importantes ont été faites dans les environs de Thonon, où M. le comte de Foras a trouvé dernièrement, à peu de distance du rivage, des haches à oreillettes plantées dans le sol.

Les résidus de fonderies, que l'on a rencontrés parfois, peuvent plus facilement être rapportés à une époque déterminée par la plus grande variété de pièces de même époque réunies en un seul gisement. La fonderie de Drumettaz-Clarafond, la plus importante découverte de ce genre qui ait été faite en Savoie, appartient bien à l'époque du bronze; mais elle est d'une époque plus récente que les palafittes du Bourget, et indique une population plus rapprochée, sinon contemporaine de l'âge du fer.

Elle fut trouvée en 1862, en défrichant un maigre bois de chênes à 500 mètres du village sur un sol recouvert par une avalanche[1]. A 60 centimètres de profondeur, l'on découvrit un culot et des scories de bronze, des instruments cassés ou déformés, réunis dans un plat de terre noire, qui fut brisé et dont les fragments furent délaissés. M. Davat, maire d'Aix, et après lui M. Louis Pillet et M. le docteur Guilland recueillirent des celts, une hache, des fragments d'épée, de couteau, de serpes, d'épingles, de bracelets et d'autres pièces d'ornements; ces objets sont aujourd'hui, partie dans la collection Davat, partie au Musée départemental. M. Rabut a reproduit les têtes d'épingle dans son second album.

[1] *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. V, p. LXXXIV, rapport de M. L. Pillet, avocat.

Des découvertes analogues, faites à Goncelin, dans le département de l'Isère en 1827 et dans différentes localités plus éloignées de notre pays, permettent d'avancer que ces vestiges proviennent d'un même peuple qui occupa notre sol vers la fin de l'époque du bronze ou au premier âge du fer.

Age du Fer.

Les emplacements à pilotis ont été détruits par un peuple envahisseur, qui avait pour lui le double avantage d'une force physique plus grande et l'usage du fer presque inconnu des habitants des palafittes. Ces deux éléments n'auraient pu exister longtemps rapprochés, sans que l'on retrouvât une similitude complète dans les objets d'industrie des deux races, surtout par les relations de commerce rendues nécessaires.

La race de l'époque du fer était grande et vigoureuse; celle de l'âge du bronze, petite, chétive et faible, aimait les détails et le luxe; ce que vient confirmer l'examen des armes, des instruments, des ornements, aussi bien que des squelettes des deux époques.

Il y a quelque similitude dans les ornements, mais une différence complète dans le nombre et la forme de certains objets, des bracelets surtout.

Les bracelets de l'âge du fer sont tous grands et fermés, ceux des palafittes sont plus petits et toujours ouverts.

Le peuple qui apporta le fer et mit fin à l'existence de nos palafittes, n'a laissé d'autres traces que des tombeaux qui se retrouvent sur les hauts plateaux en Suisse et dans les départements de la Savoie et de l'Isère. Les bracelets, les fibules et agrafes recueillis dans les cimetières de cette époque, présentent une similitude de formes et d'orne-

ments qui constatent une identité d'origine et de race[1].

M. le comte Josselin Costa de Beauregard a exploré et fait connaître l'un de ces cimetières, celui de Saint-Jean de Belleville; dans une étude pleine d'intérêt, il a décrit les richesses, fruit de ses recherches, sans aller jusqu'à attribuer un nom nouveau au peuple qui nous a laissé ces immenses nécropoles. Plus hardi que lui et m'autorisant des travaux de M. Thioly sur les cimetières de la même époque, trouvés dans la Suisse Romande, je crois pouvoir attribuer nos cimetières aux Allobroges qui auraient eu une origine commune avec les Helvêtes. Je ne puis développer ici les raisons qui viennent à l'appui de cette opinion, je me borne à extraire de l'ouvrage de M. Costa les faits qui concordent avec ce que j'ai dit précédemment sur les lacustres.

M. le comte Costa, par la comparaison des objets découverts à Saint-Jean de Belleville avec ceux recueillis dans des tombeaux de la même époque en Italie, dont la date est fixée par des éléments sûrs, place l'existence de ce cimetière mille ans avant notre ère. Je crois donc être dans le vrai en disant que les emplacements lacustres de l'âge du bronze n'étaient plus habités bien avant cette date et ne sont pas arrivés à l'époque romaine.

Les découvertes de Saint-Jean de Belleville présentent de nombreux rapports avec celles faites à la Tiéfenau et à la Tène, dans quelques tombeaux de la Haute-Savoie

[1] M. Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, qui a comparé entre eux les objets retrouvés en Savoie dans les cimetières de Saint-Jean de Belleville, des Allues, de Pralognan et de Mont-Denis et dans deux de l'Isère, a aussi reconnu que ces vallées communiquent entre elles par d'anciens chemins à travers les crêtes des montagnes et en dehors du système des voies romaines. (*Revue savoisienne*, 1867, nº 3.)

et dans quelques cimetières de la Suisse Romande; bien que l'absence d'objets usuels ne permette pas une comparaison complète avec le plus important palafitte de l'âge du fer.

Les fibules et agrafes, qui manquent complètement au Bourget, sont en grand nombre dans ces diverses localités. Toutes reposent sur le principe du ressort à boudin, à tours plus ou moins nombreux, variant de 6 à 12 centimètres de longueur à la Tène et de 4 à 10 à Saint-Jean de Belleville. La tige principale est ornée, une coulisse reçoit l'extrémité de l'aiguillon et l'empêche de blesser. Si la fibule a servi chez les Helvêtes et les Allobroges au même usage que chez les Romains et les Étrusques, elle indique le port de la toge ou du manteau chez ces peuples qui les ont précédés. La fibule est un des principaux ornements, les épingles sont en petit nombre et simples. Les formes des instruments et des armes indiquent l'activité et l'énergie des peuples de l'âge du fer.

Tous ces caractères conviennent bien à ce peuple actif et guerrier qui sut résister si longtemps aux légions romaines; avec lui nous arrivons au temps historique et à la fin de cet aperçu sur les premiers habitants de nos pays.

Dans l'Atlas qui complète cette notice, j'ai réuni les dessins exacts d'un grand nombre d'objets inédits, ainsi que les dessins de pièces qui présentent des variétés de forme dignes de fixer l'attention.

HISTOIRE

DE

L'AGRICULTURE

EN SAVOIE

Par PIERRE TOCHON.

INTRODUCTION

Le livre que nous publions aujourd'hui est le fruit d'une étude longue et consciencieuse de la constitution agricole ancienne et moderne du sol de la Savoie.

Le but de ce travail n'est pas seulement de rappeler les faits chronologiques plus ou moins intéressants qui ont marqué les phases progressives de l'agriculture de notre petit pays.

En fouillant les annales de notre passé agricole, nous avons eu en vue de préciser les conditions économiques toutes spéciales dans lesquelles se meut depuis des siècles l'agriculture de la Savoie ; d'étudier son point de départ et son état actuel ; de faire connaître les procédés de culture mis en pratique pour vaincre les difficultés inhérentes à la nature tourmentée de nos vallées, à la déclivité de notre sol, à la multiplicité des cours d'eau torrentiels qui descendent de nos montagnes ; de décrire les races d'animaux qui peuplent nos campagnes, d'indiquer enfin les habitudes de nos populations rurales.

En retraçant les actes des gouvernements qui se sont succédé dans la domination de la Savoie, pour apprécier les mesures prises en faveur de l'agriculture, nous rappellerons les services que lui ont rendus un grand nombre d'hommes modestes qui ont travaillé à son perfectionnement, à son amélioration et dont personne jusqu'à ce jour n'a signalé les états de service.

Cette histoire de l'économie agricole, spéciale aux deux départements de la Savoie, aura de l'intérêt, nous aimons à le croire, pour les agronomes qui désireront connaître le véritable caractère de notre agriculture; elle contribuera, nous l'espérons, à détruire bien des préventions sur l'état économique de notre beau et riche pays.

Cet ouvrage aura un intérêt spécial pour les agriculteurs de la Savoie, à qui nous le dédions spécialement; il relèvera l'amour-propre national, en faisant ressortir qu'en agriculture, comme dans les sciences et les arts, la Savoie a constamment suivi la voie du progrès.

La Motte-Servolex, le 15 mars 1870.

HISTOIRE

DE

L'AGRICULTURE EN SAVOIE

LIVRE PREMIER

CONDITION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE DE LA SAVOIE JUSQU'A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'agriculture chez les Allobroges.

En étudiant l'histoire des peuples les plus renommés de l'antiquité, on est forcé de reconnaître que la prospérité de l'agriculture, que la considération attachée à cette profession, ont toujours été l'apanage de l'état de progrès et de grandeur des nations.

Par contre, tous les empires en décadence ont abandonné les travaux agricoles et avili une profession si digne de considération : c'est ainsi que nous voyons l'agriculture si riche des Égyptiens, des Perses, des Grecs et des Romains, s'appauvrir entre les mains des esclaves auxquels on en avait abandonné le soin.

Encore de nos jours, ne pourrait-on pas dire que le plus ou le moins de perfection apporté aux travaux agricoles d'une contrée est le thermomètre de son état de progrès; l'agriculture anglaise, suisse, belge et française n'est-elle pas là pour prouver que les nations qui marchent à la tête de la civilisation moderne sont aussi celles qui honorent le plus l'agriculture, qui récompensent les hommes qui travaillent à son amélioration.

Partant de ce principe, l'agriculture des deux départements de la Savoie a dû suivre les phases de la vie morale, intellectuelle et politique des peuples qui l'ont habitée.

On a peu de détails sur les travaux agricoles auxquels se livraient les peuplades qui habitaient la surface actuelle de la Savoie; beaucoup d'écrivains de la République romaine ont parlé de nos vallées et de nos montagnes : César, Dion, Salluste, Tite-Live et Plutarque se sont appliqués à décrire les mœurs et les usages de nos ancêtres, mais ils ont négligé de nous entretenir de leur agriculture et de leur commerce.

Columelle, Pline l'Ancien, Celse, auteurs latins, Polybe et Strabon, auteurs grecs du siècle qui a précédé et suivi l'ère chrétienne, sont les seuls qui fournissent quelques renseignements sur les produits que la métropole tirait de nos campagnes.

Columelle, né à Gades (Cadix), avait souvent traversé l'Allobrogie pour se rendre auprès d'un oncle qui exploitait de vastes domaines en Espagne; le second avait aussi beaucoup voyagé; l'un et l'autre ont parlé avec avantage de nos vins, de nos vaches et de nos fromages.

Columelle, en faisant la classification des cépages qui garnissaient les vignobles de la campagne de Rome, parle de l'un d'eux tiré de l'Allobrogie *(Allobrogica)* : il nous

apprend que ce raisin perdait ses qualités en passant les Alpes et donnait un vin inférieur à celui qu'on en obtenait dans son pays d'origine.

Pline pense que le goût de résine, qui caractérise les vins des Allobroges, est dû aux forêts de sapins qui environnaient de toutes parts ces vignobles; mais Columelle, qui en avait étudié la fabrication, ne tombe pas dans cette erreur; il décrit les procédés pour faire les vins poissés, *vinum picatum*, et donne le nom de *corticata* à la résine employée à ce frelatage.

D'après ces renseignements, d'une autorité incontestable, la culture de la vigne dans l'Allobrogie était arrivée à un haut degré de perfection, puisque déjà on imitait les Grecs, qui les premiers apprirent à parfumer, à aromatiser les vins en introduisant dans leur fabrication des substances étrangères.

Ces vins poissés étaient très recherchés à Rome; on les transportait dans des outres enduites d'huile ou de cire; leur prix élevé les faisait réserver pour la table des riches; ils figuraient avantageusement dans les repas des Lucullus, des Antoine, des Apicius, des Galba, des Vitellius. Caton nous apprend lui-même qu'il avait réalisé de gros bénéfices en les imitant avec des vins de la campagne de Rome.

La vigne occupait, à l'époque dont nous parlons, les meilleures expositions, les bords du Rhône et de l'Isère. Léon Ménabréa, dans son travail si remarquable sur les Alpes historiques, pense qu'il faut faire remonter à la domination romaine les plantations du coteau de Montmélian.

Les plaines et les vallons produisaient du froment, de l'orge et de l'avoine, tandis que dans les parties plus

rapprochées des Alpes, les Centrons, les Médules et les Garocelles se livraient surtout à l'élevage des moutons, des chèvres, des vaches et des porcs.

Strabon, célèbre géographe grec d'Amasée en Cappadoce, né cinquante ans avant l'ère chrétienne, dit, en parlant de la chaîne des Alpes : « On trouve des terres arables et certaines vallées bien cultivées ; mais vers les sommets, là où sont concentrés les brigands, le froid, l'âpreté du sol, font de ce pays l'image désolante du chaos. Les seuls objets d'échange avec les populations des vallées inférieures sont la poix, la résine, le fromage et le miel. Les Alpes nourrissent des chevaux, des taureaux sauvages et un animal singulier ayant la forme d'un cerf, mais l'encolure et le poil d'un sanglier [1]. » Cet animal *singulier* est sans nul doute le bouquetin qui s'est maintenu jusqu'à ce jour dans nos montagnes, mais qui y est devenu très rare.

Columelle, livre IV, chap. XXIV, nous fournit encore quelques renseignements :

« On préfère, dit-il, aux autres vaches, pour ce qui concerne la nourriture de leurs veaux, celles des Alpes que les habitants de ces contrées appellent *cœvæ* ; elles sont de petite taille et abondantes en lait, raison pour laquelle on leur retire leurs veaux, pour leur faire nourrir de très bon bétail qu'elles n'ont point porté. »

Ce passage se rapporte, on ne peut en douter, à la province des Alpes dont Aime était la métropole.

La *cœva* de Columelle est probablement la vache de Tarentaise ; sa petite taille, ses qualités laitières, se rappor-

[1] Traduction donnée par M. Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, tom. Ier, pag. 84.

tent parfaitement à la description qu'il en a faite. Pline le Naturaliste parle aussi d'un fromage venant des Alpes centroniques, appelé *vatusium*, qui était fort apprécié à Rome. On sait, du reste, que de tous temps nos pays de montagne ont alimenté de fromages et de bestiaux les marchés de l'Italie.

Ces citations sont, je le reconnais, bien peu concluantes pour constater l'ancienneté de notre agriculture, pour établir les productions de notre sol à cette époque reculée. Cependant, en arguant du connu à l'inconnu, il est incontestable que les Allobroges se sont livrés avec succès à la culture de la vigne; or la vigne, partout où on la retrouve, a suivi et non précédé les autres plantes alimentaires; car toujours il a fallu songer à se nourrir avant de se créer une boisson de luxe.

Du reste, comment ces peuplades, privées de communications faciles avec l'Italie, toujours en guerre, obligées de se déplacer souvent, auraient-elles pourvu à leurs besoins; comment auraient-elles fourni des vivres et des animaux de transport à Annibal (si réellement il a emprunté notre territoire pour passer les Alpes), et plus tard à tant de légions romaines, si nos pères n'avaient appris de bonne heure à se suffire à eux-mêmes, à pourvoir à leur subsistance, à la fabrication de leurs ustensiles de ménage, de leurs vêtements et de leurs armes. Ces arts, ces industries usuelles, ils avaient dû les apprendre dans les émigrations temporaires de leurs populations; elles avaient lieu alors comme aujourd'hui, seulement à cette époque les émigrants formaient des milices auxiliaires qui allaient guerroyer au loin, tandis que maintenant ils mettent leurs bras à la disposition de l'agriculture et de l'industrie.

CHAPITRE II

L'agriculture de la Savoie pendant l'occupation romaine.

Les Romains, en s'établissant dans l'Allobrogie vaincue et affaiblie soixante-un ans avant l'ère chrétienne et trente-cinq ans plus tard dans le pays des Centrons, trouvèrent les peuples belliqueux de ces contrées assez avancés en civilisation pour profiter de tous les avantages que leur promettait la domination des fiers conquérants du monde, qui tenaient, comme nous l'apprend Cicéron, à être agréables à ces montagnards indomptables pour se les attacher par la reconnaissance.

Bientôt, en effet, de belles routes s'ouvrirent dans toutes les directions; des villes, des temples, des maisons d'agrément, se bâtirent avec un luxe jusque-là ignoré; les industries que le riche fait vivre ne tardèrent pas à se développer et fournirent un emploi utile aux bras nombreux que la cessation de l'état permanent de guerre rendait disponibles. Au milieu de cette impulsion générale, de cette mise en action d'un peuple actif et intelligent, l'agriculture dut profiter des progrès déjà réalisés, des travaux, des écrits des Caton, des Varron, des Pline, des Columelle et de tant d'autres qui, à Rome, prêchaient d'exemple. L'amélioration du sol était, du reste, une nécessité pour faire face aux charges nouvelles qu'on lui imposait.

L'occupation romaine fut sans nul doute, pour nos ancêtres, une époque de prospérité, et lorsqu'après cinq

siècles les Romains furent remplacés par les Burgondes, nos ancêtres durent regretter les mœurs policées, les lois équitables, les charges légères et surtout la liberté dont ils avaient joui sous leur domination.

L'agriculture s'enrichit, à cette époque, de toutes les plantes que Rome avait tirées de l'Asie, et qui demandaient plus de raffinement de culture que les céréales. Nous devons aux Romains l'introduction de plusieurs fruits, de légumes frais et secs, de l'oignon, du chou, de l'échalotte, du navet, du panais, du millet, des pois, des pois-chiches, des haricots, de la vesce, des carottes et du lin.

La luzerne, quoique répandue en Italie depuis plus de trois siècles avant l'ère chrétienne, ne paraît pas avoir été apportée dans l'Allobrogie, ou tout au moins, comme nous le dirons tout à l'heure, elle ne s'y est pas maintenue.

La charrue de la Savoie a eu indubitablement pour type l'araire romain; on l'a modifié et amélioré dans nos plaines, mais il a conservé sa forme primitive sur les deux versants des Alpes grecques, en Tarentaise et dans la vallée d'Aoste, où on continue à le construire et à le diriger avec les mêmes harnachements que du temps des Romains.

Il paraît, du reste, que tous les animaux domestiques qui peuplent nos vallées et nos montagnes étaient connus des premiers habitants de nos pays : le bœuf était surtout utilisé dans les plaines, le cheval et le mulet servaient au transport des hommes et des marchandises; c'est avec la toison des moutons qu'on tissait les vêtements d'hiver ; la vache était entretenue pour son lait, avec lequel on fabriquait des fromages; enfin le porc, élevé à l'état domestique et dans les bois, pour sa viande et sa graisse, formait l'objet d'un commerce lucratif.

Tous ces faits résultent de l'ensemble des ouvrages que

nous avons indiqués, sans qu'on trouve nulle part une citation qui les réunisse.

Il ressort de ce qui précède que jusqu'au milieu du v[e] siècle l'agriculture de nos contrées fut prospère et dut même atteindre un certain degré de perfectionnement entre les mains des propriétaires primitifs du sol, que des vainqueurs généreux avaient instruits sans les déposséder.

A cette époque, les diverses peuplades qui habitaient la Savoie actuelle durent subir, comme la plupart des nations de l'Europe, l'invasion des hordes du nord; seulement leurs montagnes élevées, leurs vallées profondes, n'attirèrent que tardivement leur attention, et lorsqu'elles s'y établirent, elles avaient perdu, au contact des peuples civilisés, la barbarie qui avait signalé leurs premières étapes dans les Gaules.

CHAPITRE III

L'agriculture de la Savoie sous les Burgondes, les Francs et la Féodalité.

Les Romains avaient conservé à nos pères vaincus leurs terres, leurs usages et leur religion; les charges qu'ils leur imposèrent dans le principe, étaient équitables; mais plus tard les luttes des hommes qui se disputaient le pouvoir, la nécessité d'entretenir de nombreuses légions pour résister aux hordes envahissantes qui menaçaient l'intégrité de l'empire, firent exiger de si lourds sacrifices, que le joug des Burgondes vaincus, qu'Aétius cantonna dans nos montagnes, fut accepté comme une délivrance : s'ils prirent une partie des terres et des esclaves, ils adoucirent ce partage, légitimé par des circonstances toutes spéciales, en proclamant l'égalité des anciens et des nouveaux sujets de Rome.

Dès cette époque, les guerres incessantes que se livrèrent les Bourguignons et les Francs et successivement les empires d'Orient et d'Occident, rendirent nos pères tour à tour esclaves ou victimes des chefs barbares qui se disputaient le pouvoir.

Les Sarrasins, en pénétrant en 891 en Maurienne, en Faucigny, en Tarentaise, mirent le comble à la misère et à la désolation de ces provinces qu'ils saccagèrent de fond en comble; ils les conservèrent cinquante ans.

La féodalité, née de ces bouleversements politiques, fut définitivement constituée par les Francs. Si nous parcourons l'échelle sociale qu'elle s'est appliquée à constituer,

nous trouvons le cultivateur du sol placé au dernier échelon; suivons cette hiérarchie qui commence aux grandes familles, aux hauts barons relevant directement de l'empire; l'ordre équestre ou petits barons prenaient le second rang; les chevaliers, les vavasseurs ou hommes libres passaient après, tous hommes de guerre; le cinquième ordre était celui des propriétaires libres ou de franc-alleu; le sixième, les vilains ou villageois, affranchis et propriétaires, mais attachés à la glèbe; enfin venaient les serfs, formant la classe agricole; elle représentait les deux tiers de la population : « C'était, dit M. Costa de Beauregard dans ses *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, des ilotes voués aux travaux des champs, à qui l'usage des armes était interdit, qui ne devaient jamais quitter le sol natal, qui ne connaissaient point les douceurs de la propriété et auxquels il n'était permis ni de se marier ni de tester sans le consentement de leurs seigneurs, lesquels étaient les maîtres de lever sur eux des contributions arbitraires, et comme, selon la coutume des Francs et des Bourguignons, la longueur de la chevelure indiquait le degré de la noblesse, les serfs, en signe de leur condition, devaient tenir sans cesse leurs cheveux coupés au ras de la tête. »

Plus loin, dans le même ouvrage, M. Costa apprécie le régime féodal au point de vue de l'accroissement de la population : « Le système féodal, dit-il, né parmi les nations septentrionales qui renversèrent l'empire romain, avait eu, dans son origine, assez de régularité. Ses plus grands détracteurs ont été forcés de convenir qu'en multipliant à l'infini les centres de puissance, sans détruire l'unité du pouvoir, il fut très favorable à la population, peut-être même au bonheur de l'Europe; puisqu'il est

reconnu que jamais nos contrées n'eurent autant d'habitants que sous son influence. »

Pufendorf, économiste de la fin du XVIIe siècle, Montesquieu et Claude Villaret, qui écrivaient dans la première moitié du XVIIIe, avaient constaté les mêmes résultats, qui, du reste, ne sont plus contestés aujourd'hui au point de vue de l'ensemble des contrées soumises à ce régime.

Cet accroissement de population est considéré comme un indice de prospérité toutes les fois qu'il s'allie avec la liberté individuelle; il n'en est pas de même lorsque le servage est la condition du plus grand nombre, quand même les hommes libres sont soumis à des lois restrictives qui entravent leur liberté d'action et les fixent forcément au sol qui les a vu naître; c'est ce qui se produisait sous le régime de la féodalité.

Déjà nous avons appris de M. Costa la dure condition des serfs; Claude Genoux, dans l'introduction de son *Histoire de Savoie*, publiée à Annecy en 1852, nous dira les libertés dont jouissaient les hommes considérés comme libres :

« Or, en Savoie, dit-il page 51, vers le Xe siècle, tout homme libre, possédant quatre fermes (menses), était considéré comme noble quant aux charges à remplir envers l'État... Mais des propriétaires plébéiens possédant quatre fermes, il y en avait peu dans un pays où le clergé et la noblesse étaient tout-puissants; en revanche, il y avait beaucoup plus d'affranchis ne possédant qu'un champ et une cabane; malheureux qui, sans être esclaves de par la loi féodale, ne l'étaient pas moins par le fait de leur pauvreté.

« Avec un tel ordre de choses, comment ces vilains auraient-ils pu s'affranchir réellement sans s'expatrier?

4

Mais alors l'entrée de presque toutes les vallées de notre Savoie était soumise à un droit de péage de la part des seigneurs. Aussi restaient-ils forcément sur leur terre de misère. Oui, nul ne pouvait voyager, transporter des denrées d'une vallée à l'autre, sans être forcé de payer un droit de route toutes les fois qu'il traversait les possessions territoriales d'un nouveau manoir.

« A ces entraves, joignons aux droits du seigneur des priviléges de toute sorte; après avoir accompli la corvée, payé le fisc, le paysan libre devait s'acquitter des grosses dîmes, c'est-à-dire donner au seigneur la dixième partie du grain et du raisin qu'il récoltait; ensuite c'étaient les *vertes dîmes* sur les légumes et le chanvre; les *dîmes novales* sur les terres vierges que le laboureur avait défrichées! Puis venait, toujours pour le seigneur, le droit de chasse avec défense au paysan libre ou serf de tirer un coup de flèche à un oiseau; le *droit de pêche* et défense au paysan de s'approcher des rivières et des étangs. Enfin le *droit de garenne*, le *droit de colombier*, terminaient cette liste. »

On comprendra sans peine que des populations soumises à des conditions aussi avilissantes, complètement privées d'initiative, d'instruction, découragées par les charges de toute nature qui pesaient sur elles, durent perdre rapidement le souvenir des traditions agricoles de la domination romaine.

Aussi voyons-nous les famines se succéder à des époques très rapprochées, puis la peste, conséquence de la misère, décimer à son tour des populations soumises à tant de genres de privation.

Que devenait la vigne dans les tristes conditions imposées à ses exploitants? Léon Ménabréa, dans ses *Alpes*

historiques, rappelle la seule charte où il en soit question ; elle remonte au xe siècle : il s'agit du vignoble de Monterminod, *Mons Ermenaldi,* qui appartenait alors à un Aymon de Pierre-Forte, officier des rois de Bourgogne, et fut transféré par lui, à titre de donation, au vénérable Odilo, abbé de Cluny, « afin de reconforter et mettre en liesse les bons moines de cette abbaye, qui venaient de fonder une colonie sur les bords du lac du Bourget, appelé alors le lac de Châtillon, *lacus Castellionis.* »

Dans ce même ouvrage, M. Ménabréa rappelle que Ganfried, abbé de Hautecombe en 1180, appelle Montmélian, *Mons Melioratus,* c'est-à-dire mont amélioré, voulant sans doute indiquer par cette épithète un progrés cultural, dû peut-être à la plantation du célèbre vignoble de ce nom.

Depuis le moment où, en 1033, l'empereur Conrad le Salique reconnut Humbert aux Blanches-Mains comte souverain de Maurienne, jusqu'à 1713, où ses successeurs arrivèrent à la royauté, les comtes et les ducs qui se succédèrent étaient trop occupés à guerroyer, à étendre leur pouvoir, pour qu'ils eussent le temps de songer à améliorer le sort des habitants des campagnes ; aussi, peu de progrès se sont réalisés pendant la longue suite de siècles écoulés après la domination romaine. Les rares historiens qui ont jeté un regard sur cette pauvre Savoie, si fidèle et si tourmentée, ont dit un mot de l'état moral de ses populations, de ses sites pittoresques, de ses vallées qui frappaient plus particulièrement leur attention, mais ils se sont tus sur l'état de son agriculture.

Il faut arriver à 1634 pour avoir, non point une description de sa culture, mais un mot sur sa statistique agricole.

C'est Mallet-Manisson, visitant la Savoie en 1634, qui nous le fournit; nous l'empruntons nous-même à Grillet :

« Les hautes sommités des montagnes de la Savoie sont ordinairement inhabitables et même inaccessibles à toute culture. Des pâturages, où on élève une grande quantité de bestiaux, couvrent les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées sont ordinairement consacrés seuls aux travaux de l'agriculture, on y recueille assez de blé ou d'autres denrées et beaucoup plus de vin qu'il n'en faut pour la consommation des habitants; les campagnes fournissent du gibier et les lacs du poisson en abondance. »

On ne doit pas s'étonner de voir l'histoire de l'agriculture si pauvre de renseignements sur son passé, quand on se rappelle que jusqu'au XII[e] siècle les maisons religieuses seules eurent des archives à demeure; plus tard, les villes constituèrent aussi leurs chartriers destinés surtout à rappeler les titres sur lesquels se fondaient leurs franchises, les discussions incessantes que leur suscitaient les seigneurs féodaux, leurs voisins. Les documents parvenus jusqu'à nous se taisent sur les diverses productions du sol de la Savoie; on y trouve, il est vrai, le prix des denrées alimentaires, fixé par des règlements; mais, outre que ces prix déterminés arbitrairement variaient d'une ville à l'autre, la rareté du numéraire et sa valeur élevée ne nous permettent pas d'établir une juste comparaison entre les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui.

Les ordres religieux, Bénédictins, Chartreux et de Citeaux, qui les premiers se constituèrent en communauté, et plus tard leurs nombreuses réformes, toutes livrées par humilité aux travaux agricoles, conservèrent, on ne peut en douter, les traditions de la culture améliorée que

nous avait laissées l'occupation romaine; mais ces ordres, qui furent le refuge et le foyer de la science au milieu de la barbarie, se contentaient de prêcher d'exemple, et leurs mémoires ne font que rappeler de loin en loin les routes qu'ils ont ouvertes, les torrents qu'ils ont digués, les bois qu'ils ont défrichés, les plantations fruitières, les pâturages et les cultures qu'ils ont transformés en les arrosant de leur sueur.

Du reste, rien de saillant ne pouvait se produire pendant cette longue succession de siècles, qui nous représente la terre exploitée, pour le compte des seigneurs, par des hommes qu'avilissait le servage, auxquels on imposait toutes sortes de privations et qu'on croyait dégrader davantage en les soumettant exclusivement au service du sol.

Léon Ménabréa, dans le Compte-rendu publié en 1846 des travaux de l'Académie de Savoie, nous fournit une preuve de l'heureuse influence qu'exerçait déjà à cette époque sur les habitants de nos montagnes la liberté individuelle; l'exemple remonte au XIIIe siècle :

« L'abbaye de Sixt, dit M. Ménabréa, avait obtenu en 1200, de Guillaume, seigneur de Faucigny, la cession d'une quantité considérable de forêts et de terres désertes, *multa nemora, multa etiam deserta loca;* ce prince lui avait également accordé la faculté d'amener en ces lieux des colons albergataires, sous condition expresse que les nouveaux-venus jouiraient d'une pleine et entière liberté.

« Les effets de cette concession furent prompts : l'agriculture et l'industrie étendirent leurs bienfaits au sein de ces gorges sauvages, et l'on voit qu'à la fin du XIIIe siècle, les moines de Sixt exploitaient avec avantage une mine de fer qui l'a été encore de nos jours. »

CHAPITRE IV

Renaissance de l'agriculture de la Savoie.

La renaissance de l'agriculture a sa date marquée dans l'histoire des peuples et des empires : elle remonte à la chute de la féodalité ; elle a son point de départ à l'affranchissement de la terre, à la régénération morale et intellectuelle de ses exploitants.

Plus heureuse que le royaume de France, qui dut attendre la révolution de 1789 pour faire disparaître le servage féodal inauguré quatorze siècles auparavant par l'invasion des Francs, la Savoie rappelle avec un certain orgueil national les édits d'affranchissement des 23 janvier 1562 et 25 août 1565, proclamés par le duc Emmanuel-Philibert : ces édits atteignaient tous les taillables, ils prescrivaient le mode d'évaluation des biens personnels, fixaient les sommes que chacun avait à payer et nommaient les conseillers spéciaux qui devaient faire mettre ces règlements à exécution.

Dès 1771, Charles-Emmanuel avait effacé les dernières traces de la féodalité par son édit sur les affranchissements, et en 1789, lorsque la révolution française éclata, la Savoie en avait payé en entier le prix.

Ces conditions exceptionnelles expliquent le calme relatif avec lequel cette révolution s'est accomplie dans nos provinces et le peu de succès qu'ont obtenu les décrets de proscription qui ont mis en deuil le reste de la France.

CHAPITRE V

Origine des biens communaux.

Au commencement du XVIIIe siècle, les communes urbaines et rurales de la Savoie étaient légalement constituées; les unes et les autres, mais surtout les dernières, se trouvaient en possession de biens communaux d'une grande importance; ces biens comprenaient non-seulement des terres cultivées, des prés, des bois, des marais, des pâturages et des terres vaines, mais encore des maisons, des moulins, des artifices, etc.

M. Despines, dans son *Essai sur les biens communaux*, publié en 1837 (VIIIe volume des *Mémoires de l'Académie)*, en explique la provenance de la manière suivante :

« On doit supposer que le principe de la féodalité, qui dérivait du droit de conquête, ayant attribué aux seigneurs la totalité du territoire, ceux-ci le concédèrent à leurs vassaux pour le mettre en culture, quelquefois à titre onéreux, mais le plus souvent à titre gratuit, et que de là datent les premiers droits qu'ont acquis les communes à ces propriétés.

« Ces communaux se sont ensuite augmentés, soi par des donations particulières, soit à l'aide de réunions formées par des propriétaires pour exploiter leurs pâturages en commun, soit par des terrains devenus vacants par l'abandon de leurs possesseurs, soit enfin avec des acquisitions contractées par les communes, ainsi qu'elles le pratiquent encore souvent aujourd'hui. »

CHAPITRE VI

Constitution de la propriété parcellaire en Savoie; cadastration du sol, assiette et péréquation de l'impôt.

ORIGINE DU CADASTRE. — Dans le principe de l'établissement du régime féodal, l'impôt fut arbitrairement fixé : le seigneur, maître du fonds exploité et de l'exploitant, était guidé dans ses exigences par ses besoins et sa cupidité; les qualités de son cœur pouvaient seules le rendre modéré et équitable vis-à-vis de ses serfs attachés à la glèbe, sur lesquels il exerçait un pouvoir absolu.

Plus tard, le seigneur féodal dut compter avec les affranchis et les petits propriétaires libres qui vivaient sous sa protection, l'impôt commença dès lors à être réglementé.

C'est à ce moment qu'on voit apparaître le *capistatrum*, que la langue française transforme d'abord en *capdastre* et plus tard en *cadastre*.

Le *capistatrum* était un registre à souche, *sougs*, sur lequel on inscrivait la redevance due par tête par tous les habitants d'un fief pour la protection que leur accordait le seigneur.

Cette redevance fixe était payée par fractions égales, déterminées à l'avance; celui qui était chargé d'en opérer le recouvrement remettait à chaque contribuable la moitié d'un petit rondin de bois, gardant la seconde moitié; lorsqu'on faisait un payement, on rejoignait les deux parties du rondin et on marquait cet à-compte au moyen d'une entaille faite avec un couteau, comme, du reste, cela se pratique encore de nos jours dans quelques boulangeries;

c'est l'origine de l'acception du mot *taille*, appliqué à l'impôt, *payer la taille*, *taillable*.

Ce système primitif de cadastration fut pratiqué pendant que l'impôt était dû au seul seigneur ; mais lorsque la féodalité eut perdu une partie de son prestige pour faire place à une autorité supérieure ; lorsque la mobilité de la propriété eut augmenté le nombre de ses détenteurs ; lorsque l'impôt dut subvenir aux besoins du souverain, pourvoir aux divers services d'un État, il ne fut plus possible de maintenir sa fixité primitive, il subit les fluctuations de la bonne ou de la mauvaise fortune de nos comtes, de nos ducs et plus tard de nos rois.

PREMIER MODE DE PÉRÉQUATION DE L'IMPÔT. — La première modification qu'on fit subir en Savoie au cadastre féodal pour le mettre en rapport avec la mobilité de la matière imposable fut d'obliger chaque propriétaire, que ses titres, ses fonctions ou la nature de ses biens n'exonéraient pas de l'impôt, de faire la déclaration de la valeur de ses avoirs mobiliers et immobiliers et des revenus qu'il en obtenait.

Cet essai de répartition de l'impôt proportionnellement à la quotité du revenu fut adopté en Savoie en 1455, en vertu des lettres-patentes du duc Louis, du 20 avril 1454 ; on l'appliqua sans modifications jusqu'au moment où l'édit de Charles-Emmanuel Ier, du 24 mars 1584, changea ce mode d'apprécier la fortune publique.

LE CADASTRE BASÉ SUR L'ÉVALUATION PAR EXPERTS DU REVENU DES CONTRIBUABLES. — La faculté laissée à chaque contribuable d'évaluer la valeur de sa fortune eut pour conséquence de charger le tiers-état presque seul des impôts ; c'est, du reste, ce qui résulte du préambule de l'édit de 1584, dont nous croyons devoir citer quelques passages :

« Tant occasion de ce que plusieurs riches et opulens « se sont fait distraire et exempter, soit par moyen de « titre et privilége de noblesse nouvellement acquise, ou « usurpé, accords faits avec les communautés, offices ou « charges publiques qu'ils ont à ces fins recherchés, que « pour les cotisations imposées au lieu de leur domicile « pour l'universel de leurs biens, desquels ou de la plu- « part d'iceux les péréquateurs n'ont pu scavoir la valeur, « a esté la cause que la principale fonte et surcharge est « demeurée sur les bras des moins aisés. »

Pour remédier à cet état de choses, Charles-Emmanuel ordonna qu'à l'avenir l'évaluation des biens et de leurs revenus, qui formait l'assiette de l'impôt, fût faite dans les paroisses où ils se trouvaient, non plus par le propriétaire lui-même, mais par des experts :

« Seront dors-en-avant icelles tailles et gabelles im- « posées par les sindics et péréquateurs des paroisses et « ceux qui seront à ce commis et députés, indifféremment « sur tous les habitants et autres contribuables ayant pos- « session dedans et rière les fins d'icelles paroisses le « plus justement et également que faire se pourra... »

Plus loin, pour éviter les abus signalés dans le préambule cité, il détermine les qualités des personnes qui seules doivent être exemptées des tailles et gabelles et les conditions spéciales à remplir pour jouir de cette faveur.

Ces exemptions étaient encore nombreuses ; elles s'appliquaient aux biens anciens du patrimoine de l'Église, à ceux des gentilshommes non vassaux, issus d'ancienne race, à ceux des officiers de service qualifiés du titre de conseillers du corps souverain, du contrôleur des guerres et des secrétaires en service.

L'édit de Charles-Emmanuel, qui avait pour but d'attein-

dre le plus grand nombre de contribuables possible, dut être complété par la lettre adressée au Sénat de Savoie le 8 septembre 1584, relative à la vérification des lettres d'exemption; par un édit du 1er octobre, ordonnant de soumettre à la cadastration tous les biens des étrangers; par un deuxième édit du 16 mai 1586, réglant le mode de répartition; par un troisième édit du 1er juillet 1601, déterminant la marche des opérations des commissaires députés dans les paroisses de Savoie pour contrôler les opérations partielles.

Ce ne fut que quinze ans après sa publication que l'édit de 1584 put être mis en application; il eut pour conséquence de rendre l'impôt moins onéreux à la petite propriété.

Depuis ce moment, en effet, l'assiette des charges publiques ne reposait plus sur l'arbitraire, conséquence de la déclaration personnelle; il ne fut plus possible au propriétaire de cacher une partie de sa fortune territoriale, lorsqu'on la fit évaluer séparément, dans chaque paroisse où elle se trouvait, par des syndics et péréquateurs choisis par les contribuables eux-mêmes, connaissant l'étendue et le prix des biens qu'ils étaient appelés à évaluer.

Ce premier essai de cadastration, pour arriver à une équitable répartition de l'impôt, fut incontestablement un progrès à un moment où le cadastre, tel que nous le comprenons aujourd'hui, n'aurait pu être appliqué qu'aux seules terres qui ne relevaient pas d'un fief; aussi Charles VII de France, qui en eut, dit-on, la première idée, et plus tard Colbert, tentèrent-ils vainement de l'exécuter. Il fallut attendre, pour le mettre en pratique, que l'industrie et le commerce eussent généralisé l'aisance, eussent mis entre les mains du tiers-état assez de fortune pour lui permet-

tre de devenir à son tour propriétaire foncier, en profitant soit des besoins qui naquirent des guerres continuelles où les seigneurs devaient suivre le souverain, soit du luxe des cours où ils tenaient à briller en temps de paix.

LE CADASTRE BASÉ SUR LE REVENU DU SOL D'APRÈS SA SURFACE. — Le cadastre basé sur le revenu du sol, d'après sa surface, fut entrepris par la régente Jeanne-Baptiste deux ans après la mort de Charles-Emmanuel II ; la première application en fut faite dans les États sardes du Piémont, en vertu d'un édit du 5 janvier 1677.

L'auteur de cet édit, ne soupçonnant pas les difficultés innombrables que son exécution devait rencontrer, somme les syndics, les consuls, les conseillers et les administrateurs des villes et des campagnes de fournir, dans le délai d'un an, la surface exacte de toutes les parcelles de terre et constructions comprises dans le périmètre de leur commune.

Cette mesure resta longtemps sans résultat, et aux dates des 4 juillet 1682, 2 octobre 1688, 1er juillet 1689, la Chambre des comptes en recommandait encore l'exécution.

Ce fut en mai 1716 que l'état de ce cadastre permit de commencer les opérations de vérification ; en mai 1721, on fit la reconnaissance des biens exempts de l'impôt foncier ; enfin en 1731, on en commença l'application. Ce travail, qui, dans les vues de la régente, devait être achevé en une année, ne dura pas moins de cinquante-quatre ans.

Victor-Amédée II n'attendit pas la fin de la cadastration ordonnée par sa mère en Piémont, pour en poursuivre l'application dans les autres parties de ses États. En 1702, il fit commencer celui du comté de Nice ; en 1728, celui du duché de Savoie ; en 1752, son successeur Charles-Emma-

nuel II fait cadastrer le baillage de Ternier et Gaillard, et en 1767, le duché d'Aoste.

Dès le commencement du XVIIIe siècle, l'établissement d'un cadastre régulier était devenu une nécessité pour le duché de Savoie; à ce moment, en effet, la propriété parcellaire prenait un grand développement; les communes, de même que la plupart des détenteurs du sol, n'avaient souvent d'autres titres que la possession; il en résultait des contestations innombrables, qu'on ne savait comment terminer, parce que les limites des héritages limitrophes, qui en faisaient le principal objet, ne s'appuient sur aucun titre capable de servir de contrôle aux assertions des intéressés.

Ce fut pour mettre un terme à cet état de choses et donner une assiette fixe et légitime à la péréquation de l'impôt foncier, que Victor-Amédée II, par ses lettres-patentes du 9 avril 1728, ordonna la cadastration de la Savoie; commencé soixante-sept ans avant le cadastre de la France, qui date de 1802, il fut rendu exécutoire par un édit de Victor-Emmanuel, du 15 septembre 1738.

Ce cadastre, qu'Adam Smith ne craint pas d'appeler *admirable,* nécessita dix années de travail consécutif et occasionna une dépense de quatre millions; Jean-Jacques Rousseau y travailla en 1732. Exécuté en grande partie par les personnes qui avaient dirigé celui de Nice et du Piémont, il fut à l'abri de toutes les fausses manœuvres, de toutes les erreurs qui naissent de la mise en pratique d'une innovation aussi compliquée que l'était celle de la création d'un cadastre.

L'exactitude des opérations graphiques étaient plus alors qu'aujourd'hui une nécessité, car la forme et la mesure de chacune des parcelles reproduites sur la mappe allaient

devenir un titre souvent unique de propriété par le fait de sa cadastration au nom du possesseur.

On a reconnu au cadastre de 1738 une reproduction si parfaite du sol de la Savoie, qu'on l'invoque encore de nos jours pour constater les limites des propriétés en litige.

La lettre à cachet du roi Charles-Emmanuel III, du 22 décembre 1738, donne la répartition de la taille royale sur tous les immeubles sans exception du duché de Savoie: elle s'élevait à 999,212 livres 19 sols 6 deniers.

La taille royale a été calculée sur la base d'un cinquième du revenu net, après avoir prélevé sur ce revenu un soixante-seizième pour faire face aux erreurs de calcul ou d'évaluation qui avaient pu se produire.

Un édit du 8 avril 1739 prévoit le cas où la matière imposable serait détruite par la tempête, la grêle ou l'incendie; il indique les formalités à remplir pour jouir de la réduction de l'impôt, qui, du reste, avant comme après cette disposition législative, n'a jamais été exigé des victimes de ces accidents.

La nouvelle péréquation donna lieu à peu de réclamations de la part des contribuables ordinaires; mais, en 1759, la vérification des biens féodaux et du patrimoine de l'Église, exemptés de l'impôt foncier, n'était point encore achevée.

Le cadastre fit reconnaître que le sol de la Savoie, d'une surface totale de 1,007,199 hectares, déduction faite du lit des torrents, des rivières et des lacs, appartenait, à concurrence de 468,790 hectares, aux communes, et de 538,409 hectares aux habitants du duché de Savoie.

Le morcellement était déjà alors considérable, puisqu'il est résulté des opérations graphiques 1,855,114 numéros, évalués séparément.

Les revenus des biens féodaux n'étaient plus, à cette

époque, que de 79,429 fr., ils se trouvaient réduits, par suite des édits d'affranchissement, au fief proprement dit, c'est-à-dire au sol du manoir principal, entouré de quelques parcelles de terres, appelées *le vol du chapon.*

Les propriétés communales, qui en 1738 occupaient à peu près la moitié du sol de la Savoie, ont été considérablement réduites dès lors par les aliénations qui en ont été faites et par leurs partages autorisés par la loi du 10 juin 1793.

Nous nous sommes beaucoup étendu sur les opérations du cadastre, plus peut-être que nous n'aurions dû le faire, mais à nos yeux le décret royal qui l'a ordonné est un des faits mémorables de l'histoire de notre agriculture, parce qu'il fut appelé à consacrer l'émancipation du sol et de ses nombreux exploitants.

La cadastration uniforme de la Savoie n'eut pas pour conséquence de diminuer l'impôt pris dans son ensemble, elle le rendit plus équitable.

L'arbitraire dut forcément cesser le jour où le possesseur du sol vit sa propriété reconnue, le jour où le rendement net d'un champ, d'un pré ou d'un bois, combiné avec leur surface, servit à déterminer l'impôt unique, équitable et permanent mis à sa charge.

La corvée, devenue une prestation individuelle pour l'entretien des chemins, fut la seule charge personnelle imposée indistinctement à tous les exploitants du sol; elle ne conserva que son nom féodal; ce ne fut plus un labeur exigé au bénéfice d'un seul, mais bien le travail de tous les usagers dans l'intérêt commun, nous lui devons l'établissement de la plupart de nos chemins vicinaux.

L'impôt du sang, le service militaire, naquit des changements survenus dans l'état social de notre pays; mais, bien que l'agriculture lui ait fourni un contingent toujours préjudiciable à l'amélioration du sol, nous ne devons pas nous en plaindre, puisqu'il fut la conséquence de l'émancipation, de la réhabilitation des classes rurales.

CHAPITRE VII

Les forêts de la Savoie au XVIIIe siècle.

Au commencement du XVIIIe siècle, sur un peu plus d'un million d'hectares formant la superficie de la Savoie, il en existait deux cent mille en terrains boisés; les trois cinquièmes de ces bois appartenaient aux communes, aux corps administrés et à l'État; deux cinquièmes seulement aux particuliers. Les sept douzièmes, c'est-à-dire plus de la moitié de la surface boisée, étaient en vieilles futaies; le surplus se trouvait en taillis et broussailles.

La meilleure partie des futaies, à l'époque dont nous parlons, se conservait vierge, leur accès difficile en rendait l'exploitation à peu près impossible; il n'en était pas de même des taillis appartenant aux communes : destinés à l'affouage des habitants des campagnes, ils se trouvaient journellement dilapidés; étant la propriété de tous, ils n'étaient surveillés par personne, et leur pâturage intempestif ne tardait pas à convertir en broussailles les meilleures cépées.

Du reste, ces bois avaient si peu de valeur, lors de la péréquation du cadastre, que bon nombre de propriétaires les abandonnèrent aux communes pour éviter de payer l'impôt qui allait les atteindre, se réservant pour seul correspectif un nombre limité de parts d'affouagers.

Dès lors l'accroissement de la population, son aisance, la division du sol, la création de chemins d'exploitation, en ont rapidement augmenté la consommation, et, comme conséquence immédiate, son prix s'est beaucoup élevé.

5

M. Papa, inspecteur des forêts sous le régime sarde, dans une brochure publiée en 1853 sur les forêts de la Savoie, nous fournit des indications précieuses sur la valeur d'un hectare de bois taillis de 1747 à 1853 :

« Un hectare de taillis de vingt ans d'âge, nous dit M. Papa, se vendait en moyenne 66 fr. en 1747, 600 fr. en 1786, 1,000 fr. en 1805, 2,500 à 3,000 fr. en 1853. »

Sans admettre cette dernière évaluation, qui est évidemment erronée, il n'en est pas moins constant que l'élévation progressive du prix des bois de construction et de chauffage a engagé les particuliers d'abord, puis les communes et même l'État, à vendre de grandes surfaces de futaies, et, malgré la fécondité remarquable de notre sol, une partie de ces forêts est restée sans repeuplement ou s'est regarnie d'une manière incomplète.

Si cette destruction partielle s'était continuée, notre pays, formé de montagnes et de pentes où la culture s'entremêle aux bois, aurait eu beaucoup à en souffrir; car, dans les conditions spéciales où nous nous trouvons, les bois retiennent les eaux dans les moments de fortes pluies, ils empêchent le ravinement et les avalanches, modèrent l'impétuosité des vents et forment des abris favorables à la culture.

La conservation des forêts a été, de tout temps, l'objet de nombreux règlements généralement mal observés; la majeure partie de ces bois appartenant aux communes, c'est dans leurs annales qu'on retrouve les traces des efforts qu'on a faits pour les protéger.

Avant l'édit de péréquation du 15 septembre 1738, qui a créé des conseils communaux partout uniformes, chargés de surveiller la bonne administration des biens des communes, les forêts étaient administrées par l'assemblée des

chefs de famille, sans l'immixtion du gouvernement; leurs décisions, sous le nom de *bans champêtres*, devenaient exécutoires après avoir reçu l'approbation du Sénat.

Ces réunions nombreuses, leurs assises répétées, parurent attentatoires aux droits du souverain; aussi, déjà avant 1738, en avait-on diminué le nombre et limité les personnes qui devaient y prendre part.

Les conseils uniformes installés dès l'année 1739 furent chargés, à leur tour, de la conservation et de l'aménagement des forêts; ils ne pouvaient en consentir la vente qu'avec l'autorisation du Sénat; des lettres patentes des 18 mai 1756 et 11 septembre 1759 transportèrent ce droit aux intendants.

Sous le régime français, les lois des 14 décembre 1789, 28 août 1792 et 10 juin 1793, autorisèrent le cantonnement, puis le partage des bois; celle du 20 mars 1813 les affectait à la caisse d'amortissement pour en opérer la conversion en rente. Depuis 1815, les ventes partielles des forêts furent de nouveau autorisées pour fournir aux besoins des communes.

Comme on le voit par l'énumération rapide des lois et règlements qui régissaient la gestion des biens des communes, tous autorisaient et même ordonnaient leur aliénation partielle; les communes en profitèrent si largement que le gouvernement sarde crut devoir revenir sur ses précédentes décisions et changer cet état de choses en ordonnant, par la loi du 1er mars 1832, que tous les actes des communes ayant pour objet des ventes seraient transmis au conseil d'État et en outre que le contrat définitif devrait être revêtu de la sanction souveraine.

Malheureusement, lorsqu'on se ravisa, le mal était fait, et au lieu de chercher à le réparer en ordonnant le reboi-

sement immédiat des terrains réduits en broussailles ou mal à propos défrichés, on vit dans la division des communaux, dans leur partage entre les habitants, un moyen d'arriver au repeuplement des bois; comptant sur l'intérêt privé pour faire ce que les communes n'avaient pas le courage d'entreprendre. L'expérience a prouvé qu'il ne fallait pas trop espérer de la prévoyance des cultivateurs, et si quelques-uns d'entre eux sont parvenus à regarnir le lot qui leur était échu en partage, le plus grand nombre est arrivé à des résultats diamétralement opposés.

On allait procéder au partage de la plus grande partie des biens communaux, lorsque par l'annexion les bois ont été placés sous le régime forestier français. Dès lors, grâce à la surveillance énergique des employés, grâce aux reboisements entrepris sur une large échelle, grâce à la bonne direction donnée à l'aménagement des taillis, grâce à la création de voies forestières qui permettent de régulariser les coupes et d'en surveiller l'opération, grâce enfin et surtout à la fécondité exceptionnelle de nos terrains boisés, nos montagnes se garnissent, nos rocs disparaissent, et l'on peut prévoir l'époque où les communes trouveront de grandes ressources dans la vente annuelle de l'excédant des bois nécessaires à l'affouage des habitants.

CHAPITRE VIII

Les pâturages, les bestiaux de la Savoie au XVIIIe siècle.

Au-dessus de la région des bois se trouve la zone des pâturages ; de tous temps on a conduit dans ces prairies, pendant la belle saison, des troupeaux de chèvres et de moutons, de jeunes mulets et des bêtes à cornes. On n'a aucune donnée statistique sur le nombre de têtes de bétail que nourrissait la Savoie avant 1790, époque du premier recensement qui en fut fait ; mais la nécessité de tirer parti des pâturages alpestres a dû les maintenir à un chiffre élevé.

A l'époque qui nous occupe, on conduisait temporairement tous les animaux à la montagne, même ceux des plaines, à l'exception des vaches indispensables à l'entretien du ménage, et des bêtes de trait employées journellement aux travaux des champs.

La durée de l'inalpage étant assez courte, il fallait se préparer à loger et nourrir ces animaux pendant les longs hivers qui caractérisent les pays de montagne : on ne connaissait alors ni les prairies artificielles ni les fourrages-racines. Le foin des prés, les pailles des céréales, les feuilles de quelques arbres, récoltées vertes, devaient fournir à leur alimentation pendant sept à huit mois de l'année.

Ces conditions spéciales ont donné de tous temps une grande valeur aux prairies naturelles ; aussi s'est-on appliqué de bonne heure à en tirer le meilleur parti possible en recueillant avec le plus grand soin les eaux

grasses, les eaux de source et de pluie pour les déverser sur les prés par un système d'irrigation bien entendu.

Malgré ces soins prévoyants, la saison d'hiver a toujours été difficile à traverser pour les propriétaires de troupeaux, par suite de la faible proportion de foin mis en réserve.

Cette pénurie de fourrages avait alors et a encore aujourd'hui des conséquences fâcheuses pour la conservation des bois communaux et des pâturages placés à proximité des villages. Pressé par la nécessité, à peine la neige a-t-elle disparu, qu'on y conduit tous les animaux, et tandis que la dent meurtrière des chèvres et des moutons détruit les pousses tendres des jeunes taillis, les animaux plus pesants piétinent et défoncent les gazons au moment où l'herbe commence à peine à se montrer. C'est ainsi que les taillis se transforment en broussailles et que les pâturages sont frappés de stérilité.

La production du bétail a toujours été une des principales sources de richesse de la Savoie. A cette époque, ses vaches et ses fromages s'exportaient en Piémont; quelques mulets se dirigeaient sur Gênes; les moutons, après avoir donné leur laine pour vêtir les habitants de nos campagnes, servaient surtout à l'alimentation locale. Les fromages de chèvre et de brebis, l'élevage des porcs, n'ont jamais fait l'objet d'un commerce un peu important avec l'étranger.

Les mulets, les chevaux et les bœufs rendaient des services à l'agriculture locale; les premiers faisaient dans les montagnes les transports à dos des engrais et des récoltes, puis on les attelait à une charrue légère; les bœufs s'utilisaient surtout dans les plaines et les demi-coteaux.

CHAPITRE IX

Les cultures de la Savoie au XVIIIe siècle.

Nous avons vu que les prairies naturelles étaient l'objet de soins assidus de la part de nos cultivateurs, nous ne pouvons en dire autant de la culture des champs, qui, nous le reconnaissons, laissait beaucoup à désirer.

A ce moment, le fermage n'existait pas, le métayage était la condition forcée de cette époque de transition où le servage n'avait point encore entièrement disparu.

Le métayer, sans instruction, sans instruments de culture, sans capital d'exploitation, se trouvait à la merci du propriétaire du sol.

Les instruments de labour sentaient l'enfance de l'art; les prairies artificielles, les racines, n'étaient pas connues; les céréales et quelques légumes formaient le fond de toute culture. Manquant de fourrages, on laissait à la montagne la moitié de l'engrais; celui produit pendant l'hiver était insuffisant pour renouveler les forces de la terre, aussi la jachère était la base de tous les assolements. Selon la nature et la qualité du sol, à la jachère fumée succédait un froment suivi d'un seigle, d'une orge ou d'une avoine : c'était l'assolement triennal; dans les plus mauvais fonds, il devenait biennal; le chanvre, les fèves, les pois, les choux et les raves y occupaient des surfaces très restreintes.

Ces terrains, ne recevant pas de sarclages, s'enherbaient beaucoup et rendaient peu. M. Costa nous apprend que le plus souvent la récolte, après le prélèvement des semen-

ces, donnait un pour le maître et un pour le métayer; dans les meilleurs fonds, on atteignait rarement quatre de rendement pour un de semence.

Le même auteur dit que la charrue et les autres instruments de culture étaient d'une grande imperfection; on peut juger de ce qu'ils devaient être par ce qu'ils sont encore aujourd'hui dans beaucoup de nos communes.

La vigne haute, importée d'Italie, garnissait la plupart de nos champs les mieux exposés; la vigne basse occupait les meilleurs coteaux; elle était l'objet de plus de soins que les autres cultures, les cépages que nous possédons aujourd'hui, la mondeuse, le persan, la douce noire à raisins rouges, la jacquère, la sainte-marie, la mondeuse à raisins blancs, étaient connus, et on retrouve dans les vieux treillages des essais d'importation de plants étrangers; la malvoisie ou pineau gris, le sarvagnin ou pineau de Bourgogne, le hibou ou aramon, le lardeau ou fendant vert, la roussanne, avaient déjà été tirés de la Côte-d'Or, de la Provence et de la Suisse; la culture de ces cépages ne s'est pas généralisée, parce qu'ils n'ont pas donné partout de bons résultats. L'altesse, apporté de Chypre en Savoie par l'un de nos princes vers le milieu du XVe siècle, a mieux réussi et continue à produire un vin de qualité. C'est en 1559, sous le régime d'Emmanuel-Philibert que fut publié le premier édit défendant de récolter les vignes sans une enquête préalable suivie des emprises; le même édit interdisait, sous peine d'amende, d'entrer dans les vignes, d'y conduire des animaux, autorisant le propriétaire à les tuer ou faire tuer, si cela lui était agréable; enfin injonction était donnée aux syndics des communes de mettre des gardes aux vignes pour assurer la conservation de la récolte; cet édit méri-

tait d'être signalé, il prouve l'importance que la culture de la vigne avait dès cette époque dans nos pays, c'est aussi le premier acte de protection accordé aux productions du sol.

Les céréales, les fruits du pommier, du poirier et du châtaignier servaient à la nourriture des habitants de nos campagnes ; le noyer fournissait l'huile pour la consommation et l'éclairage; le colza, déjà répandu dans le nord de la France, ne se cultivait pas encore en Savoie.

Avec des produits aussi restreints, le paysan pouvait vivre et s'entretenir dans les années abondantes, il souffrait dans les années médiocres, et la famine l'a souvent visité lorsque l'intempérie des saisons détruisait une partie de la récolte.

CHAPITRE X

La population de la Savoie au XVIIIe siècle.

Si, après avoir recherché ce qu'étaient nos bois, nos champs, nos prairies et notre bétail, nous étudions l'état politique, moral et intellectuel de nos populations, nous trouvons qu'au commencement du XVIIIe siècle la Savoie avait conservé avec sa foi religieuse toute la simplicité des temps primitifs. Depuis Emmanuel-Philibert, le souverain habitait au delà des monts; les états généraux ne s'assemblaient plus, la féodalité disparaissait, et la division des classes de la société qu'elle avait inaugurée tendait à se confondre. L'éloignement du souverain avait eu pour effet de fixer dans les campagnes les seigneurs que le service militaire ou celui de la cour n'appelaient pas d'une manière permanente dans les villes d'outre-monts.

Les exploitants du sol étaient encore en partie soumis au servage; moins dur que dans d'autres provinces, il l'était assez pour leur enlever le goût du travail qui profite directement à son auteur.

L'instruction était peu répandue dans nos communes rurales, on ne faisait rien pour la développer; ceux qui émigraient temporairement vers la France avaient seuls quelques notions de lecture, d'écriture et de calcul. L'industrie, à peine naissante, ne fournissait pas un contingent utile à l'agriculture.

Lorsque les denrées étaient abondantes, elles tombaient à vil prix parce que le mauvais état des routes empêchait

de les conduire sur les marchés voisins et que des lois restrictives en prohibaient la sortie ou les soumettaient à des droits de douane exagérés.

Quand la récolte manquait, une partie de la population n'avait pas le nécessaire, tout le marché se concentrait dans l'étendue de la Savoie, d'où l'exportation était interdite. Il y avait alors une grande pénurie d'argent et l'émigration augmentait.

Ces émigrations étaient rarement définitives et le printemps ramenait à leurs champs ces hirondelles d'hiver, comme on les a spirituellement appelées à cause de la coïncidence de leur retour dans leurs foyers et de leur départ pour l'étranger avec celle de ces oiseaux.

On n'a pas de données exactes sur la population de la Savoie avant 1723. A cette époque, il fut fait un premier recensement qui fit connaître que les 634 communes qui composaient le duché, étaient habitées par 337,184 individus. (Grillet, t. III, page 387.) Cette population s'est doublée dès lors; ce qui semblerait prouver que l'émigration n'a été que temporaire, car le nombre des émigrants est constamment allé en augmentant.

L'instruction agricole, nous l'avons dit, n'avait point encore pénétré à ce moment dans les classes rurales, il n'en était pas de même de la classe aisée, elle avait suivi de bien près le mouvement intellectuel qui s'était développé en France; aussi le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, publié à Paris de 1600 à 1617, se répandit de bonne heure chez nous où il s'en trouve encore un grand nombre d'exemplaires.

On sait que ce premier ouvrage fut suivi de la publication du *Trésor du Jardinage et des Champs,* de la *Maison rustique,* de l'*Agronome* et de divers dictionnaires écono-

miques. Ces travaux et plus tard ceux de Daubenton et surtout de Buffon initièrent les gens du monde à l'étude de l'histoire naturelle et développèrent chez eux un goût prononcé pour l'agriculture. La Savoie, qui suivait avec intérêt ce qui se faisait tant en France qu'en Suisse, sut profiter des théories des uns, des pratiques des autres et se maintint toujours au niveau intellectuel de ses voisins.

C'est à cette époque que nous devons faire remonter la plantation de ces vieux mûriers qui garnissent les cours et les avenues des anciennes habitations seigneuriales; Henri IV, en en plaçant dans le jardin des Tuileries, les avait mis à la mode : chacun voulut imiter ce roi devenu momentanément le protecteur d'Olivier de Serres.

Nos ducs donnèrent de bonne heure le même exemple, ils se faisaient gloire de doter leur pays de ce qu'ils trouvaient de bien dans leurs pérégrinations lointaines, nous leur devons l'introduction de plusieurs plantes utiles.

CHAPITRE XI

La législation agricole, les marchés, la douane au XVIIIe siècle.

Dans le travail qui précède, nous avons dû nous tenir dans des généralités et fouiller de nombreux ouvrages pour recueillir de rares indications sur les premiers âges de l'agriculture savoisienne.

Ce n'est qu'à partir de 1723 qu'on trouve dans les actes du gouvernement quelques mesures législatives ou fiscales qui touchent d'une manière indirecte aux intérêts de l'agriculture.

Nous allons donner un aperçu de ceux de ces documents qui ont un intérêt historique.

De 1723 à 1724, le gouvernement sarde fit faire le recensement de la population de la Savoie, elle était alors habitée par 337,184 personnes des deux sexes.

En 1729, parurent les *Lois et Constitutions de la royale Maison de Savoie;* une partie de ce remarquable ouvrage est consacrée aux intérêts agricoles. Frappé de la dépopulation de nos campagnes, le législateur accorde des exonérations importantes d'impôts aux pères de douze enfants, et un arrêt du Sénat de Savoie, du 5 juillet 1766, étend cette exemption même aux charges municipales.

Le titre II prononce des peines sévères contre ceux qui dérobent des fruits ou qui préjudicient aux récoltes.

Le titre VII du livre VI est consacré à la législation qui régit les cours d'eau, aux charges imposées aux riverains qui veulent les détourner de leur cours naturel

pour l'irrigation des prairies ou pour faire mouvoir des usines.

Le titre VIII du même livre prescrit l'entretien des grandes routes et des autres chemins et détermine les droits des aboutissants.

Le titre IX traite des obligations des propriétaires des bois et forêts : après leur avoir fait un devoir de consigner à l'autorité l'état de leurs propriétés boisées, le législateur défend non-seulement de défricher, mais encore d'abattre tout ou partie d'une futaie sans en avoir reçu l'autorisation ; il se réserve en outre le droit d'empêcher la sortie des bois et même des charbons ; plus loin, il prohibe l'introduction des bestiaux et surtout des chèvres dans les jeunes taillis et détermine le rayon forestier dans lequel il n'est pas permis d'allumer des feux.

Un règlement sur l'exploitation des forêts parut quelque temps après, le 31 août 1730.

Le législateur aurait pu étendre ses prescriptions à bien d'autres sujets agricoles, au lieu de s'occuper des seules questions qui demandaient par leur importance une solution immédiate.

La plus grande satisfaction donnée à cette époque aux intérêts agricoles fut sans contredit la péréquation du cadastre de 1738; sa mise en vigueur consacra le droit de propriété basé sur la possession.

L'année 1770 fut malheureuse pour la Savoie. La récolte se trouva inférieure aux besoins du pays et les bestiaux furent atteints d'un mal contagieux que sa facilité à se propager d'une étable à une autre avait fait appeler *chancre volant.*

Cette maladie occasionna assez de dommages pour que le Sénat de Savoie s'en émut; par son manifeste du 5 dé-

cembre 1770, il prescrivit certaines mesures conservatrices pour préserver les troupeaux de la contagion en même temps qu'il indiquait les moyens de guérir le mal.

L'année suivante, Charles-Emmanuel III fit une obligation à tous les cultivateurs de déclarer annuellement le produit de leur récolte. Cet édit royal, qui porte la date du 16 août 1771, avait pour but de faire connaître de bonne heure l'état de la récolte; si elle se trouvait insuffisante, le Sénat de Savoie prohibait la sortie des grains; de son côté, le gouvernement ordonnait des approvisionnements pour suppléer à la disette des subsistances et prévenir la famine.

Cette sage mesure était indispensable à l'époque dont nous parlons, l'état des routes nécessitant un temps considérable pour le transport d'une denrée aussi encombrante que le blé.

La ville de Chambéry, à l'imitation de la plupart des cités un peu importantes, dans le but d'arrêter la cherté croissante des denrées, se détermina à en fixer le prix marchand; ce tarif s'appliquait surtout à la viande, au vin et aux chandelles de suif et de cire.

Le recueil Gorin enregistre à la date du 23 décembre 1771 la première ordonnance syndicale de la ville de Chambéry sur cet objet; la dernière est du 21 décembre 1791.

L'usage de taxer les denrées alimentaires est très ancien, on le pratiquait déjà à Rome 263 ans après sa fondation, et on voit Jules-César pendant sa préture urbaine, 63 ans avant l'ère chrétienne, en faire usage pour s'attirer l'affection du peuple.

La taxation des denrées n'a jamais produit l'effet qu'a-

vaient en vue leurs auteurs, tandis qu'elle a souvent empêché l'approvisionnement des marchés.

Il est évident en effet qu'à moins qu'un producteur ne soit forcé de conduire ses denrées sur un marché déterminé, il choisira toujours celui où on les payera le plus cher. Si donc la taxe est trop faible, on abandonnera l'approvisionnement de la ville; si elle est au contraire au-dessus de la valeur réelle, on forcera à payer trop cher ceux qu'on voulait protéger. Mais reprenons l'énumération des mesures prises dans l'intérêt de l'agriculture.

En suivant la date des faits, on trouve en 1772 un édit autorisant la création d'une Société d'agriculture à Chambéry; nous reviendrons sur ce fait important de l'histoire de notre agriculture.

Par une patente spéciale du 13 novembre 1773, Victor-Amédée III, qui, depuis peu, était monté sur le trône, crut devoir modifier l'édit rendu en 1559 par Emmanuel-Philibert sur le ban des vendanges; le règlement qui en fait l'objet fut mis en rapport avec les changements survenus dans l'état social et politique du pays, par suite de l'abolition des priviléges; l'article autorisant le propriétaire à tuer le bétail qui s'était introduit dans sa vigne et quelques autres furent abrogés.

Un manifeste du 1er mars 1777 créa des haras de chevaux dans les différentes provinces de la Savoie; le règlement qui y faisait suite avait pour but d'encourager l'élevage, d'agrandir la taille des chevaux du pays, afin de les approprier au service de l'armée.

Deux années après, en 1779, le roi, qui désirait se rendre compte de l'état et des besoins de l'agriculture de la Savoie, fit parcourir et étudier nos diverses provinces par un conseiller d'État; Grillet nous apprend que

ce délégué, dans son rapport au souverain, insistait sur la nécessité d'améliorer les routes, d'autoriser la sortie des divers produits du sol, surtout des bestiaux, afin de permettre aux cultivateurs d'augmenter leur capital d'exploitation, qu'il trouvait tout à fait insuffisant.

Comme on le voit par l'énumération que nous venons de faire des manifestes, des édits et des lois, le souverain, qui avait conquis sa liberté d'action par l'abolition de la féodalité, comprit qu'il devait encourager, protéger et développer l'agriculture qui, alors comme aujourd'hui, était la principale source de richesse de la Savoie.

Cette protection, ces encouragements, qui paraissent si peu importants aujourd'hui, eurent cependant une heureuse influence sur le développement progressif de notre agriculture, sur l'état social de ses exploitants.

Jusqu'à ce moment, l'homme de guerre dédaignait les travaux des champs, qu'il considérait comme avilissant celui qui s'en occupait; mais dès que cette profession fut exercée par des hommes de condition libre, dès que le souverain se constitua le protecteur des exploitants du sol, on oublia ces anciennes préventions inaugurées et maintenues par la féodalité.

Bientôt, en effet, on vit les seigneurs, qui n'avaient plus à s'occuper de guerre et de tournois, se retirer dans leurs terres, pour se livrer à l'étude et chercher dans l'amélioration de leurs domaines le moyen de réparer les brèches que le séjour des cours avait faites à leur fortune.

Aussi trouvons-nous dès 1772, parmi les fondateurs de la première Société d'agriculture de Chambéry, les hommes les plus instruits, les noms les plus illustres de la noblesse savoisienne.

M. le marquis Alexis Costa de Beauregard, l'un de ses membres, est le premier auteur agricole qu'ait fourni la Savoie, et, malgré les progrès réalisés dès lors, son livre sur la culture des pays montueux est encore aujourd'hui le meilleur et le plus complet qu'on y ait publié.

C'est dans cet ouvrage, c'est dans les écrits de quelques autres publicistes agricoles, dans les annales de nos Sociétés, dans les statistiques, dans les grands travaux d'utilité publique, que nous puiserons des documents pour compléter notre travail.

CHAPITRE XII

La Savoie, la France et la Suisse au XVIIIe siècle.

En comparant l'état agricole de la Savoie avec celui des provinces de France et des cantons suisses qui l'avoisinaient, on trouve qu'au commencement du XVIIIe siècle, nous étions aussi avancés que les premières, mais que la Suisse, avec laquelle nous avons tant de points de similitude, pouvait, sous tous les rapports, nous servir de modèle.

Aussi, comme nous le dirons bientôt, c'est là surtout que nous sommes allés apprendre à tirer un meilleur parti de nos richesses naturelles, à mieux soigner nos champs pentueux, nos prairies, nos vignes et nos bestiaux. C'est à la Suisse que nous avons demandé des étalons pour monter nos premiers haras; c'est à la Société économique de Berne que nous empruntons les statuts de notre première Société d'agriculture.

CHAPITRE XIII

Création de la première Société d'agriculture en Savoie.

Les premières Sociétés d'agriculture établies sur le continent européen ne remontent pas à une date bien ancienne ; il fallait, pour déterminer ce progrès, un concours de circonstances spéciales qui ont été longues à se produire.

La constitution de la propriété sur des bases solides, la liberté des exploitants, en étaient les premières conditions; il n'y a point en effet de progrès possible sans la stabilité et nul ne contribue librement aux améliorations qui ne doivent profiter ni à lui-même ni aux siens; aussi ne voyons-nous rien de saillant se produire en agriculture sous le régime de la féodalité; mais à peine le cultivateur est-il rendu à lui-même, à peine a-t-il récupéré sa liberté d'action, qu'il travaille à améliorer sa condition.

C'est en Italie, c'est en Suisse que les exploitants du continent virent les premiers disparaître les entraves mises à la libre possession du sol; c'est aussi là que se formèrent les premières réunions agricoles.

La Société des Georgophiles de Florence, fondée par Ubaldo Montelatici, date de 1753.

La Société économique de Berne a tenu sa séance d'inauguration le 3 février 1759; ce ne fut qu'en 1761 que la France eut à Paris sa première association agricole.

La Savoie, qui à cette époque avait reconquis la majeure partie de ses libertés, suivit de près l'exemple de la Suisse

et de la France : notre première Société date en effet de 1772, elle fut constituée sur les bases de celle de Berne et prit le nom de Société royale économique de Chambéry pour l'agriculture, le commerce et les arts.

Cette Société eut deux parrains illustres, le médecin Daquin et le marquis Alexis Costa de Beauregard. Le premier en avait préparé la constitution dans ses lettres aux amateurs d'agriculture, publiées à Chambéry en 1771 ; il en fut nommé secrétaire perpétuel ; le second, qui était membre honoraire de la Société économique de Berne, fut l'intermédiaire officieux qui réunit les matériaux nécessaires pour hâter sa fondation.

Tous les hommes instruits tinrent à honneur de faire partie de cette Société ; le roi Victor-Amé III en approuva les règlements en 1774, il lui assura une large dotation pour qu'elle fût à même d'encourager les progrès agricoles.

Les travaux de cette Société ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; nous savons cependant qu'elle avait des séances régulières ; qu'elle se tint au courant de toutes les améliorations agricoles qui se produisirent à cette époque et que ses efforts contribuèrent puissamment au perfectionnement de notre bétail, à l'introduction des plantes fourragères, des racines, qui commençaient dès lors à se répandre dans nos cultures.

Le Médecin Daquin. — Parmi les nombreux membres de cette Société, le médecin Daquin, M. Martin Burdin et le marquis Alexis Costa méritent une mention toute spéciale.

Le premier, qu'animait le désir de contribuer de toutes ses forces au bien public, au bien-être des classes ouvrières, se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire naturelle ; tous les instants que laissait au docteur Daquin

l'exercice de sa profession étaient consacrés à des travaux agricoles, à des expériences qu'il savait mener à bonne fin.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le mérite du secrétaire perpétuel de notre première Société d'agriculture. M. le docteur Guilland, qui préside avec tant de distinction les assemblées de l'Académie, a retracé les traits caractéristiques de la vie de ce médecin plein de savoir, de cet écrivain distingué, de cet homme de bien, que la Savoie s'honore de compter parmi ses plus illustres enfants; sa plume facile a su trouver dans les inspirations de son cœur des paroles éloquentes pour louer ce confrère vénéré.

M. Martin Burdin. — M. Burdin fut un initiateur heureux, il sut fixer à la campagne par les agréments dont il environna leur demeure, les seigneurs que l'éloignement de la cour et les trêves de guerre ramenaient dans leurs provinces.

La Savoie lui doit, outre la création de ses jardins d'agrément, le goût des plantations utiles, des vergers, des jardins potagers et fruitiers.

M. Burdin apprit de bonne heure l'art d'acclimater et de multiplier les arbres et les arbustes exotiques; ses riches pépinières ne tardèrent pas à acquérir une réputation méritée, qui procura à son établissement des débouchés nombreux. Le petit établissement, fondé à Chambéry en 1765, existe encore aujourd'hui, il a pris dès lors de plus vastes proportions et deux succursales importantes ont successivement été établies à Turin et à Milan.

En 1779, M. Martin Burdin publia un catalogue raisonné des arbres fruitiers et autres plantes qu'il cultivait dans ses pépinières de Lémenc; ce catalogue, réédité

en 1787, est précédé d'une instruction sur le choix de l'exposition et sur les travaux préparatoires qui doivent préluder à toute plantation ; il donne aussi les principes généraux de la taille.

Ce catalogue raisonné est le premier travail spécial publié en Savoie sur les arbres fruitiers.

M. Martin Burdin a, on le voit, des droits à la reconnaissance des amis de l'agriculture savoisienne.

M. Alexis-Barthélemi Costa de Beauregard. — M. le marquis Alexis-Barthélemi Costa de Beauregard, vice-président de la première Société d'agriculture fondée à Chambéry, est sans contredit la personnalité la plus marquante de la Savoie agricole. Né à Chambéry en 1726, il reçut de bonne heure, comme tous les membres de cette illustre famille, une instruction solide en rapport avec la haute position que lui assuraient son nom et sa fortune.

Éloigné de la cour qui depuis Emmanuel-Philibert avait transporté son siége à Turin, né avec des goûts sérieux, Alexis Costa se livra à l'étude des auteurs agricoles dont il fit son occupation favorite. Propriétaire de nombreuses métairies, il résolut d'améliorer le sort de ses colons partiaires, qui gagnaient péniblement le pain de seigle dont ils faisaient leur nourriture habituelle.

Avant de se mettre à l'œuvre, M. Costa comprit la nécessité d'unir la pratique à la théorie qu'il avait apprise dans les meilleurs auteurs. Pour y parvenir, il parcourut l'Angleterre, l'Italie, la France, la Belgique et la Suisse. Ce fut dans ce dernier pays qu'il trouva une agriculture en progrès, placée dans des conditions identiques à celles de la Savoie ; il s'y fixa pour apprendre de nos voisins à vaincre les difficultés sans nombre qu'engendre la culture pentueuse des pays de montagne.

Depuis 1759, la Société économique de Berne était fondée; ses séances périodiques, ses nombreux travaux, ses concours, les récompenses offertes aux meilleurs mémoires agricoles, en avaient fait le centre des progrès agricoles du continent. M. Costa prit de bonne heure une part active à ses travaux, et le 12 mars 1763, quatre ans après sa fondation, il en fut nommé membre honoraire. C'est pendant son séjour à Berne qu'il conçut le projet de son *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoie*. Cet ouvrage, édité à Chambéry en 1774, réimprimé au commencement de ce siècle aux frais de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, est encore aujourd'hui le seul livre qui nous renseigne sur les pratiques agricoles de nos pères.

Dans ce remarquable travail, qui valut à son auteur les éloges les plus flatteurs et les mieux mérités, M. Costa étudie successivement la nature de nos terres, les instruments employés à leur culture, les assolements adoptés, les engrais produits et leur emploi; il fait connaître les soins culturaux donnés aux vignes, aux prés, aux bois; il décrit les animaux de travail et de rente; il pénètre dans les habitations, dans les étables, pour apprendre à les aérer, à les assainir; enfin il fait passer sous nos yeux tous les accessoires d'une exploitation, en indiquant les moyens d'augmenter le rendement des céréales, d'accroître nos ressources fourragères par l'introduction des prairies artificielles, des racines, pour arriver à produire un bétail plus nombreux et mieux conformé.

Cet ensemble de conseils, il les adresse aux agriculteurs de la Savoie; les améliorations qu'il propose, il les fait mettre en pratique dans ses terres, dans ses domaines;

la charrue qu'il conseille, il la tire du Piémont et la fait exécuter sous ses yeux, il l'essaye, et lorsqu'il est assuré qu'elle est bien construite, qu'elle marche convenablement, il la donne à ses métayers pour la répandre.

Le théoricien habile et le praticien dévoué se trouvent ainsi réunis dans ce grand seigneur, devenu le conseiller, l'initiateur des améliorations agricoles de son pays.

Plus heureux que tant d'autres, M. Costa vit ses efforts persévérants couronnés de succès ; l'ouvrage dont nous venons de parler, ceux qui les suivirent, furent le point de départ des nombreuses améliorations qui se produisirent à cette époque en Savoie. Alexis Costa de Beauregard est mort à un âge avancé, le 13 juin 1797. Ceux dont il a servi la cause lui ont décerné depuis longtemps le titre de Père de l'agriculture savoisienne, que la France avait donné à Olivier de Serres.

CHAPITRE XIV

L'assolement de la Savoie avant l'introduction des plantes améliorantes.

L'ouvrage magistral de M. Costa, publié, comme nous l'avons dit, en 1774, fut suivi en 1777 d'un mémoire sur la culture de l'esparcette et en 1780 d'une étude inédite sur la fabrication des engrais; neuf ans plus tard, M. Muffat Saint-Amour fit paraître à Chambéry une brochure sur la culture de la betterave.

Ces différentes publications nous permettent de déterminer l'époque de l'introduction de plantes qu'on est convenu d'appeler *améliorantes* et qui méritent ce titre soit parce que leur culture eut pour résultat l'alternat des céréales avec les plantes sarclées, soit parce qu'elles permirent d'augmenter le bétail et d'accroître les engrais donnés aux terres; nous allons d'abord rechercher ce que l'on faisait avant leur introduction.

En interrogeant les documents les plus anciens de nos annales agricoles, qui sont les baux à métayages du xve siècle, nous y trouvons la preuve qu'à cette époque le propriétaire prenait à sa charge tout le capital nécessaire à l'exploitation du domaine; le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et le cavalin, mélange de ces deux dernières céréales, servaient à l'ensemencement des terres; l'assolement qui comportait une jachère était biennal ou triennal, les prés et les pâturages fournissaient seuls à l'alimentation du bétail.

Plus tard, vers la fin du xve siècle, le sarrasin, origi-

naire de la Perse, apporté par les Maures d'Asie en Afrique et d'Afrique en Espagne, d'où il s'est répandu en France et en Savoie, le sarrasin, disons-nous, vint modifier la culture coutumière de nos campagnes et fournir un élément d'épuisement de plus aux récoltes incessantes des céréales : on le plaça quelquefois sur la jachère fumée et le plus souvent après le seigle de la seconde année; depuis ce moment, le seigle, que l'agriculture romaine avait dédaigné, prit une plus large place dans notre assolement, tandis que l'avoine, l'orge et le cavalin furent relégués dans les terrains de montagnes ou dans ceux les moins favorisés des plaines.

Alexis Costa nous apprend que l'enherbement occasionné par le retour incessant des céréales, le peu de profondeur des labours, avaient amené les terres à des rendements presque nuls; souvent on ne faisait que doubler la semence, les plus fortunés arrivaient à peine à la tripler.

Cet état de choses détermina, vers le milieu du XVIII[e] siècle, des modifications importantes dans nos assolements : on voit, en effet, apparaître en cultures sarclées les légumes, les pois, les haricots, les fèves; c'était un acheminement vers l'alternat des plantes.

La nouvelle rotation était quadriennale, elle comportait un quart des terres cultivées en jachère fumée ou en plantes sarclées; l'engrais amassé pendant l'hiver se plaçait sur ce premier quart pour semer des fèves, des pois, des légumes; on fumait encore le jardin, la chenevière, les vignes, les haricots, le millet, le panais, les raves.

La deuxième année était consacrée au froment, la troisième, au seigle suivi d'un sarrasin en récolte dérobée; enfin sur la quatrième division on récoltait de menus grains semés seuls ou en mélange appelé *mêle*.

Les changements apportés, dès cette époque, à l'assolement primitif de la Savoie, méritaient d'être signalés, parce qu'ils eurent pour conséquence d'amener l'abandon d'une partie de la jachère pour la remplacer par des plantes fumées, tandis qu'encore de nos jours la jachère règne en souveraine sur une partie de la France.

Pour obtenir des améliorations plus importantes, il fallut attendre l'introduction du sainfoin, du trèfle et de la luzerne, qui ont apporté un contingent précieux à l'économie du bétail; celle du maïs, de la pomme de terre, de la betterave et du colza, qui sont venus accroître le bien-être de nos classes ouvrières.

Le Sainfoin. — Le sainfoin, appelé *esparcette* en Bourgogne, *pelagras* en Savoie, originaire des montagnes calcaires de l'Europe moyenne et méridionale, paraît être la première plante fourragère cultivée en Savoie. Olivier de Serres nous apprend que le sainfoin était déjà très répandu dans le Dauphiné à la fin du XVI[e] siècle; plusieurs mémoires, publiés à Berne de 1760 à 1770, contribuèrent à en étendre la culture dans nos terrains calcaires; M. Charles Calloud fixe à 1771 son introduction dans le canton de Rumilly, et les mémoires de M. Costa en parlent comme d'une plante déjà connue dans le pays.

Le Trèfle rouge. — Le trèfle rouge est, de même que le sainfoin, une plante fourragère de l'Europe; c'est l'allemand Schoubard qui enseigna l'un des premiers à en tirer parti en le semant mêlé à des céréales; cette plante, complètement inconnue au temps d'Olivier de Serres, fut introduite de bonne heure en Savoie, sans doute par notre frontière de la Suisse.

Nous voyons en effet M. Costa proposer le trèfle comme complément de son assolement modèle en 1774.

Dans les premiers temps de son introduction, on le conservait deux années; plus tard, on le rompait au bout d'un an, parce qu'il rapportait fort peu à la deuxième; on a abusé du trèfle en le ramenant trop souvent sur le même sol, aussi ses rendements sont devenus de moins en moins abondants.

La Luzerne. — La luzerne, bien que la plus ancienne plante fourragère connue, a été la dernière à pénétrer et à se fixer en Savoie; peut-être faut-il en chercher la cause dans son origine méridionale, qui semblait en interdire la culture aux pays froids et montueux.

Pline le Naturaliste fait venir la luzerne de la Médie, *Herba Medica*; selon cet auteur, elle aurait été apportée par Alexandre le Grand, après la défaite de Darius. Quoi qu'il en soit de cette origine, les Romains connurent la luzerne de bonne heure, ils la cultivèrent en grand, et Varron, Caton, Palladius et Columelle parlent avec enthousiasme de ses rendements et de la qualité de son fourrage.

Olivier de Serres nous montre la luzerne peu connue en Italie et en Piémont à la fin du XVIe siècle, mais elle se trouvait déjà très répandue en Espagne, dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné et le voisinage; cette dernière expression semble s'appliquer à la Savoie, qui longe le Dauphiné sur toutes ses limites de l'ouest.

L'introduction des fourrages artificiels a permis d'entretenir un bétail plus nombreux et de le mieux nourrir; l'adoption dans nos cultures de la pomme de terre, du maïs, de la betterave et du colza, a eu pour résultat l'abandon de la jachère, le nettoiement du sol, l'alternance des récoltes; malheureusement ces plantes, d'un intérêt si considérable pour l'amélioration de notre agriculture, ont été bien longues à se répandre, à prendre droit de cité parmi nous.

La Pomme de Terre. — La vulgarisation tardive de la pomme de terre est un exemple de la difficulté que les meilleures choses ont à se produire. M. Joseph Bonjean, dans son excellente monographie de ce tubercule, nous apprend en effet que la pomme de terre, découverte au Pérou en 1530 par les Espagnols, fut apportée peu après en Europe; dès la fin du xvi[e] siècle, elle se répandit en Angleterre, en Italie, en Belgique, en France, et cependant ce ne fut que deux siècles après, sur la fin du règne de Louis XVI, que Parmentier parvint à la rendre d'un usage général.

La Savoie a connu et ses habitants ont commencé à utiliser la pomme de terre avant cette époque; M. Costa en parle en 1774 comme d'une plante légumineuse déjà cultivée sur de petites surfaces. Le nom donné à cette plante dans quelques parties de la Savoie ferait supposer que nous l'avons tirée du Piémont, où les Espagnols l'avaient apportée en lui donnant le nom de *tartuffoli*, d'où paraît dériver le nom patois de *tartifle*, sous lequel on la désigne dans quelques communes. Longtemps la culture de la pomme de terre est restée cantonnée dans de petits coins de terre, dans les jardins; ce n'est qu'à la suite de la famine de 1817 qu'on a compris qu'elle devait prendre une plus large place dans nos exploitations.

Le Maïs. — Le maïs concourt avec la pomme de terre à l'alimentation des habitants de nos campagnes. Le maïs n'est pas ancien dans nos cultures : apporté en Europe après la découverte du Nouveau-Monde, il s'est surtout répandu dans les pays les plus chauds; son nom de blé de l'Inde, de Turquie, d'Espagne, de Barbarie, indique suffisamment les contrées qui les premières l'ont adopté; il pénétra en France par les Pyrénées, et, d'après

Champier, c'est en 1560 qu'il fut importé dans le Beaujolais.

Pendant longtemps, le maïs n'occupa qu'une surface restreinte dans nos assolements ; c'est encore à Parmentier que la France est redevable de l'extension donnée à sa culture.

La Savoie paraît avoir tiré ses premières semences de maïs du Piémont, où depuis longtemps il forme la base de l'alimentation des classes ouvrières ; de même qu'en Italie, on l'appelle souvent blé turc, *grano turco*. Arthur Yong, qui voyageait en Savoie en 1785, trouva le maïs cultivé aux environs de Chambéry ; c'est le document le plus ancien qui signale sa présence dans notre pays.

Le Colza. — Le choux colza paraît avoir suivi de près le maïs ; le colza commença à être préconisé en Suisse en 1762, il ne tarda pas à se répandre, et tout fait présumer que c'est peu après qu'il entra dans nos cultures. M. Werneibl signale cette production en 1804 comme générale dans le pays : « On y cultive avec soin le choux colza. » Cette plante, de même que la pomme de-terre et le maïs, forme la sole sarclée de l'assolement coutumier de la Savoie.

La Betterave. — La betterave, qu'on dit originaire des plaines de Bohême, est anciennement connue comme plante alimentaire ; plus tard, sa plantation s'est étendue pour fournir des fourrages-racines, destinés à la nourriture des bêtes à cornes.

En 1747, un chimiste prussien, Margraffh, découvrit qu'elle contenait un principe sucré extractif ; Achard, réfugié français retiré à Berlin, fut le premier qui entreprit de l'exploiter pour la fabrication du sucre.

Cette industrie a pris dès lors de vastes proportions ; la

Savoie, avec ses petites exploitations, était peu propre à alimenter une fabrique de sucre; aussi celle qu'établit à Chambéry en 1837 M. Routin, eût-elle le sort de toutes les entreprises qui se fondent sans s'assurer d'avance d'une quantité suffisante de matière première.

M. Routin, en vulgarisant la culture de la betterave, a rendu un véritable service au pays.

Ces recherches historiques sur l'époque de l'introduction des plantes améliorantes en Savoie nous ont paru nécessaires pour constater une fois de plus que notre petit pays a su profiter de bonne heure des découvertes que la science a mises à la disposition de l'agriculture. Placée par sa position topographique entre la Suisse, la France et l'Italie; liée politiquement au Piémont, où depuis longtemps l'agriculture prospère; voisine et amie de la France et de la Suisse, dont elle partage la langue et le climat, avec lesquelles elle a toujours été en communion d'idées, en relations commerciales, la Savoie s'est tenue au courant de tout ce qui se faisait de bien chez ses voisins, et, si elle a beaucoup appris d'eux, elle a su aussi quelquefois leur montrer la voie du progrès.

CHAPITRE XV

L'agriculture de la Savoie à la fin du XVIIIe siècle.

Arrivé à l'époque de notre histoire agricole où la Révolution française va éclater, où pour la sixième fois la Savoie va passer sous la domination française et partager pendant vingt-trois ans les destinées de cette grande nation à laquelle tout semblait nous rattacher, nous croyons devoir rappeler les progrès réalisés pendant le siècle qui allait finir.

A ce moment, la Savoie était passée du régime féodal au gouvernement absolu, toutes les juridictions secondaires avaient disparu; le prix de rachat des droits seigneuriaux, déterminé par l'autorité royale, s'était opéré sans conflit entre les seigneurs dépossédés de leurs priviléges et les vassaux rendus à eux-mêmes : depuis 1771, il ne restait plus de traces de l'esclavage du moyen-âge.

Charles-Emmanuel et Victor-Amédée III avaient mis à profit la paix qui régnait depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, pour réparer les désastres que les huit années de l'occupation espagnole et le passage incessant des troupes avaient occasionnés à la Savoie.

Les anciennes routes élargies et réparées étaient devenues carrossables, on s'occupait d'en tracer de nouvelles pour remplacer les transports à dos de mulet jusqu'alors usités. Le souverain, désireux de n'être plus tributaire de l'étranger pour le service de son artillerie et la remonte de sa cavalerie, encourageait l'élève du cheval; des haras avaient été établis dans les diverses provinces du duché;

annuellement des primes récompensaient les meilleurs éducateurs, les plus beaux poulains.

Pour empêcher la dilapidation de nos bois, on en avait réglementé l'exploitation ; la sortie n'en était permise, de même que celle du charbon, qu'au moyen d'une autorisation spéciale difficile à obtenir.

La famine avait souvent visité la Savoie, on voulait éviter le retour de ce fléau qui décimait nos populations; on espérait atteindre ce but en prohibant la sortie des denrées alimentaires et des bestiaux, toutes les fois que la récolte paraissait insuffisante.

Des droits de douane élevés protégeaient nos produits contre la concurrence de l'étranger.

Cette protection exagérée était loin d'atteindre le but que se proposait le souverain; car la France, qui nous environnait de toutes parts, opposait douane à douane, tarif à tarif. L'alimentation de nos marchés livrés aux seuls producteurs du pays avait pour conséquence d'élever le prix des denrées d'une manière exagérée, lorsqu'elles étaient rares, de les avilir quand la récolte était abondante. Cet état de choses nuisait à la circulation du numéraire et aux intérêts généraux de l'agriculture; l'industrie assez restreinte de la Savoie profitait seule de cette protection, au préjudice du consommateur, qui aurait pu s'alimenter ailleurs à de bien meilleures conditions.

A ce moment, la propriété, débarrassée de toutes entraves, constituée sur des bases solides depuis la péréquation du cadastre, soumise à des charges équitables et modérées, avait acquis de la valeur.

L'argent n'était pas encore abondant, on se le procurait difficilement, on le payait cher, mais il tendait à se répandre.

L'agriculture s'était beaucoup améliorée, on lui consacrait plus de soins, plus de main d'œuvre; on en obtenait plus de produit depuis que les plantes améliorantes étaient connues de nos cultivateurs. Le bétail, mieux nourri, mieux soigné, s'était considérablement augmenté; les 125,000 têtes de bétail, répandues sur notre territoire, représentaient un capital considérable en voie d'augmentation.

Les classes ouvrières, agricoles, s'étaient relevées de l'état d'infériorité créé par le servage; l'instruction commençait à se répandre parmi elles, le gouvernement faisait des efforts dans ce sens.

La population, dont le développement a toujours été considéré comme un indice de moralité, d'aisance et de progrès, s'était accrue de mille individus par an de 1724 à 1773, de 3,800 de cette dernière date à 1790, de sorte qu'elle s'était élevée de 337,184 individus à 441,091.

Il résulte de ces faits que lorsqu'en 1788 la Révolution française éclata à nos portes, la Savoie était dans la phase de l'apaisement qui suit les transformations sociales: jouissant déjà de la plupart des prérogatives que revendiquait le peuple français; gouvernée sans despotisme par un roi dont la famille avait grandi dans nos montagnes, qui se disposait à racheter lui-même nos dernières dîmes, la Savoie, disons-nous, resta calme devant le grand acte de revendication exercé par un peuple ami. Ce ne fut que plus tard, le 22 septembre 1792, que nous fûmes appelés à suivre les conséquences de cette révolution à laquelle jusque-là nous n'avions pris aucune part; nous allons examiner quels en furent les résultats pour l'agriculture de la Savoie.

LIVRE II

L'AGRICULTURE DE LA SAVOIE SOUS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

La Savoie agricole après l'annexion de 1792.

Au moment où la Savoie demanda son annexion à la France, l'agriculture, nous l'avons dit, était dans une phase de progrès; sa population, dont plus des quatre cinquièmes appartenaient à la classe agricole, s'était considérablement augmentée et de plus elle jouissait d'un certain bien-être.

La France l'accueillit avec joie, elle allait entreprendre les grandes guerres de la République, elle était heureuse de recevoir ce contingent inattendu, qui lui assurait ses frontières des Alpes et lui procurait le concours actif d'un peuple valeureux.

Tous les Savoisiens ne s'accommodèrent pas de la décision de la majorité : les uns restèrent en Piémont, où ils se trouvaient, retenus par leur affection pour le roi ou par la fidélité qui attache le militaire à son drapeau; les autres

émigrèrent en grand nombre par la crainte des événements qui allaient se produire.

Bientôt la conscription, puis les levées en masses, ordonnées pour le salut de la patrie, occasionnèrent des vides considérables dans nos populations rurales, qui furent les premières à en souffrir ; les bras manquèrent aux travaux des champs, et l'essor donné avec tant de peines à notre agriculture se ralentit pour longtemps.

On trouve dans un compte-rendu du conseil général de l'an IX un aperçu de ce qu'était devenue la Savoie :

« La dépopulation est effrayante, dit le rapporteur, on l'attribue à la guerre, au défaut de ressources de ce département (Mont-Blanc) et à la charge excessive des impôts. Ce pays offrira bientôt l'aspect de la misère la plus déchirante, si on ne lui rend des moyens de prospérité. »

« Rien n'a couvert l'effrayante soustraction qu'a faite la guerre dans le département du Léman, » dit le même compte-rendu.

Cette dépopulation, qui de 1790 à 1804 s'était élevée à 34,955 hommes, avait frappé M. Sauzay, préfet du département du Mont-Blanc ; il en recherche la cause dans un mémoire statistique publié la même année, il l'attribue à la guerre, à l'émigration, au défaut d'industrie, de ressources locales, joints à la crainte de secousses révolutionnaires.

M. Albanis Beaumont établit, de son côté, que « supputé d'après les meilleurs renseignements, le nombre d'hommes que la Savoie a fournis aux armées de la République se monte à plus de 30,000, dont 18,000 sont morts les armes à la main sur le champ d'honneur, sous les drapeaux de la République. »

M. Depoisier, qui a publié ces documents, ajoute que

« de 1802 à 1815 la Savoie a fourni à l'Empire autant d'hommes qu'aux armées de la République. » C'est donc, sans exagération, un découvert de 60,000 hommes valides, robustes, dont l'agriculture à peu près seule a été privée.

La dépopulation des campagnes, la dépréciation des assignats, leur cours forcé, eurent pour conséquence le manque de numéraire; le peu que retirait le cultivateur du champ qu'il était parvenu à récolter, suffisait à peine à sa subsistance et au paiement des lourdes charges qui, sous le nom d'impôts, de réquisitions militaires ou de contributions de guerre, pesaient sur lui. « En l'an VII, nous dit Claude Genoux dans son *Histoire de Savoie,* le département du Mont-Blanc, moins grand d'un huitième que la Savoie actuelle, payait 2,500,000 fr. d'impôts de plus qu'avant l'annexion. »

La période guerrière de la France a été, on ne peut le contester, une époque malheureuse pour l'agriculture savoisienne, rien de saillant ne s'est produit pendant les vingt-trois ans de sa durée.

CHAPITRE II

La Société libre des agriculteurs de l'an VII.

La Société économique de Chambéry avait interrompu ses travaux en 1792 ; son existence légale cessa par la déchéance du souverain qui l'avait constituée.

Ce ne fut que dix ans après qu'on songea à la reconstituer ; un arrêté de l'Administration centrale, du 22 pluviôse an VII de la République française, en approuva les nouveaux statuts ; elle fut installée, le 16 ventôse suivant, sous le nom de Société d'agriculture de Chambéry. M. de La Palme en fut nommé président et M. Anthelme Marin, secrétaire perpétuel.

Cette Société eut l'honneur de compter au nombre de ses membres M. Auguste Bella, fondateur de Grignon, l'une des gloires de l'agriculture française ; elle fit publier à diverses époques des observations appliquées à l'économie rurale du département du Mont-Blanc. Le seul ouvrage dû à son initiative que nous ayons pu nous procurer a été imprimé à Lyon en 1808, par les soins de M. Marin, sous le titre d'*Observations de la Société d'agriculture de Chambéry sur la nouvelle répartition de la contribution foncière*.

L'auteur de ce mémoire avait toutes les connaissances nécessaires pour soutenir la Savoie, dont les intérêts agricoles se trouvaient menacés par la nouvelle répartition de l'impôt, ordonnée par la loi du 3 frimaire de l'an VII de la République. M. Anthelme Marin était en effet homme de loi, professeur de législation et de belles-lettres à

l'École centrale du département du Mont-Blanc, agriculteur et botaniste; son travail, rédigé avec soin, appuyé sur des renseignements pris aux meilleures sources, eut sans nul doute pour résultat de faire réduire le contingent attribué à la Savoie dans la répartition générale de l'impôt foncier.

L'ouvrage du secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Chambéry est un document aussi curieux que précieux à consulter lorsqu'on cherche à se rendre compte du rapport qui existait, au commencement de ce siècle, entre le prix de la terre, son rendement moyen et la valeur des denrées.

A ce moment, la terre avait peu de valeur parce que l'argent était rare et qu'elle rendait peu; ses récoltes étaient minimes par suite du manque d'une main-d'œuvre suffisante, et les denrées n'avaient pas un prix plus élevé qu'aujourd'hui; prenons quelques chiffres : les céréales produisaient deux, trois ou quatre fois la semence; le journal de vignes (30 ares) rendait un tonneau et demi, soit 675 litres; les 80 litres de blé (le veissel) valaient en moyenne 18 fr. 20 cent.; le seigle, 12 fr. 60 cent.; l'orge, 9 fr. 57 cent.; le cavalin, 6 fr. 90 cent.; l'avoine, 5 fr. 50 cent.; les 450 litres de vin de première qualité Montmélian ou Arbin se vendaient 116 fr.; la deuxième, 103 fr. 21 cent.; la troisième, 89 fr. 33 cent.; la quatrième, 76 fr. 60 cent.; la cinquième, 38 fr. 30 cent. En suivant l'auteur dans les déductions que doit subir chaque récolte pour arriver au produit net, on trouve des chiffres tellement minimes que nous n'osons pas les reproduire; il est vrai que le défenseur des intérêts de la Savoie travaillait en avocat agriculteur et qu'il posait des chiffres pour les besoins de sa cause, mais il ne ressort pas moins de ce

mémoire que le sol, dans les conditions qui lui étaient faites, ne donnait plus de récoltes rémunératrices.

L'abbé Grillet nous apprend, dans son *Dictionnaire historique*, qu'Anthelme Marin fit cadeau, en 1807, au musée de l'école secondaire de Chambéry, d'un herbier composé d'un grand nombre de plantes rares du pays et étrangères, ainsi que de sa belle collection d'insectes et de papillons.

Le secrétaire perpétuel de la seconde Société d'agriculture de la Savoie en fut la personnalité marquante, bien qu'elle réunit un grand nombre d'hommes de mérite; nous retrouverons son fils, secrétaire de la troisième Société, travaillant comme lui à améliorer le sort des habitants de nos campagnes.

CHAPITRE III

Importation du mouton mérinos en Savoie.

C'est à l'époque qui nous occupe que se rapportent les publications faites par le citoyen Dufresne et M. de Mouxy de Loche ; le premier, dans une brochure de quelques pages, publiée à Chambéry en 1791, parle d'une nouvelle variété de blé de mars et rend compte des expériences dont il a été l'objet ; le second consacre son mémoire à la culture des abeilles.

Des essais d'importation de la race de mérinos furent tentés aux points extrêmes de la Savoie par deux hommes d'un mérite incontestable, Albanis-Beaumont et M. Grand, conseiller de préfecture du département du Mont-Blanc. Les essais du premier, racontés dans une brochure publiée à Genève en 1807, se firent dans sa propriété de Vernaz, située sur la commune de Chêne-Thonex, cédée dès lors à la Suisse ; M. Grand amena son troupeau au château de Choiseil, commune de Saint-Paul sur Yenne.

Ces premières importations ainsi que celles de MM. de Saint-Sulpice et Bonne de Savardin eurent des résultats heureux dans le début, alors que les laines fines avaient un prix élevé ; plus tard la Restauration, en fermant par un cordon de douane la frontière française, rendit cette spéculation moins avantageuse ; on retrouve encore dans la laine de nos troupeaux la trace du métissage qui s'opéra à la faveur de cette importation.

Les tentatives d'améliorations agricoles de MM. Albanis-Beaumont et Grand ne furent pas les seuls qui se produi-

sirent en Savoie pendant son annexion à la France; la culture du tabac y fut apportée de bonne heure.

Le tabac, introduit en France en 1624, fut monopolisé entre les mains du gouvernement en 1674; ce monopole, après avoir été affermé 4 millions, rendit 32 millions en 1790.

Un décret du 24 février 1791 abrogea le privilége de l'État et permit de cultiver, de fabriquer et de vendre le tabac dans toute la France.

Profitant du bénéfice de ce décret, un certain nombre de propriétaires du canton de Rumilly cultivèrent cette plante, qui leur donna des bénéfices assez considérables; les décrets du 29 décembre 1810 et 11 janvier 1811 en remirent le monopole entre les mains de l'État et instituèrent la régie. Ce précédent, invoqué par les cultivateurs de Rumilly en 1860, leur fit obtenir l'autorisation de cultiver le tabac; cette autorisation a été étendue dès lors à toute la Savoie.

CHAPITRE IV

Ce qu'a fait la France pour l'agriculture de la Savoie de 1792 à 1815.

En fouillant les annales législatives françaises de 1792 à 1815, on trouve que les intérêts de l'agriculture y occupent une bien petite place; quelques-unes des décisions prises en sa faveur ont souvent même atteint un but diamétralement opposé à celui que s'étaient proposé leurs auteurs; c'est ce qui est arrivé pour les lois de 1792, 1793 et 1813, qui autorisaient le partage, puis l'aliénation des biens communaux.

Les lois de 1792 et de 1807 sur le desséchement des étangs et l'assainissement des marais n'ont pas reçu d'exécution en Savoie, elle dut attendre la Restauration pour mettre la main au diguement de l'Isère, décrété en 1787 par Victor-Amédée III.

Un code rural avait été mis à l'étude pour compléter la législation due à l'initiative de Napoléon I[er]; c'est le seul qui n'ait pas été publié, on l'attend encore aujourd'hui.

Pendant cette longue occupation de vingt-trois ans, l'instruction des classes rurales reçut peu d'encouragements; aussi, arrivé à 1815, on trouve que sur les 635 communes de la Savoie, 504 n'ont pas d'école et les 131 qui en sont pourvues les doivent en grande partie à la générosité de quelques compatriotes fortunés qui, comprenant l'importance de l'instruction, ont voulu en doter leur commune.

Les industries annexées à l'agriculture sont de création

moderne; la seule alors connue consistait dans la production de la soie; la Savoie eut, dès le commencement du XVIIe siècle, plusieurs filatures d'une certaine importance.

En 1792, l'une de celles concédées par Emmanuel-Philibert le 10 mars 1616 existait encore à Thônes, elle est tombée à cette époque; la filature et la fabrique de gaze de la maison Martin Franklin date des premières années de l'Empire; elle appartenait alors à M. Marc Dupuis, son fondateur; les gazes de Chambéry ont conservé leur réputation dans le monde élégant, et jusqu'à ce jour on a vainement cherché à les imiter.

Les industries disséminées ont pris un certain développement pendant l'occupation française, on désigne sous ce nom les petites industries qui demandent peu d'avance, peu d'emplacement, et qui s'exercent à domicile pendant le temps de chômage dont dispose l'agriculteur.

Ces industries remplacèrent en partie les émigrations temporaires que la présence sous les armes de tous les hommes valides avait ralenties; les vieillards, les infirmes, les jeunes gens sur le point d'être réclamés, forcément retenus au village, se mirent à utiliser les longs hivers neigeux de nos montagnes en fabriquant des toiles de chanvre et de coton, des draps communs, à faire de la vannerie, des instruments de culture, à tourner des ustensiles de bois pour le ménage, à préparer des chaussures, à monter des caisses d'horloge, etc.

L'extension des industries disséminées peut diminuer l'émigration temporaire des montagnes; mais les débouchés ouverts à ces produits d'un usage local sont trop restreints pour utiliser tous les bras forcément rendus disponibles pendant cinq ou six mois de l'année.

Dans ces conditions, l'émigration est une nécessité

pour les montagnards qui habitent les hautes vallées des Alpes.

Le nombre de ceux qui quittent momentanément leurs foyers est, du reste, loin d'atteindre les proportions que lui donnent quelques publicistes et qu'on a porté à 30,000; mais l'émigration arriva-t-elle à ce chiffre, qu'on devrait, pour l'apprécier avec impartialité, la considérer dans ses conséquences, dans ses résultats, qui sont d'utiliser, de rendre productives à l'étranger des forces qui resteraient improductives chez elles.

L'agriculture, l'amélioration du sol n'a rien à perdre et tout à gagner à cet état de choses, puisque, d'un côté, les frais généraux de culture sont déchargés d'une consommation onéreuse pendant qu'on ne peut aborder la terre, et qu'à peine débarrassée de son manteau de neige, les émigrés s'empressent de revenir pour la cultiver.

On voit, par le résumé succinct des faits agricoles qui se sont produits en Savoie de 1792 à 1815, que l'agriculture a peu gagné pendant cette période guerrière qui a absorbé à elle seule toutes les forces vitales de la France.

La Savoie, de même que tous les départements à petite culture, à population compacte, où les grandes industries n'existent pas, eut plus à souffrir que les autres départements de l'Empire; elle fournit un contingent considérable d'hommes et d'argent, sans être appelée à profiter des bénéfices réalisés dans les contrées manufacturières : pays frontière, elle eut à supporter la guerre portée pendant plusieurs années sur son territoire et les charges qu'engendre le passage incessant des troupes; plus tard, elle dut pourvoir à l'alimentation d'une armée envahissante, qui ne se retira qu'après avoir décimé le bétail de nos

campagnes, épuisé les provisions de nos cultivateurs et préparé par ses exactions la famine de 1817.

Les compensations que nous avons obtenues pour tant de sacrifices sont considérables sans doute, ils appartiennent surtout à l'ordre moral, nous nous écarterions de notre sujet en abordant cette question.

LIVRE III

L'AGRICULTURE DE LA SAVOIE DEPUIS 1815

CHAPITRE PREMIER

Épizootie de 1816, famine de 1817; mesures adoptées pour en atténuer les effets.

Le retour de la royale Maison de Savoie dans le duché, berceau de sa famille, se produisit dans de fâcheuses circonstances.

En 1816, l'espèce bovine de la province de Carouge fut attaquée par une épizootie qui occasionna la perte d'une grande quantité de bestiaux, et, une année après, la famine soumit les habitants de toute la Savoie aux plus dures privations.

La famine de 1817 eut pour point de départ les pluies prolongées du printemps et de l'été de 1816 : ces pluies retardèrent les travaux d'ensemencement, la maturité des grains et la rentrée des récoltes. Les céréales mûrirent d'une manière incomplète et dans beaucoup de localités elles germèrent sur le sol, faute d'un rayon de soleil pour les dessécher.

8

Prévoyant une récolte insuffisante, le Sénat de Savoie probiba dès le 16 juillet 1816 la sortie de toutes les denrées alimentaires et remit en vigueur l'obligation pour les cultivateurs de déclarer les denrées qu'ils avaient récoltées.

L'excès d'humidité, qui avait détruit les espérances de la Savoie, avait sévi sur les départements voisins, il ne fallait pas songer à leur demander les céréales dont elle avait besoin pour compléter ses approvisionnements; l'on en fit venir, il est vrai, du Piémont, mais on s'aperçut bientôt que ces ressources seraient insuffisantes pour conjurer la disette dont on était menacé.

Dans ces conjonctures difficiles, Victor-Emmanuel décréta, dès la fin de 1816, un emprunt de six millions, destiné à venir en aide aux classes ouvrières, en leur fournissant des secours et du travail; cet emprunt fut couvert par une souscription volontaire.

La récolte de 1816 fournit à peine à l'alimentation des populations de la Savoie pendant les derniers mois de l'année, la moyenne du prix du veissel de froment de 80 litres s'éleva à 39 fr., celui du seigle à 30 fr., et ces prix se maintinrent jusqu'à la récolte. La misère atteignit de bonne heure les classes nécessiteuses des villes et surtout celles des campagnes, qui furent réduites à la dernière extrémité.

Avec les ressources de l'emprunt, on entreprit les travaux d'endiguement de l'Isère et simultanément la construction de la route provinciale du pont royal actuel à Albertville; 2,500 ouvriers y furent occupés pendant les sept premiers mois de 1817; malheureusement l'insalubrité de cette vallée, alors couverte de marécages, unie à la nature débilitante des aliments, engendra des fièvres

paludéennes qui firent un grand nombre de victimes parmi les travailleurs.

Les Bauges, le Chablais et le Genevois furent les localités les plus éprouvées par la disette. Des secours, fournis par Chambéry, Annecy et quelques autres villes, pourvurent aux besoins les plus pressants des communes des Bauges ; Genève et la plupart des cantons français de la Suisse organisèrent d'abondantes distributions de vivres et d'argent pour venir en aide à leurs voisins de la Savoie, ils les continuèrent jusqu'à ce que le mal fut conjuré.

La Savoie n'a point perdu le souvenir de la main secourable que lui a tendue la Suisse, toutes les fois qu'elle a été victime de quelque désastre ; ce que Genève avait fait en 1817, il l'a renouvelé lors de l'incendie de la ville de Cluses ; ce sont des pays qui, séparés politiquement, n'ont point oublié la communauté de leur origine allobrogique.

La disette de 1817 avait obligé les éleveurs de nos montagnes à vendre en France et en Italie une certaine quantité de bêtes à cornes et de jeunes élèves. Le gouvernement fut effrayé de la dépopulation qui en fut la conséquence ; aussi, pour y porter remède, se crut-il obligé d'élever le droit de sortie sur les bestiaux et de le porter à 30 fr. par tête pour les bœufs et à 20 fr. pour les élèves de moins d'un an. Le manifeste du 6 juin 1818 équivalait à une prohibition, il tarit le seul négoce qui s'exerça avec succès en Savoie et mit les producteurs dans la nécessité ou de violer la loi en faisant la contrebande, ou d'abandonner, faute de numéraire, le commerce qui nourrissait leur famille. Six mois après, le 19 novembre, ce tarif exceptionnel de sortie dut être abaissé à 12 fr. pour les bœufs et à 6 fr. pour les jeunes élèves.

Deux années d'abondance avaient permis de constater que la production des céréales dépassait la consommation locale, et de même qu'on semblait croire que la sortie de nos bestiaux amènerait la ruine de notre agriculture, on craignit que les apports de céréales des pays qui nous sont limitrophes n'eussent pour résultat l'abaissement excessif du prix de nos denrées; aussi, pendant qu'on élevait le droit de sortie sur les bestiaux pour entraver leur exportation et nous forcer à les conserver dans nos étables, on augmentait le droit d'entrée des céréales et des farines pour éviter la concurrence que pouvaient faire à nos produits les blés français.

Le décret du 15 mai 1819 fixait à 5 fr. 60 cent. le droit d'entrée du sac de 100 kilogrammes de farine, et à 4 fr. celui du froment.

On voit, par ces mesures protectrices, que la liberté commerciale n'avait pas fait un pas chez nous pendant le premier quart du XIXe siècle et que nos hommes d'État croyaient protéger nos éleveurs en les empêchant de trafiquer à leur aise leurs bestiaux, de renouveler leurs étables; de même qu'ils pensaient servir la cause du progrès en empêchant la concurrence de se produire, en forçant le consommateur à payer une denrée plus cher que le prix qu'aurait fixé la loi économique de l'offre et de la demande.

Ces mesures protectionnistes et fiscales ne furent heureusement pas les seules dont Victor-Emmanuel Ier dota l'agriculture de la Savoie.

La loi du 21 novembre 1817 remit en vigueur un édit de 1739, prescrivant la réparation et l'entretien des chemins vicinaux; celle du 2 mars 1819 rendit obligatoire l'échenillage de tous les arbres à fruits, de ceux de

bordures et forestiers; le dénombrement des animaux des espèces chevaline et mulassière se fit en vertu d'une loi du 27 novembre 1822; enfin, on opéra en 1819 le recensement de la population du duché, qui n'avait pas été exécuté depuis 1773.

Il ressort de ce travail statistique que, malgré la perte de quatre communes détachées de la Savoie pour les réunir à la Suisse dans le traité de Paris du 20 novembre 1815; malgré les vides occasionnés par les guerres incessantes de l'Empire et la famine de 1817, les 630 communes du duché étaient encore habitées par 466,816 personnes des deux sexes. En comparant ce résultat avec le recensement de 1773, qui avait donné 375,726 individus, on trouve que l'accroissement a été d'environ 1,900 hommes par an, soit 89,090 pour 47 ans, déduction faite de la population des communes détachées.

Quelques autres mesures de peu d'importance ont encore été prises pour protéger les intérêts agricoles de la Savoie.

CHAPITRE II

Auteurs agricoles savoisiens de cette époque.

Gayme aîné.—En suivant l'ordre chronologique des faits, en 1820 vient se placer une publication agricole d'une certaine importance, imprimée à Chambéry sous le titre de *Manuel du bon fermier ou Cours théorique et pratique d'agriculture*. Cet ouvrage, dû à la plume de M. Gayme aîné, renferme les principes d'économie rurale, spécialement applicables à la Savoie et aux pays voisins.

M. Gayme s'est inspiré, il nous l'apprend lui-même, de l'ouvrage de M. Alexis Costa : comme lui, il traite les questions qui se rattachent à la connaissance des terres, à leur culture; il parle en maître de l'exploitation d'un domaine, des vignes, des céréales, des engrais, des prairies, des plantations fruitières et des bestiaux.

Ce travail, adressé à un jeune propriétaire acquéreur d'un vaste domaine qu'il veut faire valoir, renferme de sages conseils, de judicieuses observations sur la marche qu'il doit suivre pour organiser son exploitation et améliorer ses terres.

L'ouvrage de M. Gayme, pour être complet, aurait dû nous renseigner sur ce qu'on faisait à cette époque, avant de nous apprendre comment il fallait opérer pour faire mieux. Il nous indique la manière de semer la luzerne, le sainfoin, de planter les pommes de terre et les autres fourrages-racines, et il oublie de nous dire si déjà ces plantes étaient généralement cultivées dans nos domaines.

Quoi qu'il en soit de ces observations, le *Bon Fermier*

était, lorsqu'il parut, le seul ouvrage de quelque importance publié sur l'agriculture de la Savoie depuis 1774; aussi lui fit-on bon accueil.

Francoz J.-B. — Une année après, en 1821, parut à Annecy une brochure de M. Jean-Baptiste Francoz, d'Arith en Bauges, sur l'importance de la culture du frêne commun dans les pays de montagne.

L'auteur, après avoir enseigné divers procédés pour multiplier le frêne, indique le parti qu'on peut tirer de son bois; il parle ensuite de ses feuilles comme fourrage et s'étend sur les ressources qu'elles fournissent pour l'alimentation du bétail.

Dans un supplément, M. Francoz signale les avantages de la culture du noyer et des arbres fruitiers.

La brochure dont nous parlons fut soumise à l'appréciation d'une commission spéciale; à la suite de son rapport, M. l'intendant général de la Savoie en ordonna l'envoi à toutes les communes de la division administrative.

Les conseils que donnait à ses compatriotes en 1821 M. Francoz, sont depuis longtemps mis en pratique dans les Bauges; en parcourant vers la fin de l'été ce beau pays, ces riches pâturages garnis de bétail, *bovilliæ*, on voit toutes les clôtures formées de têtards de frêne dépouillés de leurs feuilles, elles sont soigneusement récoltées et mises en réserve pour la saison des neiges. Dans le Véronnais et dans toute l'Italie méridionale, on conserve les feuilles dans des silos creusés dans le sol; après les avoir entassées, on les recouvre de paille, puis d'une couche de terre argileuse, pour les préserver du contact de l'air et de la pluie.

On emploie le même procédé pour la conservation prolongée des pulpes de betteraves, destinées à la nourriture des bestiaux.

CHAPITRE III

Diguement de l'Arve.

Nous touchons à une époque mémorable de l'histoire de l'agriculture en Savoie, c'est le moment où d'importantes mesures vont être prises pour l'endiguement des rivières, pour l'irrigation des prairies.

La Savoie donne naissance à deux torrents impétueux qui vont se grossissant le long de leur parcours et qui deviennent des rivières avant d'avoir abandonné son territoire, l'Arve et l'Isère sont dans ce cas.

L'Arve prend sa source au col de Balme à 2,360 mètres au-dessus du niveau de la mer, longeant la vallée de Chamonix, puis celles de Sallanches, de Cluses et de Bonneville; de petit ruisseau qu'elle est à son point de départ, elle devient un des principaux affluents du Rhône supérieur, dans lequel elle se jette à Carouge, après avoir parcouru 97 kilomètres de terrain qu'elle couvre de ses alluvions alpines.

Des études préparatoires d'endiguement paraissent avoir été ordonnées dès 1770, mais ce ne fut qu'en 1816 qu'on reprit ce projet : un premier plan, présenté par l'ingénieur Bard en 1820, comprenait 50 kilomètres de digues partant du pont de Chelde pour s'arrêter à Bellecombe, situé à 10 kilomètres en aval de Bonneville.

Les premiers travaux, entrepris en 1824, se sont continués jusqu'en 1838, ils ont occasionné une dépense de 664,000 fr.; dès lors des discussions s'étant élevées entre

les intéressés, les projets sont restés à l'étude sous le gouvernement sarde, ils le sont encore en ce moment.

La première partie d'endiguement avait rendu à la culture une surface assez considérable de terrain d'alluvion; par suite de son interruption, la rivière en a repris une partie.

Tout fait espérer que ce travail d'intérêt public sera incessamment repris et continué jusqu'à son complet achèvement.

CHAPITRE IV

Diguement de l'Isère.

L'Isère est un des affluents du Rhône inférieur; en remontant son cours, comme le fit, dit-on, Annibal, on la voit sortir du pied du mont Iseran, à 300 kilomètres de son confluent au Rhône.

Dans son parcours sur le territoire du département de la Savoie, il se grossit des eaux torrentielles du Dayron, de l'Arly, du Doron et de l'Arc.

Tous ces torrents, surtout l'Arc, se chargent dans leur parcours et versent dans l'Isère des terres, du limon, des roches schisteuses qui ne tardent pas à s'user et se déliter.

L'Isère, d'abord encaissée dans les vallées étroites et profondes d'Aime, de Moûtiers, n'y a jamais occasionné de grands dommages, mais arrivée en aval d'Albertville, elle trouvait avant son endiguement une vallée large, à pente douce, formée des alluvions anciennes de l'Isère, qu'elle ravageait en changeant de lit à chaque crue. Un peu plus bas, les eaux de l'Arc venaient l'augmenter, et, depuis ce point, la plaine qui s'étend de Saint-Pierre d'Albigny aux limites du département de l'Isère, ne formait plus qu'une vaste steppe, sans cesse visitée par les eaux. Cette grande étendue de terrain, la plus riche de la Savoie, était frappée de stérilité avant qu'on eut entrepris de resserrer le lit de l'Isère; et la stagnation des eaux engendrait des fièvres paludéennes dont les habitants de cette belle vallée avaient beaucoup à souffrir.

En 1787, Victor-Amédée III forma le projet de rendre

la santé à ces populations décimées par la fièvre, de préserver cette riche plaine du ravage incessant des eaux, en endiguant l'Isère et l'Arc.

Ce projet ne reçut pas d'exécution pendant l'occupation française; commencé en 1817 par Victor-Emmanuel, pour venir en aide aux classes nécessiteuses, victimes de la disette, puis suspendu pendant six ans, ce ne fut que le 7 janvier 1823 que Charles-Félix, son successeur au trône, ordonna les travaux préliminaires d'endiguement de l'Isère, depuis le torrent de l'Arly jusqu'à la frontière de France, et celui de l'Arc, depuis le pont d'Aiton jusqu'au confluent de ces deux rivières.

Nous n'entrerons pas dans les détails techniques de cette vaste entreprise, exécutée avec le concours de l'État, de la province et des propriétaires intéressés; il nous suffira d'en rappeler les phases principales, les difficultés vaincues et les résultats obtenus.

L'endiguement de l'Isère et de l'Arc devait rendre à la culture 6,000 hectares de terres noyées ou menacées de l'être par les crues périodiques de l'Isère et de l'Arc; pour y parvenir, il fut décidé de créer des digues continues sur les deux rives de ces rivières, dont le cours est de 43,520 mètres; on devait opérer simultanément le colmatage de tous les terrains susceptibles de l'être.

L'ensemble de ces travaux, évalués primitivement à 6,500,000 fr., s'élèvera, lorsqu'ils seront complétés, à 10 millions.

L'entreprise, mise en adjudication en 1829, était terminée depuis quelque temps à l'époque de l'annexion; cependant on a dû opérer d'importants remaniements, on continue encore aujourd'hui à perfectionner les parties de l'endiguement trouvées incomplètes en 1860.

La restitution à l'agriculture de toute une vallée est une des conquêtes agricoles les plus remarquables de notre siècle. Le voyageur, qui remonte aujourd'hui la Haute-Isère, est loin de se douter qu'il y a moins de quarante ans cette plaine plantureuse de 6 à 700 mètres de largeur n'était qu'un amas informe d'attérissements désordonnés sur lesquels on n'avait pu asseoir une route, et rien ne lui rappelle que les habitants des coteaux des deux rives de cette belle vallée se trouvaient décimés par des fièvres intermittentes, dont on ne pouvait arrêter les ravages.

La gloire de cette grandiose entreprise, poursuivie avec tant de persévérance malgré les ressources limitées d'un petit État, est due au roi Charles-Félix; il tint à honneur, en 1824, d'en poser lui-même la première pierre, et leva toutes les difficultés pour la mener à bonne fin; elle fut continuée par Charles-Albert, et plus tard le Parlement sarde réuni à Turin vota les ressources nécessaires pour son achèvement.

Le diguement de l'Isère et de l'Arc fut inspiré par une pensée d'humanité, riche en résultats; les dix millions consacrés à cette entreprise sont déjà largement représentés par les terrains en culture; sous peu, quand l'œuvre sera complète, elle donnera un bénéfice considérable, car il est impossible d'évaluer à moins de 3,000 fr. chacun des 6,000 hectares conquis sur le lit de la rivière; ce qui porte la valeur totale des terrains à 18,000,000; l'endiguement aurait ainsi procuré à tous ceux qui y ont pris part un bénéfice de 8,000,000.

L'histoire est heureuse d'avoir à enregistrer de si beaux résultats.

CHAPITRE V

Irrigation de la plaine du Bourget.

Nous avons déjà fait remarquer que, depuis la fin du règne de Charles-Emmanuel III, la Savoie était entrée résolument dans la voie des progrès agricoles. C'est en effet de 1770 à 1787 qu'on s'occupa pour la première fois du diguement de l'Arve et de l'Isère; c'est en 1772 que se créa la première Société agricole en Savoie, et en 1774 que parut le premier ouvrage d'agriculture; c'est encore à 1771 que remonte le projet d'irrigation de la vallée du Bourget, si riche en résultats pour les communes de Chambéry-le-Vieux, la Motte-Servolex, Bissy, Voglans et le Bourget.

Ce fut, en effet, en 1771 que MM. le commandeur Laurent et le chevalier de Sainte-Agnès, son frère, MM. nobles Simon et Claude Perrin, tous les quatre propriétaires d'une grande étendue de prés sans valeur dans la vallée du Bourget, formèrent une Société pour irriguer les prairies marécageuses situées entre la Leysse et les collines qui lui font face à l'est. Par ses lettres patentes du 23 novembre 1776, Victor-Amédée III se montra favorable à ce projet, il étendit même les prérogatives qu'on sollicitait de lui en accordant l'investiture d'un emphytéose qui mit la Société en possession, non-seulement des eaux de l'Albanne, mais encore de celles de Leysse, de l'Hyère et des ruisseaux qui des collines descendent dans la plaine.

Dès le début de l'entreprise, on ouvrit un canal principal de Chambéry au lac du Bourget de 10 kilomètres de

longueur. On avait conçu le projet de le prolonger jusqu'à Montmélian, de manière à relier l'Isère au Rhône.

En 1783, la Société primitive se constitua sur de plus larges bases, on vit figurer parmi ses membres les noms les plus recommandables de la Savoie.

Cette utile entreprise eut dès le début beaucoup de difficultés à surmonter, d'abord pour se mettre en possession des terrains nécessaires à l'ouverture des canaux d'irrigation, qui passaient sur un grand nombre de petits propriétaires, ensuite pour régler l'indemnité qui leur était due; plus tard, on refusa de se soumettre à la décision souveraine qui ordonnait de convertir en prairies les terrains placés sur le parcours du canal d'irrigation.

La Société avait dépensé 300,000 fr. en travaux préparatoires, lorsque la Révolution française éclata; l'annexion de la Savoie à la France dispersa ses membres, qui appartenaient surtout à la noblesse; l'entreprise ainsi abandonnée eut ses travaux détruits par les crues de la Leysse et de l'Hyère, et l'on fit vendre aux enchères, pour liquider son passif, les terrains acquis dans l'intérêt de la Compagnie.

Ce ne fut qu'en 1823, longtemps après la restauration de la Maison de Savoie, que se forma une nouvelle Société pour reprendre et mener à bonne fin cette utile entreprise; son premier soin fut de modifier les anciens statuts, elle renonça à toutes les prérogatives qui gênaient la liberté de la propriété et réduisit cette opération purement agricole à de plus simples proportions qu'on ne l'avait fait dans le principe.

Cette seconde Société, à la tête de laquelle se placèrent MM. Cuillerie-Dupont, le sénateur de Montbel et plus tard le marquis Léon Costa de Beauregard, a rendu les

plus grands services à l'agriculture savoisienne ; c'est grâce à son initiative que les marécages de la vallée du Bourget ont été convertis en prairies, c'est grâce à leur dévouement aux intérêts de la Savoie que cette plaine si malsaine et si triste est devenue l'ornement du pays en même temps qu'elle augmente les ressources fourragères des exploitations.

Les promoteurs de ces deux Sociétés, qui ont éprouvé tant de désillusions, ont bien mérité de l'agriculture savoisienne.

CHAPITRE VI

Société académique, Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry.

L'annexion de la Savoie à la République française avait dispersé les membres de la Société économique de Chambéry, fondée en 1772; la Restauration de 1815 mit fin aux travaux de la Société libre d'agriculture, qu'un arrêté de l'an VII avait constituée à sa place.

Il n'existait plus en Savoie ni réunions agricoles, ni réunions littéraires, lorsqu'en 1819, des hommes d'étude, de toutes les conditions, formèrent le projet de créer à Chambéry une Société académique. Leur but était de continuer les traditions scientifiques inaugurées par la Société florimontane d'Annecy, fondée en 1607 par saint François de Sales et le président Favre.

Cette Académie fut patronnée par tous les hommes de progrès de notre pays; S. Ém. Mgr le cardinal Billiet en est le dernier survivant.

La Société académique de Chambéry fut approuvée le 29 avril 1820; elle dut s'occuper d'agriculture, surtout à son début, alors que les intérêts agricoles n'avaient pas d'autre organe.

Quelques années plus tard, le 14 janvier 1825, le roi Charles-Félix voulut donner à l'agriculture et au commerce une représentation officielle en créant les Chambres royales de Turin, Gênes, Nice et Chambéry.

Dès ce moment, la Chambre d'agriculture et de commerce prit en main les intérêts agricoles de la Savoie;

elle eut des séances régulières sous la présidence de l'intendant général du duché, ses annales attestent l'importance de ses travaux.

En parcourant les sept premiers volumes des Mémoires de l'Académie et les Annales de la Chambre, on trouve dans les uns et les autres de remarquables travaux agricoles, dus à plusieurs de leurs membres, nous avons cru devoir les grouper, dans l'appréciation que nous allons en faire, pour éviter des répétitions; nous dirons auparavant un mot sur l'ouvrage de M. J.-J. Roche, qui, par sa date, se place au point où nous sommes arrivés.

CHAPITRE VII

Jean-Jacques Roche, de Moûtiers.

En 1825 parut, à Chambéry, un ouvrage dû à la plume de M. J.-J. Roche, ancien directeur des salines de Moûtiers ; il portait pour titre *Leçons théoriques et pratiques d'agriculture*. Ce volume de 368 pages, qui passa à peu près inaperçu et dont aucune société savante ne s'occupa, mérite cependant une place distinguée dans les annales agricoles de notre pays.

Cet ouvrage est, en effet, un des premiers qui ait posé les principes de la chimie agricole, qui joue un rôle si important dans l'agronomie moderne.

M. Roche avait étudié cette science, il en fit par goût l'application à l'agriculture qu'il pratiquait et voyait constamment pratiquer sous ses yeux.

Persuadé que les phénomènes de la végétation ne peuvent s'expliquer qu'avec le concours de la physique et de la chimie, il consacre la première partie de son ouvrage à apprendre avec simplicité à ses lecteurs les principes sur lesquels repose la formation des corps simples, leur affinité entre eux, les conditions dans lesquelles ils se combinent ; puis il passe à l'étude chimique et physique de tous les végétaux ; enfin, après avoir indiqué les conditions essentielles de la germination, il démontre l'influence des divers agents gazeux, animaux ou minéraux, sur la végétation.

La seconde partie de ce remarquable ouvrage est consacrée à l'étude de l'agriculture pratique ; la troisième traite

de l'aménagement des bois, du reboisement et des essences qu'il convient de préférer dans les différents sols de notre territoire.

L'ouvrage de J.-J. Roche est encore aujourd'hui l'un des meilleurs qui ait paru, l'auteur a su avec un rare talent vulgariser, rendre simple et facile l'étude de la chimie agricole; ce n'est qu'après avoir initié son élève aux secrets de la végétation, qu'il le juge capable d'apprendre l'agriculture proprement dite.

Ce livre, apprécié, lors de sa publication, comme il méritait de l'être, eut sans nul doute valu à son auteur les plus grands encouragements, tandis qu'il est resté à peu près ignoré.

CHAPITRE VIII

Les écrivains agricoles de l'Académie et de la Chambre d'agriculture et de commerce de Chambéry.

Les travaux de la plupart des écrivains agricoles de la Savoie se trouvent réunis dans les *Mémoires de l'Académie* et dans ceux de la Chambre d'agriculture et de commerce de Chambéry; nous allons en indiquer les principaux auteurs.

De Mouxy de Loche. — M. le comte de Mouxy de Loche, vice-président de la Chambre d'agriculture et de commerce, de 1825 à 1837, a fait une étude toute spéciale de la culture des abeilles: après avoir rappelé, dans un mémoire intitulé *l'Abeille chez les anciens*, les soins que les Grecs et les Romains prenaient de cet utile insecte, dont ils avaient avant nous étudié les phases de transformation, il nous fait voir l'abeille ouvrière en cire et en miel; ses observations sur leurs usages et leur mode de multiplication l'amènent à rechercher la ruche la plus commode, la plus propice à leurs travaux.

M. de Loche a fait d'autres mémoires sur le drainage, sur la récolte des foins et des moissons, sur l'emploi des vaches aux labours et aux charrois, enfin sur la culture du sarrazin et du robinia; tous ces écrits ont un but pratique, ils sont rédigés avec clarté. Le vice-président de la Chambre, le membre de l'Académie fut un ami sincère de l'agriculture, tous ses efforts ont eu pour but son perfectionnement.

Le docteur Gouvert. — Malgré les occupations sans nombre que lui imposaient ses études médicales et sa nom-

breuse clientèle, M. le docteur Gouvert trouvait dans son inépuisable activité le temps de visiter ses domaines, de faire des expériences et d'en constater les résultats; homme de science, viticulteur, agriculteur par goût, il a publié, de 1824 à 1837, une série d'articles sur la *Météorologie*, la *Constitution agricole*, les *Soins que réclame la vigne*, les *Marais et leur influence*, la *Culture de la betterave*, enfin sur la *Charrue belge;* dans tous ces écrits, M. Gouvert sait rendre compréhensibles les questions scientifiques les plus ardues, il en tire d'utiles conclusions et donne des conseils qui auraient fait faire des progrès rapides à notre agriculture, si on avait su les mettre en pratique.

Le comte L.-J. Marin. — M. le comte L.-J. Marin est un des hommes qui honorent le plus l'agriculture savoisienne; propriétaire de terres à petit rendement, il résolut de les améliorer et se fixa au milieu de ses domaines. Anthelme Marin, son père, l'initia de bonne heure à la science agricole; comme lui, lorsque la Chambre d'agriculture fut constituée, il en fut nommé secrétaire; plus tard, il reçut le titre de membre correspondant de l'Académie; en cette double qualité, il a publié, de 1827 à 1841, vingt-un mémoires d'un mérite incontestable; ses études variées en économie politique et agricole, ses connaissances en zootechnie, en arboriculture fruitière, lui ont permis d'aborder avec succès les questions qui intéressent l'administration et la direction d'une vaste exploitation, l'élevage des bestiaux, les cultures spéciales des plantes et l'art forestier.

Tous ces sujets ont été traités avec savoir et talent; son domaine de la Motte-Servolex, dont il avait conservé la direction, servait d'application à ses théories agricoles.

On lui doit la bonne direction imprimée à la culture des vignes en treillages, l'application en grand des drainages irréguliers par empierrement, l'usage de la faux appliquée à la récolte des céréales, l'extension donnée à la culture des fourrages-racines et tant d'autres pratiques utiles qui nous échappent.

Quand la mort vint le surprendre en 1850 au milieu de ses travaux, son domaine de Servolex avait subi une transformation complète ; il laissait un exemple à suivre à tous les gens du monde qui veulent utiliser leurs loisirs. M. le comte Léonide Marin avait secondé son père dans ses travaux ; à sa mort, il tint à honneur de marcher sur ses traces, à continuer son œuvre, et déjà il a pris rang parmi les agriculteurs qui, comme Anthelme et Louis-Joseph Marin, ont mérité le titre d'amis de l'agriculture.

LE BARON JACQUEMOUD. — M. le baron Jacquemoud, vice-président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, de 1840 à 1860, et membre effectif de l'Académie, a su trouver dans sa laborieuse carrière judiciaire des instants de loisir pour se livrer à l'étude de l'agriculture.

Son premier travail remonte à 1833, il fut consacré à établir l'avantage qui résulte pour le producteur et le consommateur de la liberté des marchés. Le but de cet écrit était de faire abolir dans les villes du duché de Savoie la taxe, encore en usage, des comestibles.

On fait remonter l'origine de la taxation des denrées en Savoie à des lettres patentes de Bonne de Bourbon, publiées le 14 février 1392 ; elle eut dans le principe un but utile : on voulait limiter les bénéfices des négociants privilégiés chez qui on était forcé d'aller acheter certaines denrées ; plus tard, quand on eut détruit les priviléges de vente, on

conserva la taxe des denrées pour faciliter le paiement de la part revenant au seigneur ou au souverain, part ordinairement cédée à des fermiers.

M. le baron Jacquemoud se faisait, dès cette époque, le promoteur des idées de liberté commerciale qu'on a commencées à adopter trente ans plus tard ; on lui doit encore un mémoire sur l'élevage de l'espèce porcine et un travail, rédigé en collaboration avec M. Joseph Bonjean, sur les épizooties des bêtes à cornes.

Depuis 1848, M. Jacquemoud habitait Turin, où le retenait sa charge de conseiller d'État; il conserva cependant la vice-présidence de la Chambre d'agriculture de Chambéry, et toutes les fois qu'une question de quelque importance devait s'y traiter, il n'hésitait pas à passer les monts pour prendre part à ses travaux ; la mort est venue le surprendre à Chambéry en 1864, au milieu de ses études favorites.

Camille Cuillerie-Dupont. — M. Camille Cuillerie-Dupont fut le promoteur d'utiles améliorations agricoles; on lui doit des travaux théoriques et pratiques d'une certaine importance.

C'est grâce à son initiative que fut reprise et menée à bonne fin la canalisation de l'Albanne, destinée à l'arrosage régulier de la vallée du Bourget. Cette entreprise avait dirigé ses études sur les questions qui se rattachent à la création et à l'entretien des prairies. M. Dupont a publié en 1829 et 1830 deux mémoires sur ce sujet; la même année, il a fourni d'utiles renseignements sur le mûrier multicaule qu'on venait depuis peu d'introduire en Savoie.

Les travaux pratiques de M. Dupont se sont portés de préférence sur les cultures maraîchères et fruitières, et

son domaine de Chiron a été de tout temps, comme il l'est encore aujourd'hui, le meilleur pourvoyeur de nos marchés.

D'autres écrivains se sont livrés à des études agricoles de moindre importance, tels sont :

M. Amoudruz, d'Annecy-le-Vieux, qui a publié en 1830, 1832 et 1844, plusieurs mémoires sur le desséchement et l'écobuage du marais d'Épagny, sur le diguement du Fier.

M. Rempin, qui a cherché à populariser en 1827 la culture du trèfle incarnat.

M. Dumont, de Bonneville, qui, en 1836, préconisa le topinambour.

M. Léon Costa de Beauregard, qui a publié en 1829 les résultats obtenus d'un croisement de la chèvre du Thibet avec nos animaux indigènes.

M. Veuillet, qui a donné en 1844 un petit traité de la culture du sainfoin.

M. Favre, d'Evire, célèbre vétérinaire de Genève, qui a fourni plusieurs mémoires sur la zootechnie.

M. Naz, de Thonon, l'inventeur d'une machine à laquelle il a donné le nom de Géonazifère, destinée à remonter la terre jetée par le labour au bas des pentes; il en a expliqué en 1839 le mécanisme et l'utilité.

Tous ces écrits ont été jugés dignes de figurer dans les *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry*.

L'histoire de l'agriculture de la Savoie a d'autres noms, d'autres mérites à signaler, nous parlerons de leurs œuvres, de leurs écrits, à mesure que nous les rencontrerons sur le théâtre de leurs travaux.

CHAPITRE IX

Résumé des services rendus par la Chambre royale d'agriculture.

La Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry, dont nous venons d'énumérer une partie des travaux, n'avait de fonctions *agricoles* qu'en Savoie ; à Turin, à Gênes, à Nice, ses attributions étaient purement commerciales.

Cette Chambre, patronnée par le gouvernement sarde, a cessé de fonctionner en 1860 ; longtemps elle est restée, avec la Société académique, les seuls organes des intérêts agricoles ; les ressources que lui avait alloués son fondateur lui ont permis de distribuer des primes, de représenter la Savoie agricole et industrielle dans tous les concours nationaux et étrangers et de former une importante bibliothèque confiée, à l'époque de l'annexion, à la Société centrale de Chambéry.

La Chambre d'agriculture a eu trente-cinq ans d'existence ; tous les hommes de progrès de la Savoie ont été appelés à prendre part à ses travaux, ils ont été fructueux en résultats ; ses annales ont popularisé les assolements alternes, l'extension des cultures fourragères, l'alternance des récoltes, les semences nouvelles, les instruments perfectionnés ; c'est par son intermédiaire que les hommes voués aux intérêts agricoles se sont produits, se sont fait connaître, et malgré son caractère consultatif, qui semblait lui enlever toute initiative, elle a souvent soutenu ou fait connaître les besoins agricoles de la Savoie.

On voit, par cet exposé, que notre pays n'a eu pendant longtemps qu'une représentation restreinte de ses intérêts agricoles, il ne pouvait en être autrement sous une administration qui considérait comme dangereuses pour la sécurité de l'État les associations libres qu'on sollicitait en vain l'autorisation d'établir.

CHAPITRE X

L'association agraire et ses comices.

Dans les premiers mois de 1842, les personnages les plus marquants de la cour de Turin demandèrent l'autorisation de créer une association agricole destinée à étendre ses ramifications à toutes les provinces de l'État.

Charles-Albert céda à leurs sollicitations : un billet royal du 31 mai 1842 détermina les attributions de la nouvelle Société, qui prit le nom d'*Association agraire*. M. le marquis Alfieri di Sostegno, le comte de Cavour, l'avocat Parolleti, le comte de Salmour, l'abbé Baruffi, Brofferio et tant d'autres. personnages qui ont joué dès lors un rôle important dans la direction des affaires de l'État, furent appelés à faire partie de la direction; la Savoie y était représentée par MM. Joseph Despine, Ménabréa, alors colonel du génie, Michel Saint-Martin, Auguste Burdin; je pris moi-même une part active à ses travaux.

Cette association étendit rapidement ses ramifications, sous le nom de *Comice,* dans toutes les provinces du royaume; elle eut un journal hebdomadaire, rédigé en langue italienne, traduit pour la Savoie en langue française. Avec les cotisations de ses membres, qui ne tardèrent pas à s'élever à un chiffre considérable, avec les subventions de l'État et les dons de quelques personnes généreuses, l'Association agraire organisa des concours provinciaux. Annecy eut le sien les 1er, 2 et 3 juillet 1845, il fut très brillant; la ville reçut ses hôtes avec la plus cordiale hospitalité, les primes offertes aux diverses branches de l'agri-

culture amenèrent un concours considérable et les prix y furent vaillamment disputés.

La fête donnée à Annecy par l'Association agraire fut une représentation anticipée des concours régionaux, organisés en France dix ans plus tard. Un essai pratique et dynamométrique de charrues eut lieu pendant ce concours, on lui consacra toute la journée du 2 juillet; il se tint dans une propriété de M. le comte Paul de Sales, ancien ambassadeur de la cour de Turin à Paris et le dernier rejeton direct de la famille de saint François de Sales. M. Paul de Sales, qui avait obligeamment mis son beau domaine de Brogny à la disposition du jury, offrit un banquet de plus de cent couverts aux représentants de l'agriculture, auxquels s'étaient jointes les autorités civiles et ecclésiastiques du pays. M. de Sales fit paraître dans cette circonstance la bonté et l'amabilité qui avaient fait appeler le saint évêque d'Annecy le plus aimable des saints.

Le concours de 1845 fut le seul tenu en Savoie par l'Association agraire. Sous l'influence des idées libérales qui commençaient à agiter les esprits en Italie, les comices devinrent de véritables réunions politiques; le gouvernement s'en émut, il en fit modifier les statuts. Les comices de Chambéry et d'Annecy cessèrent de fonctionner régulièrement en 1848.

L'Association agraire a publié, en dehors de son journal périodique, d'importants travaux sur toutes les questions qui intéressent le développement progressif de l'agriculture. Elle a fourni l'occasion à quelques-uns de nos compatriotes de servir en Piémont et en Savoie la cause agricole; nous leur devons une mention spéciale.

Auguste Burdin. — M. Auguste Burdin, dont le père avait transporté avec tant de succès à Turin et à Milan

l'industrie du pépiniériste créée à Chambéry par son aïeul en 1765, fut un promoteur zélé de l'Association agraire. C'est grâce à sa générosité qu'elle put se constituer et s'étendre de bonne heure en Savoie; désireux de mettre sous les yeux des cultivateurs et de leur procurer les instruments nouveaux, il créa à Turin un musée et plus tard une fabrique d'instruments aratoires; c'est à lui que nous devons la riche collection d'arbres d'ornement plantés dans le clos du jardin botanique de Chambéry; c'est lui enfin qui, reconnaissant l'utilité d'une statistique agricole représentant les forces vives du pays, offrit une somme de 1,500 fr. au meilleur projet sur cette importante question.

MICHEL SAINT-MARTIN. — M. Auguste Burdin avait dans M. Michel Saint-Martin, professeur de mathématiques et de philosophie sous le premier Empire, un directeur expérimenté de ses riches pépinières de Turin, un agriculteur de mérite, un ami dévoué. M. Burdin l'enleva souvent à ses opérations commerciales pour utiliser son talent d'écrivain au profit de l'agriculture; sa théorie élémentaire de la botanique, ses études longtemps suivies sur les paragrêles, ses lettres sur l'institution agricole de Meleto, dirigée par le marquis Ridolfi, démontrent l'étendue des connaissances agricoles et économiques de Michel Saint-Martin. Revenu à Chambéry, retiré des affaires, chargé de la secrétairerie du comice dont il devint le membre le plus zélé, président de la Société d'histoire naturelle, membre effectif de l'Académie de Savoie, il donna partout des preuves de sa vaste érudition; ses écrits se rapportent surtout aux sciences mathématiques, physiques et naturelles, il sut en faire des applications heureuses à l'agriculture. M. François Bebert a publié,

après la mort de Michel Saint-Martin, arrivée le 12 décembre 1859, une note biographique sur sa carrière, ses travaux et ses écrits, dans laquelle il a su retracer avec talent les traits caractéristiques de cet homme de bien que ses amis surnommaient le petit philosophe.

Joseph Despine. — M. Joseph Despine, inspecteur général des mines à Turin, fut aussi un des représentants de l'agriculture savoisienne dans la direction de l'Association agraire; son journal, ses mémoires, ont souvent reproduit de remarquables articles de lui. M. Despine s'était exercé de bonne heure aux travaux statistiques; les annales de l'Académie de Savoie et de la Chambre d'agriculture de Chambéry renferment des écrits du plus grand mérite, dus à sa savante collaboration. M. Despine ne fut pas un agriculteur praticien, c'était l'agronome, le véritable représentant de la science agricole, et soit qu'il parle de la grêle, soit qu'il fasse l'histoire des biens communaux ou qu'il étudie les toitures les plus convenables pour la Savoie, on retrouve en lui l'homme livré aux sciences exactes; mais il y a tant d'ordre dans ses écrits, son style est si clair, si précis, qu'il met la science à la portée de tout le monde.

Les comices créés sous le régime sarde ont mis en relief quelques autres agriculteurs de mérite, nous les retrouverons dans le cours de cet ouvrage. Ces réunions n'ont pas donné en Savoie les résultats qu'on était en droit d'en attendre, parce qu'il n'y avait aucune similitude entre l'agriculture des provinces placées au delà des monts et la nôtre. Le journal hebdomadaire qui se publiait à Turin s'inspirait surtout des besoins des provinces génoises, niçoises et piémontaises, qui du reste réunissaient un

bien plus grand nombre d'associés que la Savoie, aussi les comices d'en deçà des monts cessèrent-ils bientôt de fonctionner; la Société d'histoire naturelle recueillit la plupart de ses membres.

CHAPITRE XI

Société d'histoire naturelle de Chambéry.

L'histoire naturelle est une branche importante de l'agriculture; c'est à ce titre que nous allons parler de la Société d'histoire naturelle de Chambéry, approuvée par billet royal du 28 septembre 1844.

Cette Société fut pourvue de bonne heure d'une belle installation, grâce à la générosité du roi Charles-Albert, qui lui abandonna tous les bâtiments et les jardins du château; M. Auguste Burdin se chargea, de son côté, de l'ornementation de ses bosquets.

La Société d'histoire naturelle eut, dès son début, de nombreux souscripteurs, et lorsqu'en 1847 on fit l'inauguration de ses jardins, l'élite de la société savoisienne y assista.

C'est que la Savoie, plus qu'aucun autre pays, renferme pour le naturaliste des richesses précieuses ; nulle part on ne trouve, sur une surface si restreinte, des terrains plus tourmentés, des expositions plus variées, des altitudes si différentes; les insectes, les oiseaux et les plantes s'y rencontrent en grand nombre.

Ces conditions exceptionnelles sont bien faites pour encourager l'étude des sciences naturelles; aussi la Savoie a compté et compte encore bon nombre de naturalistes du plus grand mérite. Les limites de ce travail ne nous permettent pas de les signaler tous à votre attention, nous ne pouvons toutefois passer sous silence les services rendus à la science par Albanis-Beaumont, Joseph Daquin, An-

thelme Marin, Jean-Louis Bonjean, Auguste Huguenin, Charles-Marie-Joseph Despine, Étienne Borson, tous de Chambéry; Jean-Baptiste Perret, François de Mouxy-Deloche, d'Aix-les-Bains; Werner Delachenal, d'Ugines; Duplan, Roche, de Moûtiers; Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy; tous sont morts en enrichissant la science de leurs observations, de leurs travaux, en jetant un reflet de leur modeste illustration sur leur patrie.

En regardant autour de nous, nous trouvons de dignes successeurs à ces illustres devanciers : S. Em. Mgr le cardinal Billiet, MM. le chanoine Chamousset, Pillet Louis, l'abbé Vallet, Gabriel de Mortillet, Jean-Baptiste Bailly, Réné Perrier de La Bâthie, Louis Bouvier, Songeon, Genin, Charles Calloud, Joseph Bonjean, Foray Camille, le comte d'Arves et tant d'autres dont le nom nous échappe; ils explorent journellement les richesses naturelles de notre beau pays; les écrits, les relations de ces investigateurs infatigables, contribuent puissamment à la renaissance de cette Savoie trop ignorée, en même temps qu'ils signalent à l'industrie les richesses minérales de notre sol.

La Société d'histoire naturelle a imprimé une partie de ses annales, quelques-uns de ses membres ont publié des ouvrages de mérite ; les plus importants sont l'*Ornithologie de la Savoie* de Jean-Baptiste Bailly, la *Minéralogie de la Savoie* de Gabriel de Mortillet, la Carte géologique des deux Savoie, faite en collaboration par M. le chanoine Vallet et M. Louis Pillet; le premier a paru en 1853, le second en 1857, le troisième en 1869; ces ouvrages très appréciés attestent l'importance des travaux de la Société.

CHAPITRE XII

Constitution de 1848. — Ce que les Chambres ont fait pour l'agriculture de la Savoie.

La création de l'Association agraire avait eu, nous l'avons dit, un but politique ; il n'était permis, à ce moment, ni de se réunir pour discuter, ni de recevoir les journaux français d'une opinion trop libérale ; la presse était soumise à une rigoureuse censure, on ne pouvait rien imprimer sans autorisation préalable ; en arborant le drapeau agricole, on obtint beaucoup et c'est sous son égide tutélaire que se prépara la Constitution de 1848.

Quand par la création de la Chambre des députés on eut besoin d'orateurs, d'hommes habitués à parler en public, on vit arriver aux affaires les principaux membres de la direction de l'Association agraire ; dans leurs réunions journalières, ils avaient pris l'habitude de la discussion et s'étaient préparés aux luttes parlementaires.

Ces agronomes, transformés en hommes politiques, devenus députés ou ministres, n'oublièrent pas l'agriculture dont ils avaient étudié les besoins, dont ils s'étaient faits les défenseurs, et à peine arrivés au pouvoir, ils mirent en pratique les réformes qu'ils avaient vainement sollicitées. C'est à ce moment qu'on créa le dépôt d'étalons d'Annecy, l'école vétérinaire agricole de la Vénerie ; c'est en 1851 que se fonda l'enseignement des sciences appliquées à l'agriculture ; dans l'un et l'autre de ces établissements, des places gratuites furent réservées à la Savoie.

M. de Cavour, qui, répondant à un député de la Savoie,

avait rappelé avec orgueil que le noble sang savoisien coulait dans ses veines, crut servir ses intérêts agricoles en fondant, dans le pensionnat si fréquenté des Frères de la Doctrine chrétienne de la Motte-Servolex, des cours d'agriculture, d'économie rurale, d'art vétérinaire, d'art forestier et de chimie agricole; il avait même proposé à son directeur de se charger d'une ferme école.

Ces cours, confiés à des professeurs expérimentés, salariés par l'État, étaient très suivis; tous les élèves des classes supérieures avaient demandé à les fréquenter; un champ d'expériences servait de démonstration aux théories agricoles.

Cet enseignement n'a duré que deux ans, les résultats obtenus en si peu de temps ne laissaient aucun doute sur leur heureuse influence pour l'avenir agricole de la Savoie, si des considérations d'économie n'en avaient trop tôt amené la suppression.

Plus tard, M. de Cavour répondit aux légitimes réclamations de nos députés en proposant une enquête parlementaire sur nos besoins agricoles; la Chambre nomma pour la représenter cinq membres appartenant à la députation d'en deçà des monts; cette enquête, appelée à faire connaître les sacrifices que nous occasionnait la guerre portée avec des succès si divers en Italie, à apprendre à la Chambre élective que depuis quelque temps on avait cessé d'entretenir nos routes, interrompu les travaux commencés, réduit au strict nécessaire les services publics, rappelé les troupes; cette enquête, qui aurait établi que depuis 1849 les sommes considérables que fournissait la Savoie à l'État passaient les monts sans profit pour elle, sans compensation pour le présent et pour l'avenir, cette enquête, disons-nous, fut commencée

et peut-être achevée sans que jamais les résultats en aient été connus.

L'agriculture eut à se plaindre dans cette circonstance de la défaillance de quelques-uns de ses délégués; car elle aurait sans nul doute obtenu de justes compensations, que légitimaient l'enchérissement de la main-d'œuvre, l'abaissement du prix des denrées, la pénurie de numéraire et le peu de réciprocité des traités de commerce conclus jusqu'alors.

M. de Cavour était disposé à faire beaucoup pour la Savoie, dont il comprenait la position difficile, l'occasion seule lui manqua. C'est à son puissant appui, c'est à son éloquence que nous devons l'exécution du chemin de fer Victor-Emmanuel, voté au Parlement sarde à une si faible majorité; il crut servir les intérêts de l'agriculture et fonder le crédit agricole en offrant à des conditions peu onéreuses de l'argent à ceux qui en avaient besoin, en créant la banque de Savoie; l'expérience a prouvé que nos populations rurales ne sont pas assez instruites pour profiter de ces institutions de crédit : au lieu d'emprunter pour leur commerce, pour faciliter des opérations à courte échéance, qui pouvaient augmenter leur bénéfice, accroître leur bien-être, nos cultivateurs empruntèrent pour acheter de la terre, et si quelques-uns d'entre eux ont réussi à dégager leur signature, beaucoup ont subi les conséquences de leur imprudence.

Dans les traités généraux de commerce et de douane, conclus avant 1848, nos hommes d'État semblaient trop oublier que la Savoie, par sa position topographique, n'avait de débouchés possibles que sur la Suisse et la France; ses intérêts agricoles se trouvaient souvent sacrifiés, en échange de compensations dont bénéficiait seul le Piémont,

qui avait une importance commerciale beaucoup plus considérable.

Après 1848, de nouveaux traités furent conclus et si les intérêts agricoles de la Savoie ne furent pas entièrement sauvegardés, on tint compte cette fois de sa position exceptionnelle : ses produits et ses bestiaux obtinrent des conditions assez favorables pour permettre de les exporter en France.

Pendant que le gouvernement essayait de s'attacher la Savoie qui menaçait de l'abandonner, les conseils provinciaux et divisionnaires votaient d'importants subsides pour encourager l'éducation du bétail, qui constitue une de ses principales sources de richesse ; les communes, de leur côté, faisaient de louables efforts pour améliorer les chemins vicinaux, créer des écoles et constituer l'instruction primaire.

On voit par ce qui précède que si la Constitution de 1848 fut un progrès politique, elle fut aussi pour la Savoie le point de départ de beaucoup d'améliorations agricoles ; une bonne part des faveurs qui lui furent accordées sont dues, il faut le reconnaître, à l'influence de la députation savoisienne, mais la reconnaissance que nous devons à nos délégués ne doit pas nous faire oublier l'appui constant que leur prêta M. de Cavour. Plus tard, il fut l'instigateur de notre abandon ; mais, en jetant ce pays qu'il aimait dans les bras de la France, il crut encore servir sa cause ; car depuis longtemps son tact politique lui avait appris que si un attachement traditionnel à ses rois liait encore la Savoie à la dynastie qui avait pris naissance dans ses montagnes, ses intérêts bien entendus devaient forcément la séparer d'un État qui ne pouvait plus ni la protéger ni concourir à sa prospérité.

CHAPITRE XIII

Résumé des faits généraux de l'histoire agricole de la Savoie sous le régime sarde depuis 1815.

Avant d'aborder le récit des faits qui se lient à l'histoire actuelle de l'agriculture savoisienne, nous croyons utile de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur le chemin parcouru, sur les progrès réalisés, sur les améliorations mises en pratique dans notre système agricole et économique depuis le commencement du XIXe siècle.

En 1792, la France reçut la Savoie en voie de transformation agricole; la République et l'Empire ne lui firent pas faire un pas, et lorsque la Restauration arriva, le numéraire était devenu, il est vrai, un peu plus abondant, mais ses greniers et ses étables se trouvaient vides et une partie de sa population était restée sur les champs de bataille.

C'est dans cet état que la déplorable récolte de 1816 surprit la Savoie. La famine de 1817, qui eut de si terribles résultats pour les habitants de nos montagnes, en fut la conséquence; il leur fallut longtemps pour se remettre et se relever de cet état désespéré.

A ce moment, l'instruction primaire était peu développée, les idées de progrès avaient cependant fait un pas en avant; la paix ramenait dans leurs foyers des hommes mûris par leurs courses guerrières à travers l'Europe, par leurs succès et leurs tardifs revers; ils avaient l'expérience des hommes et des choses, ils comprenaient la nécessité de l'instruction dont ils étaient privés, ils en

firent ressortir les inconvénients dans ces récits que les longues soirées d'hiver provoquent et que les gens des campagnes aiment tant à écouter.

Les besoins stratégiques avaient nécessité l'ouverture de larges voies de communication aboutissant à nos frontières, l'agriculture en profita pour conduire ses denrées sur les marchés éloignés ; dès lors, les charrois remplacèrent les transports à dos et les attelages de bœufs se multiplièrent.

La jachère morte était à peu près partout abandonnée, l'assolement quatriennal et quinquennal commençait à devenir coutumier.

On connaissait toutes les plantes agricoles que nous cultivons aujourd'hui ; celles d'introduction récente s'étaient cependant peu répandues.

La vigne donnait un meilleur revenu que les champs, on la soignait mieux que les autres cultures.

L'industrie ne pouvait se développer, ayant à nos portes des concurrents plus favorisés qui nous inondaient de leurs produits.

Le commerce extérieur se portait exclusivement sur le bétail, qui n'avait à ce moment que peu de sujets à livrer, la vente des céréales se concentrait dans nos marchés intérieurs, une faible partie s'exportait à Genève.

On voit par cet exposé succinct que lorsque la Restauration de 1815 arriva, l'état agricole de la Savoie était loin d'être prospère ; il faut reconnaître cependant que si l'occupation française n'accrut pas notre bien-être matériel, il contribua à élever le niveau intellectuel des habitants de nos campagnes.

D'importantes améliorations se sont produites dès lors

dans toutes les branches de l'économie agricole, nous allons en étudier brièvement les résultats.

La statistique nous fournit quelques données sur ce qu'était l'instruction primaire sous la Maison de Savoie, sur le chiffre de la population, sur notre bétail, etc.

M[gr] Rendu, évêque d'Annecy, dans un article inséré dans le *Dictionnaire de la Conversation*, nous apprend qu'en 1838 les 635 communes composant le duché de Savoie avaient 635 écoles de garçons et presque autant pour les filles; il est vrai qu'un grand nombre de ces écoles étant temporaires occasionnaient des dépenses peu importantes pour loger le maître et les élèves.

D'après la statistique officielle publiée en 1848, la population de la Savoie, qui en 1790 se trouvait de 441,091 habitants, s'élevait en 1848 à 585,591; l'augmentation produite en 58 ans serait de 144,500 individus. Cet accroissement est considérable, si l'on tient compte des pertes exceptionnelles occasionnées par les guerres de la République et de l'Empire.

L'accroissement du bétail avait suivi une proportion plus considérable encore, il avait été porté de 425,000 à 580,000, augmentant de 155,000 têtes; le gros bétail et les chevaux entraient dans ce chiffre pour 106,000.

Le renchérissement du prix des denrées alimentaires et du bétail, joint à un plus fort rendement des terres, avait accru la fortune publique, et l'argent était plus abondant.

Enfin, sous l'influence de toutes ces circonstances et de la modération de l'impôt, la terre avait doublé de valeur.

1848 trouva les caisses de l'État remplies de numéraire; les armements, l'entretien des troupes en campagne, les eurent bientôt vidées; on eut recours, pour faire face aux

nécessités de la guerre, à une foule d'impôts dont on ignorait même le nom jusqu'alors, et lorsque l'annexion arriva, ils avaient atteint sans compensation leurs extrêmes limites.

Ces charges, qui pesaient surtout sur l'agriculture, enrayèrent un moment sa marche ascendante, nous avons dit ailleurs ce qu'on fit pour la raviver, nous n'y reviendrons pas.

CHAPITRE XIV

Création de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie.

Depuis que l'Association agraire de Turin, par suite du petit nombre de sociétaires savoisiens, avait cessé de publier son journal hebdomadaire en français, les comices de la Savoie cessèrent de se réunir.

La Chambre royale d'agriculture n'était pas une association libre; ses membres, limités à douze, nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce, délibéraient sous la présidence d'un représentant du gouvernement.

Depuis 1849, les agriculteurs n'avaient plus de points de réunion, d'organes libres de leurs intérêts. Ce fut alors que prit naissance la Société centrale d'agriculture de la Savoie.

L'initiative en est due à deux hommes qui ont donné des preuves nombreuses de leur dévouement à la cause du progrès: MM. Fleury-Lacoste et Joseph Bonjean.

Le règlement de la Société, rédigé à Cruet, porte la date du 11 février 1857, l'approbation intendantielle est du 16; elle fut installée par M. Magenta, intendant général du duché, le 19 avril suivant.

La Société centrale reçut un accueil empressé des hommes qui s'intéressent à la prospérité de la Savoie, aussi compta-t-elle dès le début un grand nombre de sociétaires.

La présidence, confiée, dans la séance d'ouverture, à M. Fleury-Lacoste, lui a été continuée sans interruption jusqu'à ce jour.

M. Joseph Bonjean, nommé secrétaire perpétuel de la Société, lui a consacré pendant neuf ans son inépuisable activité.

La Société d'agriculture de Chambéry tient un rang distingué parmi les Sociétés départementales de France; ses bulletins mensuels, ses comptes-rendus annuels, ont un intérêt qu'on rencontre rarement dans les publications de ce genre. Ses concours se succèdent dans les quatre chefs-lieux d'arrondissement de la Savoie, les sommes importantes qui y sont distribuées en primes, donnent de puissants encouragements à nos cultivateurs.

La Société centrale du département de la Savoie compte parmi ses membres des agriculteurs de mérite, des écrivains de talent, qui ont pris à tâche de préconiser dans leurs ouvrages les perfectionnements théoriques et pratiques applicables aux conditions économiques et agricoles de la Savoie ; citons les plus méritants :

FLEURY-LACOSTE. — M. Fleury-Lacoste, propriétaire d'importants vignobles à Cruet, a fait une étude spéciale de la vigne, des insectes qui lui font la guerre, des maladies qui l'attaquent.

C'est en 1855 que M. Lacoste fit paraître le *Manuel du Vigneron* ; ce livre fut publié au moment où l'oïdium, qui déjà avait envahi nos treillages, menaçait les vignes basses. La première partie de cet ouvrage traite de la culture proprement dite de la vigne, la seconde est consacrée à l'étude de la maladie connue sous le nom d'oïdium, à la recherche des moyens d'arrêter les progrès du mal, de le guérir lorsque déjà il a envahi le cep.

Cet ouvrage, le premier publié en Savoie sur la vigne, reçut un accueil que lui assurait d'avance le mérite personnel de son auteur.

Le moyen proposé pour guérir l'oïdium n'eut pas le succès qu'en attendait M. Lacoste ; comme bien d'autres, il cherchait un remède au mal qui menaçait nos vignobles, il ne devait se trouver que plus tard dans l'emploi du soufre.

En 1862, M. Fleury-Lacoste fit paraître un *Cours élémentaire d'agriculture,* spécialement destiné aux élèves des écoles primaires ; cet excellent petit ouvrage aborde avec simplicité toutes les questions agricoles qu'on peut enseigner à de jeunes enfants.

Depuis que le *Manuel du Vigneron* avait paru, la culture de la vigne avait fait de grands pas ; le docteur Jules Guyot préconisait un système de taille à long bois, qu'on avait jugé jusque-là inapplicable aux vignes basses.

Le nouveau procédé de culture, recommandé par un homme de savoir, par un viticulteur d'un mérite incontestable, par un publiciste autorisé, engagea M. Fleury-Lacoste à l'appliquer à ses vignes du Colombier.

Cet essai, conduit avec persévérance, modifié lorsque la théorie du maître semblait avoir, dans la pratique, des inconvénients, a eu un plein succès ; nous croyons qu'il serait difficile d'avoir des rendements plus considérables que ceux obtenus jusqu'à ce jour par le président de la Société centrale de Chambéry.

En 1865, parut le *Guide pratique du Vigneron*. M. Fleury-Lacoste expose dans ce livre le résultat de ses essais sur la taille à long bois, ainsi que sa théorie sur les avantages de la taille tardive déjà préconisée dans le *Manuel* de 1855.

Ce nouvel ouvrage, dans lequel l'auteur donne un traité complet de la culture de la vigne, ne s'adresse plus seulement à la Savoie, il a sa place marquée parmi les traités de viticulture de nos meilleurs écrivains.

Le président de la Société centrale est un travailleur infatigable : la presse agricole, périodique, le journal de la Société, publient journellement des écrits de lui.

M. Fleury-Lacoste a reçu du gouvernement sarde et du gouvernement français des encouragements mérités, auxquels tous les amis de l'agriculture ont applaudi.

Joseph Bonjean. — M. Joseph Bonjean s'est livré de bonne heure à l'étude des sciences, ses travaux lui ont valu jeune encore un grand nombre de titres honorifiques ; il est l'un des membres les plus anciens de l'Académie de Savoie.

C'est dans les annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry, dont il était membre, qu'il a commencé à s'exercer aux études agricoles ; la *Monographie de la pomme de terre,* publiée en 1846, est une étude complète de l'histoire de la culture, de la conservation et des maladies de ce précieux tubercule.

Cet ouvrage, couronné en 1847 par la Société royale de médecine de Gand (Belgique), fut très recherché à son apparition, chacun voulut connaître l'origine, la nature et les conséquences de la maladie qui menaçait l'un des principaux aliments des classes ouvrières.

Les expériences, les analyses chimiques de M. Joseph Bonjean, en jetant un grand jour sur les conséquences hygiéniques de cette maladie, ont puissamment contribué à rassurer les consommateurs.

M. Bonjean est un des fondateurs de la Société centrale d'agriculture de Chambéry, il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1857 et conserva ce titre jusqu'en 1866 ; à cette époque, ses occupations multipliées l'obligèrent de céder à un autre ces honorables fonctions. Pendant neuf ans, M. Bonjean a donné ses soins à cette Société, qui

était en partie son œuvre ; les bulletins mensuels, les comptes-rendus annuels, attestent par leur importance combien il lui fut dévoué, combien il contribua à étendre ses correspondances, à la faire connaître.

En 1863, M. Bonjean fit paraître *La Savoie agricole, industrielle et manufacturière;* le but de l'auteur est de signaler aux étrangers les ressources de notre sol, la nature de ses produits variés, ses bestiaux, ses forêts, sa puissance productive, ses exportations ; c'est un guide que les étrangers qui parcourent nos pays aiment à avoir à la main.

M. Joseph Bonjean a publié d'autres ouvrages purement scientifiques, il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé d'en entretenir nos lecteurs.

MONTMAYEUR, D'ALBERTVILLE. — M. Montmayeur a été longtemps attaché à la presse périodique ; plus tard, devenu propriétaire, il mit son talent d'écrivain au service de l'agriculture. En 1865, il fit paraître, sous le titre de *Savoie et Savoyards,* des notes de statistique agricole du plus grand intérêt ; ce petit ouvrage renferme la matière de plusieurs volumes ; l'auteur, en multipliant les chiffres, a su dire beaucoup en peu de mots ; c'est, on peut le dire, l'histoire chiffrée de l'agriculture de la Savoie.

M. Montmayeur divise son livre en quatre parties : la première est consacrée à la population et à son degré d'instruction ; la seconde donne la superficie du sol de la Savoie, sa division, ses zones ; la troisième fournit les chiffres de la population animale par espèces ; la quatrième fait connaître l'étendue des biens communaux, le prolétariat, l'émigration.

Dans cet ouvrage, M. Montmayeur a su faire ressortir la richesse agricole de la Savoie, la valeur de nos classes

ouvrières, l'étendue de nos ressources en bestiaux, sans cependant en laisser ignorer les parties faibles.

Une année après, en 1866, à la suite de l'enquête agricole, M. Montmayeur a publié une brochure consacrée au crédit agricole. L'auteur a cherché à établir, dans ce travail, qu'avant l'annexion le crédit agricole était constitué en Savoie par les caisses d'épargnes.

Ces caisses, qui avaient un caractère tout à fait privé, faisaient en effet l'office de receveur des économies des classes ouvrières et de pourvoyeurs de leurs besoins. On donnait un intérêt de quatre et demi pour cent aux déposants, on prêtait ce même argent au cinq, pour un terme de six, douze ou dix-huit mois; la garantie de ce prêt, consenti sur une obligation privée, se trouvait dans les deux cautions que devait fournir l'emprunteur.

Ces caisses, on doit le reconnaître, ont rendu d'immenses services à nos classes rurales, elles pourraient continuer leur action bienfaisante, sous l'égide du gouvernement, en modifiant dans ce sens les statuts actuels.

On voit, par cette analyse succincte des principaux ouvrages de M. Montmayeur, qu'il s'est surtout livré à l'étude des questions d'économie agricole; en qualité de secrétaire du Comice, de membre de la Société centrale, il est l'âme des concours de son arrondissement, et dans toutes les circonstances on le trouve prêt à mettre son temps et ses connaissances au service de l'agriculture.

Charles Calloud. — M. Charles Calloud, originaire de Rumilly, est aussi un homme de science, un chimiste de mérite, qui, comme Joseph Bonjean, consacre une partie de ses loisirs à l'étude de l'agronomie; il a fait imprimer en 1851 un travail sur l'amendement des terres, en 1862 un mémoire sur les miels de la Savoie, une analyse d'une

terre argileuse en culture; son ouvrage magistral est une *Étude sur les irrigations*, qu'il avait choisie en 1866 pour texte de son discours de réception à l'Académie de Savoie. Ce travail est sans contredit le plus complet publié jusqu'à ce jour sur ce sujet qui intéresse à un si haut degré la prospérité de l'agriculture.

M. Calloud a fait une étude spéciale de l'hydrologie de la Savoie au point de vue de la salubrité des eaux potables; ses analyses chimiques se sont étendues à toutes les sources d'eau minérale qui se trouvent en si grande abondance sur divers points de notre territoire.

CHAPITRE XV

Les Comices agricoles en Savoie.

A l'époque de l'annexion de 1860, les comices, qui sont des associations agricoles très anciennes en France, n'existaient pas en Savoie. Leur but éminemment utile n'échappa pas à nos populations rurales, dont ils sont plus spécialement appelés à prendre les intérêts; en peu de temps ils réunirent un grand nombre de sociétaires.

Les comices ont rendu et rendent journellement des services signalés à l'agriculture; les récompenses qu'ils distribuent dans les fêtes agricoles, sont reçues avec reconnaissance par nos petits propriétaires, par les fermiers et les métayers, dont ils encouragent les travaux.

C'est dans les fêtes comiciales, auxquelles leur titre de sociétaires les convient, qu'ils apprennent à distinguer les animaux les plus parfaits, les meilleurs instruments de culture, les fruits, les légumes de choix; c'est dans leurs réunions qu'ils entendent discuter les bonnes pratiques, qu'ils reçoivent des conseils dont ils savent profiter.

Nous ne pouvons parler de ces Sociétés qui font le bien, qui poussent aux progrès, en encourageant le moindre succès, en signalant le mérite agricole le plus modeste, sans rendre hommage au dévouement de leurs présidents; nous voyons figurer parmi eux des députés, des médecins, des financiers, des avocats, de grands propriétaires, qui tous ont accepté et poursuivi sans défaillance leur œuvre de dévouement aux intérêts des classes agricoles. Chambéry, depuis sa fondation, a porté à la présidence de son

comice M. Charles Sylvoz, qui s'est fait agriculteur pour prouver par son exemple que tant vaut le cultivateur, tant vaut la terre.

Le docteur Louis Guilland, président de l'Académie, est à la tête du comice d'Aix ; l'habile direction qu'il a su imprimer à ses travaux fait ressortir une fois de plus que toutes les sciences sont sœurs et que l'agronomie trouve un puissant appui dans les connaissances variées qui font le bon médecin.

Les comices d'Albertville, de Saint-Jean de Maurienne, de Moûtiers, de Pont-Beauvoisin, d'Annecy, de Saint-Julien, de Bonneville, de Thonon, voient figurer à leur tête deux députés, des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, MM. Bérard, Pissard, Jacquemoud, Guille, Berlioz, Bastian.

Tous ont droit à notre reconnaissance pour les services signalés qu'ils rendent à l'agriculture.

C'est aussi après l'annexion que la Haute-Savoie a constitué sa Société départementale.

La tradition rapporte que la ville d'Annecy aurait eu, au commencement du XVIIIe siècle, longtemps par conséquent avant Chambéry, une *Société des laboureurs*, dont saint Isidore était le patron; nous n'avons pas cru devoir en parler à cette époque de notre histoire, parce qu'aucun auteur ne donne la date de sa constitution et la nature de ses travaux, ce qui ferait supposer que c'était plutôt un patronage qu'une société.

Le département actuel de la Haute-Savoie n'a fourni qu'un petit nombre d'écrivains agricoles avant son annexion à la France. On en chercherait à tort le motif dans l'état de son agriculture, car de bonne heure on y a mis en pratique les perfectionnements culturaux de la Suisse.

Le motif réel de cet état apparent d'infériorité se trouve dans la centralisation exercée, sous le régime sarde, au bénéfice de la capitale du duché.

C'était à Chambéry, centre politique de la Savoie, que se trouvaient le palais du souverain, la chambre des comptes, le sénat, les gouverneurs et, plus tard, l'intendant général du duché ; toutes ces circonstances en avaient fait le centre intellectuel de la Savoie.

L'importance accordée à la ville de Chambéry au préjudice de celle d'Annecy, était regardée d'un œil jaloux par ses habitants, qui lui attribuaient l'annihilation de leur cité.

Depuis l'annexion, Annecy est devenu le chef-lieu du département de la Haute-Savoie; il a repris son autonomie, et déjà des auteurs agricoles de mérite sont venus enrichir ses annales de leurs travaux; citons quelques noms :

Mol, de Faverges. — M. Mol, de Faverges, est le doyen des viticulteurs de la Haute-Savoie, comme M. Fleury-Lacoste l'est de la Savoie.

M. Mol, ancien négociant, devenu propriétaire à Faverges dans un milieu qui semblait peu favorable à la culture de la vigne, a su prouver par son exemple que cet arbuste précieux a droit de cité à peu près partout en Savoie, mais pour réussir il faut savoir choisir une exposition convenable, ne rien négliger pour donner au sol une bonne préparation, faire un choix de cépages appropriés au milieu dans lequel ils doivent végéter, entretenir la fécondité, l'aération et la propreté de la terre, enfin donner au cep une taille rationnelle.

M. Mol ne s'est pas contenté de prêcher d'exemple, il a publié dans le *Sud-Est* des articles pleins d'intérêt, qu'il

est regrettable de ne pas trouver réunis; aussi a-t-il eu de nombreux imitateurs; on lui doit un mémoire sur la viticulture du département de la Haute-Savoie, la monographie du persan, sa culture et ses produits; un mémoire sur la fermentation des vins rouges en cuve close; un écrit sur l'opportunité de la liberté des vendanges, une série de conseils adressés à M. le baron de Vignet sur la plantation d'une vigne, et sans doute bien d'autres travaux qui ne nous sont pas connus.

La Haute-Savoie a dans M. Mol un viticulteur praticien, un écrivain convaincu, qui a droit à toutes nos sympathies.

Dufourd, de Rumilly. — M. Joseph Dufourd a quitté de bonne heure la haute position qu'il occupait dans la magistrature savoisienne pour mettre en pratique ses études agricoles; comme M. Mol, il a réuni la théorie à la pratique et sa plume exercée a donné à la presse périodique un grand nombre d'articles agricoles; il a publié, en 1861, une notice sur la culture du mélèze; en 1865, un mémoire sur la propagation de la vigne, et en dernier lieu, en 1868, une notice sur l'assolement triennal, sur les applications qu'il en a faites à son domaine de Rumilly. Dans ce dernier ouvrage, qui est le résumé de ses opérations culturales, l'auteur fait suivre pas à pas toutes les phases de ses travaux, la division de son sol, les plantes qu'il a préférées, les soins qu'il leur donne, le point où il est arrivé.

Les résultats obtenus par M. Dufourd prouvent une fois de plus que la terre paye largement les soins qu'on lui prodigue, les capitaux qu'on lui confie, en même temps qu'elle procure à ceux qui servent sa cause une considération méritée.

Chautemps, de Valéry. — M. Chautemps Marie, de

Valéry (Haute-Savoie), est encore un des hommes qui honorent notre pays ; sorti des rangs modestes de l'agriculture pratique, il a su, par son mérite personnel, par son travail, obtenir la prime d'honneur régionalé, qui est la plus haute récompense à laquelle puisse aspirer un agriculteur. Absorbé par la direction d'un nombreux personnel, d'une grande exploitation, il n'a pu jusqu'à présent faire comme écrivain ce qu'auraient désiré ses imitateurs ; en dehors de quelques articles d'actualité parus dans les journaux agricoles, nous n'avons de lui qu'une brochure sur les fruitières.

Dans ce travail, M. Chautemps initie son lecteur aux conditions indispensables pour qu'une fruitière puisse réussir, il pose les bases de l'association, construit le local, fixe la part des dépenses de chacun des sociétaires d'après le nombre de vaches maintenu dans leurs étables ; il détermine le mobilier, le personnel nécessaire et donne les résultats probables de cette association, le prix qu'on obtiendra du litre de lait livré à la fruitière. L'ordre, la clarté de ce travail, la précision des renseignements qu'il fournit, font regretter que M. Chautemps ne prenne pas plus souvent la plume.

M. Demôle, de Bossey, M. Dagand, médecin à Alby, l'abbé Gex, d'Annecy, M. Clément, vétérinaire à Saint-Julien, M. Bocquet, d'Alonzier, le comte de Villette, de Giez, le doctêur Lachenal, M. Amoudruz, d'Annecy-le-Vieux, ont publié des écrits agricoles qui ont paru dans les journaux périodiques et dans les bulletins annuels des comices et de la Société départementale de la Haute-Savoie. Toutes ces publications ont en vue l'amélioration de nos productions agricoles, le perfectionnement de nos bestiaux, l'accroissement de notre richesse nationale.

On voit, par ce qui précède, que depuis 1860 la Haute-Savoie a fait beaucoup pour l'agriculture et qu'elle compte dans ses rangs des écrivains de mérite.

CHAPITRE XVI

Les élèves savoisiens des écoles régionales d'agriculture de France.

L'annexion prolongée de la Savoie à la France, de 1792 à 1815, avait habitué les Savoisiens à considérer cette grande nation, dont ils partageaient les aspirations, le langage et les mœurs, comme une sœur aînée appelée à leur procurer les établissements scientifiques que le petit État auquel ils se trouvaient politiquement liés ne pouvait leur donner.

C'est à Paris, à Lyon, à Montpellier, que nos étudiants avaient l'habitude de se rendre pour compléter leurs études scientifiques et médicales.

Depuis que l'agriculture s'est appuyée sur la science pour perfectionner ses cultures et augmenter ses moyens de fertilisation du sol; depuis que la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'économie agricole, l'art forestier, l'art vétérinaire et la comptabilité sont devenus des connaissances indispensables à un agronome, il s'est établi des écoles d'agriculture où les jeunes gens désireux de s'instruire trouvent la théorie à côté de la pratique.

Dès 1822, Mathieu de Dombasle, qui est sans contredit le meilleur écrivain agricole de notre siècle, avait fondé à Roville une école libre, d'où sont sortis d'excellents élèves; les revers de fortune, qui ont obligé le célèbre écrivain à abandonner son œuvre, prouvent que pour marcher d'un pas assuré dans la voie des progrès agricoles, il est indispensable d'unir à la théorie une sage pratique.

Grignon a été le premier établissement créé par le gouvernement français : Auguste Bella, son illustre fondateur, avait longtemps séjourné en Savoie, il s'y était marié, et sans doute il a puisé au milieu de nos riches campagnes le goût prononcé pour l'agriculture, qui en a fait la personnalité agricole la plus marquante de France.

La Saulsaie, sous la direction de M. Nivière, Grand-Juan, sous celle de M. Riefeld, étaient, comme Rovile, des écoles libres d'agriculture ; elles ont été transformées en écoles régionales.

Ces divers établissements d'instruction agricole ont reçu dès le début plusieurs élèves de la Savoie ; c'est Grignon qui en a eu le plus grand nombre ; on voit figurer sur la liste de l'école :

En 1833, M. Arragon Charles, des Échelles (Savoie).
Id. M. Arragon Auguste, id. (id.).
En 1839, M. Donnet Napoléon, d'Albertville (id.).
En 1840, M. Tochon Pierre, de Chambéry (id.).
En 1842, M. Bastian Célestin, de Frangy (H^te-Savoie).
En 1843, M. Finet Jules-Ét., de Chambéry (Savoie).
En 1847, M. Bastian François, de Frangy (H^te-Savoie).
En 1854, M. Dubouloz Pier.-Aug., de Thonon (id.).
En 1857, M. Baer Édouard-G., de Macheron (id.).
En 1860, M. Ract L., de Ste-Hélène du Lac (Savoie).
En 1860, M. Piollet Louis-Victor, de Lucey (id.).

Grand-Juan, situé dans la Seine-Inférieure, a reçu en 1848 M. Bastian François, de Frangy (Haute-Savoie).

La Saulsaie, placée plus près de nous dans le département de l'Ain, a eu pour élèves :

En 1843, M. Revil Claudius, de Novalaise (Savoie).
En 1852, M. Barlet Victor-Nicolas, de Chambéry.

MM. Donnet, Tochon, Finet, Baer et Piollet, élèves

diplômés, ont reçu le titre d'élèves de Grignon, équivalant à celui d'ingénieur agricole.

En comparant cet état nominatif avec celui de chaque département français, on trouve qu'avant l'annexion la Savoie a fourni aux écoles régionales d'agriculture un contingent plus considérable que la plupart d'entre eux.

CHAPITRE XVII

Les écrivains savoisiens de la presse agricole française.

L'histoire de l'agriculture de la Savoie serait incomplète, si nous ne revendiquions l'honneur d'avoir vu naître parmi nous, d'être le pays d'origine de quelques-uns des hommes qui occupent un rang distingué dans les conseils du gouvernement, dans la direction des écoles impériales, dans la presse périodique.

La Haute-Savoie est le pays d'origine de M. Victor Rendu, le doyen des inspecteurs généraux de l'agriculture; dans cette haute position, il s'est constamment montré le protecteur zélé des intérêts agricoles. Ses nombreux écrits, ses travaux ampélographiques, lui ont assigné de bonne heure un rang distingué parmi les meilleurs écrivains.

M. Delavenay, vice-président de section au conseil d'État, le défenseur autorisé des questions agricoles, est originaire des environs de Frangy (Haute-Savoie).

M. François Bella, directeur de l'école impériale de Grignon, est un des dignitaires agricoles de la France que Chambéry a vu naître. Si ses devoirs de professeur et de directeur ne lui ont pas permis de prendre une part active au perfectionnement de notre agriculture, il n'a jamais cessé de s'y intéresser.

Depuis l'an VII de la République, Auguste Bella, l'illustre fondateur de Grignon, et plus tard son fils, ont tenu à honneur de faire partie des Sociétés agricoles qui se

sont succédé en Savoie; encore aujourd'hui, M. Auguste Bella est président honoraire du comice d'Aix-les-Bains.

En 1863, au concours régional de Chambéry, M. Barral, le savant publiciste, l'ancien directeur du *Journal d'agriculture pratique*, le fondateur du *Journal des agriculteurs*, en terminant un remarquable rapport sur les instruments de la Savoie, a rappelé son origine savoisienne; voici ce qu'il disait :

« On aime le pays où l'on est né, je crois fermement que nous aimons mieux le pays où ont vécu nos ancêtres. Or, je n'oublierai jamais que mon père est né dans vos plus hautes montagnes, que tous ses parents les ont habitées durant des siècles. »

Constatons, en terminant, que peu de départements sont mieux représentés que nous dans les illustrations agricoles de la France.

LIVRE IV

L'AGRICULTURE DES DEUX DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE DANS SON ÉTAT ACTUEL.

Avant de clore le récit des faits généraux qui caractérisent l'agriculture de la Savoie, nous allons l'étudier dans son état actuel, en tenant compte de sa situation, de son climat, de ses voies de communications; nous rechercherons ensuite le chiffre de sa population, son degré de moralité, son instruction élémentaire et agricole, ses émigrations, leur nature et leur influence; puis nous indiquerons les changements survenus dans sa division territoriale, dans ses assolements; nous constaterons la progression de son bétail, son amélioration; nous dirons un mot de ses produits, de leur exportation, des marchés qui leur sont ouverts; enfin nous apprécierons la valeur actuelle de la propriété foncière au double point de vue du prix qu'on en obtient et du revenu qu'elle donne.

CHAPITRE PREMIER

Situation, climat, météorologie, étendue des zones de production, voies de communications de la Savoie.

D'après Gabriel de Mortillet, « la Savoie est comprise entre le 45e degré 4 minutes et le 46e degré 24 minutes de latitude nord et entre le 3e degré 16 minutes et le 4e degré 48 minutes de longitude à l'est de Paris.

« Sa plus grande longueur du nord, depuis les rochers de Meillerie au bord du lac de Genève, au sud-est, jusqu'au Mont-Galibier vers le département des Hautes-Alpes, est de 80 milles géographiques; sa plus grande largeur de l'est, depuis le Mont-Iseran, à l'ouest jusqu'à Saint-Genix d'Aoste, est de 65 milles.

« Sa superficie totale est de 11,052 kilomètres carrés.

« Le point le plus élevé est le Mont-Blanc, montagne la plus haute de l'Europe ; elle a 4,810 mètres ; le point le plus bas est au confluent du Rhône et du Guiers à Saint-Genix; son élévation est de 222 mètres.

« La Savoie a pour limites, au midi, les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et le Piémont ; à l'est, le Val d'Aoste, le Piémont et le Valais (Suisse); au nord, le lac Léman; à l'ouest, les départements de l'Ain et de l'Isère.

« Le sol de la Savoie étant très varié et très accidenté, le climat et les conditions météorologiques varient beaucoup d'un point à un autre et souvent à de très petites distances. C'est ainsi que dans la vallée de l'Arve, près

de Bonneville (Haute-Savoie), la vigne vient très bien et donne un bon vin du côté qui regarde le sud, à Ayse, par exemple, tandis qu'en face, côté qui regarde le nord, à Pontchy et Thuet, elle manque complètement, et sur ce côté le rhododendron ou rose des Alpes descend jusqu'à une hauteur où l'on trouve encore de la vigne, à Ayse; le même fait se reproduit à une altitude beaucoup plus considérable dans la vallée d'Aime (Savoie), où l'on rencontre au sud la vigne jusqu'à une altitude de 790 mètres.

« Le point le plus chaud de la Savoie est la plaine qui s'étend de Saint-Pierre d'Albigny à Montmélian et Chambéry; cette plaine, d'après les observations faites à Chambéry, a une température moyenne de 11° 70 centigrades, qui peut descendre, dans les endroits élevés et découverts, comme aux Marches, à 10° 36.

« En s'enfonçant dans les vallées des montagnes, cette température diminue; ainsi, à Saint-Jean de Maurienne, ville située plus au sud que Chambéry, la température moyenne n'est plus que de 9° 70.

« En remontant vers le nord, la température s'abaisse aussi; à Genève, elle est également de 9° 70.

« L'élévation a une grande influence sur l'abaissement de la température. Ainsi, au même degré de latitude, on voit la vigne prospérer dans la plaine, tandis que le sommet des montagnes reste éternellement couvert de neiges et de glaces.

« En Savoie, de 200 à 600 mètres au-dessus de la mer, la température moyenne diminue d'un degré tous les 116 mètres de hauteur, et de 600 mètres au sommet des montagnes; la même diminution a lieu tous les 247 mètres.

« Cette différence de température, à mesure qu'on

s'élève, produit une grande différence dans l'époque de la maturité des fruits. Ainsi la haute montagne produit encore des fraises et des cerises, quand la plaine donne déjà d'excellents raisins. Les fraises durent près de six mois, les cerises, au moins trois mois.

« Les vents varient beaucoup dans les diverses parties de la Savoie, suivant les reliefs du sol. Mais, en général, le vent du nord, connu sous le nom de *bise*, et celui de l'est, assurent le beau temps; le vent du sud, désigné simplement sous le nom de vent, et de l'ouest, amènent les pluies, s'étant saturés de vapeur en traversant la Méditerranée et l'Océan. La grande mobilité des vents, occasionnée par les montagnes, fait parfois éprouver de brusques changements de température.

« Le printemps est ordinairement pluvieux; pendant les mois d'avril, de mai et une partie de juin, le temps est très variable et humide. Le passage de l'hiver à l'été se fait à peu près sans transition. Cette dernière saison est communément belle, chaude et sèche. L'automne, bien qu'un peu froide, est aussi en général belle, mais parfois pluvieuse sur la fin d'octobre et en novembre. Quant au mois de septembre, c'est habituellement le plus agréable et le plus beau de l'année. »

Nous n'ajouterons rien à la savante appréciation de M. de Mortillet, nous l'avons reproduite en entier, parce qu'elle rend parfaitement compte de la situation, du climat et de la météorologie de la Savoie.

Étendue des zones agricoles. — La superficie totale du sol de la Savoie est de 1,105,200 hectares.

Les cultures des plaines, des vallons et des coteaux ont environ 350,000 hectares.

Les bois et les forêts occupent les contre-forts des

montagnes, les parties élevées où cesse la culture, et s'étendent jusqu'aux pâturages ; ils sont de 250,000 hectares. Les pâturages alpestres qui les avoisinent et les dominent ont 183,000 hectares.

Les glaciers, les masses rocheuses, le cours des rivières et des torrents, les lacs, les landes, les voies de communications, seraient ainsi de 322 hectares.

Les forêts, les pâturages, constituent à eux seuls la grande propriété ; l'État et les communes en possèdent une partie ; le surplus est divisé en lots de 50 à 200 hectares ; les bois des demi-coteaux appartiennent à la moyenne et à la petite propriété, qui se partagent le sol de la Savoie.

Nous nous sommes longuement arrêté sur l'état de nos forêts et de nos pâturages, nous n'y reviendrons pas, nous constaterons seulement qu'obéissant à la loi générale, la cavilité des montagnes s'étend aux dépens des pâturages alpestres et que la zone culturale s'agrandit au préjudice des bois ; on défriche.

Le défrichement de nos bois a commencé à l'époque de l'invasion romaine : ces conquérants mirent le feu à nos forêts pour s'ouvrir un passage et nous subjuguer ; plus tard, de pieux cénobites défrichèrent nos coteaux ; leur œuvre civilisatrice avait pour but d'assainir nos vallées, d'assurer la sécurité des voyageurs et de remplacer des bois sans valeur par des plantations fruitières pour procurer une nourriture salutaire aux populations qui s'établissaient dans ces pays ; nos belles plantations de châtaigniers remontent à cette époque reculée et longtemps leurs fruits furent le principal aliment de nos cultivateurs.

L'accroissement de la population et plus tard la culture de la pomme de terre ont hâté la destruction de ces bois de châtaigniers cinq ou six fois séculaires ; ceux qui

restent debout aujourd'hui attestent la puissance de notre sol, en même temps qu'ils nous rappellent les modestes ouvriers de la civilisation, qui les ont plantés.

Les défrichements des montagnes, des pentes et des coteaux, ont occasionné des désastres de toute nature dans nos vallées ; il est temps de les arrêter d'une manière absolue, si l'on veut éviter de plus grandes catastrophes et réparer le mal.

La zone des cultures occupe aujourd'hui tous les points de la Savoie où il est possible de récolter les céréales les moins exigeantes ; elles se réduisent, dans les sommités alpestres, aux seules céréales de printemps et aux légumes les plus rustiques.

En dehors de quelques plaines, les terrains cultivés sont tous plus ou moins pentueux ; cette circonstance, jointe à la division et au morcellement du sol, empêche généralement l'emploi des instruments perfectionnés, qui rendent d'importants services à la grande propriété.

Sur une échelle culturale partant de 222 mètres d'altitude pour s'élever à 1,200 mètres, croissent les produits les plus variés.

Le maïs se plaît dans les alluvions de l'Isère et de l'Arc ; on le rencontre dans toutes les plaines et les demi-coteaux des arrondissements de Chambéry, d'Albertville et d'Annecy ; il cesse de donner des résultats avantageux au-dessus de 500 mètres d'altitude.

On plante le mûrier pour sa feuille dans les mêmes conditions ; on ne le trouve plus à l'état de culture industrielle au-dessus de 400 mètres.

Le froment d'hiver se récolte jusqu'à 900 mètres.

La vigne basse occupe dans le département de la Savoie 11,209 hectares et 7,346 dans celui de la Haute-Savoie ;

on la place de préférence sur les pentes et les coteaux, suivant de près, dans les expositions abritées, la culture du froment.

Le chanvre, le colza et les betteraves, semés en petits lots, servent principalement aux besoins du ménage.

Le tabac et le mûrier sont ainsi les seules plantes industrielles cultivées sur quelques points limités de nos deux départements.

VOIES DE COMMUNICATION. — La Savoie avait, à l'époque de l'annexion, de grandes voies de communications, qui la reliaient sur plusieurs points à la France, à l'Italie et à la Suisse.

La construction de la route royale de Lyon à Turin remonte au premier Empire, celle de Chambéry à Genève par Annecy est d'une date plus récente ; leur développement était, en 1860, de 640 kilomètres, dont les deux tiers environ se trouvaient à l'état d'entretien et de grosse réparation, un tiers en lacune.

En dehors de ces routes à la charge de l'État, les sept provinces du duché de Savoie se trouvaient reliées entre elles par des routes dites provinciales, d'un développement de 454 kilomètres. Il n'existait pas de chemins de grande et de moyenne communication, mais celles de cette classe se trouvaient désignées sous le nom de routes consortiales. Enfin tous les chemins qui ne se trouvaient pas dans l'une des classes indiquées ci-dessus rentraient dans les chemins vicinaux.

Les routes royales entretenues par l'État, les routes provinciales à la charge des provinces, les routes consortiales à la charge des associations communales, laissaient peu à désirer ; mais leur développement était tout à fait insuffisant. Quant aux chemins vicinaux entre-

tenus par les seules prestations, ils étaient dans un état d'abandon difficile à décrire.

Le premier soin de l'Administration française fut de faire étudier les moyens de mettre nos voies de communications en rapport avec celles des départements voisins. Il résulte d'un travail du regretté M. Comte, alors ingénieur en chef du département de la Savoie, que, tandis que le département de l'Ain possédait 6 kilom. 30 de chemins classés par 1,000 habitants, la Savoie n'en avait que 2 kil. 10.

L'État, chargé d'une manière indéfinie de la construction et de l'entretien des routes impériales, prit à sa charge, jusqu'au 31 décembre 1865, les routes départementales anciennes ainsi que la construction de celles nouvellement classées; l'évaluation de cette dépense pour les cinq ans fut portée, pour la Savoie, à 6,538,000 fr., et pour la Haute-Savoie, à 8,943,900 fr.

Nos populations ont puissamment secondé les efforts du gouvernement; les communes et les propriétaires n'ont reculé devant aucun sacrifice pour améliorer notre vicinalité; aussi l'ensemble de nos routes, dont le développement s'est considérablement augmenté, laisse-t-il peu à désirer aujourd'hui.

Voici, du reste, d'après le compte-rendu des travaux du conseil général de la Savoie et de la Haute-Savoie, le développement des chemins à l'état d'entretien au 31 décembre 1869 :

	Savoie.		Haute-Savoie.	
Routes impériales	339	kilom.	315	kilom.
Routes départementales	344	—	385	—
Réseau vicinal.				
Routes de grande communicon	265	—	372	—
Id. d'intérêt commun	505	—	293	—
Chemins vicinaux ordinaires	871	—	929	—
TOTAL pour la Haute-Savoie.			2.294	kilom.
TOTAL pour la Savoie	2.324	kilom.	2.324	—
TOTAL GÉNÉRAL			4.618	kilom.

Si nous appliquons à ces données les calculs faits par M. Comte, nous trouvons que le développement kilométrique des voies de communication, qui était en 1860 de 2 kil. 10 par 1,000 habitants, est maintenant de 8 kil. 16 ; les deux Savoie se trouvent donc mieux partagées en 1869 que ne l'était le département de l'Ain pris pour terme de comparaison.

Comme moyen de transport économique, la Savoie profite, pour son commerce avec Lyon, de la navigation du lac du Bourget et du Rhône qui borde son territoire sur 40 kilomètres environ. D'importants travaux ont été exécutés pour créer des ports d'abordage à Aix et au Bourget, ainsi que pour faciliter le passage du Canal de Savière qui relie le lac au Rhône.

Depuis 1860, deux nouvelles lignes de chemins de fer ont été ajoutées à celle de Culoz à St-Michel qui existait déjà. Chambéry se trouve maintenant relié à Grenoble par le Grésivaudan et à Annecy par Rumilly; ces nouvelles voies ont porté à 166 les 118 kilomètres de chemins de fer anciennement construits sur le sol de la Savoie. Pour compléter notre réseau, deux nouvelles lignes sont à l'étude: l'une qui relierait Annecy à Albertville par Chamousset, l'autre qui conduirait de la première de ces villes à Genève.

On voit, par les données statistiques qui précèdent, que les deux Savoie se trouvent actuellement sillonnées par 4,824 kilomètres de routes, de chemins de fer et de rivières navigables, équivalant à 9 kil. par 1,000 habitants.

L'agriculture, qui a pris une large part à l'amélioration de nos voies de communications, a été la première à en profiter.

CHAPITRE II

Aperçu statistique sur la population actuelle de la Savoie, sur son instruction, sa moralité et ses émigrations.

Le premier recensement de la population de l'ancien duché de Savoie remonte à 1724, elle était de 337,184 habitants; dès lors, sa progression a été croissante, sauf pendant la période française de 1792 à 1815; elle est restée à peu près stationnaire de 1848 à 1858, époque du dernier recensement exécuté sous le régime sarde, elle s'élevait alors à 543,328 individus : 272,426 pour le département actuel de la Savoie et 260,732 pour celui de la Haute-Savoie. En 1861, la population n'était plus que de 542,535 habitants, elle est remontée à 545,431 en 1866; sur ce total, 480,413 sont voués aux travaux des champs. Le département de la Savoie, séparé de celui de la Haute-Savoie, a perdu, de 1861 à 1866, 3,376 habitants.

Depuis 1848, la population, surtout celle des campagnes, qui est la plus nombreuse et qui nous occupe spécialement, a élevé le niveau de son instruction, et déjà dans la statistique de 1866, les deux Savoie se trouvent classées dans le premier tiers des départements de l'Empire pour les conscrits lettrés et les conjoints sachant signer leur acte de mariage.

L'instruction primaire a pris, depuis l'annexion, un caractère de stabilité qu'elle n'avait pas auparavant, par la construction et la bonne installation des maisons d'école pour loger les maîtres et les élèves.

Sur une population de 545,431 habitants, les deux Savoie ont 1,582 écoles fréquentées par 86,249 élèves des deux sexes; en y ajoutant les adultes qui se rendent aux écoles du soir, les petits enfants des salles d'asile, on arrive à plus de 100,000 élèves.

On voit, par ces chiffres, que le moment n'est pas éloigné où l'on ne rencontrera plus que de rares vieillards ne sachant ni lire ni écrire.

On fait de grands efforts en ce moment pour donner aux élèves de l'École normale d'Albertville et même aux instituteurs en place un degré d'instruction agricole suffisant pour qu'ils introduisent cet enseignement dans les écoles primaires qu'ils dirigent ou qu'ils sont appelés à diriger.

Nos populations sont, du reste, très bien préparées à recevoir cette instruction : doués d'un esprit d'observation tout spécial, nos cultivateurs suivent avec intérêt les expériences, les essais d'instruments que font les propriétaires dans leurs domaines; ils ne sont pas faciles à convaincre, parce que leur esprit pratique leur fait toujours voir le défaut avant l'avantage, mais ils ne refusent jamais de faire des essais, et c'est seulement en présence d'une culture réussie, d'un instrument fonctionnant bien, qu'ils consentent à abandonner leurs anciennes pratiques.

Dans les classes plus élevées de la société, l'instruction agricole tend à se généraliser, cela se conçoit quand on considère que chez nous tous ceux qui ne sont pas cultivateurs sont propriétaires.

En dehors de ce besoin de connaître les principes généraux de l'agriculture pour surveiller et améliorer ses domaines, le goût des études agricoles s'est développé de bonne heure en Savoie; l'annexion a trouvé le pays

prêt à fournir des membres du jury des primes d'honneur et des concours régionaux; la presse agricole a, comme nous l'avons dit, bon nombre de représentants, et peu de départements ont fourni plus d'élèves que nous aux écoles régionales d'agriculture.

Les habitants de nos campagnes ont plus qu'ailleurs conservé un attachement sincère à la religion de leurs pères; ils sont à la hauteur de la réputation proverbiale d'honnêteté qu'on leur accorde; avec l'instruction, ils perdent la méfiance, qui est un peu le fond de leur caractère et qui, du reste, est partout la compagne de l'ignorance. L'habitant de nos campagnes, qui est moral, bon père de famille, laborieux, n'est pas toujours sobre; ce défaut disparaît à mesure que son aisance progresse, il ne va plus chercher au cabaret un plaisir qu'il se procure à chaque repas, qu'il partage avec ses enfants, ses serviteurs; aussi est-on forcé de reconnaître que c'est la privation habituelle de vin qui engendre l'ivrognerie.

Nous avons constaté, en donnant l'état numérique de notre population, que le département de la Savoie avait perdu, de 1861 à 1866, 3,376 habitants; il est temps d'en rechercher les causes.

Les habitants de nos campagnes, comme bien d'autres, ont suivi ce mouvement de progrès, ce besoin du bien-être matériel qui porte l'homme à se mieux nourrir, à s'habiller avec plus de soin et à se mieux loger; pour obtenir ces résultats, il a dû élever le prix de son salaire ou demander à un travail plus assidu, plus judicieux, une rémunération suffisante pour satisfaire à ses nouveaux besoins.

Ces résultats, faciles à réaliser dans les pays où la main-d'œuvre est rare, où la terre est plus offerte que demandée, n'ont pu s'obtenir en Savoie, où la compacité des popula-

tions et l'extrême division du sol ne permettent ni d'étendre les cultures dont la location est trop élevée, ni d'augmenter le prix d'une main-d'œuvre peu demandée.

Ne pouvant satisfaire ni ses propres besoins, ni ceux de sa famille, le cultivateur se décide à rechercher dans l'émigration le bien-être qu'il n'obtient pas dans son village, de sorte qu'aujourd'hui, à l'émigration séculaire de nos montagnes, qui a conservé son caractère temporaire, est venue se joindre l'émigration en famille des plaines et, de plus, l'émigration à l'intérieur.

L'émigration hivernale a fourni un contingent assez uniforme, qu'on a beaucoup exagéré et qui se continue aujourd'hui ; cette émigration est une conséquence des longs hivers de nos montagnes, on émigre pour utiliser son temps, pour économiser les provisions de la famille et assurer l'extension du bien-être de tous ; cette émigration, quoi qu'en pensent les économistes, est un bien puisqu'elle enrichit ses auteurs et n'occasionne ni l'abandon de la terre, ni la dépopulation des campagnes.

L'émigration en famille a pris naissance depuis quelques années seulement, elle tend à se développer, elle s'alimente dans les communes situées dans l'arrondissement de Chambéry ; les émigrants se dirigent généralement vers l'Amérique méridionale ; ils partent rarement sans s'être assuré d'avance un travail rémunérateur, la chose est devenue facile aujourd'hui par le grand nombre de Savoisiens déjà établis dans les États de Buénos-Ayres.

La patrie n'a perdu aucun de ses droits sur ces enfants de nos montagnes : réunis en bourgades, ils ont voulu retrouver les communes qu'ils ont quittées, en leur donnant leurs noms ; dans ces lointains pays, ils conservent leurs habitudes, leur langage, leur religion ; leur unique

pensée, en se livrant aux rudes travaux des champs, est d'amasser une petite fortune pour venir reprendre un terrain vendu sous clause de rachat, pour racheter la maison dont ils ont été dépossédés et devenir propriétaires fonciers.

Le retour de ces anciens déshérités de la fortune maintient la terre à un prix élevé dans les communes où les émigrations sont les plus nombreuses, parce qu'ils tiennent à acheter au lieu même d'où ils sont partis.

L'émigration à l'intérieur s'est augmentée depuis l'annexion de la Savoie à la France : les rapports suivis qui existent aujourd'hui avec les grandes villes de l'Empire ont déterminé le départ d'un grand nombre de jeunes gens, de filles de service ; ils quittent leur famille pour occuper les emplois variés que leur assurent leur intelligence, leur bonne conduite et leur amour du travail.

Les émigrants d'Amérique partent toujours avec l'espoir du retour, et cet amour de la patrie leur fait souvent abandonner de belles positions acquises à l'étranger, pour venir acheter un petit domaine, qui est la limite de leur ambition.

L'émigration à l'intérieur est celle qui fait le plus de vide dans nos campagnes, bien peu de ces jeunes gens, de ces jeunes filles, reviennent prendre place au foyer paternel où ils ne trouvent plus le confort auquel ils sont habitués.

CHAPITRE III

Situation actuelle de la propriété en Savoie; mode d'exploitation.

La propriété territoriale est très divisée en Savoie, surtout dans les arrondissements de Bonneville, de Moûtiers et de Saint-Jean de Maurienne. On considère comme rentrant dans la grande propriété les domaines de plus de 20 hectares, dans la moyenne ceux de plus de 10, dans la petite ceux de 1 à 9 hectares.

En recherchant la proportion relative de ces diverses propriétés, on trouve que, sur 40,916 exploitations qui existent dans le département de la Savoie, 32,598 sont de moins de 5 hectares ; 5,473, de 5 à 10 ; 2,012, de 10 à 20 ; 567, de 20 à 30 ; 133, de 30 à 40 ; 133, au-dessus de 40 hectares.

Dans la Haute-Savoie, sur 33,156 exploitations, 20,801 sont de moins de 5 hectares ; 7,976, de 5 à 10 ; 2,677, de 10 à 20 ; 987, de 20 à 30 ; 382, de 30 à 40 ; 333, de plus de 40 hectares.

La division et le morcellement de la terre se sont beaucoup accrus depuis trente ans, ils tendent toujours à s'augmenter. La cause première de cet état de choses réside dans la compacité des populations, qui approche aujourd'hui d'un habitant par hectare cultivé; puis aussi, et surtout, dans la fécondité des familles et leur amour excessif du sol, qui les amène à diviser à l'infini les héritages. La terre, il faut le reconnaître, a beaucoup gagné en passant entre les mains d'un plus grand nombre

d'exploitants; rien ne rebute un propriétaire de quelques ares de terre; il les défonce, les épierre, les draine, les fume et les cultive avec le plus grand soin, il ne leur ménage ni son temps ni ses peines; aussi nulle part la culture intensive n'est plus développée qu'en Savoie, nulle part on n'obtient des récoltes aussi multipliées.

L'économiste désapprouve cette culture parcellaire, parce qu'il la considère comme improductive de richesse, et cependant la plupart de ces petits propriétaires sont dans l'aisance et le bien-être.

Avec ces conditions territoriales, la main-d'œuvre ne peut être ni rare, ni chère; les bras de ces nombreuses familles venant en aide à ceux qui en manquent.

En Savoie, surtout dans les pays de montagne, sur les plateaux et les vallées élevées, la majeure partie du sol appartient aux exploitants; le surplus, divisé en domaines d'une surface assez restreinte, est cultivé par des fermiers ou des métayers.

Aux environs des villes, dans les communes rurales très populeuses, les propriétaires tirent un très bon parti de leurs domaines en les louant par pièces détachées et même par fractions de pièce de quinze ares à un hectare; ces terres sont, le plus souvent, prises sans bail écrit, l'entrée et la sortie se règlent par les usages locaux.

Le prix de ces locations est plus élevé que celui des terres en corps de ferme; ordinairement, le propriétaire en fait gagner une partie, souvent même la totalité, en occupant son fermier à la journée ou à la tâche.

Ces petits exploitants trouvent ainsi le moyen d'avoir des terres sans bourse délier.

Les baux à ferme, consentis pour trois, six ou neuf ans, comportent presque toujours des redevances en

nature et la moitié du vin, lorsque les champs sont plantés de vignes ou de treilles.

Le métayage, appliqué surtout à la moyenne et à la petite propriété, consiste dans le partage équitable de tous les produits et de toutes les charges de l'exploitation; cependant le métayer est seul chargé de l'entretien des instruments agricoles, qui sont ordinairement sa propriété.

Chaque domaine est pourvu d'un cheptel en nature ou en argent, il n'est même pas rare, dans les métairies, que tous les animaux, toutes les semences et les instruments soient fournis par le bailleur.

Le fermier paye le 5 p. 0/0 des avances qui lui sont faites; le métayer paye le même intérêt de la moitié du cheptel à sa charge.

Du reste, les rapports sont excellents entre le propriétaire et l'exploitant; aussi le métayage, qui est considéré comme une dure nécessité, est-il plus en usage en Savoie qu'ailleurs.

Chacun de ces petits domaines de 5, 10 ou 15 hectares est pourvu d'une maison d'habitation avec jardin réservé, le propriétaire s'y rend journellement, sa famille y habite une partie de l'année; son métayer est son plus près voisin, il lui rend journellement des services, il s'intéresse à ses travaux, il voit avec lui ce qu'il y aurait à faire pour améliorer telle ou telle pièce, ils s'entendent pour exécuter certaines réparations trop onéreuses pour un seul.

Il résulte de ces rapports habituels un accord basé sur l'intérêt réciproque qui profite toujours au domaine et qui établit des relations agréables entre des hommes de positions souvent si différentes.

Le métayage n'est possible que dans ces conditions ; son plus grand avantage est de mettre sous la direction d'un homme intelligent une famille de cultivateurs, à laquelle il manque les ressources nécessaires pour prendre un fermage.

Le sol de la Savoie est généralement pourvu de l'élément calcaire, la silice et l'argile s'y allient dans des proportions convenables, aussi se prête-t-il à toutes espèces de cultures ; si l'on ajoute à cette première considération la compacité des populations, leur aisance relative, on comprendra que le prix de la terre est toujours assez élevé.

Le revenu du sol, qu'on évalue du 2 1/2 au 3 1/2 p. 0/0 de la valeur vénale du fond, est représenté par une location qui varie entre 60 et 150 fr. l'hectare ; ce qui prouve que ce prix est bien en rapport avec la productivité de la terre, c'est que par le métayage on obtient souvent un revenu plus élevé.

Le Savoisien, nous l'avons dit, est très attaché au sol; dans les familles aisées, les domaines passent en entier entre les mains des enfants ; il n'en est pas de même dans les campagnes, où la modicité des héritages, le nombre des copartageants, amènent presque toujours la division, souvent même le morcellement des pièces de terre.

Pendant la période qui s'est écoulée depuis 1830, le prix de la terre a subi bien des fluctuations. Ainsi, de 1833 à 1846, les immeubles ont été très demandés et se vendaient à d'avantageuses conditions ; on a moins recherché dès lors la grande et la moyenne propriété ; mais les petits domaines, les parcelles, trouvent de nombreux acquéreurs dans nos campagnes, où l'aisance s'est sensiblement accrue.

La plupart des fermiers et surtout des métayers qui

exploitent les petits domaines de la Savoie ont peu ou pas d'avances ; généralement les propriétaires aisés les leur fournissent, moyennant un intérêt du 5 p. 0/0 si c'est pour un terme prolongé, sans intérêt si c'est pour peu de temps. Il n'en est pas de même pour les exploitants de la grande propriété et pour ceux qui ont des domaines éloignés de la résidence du maître ; ceux-là, et ils sont nombreux, sont à la merci d'entremetteurs ruineux qui leur prêtent l'argent dont ils ont besoin à des conditions très onéreuses.

Il fut un temps où les agriculteurs trouvaient un secours puissant dans les prêts effectués par la Banque de Savoie et surtout par les caisses d'épargne ; cette ressource leur manque aujourd'hui, et rien n'a remplacé pour eux ces utiles institutions de crédit.

La terre, il faut le reconnaître, perd journellement en faveur ; car, malgré les garanties qu'elle présente, les exigences des prêteurs sont toujours plus difficiles à satisfaire ; anciennement on prêtait les 2/3 de la valeur d'un fond ; aujourd'hui on est plus exigeant, on ne confie plus au sol que la moitié, souvent même le tiers du prix qu'il représente.

La main-d'œuvre, moins abondante aujourd'hui dans nos communes qu'elle ne l'était autrefois, est encore suffisante ; son prix primitif de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 c., sans nourriture, qui s'est maintenu dans bien des localités, s'est élevé d'un tiers ailleurs, surtout dans un rayon rapproché des grands centres de population.

Le salaire des domestiques des villes et des campagnes s'est accru dans de plus fortes proportions, presque partout il s'est doublé ; il varie aujourd'hui entre 150 et 300 francs pour les hommes, 100 à 200 francs pour les femmes.

On doit attribuer cette élévation excessive du salaire des domestiques aux émigrations des jeunes gens et des jeunes filles dans les grandes villes qui nous environnent.

La Savoie a suivi avec intérêt les progrès réalisés en agriculture, cependant elle n'a pu tous les appliquer à sa culture parcellaire et pentueuse. L'usage de la faux, celui des machines à battre, sont très répandus ; la plupart des autres instruments économiques sont moins connus, parce qu'ils sont sans application possible chez nous.

Les drainages en empierrement sont pratiqués depuis des siècles dans nos vallons, où ils sont une nécessité de la culture ; il est rare en effet qu'au bas des coteaux les couches argileuses du sous-sol ne versent pas une certaine quantité d'eau qu'il faut conduire plus loin pour rendre les labours possibles ; les drainages partiels sont donc en usage partout ; ceux qui sont régulièrement exécutés au moyen de drains ont pris moins d'extension parce qu'ils sont coûteux et demandent l'avance d'un capital, tandis que les autres n'exigent qu'un surcroît de travail pour creuser les fosses et amener des pierres qui souvent gênent ailleurs la culture.

Les domaines de la Savoie, bien que de peu d'étendue, sont cultivés par des familles nombreuses. Ce personnel, qui semble exagéré, est nécessaire pour exécuter une foule de travaux qui ne peuvent se faire avec l'aide des animaux ; ainsi, dans les vignes et même dans les champs, on remonte souvent la terre à dos d'homme au sommet du guéret ; les cultures sarclées sont aussi très étendues, et tous les binages, les buttages, même les plantations, s'exécutent à la main ; il en est de même des travaux de culture et d'entretien des vignes et des treillages.

Les animaux de travail, le matériel agricole, sont aussi

plus nombreux en Savoie qu'ailleurs, par suite des difficultés qu'on rencontre pour transporter les récoltes et les engrais sur des pentes rapides, en empruntant des chemins ruraux mal entretenus.

Chaque exploitation a une étable bien garnie, l'engrais animal étant le seul employé pour entretenir la fécondité du sol.

Les conditions exceptionnelles dans laquelle se meut l'agriculture de la Savoie semblerait exiger plus qu'ailleurs des conventions écrites; il n'en est rien cependant et beaucoup de métayers et même de fermiers entrent en exploitation et restent de père en fils sur un même domaine sans baux écrits.

S'il ne résulte aucun inconvénient de cet état de choses, c'est que tout est prévu par l'usage : la succession des récoltes, la part réservée au trèfle, l'époque de l'entrée et de la sortie de ferme, les services que doivent se rendre les entrants et les sortants, l'affouage, etc. On ne fait, pour ainsi dire, un bail que pour fixer la durée des engagements des parties, la force, la nature du cheptel, le prix du fermage en nature et en argent.

L'entrée en exploitation a lieu, en Savoie, à deux époques différentes, du 25 mars au 1er avril et au 24 juin.

Les propriétaires soucieux de leurs intérêts tendent à généraliser l'entrée en ferme au 24 juin pour la remise des animaux de travail et de rente. A cette date, le fermier entrant reçoit les bestiaux, il prend possession des prairies artificielles, il récolte les prairies naturelles, il peut semer de suite des fourrages annuels, ou du sarrazin sur le chaume de seigle, car c'est là seulement qu'il a droit d'en semer; enfin il occupe tous les champs à mesure que le sortant en fait la récolte.

Cette entrée au 24 juin a d'immenses avantages que nous croyons devoir signaler.

Le propriétaire n'a aucun embarras ; le fermier sortant lui rend le cheptel, qu'il remet lui-même au nouveau ; il n'a point de reconnaissance à faire des quantités de paille, fourrage, blé en terre, fumier en tas, puisque l'un doit tout prendre, l'autre tout abandonner ; enfin, le fermier sortant, toujours indisposé contre son successeur, ne peut gaspiller les fourrages et les litières, comme cela a lieu lorsque la prise de possession est fixée au 25 mars.

CHAPITRE IV

Matériel agricole de la Savoie.

En parcourant les différents arrondissements de la Savoie, les hommes qui s'appuient sur la théorie pour apprécier la pratique sont frappés du peu de progrès réalisés dans notre outillage agricole.

Ce reproche est fondé pour les instruments de labour, surtout pour la charrue; il l'est moins pour le chariot, le rouleau et la herse; quant aux instruments de main-d'œuvre, il est peu de pays où ils soient plus perfectionnés que chez nous, par la raison qu'il en est peu où l'on en fasse autant usage.

La charrue actuelle de la Savoie. — Les charrues, dans la généralité de nos exploitations, ont eu pour type primitif l'araire romain, conservé, avec de légers changements, dans l'arrondissement de Moûtiers.

Les modifications qu'on y a apportées consistent dans l'adoption de l'avant-train, dans la mobilité donnée aux deux oreilles en bois primitivement fixes, enfin dans la transformation des versoirs de bois en versoirs en fer, en leur donnant un contour plus convenable.

La charrue de la Savoie agit en coin, un soc allongé ouvre le sol, un coutre vertical l'aide dans ce travail; les oreilles fixes ou mobiles, placées à la naissance du soc, repoussent la terre à droite et à gauche; la perche qui sert d'attache à ces différentes parties, porte sur un avant-train à deux roues, servant simultanément de point d'attache aux animaux et de régulateur; l'une des deux roues suit

le sillon ouvert, la seconde est sur le guéret, et comme ces roues sont d'égales hauteurs, l'avant-train marche toujours incliné.

Ces charrues vont et reviennent dans la même raie. Quand l'oreille est mobile, avant de reprendre son travail au bout du champ, le laboureur repousse l'une des oreilles du côté du labour; la seconde vient se coller au bâtis de la charrue, où elle est fixée par une cheville; la charrue marche ainsi plus régulièrement. Quand, au contraire, les deux oreilles sont fixes, celle qui s'appuie contre le guéret est toujours repoussée et la marche de la charrue est oblique.

Cette construction vicieuse rend le tirage considérable, la profondeur de la jauge, insuffisante.

De tout temps on a reconnu l'imperfection de cet instrument; déjà, en 1774, M. le marquis Alexis Costa, dans son remarquable travail sur l'agriculture de la Savoie, conseillait des modifications à notre charrue; pour en hâter la transformation, il faisait venir des araires suisses et piémontais, qu'il mettait entre les mains de ses métayers.

Que d'efforts n'a-t-on pas faits dès lors! Toutes les sociétés agricoles qui se sont succédé depuis cette époque reculée ont travaillé au même but. M. le comte Pillet-Will a voulu, à son tour, contribuer à améliorer les instruments de culture de la Savoie, en mettant à la disposition de l'Académie impériale de Chambéry une rente annuelle de 300 francs, spécialement destinée à perfectionner notre outillage agricole.

D'où vient qu'au milieu de tant d'efforts réunis nos cultivateurs restent attachés à leur charrue si imparfaite?

D'où vient que, tandis qu'ils se servent, qu'ils achètent

des machines à battre qui sont des instruments nouveaux, ils dédaignent de prendre, d'acquérir à moitié prix les charrues qu'on leur offre dans tous les concours?

D'où vient que, tandis que les propriétaires agriculteurs qui marchent dans la voie du progrès font fonctionner journellement sous leurs yeux des instruments perfectionnés, ils ne changent rien à leurs pratiques?

Les raisons qu'ils invoquent sont nombreuses; quand on les leur demande, ils sont habiles à les énumérer.

S'ils repoussent obstinément l'araire à oreille unique avec ou sans avant-train, c'est que pour eux cet instrument n'est pas d'un usage constant, leur terrain est rarement en plaine, il est souvent incliné, quelquefois pentueux; dans ces deux dernières circonstances qui se produisent journellement, les terres ne pouvant être remontées à cause de leur trop grande pente, il faut, pour se servir de l'araire, aller en labourant et revenir à vide; il en résulte une perte de temps considérable.

Dans la plaine même, s'il y a des treillages, les dérayures de l'*araire* à oreille unique gênent leurs cultures ou découvrent le pied des ceps; ils trouvent ces raies ouvertes gênantes pour le semis, pour le hersage, le roulage, les cultures d'entretien, pour la fauchaison des céréales et leur transport.

Les charrues tourne-oreilles, préconisées jusqu'à ce jour, valent sans doute beaucoup mieux que les leurs; si on leur conseille de s'en servir, ils objectent que le jour où le soc sera dérangé, l'oreille usée, ils ne pourront plus la faire marcher, n'ayant à leur disposition ni un forgeron habile, ni assez d'argent pour payer dix ou douze francs une pièce de rechange.

Enfin ils observent qu'après avoir acheté un araire à

oreille unique, une tourne-oreille qu'ils ne sauraient où loger, il leur faudra une charrue à déchaumer, tandis que leur ancien instrument, tout imparfait qu'il est, va partout, se répare facilement, presque sans frais, et remplit toutes les fonctions qu'on recherche dans les trois charrues dont nous venons de parler.

Ces objections sont sérieuses; elles sont, pour la plupart, fondées.

Ainsi, il est reconnu que la fabrication ou simplement la réparation d'un soc d'araire ou de tourne-oreille demande un ouvrier habile, habitué à ce genre de travail; il est encore incontestable que jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu un seul forgeron sorti d'une bonne fabrique, et qu'habituellement une usure occasionne la mise à la retraite d'une charrue qu'on n'a pas su réparer; elle aurait continué à marcher sans cette condition exceptionnelle; il en est de même de tous les instruments nouveaux.

La herse employée en Savoie. — Les herses de la Savoie sont uniformément triangulaires; la largeur de la base varie entre 1^{m}, 25 à 1^{m}, 50; le bâtis est en bois; les dents, en fer aciéreux, sont plus ou moins longues, selon la force des terrains dans lesquels on veut les faire manœuvrer; les dents sont carrées, aiguisées en pointe; on les fixe en plaçant un angle aigu en avant; chaque dent trace une raie.

Le crochet de traction se trouve à la pointe de l'angle aigu; quand on veut rendre l'action de la herse plus énergique, on allonge la chaîne, ou on charge l'instrument.

Cette herse opère assez régulièrement dans les terrains légers; il n'en est pas de même dans les sols argileux; par sa forme, elle est disposée à repousser les grosses mottes qui s'opposent à sa marche, au lieu de les briser; en

s'obliquant, elle fait suivre la même raie à plusieurs dents; son oscillation étant presque insensible, elle passe sur les obstacles sans les vaincre; si elle ramasse les mauvaises herbes, elle ne s'en débarrasse pas, et à chaque instant le conducteur doit abandonner son attelage pour dégarnir l'instrument qui ne fonctionne plus régulièrement.

Le rouleau. — La charrue, la herse et le rouleau sont, avec le déchaumoir ou *lipoir*, les seuls instruments de culture que l'on rencontre dans la plupart de nos fermes.

Le rouleau est uniformément construit en bois dur, chêne ou châtaignier; le bâtis en est très simple; cet instrument, dont on reconnaît cependant toute l'utilité, n'est pas assez répandu dans nos exploitations, où il devrait fonctionner souvent, surtout au printemps, pour tasser les céréales soulevées par les gelées.

Sa construction serait irréprochable si on lui donnait moins de longueur, ou mieux si on le divisait.

Le chariot, le tombereau. — Quand on étudie la forme de nos chariots, de nos tombereaux dans les villes ou dans les plaines, on est disposé à leur adresser bien des reproches; on les trouve trop bas, trop courts, trop légers, etc., etc.; mais qu'on accompagne le conducteur dans sa ferme, on changera bien vite de manière de voir; si on considère surtout que, dans d'aussi petites exploitations, on doit avoir un outillage qui multiplie ses services.

Un char de campagne sert, en effet, dans nos métairies, au transport des céréales en gerbes et en sacs, à celui des engrais, des racines, du vin; il doit fonctionner dans des chemins pentueux, dans des champs garnis de treillages, où à chaque instant il faut soutenir la charge pour l'empêcher de céder à la pente; les hommes, les femmes, les enfants, chargent et déchargent les objets transportés;

comment opérer avec ces agents? comment monter ou descendre ces côtes si les chars étaient longs et hauts? comment couper les pentes et rétablir l'équilibre compromis par une inclinaison trop forte?

Lorsque nos chariots seront tous pourvus d'essieux en fer, lorsqu'on aura un peu allégé l'avant et l'arrière-train, nous aurons un modèle approprié à nos petits domaines, de difficile accès.

Les instruments de main-d'œuvre. — Les instruments de main-d'œuvre employés dans nos cultures ne sont ni très nombreux ni très variés; mais leur fabrication, qui s'opère dans le pays, laisse peu à désirer.

La bêche ou *pelle carrée*, la pelle à puiser ou *pelle creuse*, la pioche, le bident ou *bigard*, les houes larges et étroites, les sarcloirs, les faux, ont été construits de la manière la plus convenable pour s'en servir avec le moins d'effort, le moins de fatigue possible.

Généralement nos ouvriers travaillent ayant le corps droit ou légèrement incliné vers le sol; dans ces conditions, ils opèrent bien et vite, parce que cette position n'a rien de fatigant, rien d'exagéré.

Il n'en est pas de même partout; le plus souvent l'ouvrier travaille avec des pioches, des bidents ou des houes à manches courts, peu ouverts, qui les obligent à se rapprocher beaucoup plus du sol.

Tels sont les principaux instruments de culture employés dans nos exploitations; ils ne sont pas nombreux, mais on sait les appliquer à tous les travaux.

Harnachement des animaux. — Les chevaux n'ont pas en Savoie un harnachement particulier.

Les bœufs sont attelés au joug double.

Ces deux jougs, qui se placent simultanément sur la

tête et sur le cou, servent à diviser entre ces deux parties les efforts qui partout ailleurs s'exercent sur la tête seule.

Ce second joug de cou, spécial à la Savoie, donne à l'animal plus d'aisance ; au lieu de porter la tête haute, il l'abaisse et suit l'horizontalité du corps ; dans cette position, la ligne de traction passant par le milieu du corps du bœuf, et non au-dessus, l'effort développé s'augmente de tout son poids, tandis que dans le premier cas une partie de ce poids reste sans effet utile.

INSTRUMENTS DE GRANGE ET DE GRENIER

Machines à battre, tarare, crible. — Depuis quelques années, toutes les exploitations des plaines et des demi-coteaux, qui récoltent 100 à 300 grosses gerbes de froment, se servent de la machine à battre.

Les batteuses qu'on emploie sont locomobiles ; le plus grand nombre sort des ateliers de M. Pinet ; on leur donne la préférence sur les autres, surtout à cause de la forme du manége qui, communiquant le mouvement au batteur par une courroie passant au-dessus de la tête des bœufs ou des vaches, seuls moteurs employés pour les faire manœuvrer, ces animaux ne sont ni effrayés du bruit, ni gênés dans leurs allures.

Les modèles employés ne nettoient pas le grain ; on se sert, après le battage, d'un tarare Pinet ou de l'un de ceux fabriqués en Savoie ou que nous livrent à bas prix les départements de l'Isère et de l'Ain.

Le crible à grains a été connu de tout temps en Savoie ; il était primitivement formé d'un cadre en bois, garni, sur l'une de ses faces, de fils de fer plus ou moins rapprochés ; ce crible fait peu de travail ; il a pour spécialité de dé-

barrasser les semences des vesces ou *pesettes* qui envahissent nos cereales; c'est pour cela qu'on l'appelle crible *pesattier*.

Plus tard, on a fabriqué des cribles cylindriques trieurs, qui opéraient assez bien.

Aujourd'hui les cribles Vachon et Pernollet se rencontrent dans toutes les exploitations importantes.

INSTRUMENTS DE LAITERIE

La baratte cylindrique à mouvement vertical s'emploie dans la plupart des petites métairies du département. Dans la moyenne culture, on se sert des barattes suisses ou des barattes-tonneaux à axes fixes ou mobiles.

Les vases à lait sont en terre émaillée à large ouverture, ou en bois, système suisse.

Les formes pour la fabrication des fromages de fantaisie à pâte dure ou à pâte molle sont en fer battu ou en terre cuite, rarement en bois.

INSTRUMENTS DE PRESSOIRS ET DE CUVES

Cuves, pressoirs, fouloir à raisin. — Les cuves à vin sont uniformément en bois dur; leur contenance varie entre 15 et 50 hectolitres de liquide pressé.

On trouve encore quelques pressoirs à leviers; ceux à deux vis en bois ou *petroniers* leur ont succédé; les pressoirs construits aujourd'hui se font à deux vis en fer; c'est par la descente progressive de la traverse fixée aux écrous que s'opère le pressurage.

Le fouloir à vendange est employé dans quelques exploitations viticoles du département.

Les vases vinaires avaient anciennement des contenances

fixes de 50, 100 ou 200 pots de Montmélian, correspondant à 112, 225 ou 450 litres; ces tonneaux, qui servaient simultanément au décuvage et au transport des vins chez les consommateurs, étaient construits en bois dur cerclés en fer.

L'état des chemins légitimait alors la solidité de ces fûts.

Depuis que les voies de communication se sont améliorées, on utilise, pour le décuvage, des pièces de toutes provenances, de toutes grandeurs; les transports se font ensuite avec des vases plus légers.

CHAPITRE V

Labours, défoncements, matières fertilisantes.

Nous avons indiqué, en parlant des instruments de la Savoie, les défectuosités et les inconvénients qui résultent de l'emploi de la charrue dite *du pays,* dont on fait le plus souvent usage.

Cet instrument de labour n'est cependant pas le seul dont se servent nos cultivateurs. Dans les exploitations un peu importantes de la Haute-Savoie, surtout dans la zone qui avoisine Genève, dans les arrondissements de Thonon, Bonneville et Saint-Julien, on laboure et on défonce les terres avec des araires Belge et Dombasle qu'on fabrique dans la plupart des villes et chefs-lieux de canton.

Dans l'arrondissement d'Annecy, du côté de Rumilly, Albens, Faverges, en se rapprochant du département de la Savoie, on se sert, de préférence, d'une charrue tourne-oreille avec ou sans avant-train, qui marche beaucoup mieux que celle dite *du pays.*

Ces instruments perfectionnés se rencontrent plus rarement dans les fermes de l'arrondissement de Chambéry et d'Albertville ; enfin, ils sont à peu près inconnus dans la Maurienne et la Tarentaise, où la division et le morcellement de la terre sont arrivés à leurs extrêmes limites.

Nos cultivateurs suppléent à l'imperfection de leur charrue, à l'insuffisance des défoncements qu'on opère avec elle, par des labours à la bêche ou *pelle carrée,* par des défoncements à la main et des épierrements, qu'ils pratiquent avec beaucoup de soin.

C'est de novembre à mars, lorsque l'hiver n'est pas trop rigoureux, que se font ces travaux ; pour les défoncements ou minages qui ont de 40 à 60 centimètres de profondeur, il est rare que le propriétaire ne contribue pas à une partie de la dépense.

On mine à fossé renversé, les pierres jetées sur le sol sont enlevées et servent à remplir des fossés de drainage ou à niveler des bas-fonds. Les cultures sarclées, la pomme de terre, la betterave, se placent sur ces minages, auxquels on consacre le plus d'engrais possible. On mine toujours pour planter la vigne.

Les labours à la bêche ou pelle carrée se pratiquent de préférence sur les terrains frais, situés dans les plaines, sur ceux destinés au chanvre, au maïs et autres plantes sarclées ; plus la terre est divisée, plus les surfaces ainsi retournées sont considérables ; quand on exécute ce travail en hiver, on ne brise pas la motte afin que les agents atmosphériques aient plus d'action sur elle pour la désagréger.

Au printemps, on donne un second labour à la charrue, pour émietter la terre et enfouir le fumier.

MATIÈRES FERTILISANTES EMPLOYÉES DANS LES CULTURES DE LA SAVOIE

Pendant longtemps, les fumiers n'ont pas reçu dans nos exploitations les soins nécessaires pour maintenir et accroître leurs propriétés fertilisantes ; entassés au milieu des cours de ferme, ils se desséchaient au soleil l'été, tandis qu'ils étaient délavés dans la saison des pluies.

Un bas-fond, un trou creusé dans le sol recevait le fumier au sortir de l'étable ; rarement on prenait la peine de l'arroser avec le liquide qui baignait une partie du tas.

Alors, comme on le pratique encore maintenant, les écuries étaient nettoyées tous les quinze jours pendant la belle saison, tous les mois ou tous les deux mois pendant l'hiver.

Les urines, absorbées par la litière, allaient se verser dans le creux à fumier, lorsqu'elle en était saturée.

Aujourd'hui, les cultivateurs soigneux s'étudient à former des tas réguliers sur un fond imperméable ; une fosse, faite avec plus ou moins de perfection, reçoit le purin; on s'en sert pour arroser le fumier ; l'excédant est conduit sur les prairies artificielles ou se verse dans les réservoirs d'eau destinée à l'irrigation des prairies naturelles.

En Savoie, on préfère les fumiers qui ont fermenté en tas à ceux transportés directement sur le champ.

A l'exception de la période hivernale de novembre à mars, le fumier reste rarement entassé plus de trois à quatre semaines.

En mars, avril et mai, tout l'engrais disponible est enfoui pour les plantes sarclées, pour la vigne, le chanvre et le jardin ; en juin et juillet, on l'utilise pour les fourrages verts ou le sarrazin, semé en récolte dérobée après le seigle ; en août, septembre et octobre, on l'enterre pour le seigle et le froment.

La paille de blé, étant en grande partie consommée en hiver par les bêtes à corne, on se sert pour litière de la paille de seigle, des feuilles de nos arbres de garniture, de celles du noyer, du châtaignier, des herbes sèches, ramassées dans les bois, enfin de plantes marécageuses, connues sous le nom de *blaches*. Ces litières de bonne qualité, fournies sans parcimonie, donnent une quantité d'engrais qu'on peut évaluer, en moyenne, à 12,000 kilog. par an

pour les bêtes à corne de taille moyenne, maintenues en stabulation permanente, à 9,000 kilog. pour les mulets et les chevaux, à 600 kilogr. pour les moutons et à 1,000 kilog. pour les porcs.

Le fumier est conduit sur le champ au moment de l'enfouissement; s'il doit y rester quelque temps, on le reforme en tas de 3 à 4 mètres cubes.

L'épeudage se fait au moment du labour, nos cultivateurs attachent une certaine importance à ce que le fumier se dessèche le moins possible avant d'être enfoui.

Il est assez difficile d'apprécier d'une manière exacte la quantité moyenne de fumier donnée à la terre pendant la durée d'une rotation de quatre à cinq ans, cependant nous croyons être dans le vrai en la portant à 35,000 kilog. par hectare.

NATURE DES ENGRAIS EMPLOYÉS EN SAVOIE

Fumier de cheval. — Le fumier de cheval ne s'emploie seul qu'aux environs de Chambéry, d'Annecy et de quelques autres villes de moins d'importance, où se trouvent de la cavalerie, de l'artillerie ou des écuries d'hôtels.

Le fumier de cheval est surtout acheté par les propriétaires de vignobles, son prix s'est considérablement augmenté depuis qu'on s'occupe d'une manière spéciale de la culture de la vigne, il se vend de 0,30 à 0,40 c. le pied cube, soit 8 à 11 fr. le mètre cube, du poids de 500 à 700 kilog.

Fumier de l'espèce bovine. — Le fumier des bêtes à corne est seul d'un usage général en Savoie, il forme le fond principal de nos engrais ; s'il existe des chevaux, des moutons, des porcs, dans une exploitation, ils ne sont

jamais en assez grand nombre pour qu'on ait avantage à séparer leurs litières.

Engrais verts. — Jusqu'à présent on a rarement eu recours aux enfouissements végétaux pour suppléer au manque de fumier ; cependant il est d'usage d'enfouir la dernière coupe des prairies artificielles et surtout du trèfle lorsqu'on le retourne.

Boues de rues et de routes, matières fécales. — Dans les chefs-lieux d'arrondissement de la Savoie, on recueille en tas et on met en vente les fumiers provenant du balayage des rues ; cet engrais, convenablement traité, se vend de 1 à 2 fr. le mètre cube.

Dans les campagnes, les cultivateurs augmentent leur provision d'engrais en jetant dans les chemins creux et boueux, autour des fontaines d'abreuvage, les substances qui ont besoin, pour devenir fertilisantes, d'être triturées et désagrégées par leur séjour prolongé dans l'eau ; telles que les tiges de colza, de maïs, les mauvaises herbes dont on veut détruire le germe, le lizeron, le chiendent, l'avoine à chapellet, etc. Ce n'est qu'après trois à quatre mois qu'on les recueille à l'état de terreau. On utilise cet engrais pour semer le maïs et amender les prés ; les effets en sont d'autant plus sensibles que ce compost est resté plus longtemps en tas.

Les matières fécales réunies dans les fosses des villes trouvent des acheteurs, mais leur prix n'est pas en rapport avec leur puissance fertilisante, à cause de la répugnance qu'inspire leur manipulation.

Engrais commerciaux. — Les seuls engrais commerciaux dont on fasse usage en Savoie sont la suie, la cendre lessivée, la poussière de corne, les chiffons de laine et les rognures de cuir ; la consommation qu'en font nos

agriculteurs est, du reste, sans importance, puisqu'elle absorbe à peine les quantités disponibles sur place. Les tourteaux de noix et de colza sont utilisés pour la nourriture des animaux, on les emploie rarement comme engrais.

AMENDEMENTS

Le plâtre est un amendement stimulant, partout en usage en Savoie, pour surexciter la végétation des fourrages de la famille des légumineuses.

Les nombreux gisements de sulfate de chaux, qui se rencontrent sur divers points de notre territoire, permettent de l'obtenir à de bonnes conditions.

On répand le gypse à deux époques de l'année, en automne sur la première coupe de trèfle qui suit la récolte du froment ; au printemps, sur le trèfle, la luzerne et le sainfoin, aussitôt que les pousses atteignent 20 à 25 centimètres. La quantité employée varie de 150 à 300 kilogrammes par hectare.

Brulis, Ecobuage. — Le brulis et l'écobuage sont aussi des amendements stimulants.

Le brulis, qui consiste à réduire en cendre les pailles et les herbes amenées à la surface du sol par le déchaumage, se pratique régulièrement tous les cinq ans, dans les arrondissement de la Savoie où l'assolement coutumier est quinquennal; on déchaume, après le froment qui suit le trèfle, la sole sur laquelle doit être semé le seigle.

C'est avec la charrue du pays, à laquelle on adapte un soc plat triangulaire appelé *lippe,* qu'on opère le déchaumage. L'herbe coupée entre deux terres est réunie, lorsqu'elle est sèche, en petits tas, auxquels on met le feu; avant le labour, on étend uniformément le brulis sur le sol.

L'écobuage se pratique surtout sur les prairies humides qu'on veut rendre à la culture, sur les prés secs qu'on veut renouveller. C'est au moyen d'une houe à main qu'on détache une couche de gazon de trois à quatre centimètres d'épaisseur ; on brule ces gazons lorsqu'ils ont atteint un degré suffisant de dessication.

Le mérite de l'opérateur consiste à obtenir de cette combustion une cendre terreuse noirâtre et non une terre à brique rougeâtre.

Amendements calcaires. — La plus grande partie des montagnes qui dominent la zone culturale de la Savoie étant calcaire, les amendements par la chaux et la marne se sont peu répandus.

On a fait exceptionnellement usage de la chaux dans les terrains marécageux et tourbeux, qu'on a essayé, sans trop de succès, de mettre en culture.

On utilise, pour faire ces chaulages, la poussière de chaux, qui coûte 4 fr. le mètre cube, tandis que la chaux en pierre se vend de 15 à 17 fr.

CHAPITRE VI

Assolements et cultures de la Savoie.

L'assolement coutumier de la Savoie témoigne des progrès de son agriculture ; nous avons dit qu'il est de quatre à cinq ans dans les plaines et les demi-coteaux, triennal et même biennal dans les montagnes.

Les fortes fumures se placent sur les plantes sarclées, pommes de terre, maïs, colza, tabac, betteraves, haricots, pois et fèves ; le froment leur succède, puis vient le trèfle, sur lequel on sème un second blé ; selon la nature du sol et son aptitude à produire du seigle et du sarrazin, la cinquième année leur est consacrée. Le maïs-fourrage tend à remplacer le sarrazin, on le sème aussi après le colza.

Les prairies artificielles réussissent dans nos sols calcaires convenablement égouttés ; on sème le sainfoin dans les terrains de médiocre qualité, sur les versants inférieurs des montagnes, sur les coteaux trop en pente pour y maintenir les cultures ; on préfère dans la plaine et généralement dans tous les sols profonds la luzerne, qui y donne d'abondantes récoltes.

Ces deux légumineuses se placent hors assolement.

Les plantes sarclées s'entretiennent et se récoltent toujours à la main, le froment se coupe à la faux, le seigle à la faucille.

A l'exception du tabac, qui occupe à peine 200 hectares sur certains points déterminés des deux Savoie, les plantes industrielles tels que le colza, le chanvre, le lin, la bette-

rave, ne se cultivent que pour les besoins du ménage et des étables.

Les céréales ont une place assez importante dans nos assolements; on les voit figurer régulièrement après les plantes sarclées, après le trèfle, puis à la cinquième année partout où il est possible de cultiver le seigle.

Le trèfle et le froment ne dépassent pas impunément l'altitude des contreforts des Alpes; pour ces plantes, l'hiver commence trop tôt, le printemps arrive trop tard, leur réussite est une exception.

Dans ces régions, l'orge et l'avoine ou le mélange de ces deux céréales prennent la place du blé; on les cultive d'une manière assez irrégulière sur pommes de terre ou sur jachère.

Le seigle succède au froment et le remplace quelquefois dans les sols siliceux de nos plaines et de nos coteaux.

Le rendement moyen du blé dans les deux départements de la Savoie n'est pas élevé; on ne peut le porter au-dessus de 16 hectolitres par hectare; le seigle donnerait un peu plus, 17 hectolitres; l'avoine, 20; l'orge, 18; le maïs, 20;

Une partie des céréales communes sert à l'entretien du bétail, le surplus excède rarement les besoins de la consommation locale; dans les années d'abondance, nous exportons une quantité assez restreinte de froment, qui représente en grain les farines que nous recevons de la Bourgogne, du Rhône et de l'Ain.

Le peu d'élévation du rendement moyen du froment, dans un pays où la culture intensive domine, doit être attribué d'abord à la nature silico-calcaire d'une partie de nos terres; ensuite à notre système de culture, qui multiplie les binages et les sarclages pour nettoyer et

aérer le sol; puis encore, et surtout, à l'habitude où l'on est de brûler une couche, assez légère il est vrai, de mauvaises herbes et de terre après la récolte du froment qui suit le trèfle et qui précède le seigle, et toutes les fois que le sol est trop enherbé. La terre déjà légère se trouve de plus en plus amincie par ce mélange de brûlis.

Un fait, journellement constaté par nos agriculteurs, confirme ces observations : le froment rend davantage après le trèfle qui augmente la ténacité de la terre, qu'après les plantes sarclées qui la soulèvent et l'aérent, bien que le blé, dans ce dernier cas, succède à des plantes largement fumées.

Les conditions de la production des céréales en Savoie expliquent le peu d'influence qu'a exercée sur nos campagnes la crise de 1865, si vivement sentie sur d'autres points de la France; il en sera, du reste, à peu près toujours ainsi dans les pays comme le nôtre, où domine la petite culture, où une population compacte produit surtout pour consommer et qui livre simultanément au marché les denrées si variées qu'une main-d'œuvre abondante sait faire sortir du sol.

Nous allons indiquer sommairement la culture suivie en Savoie pour les plantes qui entrent dans nos assolements.

CÉRÉALES

En général, nos cultivateurs trouvent que la place réservée aux céréales dans notre système de culture est trop restreinte. Aussi, lorsqu'un terrain léger se refuse à porter du froment, on y met du méteil ou *morna ;* si l'altitude ne permet pas des cultures automnales, on sème du froment de printemps ou du seigle, de l'orge ou de l'avoine, seuls ou mélangés.

Froment. — Anciennement on ne connaissait que deux variétés de blé, le rouge ordinaire ou *motin* et le barbu. Ce dernier, plus rustique que le premier, se plaçait de préférence le long des cours d'eau, dans les vallées marécageuses, qui ont simultanément à craindre les brouillards, les gelées précoces et tardives; le *motin*, plus délicat, plus fin et plus productif, occupait les champs qui n'étaient pas soumis à ces influences. On cultivait encore de petits lots de froment *grossant,* variété de blé miracle ou géant, pour en transformer le grain en gruaux.

Ces espèces primitives, désignées sous le nom générique de blés du pays, ont à peu près disparu pour faire place à des froments de toute provenance; les plus en faveur aujourd'hui sont le blanc ordinaire, le blanc barbu, l'odessa, le bleu ou de l'île de Noë et quelques autres que les changements répétés de semences, considérés par nos cultivateurs comme une nécessité, nous ont apportés.

On commence les semailles de froment en septembre, on les continue jusqu'en novembre; les semis précoces sont plus assurés que les tardifs; ils exigent aussi moins de semence. Le blé, avant d'être semé, est nettoyé; puis, pour le débarrasser des germes de carie, on l'humecte avec une dissolution de sulfate de cuivre, ou on le passe à la chaux vive; les mieux avisés font les deux opérations.

Le froment ainsi préparé est semé à la volée sur un seul labour et, autant que possible, le jour même du labour. Dans les terres légères, on fait suivre la herse du rouleau pour raffermir la terre.

Au printemps, on débarrasse le blé des mauvaises herbes précoces qui se sont développées; si la verse est à craindre, on le fait pâturer par un troupeau de moutons, rarement on épampre.

Le froment se récolte en juin, juillet et même en août ; on se sert, pour la moisson, de faux et de faucilles; la récolte est rentrée en grosses gerbes, à un ou deux liens, du poids de 40 à 50 kilogrammes; dans quelques communes de la Maurienne et dans toutes les cultures éloignées des habitations, le blé, réuni en petites gerbes de 5 à 10 kilogrammes, est mis en meule sur le champ même où on l'a récolté.

Dans la plupart de nos exploitations, on conserve la paille de froment pour la faire consommer au bétail, seule ou mêlée à du menu foin.

Seigle. — Le seigle occupe une place assez importante dans les cultures de plusieurs de nos arrondissements. Dans l'assolement quinquennal qui domine dans le département de la Savoie, il occupe la cinquième sole; dans les montagnes, aussitôt qu'on atteint une altitude de 6 à 700 mètres, il remplace le froment; on le retrouve, comme culture maîtresse, dans les terrains ardoisiers de la Maurienne, dans les alluvions de l'Arc, de l'Isère et de l'Arve.

Dans la Haute-Savoie, sa culture a moins d'importance ; il ne figure pas dans l'assolement quatriennal qui y domine, mais on le retrouve partout dans les montagnes.

Le seigle ordinaire est le seul cultivé en grand; le seigle de mars ou trêmois est peu connu.

Les semailles du seigle sont souvent précédées du déchaumage et du brulis; elles commencent de bonne heure, vers la fin d'août, et se continuent jusqu'à la fin de septembre.

On récolte le seigle à la faucille, du 15 juin à la fin d'août.

La paille de seigle, trop dure pour être consommée par les animaux, servait anciennement à construire et à entre-

tenir les toits de chaume qui couvraient nos maisons d'exploitation ; aujourd'hui que ces toitures sont généralement abandonnées, on l'utilise pour faire des liens, pour attacher la vigne et comme litière. Depuis plus de dix ans, son prix moyen n'est pas descendu au-dessous de 4 fr. les cent kilogrammes [1].

Orge, avoine. — L'orge et l'avoine d'hiver n'ont pas de places déterminées dans nos assolements coutumiers, aussi en cultive-t-on fort peu ; celles de printemps forment, au contraire, la culture principale des pays de montagne.

On place l'orge et l'avoine après le froment ou le seigle et le plus souvent après une jachère d'été ; on les sème en mars et avril sur labour d'hiver, la précocité de la mise en terre en assure la réussite.

On cultive en Savoie l'avoine blanche et grise d'ancienne introduction, la noire de Hongrie et l'unilatérale blanche : ces deux dernières, plus productives que les autres, demandent un meilleur fond pour prospérer.

Dans quelques montagnes, on sème, sous le nom de *Cavalin,* un mélange d'orge à deux rangs et d'avoine blanche, qui servent à la nourriture des hommes et des bestiaux.

L'avoine et l'orge, moissonnées à la faucille ou à la faux,

[1] Dans un mémoire publié en 1844 dans les Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry, M. Despine établit que sur les 629 communes du duché de Savoie, habitées par 509.995 individus, 353 communes, peuplées par 198,950 personnes, étaient abritées par des toits en chaume; 120 communes et 115,480 personnes, par des toits en bois; 135 communes et 101,714 habitants, par des toits en tuiles; 155 communes et 103,851 habitants, par des toits en ardoises.

sont rentrées en gerbes à un seul lien, la paille est consommée par les animaux pendant la saison d'hiver.

Sarrazin. — Le sarrazin est cultivé en récolte dérobée après le seigle, dans les terres les plus légères des arrondissements de Chambéry, d'Albertville et d'Annecy.

Le sarrazin se sème, avec ou sans fumier, sur un léger labour, aussitôt que le seigle est récolté ; on fait suivre la herse du rouleau pour en assurer la levée.

Le sarrazin est considéré comme une plante très épuisante, aussi les cultivateurs soucieux de leurs intérêts abandonnent-ils cette récolte pour la remplacer par des fourrages verts.

Maïs. — Le maïs partage avec les pommes de terre la sole des plantes sarclées dans toutes les localités où il est possible d'en récolter le grain ; malheureusement, plus de la moitié de notre territoire ne se trouve pas dans ces conditions.

C'est dans la vallée de l'Isère, aux environs d'Aix et de Chambéry, dans les terrains qui longent le Rhône, que l'on récolte le plus beau et le meilleur maïs.

Cette plante, qui a besoin, pour mûrir, d'une température moyenne assez élevée, se plaît surtout dans les alluvions, dans les terrains frais et humeux.

Le maïs exige, pour se développer, moins d'engrais que la pomme de terre ; on le plante un mois ou six semaines après elle, du 15 avril au 15 mai, lorsque la crainte des gelées tardives a complètement disparu.

On sème le maïs sur un labour profond donné à la charrue ou à la bêche ; quelquefois on le répand à la volée ; mais pour faciliter les cultures d'entretien, on préfère le placer en ligne, en le plantant à la houe à main ou sur sillon frais.

Lorsque le maïs a développé quatre à cinq feuilles, on l'éclaircit de manière à distancer les pieds de 40 à 50 centimètres les uns des autres, en même temps on donne un binage; quinze à vingt jours après, on butte.

L'espace conservé entre chaque pied ne reste pas toujours vide; on le garnit souvent d'haricots nains.

Placé dans de bonnes conditions, le maïs mûrit assez tôt en septembre pour qu'on puisse semer le froment, qui lui succède; la récolte du maïs se pratique de différentes manières en Savoie : s'il a mûri d'une manière inégale, on fait d'abord la cueillette des épis mûrs; puis, quelques jours après, on enlève les autres; si la maturité est uniforme, on récolte tous les épis et on coupe les tiges, qu'on expose à l'action du soleil pour les dessécher; si on est pressé par le temps, on coupe la tige par le pied et on forme, sur les bords du champ, des tas coniques qu'on lie par le haut pour que le vent ne les renverse pas; plus tard, lorsque les semailles sont achevées, on transporte ces tiges à la ferme.

L'épi séparé de la tige doit être débarrassé le plus tôt possible des enveloppes qui y adhérent; c'est dans la soirée que se fait ce travail, avec l'aide des voisins.

On conserve à chaque épi deux ou trois feuilles, puis on les lie deux à deux; on les accroche ensuite au plafond des cuisines et des granges, sous les avant-toits des maisons.

Les feuilles séparées de l'épi subissent un triage : les unes, les plus blanches, sont mises de côté pour la vente, les autres servent de litière.

On cultive en Savoie plusieurs variétés de maïs; les plus répandues sont le jaune à gros grain, désigné sous le nom de maïs de Montmélian, le maïs à grain rouge, le maïs à grain blanc et le quarentin qui peut se semer jusqu'à la fin de juin et qui mûrit en deux mois.

Le maïs, à cause de la grosseur de son épi, est long à sécher; on le bat ordinairement au fléau, en décembre ou janvier; dans la petite culture, on se sert pour l'égrener d'une lame de bêche, fixée à un banc sur lequel l'ouvrier s'asseoit, pour racler les épis les uns après les autres.

Lorsque le grain est nettoyé, il est étendu en couches peu épaisses pour achever sa dessication.

Le maïs, partout où il mûrit, forme une partie de l'alimentation de nos cultivateurs; réduit en semoule, on en fait des soupes et plusieurs préparations agréables; sa farine faisant un pain sans consistance, on la mêle au seigle ou au froment pour lui en donner.

Le maïs a un autre usage, il est semé en récolte dérobée comme fourrage vert, à peu près partout en Savoie.

De juillet à novembre, les bêtes à corne maintenues en stabulation permanente se nourrissent presque exclusivement de ce fourrage qu'elles aiment beaucoup; on a peine à se faire une idée de la quantité de maïs en grain employé à ces semis.

Les feuilles vertes ou sèches de la tige du maïs à grain, servent à l'entretien du bétail, la tige elle-même, coupée au hache-paille, peut être utilisée.

Les feuilles de l'épi, séchées et blanchies, sont l'objet d'un commerce important, elles se vendent de 15 à 25 fr. les cent kilogrammes, pour garnir des garde-paille.

Le rendement du maïs varie à l'infini, et tandis que dans les alluvions de l'Isère on obtient 30 et même 35 hectolitres à l'hectare, dans des conditions moins favorables on n'en récolte que 10 à 15.

PLANTES LÉGUMINEUSES A RÉCOLTE FARINEUSE.

Fèves. — La fève se cultive dans les terres fortes de la

Savoie où la pomme de terre réussit mal, où le maïs ne mûrit pas.

On préfère la fève d'hiver à celle de printemps, on la sème à la volée de bonne heure en automne sur un fort labour médiocrement fumé.

Au printemps, la fève reçoit un binage; quelquefois on l'écime pour en assurer la fructification.

La fève arrachée à la main est liée en poignées qu'on dresse les unes contre les autres pour les faire sécher; rentrées à la grange, on les bat au fléau.

La fève, mêlée au froment dans une faible proportion, donne de la fermeté au pain et en assure la conservation; on s'en sert aussi pour faire des purées.

Pois. — La culture des pois est limitée dans nos exploitations aux seuls besoins du ménage.

On sème les pois au printemps, à la volée, sur culture fumée; on les traite ensuite comme la fève.

Haricots. — Les diverses variétés de haricots nains et à rame ont leur place marquée dans nos exploitations à côté des pommes de terre et du maïs; dans la petite culture, on les sème en poquet dans l'espace resté vide entre les lignes de ces plantes; dans la grande culture, on les sème seuls, ils reçoivent les soins de fumure et d'entretien que nous avons indiqués pour la fève.

Vesces et jarosses. — La vesce et la jarosse sont rarement cultivées pour leurs grains, sauf pour faire de la semence; mélangées à de l'avoine d'hiver ou de printemps, on en obtient des fourrages verts précoces.

PLANTES CULTIVÉES POUR LEURS RACINES.

Pomme de terre. — La Savoie, de même que tous les pays de petite culture à population compacte, fait une

grande consommation de pommes de terre; on la trouve cultivée à toutes les altitudes, dans les plaines comme dans les jardins des chalets alpins.

Le terrain destiné à la pomme de terre est convenablement émiété et fortement fumé; on plante ce tubercule sous raie, en laissant un ou deux traits de charrue entre chaque ligne, ou à la houe à main.

Plantée en mars et avril, on donne à la pomme de terre un hersage au moment de sa sortie de terre, puis un binage et un butage; la récolte se fait à la main aussitôt que la tige est fanée.

Les variétés les plus répandues en Savoie sont la violette et la jaune précoce, la jaune d'été et la pomme de terre chardon; cette dernière est sans contredit la plus productive, son rendement arrive souvent à 150 hectolitres par hectare, tandis que la moyenne des autres ne dépasse pas 100 hectolitres.

Rave. — La rave se place habituellement en récolte dérobée sur les cheneviers; cependant on la sème quelquefois plus en grand pour la nourriture du bétail, après le seigle, à la place qu'occupe ordinairement le sarrazin; on la rentre au moment où les fortes gelées commencent.

Betterave. — La betterave est partout cultivée en Savoie, mais on ne donne nulle part assez d'extension à sa culture; semée plus en grand, elle fournirait une excellente nourriture à nos bestiaux pendant la saison d'hiver alors que la paille pure ou mêlée à un peu de foin, est leur unique nourriture.

PLANTES TEXTILES.

On cultive en Savoie le chanvre et un peu de lin.

Il est d'usage dans chacune de nos exploitations d'avoir, auprès des habitations, un terrain peu étendu auquel on

donne le nom de *Chenevier*, où l'on sème annuellement du chanvre pour renouveler le linge de la famille.

C'est pour cette réserve, toujours labourée à la bêche, que l'on conserve le meilleur fumier.

En mai, le chanvre semé à la volée se recouvre au rateau; on brise avec le plus grand soin les mottes; puis, pour éloigner les volailles et les oiseaux, on place, au milieu de ce semis privilégié, un épouvantail qui reste souvent toute la saison en faction. On préfère le chanvre dit du Piémont qui atteint, dans quelques localités, un développement exceptionnel.

Il est rare que le chanvre qui lève dru et croît rapidement ait besoin de sarclage. Habituellement il n'exige aucun soin pendant sa végétation.

On récolte le chanvre pour sa filasse du 20 juin au 20 août; nos cultivateurs conservent tout autour du chenevier, pour faire leur semence, une bordure de chanvre femelle.

De suite après l'arrachage, le chanvre est transporté sur une prairie nouvellement coupée, on l'y étend en petite couche; c'est là qu'il sèche et se rouit. Dans les exploitations où l'on cultive le chanvre pour en faire une spéculation, on a des rouissoirs à demeure.

Le chanvre, teillé à la main pendant les soirées d'hiver, est filé au rouet par les ménagères. On sème dans le *chenevier*, sans nouveau labour, des raves plates que l'on récolte vers la fin de l'automne.

CULTURES EXCEPTIONNELLES.

Tabac. — C'est en 1806 que l'Etat s'est emparé du monopole du tabac; dès lors, lui seul peut en autoriser la culture.

Depuis l'annexion de la Savoie à la France, le canton de Rumilly, puis l'arrondissement d'Annecy, et plus tard celui de Chambéry, ont été autorisés à faire cette culture sur des surfaces limitées, qui s'élèvent aujourd'hui à 200 hectares.

On cultive en Savoie trois variétés de tabac : le havane, le palatinat ou amazone, le tabac de Virginie ou à langue.

La culture de ces trois variétés est la même; les semis se font sur couche ; aussitôt que le plant est assez fort ; on le repique dans un sol suffisamment fumé, qui a reçu au moins deux labours; on donne au tabac un binage et plus tard un buttage.

Aussitôt que la tige du tabac a atteint une force suffisante, on l'écime et on l'ébourgeonne.

La récolte du tabac se fait rarement en une seule fois; on commence par lever les feuilles basses, on rentre les autres aussitôt qu'elles ont atteint un degré convenable de maturité.

Ces feuilles, transportées au séchoir, y restent suspendues jusqu'au moment où on les réunit en manoques, puis en balles, pour les livrer à la régie qui en est l'acheteur obligé.

La culture du tabac réussit très bien en Savoie, la qualité en est bonne, l'Etat fait tout ce qu'il peut pour favoriser les planteurs, enfin la récolte en est rémunératrice ; malgré toutes ces circonstances, les demandes d'autorisations de cultures ne sont pas très nombreuses.

Le tabac exige, il est vrai, des soins spéciaux qui occasionnent un surcroît de main-d'œuvre ; mais les résultats pécuniaires présentent une assez large marge pour faire face à tout.

Il ressort, en effet, du compte-rendu adressée en 1869

au conseil général par M. le Préfet de la Savoie que la culture du tabac, qui avait rendu, en 1867, 1,299 fr.87 c. par hectare, a donné en moyenne, en 1868, 1,508 fr. 31 c.

Nous croyons qu'aucune autre plante industrielle ne peut donner des résultats plus satisfaisants.

Mûrier. — On trouve des mûriers de tout âge à peu près partout en Savoie, on en a moins planté dans la Haute-Savoie qui se trouve dans des conditions climatériques peu favorables à sa réussite; cependant on fait des éducations de vers à soie dans l'arrondissement d'Annecy et même de Saint-Julien.

Les cantons où l'on rencontre le plus de mûriers sont ceux qui avoisinent le département de l'Isère, le Pont-Beauvoisin, Yenne, Saint-Genix d'Aoste et le bassin de Chambéry.

Le mûrier blanc greffé est le seul qu'on cultive pour l'éducation des vers à soie.

Prés naturels. — Les prairies naturelles sont nombreuses, très recherchées, mais de peu d'étendue; elles occupent le bas des vallons, les plaines et mêmes les coteaux au-dessous des habitations et des villages dont elles utilisent les eaux grasses.

La seule prairie d'une grande étendue, que possède la Savoie, est celle qui, partant de Chambéry, se prolonge jusqu'au lac du Bourget; cette plaine, de 10 kilomètres de longueur sur 1,500 mètres de largeur, est irriguée par les eaux de l'Albanne; cette rivière, qui traverse sur plusieurs points la ville, se charge, dans ce parcours, de matières fertilisantes qu'un canal d'irrigation distribue régulièrement sur les prairies.

Partout ailleurs on utilise avec plus ou moins de soin, par des rigoles à niveau ou à pentes douces et surtout par

infiltration, les eaux de source ou de torrents qui descendent des montagnes.

Les irrigations ne sont pas suspendues pendant l'hiver, les eaux de source continuent à couler même sous la neige et la glace.

Les prés naturels, qui ne reçoivent de l'eau que momentanément pendant la fonte des neiges, après les pluies d'orage, sont quelquefois fumés ou terreautés à la fin de l'automne. — On les débarrasse des pailles au moment où la végétation commence.

Les rigoles d'irrigation sont tracées et nettoyées : on les renouvelle tous les deux ou trois ans; la terre de la nouvelle rigole sert à combler l'ancienne.

La première coupe des prés à regains se fait de bonne heure en juin, la seconde en septembre.

Généralement, on conduit les bêtes à cornes sur les prairies naturelles à la fin de l'automne jusqu'aux gelées.

Le rendement de ces prairies varie à l'infini, il descend souvent au-dessous de 2,000 kilogrammes par hectare et s'élève à plus de 6,000 dans la plaine située en aval de Chambéry.

Les prairies naturelles occupent en Savoie, d'après la statistique de 1862, 107,352 hectares, soit approximativement un dixième de la superficie totale; leur rendement moyen est de 3,033 kilogrammes.

Prairies artificielles. — Le trèfle rouge a sa place marquée dans nos assolements coutumiers, dans le blé qui suit la récolte sarclée.

On sème le trèfle de bonne heure au printemps, on le recouvre à la herse ou au rouleau.

Ordinairement, le trèfle est assez développé en automne pour qu'on en fasse une et même deux coupes en vert; on

surexcite son précoce développement par un demi-plâtrage.

Le trèfle réussit surtout dans les terres fortes de la Savoie; dans les sols légers il est attaqué, depuis dix à quinze ans, par l'orobanche, elle se montre à la seconde coupe et fait rapidement périr une grande partie des plantes.

Anciennement on conservait le trèfle deux et même trois ans, bien que la seconde année fût peu productive; cette pratique s'est maintenue dans quelques communes de nos montagnes.

C'est toujours le froment qui succède au trèfle rompu, il y réussit mieux qu'après les récoltes sarclées.

Sainfoin. — Le sainfoin a reçu en Savoie le nom de *pelagràs;* on le sème hors d'assolement.

Le sainfoin se place dans les terrains pentueux de médiocre qualité qu'on veut remettre en prairie : on le sème aussi dans les terrains calcaires qui longent les bois et généralement dans les fonds où la luzerne ne peut prospérer.

Bien que le sainfoin ne donne qu'une coupe à rentrer et que son ensemencement soit dispendieux, on consacre à sa culture des surfaces considérables, surtout dans les terrains élevés et dans les montagnes.

La durée du sainfoin est de cinq à huit ans; on ne fait de la graine que lorsqu'on veut le rompre.

Luzerne. — La luzerne est le fourrage aux forts rendements ; aussi prend-on les plus grands soins pour en assurer la réussite et la durée ; elle est ordinairement placée sur un terrain défoncé à la main, qui a reçu de fortes fumures.

On sème sur une céréale ou mêlée à quelques grains

d'orge ou d'avoine; lorsque toute crainte de gelée a disparu, on la recouvre comme le trèfle.

La luzerne est moins exigeante qu'on ne le pense généralement sous le rapport du climat et de l'altitude; on la trouve donnant des produits avantageux jusqu'au pied du Petit-Saint-Bernard ; elle demande, pour réussir, un fond à sous-sol perméable, une terre bien égouttée, défoncée et humeuse.

Les herbes adventices et la mousse envahissent bien vite cette légumineuse; il faut pour la raviver et ramener les forts rendements, herser, terreauter, plâtrer et même fumer en automne ou dans les premiers jours du printemps.

La luzerne étant le plus précoce des fourrages artificiels, on la fait manger en vert à l'étable, cependant on en rentre presque toujours une partie; tous les animaux sont avides de ce fourrage.

La luzerne donne des produits assez considérables en Savoie, mais elle ne dure pas longtemps, il est rare qu'on la conserve au delà de 7 à 8 ans. On consacre annuellement 43,176 hectares à la culture du trèfle, du sainfoin et de la luzerne : leur rendement moyen est de 4,892 kilogrammes par hectare.

Pâturages et prés non fauchables. — D'après la statistique décennale de 1862, les pâturages et les prés non fauchables occupent 182,635 hectares, 132,993 sur le territoire du département de la Savoie ; 49,642 sur celui de la Haute-Savoie; ils représentent la sixième partie du sol.

Il existe des pâturages dans les vallons, sur les flancs et les cimes des collines, dans les ravins ; les plus étendus et les plus fertiles se trouvent dans les hautes montagnes.

Tous les arrondissements des deux Savoie ont des pâturages : les plus riches sont ceux de la Tarentaise, de la Maurienne, des Beauges, du Grand-Bornand, d'Abondance, d'Entremont, de Flumet, etc.

Les pâturages alpins se divisent en d'innombrables exploitations de 25 à 800 hectares auxquels on donne le nom de *Montagnes;* ces montagnes, selon leur fécondité, leur étendue et leur situation, reçoivent des vaches laitières, de jeunes bœufs, des bouvillons ou élèves, des moutons ou des chèvres.

Partout où l'on fabrique le lait pour le transformer en fromage façon gruyère, en fromage de fantaisie, il existe une maison appelée chalet, où loge le personnel, où se trouvent la fruitière, la cave à fromage et une porcherie.

Dans quelques montagnes, de vastes étables abritent les animaux pendant la nuit; le plus souvent on les attache à des piquets fixés en terre, où ils sont enfermés dans des parcs à clefs mobiles.

Les pâturages n'appartiennent pas toujours à ceux qui les exploitent; il en est de même des animaux qui les garnissent, on les loue pour la saison, moyennant une redevance en argent.

L'alpage des bêtes à cornes dure en général trois mois, de juin à septembre; celui des espèces ovine et caprine se prolonge jusqu'en octobre.

Les vaches à lait rendent à leurs propriétaires, pendant la durée de l'alpage, de 15 à 25 francs.

Dans quelques montagnes on mesure le lait des vaches dans la seconde semaine de juillet, et chaque litre est compté à raison de 3 francs 50 centimes.

La chèvre se loue 5 francs.

Le prix payé par les propriétaires pour les bestiaux qui

ne donnent pas de rendement varie avec la qualité des pâturages, la taille et l'âge des animaux; il ne descend pas au-dessous de 5 francs, et s'élève à 15 et même 16 francs.

Le nombre de têtes de bétail que peut nourrir une montagne est calculé d'après sa contenance et la catégorie à laquelle elle appartient. On place dans la première catégorie les montagnes à gruyères, les vaches y rendent en moyenne 45 kilogrammes de fromage et 5 kilogrammes de beurre; la seconde catégorie comprend les montagnes d'un ordre inférieur, où l'on fabrique de petits fromages de fantaisie et du beurre.

D'après M. Montmayeur, les pâturages de la Savoie nourrissent pendant l'alpage 60,000 vaches laitières, 25,000 bœufs, génisses et élèves, 20,000 chèvres, 4,000 chevreaux, 80,000 brebis, moutons et agneaux.

En réduisant comparativement le petit bétail en gros à raison de 6 pour 1, on trouve qu'il faut en moyenne un hectare et demi pour nourrir une tête de gros bétail pendant son séjour au pâturage.

Le personnel nécessaire pour le service d'une montagne à fromage de 70 à 100 vaches comprend un fruitier, deux aides et trois vachers. Ce personnel s'augmente d'un vacher par 25 vaches et d'un aide par 50.

En prenant ces données pour base, on trouve que l'alpage occupe en Savoie 6,000 personnes, qu'elle donne un produit brut de 4,864,000 francs et un revenu net de 2,370,000 fr., soit 9 francs 97 centimes par hectare.

M. Montmayeur n'a pas tenu compte dans ses calculs des bénéfices que procure l'espèce porcine, entretenue dans les chalets, à raison de un porc pour 10 vaches laitières.

DONNÉES STATISTIQUES.

La statistique décennale de 1862, publiée par les soins du Gouvernement, fournit sur la Savoie des renseignements économiques et agricoles dont nous extrayons quelques chiffres, comme complément de ceux que nous avons donnés dans le cours des chapitres précédents.

Il résulte de ce document que, sur 1,000 habitants de la Savoie, 905 sont propriétaires : 712 travaillant eux-mêmes leurs terres, et 288 la font exploiter par 108 fermiers et 180 métayers ; de sorte que la proportion des fermiers est aux métayers dans le rapport de 798 à 202 ou des 4/5es.

Les propriétés de moins de 10 hectares sont de 898 p. %; celles de plus de 10 hectares, de 102, soit 1/10e seulement de l'ensemble.

Sur 49,070 charrues qui se trouvent dans les deux Savoie, 87 p. % sont du pays et 13 perfectionnées dans la Savoie ; 71 du pays et 29 perfectionnées dans la Haute-Savoie.

La proportion des terres cultivées en céréales est de 11 hectares 1 are p. % dans la Savoie, et 15 hectares 1 are dans la Haute-Savoie, et le rendement moyen, de 13 hectolitres 21 pour le premier, de 15 hectolitres 85 pour le second.

Le rendement le plus élevé pour toute la France a été de 29 hectolitres 80 dans la Seine ; le plus bas, de 12,76 dans les Basses-Alpes ; la moyenne pour toute la France a été de 14 hectolitres 76 par hectare.

La superficie consacrée à chaque culture se décompose de la manière suivante :

Céréales de toute nature............		129.037 hec.
Farineux et cultures potagères......		30.557 »
Fourrages destinés à être consommés en vert..............................		1.600 »
Prairies artificielles................		43.176 »
Jachère morte......................		15.207 »
Superficie totale des terres entretenues par la culture :		
Savoie....................	91.296	
Haute-Savoie..............	128.281	
	219.577	219.577 hec.
Vignes basses.....................		18.555 »
Prairies naturelles........	107.352	
Pâturages...............	182.635	
	289.987	289.987 »
Bois et forêts. (La statistique n'en ayant pas été complétée, nous prenons le chiffre fourni par M. Montmayeur)...........		253.719 »
Il reste pour les masses rocheuses, les glaciers, les voies de communications, les lacs et le cours des rivières...........		323.362 »
Total général de la superficie réelle des deux Savoie.....................		1.105.200 hec.

En résumant ces données statistiques pour apprécier l'état progressif de l'agriculture de notre pays, l'on trouve :

Qu'en déduisant les bois, forêts et terrains improductifs formant............	577.081 hec.
Il reste en culture, en prairies naturelles et en pâturages...................	528.119 hec.

Les céréales de toute nature en occupent un quart, soit 129.037 hectares.

Les céréales, réunies aux cultures sarclées, vignes et jachères, en absorbent moins des deux cinquièmes.................	193.356		528.119 hec.
Les prairies naturelles, les prairies artificielles, les fourrages verts, donnent ensemble un cinquième et demi...	152.128	334.763	
Enfin, les pâturages forment seuls plus d'un cinquième et demi du tout...............	182.635		

La Savoie serait ainsi arrivée à avoir deux cinquièmes de récolte épuisante et trois cinquièmes de plantes fourragères.

Toutefois, comme il convient de tenir compte du moindre produit des pâturages et des pertes d'engrais qu'ils occasionnent, il est le cas d'opérer une réduction qui ramène le total des terres destinées à renouveler l'épuisement du sol, au chiffre des cultures qu'ils épuisent. Cette proportion, qui prouve l'état de progrès de notre agriculture, est une nécessité dans un pays comme la Savoie, où la culture intensive est partout en pratique.

CHAPITRE VII

Les Animaux de ferme en Savoie.

La statistique de 1862 a constaté que le nombre de têtes de gros bétail est de 51,74 par kilomètre carré, dans le département de la Savoie et de 57,03 dans celui de la Haute-Savoie; en défalquant les bois et les terrains improductifs, on arrive à plus d'une tête de gros bétail par hectare.

Nous allons rechercher dans quelle proportion chaque espèce d'animaux coucourt à ce résultat.

ESPÈCE CHEVALINE, ASINE ET MULASSIÈRE.

Le recensement spécial, effectué en 1866, des animaux de ferme de la France, donne sur le bétail de la Savoie des renseignements dont nous extrayons quelques chiffres :

	Savoie.	Hte-Savoie.	Totaux.
Race chevaline...	2.492	10.481	12.973
Race mulassière..	4.304	2.817	7.121
Race asine	3.634	704	4.428
Total pour la Savoie..	10.430		24.522
— pour la Hte-Savoie..........		14.522	

En comparant ces données, on trouve que dans la Haute-Savoie où la propriété est moins divisée, les exploitations plus étendues, les cultures moins difficiles, l'espèce chevaline est quatre fois plus nombreuses que dans la Savoie.

Dans ce dernier département, au contraire, où les arrondissements de Saint-Jean de Maurienne, de Moûtiers et

une partie de ceux d'Albertville et Chambéry sont montagneux, où les champs cultivés sont d'un accès difficile, le sol très divisé, les transports à dos continuent à être en usage et l'on y trouve deux fois plus de mulets et quatre fois plus d'animaux de l'espèce asine que dans la Haute-Savoie.

Ces chiffres, mis en regard de ceux fournis par les dernières statistiques du régime sarde, constatent une augmentation sensible de la production chevaline.

Déjà nous avons vu, dans le cours de cet ouvrage, les encouragements qui avaient déterminé ce résultat, nous n'y reviendrons pas, nous constaterons toutefois que, depuis l'annexion, l'administration du Haras a maintenu et amélioré le dépôt principal d'Annecy et fournit des étalons de choix à toutes les stations secondaires.

Ces efforts persévérants n'ont pas été sans résultats ; on est parvenu à élever la taille, à améliorer les formes de la petite race de montagne, ramassée, sobre, robuste et courageuse, que nous élevions dans le principe pour les transports à dos.

Les croisements, opérés d'abord avec des étalons suisses et allemands et plus tard avec le percheron et le demi-sang anglais, ont créé une race de chevaux de trait d'un mérite incontestable.

L'élevage ne s'est cependant pas généralisé, il est resté cantonné dans les cantons de Pont-Beauvoisin, Yenne et Saint-Genix d'Aoste, seul point du département de la Savoie où l'Etat entretient un dépôt d'étalons.

Dans la Haute-Savoie, l'élevage du cheval a pris plus d'extension principalement dans l'arrondissement d'Annecy. C'est dans cette dernière ville que se tiennent les marchés de chevaux les plus importants ; les animaux qui

y sont mis en vente trouvent un écoulement facile dans la Savoie, un petit nombre sont achetés par la Suisse et les départements qui nous avoisinent.

Bien que la statistique constate l'existence d'un plus grand nombre d'animaux de l'espèce mulassière dans la Savoie que dans la Haute-Savoie, c'est ce dernier département qui en produit le plus.

Les vallées de Cluses, de Samoëns, de Taninges, Boëge, Saint-Jean-d'Aulph, Saint-Paul, Viuz, sont les principales localités où se fait l'élève du mulet; jeunes encore, ils passent en Maurienne, en Tarentaise, dans les Beauges, dans la vallée de Beaufort, où l'on rencontre les plus beaux sujets : ces dernières localités se livrent aussi à l'élevage, mais sur une petite échelle.

On voit, par ce qui précède, que les deux Savoie se réunissent, l'une, pour produire le poulain-mulet, l'autre, pour l'élever. Les bénéfices de l'éleveur sont plus longs à se réaliser que ceux du producteur; ce dernier vend de 4 à 6 mois le jeune mulet, tandis que le premier le garde jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans.

Le mulet commence à travailler de bonne heure, et dès la seconde année il gagne sa nourriture.

Les mulets trouvent un écoulement facile dans le pays, les plus beaux sont achetés sur les marchés de la Tarentaise par les Génois et les Piémontais.

Le mulet et l'âne resteront toujours l'aide indispensable du montagnard, eux seuls peuvent le suivre partout, l'aider dans ses travaux les plus pénibles, multiplier les services qu'ils lui rendent; sobres, faciles à entretenir, ils partagent la bonne et la mauvaise fortune du maître, dont ils ne reçoivent, du reste, que de bons traitements.

L'élevage du mulet mériterait plus d'encouragement

qu'on ne lui en a donné jusqu'à ce jour; quelques baudets du Poitou, placés dans les localités que nous avons signalées comme producteurs du poulain-mulet, contribueraient à élever la taille et à améliorer les formes de l'espèce mulassière de la Savoie.

ESPÈCE BOVINE.

La Savoie n'a qu'une seule race de l'espèce bovine classée dans les catalogues des concours régionaux, mais elle en possède plusieurs autres qui, par l'uniformité, la permanence de leurs caractères et le nombre des sujets, forment des groupes importants ; tels sont, dans le département de la Savoie, la race de Beaufort; dans la Haute-Savoie, les races albanaise et d'Abondance.

En dehors de ces animaux qui peuplent la moitié de nos étables, on trouve, du côté de Genève et du Valais, les races suisses et du pays de Gex; dans l'arrondissement de Chambéry, la race dite du pays, des Mezincs et des Villards-de-Lans.

La population bovine de la Savoie était, en 1790, d'après M. Depoisier, secrétaire actuel de l'Académie à Chambéry, de 209,218 têtes; la statistique de 1866 la porte à 271,961 : 140,562 pour la Savoie, 131,399 pour la Haute-Savoie; l'accroissement a été de 63,000 têtes en 80 ans, soit de 800 par an; ce total de 271,961 têtes se décompose comme suit :

Veaux	21.866
Taurillons et génisses	57.870
Taureaux	6.444
Bœufs	27.140
Vaches	158.641

Race bovine de Tarentaise. — La race bovine de Tarentaise est très ancienne ; elle occupe le versant oriental des Alpes Grecques, où elle a pris naissance et où elle se maintient dans sa pureté.

Cette race, déjà connue avant l'annexion dans les départements du sud-est de la France, prit place, pour la première fois, au concours de Lyon de 1861, parmi les races françaises pures ; l'année suivante, elle se fit remarquer au concours de Moulins ; enfin, en 1863, à l'occasion du concours régional de Chambéry, elle fut classée au catalogue sous le nom de race tarine ou de Tarentaise pure.

En 1866, un congrès d'éleveurs, réuni à Moûtiers, a défini d'une manière précise les caractères généraux de cette race qui ne compte pas moins de 25 à 30,000 sujets, cantonnés dans la région alpestre du Petit-Saint-Bernard, dont Moûtiers est le chef-lieu d'arrondissement [1].

[1] *Définition adoptée par le congrès de Moûtiers.* — Le mâle, dans la race de Tarentaise, comme cela arrive dans quelques autres races pures, diffère légèrement, par la couleur du pelage, de la femelle.

Le taureau tarin a une robe d'un gris blaireau plus ou moins foncé, passant le plus souvent au fromenté sur les côtes ; ceux d'un gris clair sont préférés.

Le gris passe au gris noir à la hauteur de l'épaule et se prolonge sur toute la partie inférieure du corps de l'animal, ainsi que sur le cou et les joues.

Chez la femelle, la robe est rarement grise ; c'est un caractère de grande pureté de race et, dans ce cas, le gris prend une teinte légèrement foncée à la hauteur de l'épaule, comme nous l'avons indiqué pour le taureau ; mais généralement la vache de la Tarentaise est fauve ou mieux d'un froment gris tout particulier, qui n'appartient à aucune autre race.

A part cette différence dans la teinte de la robe des mâles et des femelles, les autres caractères se trouvent reproduits sur tous les animaux de cette race.

La race tarine présente sans exception, chez tous les sujets purs, les

Les services multiples que les animaux de cette race rendent à l'agriculture, comme bêtes de travail, de boucherie et de rente, expliquent l'intérêt tout particulier qu'on a attaché à maintenir sa pureté.

Précoce, sobre et infatigable, elle supporte sans souffrir l'inalpage en plein air, les pluies glacées, les coups de soleil brûlants qui se produisent presque sans transition à une altitude de 1,500 à 2,000 mètres au-dessus de la mer.

Dans ces conditions tout à fait exceptionnelles, la vache tarine se maintient en bon état et donne en moyenne 1,800 à 2,000 litres d'un excellent lait utilisé pour la fabrication du beurre et du fromages.

Il fut un temps où la race de Tarentaise n'avait de débouché que sur l'Italie et les départements du midi de la France.

Maintenant l'exportation a pris des proportions plus considérables et les marchés qui précèdent et suivent l'inalpage ont, tous les ans, plus d'activité.

Les bouvillons qu'on destine au joug descendent d'étape en étape dans la plaine, d'où ils se dirigent sur les marchés de Chambéry, d'Annecy et de Voiron; les services

larges et droits, la côte ronde, le ventre assez gros, la queue un peu relevée, l'encolure moyenne, le fanon détaché et légèrement descendu, la tête courte, le front large, les oreilles velues, le nez droit, les cornes bien posées, blanchâtres et fines à leur base, les yeux grands et doux; la peau, dure au toucher, garnie de poils longs et touffus à la descente des montagnes, devient souple après un séjour prolongé dans la plaine. caractères suivants : Le tour des yeux, l'extrémité des cornes, le sabot, la couronne, le bas du fanon, le bout de la queue, l'ouverture de l'anus, la partie inférieure du scrotum chez les mâles, les parties génitales chez les femelles sont noirs plus ou moins mêlés de poils gris, pour les parties velues. Le nez est aussi noir, cerclé de poils blancs.

En général, les animaux de cette race ont la charpente osseuse assez développée, le corps ramassé, les jambes courtes, les jarrets

qu'ils rendent comme bêtes de travail ne les conduisent souvent que bien âgés à l'abattoir.

La race tarine est aujourd'hui très estimée, on la recherche simultanément pour l'abondance du lait fourni par ses vaches, pour le travail que donnent ses bœufs, pour les dispositions à l'engraissement des unes et des autres.

La race de Beaufort. — M. Montmayeur donne pour origine à la race de Beaufort le croisement de taureaux tarins avec des vaches d'Abondance et de la Suisse ; nous croyons à l'immixtion du sang tarin dans la race bovine d'Abondance ; mais nous ne sommes pas de l'avis de l'auteur quant à l'origine des mères ; on ne les a pas tirées de l'étranger, on ne les a pas fait venir d'Abondance ; le croisement s'est opéré avec les vaches du pays, dont on retrouve la plupart des caractères dans les bêtes à cornes de Beaufort.

Cette race, dite *du pays,* de couleur froment clair, occupe encore aujourd'hui une grande partie du territoire des arrondissements d'Annecy, de Chambéry et de Grenoble ; on en a fait la race du Villard de Lans dans l'Isère, l'albanaise dans la Haute-Savoie ; c'est elle qu'on retrouve sur tous les marchés de ces trois arrondissements.

La race de Beaufort, qui peuple aussi une partie des montagnes des Beauges, a plus d'ampleur que la tarine ; sa tête est plus forte, sa robe plus claire, la côte plus ronde, la taille plus développée ; généralement laitière, elle est plus délicate et plus exigeante, sous le rapport de la nourriture, que le type d'où elle est sortie.

La race de Beaufort a moins d'importance numérique que celle de Tarentaise ; son développement et son aptitude à l'engraissement la font rechercher pour la boucherie.

La race d'Abondance habite à l'extrémité de la Haute-

Savoie, sur les frontières du Valais (Suisse); elle occupe un territoire assez restreint; on en a fait une race, parce qu'elle se détache de tous les animaux que l'on trouve dans les deux Savoie.

La race d'Abondance paraît être le produit d'un croisement des races tachetées de la Suisse avec les animaux qui peuplaient anciennement les montagnes dépendant du massif du Mont-Blanc, servant de limites aux deux pays.

De même que la plupart des races tachetées de la Suisse, les animaux de la race d'Abondance n'ont pas une robe uniforme; elles sont pie noir, pie rouge et souvent pie café au lait.

De taille moyenne, la vache d'Abondance a les membres fins, le corps allongé, la peau souple et bien détachée; bonne laitière, elle conserve son lait plus longtemps que la tarine.

C'est avec le lait de cette race qu'on fabrique l'excellent fromage gras à pâte molle, connu sous le nom de *vacherin*.

La race albanaise. — Au concours régional tenu à Annecy en 1865, un groupe de propriétaires réunirent et présentèrent aux membres du jury un certain nombre de vaches laitières couleur froment, sans taches, dont ils demandaient le classement au catalogue de la région, sous le nom de *race albanaise*.

Les membres du jury, désignés par M. l'inspecteur général de l'agriculture Cazeaux, pour donner leur avis sur l'opportunité du classement, ne purent prononcer en l'absence de toute enquête préalable sur la permanence des caractères généraux de la race et sur son importance numérique.

La race albanaise n'a pas été classée dès lors, et la Haute-Savoie n'ayant pas une race spéciale qui lui assure

un certain nombre de prix, s'est rarement fait représenter dans les concours de la région, où elle ne peut concourir que dans les races dites françaises et dans les races suisses lorsque, comme cela a eu lieu au concours de Chambéry, elles sont portées au programme.

L'ÉLEVAGE EN SAVOIE.

L'élevage des bêtes à corne, la fabrication du lait, sont les principales sources de richesses de la Savoie; aussi les races dont nous venons de parler sont laitières et ouvrières.

Dans la plupart des exploitations, on fait annuellement un certain nombre d'élèves, en conservant de préférence les femelles; lorsqu'elles sont devenues mères, on vend les vaches de 4 à 6 ans.

C'est à la montagne, pendant la durée de l'inalpage, que les vaches, que les génisses bien jeunes encore sont fécondées; c'est encore au milieu de nos gras pâturages qu'elles livrent à la fromagerie le lait le plus gras et le plus abondant.

L'étable de la vallée, le toit protecteur du petit propriétaire, abritent la vache pendant les derniers temps de la gestation; c'est là qu'elle allaite trop peu de temps son nourrisson.

De février à juin, les élèves de l'année se fortifient, se préparent à suivre le berger au pâturage.

Les bouvillons qu'on destine au joug montent, eux aussi, une seconde et dernière fois dans des prairies spéciales où ils sont réunis en troupeaux; puis, quand les froids les ramènent dans la vallée, ils suivent de nouveaux propriétaires, qui les exercent au travail en les soumettant à de légers travaux.

Dans les plaines où l'on n'inalpe pas les troupeaux, on envoie ordinairement les élèves à la montagne, ils auraient trop à souffrir de la stabulation à peu près permanente à laquelle ils sont soumis.

Les races de la Savoie sont précoces : à trois ans les génisses sont devenues mères, les bouvillons portent le joug.

Les taureaux conduits à la montagne sont généralement d'un bon choix, il n'en est pas toujours de même de ceux qui servent à féconder les vaches des exploitations de la plaine ; leur rareté engage les propriétaires à les livrer trop tôt à la monte, et le désir d'en faire des bœufs les empêche de rendre tous les services auxquels ils étaient appelés.

De louables efforts avaient été tentés sous le régime sarde pour changer cet état de choses et mettre des taureaux de choix à la disposition des éleveurs ; avec les fonds votés par les communes, avec les subsides des conseils provinciaux et divisionnaires, des primes étaient décernées annuellement aux meilleurs reproducteurs de l'espèce bovine.

Les Sociétés d'agriculture et surtout les comices ont continué, depuis l'annexion, à distribuer des récompenses aux propriétaires de taureaux, en leur imposant l'obligation de conserver les animaux primés et de les tenir pendant un an à la disposition des cultivateurs.

L'élevage des bouvillons se fait surtout dans les montagnes, c'est la Tarentaise qui en fournit le plus grand nombre. Les veaux qu'on destine au travail sont bistournés à trois semaines, un mois ; ils prennent dès cet instant le nom de *melons* qu'ils conservent sur tous nos marchés ; les taureaux deviennent aussi, à deux ou trois ans, des animaux de travail.

Pour donner une idée de l'activité de l'élevage en Savoie, empruntons quelques chiffres à la statistique de 1866.

A cette date, on trouvait dans nos étables 27,140 bœufs, 6,444 taureaux, 158,641 vaches, 21,866 veaux de moins de trois mois, 57,870 bouvillons, taurillons et génisses.

LES BEURRES ET LES FROMAGES DE LA SAVOIE.

La Savoie fabrique, dans ses meilleures montagnes et dans les fruitières de la plaine, des fromages façon gruyère d'excellente qualité ; lorsque les froids diminuent la lactescence, on fait des fromages demi-gras ou maigres.

Dans les montagnes de moindre importance, on convertit le lait en fromage gras à pâte dure ou molle ; on fait des *vacherins* dans les Beauges et à Abondance, des *reblochons* à Thônes, des *brezegods*, des *gratairons* à Beaufort; des *boudannes,* des fromages blancs, partout où l'on veut obtenir avant tout la plus grande quantité de beurre possible.

Dans les montagnes où se trouvent des troupeaux de vaches, de chèvres et de brebis, on fabrique des fromages de fantaisie à pâte dure, des *mont-cenis*, des *persillés,* qui ont leur similaire dans le gex et le sassenage, des *tignards* qui ressemblent au fromage de roquefort.

Le mont-cenis est fait avec du lait de vache, de chèvre et de brebis ; le tignard avec celui de brebis pur ou mélangé à du lait de vache.

Les vacherins, les reblochons se fabriquent avec du lait de vache non écrémé; les boudannes, les fromages blancs ou tommes, avec le lait aigri ou écrémé.

Avant l'annexion, nos excellents beurres de montagne se vendaient déjà en France à de bonnes conditions, nos

fromages façon gruyère s'écoulaient surtout en Piémont et en Suisse; depuis 1860, ces derniers débouchés, sans nous être entièrement fermés, sont moins assurés que par le passé.

Quant aux fromages communs de fantaisie, se prêtant peu à l'exportation, on les consomme dans le pays; cependant les mont-cenis et les reblochons commencent à se répandre sur les marchés des départements qui nous avoisinent.

Nous pensons que la Savoie aurait tout-à gagner à unifier la fabrication de ses fromages de fantaisie, de manière à leur donner une importance commerciale qui ne manquerait pas de leur ouvrir de nombreux débouchés.

ANIMAUX DE TRAVAIL.

En Savoie, dans les pentes et les coteaux, c'est le bœuf qui est l'animal de travail préféré; dans les montagnes, où les transports se font encore à dos, on utilise le mulet et l'âne; dans les plaines et les demi-coteaux, on se sert de chevaux pour les charrois éloignés, pour les hersages; ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les attelle à la charrue.

Voici, du reste, la proportion relative de ces quatre espèces d'animaux :

	Savoie	Hte-Savoie	Totaux
Bœufs.............	15.974	11.166	27.140
Chevaux et juments..	2.118	8.719	10.837
Mulets et mules.....	3.691	1.822	5.513
Anes et ânesses.....	3.536	762	4.298
Total........	25.319	22.469	47.788

A ces 47,788 têtes d'animaux de travail, il faut ajouter

un nombre considérable de vaches qu'on utilise dans toutes les exploitations de moins de dix hectares ; nous avons vu qu'il y a 66,048 de ces attelages dans les deux Savoie.

Les bœufs entretenus dans nos fermes ne sont pas tous élevés chez nous ; on en tire une partie des montagnes du Mezincs, d'où ils arrivent sur le marché de Chambéry à l'état de bouvillons. Appareillés au moment de l'achat, ils reçoivent leur première éducation dans les petites fermes des environs de Chambéry ; à l'âge de 5 ou 6 ans, ils sont achetés par les agriculteurs de la Haute-Savoie, d'où ils gagnent les environs de Genève. C'est leur dernière étape : soumis à un travail léger, recevant une bonne nourriture, ils s'engraissent et passent presque sans transition de la charrue à la boucherie.

Les bœufs du Mezincs, connus sous le nom de *bœufs français,* sont dociles, bons travailleurs, mais délicats et d'un entretien dispendieux.

L'engouement de nos petits fermiers pour cette race tend à disparaître ; on leur préfère les robustes animaux de nos montagnes, surtout les tarins ; s'ils ont moins d'apparence extérieure, ils ont plus de fond, et ils se contentent d'une nourriture moins substantielle que celle exigée par les mezincs.

LE BÉNÉFICE DE L'INDUSTRIE PASTORALE EN SAVOIE.

L'espèce bovine donne des produits de différentes natures, les animaux de tous les âges fournissent de l'engrais pour renouveler les forces de la terre, les bœufs y ajoutent leur travail, les vaches leurs veaux et leurs produits lactifères, les élèves leur croît.

Nous trouvons, traduit en chiffres dans les tableaux

statistiques de 1862, le rendement brut de ces diverses natures de produits.

En voici le résumé :

Bœufs et taureaux. Valeur	Savoie	Hte-Savoie	Totaux
	Fr.	Fr.	Fr.
de l'engrais et du travail.	6.901.938	5.337.264	12.239.202
Vaches, engrais, lait, croît.	30.624.537	32.920.643	63.545.180
Elèves, engrais, croît.....	786.171	525.844	1.312.015
Veaux, engrais, croît.....	193.534	227.022	420.556
Total pour la Savoie....	39.506.180		77.516.953
Total pour la Hte-Savoie............		38.010.773	

En comparant les produits bruts obtenus de l'espèce bovine dans tous les départements de l'empire, on trouve que la Haute-Savoie occupe le 40e rang et la Savoie le 41e, laissant derrière elles, malgré la petite superficie de leur territoire utile, 47 départements: Le Puy-de-Dôme est celui qui arrive aux résultats les plus considérables, 102,030,576 fr. ; Saône-et-Loire vient ensuite avec 98,061,961 fr. Le département dont le rendement en bestiaux est le plus bas est le Vaucluse, 907,439; les Basses-Alpes prennent le second rang avec 2,603,584.

On voit, par les données qui précèdent, que les deux Savoie obtiennent de bons résultats de l'éducation de l'espèce bovine; il est vrai que l'industrie pastorale est notre principale source de richesse et qu'il ne s'agit que du produit brut; mais, quelle que soit la réduction qu'on fasse subir à ce chiffre de 77 millions, qu'on en prenne la moitié, le tiers, le quart et même le cinquième pour arriver au produit net, on trouvera toujours un bénéfice annuel considérable.

L'ESPÈCE OVINE, PORCINE ET CAPRINE EN SAVOIE.

Espèce ovine. — D'après la statistique officielle de 1866,

l'espèce ovine serait représentée dans le département de la Savoie par 95,849 têtes et par 49,334 dans la Haute-Savoie.

Ces 144,823 moutons appartiennent aux métis-mérinos à laine commune et aux races indigènes de Marthod et de Thônes.

Les métis-mérinos se rencontrent surtout dans les arrondissements de Chambéry et d'Annecy ; la race de Marthod habite les parties montagneuses de l'arrondissement d'Albertville et toute la Tarentaise ; la race de Thônes s'élève et se nourrit dans le massif des Alpes qui part des environs d'Annecy pour se réunir au Mont-Blanc.

D'après M. Montmayeur, les caractères généraux communs aux races de Marthod et de Thônes sont les suivants :

« Robe blanche avec le tour de la bouche et des yeux, les oreilles et les pieds marqués de noir ; laine commune, d'une longueur qui varie de 10 à 15 centimètres ; la tonte se fait deux fois, et les brebis donnent deux portées par année.

« Caractères particuliers : 1° Pour la race de Marthod, petite taille, corps ramassé, bas de jambe bien culotté, à petits os et très facile à engraisser. Les béliers sont armés de cornes de moyenne grandeur et gracieusement contournées ; le quart environ des brebis en est également pourvu. La première monte se fait à dix mois avec portée d'un agneau et même de deux ; le rendement en laine par tête est de 1 kilo à 1 kilo et demi après lavage. A la boucherie, le poids net de la viande est en moyenne de 18 kilos ; elle est d'un goût très fin, délicat et pour ainsi dire parfumé, d'une digestion facile.

« 2° Pour la race de Thônes, taille forte, charpente longue et développée, élevée sur jambes. Les brebis sont

fécondées à huit mois et très bonnes laitières, leur portée ordinaire est de deux agneaux.

« La toison, après lavage, pèse en moyenne de 2 à 2 kilos et demi; à la boucherie, le poids net de la viande est de 25 kilos.

« Cette race est plus délicate et, par conséquent, moins facile à engraisser. Elle s'accommode mieux des vallées et des pacages intermédiaires; aussi la chair, qui cependant est très bonne, laisse-t-elle un peu à désirer sous le rapport du parfum dont les bêtes ovines de Marthod vont s'imprégner dans les pâturages voisins des glaciers.

« Comme bêtes de boucherie, ces deux races réunissent toutes les qualités essentielles : croissance très prompte, précocité et fécondité. Il n'y a pas d'animaux de ferme qui, sur un capital aussi faible, donnent un rendement plus prompt et plus avantageux.

« Dans les quinze premiers mois de leur existence, la graduation de leur valeur peut s'établir comme suit :

« A un mois, race de Marthod, 4 fr.; race de Thônes, 6 fr. — A la fin de l'inalpage, la première, 10 fr.; la seconde, 14 fr. — Au sortir de l'hivernage, la première, 18 fr.; la seconde, 22 fr.

« Voilà pour le seul bénéfice de la croissance, sans parler du lainage, contre une nourriture modeste, qui sans cela aurait peut-être été perdue ou de nulle valeur... »

Nous croyons utile d'ajouter quelques renseignements à ceux pleins d'intérêt puisés dans l'ouvrage de M. Montmayeur.

Les moutons de la Savoie ont besoin d'être d'une rusticité à toute épreuve. Pendant l'hiver, ils sont réunis dans des étables étroites où ils produisent l'engrais que le propriétaire consacre à ses champs; ils sont nourris avec

les débris refusés par les vaches, avec des feuilles d'arbres, de la paille, et enfin avec le foin aigre dont on ne sait que faire : ils sont soumis à ce régime du 1er octobre au 1er mai.

Ils passent le reste de l'année à la montagne, réunis à des troupeaux de vaches, dans la proportion de 80 moutons pour 10 vaches.

Les bergers conservent les meilleurs pâturages pour les vaches, les moutons sont conduits sur les cimes les plus élevées, où ils cherchent leur nourriture dans les anfractuosités des rochers. Si on les descend dans les premiers, c'est uniquement pour leur faire brouter les herbes refusées par les bêtes à corne. Dans ce cas, on les parque pour fumer les pâturages.

Pendant les cinq mois qu'ils passent à la montagne, les moutons sont soumis à toutes sortes d'épreuves; ils passent alternativement des plus grandes chaleurs à des abaissements incessants de température, puis viennent les pluies prolongées et les neiges.

Dans ces conditions, leur laine ne peut être que ce qu'elle est, longue, soulevée, commune et tombante; cette laine est à la fois, pour ces troupeaux, un abri contre les trop grandes chaleurs et une couverture sur laquelle la pluie coule sans imprégner la toison.

Le lait de brebis, mêlé à celui de vache, sert à la fabrication du fromage du Mont-Cenis, qui, par sa forme et ses qualités, se rapproche beaucoup de celui du pays de Gex, sans être cependant aussi délicat que ce dernier. — On compte qu'un chalet de 10 vaches et de 80 brebis rapporte brut au propriétaire de 12 à 1,400 fr.

Les brebis sont livrées aux montagnards par troupeaux de 5 à 10, accompagnées de leurs agneaux. Le propriétaire

de la montagne ne demande rien et ne reçoit rien; l'un profite du lait, l'autre retrouvera à la fin de la saison ses brebis et ses agneaux augmentés de valeur. Les troupeaux de vieilles brebis et de moutons qu'on destine à l'engraissement sont soumis à d'autres conditions d'inalpage.

Ordinairement, en avril, le propriétaire d'une montagne achète sur les foires du pays un troupeau qui varie de 200 à 500 moutons, il en fait l'engraissement pour son compte.

Rarement des particuliers achètent des troupeaux et louent des montagnes; le prix de la location du pâturage varie, dans ce cas, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. par tête.

L'engraissement dure de 80 à 100 jours; on conduit, après ce laps de temps, le troupeau sur les foires du pays, où les marchands de la Suisse et de la France viennent les acheter.

La laine, toute grossière qu'elle paraisse, est très recherchée. Avant l'annexion, elle se vendait en Piémont pour alimenter les fabriques de draps de Biella; depuis 1860, les fabricants de Vienne et de Lyon l'achètent, lavée à dos, à des prix qui varient de 1 fr. 20 à 2 fr. le kilog.

Nous ajouterons, en terminant, que les essais tentés à plusieurs reprises pour introduire des races perfectionnées n'ont pas réussi, ces animaux ne peuvent supporter l'alpage; il faut, pour résister aux dures conditions qui sont faites à l'espèce ovine dans les montagnes de la Savoie, des aptitudes spéciales dont la Providence a généreusement pourvu nos races.

Nul doute que les moutons de Marthod et de Thônes, mieux connus et mieux appréciés, ne soient appelés à rendre de véritables services à l'agriculture des localités placées dans des conditions identiques à celles où ils vivent en Savoie.

Espèce porcine. — On trouve en Savoie, à côté des races porcines améliorées, la race primitive, celle qui, au rapport de Strabon, formait une des principales sources de richesses des premiers habitants de nos montagnes.

La race du pays se rencontre surtout dans les alpages, dans les chalets à fromage, où ces animaux suivent les troupeaux; leur nourriture se compose de petit lait, ils cherchent dans les pâturages le complément de leur entretien.

Sous l'influence d'une sélection prolongée, la race porcine de la Savoie a beaucoup gagné; on recherche pour reproducteurs les animaux au front large, à oreilles longues et tombantes, à naseau court, ceux qui ont des jambes courtes, la côte ronde, le dos horizontal et long.

Les truies font une seule portée en février ou mars; les éleveurs vendent les porcelets aux engraisseurs, à l'âge de 3 mois. Chaque ferme en élève 1 ou 2 : en décembre, ils pèsent 90 à 100 kilog.; mais, pour les amener à ce poids, il est nécessaire de leur donner une bonne et abondante nourriture.

Les porcs tués à cet âge servent ordinairement à l'entretien du ménage; ceux qu'on destine à la boucherie sont poussés de 150 à 200 kilog., poids qu'ils atteignent à 18 mois.

On peut reprocher à cette race son tardif engraissement; elle rachète cet inconvénient par la qualité de sa viande, qui la fait rechercher sur les marchés de Genève, de Grenoble et de Lyon. Il faut tenir compte aussi de sa rusticité, qui lui permet de se transporter à de grandes distances sans souffrir de la marche; jusqu'à ce jour, cette condition était essentielle dans un pays comme le

nôtre, formé de collines et de montagnes qu'il faut parcourir par des sentiers difficiles pour se rendre sur les marchés.

L'introduction des races anglaises en France n'est pas ancienne, elle ne remonte pas au delà de 1830; c'est, en effet, cette année que M. Hazard a importé la race chinoise; de 1833 à 1837, M. Bella, directeur de l'Institut royal agronomique de Grignon, fit connaître le berckshire et l'hampshire; M. Lefèvre Sainte-Marie introduisit en 1849 le new-leicester; M. Gunter, en 1855, le middlessex.

Les concours régionaux ont beaucoup contribué à répandre ces premiers types, et généralement on s'est bien trouvé des croisements qu'on en a fait avec les diverses races de la France.

Ces animaux ont incontestablement plus de précocité, plus d'aptitude à l'engraissement que les nôtres; mais l'exagération de l'état de graisse les fait abandonner dans beaucoup de fermes, parce qu'elle préjudicie à la fécondité des reproducteurs.

Généralement on préfère les produits des croisements opérés avec nos races indigènes.

Les porcs anglais qu'on a pris pour croiser nos races ont été heureusement choisis dans les berkshire et les hampshire; les résultats partiels obtenus auraient dû encourager les producteurs à les poursuivre; malheureusement les verrats de ces races n'étant pas nombreux, leur action se trouve très limitée.

L'élevage et l'engraissement des porcs ont une certaine importance en Savoie; la statistique de 1866 en porte le nombre à 19,648 pour le département de la Savoie et à 20,340 pour la Haute-Savoie.

Espèce caprine. — L'espèce caprine n'est pas seulement la ressource des petits ménages de la Savoie qui ne peu-

vent entretenir une vache; on l'utilise surtout dans les montagnes pour consommer les pâturages inaccessibles à tous autres animaux.

C'est dans ces conditions que la chèvre est à sa place, aussi l'y trouve-t-on en troupeaux considérables.

Les chèvres montent plutôt à la montagne que les bêtes à cornes, elle en descendent plus tard, c'est la chute des neiges qui détermine leur retour à l'étable.

La statistique de 1862 porte à 54,142 le nombre de têtes de boucs, de chèvres et de chevreaux des deux départements de la Savoie ; ce chiffre nous paraît exagéré. M. Montmayeur n'en évaluait le total, en 1865, qu'à 27,342 : 22,247 pour la Savoie, 4,895 pour la Haute-Savoie.

La taille de l'espèce caprine de nos montagnes n'est pas élevée, elle a généralement le poil ras de couleur fauve; on préfère les chèvres qui n'ont pas de cornes.

La chèvre est sans contredit celui de tous les animaux domestiques qui donne, eu égard à son prix d'acquisition et d'entretien, les résultats pécuniaires les plus avantageux; on sale la viande pour la consommer pendant l'hiver; les chevreaux qu'on n'élève pas sont vendus de 3 à 4 fr. ; enfin, on fabrique avec son lait des fromages de fantaisie d'excellente qualité.

VOLAILLES.

On trouve dans toutes les exploitations de la Savoie un certain nombre de volailles, mais elle ne forment nulle part l'objet d'un commerce spécial.

L'espèce galline est l'hôte principal de nos basses-cours ; la race ancienne, qu'on retrouve pure dans les montagnes où n'ont pas pénétré les races perfectionnées mises en vogue par les concours agricoles, réunit les caractères gé-

néraux de la bressanne ; de taille moyenne, pondeuse et couveuse, de chair assez délicate, elle arrive sans nourriture spéciale à l'état d'embonpoint.

Le canton de St-Genix d'Aoste et celui du Pont-Beauvoisin font seuls des poulardes et des chapons, qui ont acquis une réputation méritée.

On élève des dindons dans les arrondissements d'Annecy et de Chambéry, où l'on cultive du blé noir, c'est en parcourant les chaumes de céréales qu'on achève l'élevage ; les dindons sont engraissés pendant l'hiver avec des grains et des farines de blé noir et de maïs.

L'élevage du canard commun se fait dans les communes traversées par des cours d'eau ; la vente ne dépasse pas les besoins locaux.

Il en est de même du pigeon de volière qu'on entretient plutôt comme un objet de luxe que pour le revenu qu'il donne.

LES MIELS DE LA SAVOIE.

La statistique de 1866 constate l'existence de 24,836 ruches dans le département de la Savoie et de 35,835 dans celui de la Haute-Savoie.

Les miels les plus estimés sont ceux qui proviennent de nos communes montagneuses ; le miel de Chamonix a une réputation européenne ; ceux de Longefoy, de Megève, de Flumet, de Beaufort, de Jarsy, moins blancs que le premier, ont un parfum qui les font rechercher des véritables amateurs.

Une grande partie des miels de la Savoie sont consommés sur place, l'excédant s'écoule en Suisse et dans les départements qui nous avoisinent.

CHAPITRE VIII

La vigne et les arbres cultivés en Savoie pour leurs fruits.

En prenant pour base les données de la statistique officielle de 1862, on trouve que les vignes basses occupent, dans le département de la Savoie, une superficie de 11,209 hectares, rendant en moyenne 24 hectolitres 36 litres; tandis que les 7,346 hectares de la Haute-Savoie donnent 31 hectolitres 36 litres.

Ces 18,555 hectares de vignes sont plantées sur un nombre infini de points; on en rencontre dans tous les arrondissements, même dans les plus montagneux; celui de Chambéry en possède à lui seul autant que les sept autres réunis.

Les plantations de vignes occupent en général les terrains situés au bas des montagnes, les pentes placées au-dessous des bois, les coteaux rocailleux qu'on ne peut utiliser pour la culture.

L'exposition a, dans nos contrées, une influence peut-être plus considérable que l'altitude. Ainsi, en Maurienne, en Tarentaise, dans le Faucigny, on trouve à 600 et même à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer de petits lots de vignes donnant des raisins qui mûrissent à la faveur d'une exposition privilégiée.

La majeure partie des vignobles de la Savoie sont plantés dans un sol à base calcaire; on en trouve aussi dans les schistes et les gypses, dans les terrains crétacés, dans les

grès verts supérieurs et inférieurs, enfin sur le diluvium alpin.

La nature tourmentée de notre sol a fait placer la vigne à toutes les expositions. La colline de Crépy, dans le Chablais, a une direction générale du nord-est au sud-ouest; les vignobles plantés le long du cours de l'Arve sont exposés au sud et au sud-est; ceux du val de Fier ont le sud, le sud-est et le sud-ouest; ceux de Faverges, d'Annecy et de Talloires, le sud; ceux de Seyssel, de même que ceux de la Chautagne jusqu'à Aix-les-Bains, sont tournés à l'ouest; les vignes de Chambéry à Montmélian sont exposées au sud-ouest; celles de cette dernière ville à Saint-Pierre d'Albigny, où l'on récolte les meilleurs crus, sont au sud-est.

Le cépage dominant dans les vignes basses de la Savoie est la mondeuse, c'est elle qui fournit les vins de garde; on lui associe, dans quelques vignobles, une faible proportion de douce noire et de raisins blancs; le persan est le cépage de la Maurienne qui donne le vin de Princens; le hybou, l'hyvernais, se rencontrent en vignes basses en Tarentaise.

Les vignes blanches sont plantées de bergeron, de barbin, de roussette petite, haute et basse, de saint-perray, d'altesse, de sainte-marie, de gouais, de bon blanc, de fendant vert et roux, de gringet, de barzin et de jacquère[1].

[1] Aux expositions de raisins, tenues à Chambéry et à Lyon en 1868 et 1869, il a été reconnu que la mondeuse, mandouse, marve, molette de la Savoie a pour synonymes la persagne du Lyonnais, la salanaise de Givors, la grosse sirah, la marsanne noire de la Drôme, la montouse du Roussillon, la savoyanche de Saint-Ismier, la maisanne noire de Tullins, le tournarin de la Tour-du-Pin, le grand chetuan, le meximieu de l'Ain, la parsence de Belley, le margilien du Jura, le bon savoyan du canton de Genève.

La mondeuse et la jacquère sont deux plans d'une maturité tardive exceptionnelle; leur rusticité permet d'en retarder sans inconvénient la cueillette jusqu'au mois d'octobre.

Toutes les vieilles vignes de la Savoie sont plantées en foule et sont renouvelées par le provignage.

La culture de la vigne est plus ancienne et mieux à sa place dans le département de la Savoie que dans celui de la Haute-Savoie; aussi, dans le premier, ce sont les cépages rouges qui dominent, tandis que dans le second ce sont les cépages blancs.

Toutes les nouvelles plantations sont faites en lignes, distantes de 0,80 centimètres à 1 mètre; les ceps sont placés dans la ligne à la distance de 70 à 80 centimètres.

On plante la vigne de fin mars à fin mai sur un défoncement à la main; les chapons ou croccttes sont fixés en terre à la profondeur de 20 à 30 centimètres, en pratiquant un

La douce noire de la Savoie a pour synonymes le corbeau de l'Isère, le provereau de Chapareillan, le calarin de Jujurieux, le plan de Montmélian, du Rhône et de l'Ain, le picot rouge de la Tronche et de Saint-Ismier, le charboneau du Jura, la crête de coq des Basses-Alpes.

Le persan a pour synonymes, en Savoie, le beccu, la becuette, le princens, et dans l'Isère l'étris et le petit étraire.

Le hybou, l'hyvernais, le polofrais de la Savoie ont pour synonyme l'aramon de l'Hérault.

Le bergeron, le barbin de la Savoie, le gringet de la Haute-Savoie, ont pour synonyme la roussanne de la Drôme et de l'Ardèche.

La sainte-marie de la Savoie a pour synonymes le gamay blanc, le bourguignon blanc du Beaujolais, le melon du Jura.

L'altesse, prin blanc de la Savoie, a pour synonyme la roussette haute de Seyssel (Ain).

Le saint-péray de la Savoie a pour synonymes la clairette de la Drôme, la blanchette du midi.

La petite roussette de la Savoie a pour synonyme le gouai du Jura.

Le greffou, le lardé, le lardeau de la Savoie, sont des chasselas.

petit fossé dans lequel on couche le sarment, ou au moyen d'un plantoir.

Les ceps ne sont pas toujours plantés à la place qu'ils doivent occuper; dans quelques localités, on met les chapons à 1m50 ou 2 mètres et, à la troisième année, on les couche de manière à former des lignes distantes de 80 centimètres à 1 mètre.

Dans la Haute-Savoie, on donne à la vigne des soins plus nombreux et mieux entendus que dans la Savoie; on imite généralement ce que l'on fait en Suisse, où un grand nombre de nos journaliers travaillent une partie de l'année.

La vigne, fumée par tiers ou par quart, à raison de 25 à 30 mètres cubes de fumier d'étable par hectare, reçoit régulièrement deux labours, l'un en mars avant la première pousse, l'autre en juin avant la floraison; on lui donne ensuite des binages et des sarclages à la houe ou à la râtissoire pour aérer le sol et détruire les mauvaises herbes.

Chaque cep a un échalas de 1m 50, fixé de manière à tenir la souche verticale sans ligature. La tête du cep, arrêtée à 20 ou 25 centimètres du sol, est dirigée de façon à former 2 ou 3 cornes qui s'élargissent pour que l'air et le soleil pénètrent au centre et que les raisins ne soient pas gênés dans leur développement. On taille sur un œil franc, en choisissant de préférence le courson placé en dehors de la corne, enfin on pratique l'ébourgeonnement, le relevage, le pincement et le rognage de tous les ceps.

Dans le département de la Savoie, on se rapproche davantage des soins donnés à la vigne dans le Mâconnais et le Beaujolais; les souches ont des bras irréguliers qui portent un ou deux coursons taillés à un ou deux yeux francs, elles ne sont pas toutes échalassées et leur élévation

au-dessus du sol varie de 30 à 50 centimètres, selon leur âge; leur distance n'a rien de régulier, par suite du provignage qui déplace et renouvelle la vigne par vingtième. Nous ne pensons pas que la moyenne des souches dans ces conditions dépasse 10 à 11,000 par hectare, tandis qu'en lignes régulières on en compte 12 à 13,000.

Les labours se donnent plus tard dans la Savoie que dans la Haute-Savoie; on attend, pour faire le premier, que les bourgeons aient débourré; on en profite pour débarrasser la souche des pousses mal placées ou inutiles. Depuis ce moment jusqu'à la floraison, époque préférée pour relever les pampres, on n'entre pas dans la vigne; ce n'est qu'après l'accolage qu'on donne le second labour.

Le ban des vendanges existe encore dans la plupart de nos meilleurs vignobles; l'extrême division de la propriété et le difficile accès de chaque parcelle semblent légitimer le maintien de cet usage qui contrarie le libre exercice de la propriété.

La mondeuse étant le plan dominant en Savoie, sa tardive maturité recule ordinairement les vendanges jusqu'à la fin de septembre ou les premiers jours d'octobre.

Le raisin cueilli est transporté à la cuve dans des vases en bois, appelés *gearles* ou *gearlons*, contenant de 40 à 80 kilogrammes de vendange; les cuves en bois dur, donnant 30 à 50 hectolitres de vin, sont foulées une ou deux fois par les soins du vigneron; on décuve quand le chapeau descend et que le vin se refroidit.

Le vin est logé dans des tonneaux en gros bois de chêne, de châtaignier ou de cerisier, contenant uniformément 225 ou 450 litres correspondant à 100 ou 200 pots, mesure ancienne de Montmélian; on mêle le vin de cuve à celui du pressoir.

Les raisins blancs sont portés de la vigne sur le pressoir, puis pressés et mis de suite en fûts.

Les vins de conserve, placés dans de bonnes caves ordinairement voûtées, sont transvasés une première fois en mars et quelquefois une seconde au bout d'un an; les vins destinés au bouchon sont mis en bouteille après trois ou quatre ans de fût.

Les vins bien faits des meilleurs crûs de la Savoie atteignent toutes leurs qualités à dix ans; la période décroissante commence à quinze, bien qu'ils se conservent jusqu'à vingt-cinq et même trente ans.

Le prix de nos vins varie à l'infini; il dépasse rarement 40 francs l'hectolitre en rouge et 60 francs en blanc; il descend, pour les vins rouges communs, à 20 francs l'hectolitre et à 15 francs pour les blancs.

Chaque arrondissement de la Savoie a des crûs recommandables : celui de Chambéry est sans contredit le plus riche; c'est sur son territoire qu'on récolte les vins rouges de Montmélian, d'Arbin, de Saint-Jean de la Porte, de Cruet, de Chignin, de Monterminod, d'Apremont, de Touvière, de Chautagne, les vins blancs mousseux de Seyssel, d'Altesse, de Vimines, les vins secs de Chignin, de Villardhéry, de Marétel.

L'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne fournit le princens, le saint-julien; celui de Tarentaise, l'aigueblanche.

Dans la Haute-Savoie, les meilleurs crûs sont plantés de cépages blancs; l'arrondissement de Thonon donne le vin de crépy; celui de Bonneville, l'aïse; celui de Saint-Julien, le seyssel, le frangy, le bassy, le mussiége; celui d'Annecy, le talloire rouge.

Tous les crûs que nous venons de signaler ont une belle

couleur, du brillant, de la solidité, un bouquet particulier et des qualités hygiéniques qui les ont fait comparer par le docteur Jules Guyot aux vins légers du Médoc.

Les vins blancs, de l'avis des hommes les plus compétents, peuvent être comparés aux meilleurs vins de France.

TREILLAGES-HAUTAINS.

La production vinicole de la Savoie n'est pas limitée aux vignes basses; on y trouve encore, entremêlés aux cultures, des hautains et des treillages qui fournissent une quantité considérable de vin commun.

Anciennement, pour soutenir les pampres de vignes, on plantait en lignes, à trois ou quatre mètres de distance, des érables ou des cerisiers dont on mariait les branches.

Plus tard, on abandonna le cerisier, et l'érable fut taillé en forme de gobelet.

Sur cet arbre, connu sous le nom générique de *hautain*, on faisait monter des plans très productifs, tels que le hybou, la grosse douce-noire, le sept-livres.

Ces hautains, qui portent par leur ombre un grand préjudice aux récoltes placées au-dessous, tendent à disparaître; on les remplace, à Evian, par des crosses isolées; dans l'arrondissement de Chambéry, par des treilles en bois mort sur lesquels on fait courir des ceps moins productifs, qu'on soumet à une taille régulière.

Cette taille, que M. Dubreuil a décrite avec soin dans le *Journal d'agriculture pratique* du 20 octobre 1864, mérite d'attirer l'attention des personnes qui s'intéressent aux progrès de la viticulture; les résultats en sont des plus satisfaisants.

Il est difficile d'apprécier d'une manière précise le

rendement des treillages de la Savoie, parce qu'ils affectent des formes différentes et que la distance des lignes dans les champs varie de 10 à 30 mètres. Nous croyons cependant nous rapprocher de la vérité en fixant la moyenne du rendement à 10 hectolitres par hectare.

Le mode de faire valoir le plus usité pour les vignes de la Savoie est le métayage; dans la Haute-Savoie, c'est le faire valoir direct qui domine.

Le métayage de la vigne met à la charge de l'exploitant les frais de culture, de récolte, le soin des fûts, du vin en cave et son transport au domicile de l'acheteur; il paye, en outre, la moitié de l'engrais, des échalas et des impôts.

Le propriétaire fournit la cuverie et la cave; rarement il loge le métayer, à moins qu'il n'exploite simultanément des terres et des vignes. Le vin se partage sous le pressoir.

La récolte des treillages suit les conditions des terres sur lesquelles ils sont placés; cependant habituellement le propriétaire se réserve la moitié du vin qu'on en obtient.

En prenant pour base les chiffres que nous avons donnés en tête de ce chapitre, le rendement moyen annuel des vignes du département de la Savoie serait de :

	272,905 hect.	d'une valeur de	6,511,301 »
Celui du département de la Haute-Savoie de..	230,593	id.	6,904,706 »
La récolte des hautains arriverait, d'après M. Moll, de Faverges, à...	150,000	id.	2,250,000 »
De sorte que la production vinicole des deux Savoie s'élèverait à...	653,494	id.	15,666,010 »

La majeure partie des vins que nous produisons est consommée par les habitants du pays; l'excédant disponible du département de la Savoie a un débouché facile sur la Haute-Savoie, la Suisse et les départements qui nous

avoisinent. Aussi les producteurs ont-ils rarement deux récoltes à loger.

La culture de la vigne donne généralement de bons résultats ; si elle ne prend pas une extension en rapport avec les bénéfices qu'on en obtient, c'est que pour réussir il faut choisir les expositions les plus convenables, et que l'extrême division du sol et son morcellement s'opposent à toute création un peu importante.

ARBRES CULTIVÉS POUR LEURS FRUITS.

Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, mais surtout le premier, produisent des fruits de toute espèce, d'excellente qualité ; chaque domaine a, près de l'habitation, un verger qui fournit une abondante provision de poires et de pommes à couteau et à cidre.

Les cerisiers et les pruniers se cultivent plutôt en bordure ; les pêchers, les abricotiers et les amandiers sont irrégulièrement plantés dans les vignes.

Le goût de l'arboriculture fruitière s'est développé, depuis quelque temps, parmi les classes aisées de la société ; malheureusement, nos fruits de choix n'ont pas de débouchés assez assurés pour encourager cette production, et leur culture ne constitue pas aujourd'hui une spéculation sur laquelle on puisse compter.

Lyon et Genève nous prennent, il est vrai, une partie de nos fruits ; mais l'éloignement de ces villes ne permet pas d'expédier de petits lots d'une valeur élevée.

Il faut donc considérer la production fruitière de la Savoie plutôt comme un complément de l'alimentation de sa population que comme une ressource que nous présente son exportation.

En général, on conserve les plus beaux et les meilleurs fruits; dans quelques localités, on tire parti des cerises et des prunes qui croissent en abondance en faisant de l'eau-de-vie de cerises, des pruneaux; ailleurs, on sèche au four des poires, on fait des conserves; une partie de ces provisions est vendue en petits lots, le surplus est consommé.

Dans les montagnes de la Savoie et dans une grande partie de la Haute-Savoie où l'on ne récolte pas de vin, les fruits les plus communs sont convertis en cidre.

Le noyer croît partout dans nos plaines, dans nos vallons et nos montagnes, il y prend un développement considérable; on le place de préférence dans les cours de ferme, le long des chemins, dans les prairies sèches, où son ombre cause le moins de préjudice.

Les gelées tardives du printemps compromettent souvent la fructification du noyer; aussi la greffe, qui retarde sa végétation, régularise sa récolte et augmente la valeur des fruits, tend-elle à se généraliser.

Les huiles de noix sont consommées sur place, les tourteaux servent à l'alimentation des bestiaux, les bois de noyer seuls sont l'objet d'un commerce important; on les recherche pour l'ébénisterie et la fabrication des crosses de fusils, ils s'exportent surtout à Lyon.

La plupart des collines de la Savoie étaient anciennement couvertes de bois de châtaigniers plantés et entretenus pour les fruits qu'ils donnaient en abondance.

Ces magnifiques plantations quatre ou cinq fois séculaires disparaissent peu à peu pour étendre le domaine des cultures ou former des taillis; si l'on continue, dans moins d'un siècle il ne restera plus de représentants de ces arbres fruitiers qui fournissaient la principale alimentation des premiers habitants de nos montagnes.

Les châtaignes de la Savoie sont très estimées des véritables amateurs ; les plus renommées sont celles de Saint-Innocent, de Montgilbert, du Bourget, etc. On en exporte annuellement une quantité assez restreinte dans les départements qui nous avoisinent.

La châtaigne forme, dans quelques localités, une partie de la nourriture hivernale de nos cultivateurs ; celles que l'on veut conserver longtemps sont desséchées en les exposant dans des claies à la fumée chaude de la cheminée ; à cet état, la seconde enveloppe devient adhérente ; c'est en les frappant dans un mortier en bois qu'on parvient à les blanchir[1].

[1] D'après M. Montmayeur, les productions de la culture fruitière proprement dite des deux Savoie peut se réduire en valeur, comme suit :

1° 100,000 hectolitres de cidre à 6 francs...... Fr.	600,000	»
2° Le dixième en consommation rurale............	60,000	»
3° 60,000 quintaux métriques livrés au commerce, au prix moyen de 10 francs.........................	600,000	»
4° Kirsch obtenu de la distillation des cerises, 3,000 hectolitres à 140 francs.........................	420,000	»
5° Les noyers, dont l'ombre couvre 7,000 hectares, produiraient, en moyenne, 150 kilos de noyaux par hectare, soit 1,050,000 kilos à 1 franc...............	1,050,000	»
6° Les châtaigniers, qui occupent encore 6,000 hectares, produisent, en moyenne, 6 hectolitres par hectare, valant 6 francs l'hectolitre, soit....................	96,000	»
Total de la valeur de la production fruitière en Savoie.	2,826,000	»

CHAPITRE IX

Industries locales qui transforment les produits agricoles. — Exportations. — Charges de la propriété foncière. — Revenus et prix des terres.

Malgré les nombreuses forces motrices naturelles disséminées sur le sol de la Savoie, malgré l'abondance et le bon marché de la main-d'œuvre, l'industrie s'y est peu développée.

On trouve le motif de cet état de choses dans les conditions politiques et économiques dans lesquelles nous nous sommes trouvés sous le régime sarde.

Trop éloignés du Piémont pour lui demander en franchise les matières premières qu'il aurait pu nous fournir et lui expédier nos produits manufacturés, nous ne pouvions tirer aucun parti de notre attache politique avec lui.

Obligés de nous adresser à la France, nous devions payer des droits d'entrée souvent exorbitants pour alimenter nos fabriques, et lorsque nous avions produit des draps, de la soie ou des cotonnades, nous ne pouvions les exporter sans payer de nouveaux droits de sortie.

Nos industries en étaient donc réduites à écouler leurs produits sur les seuls marchés de la Savoie ; mais là encore ils se trouvaient en concurrence, soit avec les marchandises françaises dont l'État favorisait l'exportation au moyen d'une prime équivalant aux droits payés à la douane sarde, soit avec les contrebandes suisses qui nous arrivaient par la zône.

Dans ces conditions, l'industrie était condamnée d'a-

vance à végéter dans un milieu qui ne lui présentait aucune chance de succès, et la plupart des essais tentés pour changer cet état de choses n'ont abouti qu'à la ruine de leurs auteurs.

L'annexion a peu modifié les conditions primitives de l'industrie savoisienne, nos rares fabriques opéraient sur une trop petite échelle et se trouvaient trop mal outillées pour soutenir la concurrence créée par le traité de commerce avec l'Angleterre; aussi la plupart d'entre elles ont disparu.

Il ressort de ce qui précède que les industries qui transforment les produits agricoles sont peu nombreuses et sans importance.

On rencontre des meuneries sur tous les points de la Savoie; quelques-unes opèrent sur une grande échelle, et cependant elles fournissent à peine à la consommation locale.

M. Ract, de Sainte-Hélène du Lac, est le seul agriculteur qui fasse de l'agriculture industrielle. Sa distillerie, après avoir produit des alcools de betteraves et de céréales, opère aujourd'hui sur le maïs en grain ; sous le régime sarde, cette distillerie donnait un hectolitre d'alcool par jour ; les entraves apportées à cette industrie par les exigences de la régie en ont dès lors diminué l'importance.

On trouve chez nous un grand nombre de magnaneries où l'on fait de petites éducations de vers à soie ; cette production a beaucoup diminué depuis l'invasion de la gatine et des autres maladies qui en ont compromis le succès.

Le climat du département de la Savoie est beaucoup plus favorable à la culture du mûrier que celui de la Haute-Savoie ; les arrondissements d'Annecy et de Thonon sont les seuls où l'on fasse quelques éducations de vers à soie.

On comptait anciennement un assez grand nombre de filatures de soie; celles de MM. Rey, de la Rochette, Vernaz, de Myans, Salomon, de Saint-Genix d'Aoste, et Martin-Francklin, de Chambéry, existent seules aujourd'hui; c'est avec les produits de cette dernière filature que se fabriquent les gazes de Chambéry, qui ont une réputation européenne.

Les filatures de moindre importance ont disparu, par suite de la concurrence que leur ont créée les grands établissements de l'Isère, du Rhône et de l'Ain.

L'exploitation des bois de noyer pour l'ébénisterie et surtout celle des essences résineuses de nos montagnes ont multiplié les scieries le long de nos cours d'eau; elles débitent des quantités considérables de bois de service dont la majeure partie s'exporte en Suisse et dans les départements qui nous avoisinent.

EXPORTATIONS.

Les deux départements de la Savoie s'offrent à eux-mêmes des débouchés pour la plus grande partie de leurs produits agricoles.

Dans les années d'abondance, la Savoie dispose d'une certaine quantité de céréales, de menus grains, de vin, de fruits et autres denrées alimentaires.

Quand la récolte donne des résultats moyens, elle se suffit à elle-même; lorsque la récolte est mauvaise, elle est obligée d'importer pour subvenir à la consommation de sa nombreuse population, qui atteint un habitant par hectare cultivé.

En général, les exportations et les importations des denrées alimentaires, prises sur une période prolongée, se compensent.

Les exportations agricoles permanentes de la Savoie consistent en fromages, en bétail, bêtes à cornes et mulets, en une petite quantité de soie grége, en bois d'ébénisterie et de construction.

Il n'est pas possible, avec les documents que nous possédons aujourd'hui, d'apprécier d'une manière exacte la valeur des exportations annuelles des deux Savoie ; mais, en réunissant les évaluations en argent de la production du département de la Savoie, qui arrive, d'après la statistique officielle, à 51 millions, à celle de la Haute-Savoie, qui est de 60 millions, on trouve que notre avoir agricole brut est en moyenne de 111 millions par an.

Si l'on distrait la moitié de ce total pour les frais de production et 10 millions environ pour l'exportation, les deux Savoie auraient à consommer ou à capitaliser annuellement 46 millions. C'est avec ces ressources que le petit propriétaire, qui touche, outre le produit net, la majeure partie des frais de culture, réalise des économies qui lui permettent de devenir l'acheteur le plus empressé de la terre.

CHARGES DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Les charges de la propriété foncière ont subi, en Savoie comme ailleurs, une progression, qui a sa raison d'être dans les améliorations apportées aux conditions primitives du régime du sol.

En remontant à 1792, on trouve dans Verneilh le chiffre des impositions directes que payait l'ancien Duché de Savoie ; elles s'élevaient, y compris 300,000 livres de dîmes, à 1,536,110 livres anciennes de Piémont, correspondant à 1,817,218 francs de notre monnaie.

En 1851, les contributions directes étaient de

	Fr. 2,306,632 »
En 1860, de	4,073,221 »
En 1870, de	4,770,683 »

La propriété foncière n'a pas été seule à subir cet accroissement de charges, et, pour en suivre la progression réelle, il est nécessaire de l'isoler.

Si nous prélevons des contributions directes de 1792 l'impôt sur les viandes et les bénéfices sur les loteries, formant un total de 32,948 francs, le surplus, soit 1,784,270 francs, pesait exclusivement sur les propriétaires du sol.

D'après M. Despine[1], le principal de la contribution foncière était, en 1851, de 823,619 francs; les centimes additionnels affectés aux besoins des communes et des provinces, de 1,235,428 francs 50 centimes; ensemble, 2,059,047 francs 50 centimes.

M. Victor de Saint-Genis établit[2] qu'en 1860 le principal de la contribution foncière était, pour les deux Savoie,

de	Fr. 1,906,792 58
et les centimes additionnels de	797,839 35
formant un total de	2,704,631 93

Enfin, en 1870, le principal de la contribution foncière a été fixé, pour le département de la Savoie, à

	Fr. 597,985 »
pour celui de la Haute-Savoie, à	528,950 »
et les centimes additionnels, à	1,701,671 85
Ensemble...	2,828,606 85

[1] *Rapport sur le cadastre, lu à la Chambre des députés de Turin le 26 mai 1852.*

[2] *Dix années d'administration française en Savoie*, ouvrage inédit.

D'après ces données, les charges du sol se seraient progressivement accrues

de 1792 à 1851, de .... Fr.	274,777 50
de 1851 à 1860, de	645,584 43
de 1860 à 1870, de	123,974 92
Total...	1,044,336 85

correspondant à une augmentation de 59 p. °/₀ sur l'impôt foncier payé en 1792.

Cette différence considérable se trouve, en général, compensée par l'élévation du revenu primitif des terres et, comme conséquence, par leur plus value qui, dans cette période de quatre-vingts ans, s'est plus que doublée.

Aujourd'hui l'impôt foncier représente le 10 p. °/₀ du revenu net des terres, dans tous les arrondissements de la Savoie, à l'exception de ceux de Saint-Jean de Maurienne et de Moûtiers, où il absorbe, d'après les dépositions de l'enquête agricole, le tiers du produit net.

REVENUS ET PRIX DES TERRES.

Si l'on devait apprécier la richesse d'un pays d'après la valeur de la terre, d'après l'intérêt, dont on se contente, des capitaux employés à son acquisition, peu de départements seraient plus fortunés que les nôtres.

L'hectare de pré, de vigne, de terre à chanvre, s'y vend de 4 à 6,000 francs; l'hectare de terre labourable, de 2,500 à 5,000 francs; les pâturages, de 50 à 1,000 francs; les bois, de 250 à 2,500 francs.

Le fermage représente rarement plus du 2 au 3 p. 0/0 du prix d'acquisition, et cependant la location s'abaisse rarement au-dessous de 60 francs l'hectare et s'élève souvent au-dessus de 200 francs.

Aujourd'hui le prix de la terre n'est plus soutenu par l'élément qui a contribué à le former ; ce n'est plus le riche qui achète. Le faible revenu du sol est insuffisant pour satisfaire aux exigences du bien-être matériel qui semble une nécessité du moment ; le haut prix qu'elle atteint est le fait du cultivateur qui aspire, à son tour, à la propriété et qui n'a foi qu'en elle.

La terre a tout à gagner à ce changement, car nul ne cultive mieux que celui qui doit jouir, sans partage, du prix de ses peines. Cet état de choses aura pour conséquence de fixer plus que jamais au sol nos populations rurales et d'augmenter, si c'est possible, leur attachement à la patrie; car, comme l'a si bien dit Auguste Bella, l'illustre fondateur de Grignon, « le sol, c'est la patrie. Améliorer l'un, c'est servir l'autre. »

CHAPITRE X

Les lauréats des primes d'honneur des deux départements de la Savoie.

La Savoie, devenue française, a été appelée à prendre part aux luttes agricoles établies depuis 1856 dans les autres départements.

La Savoie et la Haute-Savoie ont été réunies au Jura, à l'Ain, au Rhône, à la Loire, à Saône-et-Loire et à l'Allier, formant la région agricole de l'Est.

En 1862, parut le programme ministériel, invitant les agriculteurs du département de la Savoie à faire connaître leurs titres à la prime d'honneur régionale, offerte à celui dont l'exploitation serait la mieux dirigée et qui aurait réalisé les améliorations les plus utiles.

Sur quatorze concurrents qui se sont présentés, douze ont reçu des récompenses plus ou moins élevées; ceux qui se sont le plus rapprochés de la prime d'honneur sont MM. Fleury-Lacoste, de Cruet; Berthet, de Sainte-Hélène du Lac; Millioz, des Echelles; Montagnole, du Montcel; et Charles-Emmanuel Sylvoz, de Saint-Jeoire, que nous retrouverons lauréat de l'un des concours culturaux de 1870.

La grande prime régionale, comprenant une somme de 5,000 francs et une coupe d'honneur de 3,000 francs, fut décernée au domaine de Montmeillerat sur Sainte-Hélène du Lac, appartenant à M. Henri Ract[1].

[1] Voir le rapport publié dans le *Bulletin annuel de la Société centrale d'agriculture de 1863*, pages 179 et suivantes.

En 1865, la Haute-Savoie était appelée, à son tour, à faire connaitre les agriculteurs qui pouvaient aspirer à cette haute distinction.

Dans ce département, la commission ministérielle s'est trouvée en présence de concurrents nombreux d'un mérite exceptionnel; aussi le jury a pu regretter de n'avoir pas à décerner quatre primes d'honneur, au lieu de quatre grandes médailles d'or, à MM. Pommier frères, d'Annecy; Jacquemod, de Chapéry; de Saussure, de Beaune, et Demôle, de Bossey.

Les préférences de la commission ont été pour M. Chautemps Marie, de Valeiry, canton de Saint-Julien, auquel la prime d'honneur de 8,000 francs a été décernée comme réunissant à un plus haut point les conditions déterminées par le programme[1].

LA PRIME D'HONNEUR ET LES PRIX CULTURAUX EN 1870.

Le département de la Savoie a été le premier de la région où l'on a appliqué le nouveau système de répartition des prix culturaux.

De 1857 à 1869, le jury appelé à juger le mérite des concurrents n'avait qu'une seule récompense à décerner. Pour obtenir la prime d'honneur, il fallait être fermier ou cultiver directement ou par régisseur son propre domaine.

Bien qu'on n'exigeât pas des concurrents une contenance culturale fixée à l'avance, l'importance de la récompense offerte éloignait du concours, outre les métayers, toutes les exploitations qui ne rentraient pas dans la grande

[1] Voir le *Rapport sur le concours régional d'Annecy*, publié à l'imprimerie Charles Burdet en 1865, pages 47 et suivantes.

ou la moyenne propriété; la petite culture se trouvait ainsi exclue de cette récompense enviée.

Pour combler cette lacune et donner satisfaction à tous les intérêts agricoles, M. le ministre de l'agriculture décida qu'à partir de 1870 on décernerait simultanément quatre prix culturaux et une prime d'honneur, et que tout concurrent ayant obtenu un prix cultural serait, par le fait, sur les rangs pour concourir à la prime d'honneur, consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 fr.

La nouvelle organisation a conservé au jury la faculté de décerner des médailles d'or ou d'argent aux concurrents qui se seraient signalés par des travaux exceptionnels, tels que des drainages, des reboisements, des irrigations, des créations de vignobles, de prairies, par des constructions spéciales ou par l'élevage ou l'entretien d'animaux reproducteurs.

Jusqu'à 1868, les rapports des jurys étaient publiés par les organes les plus accrédités de la presse agricole; l'administration de l'agriculture s'est réservé dès lors ce soin.

Ce travail n'étant pas imprimé au moment où nous achevons cette histoire de l'agriculture, nous croyons devoir donner une appréciation succincte du mérite des lauréats qui ont obtenu des primes au Concours régional de 1870.

M. Charles Sylvoz, président du Comice agricole de Chambéry, a mérité, pour son domaine de Favraz, commune de Saint-Jeoire, le prix cultural attribué aux propriétaires faisant valoir directement un domaine de plus de vingt hectares. Ce prix consiste en un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr.; 500 fr. et des médailles sont, en outre, distribués aux agents de l'exploitation primée.

M. Sylvoz, qui a obtenu cette haute récompense, est le doyen des agriculteurs de l'arrondissement de Chambéry. Les premiers travaux qui le signalaient à l'attention du jury remontent à une date ancienne, et depuis vingt ans ses plantations fruitières, ses drainages, ses créations de vignes et de treillages, et surtout la transformation de son domaine de Pré-Ramé, ont attiré sur lui l'attention de tous les amis de l'agriculture progressive.

L'un des premiers, M. Sylvoz a introduit dans ses domaines les meilleurs instruments de culture ; depuis longtemps ses étables sont peuplées d'animaux de la race de Tarentaise, dont les types primitifs ont été tirés de la vallée du Bourg-Saint-Maurice.

Déjà, en 1863, le jury décernait à M. Sylvoz une grande médaille d'or; en 1865, M. Dubreuil, l'éminent arboriculteur, dans un article des plus élogieux pour M. Sylvoz, donnait pour type de la culture des treillages ses plantations de Pré-Ramé et consacrait un long travail à indiquer le système de taille qu'elles exigent; en 1868, le jury de la Société centrale d'agriculture de la Savoie lui attribuait pour ce même domaine la prime d'honneur départementale de 800 fr.

M. Sylvoz, dans sa longue carrière agricole, ne s'est pas contenté de prêcher d'exemple ; comme président du Comice de Chambéry depuis sa création en 1861, comme membre de la Société centrale, il a encouragé toutes les améliorations agricoles, et nul plus que lui n'a su captiver l'attention des cultivateurs, qui le considèrent comme leur meilleur conseiller. Aussi la prime culturale qui lui a été décernée a-t-elle reçu le meilleur accueil des véritables amis de l'agriculture.

La seconde catégorie de prix culturaux offerts aux fer-

miers, aux cultivateurs-propriétaires tenant à ferme une partie de leurs terres, aux métayers isolés cultivant une propriété de plus de vingt hectares, n'a pas présenté de concurrents.

M. LE BARON D'ALEXANDRY a obtenu le prix cultural réservé aux propriétaires exploitant plusieurs domaines par métayers, consistant en une somme de 2,000 fr. à répartir entre les métayers; le jury lui a décerné, en outre, la coupe d'honneur.

M. d'Alexandry possède d'importants domaines sur les communes de Villard-d'Héry et de Coise; il en a pris la direction au décès de son père.

Depuis cette époque déjà reculée, il a essayé de régénérer ces propriétés et, on peut le dire, il en a opéré la complète transformation.

De vieux bâtiments couverts en chaume ont été reconstruits et appropriés à leur nouvelle destination; des bois sans valeur se sont convertis en prairies artificielles; les parties basses, le fond des vallons où il était possible de concentrer, de réunir les eaux, ont été semées en prairies naturelles; les champs où il était convenable de planter de la vigne, ont été défoncés, puis garnis de treillages.

A mesure que les prairies s'étendaient, M. d'Alexandry remplaçait le bétail ancien et l'augmentait; enfin, pour hâter ces améliorations, il consacrait annuellement d'importantes sommes d'argent à l'acquisition d'engrais.

Ce n'est qu'après avoir opéré la transformation complète de son ancien patrimoine, que M. d'Alexandry a constitué sur de nouvelles bases les fermages et les métayages que le jury est allé visiter.

Ces améliorations ont nécessité l'avance d'un capital de

plus de 60,000 fr., qui se trouve largement compensé par une augmentation progressive du revenu primitif de la propriété.

Ce sont ces améliorations, c'est l'exemple donné par M. le baron d'Alexandry, que le jury a voulu récompenser, en décernant à ses métayers une prime culturale de 2,000 fr., et en lui attribuant à lui-même la coupe d'honneur régionale.

Le programme des prix culturaux de la quatrième catégorie offrait un prix de 600 fr. et un objet d'art de 200 fr. aux métayers isolés, aux petits cultivateurs, aux propriétaires ou fermiers de domaines au-dessus de cinq hectares et de moins de vingt; c'est M. Heurteur père qui l'a mérité pour son domaine de la Grand'Maison en Maurienne.

M. Heurteur avait anciennement un relais de poste à la Grand'Maison; l'habitation se trouvait environnée de terres sans valeur, de délaissés caillouteux, distraits du lit de la rivière par la chaussée de la route royale de Chambéry à Turin.

L'aspect désolé de ces terres, la possibilité de les rendre à la culture par le colmatage, en utilisant les eaux chargées de détritus de l'Arc, déterminèrent M. Heurteur à entreprendre les travaux nécessaires à son amélioration, et, après bien des peines, il se trouva à la tête d'un fort beau domaine.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de drainage qui préservent les cultures des infiltrations de la rivière, grâce à l'abondance des engrais qu'on leur a consacrés, grâce à l'assolement améliorant adopté, le domaine de la Grand'Maison se trouve dans un état de fécondité exceptionnelle, qui a motivé la décision du jury.

Signalons, en terminant, les grandes médailles d'or

décernées à M. Landre aîné, maire de Saint-Beron, pour le bon état et le bon choix de son bétail; à M. Martin jeune, d'Albertville, pour la création de son domaine de Gilly par le colmatage des grèves de l'Isère ; à M. Pachoud, fermier du domaine du Beltonet, pour ses belles créations de vignes; à M. Henri Gojon, de Francin, pour sa culture de vigne à la charrue.

Les récompenses décernées, tous les six ans, par M. le Ministre de l'agriculture aux lauréats des primes d'honneur, ne sont pas les seuls encouragements donnés aux agriculteurs de la Savoie; les sociétés départementales de Chambéry et d'Annecy, les comices d'arrondissements, mettent annuellement au concours de nombreuses récompenses honorifiques et pécuniaires qui signalent à l'attention publique les améliorations réalisées, les résultats obtenus dans chacune des exploitations primées.

Les concours régionaux ont leur place marquée à côté des primes d'honneur.

Dans ces grandes exhibitions agricoles, qui se renouvellent périodiquement, la Savoie a toujours occupé un rang distingué.

A Moulins, à Roanne, à Mâcon, à Bourg, à Lons-le-Saulnier, comme à Chambéry et à Annecy, nos éleveurs ont obtenu un grand nombre de médailles d'or et d'argent, accompagnées de primes pécuniaires pour des sommes qui se sont souvent élevées à plus de cinq à six mille francs.

Ces résultats ne sont pas les seuls que nous aient procurés les concours régionaux : les nombreux visiteurs qui s'y rendent ont appris à connaître notre bétail, et dès lors nos marchés sont fréquentés par des acheteurs étrangers qui nous enlèvent, à des prix avantageux, les animaux dont nous pouvons disposer.

C'est encore dans les concours régionaux que nos agriculteurs ont vu les diverses races qui peuplent les départements de la région, les races étrangères perfectionnées importées d'Angleterre.

C'est, enfin, dans ces réunions, que nos laboureurs ont appris à connaître et ont vu marcher les instruments perfectionnés et économiques qui font tout à fait défaut chez nous, et certes ce n'est pas le moindre service qu'ils aient rendu à notre agriculture.

CHAPITRE XI

Améliorations et progrès agricoles réalisés en Savoie jusqu'à ce jour.

Les deux Savoie, avec leur population compacte, intelligente et laborieuse, ont marché et continuent à avancer dans la voie du progrès agricole.

Ce progrès n'est cependant pas le résultat du développement de l'instruction agricole des classes rurales, qui se trouve chez nous, comme dans la plupart des départements français, à l'état de création.

Le progrès qui se fait remarquer est dû aux efforts des Comices et des Sociétés d'agriculture, aux encouragements donnés par les propriétaires à leurs fermiers, à leurs métayers et surtout aux exemples que les propriétaires-cultivateurs ont mis sous les yeux des habitants de nos campagnes.

Le manque de centre industriel de quelque importance, le peu d'extension des terres arables, la densité des bras disponibles, ont aussi contribué à ce résultat en faisant de l'agriculture l'unique ressource de nos populations rurales.

Ces conditions exceptionnelles ont dû faire adopter un système de culture qui tire de chaque hectare le plus de substance alimentaire; aussi la culture intensive, qui est l'accumulation sur une surface donnée de beaucoup de travail et de capitaux, s'y est développée sur une grande échelle et le sol y reçoit de fortes avances en main-d'œuvre et en engrais.

L'exiguïté de nos exploitations, eu égard au personnel qui les cultive, explique le peu de progrès réalisés dans la construction de nos charrues et la perfection de nos instruments de main-d'œuvre; c'est, en effet, avec ces derniers qu'on opère les travaux qui ont pour but de défoncer le sol pour augmenter la profondeur de la couche arable.

Les capitaux dont disposaient anciennement les habitants de nos campagnes se sont sensiblement accrus; mais, au lieu de les consacrer, comme cela se pratique dans les pays de moyenne et de grande culture, à étendre les fermages, nos cultivateurs les emploient à acquérir des terres, seul placement auquel ils aient confiance. Cet amour de la propriété a fait de rapides progrès depuis 1851; d'après M. Despine, le nombre de cotes foncières était, à cette époque, de 175,750; elles se sont élevées, en 1865, à 231,838. Les mutations de propriétés ont donc créé, en quatorze ans, 56,000 cotes nouvelles.

Les améliorations d'un ordre général, exécutées dans les deux départements de la Savoie, qui méritent d'être signalées, portent sur le reboisement et l'aménagement des forêts, sur les défrichements, les assainissements et les drainages, sur les irrigations, sur l'extension des prairies artificielles et des plantes sarclées, enfin sur le développement donné à la culture de la vigne; nous dirons un mot de chacune de ces améliorations.

REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENT DES FORÊTS.

C'est surtout depuis l'annexion de la Savoie à la France que nos forêts ont attiré l'attention des hommes spéciaux chargés de leur conservation. Trop longtemps le manque de surveillance avait introduit de nombreux abus dans

l'exploitation de nos bois ; ils auraient eu les plus graves conséquences s'ils s'étaient continués.

On avait négligé le reboisement des lieux escarpés, des flancs des montagnes, des mamelons isolés ; sur certains points, la terre végétale, entraînée dans les vallées, avait frappé de stérilité des surfaces considérables ; les forêts manquaient de chemins d'accès, les troupeaux les parcouraient à tout âge et leurs dents meurtrières détruisaient les jeunes pousses ; les coupes des taillis étaient trop rapprochées et le balivage insuffisant ; enfin, on entrait dans les bois des communes à toutes les époques de l'année, sans s'inquiéter si ces coupes intempestives ne frapperaient pas les souches de stérilité.

En moins de dix ans, on a regarni, au moyen de semis ou de plantations partielles, des centaines d'hectares ; des gazonnements, des barrages, des digues, préservent les vallons des corrosions des eaux torrentielles qui descendent des montagnes ; des chemins à pente uniforme permettent l'accès des bois aux attelages. Par une active surveillance, on est arrivé à limiter le pâturage des forêts, sans cependant porter atteinte aux intérêts des communes. Enfin, on a régularisé les coupes et assuré leur repeuplement.

Dans un avenir prochain, les ressources forestières des deux Savoie assureront pour longtemps l'affouage de nos populations et enrichiront les communes qui les possèdent. Sans doute, cette œuvre de reconstitution n'est pas achevée, elle se continue ; mais l'administration forestière, qui en si peu de temps a obtenu d'aussi beaux résultats, a des titres assurés à notre reconnaissance.

DÉFRICHEMENTS.

La Savoie est, sur bien des points, resserrée dans un cercle de bois, de montagnes, de torrents et de rivières; les habitants y manquent de terre cultivée; le défrichement était un moyen de leur en fournir, on y a eu recours. En peu de temps, on a converti à la culture de vastes étendues de friches, de terres vagues, situées au pied des montagnes et des coteaux.

Ces améliorations se sont opérées au prix de travaux considérables : il a fallu débarrasser le sol des roches descendues des montagnes, qui le recouvraient; on a dû arracher les broussailles et les genêts, défoncer la terre à la main à une profondeur suffisante, puis l'épierrer avant de la cultiver.

Ces défrichements ont généralement donné de bons résultats, et ces terres improductives, dont la vue attristait le pays, ont été converties en cultures, en prairies artificielles et même en vignes.

Ces améliorations sont de véritables conquêtes, qui honorent les personnes qui en ont pris l'initiative.

ASSAINISSEMENT DES MARAIS.

Anciennement on rencontrait dans nos montagnes, au bas des vallons, le long des rivières, de nombreux marécages inondés pendant une partie de l'année, qui ne produisaient que des joncs, des roseaux ou des foins de mauvaise qualité.

Ces marais, alimentés par des sources et les eaux pluviales réunies dans des bas-fonds à sous-sol imperméable, occupaient improductivement de grandes superficies et viciaient l'air à certaines époques de l'année.

L'État, les départements, les communes et les intéressés ont contribué à rendre à la culture une partie de ces marécages.

Les plus considérables de ces travaux dans le département de la Savoie sont l'endiguement de l'Isère et de l'Arc, la canalisation du Gelon, le desséchement des marais des Marches et de Francin, de ceux du Grand-Barberaz et de Triviers, de Sonnaz, de Méry et du Viviers.

Dans la Haute-Savoie, on doit signaler l'endiguement de l'Arve et du Rhône, le desséchement des marais d'Épagny et quelques autres de moindre importance.

L'assainissement de ces marais a occasionné des dépenses considérables, et si les résultats n'ont pas été partout aussi satisfaisants qu'on aurait pu l'espérer, on doit l'attribuer en grande partie à l'impatience des propriétaires, qui, d'une part, ont négligé d'entretenir les canaux d'écoulement à leur charge et, de l'autre, ont mis trop vite en culture des terrains tourbeux auxquels il manquait l'élément calcaire.

Tous les marais de la Savoie ne sont pas encore desséchés; il en est même qui, alimentés par des eaux courantes, peuvent être conservés sans inconvénients pour la santé publique. La litière d'excellente qualité, qu'ils fournissent en abondance, remplace la paille employée à nourrir le bétail pendant l'hiver.

DRAINAGES.

Les travaux de drainage partiel par empierrement ont été, de tout temps, une nécessité de nos cultures.

Depuis qu'on a préconisé ce système d'assainissement, depuis qu'on en a fait l'objet d'études sérieuses, on a créé

en Savoie des fabriques de tuyaux en terre cuite ; et des travaux assez importants ont été entrepris sous la conduite de draineurs expérimentés et sous celle des ingénieurs hydrauliques des deux départements de la Savoie.

Ces exemples partiels n'ont pas été perdus : aux drainages irréguliers ont succédé des travaux d'ensemble, étudiés avec soin, qui ont donné les meilleurs résultats.

On n'a point abandonné le drainage par empierrement, qui est un moyen économique de se débarrasser des roches ou des galets qui souvent encombrent la culture ; mais on pratique dans le fond une coulisse ou canal couvert en tuyaux de terre cuite, en pierres sèches ou en bois de vernes, et aujourd'hui nulle amélioration agricole de quelque importance ne s'exécute sans qu'elle soit précédée d'un drainage, si la nature du sous-sol le rend nécessaire.

Les drainages à fossés couverts, jugés insuffisants dans les terrains tufacés, tourbeux et marécageux, ont été remplacés par des canaux d'assainissement à ciel ouvert ; on a pu, par ce moyen, mettre en culture des superficies assez considérables que la permanence de l'eau rendait stériles.

IRRIGATIONS.

L'irrigation est facile dans un pays comme le nôtre, où la plaine est l'exception. Tous les terrains ayant une pente plus ou moins forte, on peut dériver les eaux qui descendent des montagnes et, selon la quantité dont on dispose, les déverser en nappe, les utiliser par reprise ou rafraîchir les racines par infiltration au moyen de rigoles de niveau.

Des progrès considérables ont été réalisés en Savoie dans les travaux d'irrigation des prairies naturelles, mais souvent ces irrigations commencent trop tôt ou se pro-

longent trop longtemps; on ne tient pas assez compte de la nature des eaux pour les arrosages d'hiver; celles de source seules peuvent être utilisées pendant la durée des neiges et des gelées.

L'irrigation, dans ses applications, emprunte ses éléments pratiques à la physique et à la chimie; l'observation prolongée remplace partiellement la connaissance de ces sciences : mais, lorsque les études agricoles auront pénétré dans nos écoles primaires, nos agriculteurs pourront se rendre compte de l'influence de la qualité des eaux, de leur effet utile et de la convenance qu'il peut y avoir à les répandre à une époque plutôt qu'à une autre.

CULTURES SARCLÉES, FOURRAGES ARTIFICIELS.

Parmi les améliorations qui se sont produites en Savoie, nous avons signalé l'extension de la culture des racines et des fourrages artificiels.

Sous l'influence des nécessités qu'engendre la prédominance de la petite culture, les assolements alternes se sont généralisés en Savoie; la culture des racines destinées à la nourriture de l'homme en a été la conséquence.

Malheureusement, le peu d'étendue de nos domaines ne permet pas d'attribuer au bétail une assez large part dans la consommation de ces racines, et la quantité de pommes de terre, de betteraves et de navets qu'on leur destine n'est pas en rapport avec le nombre de têtes de bétail qu'on nourrit.

Les prairies artificielles, au contraire, occupent, comme nous l'avons dit ailleurs, plus de 45,000 hectares, nous n'y reviendrons pas; nous constaterons cependant que

cette étendue déjà considérable n'est pas encore suffisante, car on ne doit pas perdre de vue que la Savoie est surtout un pays d'élevage et que, pour accroître notre richesse agricole, nous devons travailler à perfectionner nos races, à augmenter le nombre de têtes de nos troupeaux.

Si à ces améliorations, qui se signalent spécialement à notre attention, nous ajoutons l'abandon à peu près général de la jachère pour lui substituer l'alternat des récoltes; le développement donné à la culture de la vigne, les soins mieux entendus dont elle est l'objet; l'accroissement progressif de la qualité et du nombre de nos animaux domestiques; l'importance que l'on attache à augmenter les engrais dont on dispose et à les mieux traiter; les perfectionnements apportés à l'installation des constructions rurales; enfin le désir, le besoin d'instruction qui se manifeste dans nos classes rurales, on se convaincra de l'importance du chemin parcouru depuis que les conditions de travail ont changé par l'extension des libertés politiques et commerciales. Car, comme le dit avec tant de vérité Jean-Jacques Rousseau, « la terre offre son sein fertile aux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes, elle semble sourire et s'animer au doux spectacle de la liberté, elle n'est ingrate que pour les esclaves. »

Les progrès réalisés jusqu'à ce jour en Savoie sont bien faits pour nous inspirer un légitime orgueil et nous donner les meilleures espérances pour l'avenir; mais, pour conduire à bonne fin les améliorations dont notre sol est susceptible; pour que la production acquierre cette puissance qui brave tous les obstacles; pour que la culture améliorante, qui est la source la plus féconde de la production à bon marché, s'implante partout en Savoie, il faut que la liberté commerciale ne rencontre plus d'obstacles.

Sans doute, nous sommes loin de l'époque où l'Etat et les municipalités fixaient arbitrairement le prix des denrées alimentaires et en défendaient, à leur gré, l'exportation; mais nous avons encore des cordons de douane qui augmentent le prix de nos vêtements et de nos instruments aratoires, qui gênent la sortie de nos denrées et de nos bestiaux.

Nous avons, dans les villes, des octrois qui frappent surtout les produits agricoles.

Nous avons enfin la régie qui impose de si lourdes charges à nos vins et tant d'entraves à leur circulation.

On voit que l'agriculture est loin de jouir des libertés que nous jugeons indispensables à sa prospérité; aussi formerons-nous le vœu, en terminant, que l'article 1er de la loi du 28 septembre 1791 reçoive au plus tôt son application et que « le territoire de la France, dans toute son étendue, soit libre comme les personnes qui l'habitent. »



NOTICE

SUR LES

CONSTRUCTIONS ROMAINES ET LES MOSAÏQUES

DÉCOUVERTES A ARBIN

Par M. le marquis D'ONCIEU DE LA BATIE.

Lue dans la séance publique du 27 mai 1870.

Les ruines et les restes de constructions considérables, que des fouilles récentes ont mis à découvert à Arbin, appartiennent, selon toute vraisemblance, à une de ces *villa* que l'époque de la domination romaine vit s'élever en si grand nombre dans nos contrées et dont tant de vestiges ont été retrouvés et se rencontrent tous les jours, épars sur le sol, dans les diverses parties de la France et de l'Angleterre. Les plans de ces établissements, reconstitués par les travaux des archéologues, nous donnent l'idée de demeures spacieuses, occupant un emplacement très étendu et dont les bâtiments se développent ordinairement en forme de *carré*, autour de vastes cours. L'ensemble de ces *villa* se compose de trois corps de logis distincts : la *villa urbana*, résidence du maître, de sa famille et des serviteurs de sa maison ;

la *villa agraria*, habitée par le personnel employé aux travaux de la campagne et par les animaux nécessaires à l'exploitation ; enfin la *villa fructuaria*, destinée à abriter les moissons et les divers produits du domaine ; en somme, la maison de plaisance, la ferme et la grange avec ses greniers, le tout habituellement desservi par de vastes voies de dégagement, portiques, crypto-portiques, couloirs ou corridors.

Les travaux d'exploration opérés jusqu'à ce jour à Arbin, quoique poursuivis sur une longueur de 160 mètres, n'ont mis à découvert qu'un seul des côtés de l'enceinte carrée de l'ancienne *villa;* et il s'en faut de beaucoup que les bâtiments de cette façade aient pu être explorés dans toute leur profondeur. Mais un heureux hasard a dirigé les découvertes et les fouilles sur la plus noble partie de la demeure, sur l'habitation du maître et de sa famille, exposée au midi et prenant ses jours et ses points de vue sur cette splendide vallée de l'Isère, dont les flancs, couverts des plus riches cultures, se couronnent, à leurs sommets, de glaces et de neiges éternelles. Quant aux deux ailes de retour, quant à la façade tournée au nord, ces divers emplacements, de même que les cours centrales, sont restés à reconnaître ; mais on a la preuve de leur existence par quelques coupures du sol, dirigées sur des points isolés, et par des découvertes accidentelles faites à diverses époques, à des distances considérables des travaux accomplis dernièrement.

C'est ainsi qu'un minage exécuté, il y a quelques années, dans une vigne appartenant à M. le comte de La Flèchère, suivant une ligne à peu près parallèle à celle des dernières fouilles, mais bien plus au nord,

mettait à jour un pavé en briques antiques, que l'on a eu le bon esprit de sauver de la destruction en le recouvrant de la terre qui l'avait protégé jusqu'alors ; dans la même direction encore, mais tout près de la ferme de Mérande, des travaux de défoncement, pratiqués il y a fort longtemps, ont amené la découverte de constructions considérables et d'une porte charretière de grande dimension, dont le seuil orne aujourd'hui l'entrée d'une maison du village d'Arbin. Les emplacements où ont eu lieu ces découvertes sont parfaitement connus et il sera aisé de les rattacher au plan d'ensemble, comme cela a été fait pour d'autres restes de construction, retrouvés cette année même, mais à plus de huit mètres en arrière de la ligne suivie dans les dernières fouilles ; constructions dont l'importance se révèle par la présence de nombreux fragments de verre de mosaïques, blanc et bleu, et par leur superposition à un canal assez grand pour donner passage à un homme et se prolongeant à une grande distance ; enfin le mur terminal qui fermait à l'ouest la *villa* et ses dépendances, a été reconnu sur une longueur de 25 mètres, et sans doute on le retrouverait bien plus loin en remontant vers la colline.

Avant d'entreprendre la description des bâtiments que les fouilles ont permis de reconstituer, notons, en passant, qu'ils ne sont pas les plus anciens dont les traces apparaissent sur cet emplacement ; car ils se trouvent, sur plusieurs points, superposés à des constructions d'une nature plus grossière, à des bétons fortement endommagés, que recouvre une certaine épaisseur de terre végétale. On sait que la route qui longe le champ des découvertes est notablement en contre-bas des fondations des bâtiments. Or, sur certains points

de son parcours, elle repose sur plusieurs étages de bétons et de briques alternés. Sur ces divers vestiges d'une occupation plus ancienne du sol, se sont élevés les vastes et somptueux édifices que nous allons essayer de décrire. Une cause demeurée inconnue semble en avoir empêché l'entier achèvement. Des amas considérables de chaux, des monceaux de sable à bâtir amené de loin, des briques en nombre, tous ces restes retrouvés à proximité des constructions, indiquent des approvisionnements faits en vue de plans d'agrandissements, qu'une ruine subite, un désastre imprévu, semblent avoir brusquement arrêtés.

Il serait prématuré, cependant, de prétendre se prononcer avec une entière certitude sur la destination des constructions d'Arbin. Il est vraisemblable qu'elles appartiennent à une *villa* ou maison de plaisance de l'époque gallo-romaine ; mais ne serait-il pas possible qu'elles eussent fait partie de quelque ville ou village dont le nom et le souvenir se seraient entièrement perdus ? Faudrait-il voir là quelques restes de l'antique cité de Mantala ? Ces suppositions ne sont guère admissibles ; car, si les ruines dont il s'agit se rattachent à un ensemble d'habitations agglomérées, la richesse des débris de toute sorte qui s'y rencontrent, accuse plus qu'un village, plus qu'un bourg, et ce n'est que dans une ville d'une certaine importance que pouvaient trouver place ces belles demeures avec leurs marbres rares, leurs stucs et leurs beaux enduits peints, dont les salles principales étaient ornées de mosaïques de pierre et de verre de couleurs variées, tandis que de puissants appareils calorifères les défendaient contre les rigueurs de l'hiver. Or, ni les anciens itinéraires, ni les données fournies par les con-

naissances géographiques, ni les traditions locales, ne placent à Arbin une station ou une cité gallo-romaine.

Il est donc infiniment plus probable que nous nous trouvons en présence d'une de ces importantes *villa* des champs, si souvent décrites par les archéologues ; sans doute, ces vastes constructions formaient l'habitation d'un riche personnage, et, à la fois, résidence de luxe et métairie, cette belle demeure devait peut-être à son site admirable son nom de *Miranda,* devenu ensuite *Mérande,* ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui. Quelque grand propriétaire, quelque haut fonctionnaire de l'Empire y avait construit sur ce sol merveilleusement fertile, au milieu de riches domaines et de vastes bâtiments, ce splendide palais d'été, qui joignait à tout le confort des villes une exposition et des points de vue incomparables.

Si l'on s'étonne de l'étendue très considérable de constructions qui, dans notre hypothèse, constitueraient la maison de campagne d'une seule famille ; si l'on objecte que les logements, tels que nos fouilles si incomplètes ont permis de les restituer, n'occupent pas moins d'une surface de 130 mètres de longueur et qu'on y compte jusqu'à 70 pièces de toutes dimensions ; qu'enfin ce vaste ensemble ne serait qu'un des côtés de l'enceinte carrée de la *villa* ; il sera facile, en jetant les yeux sur les autres résidences de ce genre décrites par les archéologues, de se convaincre que les dimensions supposées de la *villa* d'Arbin n'offrent rien d'anormal ni d'exagéré. C'est ainsi que la *villa* de Mienne, près de Châteaudun, se composait, dit M. de Caumont, de deux grandes cours entourées de constructions, séparées l'une de l'autre par une petite place ; la moins vaste de ces deux cours n'avait pas moins de 200 mètres de longueur sur une largeur

de plus de 100. Les *villa* de Woodchester, de Bigor, en Sussex, etc., décrites par le même auteur, n'ont pas moins d'importance.

Il convient de remarquer que les plus belles maisons de campagne des Romains n'avaient qu'un étage et qu'ainsi elles devaient occuper sur le sol trois fois plus de place que les nôtres : « Tout porte à croire, que la plupart des villæ même les plus opulentes avaient une élévation peu considérable ; qu'elles ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée ; un grand nombre de passages d'auteurs anciens portent à le faire supposer. Pline parle de deux parties exceptionnelles de la villa de Laurente, qu'il appelle des tours, quoiqu'elles fussent moins élevées que nos maisons modernes... Il ne fait aucune mention d'escaliers dans sa maison de Laurente, d'où nous pouvons conclure qu'elle n'avait qu'un étage... L'examen attentif des vestiges de nos villæ gallo-romaines porte à croire que beaucoup d'entre elles n'ont été construites en pierre que jusqu'à une certaine hauteur au-dessus du pavé des appartements et que le reste des murs était en clayonnage... On voit alors la base des murailles, solidement construite et conservant un niveau constant... » (DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*, IIIe partie, page 170.)

Or, ce dernier indice, constaté par M. de Caumont, apparaît d'une manière évidente dans les restes de constructions d'Arbin. Dans tout le premier corps de logis, on voyait les murs s'élever uniformément jusqu'à un demi-mètre environ au-dessus du pavé, puis là se terminer par une ligne nette et une surface plate sur laquelle reposait apparemment le clayonnage.

D'ailleurs, pour comprendre quelle pouvait être

l'étendue d'une maison de campagne destinée à abriter les fastueux loisirs d'un haut personnage de la société de cette époque, il faut se rappeler le genre de vie que menaient les heureux du jour, les favoris de la fortune, et quelle place y tenaient les préoccupations du confort le plus raffiné. Pline a pris soin de nous décrire sa *villa* de Laurente, qui comptait jusqu'à cinq salles à manger, diversement orientées pour fournir, suivant la saison et l'heure du jour, le point de vue le plus agréable ; le maître y avait, de même, disposé ses chambres à coucher en conformité avec son humeur et son état de santé. Dans le jardin était un pavillon, qu'il appelle ses délices, *amores mei ;* là, dans une élégante alcôve, se trouvait un lit dont les pieds étaient tournés vers la mer et la tête vers les bois, tandis que, de chaque côté, l'œil se reposait sur de charmantes maisons de campagne ; trois fenêtres présentaient ces trois vues différentes. Lui fallait-il un calme profond, voulait-il un complet silence ? il pouvait se retirer dans une autre chambre à coucher, où ne parvenaient ni la voix des esclaves ni le bruit du vent, ni même le murmure de la mer ; les éclairs et le jour n'y avaient pas accès, car un double mur, avec un vide ménagé au milieu, absorbait tout bruit importun. Il faut lire ensuite la description de ses appartements d'été et d'hiver, de ses bains somptueux, de son jeu de paume, de ses jardins magnifiques, etc. Sa *villa* de Toscane était plus belle encore. Ses lettres nous la font connaître en détail et nous parlent aussi de celles qu'il avait à Tusculum, à Tivoli et sur les bords du lac de Côme. Cicéron ne possédait pas moins de dix-huit *villa* éparses dans les diverses parties de l'Italie.

Il faut dire quelques mots des circonstances qui ont

amené les importantes découvertes d'Arbin et des conditions dans lesquelles les fouilles se sont accomplies. Dans le courant de l'année de 1865, M. l'architecte Fivel, membre agrégé de l'Académie, M. le marquis d'Oncieu et M. le chanoine Vallet, membres résidents, avaient signalé l'existence de substructions romaines importantes sur un point du territoire d'Arbin appartenant à M. le marquis d'Oncieu et désigné tantôt sous le nom traditionnel de *Vella de los Sarrazins*, tantôt sous celui de *Mérande*.

Ces anciennes constructions, mises à nu par une coupure pratiquée dans le sol pour la route de Montmélian à Cruet, affleuraient sur la berge de la route et étaient visibles sur une longueur assez considérable. Elles semblaient offrir comme pavé des couches horizontales d'une sorte de ciment (le *signinum opus* de Pline et de Vitruve), tel qu'on en retrouve, suivant M. Fivel, à Aix-les-Bains, à Montagnole, au Bourget, à Lémenc, à Barby, à Saint-Genix d'Aoste, etc. Un certain nombre de murs verticaux, sortant de ce pavé de distance en distance, paraissaient indiquer la division de la partie visible des constructions en autant de pièces ou appartements ; de petits canaux d'eau débouchaient aussi dans la berge de la route.

M. Vallet proposa d'entreprendre des fouilles, qui furent ajournées à cause des riches cultures dont la surface du sol était alors couverte, et on se borna provisoirement à recueillir divers débris de poterie épars sur le sol et, entre autres, des fragments de conduits d'eau.

A la séance du 19 novembre 1868, M. Rabut venait de nouveau appeler l'attention de l'Académie sur ces mêmes substructions, mais, allant plus loin que ses devanciers,

il signalait un fait nouveau du plus haut intérêt, que lui avait indiqué M. le docteur Dubouloz, de Montmélian : c'est que, au lieu d'être formé d'un simple ciment, le pavé des substructions de Mérande était formé de petits cubes de marbre blanc et vert, noyés dans du ciment et composant une mosaïque, dont M. Rabut présentait plusieurs échantillons.

Ensuite de cette communication, l'Académie nomma une commission chargée de reconnaître les emplacements à explorer et de reprendre, dès qu'il serait possible, les fouilles ajournées en 1865. Elle se composait de MM. Pillet, Rabut et d'Oncieu, vice-président de l'Académie et propriétaire du sol. Le 21 juillet 1869, elle mettait la main à l'œuvre et les premiers coups de pioche des ouvriers faisaient sortir de terre un splendide pavé de mosaïque ; puis successivement apparaissaient des murs, des seuils de porte, des aires en ciment ou en béton, d'énormes amoncellements de briques et de tuiles de toutes formes et de toutes dimensions ; puis les restes de deux autres salles pavées aussi en mosaïques, moins belles que la première, mais à peu près intactes et si bien conservées qu'elles paraissaient sortir des mains qui les avaient construites.

Cependant on avait dû opérer sur un terrain couvert des riches produits de la saison ; on pressentait que les fouilles étaient appelés à prendre une extension considérable ; il convenait de ne pas sacrifier inutilement les récoltes et de renvoyer à l'entrée de l'hiver la continuation des travaux ; mais il fallait, sans perdre de temps, assurer la conservation des mosaïques devenues l'objet d'incessantes visites et gravement compromises par l'empressement plus ou moins discret des curieux. Le seul moyen

de les sauver de la destruction, était de les enlever promptement, sauf à déterminer ensuite quelle destination on leur donnerait et quels emplacements pourraient les recevoir. Mais, outre que les dépenses d'enlèvement et de pose à nouveau paraissaient devoir être assez considérables, les difficultés de travaux si peu usités et l'issue assez douteuse d'une entreprise aussi nouvelle donnaient à réfléchir. Toutes les localités indistinctement ne sont pas propres à recevoir un pavé en mosaïque ; dans l'hôtel-de-ville de Chambéry, qui venait d'ailleurs d'être complètement achevé, aucune pièce ne présentait les dispositions ni les dimensions voulues. Le Musée départemental n'était installé qu'à titre provisoire à l'étage supérieur du Palais-de-Justice, au haut d'un escalier de cent et six marches. Seule, l'église d'Arbin, en voie de reconstruction, se trouvait dans des circonstances favorables ; le chœur se prêtait fort bien à la pose d'une des mosaïques ; en recevant un de ces beaux pavés, elle s'enrichissait d'une splendide et incomparable décoration, en même temps qu'elle gardait indissolublement unie au nom et au sol d'Arbin une partie importante des richesses archéologiques retrouvées sur son territoire. Une des mosaïques fut donc offerte à l'église d'Arbin par le propriétaire du sol, qui réservait pour lui les deux autres et les destinait à être posées au château de la Bâtie, habitation qu'il possède dans les environs de Chambéry. En même temps, il prenait entièrement à sa charge toutes les dépenses de fouilles et d'extraction, faites et à faire ; de concert avec la commission nommée par l'Académie, à laquelle furent adjoints MM. Fivel et Perrin et les abbés Trepier et Vallet, il faisait exécuter, pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, des travaux

de minage et de défoncement qui ont permis de dresser le plan d'une partie importante des constructions ; avec son concours et en son assistance, il recueillait les notes et les renseignements à l'aide desquels a été rédigé le présent mémoire.

L'œuvre si délicate de l'enlèvement et de la remise en place des mosaïques dut être exécutée sans délai et fut confiée à M. Fivel, architecte à Chambéry, membre agrégé de l'Académie, qui faisait partie de la commission. Elle a été conduite avec une entente remarquable et accomplie avec un plein succès. Voici la manière dont il a opéré pour mener à bien cette difficile et laborieuse entreprise : Les mosaïques qu'il s'agissait d'enlever reposaient sur un terrain joignant immédiatement la route qui conduit d'Arbin à Cruet, mais se trouvaient sur un plan plus élevé d'environ un demi-mètre ; de telle sorte qu'il était facile, en se plaçant sur la route, d'enlever à coups de pioche le massif de maçonnerie et de béton qui leur servait de lit et d'arriver par évidement jusqu'à la mince assise des petits cubes de marbre ; parvenu à ce point, on pouvait aisément briser et enlever la faible épaisseur qu'on avait devant soi ; mais, pour que cette surface conservât de l'adhérence et se laissât détacher par compartiments réguliers et faciles à reconnaître, elle avait été préalablement recouverte de papier enduit de colle forte et découpé suivant la forme des dessins qui se présentaient. Chacun de ces compartiments, ainsi solidement fixé, était marqué d'un numéro d'ordre correspondant à un plan, de telle sorte que lorsqu'il s'est agi de la mise en place, on n'a eu qu'à poser, suivant son ordre, chacune des pièces sur un lit de ciment. Ce procédé si simple et si bien trouvé a été appliqué avec un succès complet.

Les explorations faites jusqu'ici ont permis de reconnaître trois corps de logis séparés : deux, destinés spécialement à l'habitation ; un troisième, beaucoup moindre de dimension et qui, d'après la nature des trouvailles qui y ont été faites, paraîtrait avoir contenu un fourneau, une forge et peut-être des ateliers destinés à la fonderie ou au travail des métaux.

PREMIER CORPS DE LOGIS

Le plus somptueux et le plus élégant de ces trois corps de logis, autant qu'il est permis d'en juger par les découvertes faites jusqu'ici, paraît être celui qui se présente le premier lorsqu'on suit le chemin tendant d'Arbin à Cruet. Il renfermait les trois belles mosaïques dont il a déjà été question. Il se développait sur une étendue de 64 mètres et n'a pas encore été exploré dans toute sa profondeur. Il était desservi par une longue et étroite galerie ou crypto-portique qui, après un parcours de 46 mètres de l'ouest à l'est, tournait à angle droit pour aboutir à un vestibule s'ouvrant par une grande porte sur une cour orientée au midi ; ce couloir servait de dégagement à dix pièces importantes, qui toutes prenaient leur jour sur la façade méridionale, tandis qu'il était sans communication avec tous les logements exposés au nord, consistant pour la plupart en de toutes petites chambres larges au plus de deux mètres et qu'occupaient sans doute les gens de service. Les appartements qui regardaient le midi étaient apparemment les pièces de réception ou des salles à manger, *triclinia*. Ils présentent de belles proportions et sont pavés tantôt en mosaïque,

tantôt en bétons dont les couleurs varient avec la nature des matériaux qui y sont employés : brique rouge, pierres blanches ou mortier.

La plus grande de ces pièces n'avait pas moins de huit mètres sur onze. Il est difficile d'en définir la destination. Elle était la dernière à l'extrémité du bâtiment, tout à côté du vestibule. Les pièces sous les n[os] 1, 4, 6 du plan contenaient trois belles mosaïques que nous allons décrire sommairement. Le dessin joint à ce mémoire en donnera une idée plus exacte.

PREMIÈRE MOSAÏQUE.

La plus grande, qui mesurait 7^{m}30 sur 6^{m}80, comprenait 24 grands sujets dans des compartiments de 0^{m}50 carrés. Ces sujets étaient tantôt des fleurs, tulipes, muguets, etc., tantôt des armes ; ainsi une cuirasse, une hache à deux tranchants ; des animaux : un dauphin, une perdrix. On y voyait aussi une coupe à deux anses, une corne à boire, une flûte de Pan, une tête de faune, etc. Tout autour de ces compartiments, courait une bordure d'étoiles, formée de segments de cercle blanc et noir. Enfin toute la pièce était entourée d'une très riche bande de fleurs et de feuilles de *lotus* de grande dimension, d'une distinction remarquable de dessin. Cette grande bordure mesure 32 centimètres de largeur ; celle qui encadre les compartiments à sujets n'a que 0^{m}25. Les couleurs employées, on pourrait dire les nuances, sont le blanc, le gris, le rouge foncé, le rouge brique, le jaune, le noir, etc.

DEUXIÈME MOSAÏQUE.

Dimensions : 5^{m}70 sur 4^{m}25. Elle se compose d'une série de cercles de 0^{m}27 de diamètre, dans lesquels

s'inscrivent autant de losanges évidés. Elle ne comprend que des pierres blanches et noires. Dans la bordure se trouvent de plus le rouge, le gris et le jaune, et ces cinq couleurs forment, tout autour de la pièce, une double tresse à trois, du plus joli effet. Dans les parties qu'occupaient les meubles contre les murs, les entrelacs sont remplacés par des espaces entièrement noirs.

TROISIÈME MOSAÏQUE.

Dimensions : 5^{m}70 sur 4^{m}50. Tracés géométriques d'un riche dessin, avec fleurons au centre des compartiments, d'une remarquable conservation.

Dans les pièces joignant immédiatement celles qui contenaient les mosaïques, ont été trouvés des restes importants d'appareils de chauffage. Ainsi, dans la pièce n° 2 du plan, le sol était couvert d'un énorme amoncellement de briques calorifères, pour la plupart brisées; et dans celle qui porte le n° 7, apparaissaient les restes d'un four circulaire, muni de conduits formés de deux briques demi-cylindriques assemblées à mortier. Les sous-sol des mosaïques étaient de solides bétons s'appuyant, tout autour des pièces, sur un renfort des murs faisant saillie de 40 centimètres; la plus grande et la plus belle des trois reposait, en outre, sur des murs partant des quatre angles et se croisant, au centre de la pièce, en croix de saint André. A chaque extrémité de ce corps de logis, à l'ouest comme à l'est, était une cour ou un jardin fermé par un mur qui se dirigeait vers la colline. Du côté ouest, ce mur était à 17 mètres de distance des bâtiments, et on en retrouve des traces sur une longueur de 25 mètres; si l'on continuait de

fouiller en remontant vers le nord, on le retrouverait sans doute bien plus haut. Quant à la cour orientale, elle était large de 11 mètres. Le sol sur lequel elle repose renferme, à un niveau notablement inférieur à celui des bâtiments, des restes de bétons dont le mauvais état de conservation et la grossièreté indiquent une époque antérieure à celle de l'ensemble de la construction. Le mur qui la ferme à l'est, la sépare du second corps de logis dont nous allons nous occuper.

DEUXIÈME CORPS DE LOGIS

Précédé à l'ouest d'une avant-cour, large de sept mètres et demi, à laquelle donnait accès une porte charretière pratiquée dans le mur de clôture, ce second corps de logis n'avait pas moins d'importance que le premier. Vers l'angle nord-ouest de la cour, ont été trouvés une grande quantité d'ossements, mais mélangés avec de la chaux et réduits en si menus débris, qu'ils étaient devenus méconnaissables. La longueur des bâtiments était de 60 mètres. Quant à leur épaisseur, l'état peu avancé des fouilles n'a pas permis de la reconnaître au delà de 18 mètres ; peut-être était-elle bien plus considérable. Trente pièces d'habitation ont été explorées jusqu'ici. Quelques-unes ont offert des dispositions et des détails dignes d'intérêt. Ainsi, une sorte de galerie (nº 11 du plan), de 11 mètres de long sur 2 de large, n'était autre chose qu'un canal fait d'un solide béton, épais de 35 centimètres, dont la profondeur, qui ne dépassait pas 20 centimètres, était déterminée par un tore faisant saillie tout le long des murs longitudinaux.

La pièce qui figure au plan sous le n° 12, semble avoir été une serre ou jardin d'hiver. Trois caisses, disposées dans le sens de la longueur de la pièce et laissant entre elles un passage suffisant pour un homme, renfermaient encore, au moment des fouilles, de la terre végétale de premier choix ; elles étaient formées de grandes briques à rebord, de 50 centimètres de hauteur, assemblées avec du mortier. Cette pièce n'avait pas de mur du côté du midi.

C'est sur ce point notamment que l'on a constaté la présence de substructions considérables. A une profondeur d'un mètre au-dessous du pavé de cette dernière pièce, se trouvait un autre béton ; et plus bas encore, sur le chemin d'Arbin à Cruet, on pourra, quand on le voudra, mettre à découvert deux bétons superposés, que séparent plusieurs rangs de briques demi-cylindriques, remplies avec de la maçonnerie. Dans le voisinage de cette pièce, ont été faites quelques trouvailles assez importantes : un chapiteau et une base de colonne en pierre, de 30 centimètres de diamètre ; une table de pierre de 1^{m}20 carré, ornée d'une belle moulure, creuse de 0^{m}03, avec un trou sur le côté pour l'écoulement ; enfin un grand nombre de petits cubes de verre bleu et blanc, qui, sans doute, avaient été employés à décorer en mosaïques les murs et les plafonds.

A quelques mètres dans la direction de l'est, se trouvait une cour, ainsi qu'on peut le voir sur le plan, et là peut-être était l'entrée principale de ce corps de logis.

Tout autour de la pièce n° 13, contre les murs, une sorte de canal rappelait par sa forme les caisses en bois qui alimentent les roues de nos moulins. Quatre briques en forme de carré long, assemblées avec du ciment, formaient un vide de 30 centimètres. Une entaille, pratiquée à leur extrémité, permettait de les ajuster aux quatre suivantes.

L'appartement n° 14 se faisait remarquer par l'importance de son double appareil de chauffage; au niveau du sol, un premier rang de six tuyaux ronds, se dirigeant de l'est à l'ouest, se composait de briques semi-circulaires solidement cimentées; sur le premier étage, et croisant à angle droit, reposaient des conduits en maçonnerie de forme carrée, de 50 centimètres de côté, séparés les uns des autres par un mètre de vide et renfermant une suite de briques creuses calorifères.

Enfin, à l'extrémité est de ce corps de logis, deux petits bâtiments faisaient saillie et se détachaient du gros des constructions. L'un, en forme d'hémicycle, s'ouvrait sur la cour et avait dû contenir un évier, si l'on en juge par le solide bassin en béton qui en occupait immédiatement le fond, au niveau du sol. Décrivant exactement les contours des murs, ce bassin était porté par un bloc de maçonnerie un peu au-dessus des fondations; sa profondeur n'était que de 5 centimètres; tout à l'entour, se trouvait une forte moulure et on y voyait un conduit de dégorgement.

L'autre bâtiment fermait la cour en face du précédent; il comprenait un four circulaire de 2 mètres de diamètre, dallé en molasses épaisses de 60 centimètres, fort endommagées, puis tout à côté, en contact immédiat, une pièce en forme de carré long, contenant quatre tuyaux en béton et en maçonnerie, de 30 centimètres carrés. Ces conduits étaient restés remplis, jusqu'à une certaine hauteur, de débris de terre cuite, cassés à dessein, soit comme moyen de conserver la chaleur ou peut-être pour filtrer les eaux.

TROISIÈME CORPS DE LOGIS

Après un espace vacant, une cour sans doute, de 9 mètres de largeur, on arrivait au troisième et dernier corps de logis. Ce bâtiment avait dû renfermer un fourneau, une forge peut-être avec leurs accessoires. Tandis que, dans les deux bâtiments qui ont été décrits jusqu'ici, les murs avaient été retrouvés presque dans leur intégrité primitive, se terminant généralement par une assise horizontale bien nette au point où ils portaient les cloisons et les clayonnages; ici, au contraire, tout avait été détruit, sauf les fondations qui, elles-mêmes, sur quelques points, avaient été fort endommagées ; aussi, aucun seuil, aucun jambage de porte n'y a-t-il été découvert. Dans les deux premiers bâtiments, au contraire, les seuils occupaient encore leur place, tantôt faits en pierre de la montagne de Grenier, tantôt en loses, selon l'importance de la pièce, portant tous, au centre, une entaille dans laquelle avait dû jouer la fermeture, et aux deux extrémités, une cavité circulaire qui avait contenu la colonne sur laquelle se mouvait chacun des vantaux. Quant aux jambages des portes, ils n'étaient pas en pierre de taille, mais en simple maçonnerie.

On le voit, l'œuvre de destruction, accomplie sur l'ancienne *villa,* s'accentue de plus en plus, à mesure qu'on s'avance vers l'est. Cette progression dans la ruine s'explique par la disposition du sol qui, de l'ouest à l'est, s'en allait en montant. Les nouveaux maîtres, qui vinrent transformer ce champ de décombres en une plaine fertile et bien cultivée, ont dû débuter par un travail de nivellement, et la démolition a été plus ou moins radicale, selon que la pente du sol leur offrait en couches plus ou moins épais-

ses les terres amoncelées par le temps au pied de la colline.

Les découvertes faites dans cette partie de la *villa* laissent supposer qu'elle aurait renfermé des forges, des fourneaux avec les appareils nécessaires au travail des métaux, ainsi que cela s'est rencontré dans d'autres constructions gallo-romaines. Tout à côté des bâtiments, se trouvait un énorme amoncellement de suie et de cendres de plus de *vingt* mètres cubes. Une cour, pavée d'un grossier béton de cailloux ronds, donnait accès à un four demi-circulaire en molasse, communiquant sans doute avec deux pièces voisines qui ont été trouvées largement pourvues de conduits en terre cuite. Dans l'une d'elles, des briques semi-circulaires, assemblées deux par deux, formaient dix lignes de tuyaux ronds se dirigeant dans le sens de la longueur. (Voir le plan.) Dans la seconde, une petite construction en maçonnerie et en briques semble, par sa disposition intérieure, avoir été un fourneau. Un carré long en maçonnerie, de 3 mètres sur 2, y compris l'épaisseur des murs, renferme trois étages de conduits en briques demi-circulaires ; chaque assise est séparée par un lit de solide béton. Mais il faut dire qu'il ne reste aucune trace de ce qui aurait mis ces conduits en communication avec le four ou avec tout autre foyer ; en outre, ces tuyaux sont remplis de maçonnerie, de telle sorte que l'on se demande si ce remplissage a eu lieu par suite d'un remaniement, d'un changement donné à la destination du tout, ou s'il ne faudrait pas plutôt voir, dans cette petite construction, un cube de maçonnerie destiné à servir de socle ou de support, et dans lequel les briques auraient formé de petites voûtes superposées. Six pièces seulement et un pavillon en forme de demi-cercle faisant saillie sur la façade *est*, composaient ce troisième corps de logis. Des

tuyaux en plomb de très fort calibre, dont on a retrouvé beaucoup de restes, y amenaient, sans doute, les belles eaux qui descendent de la colline, et qui, aujourd'hui, sont dirigées et utilisées ailleurs ; enfin, on a rencontré tout auprès une base de colonne en pierre de 42 centimètres de diamètre.

Nous donnons ici une indication sommaire des objets de toute sorte retrouvés dans les fouilles ; la description des monnaies est aussi exacte que possible. Dans leur ensemble, elles paraissent assigner une date assez précise aux constructions d'Arbin. Mais est-il bien permis de se baser sur le petit nombre seulement de celles qui ont pu être signalées dans les dernières fouilles, et ne faudrait-il pas pouvoir tenir compte de toutes celles qui, depuis un temps immémorial, se rencontraient assez souvent sur ces emplacements et qui ont été égarées sans avoir été reconnues.

PRINCIPAUX OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES.

Une meule de moulin à main, en pierre volcanique.

Tuyaux en plomb, de 5 à 6 centimètres de diamètre. Plomb en lingots.

Débris de marbre avec filets, moulures, etc., marbres d'ornements, fleurons divers.

Fragments de verre blanc et azuré, provenant d'ustensiles brisés.

Cubes de verre blanc et bleu, provenant de mosaïques.

Objets en terre. Un peson en terre rouge.

Débris de vases en poterie de Samos ; l'un représente une chasse au sanglier.

Débris de vases et d'ustensiles de toutes formes, en terre rouge, noire, à pâte fine et à pâte grossière.

Briques calorifères striées et cannelées, signées *Clariana (officina)*.

Briques plates pour pavé, de 0m40 carrés.

Briques semi-circulaires pour conduits.

Briques plates à rebord, de très grande dimension, s'emboîtant par le bout l'une dans l'autre.

Vases en schiste talqueux non cuit; de semblables avaient été trouvés près de la Maladière de Montmélian.

Restes d'un charmant petit vase en terre noire, portant en dessous l'inscription *Sevvo fecit,* tracée en rond.

Nombreux fragments d'enduits peints pour la décoration des murs.

Hache en fer, à douille.

Instrument, arme ou sabre en fer, avec anneau à la base (?).

Plat en étain argenté, très remarquable, trouvé au-dessous des fondations.

Broche et agrafe en pierres de couleur, cloisonnées.

Coquilles, *pectunculus, murex,* etc.; os d'animaux, crochets de sanglier, etc.

Tous ces objets, ainsi que les monnaies, ont été donnés au Musée de Chambéry.

MONNAIES ROMAINES.

1. Un grand bronze portant deux têtes, mais méconnaissables, et ce reste de légende IMP. DIV. F.

R. indéchiffrable.

2. DIVA FAUSTINA.

R. AUGUSTA. S. C., grand bronze.

3. D. N. JUL. PHILIPPUS CŒSAR.

R. PRINCIPI JUVENTUTIS. S. C. Philippe, ans de notre ère 244 à 249.

4. On croit lire : GALLIENUS AUG.

R. Indéchiffrable. Gallien régna de l'an 253 à l'an 268.

5. IMP. CONSTANTINUS. P. F. AUG.

R. SOLI INVICTO COMITI, petit bronze.

6. Même monnaie plus grand module. Ces deux pièces appartiennent à Constantin le Grand. Ans de N. S. 306 à 337.

7. D. N. CONSTANS. P. F. AUG.

R. TEMPLI REPARATIO. Constant, fils de Constantin, de 337 à 350.

8. D. N. GRATIANUS AUGG. AUG.

R. GLORIA NOVI SŒCULI. Gratien, fils de Valentinien Ier, de 375 à 383.

9. D. N. MAG. MAXIMUS. P. F. AUG.

R. REPARATIO REIPUBLICÆ. Maxime, successeur de Gratien, de 383 à 388.

10. Buste diadémé à droite. Légende indéchiffrable.

R. REPARATIO REIPUB. Maxime encore ou Gratien, son père.

Quatre pièces totalement indéchiffrables.

Quatre autres excessivement frustes, mais dont une ou deux pourront peut-être avec grand peine être reconnues.

Ces huit dernières pièces, d'après le module, le métal et les quelques restes de légendes qu'on croit distinguer (l'une porte NOB. CŒS. et à l'exergue CON.), peuvent avec assez de certitude être rapportées au siècle de Constantin le Grand.

D'après ces indications, on pourrait conclure que, sauf la médaille de Faustine et celle qui porte deux effigies et qui doit remonter aux premiers âges de l'empire, les pièces trouvées à Arbin se rapportent à deux époques séparées par un siècle environ. De même, nous avons trouvé,

au-dessous des premières constructions, une série de constructions plus anciennes. La première époque des monnaies trouvées comprend les règnes de Philippe et de Gallien qui se sont succédé à trois ans de distance et ont occupé le trône de l'an 244 à l'an 268. La seconde période, qui est représentée par un très grand nombre de monnaies, cinq absolument certaines et huit qui présentent des caractères à peu près probants, comprend tout le siècle de Constantin depuis l'an 307 de N. S. à l'an 388. C'est donc à la fin du IV[e] siècle de notre ère, à en juger d'après les monnaies retrouvées, si toutefois leur nombre suffit à établir une certitude et si l'on peut se passer du témoignage de tant d'autres monnaies retrouvées à d'autres époques sur les mêmes emplacements et demeurées inconnues, qu'il faudrait placer la date des constructions les plus récentes et des belles mosaïques d'Arbin.

FRANCHISES MUNICIPALES

DE

CUSY EN GENEVOIS

ANNEXE

CONTENANT LA CHRONIQUE DU FIEF DE CUSY
DEPUIS LE XII[e] SIÈCLE,
ET DES DÉTAILS SUR LES FAMILLES QUI L'ONT POSSÉDÉ,
NOTAMMENT SUR LES MONTMAYEUR,

Par le comte Amédée de FORAS,
Membre de l'Académie.

C'est toujours un bonheur pour un archéologue d'exhumer de la poussière un document inédit, surtout quand ce document a une valeur historique. Il serait maintenant superflu de faire ressortir l'importance de la publication des franchises municipales. Si fastidieuse que soit pour le vulgaire, lecteur des causes célèbres, l'énumération peu variée des articles contenus dans les chartes de liberté accordées aux communes, l'historien ne peut pourtant négliger le moindre de leurs détails. Chaque prescription de ces petits codes est la résultante des habitudes ou des besoins des populations; ils contiennent en germe la constitution de notre société moderne. C'est une source à laquelle on ne saurait trop puiser.

L'autonomie des communes favorisées de franchises municipales était un bienfait immense dans les premiers siècles de notre histoire. Il est plaisant de lire dans une récente histoire de Savoie cette appréciation sur les franchises : « Si précieuses que fussent ces garanties, si utiles que devinssent ces habitudes d'administration locale plus libre, je retrouve au fond de tout cela le ver rongeur du moyen-âge, l'arbitraire. » Cette découverte est d'autant plus remarquable, que l'auteur (tom. I, f° 303) ajoute immédiatement après : « L'égalité devant la loi et surtout le respect de la loi sont des conquêtes d'hier[1]. » Pour nous, qui aimons à tenir compte du progrès réel que marquait cette première étape — la vie propre des communes — au milieu d'une société enserrée dans les liens de la féodalité, nous estimons, sans nous occuper du ver rongeur, que c'est une des gloires de la Maison de Savoie d'avoir encouragé l'agglomération des hommes dans des villes ou bourgs, en les dotant de libertés et de lois très avancées pour l'époque.

Plusieurs de ces franchises sont déjà ou connues ou imprimées. M. François Rabut a donné, dans le IIe volume des

[1] Le même auteur, après avoir énuméré au f° 298 les franchises accordées en France de 1144 à 1244, et au f° 294 celles données en Savoie de 1148 à 1278, dit : « Dans le mouvement d'organisation municipale..... la Savoie suit la France *à un siècle d'intervalle (sic)*. Ce mouvement partait d'Italie où s'était maintenu intact le droit municipal. » C'est-à-dire que, venu d'Italie, ce mouvement a sauté pardessus nos montagnes pour tomber en France, d'où, par une habile marche à reculons, il serait revenu en Savoie ! Il faut encore remarquer que nos franchises sont bien souvent la confirmation d'anciens usages. Quand cette clause n'est pas spécifiée, elle semble résulter de l'esprit même qui en dicte les dispositions ou les modifications.

Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire, la liste des anciennes chartes municipales, au nombre de dix-sept, dont six seulement étaient imprimées. Dans le IVe volume des mêmes Mémoires, M. le général Dufour en a publié plusieurs autres. Le XIIIe volume des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* en a imprimé un grand nombre. Mais la collection des chartes de franchises est loin d'être complète[1]. On en découvrira encore, et les Sociétés académiques rendront toujours un service signalé à la science en les publiant. En voici une nouvelle, concédée à Cusy près d'Alby sur Cheran. Datée de 1288, elle tient un rang honorable dans l'ordre chronologique; donnée à une simple bourgade, elle est pourtant antérieure à celles de plusieurs de nos villes de Savoie.

Cusy est maintenant un gros village du canton d'Alby, arrondissement d'Annecy, village comptant 1,500 habitants environ. On y voyait encore, au commencement du siècle, les ruines d'un château-fort ancien. Quelques vestiges en existent encore. La fondation de ce château doit remonter à une époque bien antérieure à la concession des franchises accordées à la ville de Cusy, puisque c'est toujours à l'abri des fortifications d'un château que venaient se réfugier les hommes à la recherche d'une protection quelconque pour leurs familles et leurs biens.

Je me bornerai ici à donner un aperçu de l'histoire féodale de Cusy, dont on ne prendrait qu'une idée fort imparfaite par la lecture du *Sommaire des fiefs*.

Cusy, au dire de Ménabréa (*Les Origines féodales*), appar-

[1] J'en possède tout un volume sur Thonon et Evian, dont trois ou quatre seulement sont connues.

tenait dès le XIIᵉ siècle aux sires de Greysier, branche de la famille souveraine du Faucigny. Selon quelques généalogistes, ce nom de Greysier aurait été pris par Guillaume ou Vuillelme, fils de Rodolphe de Faucigny, ensuite de son mariage avec Agnès de Greysier, héritière de cette terre, contracté avant 1180. Cette conjecture — car ce n'est pas autre chose — que cette Agnès fut une Greysier, est admise un peu légèrement peut-être par les savants auteurs du *Regeste genevois* dans le Tableau généalogique des barons de Faucigny.

Cusy passa ensuite entre les mains des comtes de Genevois; mais ce n'était qu'un arrière-fief pour la Maison de Genève, puisque, le 19 août 1263, Rodolphe, comte de Genevois, deux ans avant sa mort, prêta hommage au comte de Savoie pour ce fief. Il revint ensuite à ses anciens maîtres, les Greysier. Nous voyons, le 27 février 1273, Guillaume ou Vuillelme, sire de Greysier, prêter hommage pour les droits qu'il avait sur le château et mandement de Cusy, dont il passa reconnaissance en 1277.

Ici se place au *Sommaire* une indication évidemment erronée. On y lit: « 1277 1ᵉʳ décembre, Simonet de Seyssel; « rémission à titre d'hypothèque, faite par Guid d'Ains, « du château de Cusy poûr la dot de Béatrix, fille dudit « Simonet, femme dudit Guid. » Les données généalogiques des lignées de Seyssel et de Greysier contredisent ce texte. Mais dom Leyat, dans sa *Généalogie de la Maison de Faucigny,* nous a conservé mention d'un acte, grâce auquel on peut interpréter autrement le texte du *Sommaire.* En effet, à la date des kalendes de décembre 1277, Vuillelme, seigneur de Greysier, Cusy et Cessens, engage le château de Cusy à Guy ou Guidon de Seyssel (c'est le Guid d'Ains pour Aix), pour la dot de Béatrix de Greysier, sa

fille, femme dudit Guy. C'est, je crois, cette version qui est la bonne.

Guy de Seyssel n'ayant pas eu d'enfants, Cusy aurait dû revenir aux Greysier; il paraît pourtant que ce fief rentra dans les apanages directs de la Maison de Savoie.

L'ordre chronologique pose ici à la date du 23 août 1288 la concession des lois et franchises municipales de Cusy, dont le texte intégral est publié plus loin.

Le *Sommaire des fiefs* inscrit une investiture faite, le 17 juillet 1347, à Rolet de la Chal (c'est peut-être un nom mal écrit), de la châtellenie de Cusy et des autres choses féodales qu'il possède audit lieu, sous charge d'hommage.

Quelques années après, Cusy rentra pour la troisième fois dans les possessions des Greysier. Par patentes du 11 juin 1372 (Archives la Place), le comte de Savoie inféoda le château, la ville, le mandement et la châtellenie de Cusy, sauf l'hommage dû au comte de Genevois, neveu du comte de Savoie, à messire Rodolphe, seigneur de Greysier, en récompense de son zèle assidu et de son dévouement. L'inféodation est faite en fief franc, lige, pur, noble, antique et paternel, avec toutes dépendances rurales et féodales, juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, avec tout pouvoir de rendre la justice. Le comte déclare avoir reçu dudit Greysier, par les mains de Pierre Gerbais, son trésorier, la somme de 6,000 florins d'or grand poids. Cette somme considérable pour l'époque (plus de 120,000 francs de notre monnaie), mise en regard du fait que le prince entend récompenser l'inféodé de ses bons services et rapprochée de la considération que Cusy était un bourg franc, peut donner une idée de l'importance du fief de Cusy au moyen-âge.

Le 13 juillet suivant, Amédée de Lyon, Jean Poniat,

Viffred Tiod, Etienne Rut, Jacques Corbeau, Jean Girard dit Bobi, Jean Clavellet, Vullielme du Poirier et Pierre Rosset, en leurs noms comme bourgeois et comme délégués des autres bourgeois et habitants de Cusy, réunis dans une chapelle située audit lieu derrière la maison de Rodolphe de la Rochette, damoiseau, avec Rodolphe de Greysier, nouveau seigneur de Cusy, font lire en latin et traduire en langue vulgaire audit seigneur les franchises accordées à leur bourg par le comte de Savoie. Le seigneur de Cusy prête serment sur les saints Evangiles d'observer ces « *consuetudines* » et ces franchises, dans toute leur teneur. Ce document, contenant cette prestation de serment, est publié à la suite des Franchises.

Cusy doit encore une fois être revenu à la Maison de Savoie. Puis ce fief passa entre les mains des d'Hauteville et par le moyen de ceux-ci à Gaspard de Montmayeur, qui le laissa à son fils Jacques.

Jacques de Montmayeur, maréchal de Savoie, comte de Montmayeur, etc., et seigneur de Cusy, passe reconnaissance pour ce dernier fief, et déclare, le 17 décembre 1436, le tenir en fief noble, paternel et ancien, en vertu d'une inféodation faite par le comte de Savoie à dame Bérengère d'Hauteville, dame de Saint-Paul, du château, hommes, hommages, rentes féodales, etc., de Cusy, et en suite d'un échange fait entre le seigneur Antoine d'Hauteville et Gaspard de Montmayeur.

Ledit Jacques fut investi du château et dépendances de Cusy, en 1432, 1444, 1445, 1447 et 1457, et en garda la nue-propriété jusqu'à sa mort.

Du château de Cusy relevait le fief de Guigues de Fésigny. Fésigny, vassal de Montmayeur, fut accusé par celui-ci d'avoir manqué au devoir de fidélité. Tout le monde

connaît les tristes événements qui en résultèrent; ils sont très dramatiques, même sans les circonstances aggravantes dont la tradition s'est plue à les enlaidir[1]. On trouvera dans nos *Mémoires* (t. III, IIe série, fos 243 et suiv.) une excellente *Étude historique sur Jacques de Montmayeur*, par M. Chapperon. Il raconte la lugubre histoire du meurtre de Fésigny, le procès et la confiscation des biens de Montmayeur, les

[1] Si ce n'est le dernier, l'avant-dernier mot a été dit, à propos de l'affaire Montmayeur, dans l'impartiale étude publiée par M. Chapperon.

Je possède quelques curieux documents sur cette question. Le premier est une consultation en latin, entièrement de la main du célèbre Claude de Seyssel, comportant 39 pages petit in-f°, approuvée, apostillée, signée et scellée par des jurisconsultes et docteurs en droit de Pavie, Padoue, Turin, Ferrare, Milan, Verceil. Deux de ces docteurs, Lancelot *Decius (?)* et Pierre Crassus de Milan, docteurs en droit de Pavie, en décernant des éloges à Claude de Seyssel, l'appellent leur ancien disciple. Le second commence ainsi sa consultation : « Viso ele-« gantissimo consilio prestantissimi doctoris domini Claudii alias disci-« puli mei et nunc majoris mihi, etc. » Un autre, Jean-Antoine Trottus, docteur en droit, vicaire de la communauté de Verceil, ose à peine ajouter son approbation à l'avis de tant d'illustres docteurs : « Ne viderer anser obstrepere inter olleres. » La conclusion est que Jean de Montmayeur, seigneur du Crest, premier substitué au testament de Gaspard de Montmayeur, dans le cas où Jacques, fils de Gaspard, mourrait sans enfants, a le droit incontestable de revendiquer son hoirie : « Circa aliud dubium quod fiebat de confiscatione et penarum « declaratione factis contra predictum Jacobum dominum Montisma-« joris non insisto. Nam licet sit dubium utrum, vivente ipso herede, « possint bona transire in fiscum, cum sint prohibita alienari; tamen « non est dubium quod eo mortuo non possunt remanere apud fiscum. « Scilicet ipse tunc succedit in locum eius defuncti et restituit heredi-« tatem fideicommissario, etc. »

Un autre document est encore une consultation dont je vais donner une analyse, dépouillée des autorités que l'avocat accumule à l'appui de son opinion : « Quoniam principale fondamentum quod possit « facere egregius dominus procurator fiscalis Sabaudie contra illustrem « et magnificum dominum Ludovicum Comitem Camere est sententia

vicissitudes de cette curieuse procédure, la discussion des biens du condamné entre le duc de Savoie et Gilberte de Polignac, femme d'Antelme de Miolans. En vertu d'une célèbre transaction spéciale du 27 août 1486, le fief de Cusy fut assuré aux Miolans. Dans cette transaction, portant investiture de Cusy en faveur de Miolans, il était stipulé que les parties n'entreraient en possession qu'après la

« lata adversus dominum Jacobum Comitem Montismajoris sub anno « domini millesimo ccccIxxxvj die vigesima tertia mensis junii, ideo « de viribus dicte sentencie est discutiendum. Arguitur (contra me) « quod dicta sententia omnino habeat prejudicare nobili Johanni de « Montemajori substituto in testamento domini Gaspardi de Monte-« majori et consequenter prefato domino Comiti Camere, nam ab ipsa « sentencia non fuit appellatum pro parte prefati domini Comitis Mon-« tismajoris et consequenter transivit in rem judicatam..... Contrariam « sentenciam censeo de jure veriorem. Moveor quia ad impositionem « mulcte requiritur vera contumacia et contemptus... et breviter dico « quod prefatus dominus Jacobus non fuit in vera contumacia et con-« temptu quia verus contumax dicitur ille qui citatus dicit se nolle « venire, vel ille ad cuius noticiam devenit peremptorium edictum et « tamen non comparuit... Certe dominus Jacobus non poterat dici « verus contumax eo quod non fuit personaliter comprehensus nec « dixit se nolle venire, imo non constat quod plus est neque constitit « quod citacio pervenerit ad eius noticiam..... Consequenter mulcta « non potuit imponi contra eum, maxime tam dura et tam magna prout « est pena confiscacionis omnium bonorum. Preterea ex relacione no-« bilis Ludovici de Viridario (c'est le Louis de Suzarches de la Notice « de Chapperon, Louis du Verger, seigneur de Sezarches) servitoris « prefati domini Jacobi constitit et constat quod ipse dominus Comes « de sua persona tunc temporis erat taliter debilitatus quod nemo po-« terat sibi loqui. Ergo patebat de justo impedimento ipsius domini « Comitis et consequenter non potuit dici verus contumax et ideo « mulctari non potuit, imo omnia actemptata contra eum fuerunt et « sunt nulla. Ad corroborationem premissorum facit quia magnifico « consilio residenti non constabat de vera contumacia prefati domini « Comitis et tamen antequam mulcte seu pene possint declarari adver-« sus dominum Comitem erat necesse quod memorato consilio con-« staret de vera contumacia..... et ex hoc comprehenditur quod dicta

mort de Montmayeur. Il est certain toutefois que si le château et le fief de Cusy passèrent aux Miolans, — ce dont il ne conste point, — ils ne restèrent que fort peu de temps en leur possession, et on en verra la preuve plus loin. Jacques de Montmayeur vivait encore le 5 août 1486, et c'est la dernière mention que je trouve de son existence. Mais il n'est pas possible qu'il ait testé en 1489, comme le

« sentencia per quam fuit pronunciatum ipsum Comitem fore contu-
« macem fuit et est nulla quia lata ex falsa et erronea causa.... imo
» quod fortius est constabat de non contumacia et de justo impedi-
« mento ipsius domini Comitis. Non obstat si dicatur quod constabat
« de contumacia quia in sentencia videtur aparere quod prius tradita
« fuerit copia ipsarum literarum ipsi domino Comiti, quia respondetur
« de hoc non constat saltem legitime et presupposito quod constaret,
« tamen talis copia non debebat arctare ipsum dominum Comitem
« quia ut refertur in sentencia illa copia asserte citacionis non habebat
« diem certam et consequenter citacio erat nulla. Non obstat etiam si
« dicatur quod in litteris citatoriis est illa clausula decernentes huius-
« modi citacionem modo et forma predictis et actus fiendi in absencia
« dicti domini Comitis ex nostra certa scientia tantum valere ac si in
« propriam personam ipsius domini Jacobi facti fuissent. Quia respon-
« detur quod talis clausula potuit apponi contra latitantem seu contra
« non latitantem et contra impeditum iusto impedimento. Talis clau-
« sula non debet operari nam princeps de non contumace non potest
« facere contumacem nec potest tollere seu supplere circa deffectum
« citacionis. Insuper pena confiscationis omnium bonorum non potuit
« apponi saltem respectu bonorum feudalium quia talis pena non
« potest imponi nisi quando superior aliquid precipit vassallo de per-
« tinentiis ad naturam feudi, puta quod veniat ad recognoscendum
« feudum vel veniat ad serviendum domino. Est eciam omnino consi-
« derandum quod in processu procurator prefati domini Comitis Mon-
« tismaioris allegavit prefatum dominum Comitem tunc fore gravi
« infirmitate detentum et obtulit se hoc probaturum et tamen non
« fuit effectualiter admissus ad probandum et male et contra justiciam
« casus est. Concludo ergo ex premissis quod dicta sententia fuit nulla
« et aliunde manifestam continet iniquitatem que equipollet nullitati.
« Preterea presupponitur quod non fuit appellatum a dicta sententia
« et tamen in veritate constat de contrario ex processu et quicumque

dit M. Chapperon. Le document suivant, parfaitement authentique, constate que Jacques de Montmayeur était mort avant le 24 novembre 1487. A cette date, Cusy avait passé dans l'apanage du comte de Genevois, qui tenait ce fief *infeudatum et traditum.* Or, Janus de Savoie, comte de Genevois, donna à Hélène de Luxembourg, sa femme, et lui inféoda en fief noble, paternel et ancien : « Castrum

« heres prefati domini Jacobi et habens causam ab herede potest pro-
« sequi dictam oppositionem..... et hec sufficiant. Laus Deo. Et preter
« predicta patet etiam quod posset opponi quod ipse dominus Comes
« aliquando debuit dixisse quod non responderet intitulatis nisi pre-
« sentibus illis de collario nam cum notorium sit quod erat de
« numero illorum de collario ista allegacio excusat eum a vera contu-
« macia ut supra late declaravi. — Signé : Jacobinus de mandato prin-
« cipis cum pena. »

On remarquera la singularité que cette consultation en faveur de Montmayeur est faite *de mandato principis*, au moment même où les biens de Montmayeur étaient ou prétendus ou possédés par le fisc du prince, et où, d'après les recherches de M. Chapperon, le prince voulait réellement mettre la sentence à exécution. Sans préjuger le fond de la question, dont les consultations ne disent pas un mot, il est évident qu'une Cour de cassation de notre temps trouverait dans ce jugement plus d'un motif de nullité.

Pour ce qui concerne Montmayeur personnellement, sans vouloir l'excuser pourtant, on aurait bien tort de vouloir le juger avec nos idées modernes et lui appliquer tel ou tel article de notre Code pénal. En attendant, le dernier mot sur cette affaire n'a pas encore été dit ; il est même probable que l'on n'éclaircira jamais les mobiles et les conséquences de cet événement.

Un an après que Montmayeur avait fait mettre à mort le président de Fésigny, veut-on savoir à quoi ce *pieux* seigneur occupait ses loisirs ? Voici un curieux document extrait des archives du Sénat de Savoie, et qui, sous plus d'un aspect, mérite les honneurs de l'impression, au moins dans ses parties les plus importantes :

« Illustris dominus Jacobus Comes Montismaioris..... anno etatis
« sue decimo octavo sanctam civitatem Hyerosolimitanam in societate
« quondam illustris domini Gaspardi eius genitoris visitavit et cetera
« terre sancte loca in quibus idem pater unicum sibi presentavit altis-

« Cusiaci supra Albiacum motamque et plateas et fossalia « cum toto mandamento et ressorto eiusdem loci Cusiaci, « etc., » tels que les possédait et tenait, *au temps de sa vie et de sa mort,* le magnifique seigneur Jacques, jadis comte de Montmayeur. Janus supplie le duc de Savoie de ratifier et lauder cette donation en faveur de ladite Hélène de

« simo et in eius Sancto Sepulcro militie secularis insignivit ipse manu « propria decore et deinde ad limina Sancti Jacobi visitanda idem do- « minus Comes accessit ac classi regis Castille in regno Granate contra « infideles suis sumptibus multos nobiles et strenuos duxit et postmo- « dum Sancti Patricii et alia successive tam Francie quam Alemanie, « Italie, Hispanie, Anglie et Hibernie loca peregre visitavit devota. « Demum infusa sibi celitus uberiori devotione, salubriter cogitans.... « unum conventum ordinis minorum de observantia in loco Beate « Marie de Myano gratianopolitane diocesis et in territorio et dominio « ipsius domini Comitis fondaverit et edificare fecerit..... ex eo quod « illustrissimus dominus noster Ludovicus dux Sabaudie dudum obti- « nuit a felicis recordacionis domino Nicolao Papa quinto quod potuis- « set in dicione et dominio suis eligere duos conventus fratrum mino- « rum de observantia, unum in loco in bulla nominato et alium in loco « per ipsum dominum ducem nominando, satisfaciendo curato seu rec- « tori parrochialis ecclesie in loco nominando..... Idem dominus dux « ad requisitionem eiusdem domini Jacobi Comitis Montismaioris no- « minavit et elegit sibi locum predictum Beate Marie de Myano, hoc « mediante quod idem dominus Comes recompensam det et tradat « curato condignam. In quo loco Myani, Deus precibus et meritis « eiusdem Beate Marie Virginis operavit multa miracula..... et a lon- « gevis temporibus affluunt gentes ex diversis partibus. Diluviumque « seu abissus in diruptione remansit et amplius gressos suos non ha- « buit. Ubi multe anime ab hoc seculo migrarunt in septem parrochiis « ibidem pro tunc situatis et ipse parrochie in sempiternum perierunt « quod ex evidentia publica unicuique intuenti constat et forte anime « ibidem existentes tunc defuncte sunt adhuc in purgatorio peniten- « tiam agentes et gratiam querentes a domino nostro Jesu Christo qui « ipsas animas suo preciosissimo sanguine redemit.... voluit ipsum « locum fore propitium ad ipsum conventum ibidem fondandum. « Cumque fuerit concordatum et arrestatum inter prefatum illustrem « dominum Jacobum Comitem Montismaioris ex una parte et venera-

Luxembourg[1], sa femme, et des siens. L'acte est passé le 24 novembre 1487 (Archives La Place) : « In castro Annessiaci in camera cubiculari prelibati domini Comitis « situata in meysonato novo existenti prope turrim novam « dicti castri. » Ce texte précis ne laisse point de doute que Jacques de Montmayeur était mort bien avant la date de son testament supposé de 1489[2].

« bilem et circonspectum virum dominum Johannem Aragonis decre-« torum doctorem curatum parrochialis ecclesie Sancti Mauritii de « Muris alias de Marchiis cui parrochie Sancti Mauritii parrochia seu « ecclesia dicti loci Beate Marie de Myano alias canonice erat annexa « ex alia parte..... Cumque fuerit ordinatum tam a gratianopolitano « episcopo quam a domino priore Sancti Laurentii dicte gratianopoli-« tane diocesis et commissario apostolico..... ipse dominus Comes tra-« dere et expedire teneretur eidem domino Johanni Aragonis videlicet « centum et decem florenos parvi ponderis de puro mero et franco « allodio... infra decem annos... ipseque dominus Comes... ante ter-« minum ipsorum decem annorum cupiens dictam recompensam prout « licet et convenit tradere et expedire, hinc fuit et est quod anno cur-« rente millesimo quatercentesimo sexagesimo sexto indictione qua-« tuordecima die vero sexta mensis aprilis prelibatus dominus illustris-« simus dominus Comes in castro loci Asperimontis in aula bassa iuxta « coquinam ipsius castri existenti, in nostra Guillermi Cudurerii et « Anthonii Bidendati de Rupecula notariorum publicorum et testium « subscriptorum presentia personaliter constitutus prelibatus illustris « dominus Comes Montismaioris, qui..., etc., etc. » Parmi les témoins de cet acte, figurent les seigneurs Humbert, Jacques et Claude de Montmayeur. Selon Besson, f° 323, les religieux de l'observance de Saint-François furent établis à Myans en 1458.

[1] Hélène, fille de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, et de sa première femme, Jeanne de Bar.

[2] M. Chapperon dit qu'il n'a pu découvrir dans quel lieu ce testament avait été fait, à cause des lacunes existant dans le compte de Pierre Lanier, du 18 août 1490 au 11 avril 1492, dont il donne copie au f° 265, *in nota*. On ne peut supposer M. Chapperon capable d'avoir lu inexactement cette date ; il a donc été induit en erreur, soit que les lacunes dont il parle comportassent simplement mention d'un dépôt fait en 1489 d'un prétendu testament de Montmayeur, soit que Pierre

Hélène de Luxembourg fut inféodée de Cusy par le duc de Savoie le 8 mai 1488, moyennant la somme de 10,000 florins.

Après elle, Louise de Savoie, sa fille, posséda Cusy, châ-

Lanier se soit trompé. On remarquera que, pour prouver la mort de Jacques de Montmayeur avant le 24 novembre 1487, je me base sur un document irréfutable. Mais je pourrais être beaucoup plus précis.

Outre le procès pour l'hoirie Montmayeur dont parle Chapperon, entre le duc de Savoie, Antelme de Miolans et Gilberte de Polignac, il y en eut d'autres, un notamment contenant des détails très curieux dont je vais donner ici une courte analyse d'après l'original qui est en ma possession.

En vertu du fidéicommis apposé au testament de Gaspard de Montmayeur, père de Jacques, Jacques n'ayant point eu d'enfants. l'hoirie des Montmayeur devait passer à Jean de Montmayeur, seigneur du Crest. Le fils de celui-ci, un autre Jean, céda tous ses droits à Louis, comte de la Chambre, lequel, en février 1489, était en procès contre le procureur fiscal général de Savoie, Antelme de Miolans et Gilberte de Polignac, sa femme, et Jeanne du Verger, femme de Jean de Montmayeur dernier nommé, comme administratrice de ses enfants. Le comte de la Chambre avait été cité par-devant le conseil ducal pour exhiber les droits qu'il prétendait avoir sur les biens que tenait *au temps de sa vie et de sa mort feu Jacques de Montmayeur dernièrement défunt;* il demande et obtient, le 24 février 1489, que la cause soit évoquée par-devant le prince au lieu de sa résidence, où le procureur fiscal et les autres prétendants viendront présenter leurs droits, tant sur le pétitoire que sur le possessoire. Après les formalités de citations, constitution de procureurs, etc., vient le premier mémoire du comte de la Chambre, lequel produit, par-devant Antoine Champion, chancelier de Savoie : le testament de Gaspard de Montmayeur, reçu par Antoine Vulliet. notaire, le 5 novembre 1429 ; le testament de Guigonne de la Balme, femme dudit Gaspard, reçu par Antoine du Chanay, notaire, le 21 novembre 1443; l'acte de vente et rémission par noble Jean de Montmayeur au comte de la Chambre, reçu par Odon Grand et Jean Chatelain, notaires, le 16 février 1488; ratification de ladite vente faite par-devant le magnifique conseil résident à Chambéry, le 5 mars suivant, signée et scellée du sceau dudit conseil; l'acte de donation fait par magnifique dame Françoise, vicomtesse de Clermont, audit comte de la Chambre, le 11 novembre 1488, reçu par Jean Fournier, Jean

teau, juridiction et biens, dont elle fut investie le 26 avril 1496 et le 19 septembre 1504. Louise de Savoie épousa en premières noces son cousin Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex, mort le 27 juillet 1485; en secondes noces,

d'Escoles et Jean du Plessis, notaires; insinuation de ladite donation, du 17 février 1489.

Il se propose par témoins et autrement de prouver : 1° Que les susnommés Gaspard de Montmayeur et Guigonne de la Balme, mariés, sont morts, laissant Jacques de Montmayeur leur fils naturel et légitime héritier universel; 2° que nobles Michellet et Jean de Montmayeur, substitués au testament dudit Gaspard, sont morts, ne laissant aucun enfant du susdit noble Jean de Montmayeur, seigneur du Crest, fils naturel et légitime dudit Jean de Montmayeur, substitué (je traduis aussi littéralement que possible; ce paragraphe est conçu dans un style sybillin, probablement pour énoncer un fait que la suite du procès démontre faux, puisque Jean de Montmayeur eut des enfants); 3° que Jacques de Montmayeur, fils et héritier dudit Gaspard, est mort sans laisser d'enfants AU MOIS DE MARS 1487; 4° que Jean de Montmayeur, héritier substitué, a survécu à Jacques: c'est ce Jean qui a fait la vente de ses droits au comte de la Chambre; 5° que Françoise de Montmayeur, nommée au testament de Guigonne de la Balme, sa mère, est morte ne laissant qu'une fille, dame Françoise, vicomtesse de Clermont et Tallard, laquelle a fait donation au comte de la Chambre.

Les Miolans récusent Antoine Champion, chancelier de Savoie: « Cum sitis domesticus commensalis et consultus intimusque amicus « Comitis Camere, » Philippe Chevrier, président, et Pierre de Bonvillars, collatéral du conseil résident, commissaires en cette cause: « Quia estis eiusdem magniffici domini Comitis Camere judices et « officiarii, unus videlicet magniffìcus dominus prœses ordinarius « iudex Ruppecule et aliorum dominiorum alius autem preest judi- « cature sue et quibuscumque judicibus ordinariis sui comitatus... sic « vos recusant ut sibi suspectos et suspectissimos, etc. » Ils protestent que, quand ils auront des juges non suspects, ils feront conster de leurs droits sur les châteaux, juridictions et les choses qu'ils tiennent de l'hoirie de feu Jacques de Montmayeur.

Le comte de la Chambre présente requête, disant que cette récusation, faite « ex causis non veris frivolis et non legictimis, » provient de l'envie qu'ont les Miolans « dilatandi ymo et impediendi cognicionem « ipsius cause, » et il demande que l'on passe outre et que l'on entende

François de Luxembourg, vicomte de Martigues, seigneur de Saint-Alban, etc., son cousin.

Il est probable qu'après elle le fief de Cusy fit retour au domaine ducal; du moins, le duc de Savoie en fit donation

et admette au serment les témoins qui déposeront sur la vérité notoire des faits qu'il a avancés. Par mandat du 12 mars 1489, Charles, duc de Savoie, adjoint aux susdits commissaires, ses chers conseillers, messire Antoine de Gingins, seigneur de Divonne, et Jacques du Port.

Noble Jeanne du Verger demande avec instance qu'il soit donné un curateur aux enfants qu'elle a eus de noble Jean de Montmayeur, son mari, absent depuis deux ans, pour défendre les droits qu'ils ont sur l'hoirie en question, comme seuls substitués au testament de Gaspard de Montmayeur. Dans un mémoire, elle pose les faits suivants : Que ledit Gaspard chevalier tenait de son vivant les châteaux d'Apremont, Villard-Sallet, Briançon, Cusy et plusieurs autres, avec rentes, hommages, etc., etc. ; qu'il a, par son testament, institué héritier universel Jacques de Montmayeur son fils, lequel, après la mort de son père, a été investi de tous ses biens; que Gaspard avait substitué à son fils, s'il mourait sans enfants, nobles Jean et Michellet de Montmayeur frères (ses neveux), pupillairement et par fidéicommis; que Jacques est mort sans enfants ; que noble Jean de Montmayeur, substitué, père de Jean de Montmayeur, mari de ladite dame, et noble Michellet, autre substitué, étant morts, ledit noble Jean est héritier universel de noble Jean de Montmayeur, son père, et de noble Michellet, son oncle. Que ledit Jean a contracté mariage avec ladite noble Jeanne du Verger « in « quo matrimonio procreaverunt et in esse produxerunt liberos. » (L'affirmation du comte de la Chambre paraît bien hasardée.) Par les moyens déduits et en vertu du testament de Gaspard de Montmayeur, la substitution s'est apurée en la personne de noble Jean de Montmayeur et de ses enfants. « Item quod prefatus nobilis Johannes de Monte- « maiori eius vir et sicut Deo placuit fuit et est simplex de natura. « Item et caret discretione. Item quod sunt duo anni elapsi quibus « magnificus Ludovicus dominus et Comes Camere cum magna comic- « tiva et una multitudine servitorum equitum et peditum diversa « armorum genera defferencium ivit in domum fortem vocatam de « Crest supra Bellentroz in castellania Tharentasie. Item et ibidem « perquisivit prefatum nobilem Johannem de Montemaiori. Item et « quod per familiares domus eidem domino Comiti dictum fuit quod « ipse Johannes non erat in domo. Item quod nichilominus ipse dili-

en 1528 à Béatrix de Portugal. Mais il ne sortit pas des apanages jusqu'à l'aliénation définitive qui en fut faite en vertu de patentes du 9 août 1567, vérifiées le 3 octobre suivant, portant vente et inféodation de Cusy, érigé en baronnie, en faveur d'Emmanuel Philibert de Pingon, en fief noble, pa-

« genter eum perquiri fecit in omnibus membris ipsius domus. Item « quod fuit repertus in penu eiusdem domus. Item et quod ibidem « erat asconditus. Item quod nollebat apparere in conspectu prefati « domini Comitis. Item quod per duos ex servitoribus suis fuit ductus « ad eius presentiam. Item et inde eum conduci fecit in eius castrum « Chamossii... vel alibi ubi voluit. Item quod ex post non rediit in « eius domum et quod ipse Johannes semper fuit et est de presenti « absens a loco sui domicilii et a consortio eius uxoris et familie. Item « quod est extra libertatem in et sub potestate prefati domini Camere. « Item quod premissa omnia et singula sunt vera. » Elle conclut en implorant que l'on donne un curateur à ses enfants pour défendre leurs droits. Il est difficile de croire que ces enfants n'existaient pas, quand même on n'aurait pas d'autres preuves de leur existence.

Les Miolans continuent à protester qu'ils récusent leurs juges et l'adjonction de messire Antoine de Gingins, seigneur de Divonne, lequel a souvent conféré de cette affaire avec spectable messire Pierre Gorrat, qui est l'avocat du comte de la Chambre, et a déclaré ouvertement sa façon de penser, favorable audit comte, avec lequel il est, du reste, ami et cousin à un degré tel que le droit repousse entre juge et partie. Ils n'ont rien à objecter contre Jacques du Port, mais dans une cause aussi importante, il ne suffit pas d'un seul juge, etc.

Le comte de la Chambre continue à demander que l'on passe outre : Jeanne du Verger, à implorer un curateur. Au dernier moment, intervient Mathieu de Morinis, nanti d'une procuration de Jean de Montmayeur, seigneur du Crest, en date du 16 mars, disant que les demandes de Jeanne du Verger *non sunt fienda.*

Là dessus, les commissaires, ne s'arrêtant à aucune des exceptions proposées, *simpliciter non admictimus*, appellent les parties à comparaître par-devant eux, le 21 courant, *nisi sit feria,* pour établir leurs droits. Le reste du procès manque ; mais il est probable que la Chambre fut débouté, et que, malgré les soupçons des Miolans, les commissaires firent justice en reconnaissant au moins en partie les droits évidents des substitués au testament de Gaspard, puisque le comté de Montmayeur passa aux enfants de Jeanne du Verger. Si ce n'est en-

ternel et ancien, pour mâles et femelles, avec confirmation des précédents contrats[1].

Ledit Philibert de Pingon, baron de Cusy, référendaire de Savoie (auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés), prêta hommage le 19 août 1567. Amé, fils de Bérard de Pingon, baron de Cusy, passa reconnaissance le 4 mai 1638. Le fils d'Amé, Jacques-Sylvestre de Pingon, baron de Cusy, né à Cusy le 21 décembre 1621, étant mort sans enfants, la baronnie de Cusy passa à son frère cadet Claude-Eugène, né à Cusy le 22 août 1624, dernier du nom de cette branche, qui testa le 31 mai 1694 et mourut sans lignée en 1699.

La mère de Jacques-Sylvestre et de Claude-Eugène de Pingon était Suzanne, fille de Jean-Marie de Montmayeur, seigneur de Monet et de Macognin. Le frère de Suzanne, Jacques de Montmayeur, eut : 1° deux fils, dont un mort jeune, et l'autre — qui était l'aîné — Joseph de Montmayeur, seigneur de Macognin, dernier du nom, fut prêtre et chanoine de la cathédrale de Genève ; 2° six filles, dont trois furent religieuses visitandines à Rumilly, deux dont le sort m'est inconnu, et la dernière, Marie, épousa, le 26 janvier

suite de ce procès, ce n'est certainement pas par la mort de Gilberte de Polignac, sans enfants, comme le dit Chapperon, f° 266, attendu que Gilberte en eut sept, dont l'aîné, à son tour, en eut six. Les Miolans portaient le titre de comtes de Montmayeur et possédaient en réalité quelques fiefs provenant des Montmayeur. On trouvera tous les éclaircissements sur ce sujet dans mon *Nobiliaire de Savoie,* par le moyen des généalogies des nombreuses familles entre lesquelles se partagea la grande fortune des Montmayeur, et de toutes les branches de la famille de ce nom.

[1] Le sommaire des fiefs inscrit, à la date du 12 mars 1563, un hommage prêté par Philibert et Louis de Pingon frères, pour Cusy érigé en baronnie.

1675, Jacques-Denis de Vidonne de Saint-Ange. Après la mort de ses cousins germains Pingon, Marie de Montmayeur se fit adjuger, comme leur parente la plus rapprochée, la baronnie de Cusy, qui, par ce moyen, passa à Joseph-Marie de Vidonne de Villiers, baron de Cusy, son fils. Le 15 janvier 1735, ce dernier consigna posséder ladite baronnie à lui parvenue par les moyens indiqués ci-dessus, remontant chronologiquement à l'inféodation faite par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, par patentes du 9 août 1567, à Philibert de Pingon.

Mais la baronnie de Cusy était destinée à changer perpétuellement de maîtres. Le baron de Cusy n'eut, de son mariage avec Claudine-Reine de Valpergue-Chevron, qu'un fils, mort jeune selon toute probabilité, et cinq filles. Joséphine-Pauline, l'une d'elles, née le 2 novembre 1718 (Reg. par. de Cusy), épousa, le 10 mai 1746 (Reg. par. de Saint-Léger), Joseph-Marie du Freney, sénateur au Sénat de Savoie, qui devint ainsi baron de Cusy. Ils reçurent investiture de la baronnie de Cusy le 28 janvier 1771, et ils sont encore portés au rôle des vassaux du duché de Savoie de 1787 (Bibl. du roi à Turin) pour ce fief.

Joseph-Marie du Freney[1], baron du Cusy, eut trois fils, auxquels je ne connais point de descendance, et des filles, dont une — la seule mariée que je sache — épousa, le 29 février 1784 (Reg. par. de Saint-Léger), Charles-Louis de Syon de Saint-André. Celui-ci eut trois fils, dont un mort jeune, deux s'absentèrent du pays, et deux filles,

[1] Cette famille du Freney obtint, en 1348, d'Humbert Dauphin, déclaration qu'elle était issue de la maison de Faucigny, dont elle portait les armes. Quelques membres de cette famille ont même porté le nom de Faucigny accolé au leur.

dont l'une, Clémentine, épousa Joseph, baron de Rochette, et l'autre, M. du Serre de Myans.

J'ai le regret de ne pas connaître les dernières mutations de la propriété, dont une partie, où était le château, appartient maintenant à un avoué lyonnais.

Ainsi se termine l'histoire du fief de Cusy. Un riant châlet est venu embellir les ruines du puissant château qui commandait jadis l'entrée de la vallée des Bauges.

FRANCHISES ET LIBERTÉS

POUR LA

VILLE DE CUSY EN GENEVOIS

(23 août 1288)

Suivies du serment de les observer, prêté par Rodolphe de Gresy, le 13 juillet 1372, auquel Cusy avait été inféodé le 11 juin précédent.

In nomine Domini. Amen. Anno eiusdem millesimo tercentesimo septuagesimo secundo indicione decima die decima tertia mensis jullii. Tenore huius veri presentis publici instrumenti. cunctis presentibus et futuris appareat evidenter. Quod cum illustris princeps inclite recordacionis dominus Amedeus Sabaudie Comes. dederit donaverit cesserit et concesserit ex sua benigvola voluntate per se et suis heredibus et successoribus universis burgensibus et habitatoribus quibuscumque infra villam Cusiaci et franchesia confinita in dicto loco Cusiaci cujuscumque status gradus et condicionis existant perpetuo pro se et suis et ipsorum in posterum successuris. certas libertates franchesias consuetudines et immunitates in quadam pelle pargaminea descriptas et particulariter declaratas. ipsiusque domini Comitis antedicti eius magno sigillo prout in eis legitur in pendenti cera viridi cum coriono de sirico rosseto sigillatas. Quarum quidem franchesiarum libertatum et immunitatum predictarum et per prefatum inclite recordacionis dominum Ame-

deum Sabaudie Comitem burgensibus et ceteris habitantibus in loco et villa dicti loci Cusiaci concessas sicut supra tenores de verbo ad verbum secuuntur et sunt tales : NOS Amedeus Comes Sabaudie et marchio in Ytalia notum facimus universis presentibus et futuris. Quod nos ex affectione..... plenissima quam habemus erga villam nostram Cusiaci. burgensesque et habitatores dicte ville. Volentes eos perpetua frui libertate eisdem pro nobis heredibus que successoribus nostris universis. donamus et concedimus libertatem et franchesiam infrascriptam. In primis si aliquis infra dictam franchesiam per annum integrum et diem unum manxerit. nec a domino suo interim requisitus fuerit dominus Comes et castellanus ac habitatores ibidem ipsum tanquam unum ex cohabitatoribus suis habeant et modis omnibus in immunitate custodiant et deffendant. Quando vero aliquem vel aliquam ibi vitam finire contingerit. si testamentum condiderit valeat testamentum et firmiter teneatur. si autem sine testamento decesserit legitimi heredes et propinquiores sui res ipsius habeant et quiete possideant. Habitatores ville non debent cavalcatam nisi per unam diem et noctem ad expensas suas nisi de propria processerint voluntate. neque fenagium aliquo modo. Dominus Comes habet credenciam in omnibus cibariis per quadraginta dies. Ita tamen quod illi qui tradent cibaria habeant bonum pignus vel bonum redditorem *verumtamen ?* bene sint securi quod usque ad quadraginta dies eis fiat solutio diligenter. Dominus Comes omnes furnos et omnia molendina que erunt infra dictam franchesiam habeat et possideat. Omnes etiam habitatores dicte ville teneantur coquere in furnis domini Comitis et in molendinis suis molere quod qui non fecerit sexaginta solidos gebennenses de banno dabit. Pro unaquaque teysia casalis cujuscumque domus debentur domino Comiti sex denarios gebennenses. annua pensione. Quando aliquis domum suam vendiderit. dominus Comes de vendicione illa trezenum denarium habebit. Si vero (sic) de

habitatoribus aliquam terram extra villam emere contingerit et ibi domum fecerit illa vice venditor terre non debet aliquid pro vendicione illa. Sed si postea domus ibi facta venderetur venditor de vendicione reddenda ut dictum est superius teneatur. Quando etiam dominus Comes exercitum faciet de singulis dominibus unus eum sequi tenetur per unam diem et noctem ut supra. quod nisi fecerit sexaginta solidos gebennenses dabit pro banno nisi remanendi poterit ostendere manifestam et justam occasionem. Qui forum frangendo infra terminos libertatis constitutos violaverit sexaginta solidos domino Comiti pro banno dabit et dominus Comes atque loci habitatores debent recuperare atque vendicare fracturam et illi cui est illata iniuria restituere iacturam. Si quis leydam furtim deportaverit quindecim solidos dabit scilicet si per aliquem retro miserit vel..... lapidem posuerit hic inde duos lapides deponendo et octava die in presentia bonorum testium ibidem leydam acceperit et eam ledam (sic) officiali reddiderit bannum solvere non tenetur. Quicumque de pugno percusserit infra villam tres solidos dabit. Qui de palma quinque solidos dabit. Qui de pede decem solidos dabit. Si aliquis cutellum vel dimidium ensem causa percuciendi extraxerit sexaginta solidos dabit. Similiter qui lanceam per cubitatam unam extra domum emiserit sexaginta solidos gebennenses dabit. Qui de petra percuxerit sexaginta solidos dabit. Quisquis lapidem causa percuciendi traxerit ita iaciendo quod ictus in terra vel pariete aut alio loco appareat sexaginta solidos dabit. Qui percuxerit cum baculo sexaginta solidos gebennenses dabit. Quicumque aliquem vulnerando sanguinem effuderit ita quod appareat sexaginta solidos persolvet. excepto quod si sanguis exiierit de naribus vel de ore bannum dare non tenetur nisi quantum de pugno vel de palma. Si lecator (sic) vel garcia *probo ?* viro aut honeste mulieri turpia verba dixerit et probus homo sive mulier honesta legatorem (sic) vel garciam de pugno sive palma sive de pede percuxerit nichil dare tenetur. Qui traxerit

capillos cum duabus manibus decem solidos dabit et si cum una tantum quinque solidos dabit. Quicumque domum vicini sui videnter fregerit sexaginta solidos dabit. Qui falsam mensuram vini vel salis habebit tres solidos dabit. Si dominus vel castellanus mensuram bladi sive ulnas aut pondera falsa invenerit sexaginta solidos inde habebit et quicquid cum pondere ponderaretur. Et quicumque bis vel ter inde probatus fuerit ad voluntatem domini misericorditer subiacebit. Si aliquis se deffendendo aliquem percuxerit secundum quod jus dictaverit causa terminetur. Quicumque aliquem insultando in domo ipsius invaxerit sex libras dabit. de omni clamore dominus tres solidos habebit. Qui de clamore manifesto fideiussorem dare contendent quociens contendit lex duplicatur tamen spacium ipsa die habebit pro securitate prestanda. Si quis falsum clamorem fecerit tres solidos dabit. de offensa vera. de quibus clamor domino vel cas(tellano?) s(.....[uo]?) non fuerit preterquam de sanguinis effusione. bannum dari non tenetur. Qui percuxus in nemore vel de nocte fuerint per unum testem tantum modo deffensionem suam probare poterit. Quod si nequierit accusatus inde juret eum non percuxisse ac pro tanto sit absolutus. Quicumque de latrocinio vel de prodicione approbatus fuerit et se deffendere noluerit ad voluntatem domini misericordie subiacebit. Similiter qui fecerit homicidium vel actum ad mortem inducendam. Quisquis de periurio probatus fuerit pro quoque periurio sex solidos dabit. Qui aliquem in macello vel in cambio percuxerit sive violenter aliquid ibi acceperit ipso jure cambii et macelli ac dignitate sexaginta solidos dabit et aliud bannum secundum ville constitutos. Macellum vero sit congruum et quicumque prope macellum per decem teysias carnes ovinas vel moiainas caprinas sive ircinas venicinas aut suinas vendiderit carnes amitat (sic) et sexaginta solidos persolvat. Quicumque infra terminos franchesie constitutos in domo vel in gerbario aut feno incendium fecerit sexaginta libras dabit. vel pugnum

amitet. Qui fecerit adulterium sexaginta solidos dabit excepto quod de muliere in bordello manente. vel de alia de qua ignoratur utrum haberet virum nec ne. Adulterium sit namque probatum si nudus cum nuda inveniatur vel si mulier et homo fuerint in aliqua domo et hostium eiusdem domus sit clausum et firmatum. cum mistralis vel castellanus aut eius nuncius duos aut tres secum habens testes. hominem bis vel ter vocaverit. nec ipse apperire voluerit probatum habetur. excepto quod si homo vel mulier qui credebantur ibi esse juraverint cum uno socio illa hora non esse in domo. legem banni non debent. Item si aliquis de adulterio accusatus fuerit si per testes probari non poterit accusatus per juramentum cum uno socio prestitum se purgando excuset. alioquin sexaginta solidos persolvet. Si alicui de habitatoribus dicti loci dapnum fuerit illatum. primo soluto banno. ab eo qui dapnum intulit. ad cognitionem domini Comitis vel castellani. sive quatuor prudentium et sapientium virorum eiusdem loci consilio. damnum ylatum restituatur et si malefactor non habet unde restituatur corpus eius ad dictum et cognitionem eorumdem puniatur. Si vir vel mulier qui sunt infra etatem duodecim annorum ligitando se percuxerint vel capillos traxerint homicidio tamen non interveniente legem banni non debent. Habitatores etiam dicte ville privilegiis gaudeant se esse privilegiatos. videlicet quod in leydis et pedagiis per totum comitatum nostrum Sabaudie solvendis non teneantur. In dicta autem franchesia dicte ville bannum vini mense augusti nobis retinemus. Item retinemus quod infra franchesiam dicte ville aulam seu domum mercati et macellum facere et habere possimus et habere pondus nostrum. Ita tamen quod habitatores dicte ville die fori et aliis diebus victualia sua et mercandias suas vendere possint infra domos suas et ad portandum et vendendum victualia sua et mercandias in domo fori minime compellantur nisi de eorum processerint voluntate. Preterea volumus et concedimus habitatoribus dicte ville quod omnia

bona usurariorum morantium infra franchesia dicte ville, quicumque sint publici aut manifesti et quoquomodo decedant cum testamento aut sine testamento. quod omnia bona ipsorum quecumque sint et ubicumque sint perveniant ad heredes et propinquiores ipsorum et quiete et pacifice eis remaneant et quod nos nec castellanus aut mistralis noster non possimus manum apponere in predictis. et si forte per nos castellanum mistralem aut alios familiares nostros super dictis bonis aliqua saysina facta fuerit eam nullam esse volumus scilicet heredes et propinquiores predictorum usurariorum deffunctorum. propria autoritate dictis bonis quiete et libere uti possint. Predictam autem franchesiam et omnes libertates et omnia alia prout superius sunt expressa nos prefatus Comes bona fide promittimus. pro nobis et successoribus nostris. et per juramentum a nobis supra Sancta Dei Evangelia corporaliter prestitum firmiter attendere perpetuo et inviolabiliter observare nec per nos aut nostros contra venire nec contravenire volenti aliquathenus consentire. in quorum omnium premissorum robur firmitatem et testimonium sigillum nostrum....... duximus apponendum. datum apud Burgetum die lune in vigilia beati Bertholomei appostolli anno Domini millesimo ducentesimo ... gesimo octavo[1] mense augusti. Terminos autem dicte franchesie durare volumus.............[2] argentinal protendente superius usque ad maladeriam et a maladeria protendente per viam de castro veteri et a via de castro veteri tendente versus viam Bo-

[1] Il est à noter que le trou est trop grand pour n'avoir emporté qu'une syllabe. Ceci étant indiscutable, on parvient aisément à combler ce vide avec le secours de la date du mois, lundi veille de la Saint-Barthélemi apôtre, fête *fixée* au 24 août. 1238 *(tri)* exclus, il n'y a plus dans tout le XIII[e] siècle que l'année 1288. bissextile, où Saint-Barthélemi ait pu tomber un mardi. (Voy. l'*Art de vérifier les dates.*) La date de ces franchises est donc du 23 août 1288, très certainement.

[2] Un trou enlève quatre à cinq mots. Il y a encore un mot illisible. composé de dix barres.

gesiam. et a via Bogesia tendente et protendente versus domum et terram Agnetis de Ruppecula. et a domo et terra dicte Agnetis tendente versus nucem verdan recte et a dicta nuce verdan tendente et protendente usque ad aquam que dicitur Cheran. Datum anno die et mense ut supra. VERUM quia cum nunc noviter illustris princeps dominus Amedeus nunc Sabaudie Comes dederit donaverit et concesserit perpetuo pro se heredibus et successoribus suis Potenti viro domino Rodulpho militi domino Greysiaci in feudum nobile antiquum et paternum. videlicet castrum. villam castellaniam et mandamentum Cusiaci predicti cum juribus homagiis redditibus et pertinentiis ipsorum sicut in suis inde concessis literis infeudacionis per prefatum dominum nostrum Sabaudie Comitem latius continetur datasque (sic) apud Chamberiacum anno domini millesimo tercentesimo septuagesimo secundo die undecima mensis junii presentibus dominis Humberto bastardo de Sabaudia. Aymone de Chalant. Gaspardo de Monte Maiori et Petro Gerbaisii. Signatas manu Johannis Ravasii et ipsius domini nostri Comitis antedicti inpendenti cera viridi cum coriono de sirico viridi. magno sigillo sigillatas. quarum quidem literarum quinta linea incipit ut. et octava finit concedimus. HINC est quod in presencia nostrorum Mermeti de Allevis et Petri Chamossati de Vons clericorum et notariorum publicorum et testium infrascriptorum personaliter constituti propterea (sic) que sequentur Amedeus de Lugduno. Johannes Poniati. Viffredus Tiodi. Stephanus Ruti. Jacobus Corbo. Johannes Girardi dictus bobi. Johannes Clavelleti. Vuillelmus de Piro et Petrus Rosseti escoferius, burgenses Cusiaci nomine suo et suorum ceterorumque burgensium et aliorum habitantium infra villam et franchesias dicti loci Cusiaci ex una parte. Et prefatus dominus Rodulphus dominus Greysiaci et Cusiaci ex altera parte. Prenominati vero burgenses nomine suo et quo supra obtulerunt et presentaverunt eidem domino Rodulpho velud (sic) eorum vero domino

Cusiaci predicti ipsorum franchesias libertates. et immunitates suprascriptas eisdem concessas per inclite recordacionis dominum Amedeum Sabaudie Comitem in dictis franchesiis nominatum. Supplicaverunt inde et humiliter requisierunt predicti burgenses nomine suo et totius universitatis et comunitatis dicte ville Cusiaci et successorum suorum perpetuo easdem eorum franchesias libertates et immunitates suprascriptas laudari approbari ratifficari perpetuo et confirmari. per ipsum dominum Rodulphum dominum Greysiaci et tanquam dominum loci Cusiaci et ipsas franchesias libertates et immunitates suprascriptas jurari se contra easdem non venturum scilicet ipsas perpetuo pro se et suis eisdem. suis et quibus supra nominibus observaturum prout et quemadmodum continetur in dictis eorum franchesiis libertatibus et immunitatibus suprascriptis et prout et quemadmodum dominus noster nunc Sabaudie Comes. eisdem burgensibus observabat. et sui antecessores observarunt. ante infeudacionem predictam. Quiquidem dominus Greyciaci et Cusiaci prius sibi lectis de verbo ad verbum dictis franchesiis libertatibus et immunitatibus suprascriptis lingua romana et materna per alterum jam dictorum nostrorum notariorum et coram testibus infrascriptis. Visis et auditis eisdem franchesiis et libertatibus predictis. Ipse siquidem dominus Greysiaci et Cusiaci actendens et considerans bonum amorem et affectionem quos habet et habere debet erga suos burgenses predictos et ceteros habitantes infra limites dicte franchesie Cusiaci superius confinate. Supplicationi et requisitioni predictorum burgensium et ceterorum habitantium nunc vel in futurum in dicto loco villa et infra limites franchesie dicte ville Cusiaci favorabiliter annuendo sicut decet. Suprascriptas franchesias libertates immunitates consuetudines mores et conventiones et omnia alia universa et singula in ipsis franchesiis libertatibus et immunitatibus descripta. Concessas per prefatum inclite recordacionis dominum nostrum Sabaudie Comitem Amedeum observatasque

per eundem et suos successive successores. Idem dominus Rodulphus dominus Greysiaci et Cusiaci pro se et suis heredibus et inposterum successuris predictis burgensibus presentibus nomine suo et suorum et ceterorum habitantium nunc vel qui in futurum habitabunt in loco villa et infra limites franchesiarum predictarum Cusiaci et nostrorum infrascriptorum notariorum more personarum publicarum nomine omnium et singulorum quorum interest et interesse poterit in futuro sollepniter stipulantium et recipientium laudat ratifficat approbat et emologat et de novo concedit perpetuo et confirmat suprascriptas franchesias libertates et immunitates prout et quemadmodum in ipsis continetur et prout et quemadmodum dictus dominus noster nunc (sic) Sabaudie comes et eius predecessores dictis burgensibus et habitantibus in dicta villa Cusiaci et limites franchesiarum eiusdem loci ante infeudacionem prediotam eidem domino Greysiaci et Cusiaci factam sicut supra servare et attendere consueverunt easdem. Que omnia universa et singula supra et infrascripta unacum jam dictis franchesiis libertatibus et immunitatibus et contentis in eisdem idem dominus Rodulphus dominus Greysiaci et Cusiaci promittit et jurat bona fide. et ad Sancta Dei Evangelia per eum corporaliter tacta. et per suum proprium juramentum nec non et sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum quorumcumque mobilium immobilium presencium et futurorum prenominatis burgensibus presentibus et nobis jam dictis notariis stipulantibus et recipientibus nominibus quibus supra attendere complere perpetuo penitus et servare. inviolabiliter in nullo que (sic) contra dicere facere obitere (sic) seu opponere de jure vel de facto contra predicta vel aliqua predictorum nec alicui contra dicenti opponenti aut aliter quomodolibet venire volenti in aliquo de cetero consentire nec prebere auxilium consilium juvamen favorem nec consensum. Scilicet ea omnia universa et singula in presenti instrumento contenta et declarata pro se et suis perpetuo successoribus

habere rata grata pariter atque firma. Renuncians idem dominus Rodulphus dominus Greysiaci et Cusiaci certus in hoc facto sub vinculo sui jam prestiti juramenti exceptioni predictorum omnium non sic et non rite et non legitime actorum dictorum et gestorum dictarumque franchesiarum libertatum et immunitatum suprascriptarum non sibi lectarum sicut supra dictarum confirmacionis et promissionis sicut supra non factarum. exceptioni doli mali vis metus erroris et in factum actioni petitioni et oblationi libelli copie presentis instrumenti et eius note. condicioni sine causa ob causam vel ex iniusta causa juri per quod deceptus in suis contractibus. legis auxilio subvenitur. juri dicenti si dolus det causam contractui vel incidat in contractum quod agi possit ad residui supplementum. clausule generali peritorum dicentium si qua michi justa causa videbitur in integrum restituatur. juri dicenti confessionem factam extra judicium vel non coram suo judice non valere. et omni alii (sic) juri canonico et civili scripto et non scripto per quod contra predicta vel aliqua de predictis posset facere vel venire aut in aliquo se tuheri et juri dicenti generalem renunciationem non valere nisi precesserit specialis... Volens insuper idem dominus Greysiaci et Cusiaci quod presens publicum instrumentum possit et valeat dictari corrigi refici et emendari productum in judicio vel non ad consilium unius vel plurium peritorum facti substancia non mutata. Volentes et requirentes dicti burgenses nomine suo et suorum et ceterorum burgensium dicte ville Cusiaci fieri per nos dictos notarios unum duo vel plura consimilis tenoris publica instrumenta nostris signis in omnibus apponendis ipsumque vel ipsa roborari sigillo maiori dicti domini Cusiaci et Greysiaci cum super hoc idem dominus Greysiaci fuerit requisitus. Quiquidem dominus Cusiaci et Greysiaci jussit precepit et voluit eisdem burgensibus nomine suo et suorum et ceterorum dicte ville Cusiaci per nos dictos notarios de predictis fieri tot instrumenta quot a nobis fuerunt requisita

et suo sigillo cum voluerunt et peticrunt dicti burgenses sigillari et roborari. Actum apud Cusiacum in capella retro domum Roleti de Ruppecula domicelli. presentibus ad hec vocatis et rogatis testibus domino Francisco Bouczani milite. domino Johanne Paravisii juris perito. Petro de Monte domicello. Petro panis et vini notario et Johanne Mourerii Coudurerio de Chamberiaco et Anthonio de Montetuto (ou cuto), domicello. Et me Mermeto de A.....[1] auctoritate imperiali notario publico qui premissis omnibus una cum jam dicto notario et testibus suprascriptis presens feci et hoc presens publicum instrumentum unacum jam dicto notario recepi scripsi manu mea propria et signis meis signavi consuetis fideliter et tradidi rogatus et requisitus.

Mermetus de Allevis.

Certifié conforme à l'original existant aux archives du château de Salins, à Saint-Jean d'Arvey. — 2 Mars 1868.

FORAS.

[1] La signature ci-dessous comble la lacune de ce trou: — c'est *de Allevis*, déjà mentionné dans le courant de l'acte.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II

L'AGRICULTURE DE LA SAVOIE SOUS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET L'EMPIRE

LIVRE III

L'AGRICULTURE DE LA SAVOIE DEPUIS 1815

LIVRE IV

L'AGRICULTURE DES DEUX DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE DANS SON ÉTAT ACTUEL 173

